cople B302 copy

80 DEBA

CANADIAN OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION

DE PUBLICATIONS OFFICIELLES
CANADIENNES

NATIONAL LIBRARY/BIBLIOTHEQUE NATIONALE
CANADA

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 7 février jusqu'au 14 juin 1929 inclusivement dans la dix-neuvième année du règne de Notre Souverain Seigneur le Roi George V

SESSION 1929

ÉTANT LA TROISIÈME SESSION DU SEIZIÈME PARLEMENT

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1929

VOLUME LXVI.

TABLE DES MATIÈRES

0 920344

PROCLAMATIONS



P. B. MIGNAULT,
Gouverneur général suppléant.
[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt et unième jour du mois de juillet 1928, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, jeudi, le trentième jour du mois d'août 1928, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: L'honorable Pierre Basile Mignault, juge puîné de la Cour Suprême du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce onzième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-huit et de Notre règne la dix-neuxième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

WILLINGDON,
Gouverneur général.

[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut.

PROCLAMATION

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au trentième jour du mois d'août 1928, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mardi, le neuvième jour du mois d'octobre 1928, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce vingt et unième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-huit et de Notre règne la dix-neuvième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

FRANK A. ANGLIN,
Gouverneur général suppléant.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au neuvième jour du mois d'octobre 1928, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, samedi, le dix-septième jour du mois de novembre 1928, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé conseiller le Très honorable Francis Alexander Anglin, juge en chef du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce troisième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-huit et de Notre règne la dix-neuvième.

Par ordre,

G. R. SHIBLEY,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

FRANK A. ANGLIN,
Gouverneur général suppléant.

[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au dix-septième jour du mois de novembre 1928, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, jeudi, le vingt-septième jour du mois de décembre 1928, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé conseiller le Très honorable Francis Alexander Anglin, juge en chef du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce septième jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-huit et de Notre règne la dix-neuvième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

WILLINGDON,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-septième jour du mois de décembre 1928, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mardi, le cinquième jour du mois de février 1929, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce dix-huitième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-huit et de Notre règne la dix-neuvième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

WILLINGDON,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouvait convoqué pour mardi, le cinquième jour du mois de février 1929, date à laquelle il vous était enjoint de vous présenter en Notre cité d'Ottawa. NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS VOULONS, par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, JEUDI, le SEPTIEME jour du mois de FEVRIER 1929, pour l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin Freeman, vicomte Willingdon, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très élevé de l'Etoile de l'Inde, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier grand commandeur de Notre Ordre très éminent de l'Empire indien, chevalier grand-croix de Notre Ordre très excellent de l'Empire britannique, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce quatrième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-neuf et de Notre règne la dix-neuvième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 7 FÉVRIER 1929

Aujourd'hui étant le jour pour lequel le Parlement a été convoqué par proclamations du Gouverneur général ci-annexées, pour l'expédition des affaires, et les membres étant réunis;

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 16 janvier 1929.

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la session du Parlement, le jeudi le 7 février, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être monsieur l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

E. C. MIEVILLE,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est remis par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

MONSIEUR L'ORATEUR,—Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre, en conséquence, s'y rend; et de retour;

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu les résignations des membres suivants:—

De l'honorable S. F. Tolmie, député du district électoral de Victoria (C.-B.).

De Lawrence A. Wilson, écr., député pour le district électoral de Vaudreuil-Soulanges.

Et qu'il a en conséquence émis son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour lesdits districts électoraux respectivement.

DISTRICT ÉLECTORAL DE VICTORIA (C.B.)

Je, Simon Fraser Tolmie, député à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Victoria, Colombie-Britannique, résigne présentement mon siège dans ladite Chambre des Communes, pour le district électoral plus haut désigné.

Donné sous mon seing et sceau, en la cité d'Ottawa, ce cinquième jour de juin 1928.

S. F. TOLMIE (L.S.)

Témoins:—
S. Charters,
R. J. Manion.

DISTRICT ÉLECTORAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

Puissance du Canada }
Savoir: } Chambre des Communes.

A l'Honorable Rodolphe Lemieux, C.P.,
Orateur de la Chambre des Communes:

Je, Lawrence Alexandre Wilson, député à Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Vaudreuil-Soulanges, résigne présentement mon siège dans ladite Chambre des Communes, pour le district électoral ci-haut désigné.

Donné sous mon seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce 1er février 1929.

LAWRENCE A. WILSON (L.S.)

Témoins:—
J. A. Mercier,
Charles Marcil.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une communication du directeur général des élections, l'informant que, conformément au Chapitre 145, article 11 des Statuts revisés du Canada, 1927, il a reçu des communications de plusieurs députés le notifiant des vacances suivantes survenues dans la représentation, savoir:—

De Jean Joseph Denis, écuier, député pour le district électoral de Joliette, qui a accepté un office d'émolument sous la Couronne.

De William Thomas Goodison, écuier, député pour le district électoral de Lambton-Ouest, décédé.

Et que le directeur général des élections a en conséquence émis de nouveaux brefs d'élection pour lesdits districts électoraux, respectivement.

DISTRICT ÉLECTORAL DE JOLIETTE

PUISSANCE DU CANADA } Chambre des Communes.
SAVOIR: }

Au directeur général des élections:—

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis, conformément à l'article 11 de la Loi de la Chambre des Communes, qu'une vacance est survenue dans la représentation dans la Chambre des Communes, pour le district électoral de Joliette, dans la province de Québec, par suite de l'acceptation par le député actuel, M. Jean Joseph Denis, d'un office retribué sous la Couronne, et vous êtes présentement autorisé à émettre un nouveau bref pour l'élection d'un député devant remplir ladite vacance.

Donné sous nos seings et sceaux, à Ottawa, ce troisième jour de novembre 1928.

ERNEST LAPOINTE (L.S.)
Député pour le district électoral de Québec-Est.

CHARLES DUNNING (L.S.)
Député pour le district électoral de Regina.

DISTRICT ÉLECTORAL DE LAMBTON-OUEST

DOMINION DU CANADA } Chambre des Communes.
SAVOIR: }

Au directeur général des élections.

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis, conformément à l'article 11 de la Loi de la Chambre des Communes, qu'une vacance est survenue dans la représentation dans la Chambre des Communes, pour le district électoral de Lambton-Ouest, par suite du décès de William Thomas Goodison, le député actuel, et vous êtes présentement autorisé à émettre un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant remplir cette vacance.

Donné sous nos seings et sceaux, à Ottawa, ce dixième jour de décembre 1928.

JAMES MALCOLM [L.S.]
Député pour le district électoral de Bruce-Nord.

W. D. EULER [L.S.]
Député pour le district électoral de Waterloo-Nord.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections les certificats et rapports d'élection des membres suivants:—

De James Earl Lawson, écr., pour le district électoral de York-Ouest.

De D'Arcy Britton Plunkett, écr., pour le district électoral de Victoria (C.B.).

De Charles Edouard Ferland, écr., pour le district électoral de Joliette.

De Wilfred Gray, écr., pour le district électoral de Lambton-Ouest.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du dix-huitième jour de septembre 1928 et adressé à James Armstrong, de Mount Dennis, pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de York-Ouest, au lieu et place de l'honorable sir Henry Lumley Drayton, qui a résigné son siège, James Earl Lawson, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario, avocat, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce trente et unième jour d'octobre 1928.

JULES CASTONGUAY [L.S.]
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du dix-septième jour d'octobre 1928, et adressé à P. R. Leighton, de Victoria, dans la province de la Colombie-Britannique, avocat, pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Victoria au lieu et place de l'honorable S. F. Tolmie, qui a résigné son siège, D'Arcy Britton Plunkett, de Victoria, Colombie-Britannique, maître laminaire, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce dix-septième jour de décembre 1928.

JULES CASTONGUAY [L.S.]
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du troisième jour de novembre 1928, et adressé à Osias Guilbault, de Joliette, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Joliette, au lieu et place de Jean Joseph Denis qui a accepté un office d'émolument retribué sous la Couronne, Charles Edouard Ferland, de la cité de Joliette, avocat, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce vingt-neuvième jour de décembre 1928.

JULES CASTONGUAY [L.S.]
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du dixième jour de décembre 1928, et adressé à John Ray Donohue, de Sarnia, dans la province de l'Ontario, pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Lambton-Ouest, au lieu et place de William Thomas Goodison, décédé, Ross Wilfred Gray, de Sarnia, Ontario, avocat, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce dix-huitième jour de janvier 1929.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Les députés suivants ayant préalablement prêté serment d'après la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leurs sièges en Chambre:—

James Earl Lawson, écr., pour le district électoral de York-Ouest.
D'Arcy Britton Plunkett, écr., pour le district électoral de Victoria (C.-B.).
Charles Edouard Ferland, écr., pour le district électoral de Joliette.
Ross Wilfred Gray, écr., pour le district électoral de Lambton-Ouest.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) présente un Bill n° 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour en prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

En venant ouvrir la troisième session du seizième parlement, je désire me joindre à vous dans un sentiment de profonde gratitude pour la guérison de notre Souverain bien-aimé, le Roi Georges V. Je partage avec vous le fervent espoir que Sa Majesté recouvrera complètement la santé et sera épargnée pour continuer cette carrière de dévouement à l'Empire qui lui a valu pour toujours l'affection sincère de ses sujets.

La prospérité sans exemple qui se déploie dans tout le Dominion nous cause la plus vive satisfaction. Jamais expansion industrielle et commerciale n'a été aussi considérable que celle dont nous avons été témoins au Canada durant les douze mois qui viennent de s'écouler. L'esprit d'entreprise et le caractère industrieux du peuple ont été récompensés, sous le regard de la Providence, par une abondante moisson. La production de l'agriculture et des autres industries fondamentales a surpassé celle de toutes les années précédentes. Le chiffre des entreprises de construction et le volume du commerce étranger ont dépassé tous les records. La main-d'œuvre s'est tenue à un niveau élevé, et tout indique que cette situation encourageante continuera par tout le pays.

Le progrès constant et la prospérité de l'industrie minière dans presque toutes les parties du Dominion constituent un facteur important dans notre avancement industriel.

Il y a eu une augmentation remarquable sur l'année 1927 dans l'industrie des pêcheries. Conformément au rapport de la Commission Royale, l'administration des pêcheries a été séparée de celle de la marine et un sous-ministre des pêcheries a été nommé. La réorganisation de ce dernier département a été faite d'après les conclusions de la Commission. D'autres propositions formulées dans ce rapport seront portées à votre attention durant la session actuelle.

Les plans seront bientôt terminés pour la construction de Laboratoires nationaux de recherches destinés à favoriser cette branche de l'enseignement scientifique et technique qui a trait à nos différentes sources de production.

On a inauguré durant l'année le service maritime du Canadien National entre le Canada, les Bermudes et les Indes Occidentales. Nous pouvons en voir déjà les immenses avantages. Vu l'importance de notre commerce d'exportation, toujours grandissant, nous avons l'intention d'augmenter et d'étendre le champ d'action du service de transport afin de fournir aux exportateurs canadiens des renseignements commerciaux concernant les marchés de l'étranger. Nous nous proposons aussi d'établir de nouveaux commissariats de commerce sur des points stratégiques dans certaines parties du monde.

Les moyens de communication à l'intérieur du Dominion ont été facilités et améliorés par une vigoureuse extension de la poste aérienne, et ceux de toutes les parties de l'Empire Britannique, par le rétablissement du timbre à deux sous.

L'expansion du commerce et de l'industrie qui se manifeste dans le pays s'est traduite d'une manière frappante par les bénéfices des lignes de transport. Les recettes des chemins de fer ont dépassé celles de toutes les années précédentes.

La construction du chemin de la Baie d'Hudson se poursuit d'une manière satisfaisante. Les rails ont été posés jusqu'à une distance de trente-sept milles de Churchill, le terminus, où d'importants travaux ont été commencés afin d'établir dans ce port les facilités nécessaires. Le développement rapide des régions de l'Ouest et du Nord du Canada oblige les chemins de fer d'augmenter immédiatement leurs services. Un nouveau programme de construction d'embranchements sera présenté. Vous serez aussi appelés à autoriser l'acquisition, dans l'Est et l'Ouest du Dominion, de certaines voies ferrées qui pourront ajouter au volume des affaires du Canadien National.

Vous étudierez un amendement à la loi conférant aux Commissaires des Chemins de fer des pouvoirs plus amples pour s'enquérir de la situation des compagnies subsidiaires et de l'émission des actions.

Un bill sera présenté pour mettre en vigueur un mode de pension en faveur des employés du chemin de fer Canadien National.

Pour faire suite aux conclusions du Comité Permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, des accords favorisant l'établissement des jeunes gens du Royaume-Uni ont été conclus avec quelques-unes des provinces. Les négociations sont terminées à l'effet d'appliquer le taux de passage de dix livres sterling à tous les immigrants britanniques domiciliés dans la Grande-Bretagne et le Nord de l'Irlande, excepté les familles de cultivateurs, les domestiques et les jeunes immigrants qui ont droit à des taux plus avantageux en vertu de la convention dite "Empire Passage Agreement". Une affluence d'immigrants choisis, en rapport avec les besoins du Canada et après un examen rigoureux, pour leur aptitude à l'œuvre de la prospérité générale du pays, se maintient d'une manière satisfaisante.

Une commission royale a été nommée pour enquêter et faire rapport sur le rajustement financier requis afin de placer le Manitoba sur un pied d'égalité avec les autres provinces quant à l'administration et le contrôle de ses produits naturels, à partir de 1870, date de son entrée dans la Confédération.

Les négociations ont été reprises avec l'Alberta et la Saskatchewan pour le transfert de leurs ressources naturelles, et, avec la Colombie Britannique, pour lui remettre les terres de la région des chemins de fer et le territoire de la Rivière-de-la-Paix.

Une commission royale a été nommée qui fera une enquête concernant les ondes du radio au Canada et présentera des conclusions relativement à l'administration, la gérance, le contrôle et les finances de ce service.

Depuis la prorogation de la dernière session, il y a eu progrès sensible dans les moyens adoptés pour obtenir un contact personnel dans la discussion des affaires interimpériales et étrangères. Le Haut Commissaire du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande est entré en fonctions à Ottawa au mois de septembre. La légation japonaise a été établie à Ottawa en juillet dernier avec un chargé d'affaires, et la légation française, au mois de novembre, lors de l'arrivée du ministre de France. La légation canadienne à Paris a été inaugurée à la fin de septembre, et nous prenons actuellement des mesures pour instituer une légation canadienne à Tokyo. Les consultations plus efficaces qui ont lieu grâce au contact personnel établi de cette façon aideront considérablement, croyons-nous, à promouvoir des intérêts communs et à encourager les marques de déférence et de bonne volonté qui doivent exister dans les relations interimpériales et internationales.

Le traité multilatéral de renonciation à la guerre, signé au nom du Canada le 27 août, sera l'objet de votre examen, de même qu'une convention adoptée entre les Etats-Unis et le Canada afin de préserver les beautés naturelles des Chutes Niagara.

Vous serez appelés à étudier, entre autres, des projets concernant certains amendements aux lois des élections fédérales, des compagnies, des pêcheries, des drogues narcotiques et de l'éducation technique.

Membres de la Chambre des Communes:

Les comptes de l'année dernière et les crédits du prochain exercice financier seront présentés sans délai.

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Au moment où vous allez entreprendre la tâche d'une nouvelle session, je prie la divine Providence de guider et de bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain, et que ledit ordre ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose, appuyé par M. Bennett, qu'il soit résolu:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi,

Très Gracieux Souverain,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le.................... Chambre des Communes du Canada en parlement assemblés, approchons humblement Votre Majesté pour lui exprimer notre gratitude et notre réjouissance de ce que, grâce à la Providence divine Votre Majesté a maintenant l'espérance d'une guérison complète de la maladie grave et prolongée que Votre Majesté a

supportée avec tant de courage et de patience. Nous avons suivi le cours de la maladie de Votre Majesté avec une sollicitude anxieuse et une sympathie profonde pour Votre Majesté, Sa Majesté la Reine et tous les membres de la Famille Royale. C'est avec des sentiments de loyauté et de la sincérité la plus complète que, en qualité de représentants du Peuple canadien, nous unissons nos prières à celles de toutes les parties de l'Empire Britannique pour que Votre Majesté jouisse bientôt d'un retour à son plein état de santé et de force.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que la dite adresse soit grossoyée.

Sur motion de M. MacKenzie King (Prince-Albert), résolu:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une Adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, exprimant la gratitude et la joie du peuple canadien pour l'espérance de guérison complète de Sa Majesté; et priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre pour approuver ladite adresse ci-attachée;

Et que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Sur motion de M. MacKenzie King (Prince-Albert), un comité spécial est nommé pour préparer avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, en vertu de l'ordre permanent 63, ledit comité devant être composé de messieurs: King (Kootenay-Est), Forke, Casgrain, Hanson et Stewart (Leeds).

M. MacKenzie King (Prince-Albert) remet un message de Son Excellence le Gouverneur général Willingdon, lequel est lu comme suit par l'Orateur:—

WILLINGDON,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable J. H. King, ministre des pensions et de la santé nationale, l'honorable W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture, l'honorable J. C. Elliott, ministre des Travaux publics et l'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes".

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
OTTAWA, 6 février 1929.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport du directeur général des élections, conformément à l'article 75 de la Loi des élections générales.

Aussi,—Son rapport sur les élections partielles tenues durant l'année 1928, conformément à l'article 73 de la Loi des élections fédérales.

Et aussi—Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est comme suit:

RAPPORT DES BIBLIOTHECAIRES POUR 1928

A l'honorable Président de la Chambre des Communes.

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de vous faire le rapport suivant, des opérations de l'année 1928:—

Le supplément au catalogue de la bibliothèque—contenant la liste des achats de livres faits au cours de l'année, ainsi que la liste des dons faits à la bibliothèque—est entre les mains des imprimeurs et sera, dans un court délai, mis devant les Chambres.

Dans la liste de ces dons, on relève plusieurs publications qui méritent une mention spéciale. Son Excellence le Gouverneur Général a gracieusement présenté à la bibliothèque, deux volumes considérables intitulés respectivement: "Ballads and Broadsides of the Elizabethan Period" et "The Benedictional of St. Aethelwold". Ce dernier contient un fac-simile d'un célèbre manuscrit qui date de 963-984 et offre aux curieux un échantillon de l'art anglais du Xe siècle. L'original de ce manuscrit est conservé dans la bibliothèque du duc de Devonshire, notre récent gouverneur général.

La bibliothèque est aussi redevable à la libéralité de la dotation Carnegie d'un grand nombre de volumes traitant de questions économiques et internationales. Le ministère de la Justice, par l'entremise de M. C.-P. Plaxton, a enrichi nos rayons de douze volumes au sujet de la question des frontières de Terre-Neuve et du Canada, dans la région du Labrador. On y trouvera, avec le texte de la décision du Conseil Privé, tous les documents officiels du dossier de la cause.

Monsieur Lawrence-M. Wilson, fils de M. L.-A. Wilson, ex-député de Vaudreuil-Soulanges, a fait don à la bibliothèque d'une curiosité bibliographique intéressante: un exemplaire hors commerce de la reproduction d'un manuscrit de 1700 intitulé "Raretés des Indes", composé d'une série d'esquisses et dessins dont l'auteur est inconnu, mais se rapportant exclusivement aux habitants, à la faune et à la flore de la Nouvelle-France de l'époque.

Il a été procédé, dans le cours de l'année, à de nouveaux arrangements pour l'utilisation des voûtes ou caves de la bibliothèque. Avec l'aide du ministère des Travaux Publics, de nouveaux rayons sont à se construire et diminueront quelque peu la congestion de nos locaux. Il a fréquemment été fait allusion à ce dernier état de choses, mais les achats de livres que nous permettent nos fonds annuels et les accessions considérables constituées par les documents officiels canadiens et par les dons et échanges dont la bibliothèque profite, accroîtront inévitablement nos embarras.

Des plaintes sont quelquefois faites aux bibliothécaires au sujet des collections trouvées insuffisantes des documents législatifs ou administratifs des diverses provinces du Canada. Il a été correspondu à ce sujet avec les officiers provinciaux, chargés de la distribution de ces documents, et les bibliothécaires désirent reconnaître les courtoises assurances qui leur ont été faites que la bibliothèque recevra plus régulièrement les documents sessionnels et administratifs des législatures provinciales.

Respectueusement soumis.

J. de L. TACHE,
MARTIN BURRELL,
Bibliothécaires conjoints.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, le 7 février 1929.

La Chambre s'ajourne alors à 4.40 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 8 FEVRIER 1929

PRIÈRES.

20 pétitions sont déposées sur la Table.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance avec le Gouvernement du Dominion concernant le transfert des ressources naturelles à la province du Manitoba.

Aussi,—Copie avec le Gouvernement du Dominion concernant le transfert des ressources naturelles à la province de Saskatchewan.

Aussi,—Copie avec le Gouvernement du Dominion concernant le transfert des ressources naturelles à la province de l'Alberta.

Aussi,—Copie de correspondance entre l'honorable S.-F. Tolmie, premier ministre de la Colombie-Britannique, et le premier ministre du Canada concernant le transfert des terres des chemins de fer et de la réserve de Peace River à la province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Copie de l'arrêté du Conseil, C.P. 1258, en date du 1er août 1928, s'y rapportant.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie du traité général pour le renoncement à la guerre, signé à Paris le 27 août 1928.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que 1,000 copies en anglais et 500 en français du traité général pour le renoncement de la guerre signé à Paris le 27 août 1928, soient imprimées sans délai et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de convention et du protocole entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des Chutes de Niagara, par la construction de travaux rémédiateurs et par l'essai d'une plus grande diversion d'eau de la rivière Niagara, signés à Ottawa, le 2 janvier 1929.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—*Que* 1,000 copies en anglais et 500 en français de la convention et du protocole entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des Chutes Niagara, par la construction de travaux rémédiateurs et par l'essai d'une plus grande diversion d'eau de la rivière Niagara, signés à Ottawa le 2 janvier 1929, soient imprimées sans délai et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 2065, en date du 15 novembre 1928, approuvant et confirmant une entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de la Bulgarie, pour le retour des propriétés bulgariennes sequestrées, avec copie attachée de ladite entente, signée à Londres le 16 octobre 1928.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'Intérieur pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Aussi,—Rapport annuel du ministère des Mines pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Il dépose aussi sur la Table,—Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées pour la période se terminant le 28 décembre 1928, conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C. 1927.

Aussi,—Copies des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux prescriptions de la Loi du Yukon, la Loi de Chasse du Nord-Ouest et la Loi des Territoires du Nord-Ouest.

Aussi,—Copies d'arrêtés en Conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 25 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, en vertu des dispositions de l'article 77 de la Loi de l'arpentage des terres fédérales, chapitre 20, 7-8 Edouard VII.

Aussi,—Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi d'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, montrant les sommes reçues pour baux de terres fédérales.

Aussi,—Etat concernant les règlements de la Loi d'asssainissement en vertu du chapitre 175, article 5 des S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat concernant les règlements à la Loi d'irrigation en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 104, article 64.

Aussi,—Rapport montrant le nombre de permis accordés pour le transport de liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest jusqu'au 31 décembre 1928, en conformité des prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 142, article 93.

Aussi,—Rapport montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacific durant l'année terminée le 31 septembre 1927, avec les noms des acheteurs, conformément à 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

Aussi,—Liste des baux, licences, permis et autres autorités annulés en vertu des prescriptions du chapitre 113, article 96, S.R.C., 1927.

Aussi,—Rapport des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 20 décembre 1927 et le 30 novembre 1928, conformément aux prescriptions de l'article 19, chapitre 10, 1-2 George V,—Loi des terres fédérales et des parcs forestiers.

Aussi,—Etat des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux prescriptions de l'article 4, chapitre 18, 1917, Loi de la Convention des oiseaux migrateurs.

Aussi,—Etat des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux prescriptions de l'article 5, de la Loi d'arpentage des terres fédérales, chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

Aussi,—Copie d'arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 28 novembre 1927 et le 20 décembre 1928 conformément aux prescriptions du paragraphe (*d*) de l'article 38, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone féroviaires de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Copie des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux prescriptions de la Loi d'irrigation et de la Loi du pouvoir hydraulique du Canada.

Aussi,—Etat concernant les rémissions de ventes de terres des sauvages durant le dernier exercice, sous les prescriptions du chapitre 98, article 91, des S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat *re* le déplacement de sauvages en vertu du chapitre 98, article 52, S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat *re* règlements concernant les sauvages, faits durant le dernier exercice, sous le chapitre 98, article 161, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie de liste de ventes de terres annulées par le département des Affaires des sauvages durant la période entre le 1er janvier 1928 au 31 janvier 1929, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 64, S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat montrant le nombre d'émancipés sous la Loi des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1928, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1928.

Aussi, il dépose sur la Table,—Rapport du directeur des fermes expérimentales pour l'exercice se terminant le 31 mars 1928.

Aussi,—Règlement en vertu des dispositions de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 10, chapitre 47, S.R.C. 1927.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Soixante et unième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice 1927-28.

Aussi,—Soixante et unième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1927-28—Marine.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de la Loi et des règlements de la Radiotélégraphie, 3-4 George V, 1913, chapitre 43, à la date du 1er juin 1927.

Aussi,—Etat des baux pour quais, levées et brise-lames pour l'année 1928.

Aussi,—Sommaire des redevances pour havres pour l'année 1928.

Et aussi,—Etat sommaire de quaiage pour l'année 1928.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des chemins de fer pour l'exercice commençant le 1er avril 1927 et se terminant le 31 mars 1928.

Aussi,—Rapport annuel du commissaire des grandes routes pour l'exercice commençant le 1er avril 1927 et se terminant le 31 mars 1928, conformément à l'article 6, chapitre 54, 9-10 George V.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Revenu national, contenant les rapports de revenu, avec états relatifs aux importations, exportations, accise et impôts du Dominion du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1928.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport maritime du ministère du Revenu national (division des douanes) contenant des états de navigation et de commerce maritime pour le Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère des Travaux publics sur les travaux qu'il contrôle pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Et aussi,—Rapport annuel du bureau des syndics de la Galerie nationale du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1928.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général.—Rapport du Maître général des Postes pour l'exercice se terminant le 31 mars 1928.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général.—Rapport du commissaire des brevets pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Aussi,—Rapport du Secrétaire d'Etat pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Il met aussi devant la Chambre,—Ordonnances du Territoire du Yukon pour l'année 1928.

Et aussi,—Rapport pour l'année 1928 sur les positions exclues de la juridiction de la Commission du service civil en vertu de l'article 59, chapitre 22, S.R.C., 1927.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-sixième rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1928.

Il dépose aussi,—Rapport annuel des services d'inspection des poids et mesures, de l'électricité et du gaz, du ministère du Commerce, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Aussi,—Rapport annuel des services d'inspection de l'électricité et du gaz, du département du commerce pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Et aussi,—Copie des règlements gouvernant les opérations des élévateurs des campagnes conformément au paragraphe 4 de l'article 147, chapitre 86, Loi concernant les grains; aussi une copie des dispositions de la loi quant à la classification des différents grades de grains.

M. Heenan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des règlements passés sous l'empire des prescriptions de la Loi de pension de vieillesse, S.R.C., 1927, chapitre 156, articles 19 et 20.

M. Ralston, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale, Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.—Service militaire et de l'air. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.—Service naval. (Anglais et français).

Il dépose aussi sur la Table,—Copies des arrêtés du Conseil passés entre le 26 mars 1928 et le 11 décembre 1928 concernant le ministère de la Défense nationale sous les prescriptions de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII.—Service naval.

Aussi,—Copies des ordres navals généraux promulgués et émis aux forces navales canadiennes entre le 1er janvier au 1er février 1929, en vertu des prescriptions de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII.

Aussi,—Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 1447, en date du 16 août 1928, concernant le ministère de la Défense nationale, sous les prescriptions de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII.—Amendant les règlements de l'Air, paragraphe 114.

Aussi,—Copies des ordres généraux promulgués à la milice pour la période entre le 15 novembre 1927 et le 15 décembre 1928.

Aussi,—Copies des ordres de la milice promulgués entre le 9 décembre 1927 et le 7 janvier 1928.

Et aussi,—Nominations, promotions et retraites, milice canadienne (permanente et non permanente), et la royale force de l'Air du Canada, entre le 18 novembre 1927 et le 31 décembre 1928.

L'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du Trône, étant lu;

M. Cayley propose, appuyé par M. Ferland:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence, le très honorable Vicomte Willingdon, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très éminent de l'Empire Indien, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très excellent de l'Empire Britannique, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles

remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Bennett.

La Chambre s'ajourne alors à 4.05 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Trente et une pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le premier rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 8 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Mina Thompson (née Hawke) de Coldwater, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frank Thompson de Winnipeg, Manitoba, son époux.—M. *Thompson.*

De Dorothy Madeline Hanson Campbell (née Hanson), de Montréal, Qué., pour une loi de divorce d'avec John David Campbell, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son époux.—M. *Clark.*

De Ernest Carl Bouck, de Hamilton, Ontario, assureur charté, pour une loi de divorce d'avec Marjorie Edith Bouck (née Murphy), son épouse.—M. *Casselman.*

De Sylvester Wilfred Kerr, de Toronto, Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec Violet Kerr (née Albinson), son épouse.—M. *Casselman.*

De Allan Plant, de Toronto, Ontario, wattman, pour une loi de divorce d'avec Dorothy Plant, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De James Graham McCreadie, de Toronto, Ontario, mécanicien de moteur, pour une loi de divorce d'avec Elizabeth McCreadie (née Thompson), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Jacobs.*

De William Greig Green, de Montréal, Québec, gérant de garage, pour une loi de divorce d'avec Johanna Sullivan, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Casselman.*

De John Thomas Legge, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Elizabeth Field Legge, de Billington, Washington, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Geary.*

De Frederick Davenport, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Selina Partington Davenport, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Geary.*

De Eva Marion Hardy, de Windsor, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William McCannon Hardy, de Windsor, Ontario, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Lera Vallance, de Brockville, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Vallance, de Cornwall, Ontario, son époux.—M. *Casselman.*

De Edward George Croucher, de Ford-City, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Mabel Edith Croucher, de Oshawa, Ontario, son épouse.—M. *Casselman.*

De Elizabeth Crawford Copping (née Graham), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert William Copping, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Arthurs.*

De Nanette Coffey (née Hay), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Joseph John Coffey, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Jacobs.*

De Clifford Wilson, de Toronto, Ontario, mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Mary Wilson (née Sword), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Geary.*

De James Clayton Powell, de Toronto, Ontario, maître d'école, pour une loi de divorce d'avec Bernice Powell, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Annie Forbes Sangster, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Sangster, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Jelliff.*

De Stephen Dymon, de Smith-Falls, Ontario, mouleur, pour une loi de divorce d'avec Dominica Dymon (née Toocatch), son épouse.—M. *Jacobs.*

De John William Telfer, de London, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Stella Irene Telfer (née Hicks), de Buffalo, New-York, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Annie H. Young (née Watson), du Sault Ste-Marie, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Young, autrefois du Sault Ste-Marie, et maintenant de lieux inconnus, son époux.—M. *Pettit.*

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat relativement à l'eau dans la zone de chemins de fer, conformément aux prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 211, article 6.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.—Vols. I et II.

Aussi,—Rapport du surintendant des assurances du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1927.—Vol. I, Compagnie d'assurance autres qu'assurance-vie.

Aussi,—Rapport du surintendant des assurances du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1927,—Vol. II, Compagnies d'assurance-vie.

Aussi,—Relevés des compagnies d'assurance du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1927 (Sujet à être corrigé).

Aussi,—Rapport du surintendant des assurances du Dominion du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1927.—Compagnies de prêt et de fidéicommis.

Aussi,—Extrait des états des compagnies et prêt et de fidéi-commis en Canada pour l'année 1927. (Sujet à correction).

Aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses encourrues; et relevé de l'auditeur général relativement au sujet de ses décisions par le Bureau de la Trésorerie.

Aussi,—Relevé des dépenses faites d'après les appropriations pour dépenses imprévues, crédit 310, Loi de l'Appropriation, 1928.

Aussi,—Relevé de l'assurance des soldats rapatriés, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses pour la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses de la Société Royale du Canada pour l'année espirée le 30 avril 1928.

Aussi,—Relevé des allocations de retraites aux fonctionnaires civils durant l'année terminée le 31 décembre 1928, en vertu des prescriptions de la Loi de pension et de retraits du Service civil, S.R.C., 1906, chapitre 17, article 25.

Il met aussi devant la Chambre,—(A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1928, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1928, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924 pour l'exercice 1928. S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

Aussi,—Rapport du bureau de vérification au ministre des Finances,—Vérification des propriétés ennemies, et bilan des dettes au 31 mars 1928, Vols. I et II.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques chartées du Dominion du Canada, au 31 décembre 1928, conformément aux S.R.C., article 114, chapitre 12.

Aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques chartées du Canada, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 12, article 114.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 58.

Et aussi,—Liste des balances non-réclamées, etc., dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 59.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 2, Loi modifiant la Loi du Grand Tronc, 1906-1907, relativement aux pensions.—M. *Dunning*.

Bill No 3, Loi modifiant de nouveau la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard.—M. *Dunning*.

Bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques.—M. *King* (Kootenay-Est).

Bill No 5, Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères.—M. *Motherwell.*

M. Geary, appuyé par M. Senn, du consentement de la Chambre présente un Bill No 6, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Investigation d'une compagnie subsidiaire de compagnies de téléphone et de télégraphe), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Cayley,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence, le très honorable Vicomte Willingdon, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand Commandeur de l'Ordre Très éminent de l'Empire Indien, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très excellent de l'Empire Britannique, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Et le débat se prolongeant, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que ladite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Robb, résolu,—Que la Chambre se formera en comité, à sa prochaine séance, pour prendre en considération les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Robb, résolu,—Que la Chambre se formera en comité, à sa prochaine séance, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre s'ajourne alors à 9.45 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 12 FEVRIER 1929

PRIÈRES.

Vingt-quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 11 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Alla Chretter (née Stressief), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Oskar Leopold O. Chretter, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lennox*.

De Edith McFarlane (née Price), d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Darville McFarlane, d'Ottawa, Ontario, son époux.—M. *Jacobs*.

De Gertrude Helena Martin (née Stewart), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Alfred Martin, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Clark*.

De William Allan Griffith, de Bestel, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Eva Pearl Griffith (née Price), de Cobalt, Ontario, son épouse.—M. *Jelliff*.

De Elsie Alice Hervey (née Kellett), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Gerald Essex Hervey, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Clark*.

De Marion Isabel Kemp (née Willette), de Sault-Ste-Marie, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Bert Jackson Kemp, de Sault-Ste-Marie, Ontario, son époux.—M. *Arthurs*.

De Malvina Guerin (née Lafave), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Gordon Guerin, de Wallaceburg, Ontario, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Arthur Alderton, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Laura Elizabeth Alderton (née Gallinger), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Arthurs*.

De Alfred Bescorl, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Florrie Bryant Rescorl, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Lawson.*

De Myrtle Mary Jane McLean (née Meech), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Alfred McLean, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Ryckman.*

De Lydia Alice Hinch (née Mather), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Sydney Russell Hinch, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Frank Milsom Ruggles, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ella Rosa Ruggles (née Cunninghame), de Toronto, Ontario, son épouse. —M. *Ryckman.*

De George Melville Fulton, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Myrtle Rhoda Fulton (née Ewing), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Boys.*

De Antoine Joseph Bourdon, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Lucy Isabel Hughes, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Clark.*

De James Taylor, de Prescott, Ontario, cordonnier, pour une loi de divorce d'avec Ethel Taylor (née Pink), de Londres, Angleterre, son épouse.—M. *Stewart* (Leeds).

De Louisa Martha Weston (née Smith), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Weston, son époux.—M. *Casselman.*

De Molloy Vaughan (née Allen), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur Stanley Vaughan, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Ryckman.*

De Thomas Southwood, de Richmond, Québec, pour une loi de divorce d'avec Florence Josephine McGaffey, de Richmond, Québec, (temporairement de Standstead, Québec), son épouse.—M. *Howard.*

De Gordon Asher True, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Winnifred Hariet True (née Thornton), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Edwards* (Ottawa).

De Wallace Weillington Corkum, de Toronto, Ontario, cuisinier, pour une loi de divorce d'avec Minnie Corkum (née Hughes), de Parrsboro, Nouvelle-Ecosse, son épouse.—M. *Edwards* (Ottawa).

De Alexander James Purse, de Toronto, Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec Florence May Purse, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Clark.*

De Hunter Wilbert Faulkner, de Trenton, Ontario, chauffeur de locomotive, pour une loi de divorce d'avec Evelyn May Faulkner (née Herrington), de Winnipeg, Manitoba, son épouse.—M. *Clark.*

De Syndey Bishop, de Toronto, Ontario, cordonnier, pour une loi de divorce d'avec Alice Lena Hartwick Bishop, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Jelliff.*

De Wilfred Keith Black, de Hamilton, Ontario, comptable, pour une loi de divorce d'avec Alda Douglas Black, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Clark.*

De Emily Munnings, de Picton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur Stanley Munnings, de Bromley, Kent, Angleterre, son époux.—M. *Hubbs.*

De Cleoniki Palcologou, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Christophoros Drakoulas, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Jacobs.*

De Harry Babington Millward, de Toronto, Ontario, manufacturier, pour une loi de divorce d'avec Samantha Hair Millward (née Whitehead), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Lennox*.

De Bessie Stephen Lee (née Thomson), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Clare Lee, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Geary*.

De John Campbell, de Brantford, Ontario, ouvrier en bois, pour une loi de divorce d'avec Vera May Campbell, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Marion R. Laidman (née Steele), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Irvine R. Laidman, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Harvey B. P. Haney, de Brantford, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Irene McKinnon Haney, de Brantford, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

Sur motion de M. Robb, *ordonné*,—Que le rapport de l'auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1928 et les comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 1928 soient référés au comité permanent des Comptes publics.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport des minutes des commissaires de la Régie interne de la Chambre des Communes pour 1928, conformément à la règle 80.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juin 1928:—Copie de tous contrats ou conventions passés entre les Chemins de fer nationaux canadiens et la *National Cartage Company* de la ville de Winnipeg.

Aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 23 mars 1927—Copie des lettres, postulations, rapports, recommandations, correspondance et papiers que le gouvernement ou un de ses départements possède sur une réclamation supposée de John McIver pour compensation, relativement à l'achat de concessions minière de Poker Creek, Yukon, et pour le paiement desquelles le gouvernement s'est approprié $3,000.

Aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 7 mai 1928—Copie de tous télégrammes, lettres et autre correspondance échangés entre E. A. Buckerfield, W. de B. Farris, J. R. Murray et les Commissaires du havre de Vancouver, ou avec le gouvernement au sujet de l'achat ou du louage de l'immeuble contigu à (ou qui joint) l'élévateur de terminus No 3 de la Commission du havre (maintenant loué aux *United Grain Growers*), et sur lequel on a érigé récemment un élévateur et une manufacture d'aliments pour les bestiaux.

Aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 11 juin 1928—Etat montrant au complet (*a*) la somme totale dépensée par le ministère des chemins de fer de l'année 1911 jusqu'à ce jour pour le chemin de fer de la baie d'Hudson; (*b*) la somme totale que le département des Chemins de fer a dépensée pour le port de Nelson; (*c*) la somme totale dépensée par le département des Chemins de fer pour le port de Churchill; (*d*) les sommes complètes que le département des Chemins de fer a dû payer pour l'achat et le transport de tous matériaux aux ports de Nelson ou de Churchill en rapport avec le chemin de fer de la baie d'Hudson, son outillage ou le terminus; (*e*) la somme totale que le département de la Marine a dépensée pour les ports de Nelson ou de Churchill, pour le chemin

de fer de la baie d'Hudson, pour une étude de la navigation dans les Détroits ou dans la baie d'Hudson, ou pour placer des ouvrages qui faciliteront la navigation dans les Détroits d'Hudson, ou la baie d'Hudson, ou aux ports de Nelson et de Churchill; (*f*) le coût total des observations aériennes dans les Détroits d'Hudson ou la baie d'Hudson, en rapport avec la navigation vers les ports de Nelson ou de Churchill; (*g*) toutes autres dépenses de tout autre département du gouvernement en rapport avec le chemin de fer de la baie d'Hudson, son terminus, à Nelson ou à Churchill et pour la navigation de la baie d'Hudson ou des Détroits.

Et tous ces états devant comprendre toutes les dépenses de l'année 1911 jusqu'à ce jour, inclusivement.

Aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 27 février 1928—Copie de toutes lettres, résolutions, pétitions, autres communications et de tous télégrammes échangés entre particuliers, associations, compagnies, ou organisations et tout ministère du gouvernement du Canada au sujet des prétendus effets désastreux de l'exécution de la convention de commerce australienne sur les intérêts de l'agriculture et de l'industrie laitière au Canada.

Aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 30 mai 1928—Dossier indiquant:—

1. Combien de contrats on a passés durant l'année civile 1927 pour le transport des dépêches postales dans l'Ontario.

2. Combien de contrats on a renouvelés (*a*) à la suggestion du département (*b*) à la suggestion de l'entrepreneur.

3. Dans combien de cas on a publié des annonces demandant des soumissions.

4. Dans combien de cas on a accepté la plus basse soumission et telle qu'on l'avait reçue.

5. Si le département a décidé dans certains cas que les soumissions n'étaient pas satisfaisantes.

6. Dans l'affirmative, dans combien de cas.

7. Si on a demandé de nouvelles soumissions dans le cas visés par la question 5.

8. Sinon, pourquoi pas.

9. Si on a passé des contrats dans quelques-uns de ces cas. Dans l'affirmative, dans combien.

Et aussi, Etat détaillé de tous les bons et garanties enregistrés au ministère du Secrétariat d'Etat, depuis le dernier état soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32, chapitre 164, S.R.C., 1927.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, Réponse à un Ordre de la Chambre du 9 mai 1928:—Relevé des pièces justificatives contenant les quarante rapports et les documents qui portent la signature de Richard A. McClymont, et que le ministère de l'Intérieur a communiqués à M. Alexander Smith, C.R., Commissaire Royal, pour la tenue d'une enquête.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 9 mai 1928:—Copie des témoignages, des pièces justificatives et de la correspondance qui ont trait à l'enquête tenue récemment par M. Alexander Smith, C.R., Commissaire Royal nommé pour faire une enquête sur certaines accusations portées par un M. Richard A. McClymont, contre l'administration du ministère de l'Intérieur.

M. Rinfret, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 7, Loi modifiant la Loi du Service civil (Secrétaires particuliers), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Church, appuyé par M. Gott, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 8, Loi modifiant la Loi des pénitenciers. (Visite d'un grand jury), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Church, appuyé par M. Gott, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 9, Loi modifiant la Loi des Postes (Propriétaires de journaux), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Church, appuyé par M. Gott, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 10, Loi modifiant la Loi des assurances (Polices périmées), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Church, appuyé par M. Gott, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 11, Loi modifiant la Loi des Banques (Coalitions), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Rinfret, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—Que le Ministre des Finances reçoive l'autorisation de placer à l'actif du Gardien, à même les sommes versées au Trésor comme réparations pour les pertes subies pendant la dernière Guerre, une somme n'excédant pas $2,500,000, et que l'on stipule pour le mode et l'échelle des paiements.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informa alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera demain en comité pour prendre en considération ladite résolution.

M. Ralston, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est opportun de modifier la Loi des pensions de la Milice en ce qui a trait au calcul du montant de la pension payable à des officiers forcément mis à la retraite ou hors cadres, pension à être établie sur le montant moyen annuel des appointements et gratifications durant les trois années qui ont précédé immédiatement la retraite, et de modifier la méthode de calcul d'une pension pour un officier qui a été membre ou membre associé du Conseil de Défense durant une période de pas moins que trois années consécutives.

M. Ralston, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informa alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général pour prendre en considération ladite résolution.

M. Heenan, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que la Loi de l'éducation technique soit modifiée pour stipuler que tout reliquat des dix millions de dollars appropriés d'après cette Loi et non dépensés le 31 mars 1929, resteront disponibles durant une ou plus des cinq années fiscales suivantes, mais qu'aucune partie de ce montant ne sera versée à aucune province après le 31 mars 1934.

M. Heenan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, le recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Cardin, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas $10,000,000 aux Commissaires du havre de Montréal pour continuer la construction de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions et coût approximatif de tels travaux et sur dépôt de débentures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas $10,000,000 aux Commissaires du havre de Vancouver pour continuer la construction de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions, et coût approximatif de tels travaux et sur dépôt de débentures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas $2,000,000 aux Commissaires du havre des Trois-Rivières pour continuer la construction d'outillages de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions et coût approximatif de tels travaux, et sur dépôt de débentures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas $2,000,000 aux Commissaires du havre de Chicoutimi, pour continuer la construction d'outillages de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions et coût approximatif de tels travaux, et sur dépôt de débentures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, le recommande à la Chambre.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas $5,000,000 aux Commissaires du havre d'Halifax pour continuer la construction d'outillages de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions et coût approximatif de tels travaux, et sur dépôt de débentures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 2, Loi modifiant la Loi du Grand-Tronc, 1906-1907, relativement aux pensions, est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 3, Loi modifiant de nouveau la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques est lu la deuxième fois, considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu un message du Sénat informant la Chambre que le Sénat s'unit à la Chambre des Communes dans son adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, et a rempli l'espace laissé en blanc par les mots "Sénat et".

Et aussi,—Un message demandant à la Chambre de s'unir au Sénat dans une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de transmettre l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très Excellente Majesté le Roi, de la façon qui paraîtra convenable à Son Excellence, pour qu'elle soit déposée au pied du trône, exprimant la gratitude et la réjouissance du peuple du Canada de ce que grâce à la Providence Divine, Sa Majesté a obtenu l'espoir d'une complète guérison de la maladie grave et prolongée que Sa Majesté a supportée avec une si grande patience et tant de courage, et qu'elle remplisse l'espace laissé en blanc par le mot "Communes".

Le Bill No 5, Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), secondé par M. Robb, résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'associe au Sénat dans une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de transmettre à Sa Très Excellente Majesté le Roi, de la façon qui paraîtra convenable à Votre Excellence, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône, l'Adresse commune adoptée par les deux Chambres afin d'exprimer la gratitude et la réjouissance du peuple du Canada pour l'espoir du complet rétablissement de Sa Majesté, et qu'elle a rempli l'espace laissé en blanc par le mot "Communes";

Et que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. Cahan—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Dossier contenant:

1. Chaque et tout traité ou convention que le gouvernement du Royaume-Uni a conclu avec une puissance étrangère, maintenant en vigueur et en force en totalité ou en partie, qui s'applique clairement au Canada, ou que le Parlement du Canada a ratifié par une résolution ou par une loi, ou auquel le gouvernement canadien a donné son adhésion formelle pour la totalité ou une partie; avec la date de chaque traité ou convention, le nom de la puissance étrangère avec laquelle il a été négocié et donnant les renvois à la publication de chacun de ces traités ou conventions;

2. Dossier semblable contenant chaque et tout traité ou convention conclu ou signé par le Canada avec toute puissance étrangère, donnant aussi les renvois à la publication de chaque traité ou convention; et

3. Relevé indiquant chacune et toute loi du parlement de la Grande-Bretagne qui, en termes spécifiques ou par induction nécessaire, s'applique à la puissance du Canada.

Par M. Hubbs—Ordre de la Chambre—Relevé de tous les noms des officiers de la F.E.C. et de leur adresse actuelle dont la pension a été diminuée en vertu de la clause 14, paragraphe 1, de la Loi des Pensions, qui se lit comme suit:

"Une pension est accordée à un membre ou relativement à un membre des forces selon le rang ou rang provisoire pour lequel il recevait la solde et les allocations lors de l'apparition de la blessure ou maladie donnant lieu à la pension, ou de l'apparition de la blessure ou maladie qui a causé sa mort."

Par M. Gott pour M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral, ou tout membre de ce gouvernement, ou le ministre des Finances, ou tout fonctionnaire fédéral et toute ou toutes personnes, ou le président, directeurs, ou les officiers supérieurs de toute autre Banque au sujet de la fusion de la Standard Bank avec la Canadian Bank of Commerce, et toute la correspondance échangée en 1928 et 1929 au sujet du projet de fusion de toute autre banque que les banques à chartre nommées plus haut.

Par M. Gott pour M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés durant les années 1927, 1928-1929 entre le gouvernement fédéral, ou tout membre de ce gouvernement ou tout fonctionnaire et le Président, les directeurs et autres officiers supérieurs de la Compagnie canadienne de Téléphone Bell, ou toute ou toutes autres personnes au sujet du projet d'augmenter jusqu'à soixante-quinze millions le capital social de ladite compagnie, ou au sujet de la demande de législation en 1928 et 1929.

Par M. Gott pour M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, baux, rapports, décrets ministériels, correspondance, lettres, ententes, et tous autres documents échangés entre le ministre de l'Intérieur ou tout autre membre du gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba ou tout membre ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute ou toutes autres personnes relativement aux chutes Sept Sœurs de la province du Manitoba, ou tous baux ou aliénation de ces chutes.

Par M. Gott—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, rapports, correspondance, lettres, recommandations, communications et autres documents de toute sorte ayant trait à toute transaction faite entre le gouvernement fédéral et la *Canadian Tobacco Growers Co-operative Company*, de Kingsville, Ontario, avant et après la cession de ses biens.

M. Cahan propose, appuyé par M. Black (Halifax),—Qu'un comité spécial de cette Chambre composé de onze membres soit nommé immédiatement pour faire enquête et rapport sur l'opportunité de restreindre, modifier ou rescinder l'adresse à Sa Majesté le Roi que cette Chambre a adoptée au mois de mai 1919 et qui a trait à la collation, par Sa Majesté, de titres d'honneur ou de distinctions honorifiques aux sujets de Sa Majesté domiciliés ou résidant ordinairement au Canada; et aussi pour prendre en considération toute mesure appropriée que le Parlement du Canada peut adopter, s'il en trouve une, au sujet de l'acceptation, de la jouissance et de l'usage par des personnes domiciliées ou résidant ordinairement au Canada de titres d'honneur ou de distinctions honorifiques accordés par tout gouvernement étranger, toute nation, tout potentat et toute puissance, et pour faire rapport sur ce sujet; et aussi pour prendre en considération la convenance d'instituer des ordres du mérite, des distinctions ou décorations que Sa Majesté pourra accorder aux personnes domiciliées ou résidant ordinairement au Canada, sur recommandation du gouvernement canadien, en reconnaissance de services publics remarquables et éminents, et pour faire rapport sur ce sujet; et que ce comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, dossiers et documents et de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Et un débat s'ensuivant ledit débat est ajourné sur motion de M. Bennett.

La Chambre s'ajourne alors à six heures p.m., jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 13 FEVRIER 1929

PRIÈRES.

Vingt et une pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 12 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De la *Sun Life Assurance Company of Canada,* pour une loi à l'effet d'augmenter son capital-actions, et pour d'autres objets.—Sir *Eugène Fiset.*

De la *Quebec Railway, Light and Power Company,* pour une loi à l'effet d'augmenter son capital-actions et ses pouvoirs d'emprunt.—M. *Parent.*

Du Très Révérend Père Simon Wolodimis Sawchuk, de Winnipeg, Manitoba, et autres, pour une loi de constitution en corporation à la *Ukranian Greek Orthodox Church of Canada.*—M. *Luchkovitch.*

De William Watson Evans, de Toronto, Ontario, et autres, pour une loi constituant en corporation *Canadian Re-Insurance Corporation.*—M. *Mercier* (St-Henri).

De Donald Elias Stewart, de Toronto, Ontario, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Railway Brotherhood Casualty Insurance Company.*—M. *Mercier* (St-Henri).

De la Compagnie de téléphone Bell du Canada, pour une loi à l'effet d'augmenter son capital-actions.—M. *Edwards* (Ottawa).

De sir Frederick Williams Taylor, de Montréal, Québec, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Liverpool Insurance Company.*—M. *Guerin.*

De Harry Punshon Stephens, de Niagara-Falls, Ontario, et autres pour une loi constituant en corporation *Niagara Falls Memorial Bridge Company.*—M. *Pettit.*

De Stanley W. Hayes, de Richmond, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi concernant le brevet No 308,504 pour butoirs.—M. *Jacobs.*

De Margaret Duffield (née Steele), de Guelph, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Alfred Duffield, de Hamilton, Ontario, son époux.—M. *McPhee.*

De William Thomas Taylor, de Toronto, Ontario, journalier, pour une loi de divorce d'avec Rose Ethel Taylor, dont l'adresse actuelle est inconnue, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De James Collingwood Darroch, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Marjorie Ellen Darroch, de New-York, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Marie Rose Baer (née Beffre), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Frederick Wilhelm Baer, de Montréal, Québec, vendeur, son époux.—M. *Arthurs.*

De William Ernest Foulks, de Montréal, Québec, commis de chemin de fer, pour une loi de divorce d'avec Berta Elaine Valérie MacDonnell, de New-York, New-York, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Cahan.*

De Frederick Rutherford Zoppi, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Iris May Jefferson Zoppi, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Kay.*

De Helen Awrey, de Hamilton, Ontario, sténographe, pour une loi de divorce d'avec George Pardee Awrey, de Toronto, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Boys.*

De Edna Marguerite Robinson (née Stroud), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec James George Robinson, de Montréal, Québec, marchant, son époux.—M. *Cahan.*

De Minerva Elliott (née Helps), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Sidney Leonard Elliott, de Westmount, Québec, opérateur de télégraphe de chemin de fer, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Arnold Whitchurch Little, de Toronto, Ontario, commis de banque, pour une loi de divorce d'avec Phyllis May Burtonshaw Little (née Nicholls), (présente adresse non donnée), son épouse.—M. *Boys.*

De Charles Smolkin, de Almonte, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Clara Smolkin (née Alberts), de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Casselman.*

De Susanah Savery (née Musson), de Verdun, Québec, pour une loi de divorce d'avec Charles John Savary, de Sudbury, Ontario, ingénieur-électricien, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Naomi Pauline Wilson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Murray Franklin Wilson, de Toronto, Ontario, publiciste, son époux.—M. *Lawson.*

De Edyth May Shields (née Anderson), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Nephi Shields, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, barbier, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Effie Margaret Hill (née Barland), de Chatham, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Charles Henry Hill, de London, Ontario, réparateur de montres, son époux.—M. *Clark.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre

le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Mina Thompson (née Hawke), de Coldwater, Ontario, épouse de Frank Thompson.

De Dorothy Madelina Campbell (née Hanson), de Westmount, Québec, épouse de John David Campbell.

D'Ernest Carl Bouck, de Hamilton, Ontario, époux de Marjory Edith Bouck (née Murphy).

De Sylvester Wilfred Kerr, de Hamilton, Ontario, époux de Violet Kerr (née Albinson).

D'Allan Plant, de Toronto, Ontario, époux de Dorothy Plant.

De James Graham McCreadie, de Toronto, Ontario, époux d'Elizabeth McCreadie (née Thomson).

De William Greig Green, de Montréal, Québec, époux de Johanna Sullivan.

De Lera Vallance, de Brockville, Ontario, épouse de James Vallance.

D'Edward George Croucher, de Ford City, Ontario, époux de Mabel Edith Croucher.

D'Elizabeth Crawford Copping (née Graham), de Toronto, Ontario, épouse de Robert William Copping.

De Nanette Coffey (née Hay), de Toronto, Ontario, épouse de Joseph John Coffey.

De Clifford Wilson, de Toronto, Ontario, époux de Mary Wilson (née Sword), alias Mary Parkinson.

De John William Telfer, de London, Ontario, époux de Stella Irene Telfer (née Hicks).

M. Motherwell pour M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Affaires des sauvages, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de l'Hygiène pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

Il dépose aussi sur la Table,—Etat des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

M. Jacobs, appuyé par M. Deslauriers, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 12, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Coupons de retour), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Jacobs, appuyé par M. Deslauriers, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 13, Loi ayant pour objet d'abolir la nécessité d'une réélection des membres de la Chambre des Communes du Canada lorsqu'ils acceptent une charge, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Church, appuyé par M. Gott, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 14, Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables (approbation du Parlement), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Stewart (Leeds), appuyé par M. Chaplin, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 15, Loi modifiant la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides (Exposition de l'énergie électrique), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochain séance de la Chambre.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres qui suivent sont votés:—

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministre, ou le ministre des Travaux publics, ou toute ou toutes autres personnes au sujet de l'adoption ou de l'approbation des plans de toute ou toutes compagnies, en vertu de la Loi de protection des Eaux Navigables, ou au sujet du projet de loi de la *Great Lakes and Atlantic Canal and Power Co.*; et tous documents échangés entre les mêmes personnes et tout directeur ou tout officier supérieur de ces compagnies, ou de toute autre compagnie semblable qui voudrait obtenir des pouvoirs similaires pour la génération et l'exploitation d'énergie électrique dans le fleuve Saint-Laurent, entre Cornwall, Hungry Bay et la tête de la navigation à Montréal, et toute correspondance et documents échangés entre les mêmes personnes et les gouvernements de Québec ou d'Ontario, ou tout ministre qui les compose, relativement au projet de la *Beauharnois Power & Canal*.

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, documents, correspondance échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Postes, ou tout autre ministère fédéral, ou entre toute ou toutes personnes et le ministre des Postes ou tout autre membre du ministère, et aussi une copie de toute correspondance échangée entre les différents ministères fédéraux au sujet de l'entreprise du transport des dépêches entre Enilda et Grouard, durant les années 1927, 1928 et 1929.

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, autres documents, correspondance échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Postes ou tout autre ministère fédéral, ou entre toute ou toutes personnes et le ministre des Postes ou tout autre membre du ministère, et aussi une copie de toute correspondance échangée entre les divers ministères fédéraux au sujet de (1) de l'inauguration du bureau de poste de Fairview, (2) de la permutation projetée du maître de poste de Waterhole à Fairview, et (3) de la nomination du maître de poste de Fairview.

Par M. Campbell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous décrets ministériels, autres documents, correspondance et lettres échangés entre le ministère du Commerce, la Commission des grains et tout autre ministère fédéral, les diverses coopératives de vente des blés et toutes autres personnes au sujet de l'application de la clause 150 de la Loi des grains du Canada, du 1er janvier 1927 jusqu'à aujourd'hui.

Par M. Garland (Bow-River)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels adoptés en 1926, 1927, 1928 et 1929 et qui ont trait à la Loi des grains du Canada.

M. Gershaw, appuyé par M. Neill, propose,—Que la Chambre est d'avis qu'à l'avenir c'est le jour de l'armistice, le 11 novembre qui devra être célébré comme Journée nationale d'actions de grâce.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

M. Letellier, appuyé par M. Girouard, propose,—Que la Chambre est d'avis que la question d'accorder des allocations familiales devrait être étudiée, en prenant en considération la juridiction respective du Parlement fédéral et des Provinces en la matière, et que ladite question devrait être soumise au Comité des relations industrielles et internationales avec instructions de faire enquête et rapport.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Cahan,—Qu'un comité spécial de cette Chambre composé de onze membres soit nommé immédiatement pour faire enquête et rapport sur l'opportunité de restreindre, modifier ou rescinder l'adresse à Sa Majesté le Roi que cette Chambre a adoptée au mois de mai 1919 et qui a trait à la collation, par Sa Majesté, de titres d'honneur ou de distinctions honorifiques aux sujets de Sa Majesté domiciliés ou résidant ordinairement au Canada; et aussi pour prendre en considération toute mesure appropriée que le Parlement du Canada peut adopter, s'il en trouve une, au sujet de l'acceptation, de la jouissance et de l'usage par des personnes domiciliées ou résidant ordinairement au Canada de titres d'honneur ou de distinction honorifiques accordés par tout gouvernement étranger, toute nation, tout potentat et toute puissance, et pour faire rapport sur ce sujet; et aussi pour prendre en considération la convenance d'instituer des ordres du mérite, des distinctions ou décorations que Sa Majesté pourra accorder aux personnes domiciliées ou résidant ordinairement au Canada, sur recommandation du gouvernement canadien, en reconnaissance de services publics remarquables et éminents, et pour faire rapport sur ce sujet; et que ce comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, dossiers et documents et de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Et le débat continuant;

A six heures, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans poser la question jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 14 FEVRIER 1929

PRIÈRES.

Treize pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 13 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De William Henry Blackwell, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Blanche Blackwell, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Alexander Hanson, du township de Norwich, comté de Oxford, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Florence Pearl Hanson (née Poole), des Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Smoke.*

De Wallace Evered Gillespie, de Copper-Cliff, Ontario, surintendant électricien, pour une loi de divorce d'avec Caroline Gillespie (née Stubbs), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Thomas Fletcher Bradley, d'Ottawa, Ontario, marchand, pour une loi de divorce d'avec Helen May Bradley (née Lafleur), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Casselman.*

De Gertrude Georgeanna Anderson (née Waterhouse), de Cooksville, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Joseph Henry Anderson, de Davidson, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, employé de garage, son époux.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Mabel Lorene DeClute (née Arnott), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur Walton DeClute, de Toronto, Ontario, mécanicien, son époux.—M. *Casselman.*

De Madelaine Virginia Lumsden (née Simpson), de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Scott Lumsden, de Hamilton, Ontario, son époux.—M. *Bothwell.*

De Henry Lawrence Jones, de Arnprior, Ontario, journalier, pour une loi de divorce d'avec Irvine Violet Jones, de Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Ladner.*

De Charles Edwin Walker, de Paris, Ontario, courtier, pour une loi de divorce d'avec Eva Mary Walker (née LeRoy), de Toronto, Ontario, son épouse. —M. *Sanderson.*

Du Très honorable sir Robert Borden, d'Ottawa, Ontario, et autres, pour une loi constituant en corporation *Barclay's Bank (Canada)*.—M. *Jacobs.*

De la *Molson Bank Pension Fund*, pour une loi à l'effet de proroger leur charte et d'autoriser la société du fonds de pension de la banque de Montréal à prendre leur propriété et actif, et garantir leurs obligations.—M. *Guerin.*

De la *Merchants Bank of Canada Pension Fund*, pour une loi à l'effet de proroger leur charte, et d'autoriser la société du fonds de pension de la banque de Montréal à prendre leur propriété et actif et garantir leurs obligations.—M. *Guerin.*

De la *Pension Fund Society of the Bank of Montreal*, pour un loi autorisant cette société de prendre charge des propriétés, actifs et obligations de la *Molsons Bank Pension Fund* et de la *Merchants Bank of Canada Pension Fund*, et de proroger les chartes desdite *Molsons Bank Pension Fund* et *Merchants Bank of Canada Pension Fund.*—M. *Guerin.*

De la *Essex Terminal Railway Company*, pour une loi à l'effet de prolonger le délai pour commencer et terminer leur chemin de fer à ou près de Ojibway, Ontario.—M. *Odette.*

De la *Royal Architectural Institute of Canada*, pour une loi amendant leur loi de constitution en corporation.—M. *Smith* (Stormont).

De la *Catelli Macaroni Product Corporation Limited of Montreal*, pour une loi autorisant le commissaire des brevets de faire revivre le brevet No 178,405, pour améliorations dans les produits de la pâte.—M. *Mercier* St-Henri).

De Séraphin Ouimet, de Montréal, Québec, et autres, pour une loi de constitution en corporation à la *Montreal Underground Terminal Company.*—M. *Rhéaume.*

De la *Protective Association of Canada*, de Granby, Québec, pour une loi à l'effet de modifier leur loi de constitution en corporation.—M. *Boivin.*

De la *Chartered Trust and Executor Company of Toronto*, pour une loi autorisant une augmentation de leur capital-actions.—M. *Lawson.*

De Samuel H. Henderson, de Wawanesa, Manitoba, et autres, pour une loi constituant en corporation *Wawanesa Mutual Insurance Company.*—M. *Thorson.*

De Samuel H. Henderson, de Wawanesa, Manitoba, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Wapiti Insurance Company.*—M. *Thorson.*

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables messieurs Green, Hardy, MacArthur, Sharpe, Tanner, et Taylor, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Aussi,—Un message informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables messieurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Gillis, Gordon, Griesbach, Hatfield, Laird, Lewis, Logan, McDougald, McLennan, Poirier, Spence, Taylor et Turriff, ont été nommés pour composer un comité

chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres dans l'administration de ladite bibliothèque.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que les honorables messieurs Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Donnelly, Farrell, Green, Hatfield, Horsey, Legris, Lewis, McDonald, McLean, McLennan, Pope, Raymond, Robertson, Sharpe, Taylor, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les Bills suivants du Sénat et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Sun Life Assurance Company of Canada*, pour déclarer le montant de son capital social et autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec, pour augmenter son capital social et ses pouvoirs d'emprunt.

De William Watson Evans, de Toronto, Ontario, et autres, pour constituer en corporation la *Canadian Re-Insurance Corporation.*

De Donald Elias Stewart, de Toronto, Ontario, et autres, pour constituer en corporation *The Railway Brotherhood Casualty Insurance Company.*

De la Compagnie canadienne de téléphone Bell, pour augmenter son capital social.

De Sir Frederick Williams-Taylor, de Montréal, Québec, et autres, pour constituer en corporation la *National-Liverpool Insurance Company.*

De Harry Punshon Stephens, de Niagara-Falls, Ontario, et autres, pour constituer en corporation la *Niagara Falls Memorial Bridge Company.*

De Stanley-W. Hayes, de Richmond, Indiana, Etats-Unis d'Amérique, pour autoriser le commissaire des brevets à remettre en vigueur le brevet No 308,504, relativement à des butoirs.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 16, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada.*—Sir *Eugène Fiset.*

Bill No 17, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec.—M. *Parent.*

Bill No 18, Loi constituant en corporation la *Canadian Re-Insurance Corporation.*—M. *Mercier* (St-Henri).

Bill No 19, Loi constituant en corporation *The Railway Brotherhood Casualty Insurance Company.*—M. *Mercier* (St-Henri).

Bill No 20, Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell.—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 21, Loi constituant en corporation *The National-Liverpool Insurance Company.*—M. *Guerin.*

Bill No 22, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Memorial Bridge Company.*—M. *Pettit.*

Bill No 23, Loi concernant une certaine demande de brevet de Stanley W. Hayes.—M. *Jacobs.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 102.

M. Letellier, appuyé par M. Lacroix, présente un Bill No 24, Loi modifiant la Loi du Poinçonnage et des métaux précieux, 1928, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les Bills suivants, du consentement de la Chambre, sont respectivement présentés, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 25, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson.—M. *Cardin.*

Bill No 26, Loi modifiant la Loi des pêcheries.—M. *Cardin.*

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44, savoir:—

Par M. Edwards (Frontenac-Addigton)—Ordre de la Chambre—Etat montrant: 1. Quels étaient le taux des ventes et le montant des taxes de ventes intérieures perçues sur les ventes par (*a*) les manufacturiers ou les producteurs aux détaillants; (*b*) par le manufacturier au grossiste ou courtier, et par le grossiste ou courtier à tous autres, sur le (*c*) bois, pour chacune des périodes suivantes: (*a*) du 19 mai 1920 au 16 juin 1920; (*b*) du 17 juin 1920 au 9 mai 1921; (*c*) du 10 mai 1921 au 23 mai 1922; (*d*) du 24 mai 1922 au 31 décembre 1923; (*e*) du 1er janvier 1924 au 10 avril 1924; (*f*) du 11 avril 1924 au 17 février 1927; (*g*) du 18 février 1927 au 1er février 1928; (*h*) du 17 février 1928 à aujourd'hui.

2. Quels étaient le taux de la taxe des ventes et le montant des taxes de ventes perçues durant chacune des périodes mentionnées plus haut par le (*a*) les manufacturiers, producteurs, grossistes, courtiers, (*b*) par les détaillants et consommateurs, sur (*c*) le bois.

La Chambre reprend le débat sur la mation de M. Cahan,—Qu'un comité spécial de cette Chambre composé de onze membres soit nommé immédiatement pour faire enquête et rapport sur l'opportunité de restreindre, modifier ou rescinder l'adresse à Sa Majesté le Roi que cette Chambre a adoptée au mois de mai 1919 et qui a trait à la collation, par Sa Majesté, de titres d'honneur ou de distinctions honorifiques aux sujets de Sa Majesté domiciliés ou résidant ordinairement au Canada; et aussi pour prendre en considération toute mesure appropriée que le Parlement du Canada peut adopter, s'il en trouve une, au sujet de l'acceptation, de la jouissance et de l'usage par des personnes domiciliées ou résidant ordinairement au Canada de titres d'honneur ou de distinction honorifiques accordés par tout gouvernement étranger, toute nation, tout potentat et toute puissance, et pour faire rapport sur ce sujet; et aussi pour prendre en considération la convenance d'instituer des ordres du mérite, des distinctions ou décorations que Sa Majesté pourra accorder aux personnes domiciliées ou résidant ordinairement au Canada, sur recommandation du gouvernement canadien, en reconnaissance de services publics remarquables et éminents, et pour faire rapport sur ce sujet; et que ce comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, dossiers et documents et de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Black (Halifax),
Bouchard,
Bowen,
Bradette,
Brady,
Cahan,
Cannon,
Cantley,
Cardin,
Casselman,
Chaplin,
Chevrier,
Clark,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Waterloo-Sud),
Ernst,
Fraser,
Geary,
Grimmer,
Guerin,
Guthrie,
Hanson,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Kaiser,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lennox,
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
MacLaren,
McGibbon,
Maloney,
Matthews,
Perras,
Pettit,
Plunkett,
Price,
Rennie,
Rinfret,
Robb,
Ross (Kingston Cité),
Ross (Moose Jaw),
Rowe,
Short,
Sinclair (Queens),
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Stormont),
Smoke,
Spence,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stirling,
Young (Weyburn)—60.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Allan,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bird,
Bissett,
Black (Yukon),
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Boivin,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowman,
Boys,
Brown,
Cahill,
Campbell,
Carmichael,
Casgrain,
Charters,
Church,
Coote,
Cotnam,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Dionne,
Dunning,
Dussault,
Edwards (Ottawa),
Elliott,
Esling,
Evans,
Fafard,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Ferland,
Forke,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Hall,
Harris,
Hay,
Heaps,
Heenan,
Hepburn,
Howden,
Irvine,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Kellner,
Kennedy,
Lacombe,
Lacroix,
Laflamme,
Lang,
Lapierre,
Letellier,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Glengarry),
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
Macphail,
McDiarmid,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
McQuarrie,
Manion,
Mercier (Laurier-Outremont),
Millar,
Milne,
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
Power,
Ralston,
Rhéaume,
Roberge,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Simpson,
Speakman,
Spencer,
Spotton,
Steedsman,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Ward,
Wilson,
Woodsworth,
Young (Saskatoon)—114.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 6, Loi modifiant la Loi des chemins de fer. (Investigation de compagnies subsidiaires de téléphone ou de télégraphe);

M. Geary, appuyé par M. Stewart (Leeds) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a adopté la résolution suivante:—

Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver la Convention et le Protocole ayant pour objet de prévenir, par la construction d'ouvrages de consolidation, l'amoindrissement des Chutes Niagara, et de prendre à titre d'expérience, une plus grande quantité d'eau de la rivière Niagara, lesquels Convention et Protocole ont été signés à Ottawa le deuxième jour de janvier mil neuf cent vingt-neuf, au nom de Sa Majesté pour le Dominion du Canada, par le plénipotentiaire y désigné, et que cette Chambre approuve cette Convention et ce Protocole.

et priant la Chambre de s'unir au Sénat en approuvant la Convention et le Protocole mentionnés.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 8, Loi modifiant la Loi des pénitenciers. (Visite d'un grand jury), étant lu;

M. Church, appuyé par M. Grimmer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'en-suivant, il est ajourné sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert).

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 9, Loi modifiant la Loi des Postes. (Propriétaires de journaux) étant lu;

M. Church, appuyé par M. Grimmer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 10, Loi modifiant la Loi des assurances. (Polices périmées) étant lu;

M. Church, appuyé par M. Grimmer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 11, Loi modifiant la Loi des banques. (Coalitions) étant lu;

M. Church, appuyé par M. Grimmer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Ross (Kingston)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, rapports, correspondance, lettres et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout représentant du gouvernement, et toute ou toutes autres personnes au sujet du *Lower Lakes Transhipping Terminal.*

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés durant les années 1928 et 1929 entre le Bureau des Commissaires des grains et le ministère de la Justice.

M. Heaps, appuyé par M. Woodsworth, propose,—Que la Chambre est d'avis que le comité des relations industrielles et internationales devrait recevoir l'autorisation de faire enquête et rapport sur l'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Le Bill No 3, Loi modifiant de nouveau la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer International et de l'Ile du Prince-Edouard est lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution pourvoyant à des réparations pour certaines pertes subies durant la dernière guerre;

M. Rinfret propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil

Et un débat s'ensuivant, il est ajourné sur motion de M. Stevens.

La Chambre s'ajourne alors à 10.58 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 15 FEVRIER 1929

Prières.

Seize pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 14 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De *Cobb Connector Company,* de Los Angeles, Californie, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi à l'effet d'autoriser le commissaire des brevets de faire revivre le brevet No 157,331 pour amélioration aux appareils de couplage de tuyaux de trains.—M. *Clark.*

De *Lacombe and North Western Railway Company,* pour une loi autorisant une convention pour vendre, transférer ou louer le chemin de fer et les entreprises de la compagnie à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—M. *Blatchford.*

De la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une loi les autorisant à construire des lignes de chemins de fer; pour proroger le délai pour commencer la construction d'une ligne de chemin de fer; pour proroger le délai pour terminer et mettre en opération des lignes de chemins de fer; pour prendre à bail l'entreprise de la *Midland-Simcoe Railway Company.*—M. *Kellner.*

De la *Esquimalt and Nanaïmo Railway Company,* pour une loi à l'effet de proroger le délai pour compléter et mettre en opération deux lignes de chemins de fer; et d'augmenter le nombre de ses directeurs.—M. *Dickie.*

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, autorisant la construction d'une ligne de chemin de fer à partir de ou près de Kootenay-Landing, Colombie-Britannique, jusqu'à ou près de Proctor, Colombie-Britannique. —M. *Kellner.*

De la *Canadian Dexter P. Cooper Company,* pour une loi autorisant une prorogation de délai pour commencer et terminer des travaux de construction autorisés par leur loi de constitution en corporation.—M. *Hanson.*

De Constance Mary Kearns, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Joseph Kearns, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Pansy Jean VanLuven, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harry Esmond VanLuven, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Spence*.

De la *Joliette and Northern Railway Company*, pour une loi autorisant une prorogation de délai pour commencer et terminer leur ligne de chemin de fer d'un point à ou près de Joliette à un point à ou près de Berthier, Québec.—M. *Ferland*.

De Florence May Forbes (née Whittaker), de London, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harold Scott Forbes, de Hamilton, Ontario, employé civique, son époux.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

De Frederick Herman Schelke, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Mabel Mary Schelke, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Sophia Love (née Boyes), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Herbert Edgar Love, d'Angleterre, son époux.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

De Harry Freeman Switzer, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Loretta Norma Switzer, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

D'Alla Chretter (née Stessieff), de Montréal, Québec, épouse d'Oskar Leopold O. Chretter.

D'Elsie Alice Hervey (née Kellnett), de Toronto, Ontario, épouse de Gerald Essex Hervey.

De Malvina Guerin (née Lafave), de Toronto, Ontario, épouse de Gordon Guerin.

D'Alfred Rescorl, de Toronto, Ontario, époux de Florrie Bryant Rescorl.

D'Antoine Joseph Bourdon, de Montréal, Québec, époux de Lucy Isabel Hughes.

D'Arthur James Taylor, de Prescott, Ontario, époux d'Ethel Taylor (née Pink).

De Louisa Martha Weston (née Smith), de Toronto, Ontario, épouse de George Weston.

De Thomas Southwood, de Richmond, Québec, époux de Florence Josephine McGaffey.

De Gordon Asher True, de Toronto, Ontario, époux de Winnifred Hariet True (née Thornton).

De Wallace Wellington Corkum, de Toronto, Ontario, époux de Minnie Corkum (née Hughes).

D'Alexander James Purse, de Toronto, Ontario, époux de Florence May Purse.

De Hunter Wilbert Faulkner, de Toronto, Ontario, époux d'Evelyn May Faulkner (née Harrington).

D'Emily Munnings, de Picton, Ontario épouse d'Arthur Stanley Munnings.

De Cleoniki Palelogou, de Montréal, Québec, épouse de Christophoros Drakoulas.

De Harry Babington Millward, de Toronto, Ontario, époux de Samantha Hair Millward (née Whitehead).

De Bessie Stephen Lee (née Thomson), de Toronto, Ontario, épouse de Frederick Clare Lee.

De John Campbell, de Brantford, Ontario, époux de Vera May Campbell.

De Marion-R. Laidman (née Steele), de Toronto, Ontario, épouse d'Irvine-R. Laidman.

De Harvey-B.-P. Haney, de Brantford, Ontario, époux d'Irene McKinnon Haney.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les Bills suivants du Sénat et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

Du Très Honorable Sir Robert Borden, d'Ottawa, Ontario, et autres, pour constituer en corporation la *Barclays Bank* (Canada).

De la caisse de pension de la Banque Molson, pour révoquer sa charte et autoriser la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal à en acquérir les biens, actif et passif.

De la Caisse de pension de la Banque des marchands du Canada, pour révoquer sa charte et autoriser la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal à en acquérir les biens, actif et passif.

De la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal, pour révoquer les chartes de la Caisse de pension de la Banque Molson et la Caisse de pension de la Banque des marchands du Canada et pour autoriser les requérants à acquérir les biens, actif et passif.

De la *Catelli Macaroni Products Corporation, Limited*, de Montréal, Québec, pour autoriser le commissaire des brevets à remettre en vigueur le brevet No 178,405 pour améliorations de la production de pâtes alimentaires.

De la *Protective Association of Canada,* pour modifier sa loi de constitution en corporation.

De Samuel-H. Henderson, de Wawanesa, Manitoba, pour constituer en corporation *The Wawanesa Mutual Insurance Company.*

De Samuel-H. Henderson, de Wawanesa, Manitoba, pour constituer en corporation *The Wapiti Insurance Company.*

Le greffier dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 27, Loi constituant en corporation *Barclays Bank* (Canada).—M. *Jacobs.*

Bill No 28, Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal, la Caisse de pension de la Banque Molson et la Caisse de pension de la Banque des marchands du Canada.—M. *Guerin.*

Bill No 29, Loi concernant un brevet de la *Catelli Macaroni Products, Limited.*—M. *Mercier* (St-Henri).

Bill No 30, Loi concernant la *Protective Association of Canada.*—M. *Boivin.*

Bill No 31, Loi constituant en corporation *The Wawenesa Mutual Insurance Company*.—M. *Thorson*.

Bill No 32, Loi constituant en corporation *The Wapiti Insurance Company*.—M. *Thorson*.

Lesdits bills sont en conséquence, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 102.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, pour l'année terminée le 31 mars 1928.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des commissaires des pensions pour le Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1928.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que le Comité permanent du Règlement de la Chambre reçoive instruction de prendre en considération l'opportunité de modifier le Règlement de façon à ce que certaines prévisions budgétaires puissent être référées à un Comité, et pour que les bills rapportés par un Comité permanent ou spécial soient inscrits sur le feuilleton pour leur troisième lecture après avoir été suffisamment débattus par la Chambre.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Le Bill No 2, Loi modifiant la Loi du Grand-Tronc, 1906-1907, est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le Bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, étant lu;

M. King (Kootenay-Est) propose,—Que ledit ordre soit rescindé et le bill renvoyé à un comité spécial composé de neuf membres devant être choisis plus tard.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Le Bill No 7, Loi modifiant la Loi du service civil (Secrétaires particuliers), est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution modifiant la Loi des pensions de la milice, étant lu;

M. Ralston propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution:

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est opportun de modifier la Loi des pensions de la Milice en ce qui a trait au calcul du montant de la pension payable à des officiers forcément mis à la retraite ou hors cadres, pension à être établie sur le montant

moyen annuel des appointements et gratifications durant les trois années qui ont précédé immédiatement la retraite, et de modifier la méthode de calcul d'une pension pour un officier qui a été membre ou membre associé du Conseil de Défense durant une période de pas moins que trois années consécutives.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. Ralston, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 33, Loi modifiant la Loi des pensions de milice, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution concernant l'éducation technique;

M. Heenan propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution;

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills privés

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Bill No 17, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec.

Bill No 20, Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell.

Bill No 22, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Memorial Bridge Company.*

Banques et Commerce

Bill No 16, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada.*

Bill No 18, Loi constituant en corporation la *Canadian Re-Insurance Corporation.*

Bill No 19, Loi constituant en corporation *The Railway Brotherhood Casualty Insurance Company.*

Bill No 21, Loi constituant en corporation *The National Liverpool Insurance Company.*

Ayant disposé de l'Ordre pour les bills privés;

Bills publics

Le Bill No 9, Loi modifiant la Loi des Postes est lu la troisième fois et passé.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend en comité général la considération de la résolution modifiant la Loi de l'éducation technique.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que la Loi de l'éducation technique soit modifiée pour stipuler que tout reliquat des dix millions de dollars appropriés d'après cette Loi et non dépensés le 31 mars 1929, resteront disponibles durant une ou plus des cinq années fiscales suivantes, mais qu'aucune partie de ce montant ne sera versée à aucune province après le 31 mars 1934.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Heenan, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 34, Loi modifiant la Loi de l'éducation technique, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé la résolution suivante:—

> Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver le Traité général de renonciation à la guerre, signé à Paris le vingt-septième jour d'août mil neuf cent vingt-huit, au nom de Sa Majesté pour le Dominion du Canada, par le plénipotentiaire y mentionné, et que cette Chambre approuve ledit Traité.

et demandant aux Communes de s'unir au Sénat pour approuver le Traité ci-haut mentionné.

M. King (Kootenay-Est), du comité spécial nommé pour préparer et rapporter la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 63, présente le rapport suivant:—

Votre comité recommande que les membres dont les noms apparaissent dans les listes attachées, composent les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 63, comme suit:—

No 1

Privilèges et Elections

Messieurs

Beaubien,
Bell *(Hamilton)*,
Bell *(St-Antoine)*,
Bennett,
Bird,
Blatchford,
Cannon,
Casgrain,
Clark,
Cotnam,
Duff,
Edwards *(Frontenac-Addington)*,
Elliott,
Gott,
Gray,
Hanson,
Jacobs,
Johnston *(Long Lake)*,
Kellner,
Kennedy,
King *(Kootenay-Est)*,
Lapointe,
McPhee,
McQuarrie,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
Marcil,
Mercier *(St-Henri)*,
Ralston,
Rhéaume.—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Anderson *(Toronto-High-Park)*,
Bell *(St-Antoine)*,
Bell *(St-John)*,
Bell *(Hamilton)*,
Bettez,
Bissett,
Blatchford,
Bothwell,
Bowman,
Cahill,
Cantley,
Casgrain,
Casselman,
Chevrier,
Dubuc,
Dunning,
Edwards *(Ottawa)*,
Edwards *(Waterloo-Sud)*,
Esling,
Evans,
Fafard,
Fansher *(Lambton-Est)*,
Fraser,
Gardiner,
Geary,
Gershaw,
Heaps,
Howdon,
Jones,
Kellner,
Kennedy,
Lacroix,
Laflamme,
Lapierre,
McIntosh,
McLean *(Melfort)*,
McNutt,
McQuarrie,
Macdonald *(King)*,
MacLaren,
Manion,
Mercier *(Laurier-Outremont)*,
Milne,
Morin *(St-Hyacinthe-Rouville)*,
Parent,
Pouliot,
Price,
Ross *(Kingston)*,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Simpson,
Stewart *(Leeds)*,
Telford,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
White *(London)*,
Young *(Saskatoon)*.—60.

(Quorum 20)

No 3

Bills Privés

Messieurs

Adshead,
Anderson *(Halton)*,
Baldwin,
Barber,
Blanchard,
Bock,
Boucher,
Bowen,
Boys,
Brown,
Cahan,
Cannon,
Chaplin,
Church,
Denis *(St-Denis)*,
Descôteaux,
Deslauriers,
Duff,
Embury,
Fansher *(Lambton-Est)*,
Fontaine,
Glen,
Hall,
Howden,
Irvine,
Kay,
Langlois,
Letellier,
Luchkovitch,
McGregor,
McMillan,
McPherson,
Macdonald *(Glengarry)*,
MacLaren,
Maloney,
Mercier *(Laurier-Outremont)*,
Parent,
Pettit,
Robitaille,
Rutherford,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair *(Wellington-Nord)*,
Spence,
Stinson,
Telford,
Thompson,
Tummon,
Verville,
Wilson *(Wentworth)*,
Young *(Saskatoon)*.—51.

(Quorum 15)

No 4

Règlement de la Chambre

Messieurs

Bell *(Hamilton)*
Blanchard,
Blatchford,
Brady,
Désaulniers,
Deslauriers,
Ernst,
Evans,
Gershaw,
Gervais,
Grimmer,
Ladner,
Lavigueur,
McGregor,
McKenzie,
Lawson,
Mercier *(St-Henri)*,
Morin *(St-Hyacinthe-Rouville)*,
Speakman,
Young *(Weyburn)*.—20.

(Quorum 8)

No 5

Impressions

Membres devant agir de la part des Communes

Messieurs

Baldwin,
Bettez,
Bock,
Boulanger,
Bradette,
Charters,
Edwards *(Waterloo-Sud)*,
Embury,
Esling,
Evans,
Foster,
Fraser,
Garland *(Bow-River)*,
Girouard,
Gott,
Goulet,
Gray,
Guerin,
Hocken,
Howden,
Hubbs,
Kaiser,
Lacombe,
Lacroix,
Lang,
Lapierre,
Lucas,
McKenzie,
MacLean *(Prince)*,
Macdonald *(Glengarry)*,
Marcil,
Maloney,
Matthews,
Maybee,
Morrissy,
Peck,
Perras,
Prévost,
Price,
Quinn,
Rennie,
Rinfret,
Roberge,
Rowe,
Ryerson,
St-Père,
Speakman,
Spencer,
Spotton,
Steedsman,
Sylvestre,
Taylor,
Verville,
White *(Mont-Royal)*.—54.

No 6

Comptes Publics

Messieurs

Adshead,
Arthurs,
Beaubien,
Bettez,
Black *(Yukon)*,
Bothwell,
Campbell,
Cahan,
Cannon,
Casselman,
Clark,
Coote,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Edwards *(Frontenac-Addington)*,
Ferland,
Gardiner,
Girouard,
Guerin,
Guthrie,
Hanson,
Ilsley,
Jacobs,
Kaiser,
Laflamme,
Lapierre,
Lawson,
Lennox,
Lovie,
McDiarmid,
Malcolm,
Manion,
Odette,
Parent,
Peck,
Perras,
Pouliot,
Power;
Ross *(Kingston Cité)*,
Rutherford,
Ryckman,
Smith *(Stormont)*,
Smith *(Cumberland)*,
Smoke,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tobin,
White *(London)*.—50.

(Quorum 15)

No 7

Banques et Commerce

Messieurs

Allan,
Bennett,
Benoit,
Bird,
Black *(Halifax)*,
Bock,
Bothwell,
Brown,
Casgrain,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Clark,
Donnelly,
Ernst,
Fafard,
Geary,
Hanson,
Harris,
Hay,
Hepburn,
Irvine,
Jacobs,
Ladner,
Lang,
McLean *(Melfort)*,
McPhee,
McRae,
Manion,
Matthews,
Mercier *(St-Henri)*,
Odette,
Perley *(sir George)*,
Raymond,
Robb,
Robinson,
Robitaille,
Ross *(Moose Jaw)*,
Rutherford,
Ryckman,
Sanderson,
Smith *(Stormont)*,
Smoke,
Spencer,
Steedsman,
Stevens,
Vallance,
Ward,
Woodsworth,
Young *(Weyburn)*—50.

(Quorum 15)

No 8

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Anderson *(Halton)*,
Arthurs,
Auger,
Bancroft,
Barber,
Benoit,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bowen,
Brown,
Campbell,
Carmichael,
Cayley,
Charters,
Coote,
Denis *(St-Denis)*,
Descoteaux,
Desaulniers,
Donnelly,
Dubuc,
Edwards *(Frontenac-Addington)*,
Fansher *(Last-Mountain)*,
Forke,
Garland *(Carleton)*,
Garland *(Bow-River)*,
Gervais,
Gott,
Hocken,
Hodgins,
Howden,
Jacobs,
Jones,
Kay,
Lucas,
McGibbon,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McRae,
Maybee,
Millar,
Morin *(Bagot)*,
Motherwell,
Plunkett,
Ross *(Moose Jaw)*,
Rowe,
Séguin,
Senn,
Sinclair *(Queens)*,
Sinclair *(Wellington-Nord)*,
Spence,
Spotton,
Steedsman,
Stirling,
Tummon,
Totzke,
Vallance,
Young *(Saskatoon)*.—60.

(Quorum 20)

No 9

Marine et Pêcheries

Messieurs

Bancroft,
Beaubien,
Bissett,
Blanchard,
Bourgeois,
Brady,
Cantley,
Cardin,
Delisle,
Dickie,
Dionne,
Duff,
Dussault,
Ernst,
Fansher *(Last-Mountain)*,
Grimmer,
Jenkins,
King *(Kootenay-Est)*,
Luchkovitch,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
Macdonald *(Kings)*,
Macdonald *(Richmond-Ouest-Cap-Breton)*,
MacLaren,
MacLean *(Prince)*,
McPherson,
McQuarrie,
McRae,
Morrissy,
Neill,
Pouliot,
Quinn,
Short,
Sinclair *(Queens)*,
Smith *(Stormont)*,
Ward—35.

(Quorum 10)

No 10

Mines, Forêts et Cours d'eau

Messieurs

Boldwin,
Beaubien,
Bell *(St. John-Albert)*,
Bissett,
Black *(Yukon)*,
Blatchford,
Boucher,
Bowman,
Bradette,
Brady,
Cahill,
Cowan,
Dickie,
Duff,
Esling,
Gershaw,
Heaps,
Howden,
Ilsley,
Jelliff,
Johnstone *(Cap-Breton Nord-Victoria)*,
Lapierre,
Letellier,
McDiarmid,
McLean *(Melfort)*,
Macdonald *(Richmond-Ouest Cap-Breton)*,
Macdougall,
Mlle Macphail,
Millar,
Plunkett,
Roberge,
Robinson,
Simpson,
Smith *(Cumberland)*,
Stewart *(Edmonton-Ouest)*.—35.

(Quorum 10)

No 11

Relations Industrielles et Internationales

Messieurs

Bell *(St. John-Albert)*,
Bissett,
Black *(Halifax)*,
Bourassa,
Chevrier,
Church,
Cowan,
Deslauriers,
Ferland,
Gervais,
Grimmer,
Hall,
Heenan,
Howard,
Jenkins,
Johnstone *(Cape-Breton Victoria-Nord)*,
Lacroix,
Letellier,
Mlle Macphail,
McGibbon,
McIntosh,
McMillan,
Malcolm,
Neill,
Perley *(sir George)*,
Plunkett,
Prévost,
Rennie,
Ross *(ville de Kingston)*,
St-Père,
Stinson,
Thorson,
Veniot,
White *(Mont-Royal)*,
Woodsworth,
Young *(Toronto-Nord-Est)*.—35.

(Quorum 10)

No 12

Débats

Messieurs

Bouchard,
Church,
Elliott,
Esling,
Hocken,
Lacombe,
Macdougall,
Marcil,
Millar,
Prévost,
Rinfret,
Young *(Weyburn)*.—12.

(Quorum 7)

No 13

Bibliothèque

(Membres devant agir de la part des Communes)

M. l'Orateur et messieurs

Auger, Bettez, Bourassa, Bowman, Carmichael, Chevrier, Cotnam, Descôteaux, Dionne, Edwards *(Ottawa)*, Fontaine, Foster, Fraser, Garland *(Carleton)*, Geary, Girouard, Glen, Guthrie, Hepburn, Hodgins, Jones, Kennedy, Lacroix, Langlois, Lavigueur, Lennox, McIntosh, Marcil, Neill, Pouliot, Prévost, Quinn, Rinfret, Senn, Short, Smoke, Spencer, St-Père, Stirling, Thompson, White *(London)*, Young *(Toronto-Nord-Est)*.—43.

No 14

Restaurant

Membres devant agir de la part des Communes

M. l'Orateur et messieurs

Bancroft, Black *(Yukon)*, Boivin, Carmichael, Cayley, Chevrier, Clark, Edwards *(Ottawa)*, Fiset (Sir Eugène), Howard, Howden, Kay, Kellner, Lang, Macdougall, Ryckman, Senn, Wilson *(Wentworth)*.—19.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), il est résolu,—Que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert).—Ordonné,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité conjoint des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir:—Messieurs Baldwin, Bettez, Bock, Boulanger, Bradette, Charters, Edwards (Waterloo), Embury, Esling, Evans, Foster, Fraser, Garland (Bow-River), Girouard, Gott, Goulet, Gray, Guerin, Hocken, Howden, Hobbs,

Kaiser, Lacombe, Lacroix, Lang, Lapierre, Lucas, McKenzie, MacLean (Prince), Macdonald (Glengarry), Marcil, Maloney, Matthews, Maybee, Morrissy, Peck, Perras, Prévost, Price, Quinn, Rennie, Rinfret, Roberge, Rowe, Ryerson, St-Père, Speakman, Spencer, Spotton, Steedsman, Sylvestre, Taylor, Verville, White (Mont-Royal) agiront comme membres de la Chambre sur ledit comité des Impressions du Parlement.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert),—Ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé messieurs Auger, Bettez, Bourassa, Bowman, Carmichael, Chevrier, Cutnam, Descoteaux, Dionne, Edwards (Ottawa), Fontaine, Foster, Fraser, Garland (Carleton), Geary, Girouard, Glen, Guthrie, Hepburn, Hodgins, Jones, Kennedy, Lacroix, Langlois, Lavigueur, Lennox, McIntosh, Marcil, Neill, Pouliot, Prévost, Cohen, Rinfret, Senn, Short, Smoke, Spencer, St-Père, Sterling, Thompson, White (London) et Young (Toronto-Nord-Est) comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité conjoint des deux Chambres de la Bibliothèque.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que messieurs Bancroft, Black (Yukon), Boivin, Carmichael, Cayley, Chevrier, Clark, Edwards (Ottawa), Fiset, sir Eugène, Howard, Howden, Kay, Kellner, Lang, Macdougall, Ryckman, Senn et Wilson (Wentworth) soient nommés pour aider Son Honneur l'Orateur, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur le Restaurant; et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert),—Ordonné,—Que le comité spécial suivant soit nommé pour considérer le Bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, savoir:—Messieurs Adshead, Gervais, Guerin, Howden, King (Kootenay-Est), Maloney, McDonald, McGibbon, Totzke et Young (Saskatoon).

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

M. Garland (Carleton) pour M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous décrets ministériels, télégrammes, lettres, règlements, instructions et autres documents émanant du gouvernement canadien ou de tout membre qui le compose, et de toute ou toutes autres personnes au sujet du remplacement des mots "His Majesty's Mail" par les mots "Canada's Mail" sur les bureaux de poste, les wagons postaux, les automobiles ou autre matériel des postes et au sujet de l'enlèvement des initiales de Sa Majesté, "G.R." de tout le matériel d'exploitation des postes.

Par M. Fontaine pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des télégrammes, pétitions, lettres et correspondance générale échangés entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et les adversaires d'un projet de chemin de fer entre Causapscal et Gaspé;

Et copie de tous les télégrammes, pétitions, lettres et correspondance générale échangés entre le ministre des Chemins de fer et Canaux et les promoteurs dudit chemin de fer.

Par M. Cowan—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, papiers et autres documents relatifs à la destitution de William S. Assifat, maître de poste à Sifton, Manitoba, et à la nomination de son successeur à la même position.

M. Bissett, appuyé par M. Gershaw, propose, que,—Attendu que du consentement réciproque des parties intéressées, le Canada a maintenant atteint une position d'égalité dans le Commonwealth des nations qui constitue l'Empire britannique;

Et attendu qu'une loi du Parlement canadien, par les articles 11-12, chapitre 4, George V,—législation qui apparaît maintenant dans les statuts revisés du Canada, 1927, chapitre 21, intitulée "Lois des Ressortissants du Canada",—définit les expressions "Nationalité canadienne" et "ressortissants du Canada";

En conséquence, il est résolu de l'avis de la Chambre que (1) les personnes nées au Canada—ou définies autrement comme ressortissants canadiens,—seront désignées comme étant de nationalité canadienne dans tous les documents législatifs, officiels ou autres.

(2) Et que les personnes de race blanche nées de parents dont la famille réside au Canada depuis trois générations ou plus, seront désignées comme étant de "Race canadienne" dans tous les documents législatifs, officiels ou autres.

Et un débat s'ensuivant;

M. Woodsworth, appuyé par M. Adshead, propose,—Que ladite résolution soit amendée en retranchant le paragraphe (2).

Après plus ample débat, ledit amendement et la motion principale, du consentement de la Chambre sont retirés.

La Chambre s'ajourne alors à 9.10 p.m., jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 18 FEVRIER 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 15 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De George Stanley Warner, de Capreol, Ontario, contremaître de chemins, pour une loi de divorce d'avec Evelyn Elizabeth Warner (née Dodd), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Mildred Muriel Lange (née Macpherson), de Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec Hertor Joseph Lange, de Montréal, Québec, vendeur, son époux.—M. *McPhee.*

De Vera Alice Griffin (née Harris), d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Patrick Edward Griffin, d'Ottawa, Ontario, son époux.—M. *Sanderson.*

De Isabell Leach (née Knowles), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Leach, de Bolton, comté de Lancaster, Angleterre, son époux.—M. *Lawson.*

De Thomas Booker, de Hamilton, Ontario, graveur, pour une loi de divorce d'avec Florence May Booker (née Freed), de Hamilton, Ontario, son épouse.—M. *Lawson.*

De Ross James Smalley, de Toronto, Ontario, teneur de livres, pour une loi de divorce d'avec Mabel Clarabel Smalley, de Toronto, Ontario, son épouse. —M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Enid Marjorie Judd (née Attale), de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Judd, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lawson.*

De Frank Arthur LeNoury, de Hamilton, Ontario, opérateur mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Ada Elizabeth LeNoury (née Tostevin), de Victoria, Colombie-Britannique, son épouse.—M. *Lawson.*

De Sydney Adgey, de Toronto, Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec Flora Adgey, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Casselman.*

De Charles Storey, de Toronto, Ontario, gérant, pour une loi de divorce d'avec Sarah Elizabeth Storey (née Baker), son épouse.—M. *Lennox.*

De Ethel Evelyn Farrow, du township de King, comté de York, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Horace T. G. Farrow, de Niagara-Falls, Ontario, son époux.—M. *Lennox.*

De Louisa Hitchman, de Powassan, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Howard Hitchman, de Powassan, Ontario, son époux.—M. *Lennox.*

De Anna Estella DeNike, de Oshawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Geoffrey B. DeNike, du comté de Prince-Edouard, Ontario, son époux.— M. *Lennox.*

De John Alfred Neary, de Toronto, Ontario, commis, pour une loi de divorce d'avec Diamond Loretta Neary (née Veale), de Toronto, Ontario, son épouse. —M. *Lennox.*

De Elizabeth Spain, de Mount-Dennis, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Barthelemew Spain, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lennox.*

De Irene Mabel Usher, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Henry Usher, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lennox.*

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Margaret Duffield (née Steele), de Guelph, Ontario, épouse de William Alfred Duffield.

De William Thomas Taylor, de Toronto, Ontario, époux de Rose Ethel Taylor.

De James Collingwood Darroch, de Toronto, Ontario, époux de Marjorie Ellen Darroch.

De Frederick Rutherford Zoppi, de Montréal, Québec, époux d'Iris May Jefferson Zoppi.

De Helen Awrey, de Hamilton, Ontario, épouse de George Pardee Awrey.

De Frederick Davenport, de Toronto, Ontario, époux de Selina Partington Davenport.

De Minerva Elliott (née Helps), de Toronto, Ontario, épouse de Sidney Leonard Elliott.

D'Arnold Whitchuch Little, de Toronto, Ontario, époux de Phyllis May Burtonshaw Little (née Nicholls).

De Naomi Pauline Wilson, de Toronto, Ontario, épouse de Murray Franklin Wilson.

D'Edith May Shields (née Anderson), de Toronto, Ontario, épouse de William Nephi Shields.

D'Effie Margaret Hill (née Borland), de Chatham, Ontario, épouse de Charles Henry Hill.

De William Henry Blackwell, de Toronto, Ontario, époux de Blanche Blackwell.

D'Alexander Hanson, de South Norwich, Oxford, Ontario, époux de Florence Pearl Hanson.

De Wallace Evered Gillespie, de Copper Cliff, Ontario, époux de Caroline Gillespie (née Stubbs).

De Mabel Lorene DeClute (née Arnott), de Toronto, Ontario, épouse d'Arthur Walton DeClute.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur-suppléant, comme suit:—

WELLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1930, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 18 février 1929.

Sur motion de M. Robb, lesdits messages et crédits sont référés au comité des Subsides.

M. Forke, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Règlements faits sous l'autorité de la Loi d'établissement des soldats, 1919, comme suit:—

Arrêté du Conseil, C.P. 40, en date du 19 janvier 1929,—Résidence du colon sur les terres fédérales.

Arrêté du Conseil, C.P. 2027, en date du 23 janvier 1929,—Disposition de quatre-vingts acres de Réserve, dans l'étendue retirée de la réserve forestière de Porcupine.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Gardiner pour M. Spencer—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement ou ministère fédéral peut avoir en sa possession et qui ont trait aux S.E.$\frac{1}{4}$ de Section 11, Township 42, rang 4, à l'ouest du 4e Méridien.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministère de l'agriculture et le ministère des ressources naturelles de la province de la Nouvelle-Ecosse et toute ou toutes autres personnes au sujet des bestiaux tués à Dayspring, dans le comté de Lunenberg, sur la ferme municipale des pauvres, parce qu'ils réagissaient à l'épreuve de la tuberculose-bovine.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les liste de paie, de toutes les feuilles où sont enregistrées les heures de travail, et autres documents relatifs à la dépense de deniers publics que le ministère des Travaux publics a faite à Tancook, dans le comté de Lunenberg, pendant l'année civile 1928.

Par M. Neill—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance générale échangés durant les derniers six mois entre le Gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, tout ministre ou tout fonctionnaire de ce gouvernement et le gouvernement de la Puissance du Canada ou tout ministre ou tout fonctionnaire de ce gouvernement au sujet de l'émission de permis de fabriques de conserves dans la province de la Colombie-Britannique.

Par M. Jones pour M. Macdonald (Kings)—Ordre de la Chambre—Copie de de tous comptes et listes de paye relatifs aux réparations faites au quai de McPherson's Cove, Ile du Prince-Edouard, durant l'année 1928. Et aussi un relevé des noms de toutes personnes employées à ces travaux, du nombre de jours de travail, du salaire par jour et du montant total payé à chacune, avec un relevé des quantités de pierre, bois, et autres matériaux achetés, montrant le prix par tonne, verge ou pied, etc., payé pour ces matériaux, leur coût total, le nom des marchands de qui on les a achetés et le montant payé à chacun.

Par M. Jones pour M. Macdonald (Kings)—Ordre de la Chambre—Copie de de tous comptes et listes de paye relatifs aux réparations faites au havre pour navires de Graham's Pond, Ile du Prince-Edouard, durant l'été 1928. Et aussi un relevé des noms de toutes personnes employées à ces travaux, du nombre de jours de travail, du salaire par jour de chacun, et du montant total payé à chacun, avec un relevé des quantités de pierre, bois, et autres matériaux achetés, montrant le prix par tonne, verge ou pied, etc., payé pour ces matériaux, leur coût total, le nom des personnes de qui on les a achetés et le montant payé à chacune.

M. Edwards (Frontenac-Addington), appuyé par M. Evans, propose que,—La Chambre est d'avis que pour le plus grand bien de la Confédération et pour assurer l'expansion économique de l'Ouest du Canada, les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta devraient obtenir la remise sans conditions de leurs ressources naturelles, dans la sphère de la compétence législative du Parlement du Canada, mais en observant l'esprit et la lettre de la Constitution, avec des clauses pourvoyant au maintien et à l'administration des terres scolaires et du Fonds de dotation des terres scolaires pour fins éducationnelles, suivant les lois respectives de ces provinces; la Chambre est aussi d'avis qu'on devrait faire une enquête sur les dédommagements que ces provinces réclament pour la perte des terres et des ressources aliénées et sur les demandes de toute autre province ayant le même objet, afin d'en arriver à un accommodement équitable et satisfaisant.

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Et le débat continuant;

M. Speakman, appuyé par M. Lucas, propose en amendement,—Que ladite résolution soit amendée en biffant les mots "et sur les demandes de toute autre province ayant le même objet" dans les onzième et douzième lignes.

Après débat, ledit amendement, du consentement de la Chambre est retiré.

Alors la question étant posée sur la motion principale elle est agréée.

M. Kellner, appuyé par M. Evans, propose que,—Attendu que la construction de grandes routes nationales est plus urgente aujourd'hui qu'en 1919;

Et attendu qu'en 1919 le gouvernement fédéral a reconnu ses obligations sous ce rapport en accordant un octroi substantiel maintenant dépensé;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de cette Chambre que le gouvernement devrait prendre en considération l'opportunité d'accorder un autre octroi pour couvrir les frais de la construction de grandes routes pendant les cinq prochaines années.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A Onze heures p.m. M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 19 FEVRIER 1929

PRIÈRES.

Douze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 18 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Gladys Elizabeth Boyd, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Norman Selby Boyd, de Toronto, Ontario, agent d'assurance-vie, son époux.—M. *Stinson.*

De Bella Solnick (née Singer), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Morris Solnick, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lawson.*

De William Treslove, de Fort-William, Ontario, employé de chemin de fer, pour une loi de divorce d'avec Dorothy Elizabeth Treslove (née Nepham), de Regina, Saskatchewan, son épouse.—M. *Thorson.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

Du Très Révérend Père Simon Wolodimis Sawchuk, de Winnipeg, Manitoba, et autres, pour constituer en corporation l'église ukranienne grecque orthodoxe du Canada.

De l'Institut Royal d'Architecture du Canada; pour modifier sa loi de constitution.

Le greffier dépose sur la Table le bill privé suivant:

Bill No 35, Loi constituant en corporation l'église ukranienne grecque orthodoxe du Canada.—M. *Luchkovich.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Gertrude Georgeanna Anderson (née Walterhouse), de Cooksville, Ontario, épouse de Joseph Henry Anderson.

De Charles Edwin Walker, de Paris, Ontario, époux d'Eva Mary Walker (née LeRoy).

De Constance Mary Kearns, de Toronto, Ontario, épouse de Joseph Kearns.

De Florence May Forbes (née Whittaker), de London, Ontario, épouse de Harold Scott Forbes.

De Frederick Herman Schelke, de Toronto, Ontario, époux de Mabel Mary Schelke.

De George Stanley Warner, de Capreol, Ontario, époux d'Evelyn Elizabeth Warner.

D'Isabell Leach (née Knowles), de Toronto, Ontario, épouse de William Leach.

De Thomas Booker, de Hamilton, Ontario, époux de Florence May Booker (née Freed).

De Ross James Smalley, de Toronto Ontario, époux de Mabel Clarabel Smalley.

D'Enid Marjorie Judd (née Attale), de Hamilton, Ontario, épouse de William Judd.

De Frank Arthur LeNoury, de Hamilton, Ontario, époux d'Ada Elizabeth LeNoury (née Tostevin).

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre, savoir:—

Bill No 36 (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant certaines dispositions du Code criminel relativement à la possession d'armes."

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des pensions et de la santé nationale, autrefois département du rétablissement des soldats dans la vie civile, pour l'année financière terminée le 31 mars 1928.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre du 31 mai 1928—Dossier indiquant:—

1. Quelle somme tous les ministères fédéraux ont payée à M. A. S. McMillan ou à la *McMillan Construction Company* pour tous les matériaux qu'il a fournis durant l'année 1927 pour l'expédition de la Baie d'Hudson ou des Détroits d'Hudson.

2. Quelle somme tous les ministères fédéraux ont payée à des corporations d'Halifax durant l'année 1927, pour tous les matériaux fournis pour la même expédition.

3. Si les matériaux étaient fournis en vertu d'une soumission.

4. Le cas échéant, quels sont les détails de ces soumissions.

Il dépose aussi sur la Table,—Etat des remises et remboursements de droits ou taxes, enregistrés au ministère du secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928, soumis au Parlement du Canada sous l'empire du paragraphe 5, de l'article 91, chapitre 24 des Statuts revisés du Canada.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération les résolutions suivantes:—

Qu'il est expédient de présenter des mesures afin de pourvoir à la construction, avant le 31e jour d'août 1932, des voies d'embranchement suivantes aux chemins de fer nationaux du Canada:—

1. D'un point sur la voie de Murray Harbour à un point de la subdivision Georgetown des Chemins de fer canadiens du gouvernement dans la province de l'Ile du Prince-Edouard. Longueur approximative, 10; dépense moyenne par mille, $37,000; coût probable, $370,000.

2. De Sunny Brae à Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, Longueur approximative, 67; coût moyen par mille, $52,238; coût probable, $3,500,000.

3. D'un point sur la subdivision de Dundas, près de Brantford, à un point sur la subdivision de Dunville, près de Cainsville, dans la province d'Ontario. Longueur approximative, 6.1; coût moyen par mille, $221,311; coût probable, $1,350,000.

4. D'un point sur l'embranchement de Carson à la mine Falconbridge, dans la province d'Ontario. Longueur approximative, 4; coût moyen par mille, $46,250; coût probable, $185,000.

5. D'un point sur l'embranchement de Sudbury à un point du township de Fairbank, dans la province d'Ontario. Longueur approximative, 25; coût moyen par mille, $74,000; coût probable, $1,850,000.

6. D'un point près de Melfort à un point près d'Aberdeen, dans la province de la Saskatchewan. Longueur approximative, 89; coût moyen par mille, $31,460; coût probable, $2,800,000.

7. D'un point près de Central Butts ou Mawer à un point dans le township 18 ou 19, Rang 10 ou 11, à l'ouest du troisième Méridien, dans la province de la Saskatchewan. Longueur approximative, 50; coût moyen par mille, $36,000; coût probable, $1,800,000.

8. De Neidpath à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique près de Swift Current, dans la province de la Saskatchewan. Longueur approximative, 31; coût moyen par mille, $38,709; coût probable, $1,200,000.

9. De Ridgedale, dans la province de la Saskatchewan, 30 milles dans la direction de Le Pas, dans la province du Manitoba. Longueur approximative, 30; coût moyen par mille, $36,666; coût probable, $1,100,000.

10. D'un point près de Unity à un point près de la frontière provinciale dans le township 36 ou 37, dans la province de la Saskatchewan. Longueur approximative, 50; coût moyen par mille, $35,000; coût probable, $1,750,000.

11. D'un point près de Hamlin à un point près de Glenbush, Medstead ou Robin Hood, dans la province de la Saskatchewan. Longueur approximative, 33; coût moyen par mille, $34,848; coût probable, $1,150,000.

12. De St. Walburg, dans la province de la Saskatchewan à Bonnyville, dans la province de l'Alberta. Longueur approximative, 117; coût moyen par mille, $36,000; coût probable, $4,212,000.

13. D'Alliance à un point près de Youngstown ou Dobson, dans la province de l'Alberta. Longueur approximative, 82; coût moyen par mille, $36,000; coût probable, $2,952,000.

14. D'un point à ou près de Bulwork à un point dans le township 38 ou 39, Rang 8, à l'ouest du quatrième Méridien, dans la province de l'Alberta. Longueur approximative, 25; coût moyen par mille, $35,000; coût probable, $875,000.

15. D'Hemaruka à Scapa, dans la province de l'Alberta. Longueur approximative, 41; coût moyen par mille, $35,000; coût probable, $1,435,000.

16. D'un point près de Swift Creek à un point près de Tête Jaune, dans la province de la Colombie-Britannique. Longueur approximative, 12; coût moyen par mille, $60,000; coût probable, $720,000.

17. De New-Westminster à un point sur l'île Lulu, dans la province de la Colombie-Britannique, avec des embranchements. Longueur approximative, 29; coût moyen par mille, $51,724; coût probable, $1,500,000.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet desdites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général, à sa prochaine séance, pour prendre en considération lesdites résolutions.

M. Dunning propose, Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des chemins de fer et de stipuler pour un octroi aux Fonds des traverses de chemins de fer à niveau de $200,000 par année, pendant dix années consécutives, à partir du 1er avril 1929.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, le recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), appuyé par M. Robb, propose,—Qu'il soit résolu:—Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver le Traité général pour la renonciation à la guerre, signé à Paris, le vingt-septième jour d'août mil neuf cent vingt-huit, au nom de Sa Majesté, pour le Dominion du Canada par le plénipotentiaire y désigné, et que cette Chambre approuve ledit Traité.

Et qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'associe au Sénat pour approuver le traité sus-mentionné.

Et que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills privés

Les bills publics suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Bill No 23, Loi concernant une certaine demande de brevet de Stanley W. Hayes.

Bill No 29, Loi concernant un certain brevet de la *Catelli Macaroni Products Corporation, Limited.*

Banques et Commerce

Bill No 27, Loi constituant en corporation la *Barclay's Bank* (Canada).

Bill No 28, Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal, la Caisse de pension de la Banque Molson et la Caisse de pension de la Banque des marchands du Canada.

Bill No 30, Loi concernant la *Protective Association of Canada.*

Bill No 32, Loi constituant en corporation *The Wapiti Insurance Company.*

L'ordre pour les bills privés étant épuisé;

Bills publics

M. Jacobs, appuyé par M. McMillan, propose,—Que le bill No 12, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Coupons de retour) soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Church, appuyé par M. Ross (Kingston), propose,—Que le Bill No 14, Loi modifiant la Loi de protection des eaux navigables (Approbation du Parlement) soit maintenant lu la deuxième fois;

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bowen,
Brady,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Charters,
Church,
Cotnam,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lamton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Grimmer,
Guthrie,
Hanson,
Heaps,
Hubbs,
Irvine,
Jelliff,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
Lawson,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
MacLaren,
Macphail,
McGibbon,
McGregor,
McQuarrie,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Peck,
Pettit,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Robinson,
Ross (Kingston City),
Ryerson,
Short,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Spotton,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Thompson,
White (London),
Woodsworth—72.

CONTRE:

Messieurs

Allan,
Bancroft,
Benoit,
Bettez,
Blanchard,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Bonlanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowman,
Bradette,
Cahill,
Cannon,
Cardin,
Cayley,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dunning,
Dussault,
Edwards (Ottawa),
Elliott,
Euler,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Hall,
Hay,
Heenan,
Hepburn,
Howden,
Jacobs,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Lapierre,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
McLean (Melfort),
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
Malcolm,
Millar,
Morin (Bagot),
Morrissy,
Neill,
Perras,
Prévost,
Ralston,
Raymond,
Rinfret,
Robb,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queen),
Smith (Stormont),
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest).
Sylvestre,
Telford,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—85.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. King (Prince-Albert),—Qu'il soit résolu:—Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver le Traité général de renonciation à la guerre, signé à Paris, le vingt-septième jour d'août mil neuf cent vingt-huit, au nom de Sa Majesté, pour le Dominion du Canada par le plénipotentiaire y désigné, et que cette Chambre approuve ledit Traité.

Et qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'associe au Sénat pour approuver le traité sus-mentionné.

Et que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Cahan.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant un prêt aux Commissaires du Havre de Montréal.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas $10,000,000 aux Commissaires du havre de Montréal pour continuer la construction d'outillages de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions et coût approximatif de tels travaux et sur dépôt de débentures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 37, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du Havre de Montréal, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 20 FEVRIER 1929

PRIÈRES.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 19 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Alice Gladys Barkey, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Clifton Earl Barkey, de Toronto, Ontario, imprimeur, son époux.—M. *Spence.*

De Helen Jane Sim Pittendreich, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert McLaren Pittendreich, de Toronto, Ontario, ingénieur stationnaire, son époux.—M. *Spence.*

De Myrtle Virginia Maulson (née Tuckett Lawry), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Victor Frederick Maulson, de Toronto, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Spence.*

De Elizabeth Anderson (née Thompson), de Ste-Catharine, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Anderson, de Toronto, Ontario, peintre, son époux. —M. *Sanderson.*

De Edna Maud James, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Clarkson Wrightman James, de Toronto, Ontario, fonctionnaire aux douanes, son époux.—M. *Spence.*

De Laura Grace Osborne Lea (née Osborne), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harvey Charles Lea, de Toronto, Ontario, ou de Simcoe, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Lawson.*

De Claude Le Cheminant, de Toronto, Ontario, teneur de livres, pour une loi de divorce d'avec Gladys Le Cheminant, de Toronto, Ontario, son épouse.— M. *Spence.*

De Linda Lydia Snowden Pascoe (née Snowden), de Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec Charles Frederick Pascoe, de Montréal, Québec, métallurgiste, son époux.—M. *Sanderson.*

De Isabella Einboden, du township de York, comté de York, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Arnold Einboden, de Toronto, Ontario, électricien, son époux.—M. *Lawson.*

De Roy Edwards, de Toronto, Ontario, gérant, pour une loi de divorce d'avec Isabell Edwards, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Spence.*

De Clarence Spurgeon White, de Oshawa, Ontario, chauffeur, pour une loi de divorce d'avec Irene Mary White (née Bain), de Oshawa, Ontario, son épouse. —M. *Sanderson.*

De Florence Jane Sheppard, de Newmarket, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Deston Sylvester Sheppard, de Bowmanville, Ontario, mécanicien de garage, son époux.—M. *Sanderson.*

M. McIntosh, du comité des Relations industrielles et internationales, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il soient imprimées 750 copies en anglais et 250 copies en français de la preuve à recueillir et des pièces et documents qui seront inclus dans cette preuve, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. McIntosh, ledit rapport est adopté.

Les ordres de la Chambre suivants sont adoptés, savoir:—

Par M. Ernst.—Ordre de la Chambre.—Copie de la convention conclue entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le chemin de fer Canadien du Pacifique au sujet de l'exploitation d'une voie ferrée entre Halifax et Windsor Junction dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Smith (Stormont)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant la quantité de papier à livre importé au Canada depuis que l'article 1060 du tarif des douanes est en vigueur, et la proportion de ce papier sur lequel on a réclamé le drawback de 80 pour cent.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le Bureau des Commissaires des grains et les cultivateurs de la province de l'Alberta relativement à ce que l'on est convenu d'appeler le certificat de grains de qualité différente.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le Bureau des Commissaires des grains et le ministère du Commerce relativement à ce qu'on est convenu d'appeler le certificat de grains de qualité différente.

Par M. Johnstone (Cap-Breton-Nord et Victoria)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet du circuit postal de campagne No 1, entre Boisdale et Shenacadia.

Par M. Brady—Ordre de la Chambre—Copie du contrat passé entre l'*Alberta Wheat Pool* et le gouvernement fédéral pour le louage de l'élévateur de l'état, à Prince-Rupert, avec toute autre correspondance relative audit contrat ou qui l'a précédé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Kellner, que,—Attendu que la construction de grandes routes nationales est plus urgente aujourd'hui qu'en 1919;

Et attendu qu'en 1919 le gouvernement fédéral a reconnu ses obligations sous ce rapport en accordant un octroi substantiel maintenant dépensé;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de cette Chambre que le gouvernement devrait prendre en considération l'opportunité d'accorder un autre octroi pour couvrir les frais de la construction de grandes routes pendant les cinq prochaines années.

Et le débat continuant;

M. Carmichael, appuyé par M. Speakman propose en amendement,—Que les derniers dix mots, savoir: "pour couvrir les frais de construction de grandes routes pendant les cinq prochaines années" soient retranchées et remplacées par les suivants: "pour construire aussi vite que possible d'une côte à l'autre une grande route toute canadienne."

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures, du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 38 (A du Sénat), intitulé: "Loi pourvoyant, en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage."

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 21 FEVRIER 1929

PRIÈRES.

Dix-neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 20 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Zebulum Calvin Ketchum, d'Ottawa, pour une loi à l'effet d'autoriser le commissaire des brevets à faire revivre le brevet No 192,698; instruments pour marquer les bêtes à cornes et autres animaux.—M. *Jacobs.*

De la *Toronto Terminal Railway Company*, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour terminer les travaux autorisés par leur loi de constitution en corporation et les lois la modifiant.—M. *Hocken.*

De Mary Addie Linton (née McBurney), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Lloyd Linton, de Toronto, Ontario, son époux. —M. *Lennox.*

De Claude Frederick Burgin, de Toronto, Ontario, mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Bertha Burgin, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Lennox.*

De Frances Vera VanLuven (née Carter), d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Cecil VanLuven, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Marion Jane Stewart (née Swan), de North-Bay, Ontario, sténographe, pour une loi de divorce d'avec William Stanford Stewart, de Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, employé de chemin de fer, son époux.—M. *Hepburn.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

D'Alice Gladys Barkey, de Toronto, Ontario, épouse de Clifton Earl Barkey.

De Helen Jane Sim Pittendreich, de Toronto, Ontario, épouse de Robert McLaren Pittendreich.

De Myrtle Virginia Maulson, de Toronto, Ontario, épouse de Victor Frederick Maulson.

D'Edna Maud James, de Toronto, Ontario, épouse de Clarkson Wrightman James.

De Laura Grace Osborne Lea, de Toronto, Ontario, épouse de Harvey Charles Lea.

De Claude LeCheminant, de Toronto, Ontario, époux de Gladys LeCheminant.

De Linda Lydia Snowden Pascoe, de Westmount, Québec, épouse de Charles Frederick Pascoe.

D'Isabella Einboden, du township de York, comté de York, Ontario, épouse de Frederick Arnold Einboden.

De Roy Edwards, de Toronto, Ontario, époux d'Isabell Edwards.

De Clarence Spurgeon White, d'Oshawa, Ontario, époux d'Irene Mary White.

De Florence Jane Sheppard, de Newmarket, Ontario, épouse de Deston Sylvester Sheppard.

M. Morin, (St-Hyacinthe), du comité du Règlement de la Chambre présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié une ordonnance de la Chambre, en date du 15 février, savoir:—

"Que le Comité permanent du Règlement de la Chambre reçoive instruction de prendre en considération l'opportunité de modifier le Règlement, de façon à ce que certaines prévisions budgétaires puissent être référées à un Comité, et pour que les bills rapportés par un Comité permanent ou spécial soient inscrits sur le feuilleton pour leur troisième lecture, après avoir été suffisamment débattus par la Chambre."

Votre Comité recommande qu'au cours de la session actuelle, la Chambre puisse référer l'une quelconque des prévisions budgétaires à un Comité permanent ou spécial, en même temps qu'elles sont devant le comité des subsides, mais qu'aucune des prévisions budgétaires ne sera approuvée par la Chambre, à moins d'avoir été reportée par le comité des subsides.

Votre Comité recommande, de plus, qu'au cours de la session actuelle, lorsqu'un bill, autre qu'un bill du gouvernement, rapporté d'un Comité permanent ou spécial, aura été étudié à deux séances et qu'aucun aura disposé d'aucune façon, il sera inscrit au feuilleton pour sa troisième lecture; et lorsqu'il sera appelé en conséquence de ce qui précède, la question "Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois" sera posée par M. l'Orateur et il en sera décidé sans débat ni modification.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 18 février 1929—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance générale échangés

durant les derniers six mois entre le Gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, tout ministre ou tout fonctionnaire de ce gouvernement et le gouvernement de la Puissance du Canada ou tout ministre ou tout fonctionnaire de ce gouvernement au sujet de l'émission de permis de fabriques de conserves dans la province de la Colombie-Britannique.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, —Rapport des délégués du Canada à la neuvième assemblée de la Société des nations, septembre le 3 au 26, 1928.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport de la Commission royale nommée en vertu de la Partie II, de la Loi des enquêtes, chapitre 99, S.R., 1927, et sous l'autorité d'un arrêté du Conseil, passé sous ladite loi, en date du 16 août 1927, pour faire enquête sur le pilotage dans les eaux de la Colombie-Britannique.

M. Forke, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Etat des permis pour entrer ou demeurer en Canada qui ont été émis par le département de l'Immigration et de la Colonisation durant l'année solaire 1928, sous l'autorité de l'article 4, alinéa 2 de la Loi de l'immigration.

Sur motion de M. Woodsworth, appuyé par M. Adshead, le Bill No 38 (A du Sénat), intitulé: "Loi pourvoyant, en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage" est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu de la règle 44, paragraphe 4:

Par M. Neill—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Combien de demandes on a reçues jusqu'à aujourd'hui pour réévaluation de terres vendues à des soldats colons d'après les stipulations de la Loi de l'établissement des soldats sur des terres et ses amendements, (*a*) le nombre total; (*b*) le nombre par province.

2. Dans combien de cas le calcul de la dépréciation il a été fait, (*a*) nombre total; (*b*) nombre par province.

3. Combien de ces cas ont été définitivement réglés: (*a*) nombre total; (*b*) nombre par province.

4. Quel est le pourcentage moyen des réductions faites dans ces cas: (*a*) pourcentage général; (*b*) pourcentage par province.

5. Dans combien de cas il a été donné avis d'appel à la Cour d'Echiquier: (*a*) nombre total; (*b*) par province.

6. A quelle date croit-on que ces causes viendront devant la Cour d'Echiquier.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Kellner, que,—Attendu que la construction de grandes routes nationales est plus urgente aujourd'hui qu'en 1919;

Et attendu qu'en 1919 le gouvernement fédéral a reconnu ses obligations sous ce rapport en accordant un octroi substantiel maintenant dépensé;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de cette Chambre que le gouvernement devrait prendre en considération l'opportunité d'accorder un autre octroi pour couvrir les frais de la construction de grandes routes pendant les cinq prochaines années.

Et sur l'amendement de M. Carmichael,—Que les derniers dix mots, savoir: "pour couvrir les frais de construction de grandes routes pendant les cinq prochaines années" soient retranchés et remplacés par les suivants: "pour construire aussi vite que possible d'une côte à l'autre une grande route toute canadienne."

Après débat prolongé, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Anderson (Halton),
Arthurs,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Black (Yukon),
Bowen,
Brady,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Church,
Clark,
Cotnam,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Waterloo-Sud),
Ernst,
Esling,
Fansher (Last-Mountain),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Geary,
Grimmer,
Harris,
Hocken,
Hubbs,
Irvine,
Jelliff,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
Ladner,
Lawson,
Lucas,
Luchkovich,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
Macphail,
McGibbon,
McGregor,
McQuarrie,
McRae,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Rennie,
Ross (Kingston City),
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Spotton,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tummon,
White (London)—81.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Allan,
Auger,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bissett,
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Boivin,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowman,
Bradette,
Brown,
Cahill,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donnelly,
Dubuc,
Dunning,
Dussault,
Edwards (Ottawa),
Elliott,
Euler,
Evans,
Fafard,
Fansher (Lambton-Est),
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Forke,
Foster,
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goulet,
Gray,
Hall,
Hay,
Heenan,
Hepburn,
Howden,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Lapierre,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
Malcolm,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Ralston,
Robb,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queen),
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Ward,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—108.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Halton),
Arthurs,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Black (Yukon),
Bowen,
Brady,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Church,
Clark,
Cotnam,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Waterloo-Sud),
Ernst,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Geary,
Grimmer,
Harris,
Hocken,
Hubbs,
Irvine,
Jelliff,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
Ladner,
Lawson,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
Macphail,
McGibbon,
McGregor,
McQuarrie,
McRae,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Rennie,
Ross (Kingston City),
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Spotton,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tummon,
White (London)—85.

CONTRE:

Messieurs

Allan,
Auger,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bissett,
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Boivin,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowman,
Bradette,
Brown,
Cahill,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donnelly,
Dubuc,
Dunning,
Dussault,
Edwards (Ottawa),
Elliott,
Euler,
Fafard,
Fansher (Lambton-Est),
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Forke,
Foster,
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goulet,
Gray,
Hall,
Hay,
Heenan,
Hepburn,
Howden,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Lapierre,
Lavigueur,
Letellier,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
Malcolm,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Ralston,
Robb,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queen),
Stewart (Edmonton-Ouest),
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Ward,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—104.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 15, Loi modifiant la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides. (Exportation de l'énergie électrique) ;

M. Spencer (Leeds), appuyé par M. Spence propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'Avis de motion No 2 étant appelé comme suit:—

"M. Spencer—Résolution—La Chambre est d'avis que les prévisions budgétaires devraient être soumises à l'examen des comités permanents avant d'être soumises au Comité général."

Sur motion de M. Spencer, ledit Avis de motion, du consentement de la Chambre est retiré.

M. Church, appuyé par M. Gott, propose, que:—La Chambre est d'avis qu'il faut prendre immédiatement et sans retard inutile les moyens de conclure un traité avec le gouvernement des Etats-Unis pour l'exploitation et la génération immédiates de l'énergie électrique au fleuve St-Laurent, ainsi que pour le creusage du fleuve dans l'intérêt de la navigation; et qu'une plus grande voie fluviale du St-Laurent est de nécessité économique urgente pour la prospérité du Canada.

Et la Chambre est aussi d'avis que le gouvernement lui-même devrait se charger de la construction et de l'administration de ce canal comme d'une entreprise publique, et que l'énergie crée du même coup devrait être produite et exploitée au prix coûtant par le gouvernement, pour le peuple, comme propriété publique, et non être vendue à des particuliers en vue de profits ou exportée pour emploi en dehors du Canada.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 22 FEVRIER 1929

PRIÈRES.

Quarante-deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 21 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Clare Doutre Bertram (née Walters), d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harry Alexander Bertram, de Montréal, Québec, son époux. —M. *McPhee.*

De Lloyd Edward Angel, de Toronto, Ontario, contremaître, pour une loi de divorce d'avec Louise Angel (née Jordan), du township de Cumberland, dans le comté de Russell, Ontario, son épouse.—M. *Ladner.*

De Ivy Georgina Lloyd (née Dawson), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Thomas Alton Cecil Lloyd, de Toronto, Ontario, son époux. —M. *Jelliff.*

De Joseph Nicholl, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Margaret Nicholl (née Miller), de Los Angeles, Californie, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Bruce J. Tebbutt, de Trois-Rivières, Québec, manufacturier, pour une loi de divorce d'avec Antoinette Tebbutt (née Pellerin), de Trois-Rivières, Québec, son épouse.—M. *Jacobs.*

De Dora Taylor (née Crafton), de Nassau, dans les Iles Bahamas, pour une loi de divorce d'avec Samuel N. Taylor, de Toronto, Ontario, marchand de chaussures, son époux.—M. *Hepburn.*

De l'assemblée No 18, *Canadian Daughters League*, de Edmonton, Alberta, priant (1) que le chant canadien intitulé "O Canada" soit adopté comme l'un de nos chants nationaux, et qu'il soit chanté comme tel par tout le Dominion du Canada; (2) que tous les enfants née au Canada de parents natifs du Canada ou naturalisés, soient dorénavant appelés Canadiens.—M. *Kellner.*

De la *Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada*, de Toronto, Ontario, priant que le chapitre 93 des Statuts de 1927, soit prorogé d'une année à partir du 14 avril 1929.—M. *Lawson*.

Des Fils de tempérance de la division de Middleville, comté de Carleton, Ontario, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la commission Royale des douanes et de l'accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.—M. *Brown*.

De dix (10) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la commission Royale des douanes et de l'accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays, savoir: —

Du conseil municipal du township de Scott, province de l'Ontario.—M. *McGibbon*.

De l'église Baptiste, de la ville de Cornwall, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De l'union de prohibition de la ville de Cornwall, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De la Session de Congrégation de l'église Knox, de Cornwall, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

Du conseil municipal, du township de Oakland, Ontario.—M. *Ryerson*.

De la session de l'église-unie, de Deer-Park, Toronto, Ontario.—M. *Matthews*.

Du club des fermiers-unis, de l'Ontario de Jarrett's Corners.—M. *Thompson*.

Du bureau officiel de l'église-unie St-Paul du Canada, de la ville d'Orillia, Ontario.—M. *Thompson*.

De la congrégation de l'église unie St-André, Sudbury, Ontario.—M. *Lapierre*.

De la session de l'église St-Paul, Kenmore, Ontario, dans le comté de Russell.—M. *Goulet*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex; pour proroger le délai pour le commencement et l'achèvement d'une ligne de chemin de fer.

De Séraphin Ouimet, de Montréal, Québec, et autres; pour constituer en corporation le *Montreal Underground Terminal Company*.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; pour autoriser la construction de lignes de chemin de fer; pour proroger le délai pour l'établis-

sement d'une ligne de chemin de fer; pour proroger le délai pour l'achèvement et la mise en service de lignes de chemin de fer; pour prendre à bail la compagnie du chemin de fer Midland-Simcoe.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, les bills privés suivants:—

Bill No 39, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex. —M. *Odette*.

Bill No 40, Loi constituant en corporation la *Montreal Underground Terminal Company*.—M. *Rhéaume*.

Bill No 41, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—M. *Kellner*.

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Qu'un comité spécial consistant de messieurs: Anderson (Toronto-High-Park), Bancroft, Bird, Black (Yukon), Bothwell, Boys, Cahan, Cannon, Cantley, Dussault, Elliott, Girouard, Guthrie, Hanson, Jacobs, Kellner, Kennedy, Ladner, Laflamme, Lapierre, MacDonald (Cap-Breton-Sud), McPherson, Power, Ralston, Ryckman, St-Père, Sanderson, Sinclair (Queens) et Totske, soit nommé en vertu de la recommandation suivante dans le deuxième et dernier rapport du comité permanent des Privilèges et Elections, adopté par la Chambre le 5 juin 1928:

"Le Comité recommande qu'un comité spécial de la Chambre soit nommé à la prochaine session du Parlement pour étudier les témoignages entendus et la preuve recueillie par le Comité cette année et pour étudier la Loi des élections fédérales de 1920 et ses modifications, ainsi que la Loi concernant les manœuvres frauduleuses et illicites, afin de proposer à la Chambre telles modifications à cesdites lois qui pourront sembler raisonnables, ce Comité devant apporter une attention toute spéciale à la méthode de choisir les officiers rapporteurs et à la préparation des listes électorales."

et que le dit comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, d'examiner des témoins sous serment et faire rapport de temps à autre.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 février 1929: —Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés durant les années 1928 et 1929 entre le Bureau des Commissaires des grains et le ministère de la Justice.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 février 1929—Dossier montrant:—

1. Combien de demandes on a reçues jusqu'à aujourd'hui pour réévaluation de terres vendues à des soldats colons d'après les stipulations de la Loi de l'établissement des soldats sur des terres et ses amendements, (*a*) le nombre total; (*b*) le nombre par province.

2. Dans combien de cas le calcul de la dépréciation il a été fait, (*a*) nombre total; (*b*) nombre par province.

3. Combien de ces cas ont été définitivement réglés: (*a*) nombre total; (*b*) nombre par province.

4. Quel est le pourcentage moyen des réductions faites dans ces cas: (*a*) pourcentage général; (*b*) pourcentage par province.

5. Dans combien de cas il a été donné avis d'appel à la Cour d'Echiquier: (*a*) nombre total; (*b*) par province.

6. A quelle date croit-on que ces causes viendront devant la Cour d'Echiquier.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat des créances pour avances de graines de semence en vertu des dispositions du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la Couronne", pour l'année financière expirée le 31 mars 1929.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 42, Loi modifiant la Loi des assurances, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. King (Prince-Albert), Qu'il soit résolu:—Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver le Traité général de renonciation à la guerre, signé à Paris, le vingt-septième jour d'août mil neuf cent vingt-huit, au nom de Sa Majesté, pour le Dominion du Canada par le plénipotentiaire y désigné, et que cette Chambre approuve ledit Traité.

Et qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'associe au Sénat pour approuver le traité sus-mentionné.

Et que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération certaines résolutions pourvoyant à la construction, avant le 31e jour d'août 1932, de certaines lignes d'embranchements des chemins de fer Nationaux du Canada.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Banques et Commerce

Bill No 31, Loi constituant en corporation *The Wawanesa Mutual Insurance Company*.

Bills privés

Bill No 35, Loi constituant en corporation l'église ukranienne grecque orthodoxe du Canada.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

Bills publics

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 24, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux;

M. Letellier, appuyé par M. Descôteaux, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 38 (A du Sénat), intitulé: "Loi pourvoyant en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage";

M. Woodsworth, appuyé par M. Adshead, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée pour les bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend la considération en comité général de certaines résolutions pourvoyant à la construction, avant le 31e jour d'août 1932, de certaines lignes d'embranchements des chemins de fer Nationaux du Canada.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter des mesures afin de pourvoir à la construction, avant le 31e jour d'août 1932, des voies d'embranchement suivantes aux chemins de fer nationaux du Canada:—

1. D'un point sur la voie de Murray Harbour à un point de la subdivision Georgetown des Chemins de fer canadiens du gouvernement dans la province de l'Ile du Prince-Edouard. Longueur approximative, 10; dépense moyenne par mille, $37,000; coût probable, $370,000.

2. De Sunny Brae à Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse. Longueur approximative, 67; coût moyen par mille, $52,238; coût probable, $3,500,000.

3. D'un point sur la subdivision de Dundas, près de Brantford, à un point sur la subdivision de Dunville, près de Cainsville, dans la province d'Ontario. Longueur approximative, 6.1; coût moyen par mille, $221,311; coût probable, $1,350,000.

4. D'un point sur l'embranchement de Carson à la mine Falconbridge, dans la province d'Ontario. Longueur approximative, 4; coût moyen par mille, $46,250; coût probable, $185,000.

5. D'un point sur l'embranchement de Sudbury à un point du township de Fairbank, dans la province d'Ontario. Longueur approximative, 25; coût moyen par mille, $74,000; coût probable, $1,850,000.

6. D'un point près de Melfort à un point près d'Aberdeen, dans la province de la Saskatchewan. Longueur approximative, 89; coût moyen par mille, $31,460; coût probable, $2,800,000.

7. D'un point près de Central Butts ou Mawer à un point dans le township 18 ou 19, Rang 10 ou 11, à l'ouest du troisième Méridien, dans la province de la Saskatchewan. Longueur approximative, 50; coût moyen par mille, $36,000; coût probable, $1,800,000.

8. De Neidpath à un point sur le chemin de fer Canadien du Pacifique près de Swift Current, dans la province de la Saskatchewan. Longueur approximative, 31; coût moyen par mille, $38,709; coût probable, $1,200,000.

9. De Ridgedale, dans la province de la Saskatchewan, 30 milles dans la direction de Le Pas, dans la province du Manitoba. Longueur approximative, 30; coût moyen par mille, $36,666, coût probable, $1,100,000.

10. D'un point près de Unity à un point près de la frontière provinciale dans le township 36 ou 37, dans la province de la Saskatchewan. Longueur approximative, 50; coût moyen par mille, $35,000; coût probable, $1,750,000.

11. D'un point près de Hamlin à un point près de Glenbush, Medstead ou Robin Hood, dans la province de la Saskatchewan. Longueur approximative, 33; coût moyen par mille, $34,848; coût probable, $1,150,000.

12. De St. Walburg, dans la province de la Saskatchewan à Bonnyville, dans la province de l'Alberta. Longueur approximative, 117; coût moyen par mille, $36,000; coût probable, $4,212,000.

13. D'Alliance à un point près de Youngstown ou Dobson, dans la province de l'Alberta. Longueur approximative, 82; coût moyen par mille, $36,000; coût probable, $2,952,000.

14. D'un point à ou près de Bulwork à un point dans le township 38 ou 39, Rang 8, à l'ouest du quatrième Méridien, dans la province de l'Alberta. Longueur approximative, 25; coût moyen par mille, $35,000; coût probable, $875,000.

15. D'Hemaruka à Scapa, dans la province de l'Alberta. Longueur approximative, 41; coût moyen par mille, $35,000; coût probable, $1,435,000.

16. D'un point près de Swift Creek à un point près de Tête Jaune, dans la province de la Colombie-Britannique. Longueur approximative, 12; coût moyen par mille, $60,000; coût probable, $720,000.

17. De New-Westminster à un point sur l'île Lulu, dans la province de la Colombie-Britannique, avec des embranchements. Longueur approximative, 29; coût moyen par mille, $51,724; coût probable, $1,500,000.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

M. Dunning, du consentement de la Chambre présente alors les bills suivants, lesquels sont lus la première fois.

Du consentement de la Chambre lesdits bills sont lus la deuxième fois et référés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir:—

Bill No 43, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Murray Harbour à un point situé dans la subdivision de Georgetown des Chemins de fer du gouvernement canadien, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Bill No 44, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Sunny-Brae à Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Bill No 45, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé dans la subdivision de Dundas, près Brantford, à un point situé dans la subdivision de Dunnville, près Cainsville, dans la province d'Ontario.

Bill No 46, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Garson à Falconbridge Mine, dans la province d'Ontario.

Bill No 47, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Sudbury à un point situé dans le township de Fairbank, dans la province d'Ontario.

Bill No 48, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Melfort à un point situé près Aberdeen, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 49, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé près Central Butte ou Mawer à un point situé dans le township 18 ou 19, rang 10 ou 11, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 50, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de Neidpath à un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique près Swift-Current, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 51, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de Ridgedale, dans la province de la Saskatchewan, à trente milles vers Le Pas, dans la province du Manitoba.

Bill No 52, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé près Unity à un point situé près la frontière provinciale, dans le township 36 ou 37, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 53, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé près Hamlin à un point situé près Glenbush, Medstead ou Robin-Hood, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 54, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de St-Walburg, dans la province de la Saskatchewan, à Bonnyville, dans la province d'Alberta.

Bill No 55, Loi concernant la construction d'une ligne de chemins de fer Nationaux du Canada de Alliance à un point situé près de Youngstown ou Dobson, dans la province d'Alberta.

Bill No 56, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé à ou près Bulwark à un point situé dans le township 38 ou 39, rang 8, à l'ouest du quatrième méridien, dans la province d'Alberta.

Bill No 57, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de Hemaruka à Scapa, dans la province d'Alberta.

Bill No 58, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé près Swift-Creek à un point situé près Tête-Jaune, dans la province de la Colombie-Britannique.

Bill No 59, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de New-Westminster à un point situé sur l'île Lulu, dans la province de la Colombie-Britannique, avec embranchements qui s'en détachent.

Le Bill No 2, Loi modifiant la Loi du Grand-Tronc, 1906-1907, relativement aux pensions, est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des chemins de fer.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des chemins de fer et de stipuler pour un octroi aux Fonds des traverses de chemins de fer à niveau de $200,000 par année, pendant dix années consécutives, à partir du 1er avril 1929.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 60, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 25, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson;

M. Cardin propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité de la Marine et des Pêcheries.

Le Bill No 26, Loi modifiant la Loi des pêcheries est lu la deuxième fois et référé au comité de la Marine et des Pêcheries.

Le Bill No 33, Loi modifiant la Loi des pensions de la Milice est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 34, Loi modifiant la Loi de l'éducation technique est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à lundi prochain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 25 FEVRIER 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Vingt et une pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le onzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 22 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De trente-trois (33) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la commission Royale des douanes et de l'accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays, savoir:—

Du bureau officiel de l'église unie de Burford, Burford, Ontario.—M. *Smoke.*

De la congrégation Bethel de l'église unie du Canada, Bethel, Ontario.—M. *Smoke.*

De la congrégation Fairfield de l'église unie du Canada, Fairfield, Ontario. —M. *Smoke.*

Du club Glenmorris, *United Farmers of Ontario Club*, Glenmorris, Ontario. —M. *Smoke.*

De la congrégation de l'église unie St-Paul, de Paris, Ontario.—M. *Smoke.*

Du club Burford No 993 des fermiers unis, Burford, Ontario.—M. *Smoke.*

Du Bureau de Brant de l'église unie du Canada.—M. *Ryerson.*

De la congrégation de Erin de l'église unie du Canada.—M. *Guthrie.*

De la congrégation Hillsburg de l'église unie de Hillsburg, Ontario.—M. *Guthrie.*

Du club No 615 des Fermiers unis de Cathcart, Ontario.—M. *Smoke.*

Du club de North-Erin des fermiers unis, Erin, Ontario.—M. *Guthrie.*

De la branche Coningsby du club des fermiers unis d'Ontario.—M. *Guthrie.*

Du bureau officiel de l'église unie de l'avenue St-Clair.—M. *Lapierre.*

Du bureau officiel de l'église unie de Stayner, Ontario.—M. *Boys.*

Du club No 202 des fermiers unis de Sunnidale Corners, Ontario.—M. *Boys.*

De l'église unie Airlie.—M. *Boys.*

Du conseil de township du township de North-Dumfries, Ontario.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

Du club No 24, des fermiers unis de Maple Grove, Ontario.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

De la session de l'église presbytérienne centrale, Galt, Ontario.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

De la congrégation de l'église unie de New-Lowell, Ontario.—M. *Boys.*

De la Bethesda Charge de l'église unie du Canada, Innisfil township, Ontario.—M. *Boys.*

De la municipalité du township de West Flamboro, comté de Wentworth, Ontario.—M. *Wilson* (Wentworth).

De la congrégation de l'église unie de Binbrook, Ontario.—M. *Wilson* (Wentworth).

Du conseil municipal du township de Beverly.—M. *Wilson* (Wentworth).

De la corporation du township de Boxborough, comté de Stormont, Ontario. —M. *Smith* (Stormont).

De l'église unie du Canada, village de Cookstown, Ontario.—M. *Rowe.*

De la Corporation de la ville de Orangeville, Ontario.—M. *Rowe.*

Du bureau Dufferin-Peel de l'église unie du Canada.—M. *Rowe.*

Du club No 1606 des fermiers unis de Maple Grove.—M. *Rowe.*

Du club No 1740*a* des U.F.W.O. de Maple Grove.—M. *Rowe.*

Du club No 99 des fermiers unis de Colbeck, Ontario.—M. *Rowe.*

Du bureau officiel du circuit Mansfield, Ontario.—M. *Rowe.*

Du club des fermiers unis de Melancton, Ontario.—M. *Rowe.*

De D. Mitchell, Parksville, Colombie-Britannique et autres employés du service télégraphique du Canada, demandant une loi à l'effet de leur permettre de contribuer à un fonds de retraite et d'en dériver des bénéfices.—M. *Neill.*

De James M. Smith, et autres employés du service télégraphique du Canada, demandant une loi à l'effet de leur permettre de contribuer à un fonds de retraite et d'en retirer des bénéfices.—M. *Neill.*

De A. H. Bellamy, et autres employé du service télégraphique du Canada, demandant une loi à l'effet de leur permettre de contribuer à un fonds de retraite et d'en retirer des bénéfices.—M. *Neill.*

De Janet Gee (née Mackay), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Sidney Walter Gee, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Andrew Ralph Wilson, de Montréal, Québec, agent, pour une loi de divorce d'avec Corinne Mildred Wilson (née Kelly), de Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Garland* (Carleton).

De Tom Matthews Moland, de Sudbury, Ontario, électricien, pour une loi de divorce d'avec Gladys Moland (née Tanner), de Sudbury, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De Marjorie Grace Coleman (née McGahey), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Edward Arthur Coleman, de Toronto, Ontario, wattman, son époux.—M. *Geary*.

De Vincenzina Gramigna, de Sudbury, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Guliermo Gramigna, de Tétreauville, Québec, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Eva Alexandra Grayson Smith (née Livingston), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Grayson Smith, C.R., de Toronto, Ontario, son époux.—M. *McPhee*.

M. l'Orateur-suppléant, informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le dixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Stephen Dymon, de Smith's Falls, Ontario, époux de Dominica Dymon (née Toocatch).

De Claude Frederick Burgin, de Toronto, Ontario, époux de Bertha Burgin.

De Marion Jane Stewart (née Swan), de North-Bay, Ontario, épouse de William Stanford Stewart.

De Clare Doutre Bertram (née Walters), d'Ottawa, Ontario, épouse de Harry Alexander Bertram.

De Joseph Nicholl, de Toronto, Ontario, époux de Margaret Nicholl (née Miller).

De Bruce J. Tubbutt, de Trois-Rivières, Québec, époux d'Antoinette Tebbutt (née Pellerin).

De Dora Taylor (née Crafton), de Toronto, Ontario, épouse de Samuel N. Taylor.

De Sophia Love (née Boyes), de Toronto, Ontario, épouse de Herbert Edgar Love.

De Mary Addie Linton (née McBurney), de Toronto, Ontario, épouse de William Lloyd Linton.

D'Ivy Georgina Lloyd (née Dawson), de Toronto, Ontario, épouse de Thomas Alton Cecil Lloyd.

De Janet Gee (née Mackay), de Toronto, Ontario, épouse de Sidney Walter Gee.

D'Andrew Ralph Wilson, de Montréal, Québec, époux de Corinne Mildred Wilson (née Kelly).

De Marjorie Grace Coleman (née McGahey), de Toronto, Ontario, épouse d'Edward Arthur Coleman.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu:—Que les dispositions de la règle 65 par lesquelles aucun comité spécial, sans le consentement de la Chambre, ne peut être composé de plus de quinze membres, soient suspen-

dues en ce qui concerne la résolution passée par la Chambre le 22 février, nommant le comité spécial sur la Loi des élections fédérales, 1920.

M. Heenan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du travail pour l'exercice terminé le 31 mars 1928, comprenant les rapports des minutes sous les Statuts suivants:—Loi des enquêtes sur des différends industriels, lois d'enquête sur les coalitions, loi de coordonnement des bureaux d'emploi, loi d'éducation technique, loi d'annuité du gouvernement.

Le Bill No 39, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le Bill No 41, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique est lu la deuxième fois.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Kellner, ordonné,—Que ledit bill soit référé immédiatement au comité des chemins de fer, Canaux et Télégraphes, à cause d'urgence et de nécessité pressante, et que la règle No 105 soit suspendue à cet effet.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre suivants sont votés, savoir:—

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous décrets ministériels, correspondance, conventions et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministre qui en fait partie et le gouvernement de l'Ontario ou tout membre de ce gouvernement relativement au système des pensions de vieillesse pour cette province, et un relevé des conditions et termes de l'octroi fédéral en cette matière.

Par M. Heaps—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, correspondance et de tous autres documents que le gouvernement a en sa possession et qui ont trait au louage des chutes du Pin à la *Manitoba Paper Company.*

Par M. Cantley—Ordre de la Chambre—1. Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Travaux publics, le sous-ministre, tout officier supérieur ou commis de ce ministère, et toute ou toutes personnes dans le comté de Pictou se rapportant ou ayant trait de quelque manière aux réparations ou à la rénovation des réparations au quai ou à l'agrandissement du quai de Bailey's Brook, et aux réparations aux quais du chemin de fer à Pictou; et aussi copie des listes de paie et des comptes relatifs à ces deux entreprises mentionnées plus haut;

2. Relevé indiquant les noms des contremaîtres et de toutes personnes employées à ces travaux, le nombre de jours de travail, l'échelle de salaire et le montant total payé à chacun;

3. Relevé des matériaux dont on s'est servi pour ces réparations ou rénovations, particulièrement la quantité et les sortes de bois, de fer et d'acier, les attaches et le prix payé pour ces matériaux;

4. Relevé des autres matériaux, la quantité et le prix de chacun, le coût total dans chaque cas, le nom des personnes de qui on les a achetés et les montants payés à chacune;

5. Un relevé de la date à laquelle le travail a commencé pour chacun de ces ouvrages de réparation, la date où il a été terminé, si on a complété les réparations dans chaque cas, et sinon, quelle partie de l'ouvrage on a exécuté, la date où on doit recommencer le travail et celle où on doit le terminer.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Church:—La Chambre est d'avis qu'il faut prendre immédiatement et sans retard inutile les moyens de conclure un traité avec le gouvernement des Etats-Unis pour l'exploitation et la génération immédiate de l'énergie électrique du fleuve St-Laurent, ainsi que pour le creusage du fleuve dans l'intérêt de la navigation; et qu'une plus grande voie fluviale du St-Laurent est de nécessité économique urgente pour la prospérité du Canada.

Et la Chambre est aussi d'avis que le gouvernement lui-même devrait se charger de la construction et de l'administration de ce canal comme d'une entreprise publique, et que l'énergie crée du même coup devrait être produite et exploitée au prix coûtant par le gouvernement, pour le peuple, comme propriété publique, et non être vendue à des particuliers en vue de profits ou exportée pour emploi en dehors du Canada.

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour, prend alors le fauteuil.

Après débat ultérieur, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

M. Smith (Cumberland), appuyé par M. MacLaren, propose, que,—Attendu qu'en l'année 1870, le gouvernement fédéral a nommé une Commission de Canaux pour faire un rapport sur les projets de canaux au Canada;

Et attendu que ladite Commission a fait son rapport en 1871, a divisé les projets de canaux en quatre catégories et a déclaré "que tous les travaux compris dans la première catégorie étaient réellement d'une importance si grande et si essentielle au progrès et à la prospérité du pays tout entier qu'on devrait les entreprendre et les exécuter";

Et attendu que le projet de canal à travers l'isthme de Chignectou a été placé parmi les projets de première catégorie;

Et attendu que ledit projet de canal à travers l'isthme de Chignectou est le seul projet de la première catégorie qui n'a pas encore été exécuté;

Et attendu que ladite entreprise possède une grande importance et qu'elle est indispensable à la prospérité et au progrès du Canada tout entier;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, qu'il serait opportun que le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures immédiates pour faire une autre enquête sur ledit projet, sur la possibilité de l'exécuter, sur le coût de construction, sur les avantages économiques nationaux qui résulteraient de la construction d'un canal pour les navires à travers l'isthme de Chignectou et réunissant les eaux de la baie de Fundy avec les eaux du Golfe St-Laurent, et que l'on devrait insister auprès du gouvernement pour que levés et enquêtes soient faits dans le plus court délai possible;

Et que lorsque les levés, évaluation du coût de construction et des avantages économiques et nationaux seront établis d'une manière satisfaisante, le gouvernement devrait prendre les mesures requises pour commencer la construction de ce canal à la date la plus rapprochée possible.

Et un débat s'ensuivant;

M. Barber, appuyé par M. Brady, propose en amendement,—Que le dernier paragraphe de la résolution soit effacé.

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur ladite motion telle qu'amendée, elle est agréée.

M. Woodsworth, appuyé par M. Heaps, propose que,—La Chambre est d'avis que l'on ne peut disposer effectivement des ressources naturelles sous le contrôle du gouvernement fédéral sans la ratification du Parlement.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 26 FEVRIER 1929

PRIÈRES.

Dix pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le douzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 25 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De trente-trois (33) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la commission Royale des douanes et de l'accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays, savoir:—

De la congrégation de l'église unie du Canada, de Mount Pleasant, Ontario—M. *Charters.*

Des U.F.W.O., Woodhill.—M. *Charters.*

De la société des jeunes gens de l'église unie de Inglewood, Ontario.—M. *Charters.*

Du club des fermiers unis, No 467, de Caledon-Est, Ontario.—M. *Charters.*

Du bureau officiel de l'église unie Grace de Brampton, Ontario.—M. *Charters.*

De la U.F.O. de Woodhill, Ontario.—M. *Charters.*

De la *Central Finance Corporation,* Toronto, Ontario, pour une loi amendant sa loi de constitution en corporation (Chapitre 77, 18-19 George V—1928), en ajoutant des pouvoirs additionnels à ladite corporation.—M. *Lang.*

De Helen Steele (née Beggs), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Samuel Steele, de Toronto, Ontario, tailleur de pierre, son époux.—M. *Jelliff.*

De John Wilson Pickering, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Charlotte Pickering, de Ecclesfield, comté de Yorshire, Angleterre, son épouse.—M. *Harris*.

De Barbara Elise de la Penotière (née Sewell), de St-Thomas, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur Frederick de la Penotière, autrefois de London, Ontario et présentement de lieux inconnus, son époux.—M. *Lawson*.

De Marjory Lavinia Bradford (née Ellis), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Dalton Bradford, de Toronto, Ontario, solliciteur, son époux.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Ruth Oretta Taaffe (née Penfold), de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Richard Ford Taaffe, de Hamilton, Ontario, grimpeur de clocher, son époux.—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

De Grace Viola Byers, de Peterborough, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Walter Tisdale Byers, de Peterborough, Ontario, autrefois surintendant, maintenant sans emploi, son époux.—M. *Hay*.

De William Henry Laverty, de Fort-William, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Madge Myrtle Dorothy Laverty (née Arnoldi), de Vancouver, Colombie-Britannique, son épouse.—M. *Bothwell*.

De Bertha Nichols, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frank Henry Nichols, (plus communément connu sous le nom de Frank Nichols), de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Spence*.

De Mildred Soden, de Peterborough, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Lawrence Elder Soden, de Regina, Saskatchewan, accoupleur de wagons, son époux.—M. *Hay*.

De Daniel Ray Bouvier, de Toronto, Ontario, manufacturier, pour une loi de divorce d'avec Loa Budd Bouvier (née Helmer), de Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Clark*.

De Edgard Charles Buchanan, d'Ottawa, Ontario, journaliste, pour une loi de divorce d'avec Charlotte Edith Buchanan (née Smith), de Chatham, Ontario, son époux.—M. *Stewart* (Leeds).

De Florence Velma Strachan (née Smith), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Alexander Swinton Strachan, de Toronto, Ontario, menuisier, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De William Edward King, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Minnie Isabel King (née Gladwin), de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Agnes Victoria Leader (née Watson), de Hespeler, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Edmore Leader, de Hespeler, Ontario, journalier, son époux.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Lacombe and North Western Railway Company*; pour autoriser un contrat pour la vente, le transfert ou la location de la compagnie à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

De l'*Esquimalt and Nanaimo Railway Company*; pour proroger le délai pour l'achèvement et la mise en service de deux lignes de chemins de fer et pour augmenter le nombre des directeurs.

De la *Toronto Terminals Railway Company*; pour proroger le délai pour l'achèvement de leurs travaux.

De la *Chartered Trust and Executor Company*; pour augmenter son capital social.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 61, Lo iconcernant la *Lacombe and North Western Railway Company.*—M. *Blatchford.*

Bill No 62, Loi concernant *The Esquimalt and Nanaimo Railway Company.*—M. *Dickie.*

Bill No 63, Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company.*—M. *Hocken.*

Bill No 64, Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company.*—M. *Lawson.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Howden, du comité spécial nommé pour prendre en considération le Bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré le bill No 17, Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec, et a convenu de le rapporter avec modifications.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1929:—Copie de tous télégrammes, rapports, correspondance, lettres, recommandations, communications et autres documents de toute sorte ayant trait à toute transaction faite entre le gouvernement fédéral et la *Canadian Tobacco Growers Co-operative Company*, de Kingsville, Ontario, avant et après la cession de ses biens.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 février 1929—Etat montrant:—1. Quels étaient le taux des ventes et le montant des taxes de ventes intérieures perçues sur les ventes par (*a*) les manufacturiers ou les producteurs aux détaillants; (*b*) par le manufacturier au grossiste ou courtier, et par le grossiste ou courtier à tous autres, sur le (*c*) bois, pour chacune des périodes suivantes: (*a*) du 19 mai 1920 au 16 juin 1920; (*b*) du 17 juin 1920 au 9 mai 1921; (*c*) du 10 mai 1921 au 23 mai 1922; (*d*) du 24 mai 1922 au 31 décembre 1923; (*e*) du 1er janvier 1924 au 10 avril 1924; (*f*) du 11 avril 1924 au 17 février 1927; (*g*) du 18 février 1927 au 1er février 1928; (*h*) du 17 février 1928 à aujourd'hui.

2. Quels étaient le taux de la taxe des ventes et le montant des taxes de ventes perçues durant chacune des périodes mentionnées plus haut par le (*a*) les manufacturiers, producteurs, grossistes, courtiers, (*b*) par les détaillants et consommateurs, sur (*c*) le bois.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport sur la *Montreal Railway Terminal Facilities* par F. Palmer, membre de l'Institut des ingénieurs civils de Londres, Angleterre, en date du 31 janvier 1929.

M. Morin (St-Hyacinthe) propose,—Que le premier rapport du comité sur le Règlement de la Chambre soit maintenant adopté.

Et un débat s'ensuivant, il est ajourné sur motion de M. Neill.

M. Garland (Bow-River), appuyé par M. Kennedy, du consentement de la Chambre présente un Bill No 65, Loi modifiant la Loi du service civil. (Réintégration des positions exclues), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séancee de la Chambre.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Qu'il soit résolu:—Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver la Convention et le Protocole ayant pour objet de prévenir, par la construction d'ouvrages de consolidation, l'amoindrissement des chutes Niagara, et de prendre à titre d'expérience, une plus grande quantité d'eau de la rivière Niagara, lesquels Convention et Protocole ont été signés à Ottawa, le deuxième jour de janvier mil neuf cent vingt-neuf, au nom de Sa Majesté pour la Puissance du Canada, par le plénipotentiaire y désigné et que cette Chambre approuve cette Convention et ce Protocole.

Et qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'associe au Sénat pour approuver les Convention et Protocole susmentionnés;

Et que le Greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Et un débat s'ensuivant, il est ajourné sur motion de M. Stevens.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération les résolutions suivantes:—

Qu'il est expédient de:

1. Ratifier et confirmer le contrat passé, le 6 février 1929, entre Sa Majesté le Roi pour la province de l'Alberta, la Compagnie du Chemin de fer canadien du Pacifique et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour l'achat des entreprises de la *Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*, de la *Central Canada Railway Company*, de la *Central Canada Express Company*, de la *Alberta Great Waterways Company*, et de la Province sous ce rapport et aussi sous le rapport de la *Pembina Railway Company;*

2. Incorporer la *Northern Alberta Railways Company* que l'on mettra en possession lesdits chemins de fer acquis en commun.

3. Autoriser le Gouverneur en son conseil à garantir le principal et l'intérêt des valeurs à être émises par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à concurrence d'un montant ou de montants fixés de temps à autre par le Gouverneur en son conseil, pour le paiement de la moitié du prix d'achat et de la moitié des obligations contractées en vertu dudit contrat.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet desdites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général, à sa prochaine séance, pour prendre en considération lesdites résolutions.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peut acheter l'entreprise de chemin de fer de la *Quebec Montreal and Southern Railway Company* pour $6,000,000; et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt des valeurs à être émises à cet effet par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, valeurs dont le montant total au pair n'excèdera pas ce montant que le Gouverneur en son conseil pourra juger suffisant pour se procurer ladite somme.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, le recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à un prêt ultérieur aux commissaires du havre de Vancouver.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas $10,000,000 aux Commissaires du havre de Vancouver pour continuer la construction d'outillages de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions, et coût approximatif de tels travaux et sur dépôt de débentures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 66, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux commissaires du havre de Vancouver, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à un prêt aux commissaires du havre des Trois-Rivières.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas $2,000,000 aux Commissaires du havre des Trois-Rivières pour continuer la construction d'outillages de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions et coût approximatif de tels travaux, et sur dépôt de débentures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 67, Loi pourvoyant à un prêt aux commissaires du havre des Trois-Rivières, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à un prêt aux commissaires du havre de Chicoutimi.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas $2,000,000 aux Commissaires du havre de Chicoutimi, pour continuer la construction d'outillages de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions et coût approximatif de tels travaux, et sur dépôt de débentures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 68, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux commissaires du havre de Chicoutimi, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills publics

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth pour la deuxième lecture du Bill No 38 (A du Sénat), intitulé: "Loi pourvoyant en la province de l'Ontario, à la dissolution et à l'annulation du mariage";

Après débat ultérieur, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead, Anderson (Toronto-High-Park), Bancroft, Barber, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (St-Jean-Albert), Bird, Blanchard, Blatchford, Bothwell, Boys, Brown, Campbell, Cantley, Chaplin, Coote, Dickie, Donnelly, Ernst, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Forke, Fraser, Gardiner, Geary, Gershaw, Glen, Hanson, Hocken, Irvine, Jelliff, Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Kellner, Kennedy, Ladner, Lovie, Lucas, Luchkovich, MacLaren, McGregor, McPhee, McPherson, McQuarrie, McRae, Millar, Milne, Morrissy, Neill, Pettit, Plunkett, Rennie, Ross (Moose Jaw), Senn, Simpson, Sinclair (Queen), Smoke, Speakman, Spence, Spencer, Steedsman, Stevens, Stewart (Edmonton-Ouest), Stewart (Leeds), Stirling, Ward, Woodsworth, Young (Saskatoon)—68.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Halton),
Arthurs,
Baldwin,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bock,
Bouchard,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Bradette,
Cahill,
Cannon,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Cayley,
Charters,
Chevrier,
Church,
Cotnam,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Duff,
Dunning,
Dussault,
Embury,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Garland (Carleton),
Gervais,
Girouard,
Goulet,
Gray,
Guerin,
Harris,
Hay,
Heenan,
Howard,
Howden,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
King (Kootenay-Est),
Lacroix,
Laflamme,
Langlois,
Lapierre,
Letellier,
Macdonald (Glengarry),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McGibbon,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
Maloney,
Matthews,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Morin (Bagot),
Motherwell,
Peck,
Perras,
Power,
Prévost,
Ralston,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Kingston City),
Rowe,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Spotton,
Stinson,
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thompson,
Tobin,
Totzke,
Tummon,
Veniot,
White (London),
Young (Weyburn)—99.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution pourvoyant à un prêt ultérieur aux commissaires du havre de Halifax.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le prêt d'une somme qui n'excèdera pas $5,000,000 aux Commissaires du havre d'Halifax pour continuer la construction d'outillages de têtes de ligne, sur approbation par le Gouverneur en son conseil des plans détaillés, descriptions et coût approximatif de tels travaux, et sur dépôt de débentures de ladite corporation pour couvrir lesdites avances.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 69, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux commissaires du havre de Halifax, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 60, Loi modifiant la Loi des chemins de fer;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rinfret,—Que le ministre des Finances reçoive l'autorisation de placer à l'actif du Gardien, à même les sommes versées au Trésor comme réparations pour les pertes subies pendant la dernière Guerre, une somme n'excédant pas $2,500,000, et que l'on stipule pour le mode et l'échelle des paiements.

Et le débat continuant;

Onze heures ayant sonné;

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre retourne aux Motions; agréé.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose, Que les noms de sir Eugène Fiset, messieurs Bowman, Rennie et Speakman soient substitués à ceux de messieurs Fafard, Bowen, Manion et Kellner sur le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Que les noms de messieurs Spence et Smith (Stormont) soient substitués à ceux de messieurs Spencer et Rutherford sur le comité des Bills Privés.

Que les noms de messieurs Boys et Guerin soient substitués à ceux de messieurs Casselman et Smith (Stormont) sur le comité des Banques et du Commerce.

Que le nom de M. Bell (Hamilton-Ouest) soit substitué à celui de M. Clark sur le comité des Comptes publics.

Que le nom de M. Macdougald soit substitué à celui de M. Rennie sur le comité des Relations industrielles et internationales.

Que le nom de M. Ross (Cité de Kingston) soit biffé de la liste des membres du comité permanent des Relations industrielles et internationales.

Que le nom de M. MacLaren soit ajouté au comité conjoint des deux Chambres sur le Restaurant.

La question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Après onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans poser la question, conformément à la règle 7, étant deux minutes après onze heures, jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 27 FEVRIER 1929

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le treizième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 26 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De quatre (4) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la commission Royale des douanes et de l'accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays, savoir:—

De la *Junior Women's Institute*, de Everett, Ontario.—M. *Boys.*

Du club des fermier unis de Carleton Place, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De la branche Amesdale, de l'Institut des femmes de l'Ontario, Amesdale, Ontario.—M. *Heenan.*

Des membres de l'église unie Epworth, Toronto, Ontario.—M. *Church.*

De Frances Gwendolyn Lott (née Snow), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Robert Elgin Lloyd Lott, de Toronto, Ontario, courtier, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Mary Bertha Ranger (née Dupuis), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec David Victor Ranger, autrefois de Montréal, adresse actuelle inconnue, son époux.—M. *Millar.*

De Angus John Archibald Blaine, du township de Mountain, comté de Dundas, Ontario, cultivateur, pour une loi de divorce d'avec Virine Lula May Blaine (née Adams), du township de Mountain, comté de Dundas, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Edith May Enfield (née Jones), de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ernest Edward Enfield, de Toronto, Ontario, ingénieur, son époux. —M. *Howden.*

De Elizabeth Mitchell (née Tomlison), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Bertrand Mitchell, de Toronto, Ontario, électricien, son époux.—M. *Boys.*

De Laura Ann Neylan (née Wilson), de Midland, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frederick Leopold Leslie Neylan, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Boys.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Marion Isabel Kemp (née Willette), de Sault Ste-Marie, Ontario, épouse de Bert Jackson Kemp.

De Bella Solnick (née Singer), de Toronto, Ontario, épouse de Morris Solnick.

De John Wilson Pickering, de Toronto, Ontario, époux de Charlotte Pickering.

De Ruth Oretta Taaffe (née Penfold), de Hamilton, Ontario, épouse de Richard Ford Taaffe.

De Grace Viola Byers, de Peterborough, Ontario, épouse de Walter Tisdale Byers.

De Mildred Soden, de Peterborough, Ontario, épouse de Lawrence Elder Soden.

D'Edgar Charles Buchanan, d'Ottawa, Ontario, époux de Charlotte Edith Buchanan (née Smith).

De Florence Velma Strachan (née Smith), de Toronto, Ontario, épouse d'Alexander Swinton Strachan.

D'Agnes Victoria Leader (née Watson), d'Hespeler, Ontario, épouse de Robert Elmore Leader.

M. Power du Comité spécial nommé conformément à la recommandation du Comité permanent des Privilèges et Elections, accepté par la Chambre le 5e jour de juin 1928, présente le premier rapport de ce comité, comme suit:

Votre Comité recommande (*a*) qu'il lui soit permis de faire imprimer les délibérations et les témoignages recueillis devant le Comité au jour le jour, pour l'usage du Comité et des membres de la Chambre; (*b*) que 100 copies en anglais des témoignages rendus devant le Comité permanent des Privilèges et Elections pendant la session de 1928 soient imprimées pour l'usage du Comité et que la règle 64 soit suspendue à ce sujet.

M. Power, du Comité spécial nommé conformément à la recommandation du Comité permanent des Privilèges et Elections, accepté par la Chambre, le cinquième jour de juin 1928, présente le deuxième rapport de ce comité, comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en séance.

M. Hay du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre Comité a étudié les Bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans modification, savoir:—

Bill No 18, Loi constituant en corporation la *Canadian Re-insurance Corporation.*

Bill No 21, Loi constituant en corporation *The National-Liverpool Insurance Company.*

Bill No 32, Loi constituant en corporation *The Wapiti Insurance Company.*

Votre Comité a aussi étudié le Bill No 19, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Railway Brotherhood Casualty Insurance Company* et a décidé de le rapporter avec un amendement.

Concernant le Bill No 19, votre Comité recommande que le titre soit changé et se lise: "Loi constituant en corporation *The Railway Employees Casualty Insurance Company.*"

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport de la Commission du district fédéral sur les recettes et dépenses pour le même exercice terminé le 31 mars 1928, conformément aux Statuts du Canada 1926-27, c. 55, art. 15 et 16.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 6 juin 1928: —Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, échangés entre le gouvernement canadien, ou tout membre qui le compose, ou tous fonctionnaires, ou toute ou toutes personnes au sujet de la génération d'énergie électrique à l'endroit connu sous le nom de Seven Sisters aux Chutes des Esclaves, y compris aussi toute correspondance échangée avec le gouvernement du Manitoba, la ville de Winnipeg, et toutes autres compagnies privées qui tentent de monopoliser les sources d'énergie électrique de la rivière Winnipeg, au Manitoba.

Aussi—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 12 février 1929—Copie de tous télégrammes, baux, rapports, décrets ministériels, correspondance, lettres, ententes, et tous autres documents échangés entre le ministre de l'Intérieur ou tout autre membre du gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba ou tout membre ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute ou toutes autres personnes relativement au chutes Sept Sœurs de la province du Manitoba, ou tous baux ou aliénation de ces chutes.

M. Howden, appuyé par M. Totzke propose,—Que le premier rapport du comité spécial pour la prise en considération du Bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques soit maintenant adopté.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

Sur motion de M. Power, les premier et deuxième rapports du comité spécial nommé en vertu des recommandations du comité des Privilèges et Elections, et accepté par la Chambre le 5 juin 1928, sont adoptés.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu de la règle 44:—

Par M. Edwards (Frontenac-Addington)—Ordre de la Chambre—Dossier indiquant:—

1. A quelle date le Parlement canadien a adopté la convention commerciale maintenant en force entre le Canada et l'Australie, et quand cette convention a été mise en vigueur.

2. A quelle date a eu lieu la dissolution des Chambres en 1925 et à quelle date a eu lieu l'élection générale cette même année.

3. Si un décret ministériel a été adopté sur les avis du ministre des Finances durant l'année 1925 pour réduire de trois cents à un centin par livre le droit de douane sur le beurre importé au Canada de la Nouvelle-Zélande, à quelle date a été adopté ce décret ministériel et quand il a été mis en force.

4. Si ce décret ministériel dont il s'agit dans la question précédente a jamais été soumis au Parlement pour sanction, dans l'affirmative, quand.

5. Quels avantages le Canada a reçus de la Nouvelle-Zélande pour les produits agricoles canadiens en échange de la préférence accordée au beurre et autres produits agricoles de la Nouvelle-Zélande sur le marché canadien.

6. Quelle a été la valeur, durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, des exportations canadiennes à la Nouvelle-Zélande de (*a*) produits agricoles, (*b*) de tous les autres produits.

7. Quelle a été la valeur, durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, des importations au Canada de (*a*) produits agricoles, (*b*) de tous les autres produits de la Nouvelle-Zélande.

8 Quelle a été la quantité et la valeur du beurre de la Nouvelle-Zélande importé au Canada durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, et quelle a été la quantité et la valeur du beurre du Canada exporté à la Nouvelle-Zélande durant les mêmes années.

9. Quel est le droit de douane canadien contre le beurre de la Nouvelle-Zélande et quel est le droit de douane de la Nouvelle-Zélande contre le beurre canadien.

10. Quelle a été la quantité et la valeur des produits suivants exportés du Canada durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, et quelle a été l'augmentation ou la diminution annuelle: porc (lard), jambon, saindoux, fromage, beurre, lait, crème, lait condensé ou concentré ou en poudre.

11. Quelle a été la quantité et la valeur des produits suivants importés au Canada durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, et quelle a été l'augmentation ou la diminution annuelle: porc, lard, jambon, saindoux, fromage, beurre, lait et crème, lait condensé ou concentré ou en poudre.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Heaps—Ordre de la Chambre—Copie de tous câblogrammes, lettres, correspondance et autres documents, et des contrats signés par le gouvernement canadien relativement à la coalition en 1928 de toutes les compagnies de télégraphes sous-marins impériaux.

La Chambre reprend le débat sur la motion de W. Woodsworth, que,—La Chambre est d'avis que l'on ne peut disposer effectivement des ressources naturelles sous le contrôle du gouvernement fédéral sans la ratification du Parlement.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 28 FEVRIER 1929

PRIÈRES.

Cinquante pétitions sont déposées sur la Table.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1929:—Copie de tous télégrammes, lettres, papiers et autres documents relatifs à la destitution de William S. Assifat, maître de poste à Sifton, Manitoba, et à la nomination de son successeur à la même position.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1929:—Relevé indiquant la quantité de papier à livre importé au Canada depuis que l'article 1060 du tarif des douanes est en vigueur, et la proportion de ce papier sur lequel on a réclamé le drawback de 80 pour cent.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—1. Quels sont les bureaux de douanes que l'on a fermés durant la dernière année dans chacune des provinces du Canada?

2. Quels sont les bureaux de douane encore ouverts dans chaque province?

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth, que,—La Chambre est d'avis que l'on ne peut disposer effectivement des ressources naturelles sous le contrôle du gouvernement fédéral sans la ratification du Parlement.

Et le débat continuant;

M. Church, appuyé par M. Gott, propose en amendement:—

Que tous les mots de la motion après le mot "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"l'on soumette à l'examen du Comité permanent des Mines, Forêts et Cours d'eau, pour enquête et examen, tous les baux, permis et concessions accordés durant la dernière année relativement aux ressources naturelles connues sous le nom de

"forces hydrauliques" qui sont sous la juridiction de la Puissance du Canada; avec pouvoir d'envoyer quérir papiers et documents, assigner et interroger témoins au sujet de ces baux, concessions et permis.

"Et, de plus, le Comité aura le pouvoir de faire un rapport sur la question de savoir si ces baux, concessions ou permis sont à l'avantage du public, ou si les intérêts du gouvernement fédéral sont amplement protégés.

"Et, en outre, de faire un rapport sur la question de savoir si, de l'avis du Comité, ledit bail ou permis relatif aux Chutes des Sept Sœurs dans la province du Manitoba, devrait être annulé et cancellé, et, le cas échéant, à quelles conditions.

"Et de rapporter toute cette affaire et ses découvertes à la Chambre."

M. l'Orateur: A mon humble avis l'amendement constitue une violation du Règlement pour les motifs suivants: Bourinot, à l'article 397, déclare ce qui suit:

"Un amendement ne doit soulever aucune question qui, d'après les règlements de la Chambre, ne peut être soulevée que par une motion distincte après avis."

L'honorable député remarquera que la motion dont est saisie la Chambre est une proposition abstraite. En voici le texte:

"La Chambre est d'avis que l'on ne peut disposer effectivement des ressources naturelles sous le contrôle du gouvernement fédéral sans la ratification du Parlement."

Par son amendement l'honorable député demande, *inter alia*, que le Comité des Mines, Forêts et Cours d'eau, fasse une enquête sur le bail de forces hydrauliques déterminées que l'on appelle les chutes des Sept-Sœurs. Quelles sont les règles qui doivent s'appliquer dans ce cas? Bourinot, quatrième édition, page 321, dit ce qui suit:

"C'est une règle absolue que tout amendement doit être pertinent à la motion à laquelle cet amendement est proposé et les Orateurs canadiens ont invariablement insisté sur l'observance de cette règle."

Et plus loin:

"Si on tolérait une telle coutume, tous les avantages de donner un avis régulier d'une motion et de donner à la Chambre le bénéfice complet de prendre une question en considération seraient pratiquement perdus. Un député serait alors en position de surprendre en aucun temps la Chambre avec une motion importante"...

Et la motion devant nous est certainement une proposition importante.

"et la nécessité de donner avis serait certainement rendue inefficace de toutes manières. En conséquence, il n'est donc pas surprenant que les dernières décisions britanniques soient conformes à celles des Orateurs canadiens. Sir Erskine May, dans ses dernières décisions cependant, établit "comme une règle absolue que tout amendement doit être pertinent à la motion à laquelle cet amendement est proposé."

En plus d'une rencontre j'ai examiné avec soin la question bien controversée des amendements et des sous-amendements, et les décisions ont toujours été uniformes à l'effet qu'un amendement ne peut introduire aucune nouvelle question; l'amendement doit être pertinent à la motion principale. En la présente occurrence la résolution soulève une question abstraite tandis que l'amendement a trait à un sujet déterminé bien différent du sujet principal. Je décide en conséquence que l'amendement est non recevable.

Et le débat continuant;

M. Geary, appuyé par M. Senn, propose en amendement: —Que tous les mots dans ladite motion après le mot "Chambre" soient biffés et remplacés par les suivants:—"la présente méthode de disposer des pouvoirs hydrauliques qui font partie des ressources naturelles sous le contrôle du gouvernement fédéral n'est pas satisfaisante, et que toute la question de la disposition de tels pouvoirs hydrauliques devraient être référée à un comité de la Chambre pour l'étudier et faire rapport."

M. Ralston soulève une question d'ordre pour la raison que le soi-disant amendement n'est pas vraiment un amendement; c'est une nouvelle motion que l'honorable député tente de placer devant la Chambre, motion dont il n'a donné aucun avis à la Chambre et sur laquelle les honorables députés n'ont pas eu le temps de se former une opinion. La résolution à laquelle on veut présenter ce soi-disant amendement est une motion qui a trait à toute les ressources naturelles; cet amendement ne parle que des forces hydrauliques. D'après les règlements de la Chambre, ce n'est pas un amendement. Si la résolution qui est maintenant devant la Chambre était rejetée, il serait encore possible de proposer la résolution qui est maintenant le sujet de l'amendement. La véritable raison pour laquelle une question surgit par voie d'amendement est que l'on doit disposer de toute la question et qu'il n'y aura pas deux débats sur le même sujet. Je prétends que c'est une nouvelle motion et ne cadre pas avec les règlements et en conséquence, on ne devrait pas la présenter à la Chambre.

M. l'Orateur décide que la question d'ordre est valable.

De cette décision, M. Guthrie en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: La décision du fauteuil serat-elle maintenue; elle est décidée dans l'affirmative par la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Baldwin, Bancroft, Beaubien, Benoit, Blanchard, Bock, Bothwell, Bouchard, Boulanger, Bourgeois, Bowman, Bradette, Brown, Cahill, Cannon, Casgrain, Cayley, Chevrier, Denis, Desaulniers, Deslauriers, Donnelly, Dubuc, Dunning, Dussault, Elliott, Euler, Fafard, Ferland, Fiset (sir Eugène), Fontaine, Forke, Gershaw, Gervais, Girouard, Glen, Gray, Guerin, Hay, Heenan, Hepburn, Howden, Jenkins, Kay, Lacombe, Lacroix, Laflamme, Lang, Lapierre, Letellier, Lovie, Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McLean (Melfort), McDiarmid, McIntosh, McKenzie, McMillan, McPherson, Malcolm, Marcil, Mercier (St-Henri), Millar, Milne, Morin (Bagot), Morin (St-Hyacinthe-Rouville), Morrissy, Motherwell, Neill, Parent, Perras, Pouliot, Power, Prévost, Ralston, Rinfret, Robb, Roberge, Robitaille, Ross (Moose Jaw), St-Père, Sanderson, Sinclair (Queen), Smith (Stormont), Steedsman, Stewart (Edmonton-Ouest), Sylvestre, Telford, Thorson, Tobin, Totzke, Vallance, Veniot, Verville, Young (Saskatoon), Young (Weyburn)—96.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arthurs, Barber, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (St-Jean-Albert), Bird, Black (Yukon), Bowen, Boys, Brady, Campbell, Carmichael, Casselman, Chaplin, Charters, Church, Clark, Coote, Cotnam, Dickie, Edwards (Frontenac-Addington), Edwards (Waterloo-Sud), Embury, Esling, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Fraser, Gardiner, Garland (Bow-River), Garland (Carleton), Grimmer, Hanson, Harris, Heaps, Hocken, Hubbs, Irvine, Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Jones, Kaiser, Kellner, Kennedy, Ladner, Lawson, Lennox, Lucas, Luchkovich, Macdonald (Kings), Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest), Macdougall, MacLaren, Macphail, McGibbon, McGregor, McQuarrie, McRae, Maloney, Manion, Matthews, Maybee, Peck, Perley (sir George), Pettit, Plunkett, Quinn, Rennie, Ross (Kingston City), Rowe, Ryckman, Ryerson, Senn, Short, Simpson, Smoke, Speakman, Spence, Spencer, Spotton, Stevens, Stewart (Leeds), Stinson, Stirling, Tummon, Ward, White (London), Wilson, Woodsworth—90.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion principale;

M. Guthrie, appuyé par M. Boys, propose en amendement:—Que la motion soit amendée en biffant les mots "ressources naturelles" là où ils paraissent et en les remplaçant par les mots "pouvoirs hydrauliques".

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 1ER MARS 1929

PRIÈRES.

Trente-deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatorzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 28 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De vingt-cinq (25) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la commission Royale des douanes et de l'accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays, savoir:—

De la session de l'église unie ouest, Toronto, Ontario.—M. *Hocken.*

Du conseil du township de Flamboro-Est, comté de Wentworth, Ontario. —M. *Wilson* (Wentworth).

De la branche de Lynden, de la *North Wentworth Womens Institute,* Lynden, Ontario.—M. *Wilson* (Wentworth).

Du *Whiteman's Creek Women's Institute,* comté de Brant, Ontario.—M. *Smoke.*

De la *Shirtley Women's Institute* de l'Ontario-sud.—M. *Kaiser.*

De la *Kohler Women's Institute.*—Mlle *Macphail.*

De la W.C.T.U. de Lyttle, Ontario.—M. *Hocken.*

De la branche Scotland de la *South Brant Women's Institute.*—M. *Smoke.*

Des membres de la congrégation de l'église unie de la rue North, Westminster, Ontario.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

Des membres de la congrégation de l'église unie Littlewood, Westminster, Ontario.—M. *Edwards* (Waterloo-sud).

Des membres de la *Quinn Women's Institute* du township de Tilbury-Est, comté de Kent, Ontario.—Mlle *Macphail.*

Des membres de la congrégation de l'église unie Whiteoat, Westminster, Ontario.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

De la branche de Flamboro-est de la *Women's Institute*, du comité de Wentworth, Ontario.—M. *Wilson* (Wentworth).

De la *Altona Women's Institute*, branche Altona, Ontario-sud.—M. *Kaiser*.

De la session de l'église unie de la rue Bell, Ottawa, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De la branche Maple de la *Women's Institute*, du comté ouest de York, Ontario.—M. *Church*.

De la session de l'église unie de la rue Queen, Fort-Erie, Ontario.—M. *Pettit*.

De l'église baptiste de l'avenue Danforth, Toronto, Ontario.—M. *Ryckman*.

De la W.C.T.U., des comtés d'Ontario et de Durham, Ontario.—M. *Kaiser*.

De l'église Baptiste Brooker, township de Gosfield-nord, comté de Essex, Ontario.—M. *Gott*.

Du conseil municipal du township de Kingsville.—M. *Gott*.

De la congrégation de l'église unie du Canada, Malden.—M. *Gott*.

De la congrégation de l'église unie du Canada, Zion.—M. *Gott*.

De la congrégation de l'église unie Wesley, Amhersburg, Ontario.—M. *Gott*.

De la première église baptiste de la ville de Kingsville, Ontario.—M. *Gott*.

Du *Family Trust*, Montréal, Québec, pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Financial Trust*.—M. *Casgrain*.

De Joseph Richardson, de Montréal, Québec, comptable, pour une loi de divorce d'avec Isabel Beatrice Richardson (née Bennie), de Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *McPhee*.

De Hurley Alexander Fummerton, de Fort-William, Ontario, accoupleur de trains, pour une loi de divorce d'avec Blanche Fummerton (née Stanley), de Pontiac, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Thorson*.

De James Duncan Gerard, de Toronto, Ontario, commis, pour une loi de divorce d'avec Violet Gerard (née Cassells), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Sanderson*.

De vingt et une (21) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la commission Royale des douanes et de l'accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays, savoir:—

De l'église unie Gerrard, Toronto, Ontario.—M. *Matthews*.

De la session de l'église unie St-Cuthbert, Toronto, Ontario.—M. *Lawson*.

De la classe de bible de l'église unie Gerrard, Toronto, Ontario.—M. *Matthews*.

De la classe de bible de l'église unie Gerrard, Toronto, Ontario.—M. *Matthews*.

De la *Sunday School Gerrard*, Toronto, Ontario.—M. *Matthews*.

De l'association des femmes de l'église unie Gerrard, Toronto, Ontario.—M. *Matthews*.

De l'institut des femmes, Bowmanville, Ontario.—M. *Bowen*.

Du *Quaterly Official Board* de l'église unie du Canada, Trinity, Hanover, Ontario.—Mlle *Macphail*.

De la branche Lamlash de l'institut des femmes de Grey-Sud, Ontario.—Mlle *Macphail*.

De la *Ladies' Aid and Women's Missionery Society* de l'église évangélique, Hanover, Ontario.—Mlle *Macphail*.

De la *Evangelical League of the Christian Endeavour,* de l'église évangélique, Hanover, Ontario.—Mlle *Macphail.*

Du *Official Board of the Evangilical Church,* Hanover, Ontario.—Mlle *Macphail.*

Du club No 189 des fermiers-unis de Proton, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De la *Chisholm U.F.W.O.,* Nipissing, Ontario.—Mlle *Macphail.*

Du club *Rocky Saugeen,* comté de Grey, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De la *Holdfast U.F.W.O.*—Mlle *Macphail.*

De la branche Wardsville du club des fermiers-unis d'Ontario, Wardsville, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De l'institut des femmes de Hopeville, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De la branche de North Grey de l'institut des femmes de Strathavon.—Mlle *Macphail.*

De l'institut des femmes de la ville de Thornbury, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De l'institut des femmes de Big-Fork, rivière à la Pluie, Ontario.—Mlle *Macphail.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De la *Joliette and Northern Railway Company*: pour proroger le délai pour le commencement et l'achèvement d'une ligne de chemin de fer.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 70, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.*—M. *Ferland.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Parent, du comité des Bills Privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills privés suivants, savoir:—

Bill No 23, Loi concernant une certaine demande de brevet de Stanley-W. Hayes, et

Bill No 35, Loi constituant en corporation l'église ukranienne grecque orthodoxe du Canada, et a convenu de rapporter lesdits bills avec modifications.

Votre Comité a aussi étudié le bill No 29, Loi concernant un certain brevet de la *Catelli Macaroni Products Corporation, Limited,* et a convenu de le rapporter sans modifications.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que le nom de M. McIntosh soit substitué à celui de M. Bock sur le comité des Banques et du Commerce.

Que le nom de M. Bock soit substitué à celui de M. McIntosh sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Que le nom de M. Howden soit retranché de la liste des membres sur le comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que lundi le 4 mars courant, et tous les jours subséquents la motion pour.—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, ait priorité sur toutes autres affaires sauf la présentation des bills, les questions et avis de motion pour production de document; et la motion de M. Woodsworth concernant la disposition des ressources naturelles, et son amendement, et aussi l'avis de motion de M. Millar concernant les qualités de blé dans les divisions d'inspection de l'Ouest.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1929—Copie de tous télégrammes, lettres, corespondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet du circuit postal de campagne No 1, entre Boisdale et Shenacadia.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1929—Copie du contrat passé entre l'*Alberta Wheat Pool* et le gouvernement fédéral pour le louage de l'élévateur de l'état, à Prince-Rupert, avec toute autre correspondance relative audit contrat ou qui l'a précédé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Guthrie.

Le Bill No 34, Loi modifiant la Loi de l'éducation technique est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 33, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pour ratifier et confirmer le contrat passé le 6 février 1929, entre Sa Majesté le Roi, pour la province de l'Alberta et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de:

1. Ratifier et confirmer le contrat passé, le 6 février 1929, entre Sa Majesté le Roi pour la province de l'Alberta, la Compagnie du Chemin de fer canadien du Pacifique et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, pour l'achat des entreprises de la *Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company,* de la *Central Canada Railway Company,* de la *Central Canada Express Company,* de la *Alberta Great Waterways Company,* et de la Province sous ce rapport et aussi sous le rapport de la *Pembina Railway Company;*

2. Incorporer la *Northern Alberta Railways Company* que l'on mettra en possession desdits chemins de fer acquis en commun.

3. Autoriser le Gouverneur en son conseil à garantir le principal et l'intérêt des valeurs à être émises par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à concurrence d'un montant ou de montants fixés de temps à autre par le Gouverneur en son conseil, pour le paiement de la moitié du prix d'achat et de la moitié des obligations contractées en vertu dudit contrat.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 71, Loi constituant en corporation la *Northern Alberta Railways Company* et concernant la *Canadian Railway Company* et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution décrétant que la Compagnie des chemins de fer Canadiens nationaux du Canada peut acheter l'entreprise de chemin de fer *Quebec, Montreal and Southern* pour $6,000,000.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peut acheter l'entreprise de chemin de fer de la *Quebec Montreal and Southern Railway Company* pour $6,000,000; et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt des valeurs à être émises à cet effet par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, valeurs dont le montant total au pair n'excèdera pas ce montant que le Gouverneur en son conseil pourra juger suffisant pour se procurer ladite somme.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 72, Loi concernant les chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer *Quebec, Montreal and Southern,* lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre s'ajourne alors à 5.15 p.m., jusqu'à lundi à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 4 MARS 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Dix-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quinzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 1er courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Hilda Rebacca Allison, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Ross Ainley Allison, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Jelliff*.

De James Lynham, de Toronto, Ontario, électricien, pour une loi de divorce d'avec Peggie Grace Lunham, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Geary*.

De Oliver Milton Martin, de Toronto, Ontario, maître d'école, pour une loi de divorce d'avec Irene Leonora Martin, de Londres, Angleterre, son épouse. —M. *Harris*.

De Ida Rosenberg, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Louis Rosenberg, de Toronto, Ontario, marchand, son époux.—M. *Spence*.

De Eleanor Vair, de Barrie, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Vair, de Buffalo, New-York, Etats-Unis d'Amérique, conducteur, son époux.— M. *Church*.

De Maud Parker, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Francis William Parker, de Toronto, Ontario, voiturier, son époux.—M. *Church*.

De vingt-six (26) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du comité

spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la commission Royale des douanes et de l'accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays, savoir:—

De la session de l'église presbytérienne, de Ventry.—Mlle *Macphail.*

Du bureau officiel de l'église de la rue Queen, Durham, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De la classe A.O.T.S. de l'église unie de la rue Queen, Durham, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De la branche St-Laurent de l'institut des femmes.—Mlle *Macphail.*

Des membres du conseil municipal du township de Westminster, comté de Middlesex, Ontario.—M. *Charters.*

De l'union de prohibition du comté de Essex, Ontario.—M. *Gott.*

De l'institut des femmes de Ilderton, Ontario.—M. *Charters.*

De la branche des femmes de la *Junior Women's Institute*, Granton, Ontario.—M. *Charters.*

Du conseil municipal du township de McDougall, Parry-Sound, Ontario.—M. *Arthurs.*

De la session de l'église unie de Powassan, Ontario.—M. *Arthurs.*

De l'assemblée annuelle de l'église unie de Magnetawan, Ontario.—M. *Arthurs.*

Du bureau officiel de l'église unie de Emsdale, Ontario.—M. *Arthurs.*

De la congrégation de l'église unie de Ardbeg, Ontario.—M. *Arthurs.*

De la *Norval United C. C.*, Norval, Ontario.—M. *Anderson* (Halton).

De la Ashgrove U.F.W.O..—M. *Anderson* (Halton).

De la congrégation de l'église unie St-John, Oakville, Ontario.—M. *Anderson* (Halton).

De la *Women's Christian Temperance Union*, de Halton, Ontario.—M. *Anderson* (Halton).

De l'institut des femmes de New-Dundee, Ontario.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

De la branche Cavan de l'institut des femmes de Durham-Est.—Mlle *Macphail.*

De l'institut des femmes du village de Komoka, Ontario.—M. *Elliott.*

De l'institut des femmes de Grenville-Sud, Maitland, Ontario.—M. *Casselman.*

De l'institut des femmes de Greenbush, du township de Minto, comté de Wellington, Ontario.—M. *Sinclair* (Wellington-Nord).

De l'institut des femmes de Kirknall et Valens.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

De la congrégation de l'église unie du Canada de Ruthven, Ontario.—M. *Gott.*

De la congrégation de l'église unie du Canada de Olinda, Ontario.—M. *Gott.*

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le

divorces et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

D'Annie Forbes Sangster, de Toronto, Ontario, épouse de William Sangster.

De William Ernest Foulks, de Montréal, Québec, époux de Berta Elaine Valerie McDonnell.

De Harry Freeman Switzer, de Toronto, Ontario, époux de Loretta Norma Switzer.

D'Ethel Evelyn Farrow, du township de King, comté de York, Ontario, épouse de Horace T. G. Farrow.

D'Elizabeth Spain, de Mount Dennis, Ontario, épouse de Bartholemew Spain.

D'Irene Mabel Usher, de Toronto, Ontario, épouse de William Henry Usher.

D'Eva Alexandra Grayson Smith (née Livingston), de Toronto, Ontario, épouse de James Grayson Smith.

De Bertha Nichols, de Toronto, Ontario, épouse de Frank Henry Nichols.

De Frances Gwendolyn Lott (née Snow), de Toronto, Ontario, épouse de Robert Elgin Lloyd Lott.

De Mary Bertha Ranger (née Dupuis), de Montréal, Québec, épouse de David Victor Ranger.

D'Edith May Enfield (née Jones), de Hamilton, Ontario, épouse d'Ernest Edward Enfield.

D'Elizabeth Mitchell (née Tomlinson), de Toronto, Ontario, épouse de George Bertrand Mitchell.

De Laura Ann Neylan (née Wilson), de Midland, Ontario, épouse de Frederick Leopold Leslie Neylan.

De James Duncan Gerard, de Toronto, Ontario, époux de Violet Gerard (née Cassells).

De William Henry Laverty, de Fort-William, Ontario, époux de Madge Myrtle Dorothy Laverty (née Arnoldi).

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du travail et des dépenses faits jusqu'au 31 août 1928, et jusqu'au 31 décembre 1928, aussi durant l'année solaire 1928, sous les prescriptions des lois (chapitre 30 à 14-15 George V) et chapitres 5 et 7 de 15-16 George V et chapitres 12 à 26 inclusivement de 17 George V) concernant la construction de lignes de chemins de fer nationaux du Canada.

M. Forke, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'Immigration et de la Colonisation pour l'année financière se terminant le 31 mars 1928.

Et aussi,—Relevé montrant les permis pour entrer et demeurer en Canada émis par le ministre de l'Immigration et de la Colonisation durant l'année civile 1928, en vertu des prescriptions de l'alinéa 2 de l'article 4 de la Loi de l'immigration.

Sur motion de M. Robb, résolu:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a ajouté le nom de M. MacLaren, pour agir de la part de la Chambre des Communes comme membre du comité conjoint des deux Chambres sur le Restaurant.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Campbell—Ordre de la Chambre —Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et tous autres documents que le gouvernement ou tout ministère fédéral peut avoir en sa possession au sujet de la vente de la section 26, Township 32, Rang 32, à l'ouest du premier Méridien.

Par M. Stewart (Leeds)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général.—Copie de tous décrets ministériels, rapports, recommandations, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents que tout ministère fédéral ou la Commission du service civil peuvent avoir en leur possession et qui ont trait de quelque manière à la nomination, à la cancellation de la nomination, ou à la destitution de George E. Whitaker, et la nomination de Charles R. Bowyer à la position de maître de poste de Simcoe, Ontario.

Par M. Kennedy—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général.—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Chemins de fer, ou tout autre ministère fédéral, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le gouvernement de la Colombie-Anglaise, et entre le Chemin de fer Canadien du Pacifique et le gouvernement de la Colombie-Anglaise, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien du Pacifique au sujet de l'étude que les Chemins de fer nationaux du Canada, le Chemin de fer Canadien du Pacifique, et le gouvernement de la Colombie-Anglaise entreprendront en commun des ressources de la région qui pourrait possiblement être desservie par toute extension de la voie du *Pacific Great Eastern Railway.*

Par M. Kennedy—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général.—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er novembre 1927, entre toute ou toutes personnes et le ministère des Chemins de fer et Canaux ou tout autre ministère fédéral, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien du Pacifique et le gouvernement de l'Alberta, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien du Pacifique relativement à l'achat en commun de l'*Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway*, du *Pembina Valley Railway*, du *Central Canada Railway*, et de l'*Alberta and Great Waterways Railway*, dans la province de l'Alberta.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés durant l'année 1927 entre la Commission des grains et le ministère de la Justice, ou entre le ministère de la Justice et la Commission des grains.

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Relevé des devis descriptifs d'après lesquels on a demandé des soumissions pour le nouvel Edifice de la Confédération, rue Wellington, à Ottawa, avec une copie de la soumission acceptée et une copie du contrat passé en conséquence.

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Copie du rapport des ingénieurs de l'état relativement à l'enlèvement du banc de sable de Burnaby, havre de Vancouver, et un relevé des soumissions reçues. Et aussi une copie de la soumission acceptée, avec une copie du contrat. Et aussi copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou tout fonctionnaire fédéral et les soumissionnaires heureux.

Par M. Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession et qui ont trait à la destitution de James Smith, maître de poste à Benacadia Pond, Cap-Breton.

Par M. Parent—Ordre de la Chambre—Copie des requêtes et remontrances envoyées au gouvernement et aux Chemins de fer nationaux du Canada relativement à la demande de la cité de Québec de jouir du tarif spécial des marchandises accordé aux Provinces maritimes sur le chemin de fer connu autrefois sous le nom d'Intercolonial.

Par M. Evans—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de la convention passée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan, avec copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents relatifs au remplacement de la police provinciale de la Saskatchewan par la Gendarmerie royale canadienne à cheval.

Par M. Campbell—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, le Haut Commissaire britannique, et la Fédération britannique des Industries, relativement aux règlements mis en vigueur le 1er février dernier et qui exigent que les marchandises qui ont droit aux droits préférentiels de la préférence britannique contiennent 50 pour cent du travail et 50 pour cent de matériaux impériaux.

En vertu de l'ordre spécial du 1er mars courant, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth, que,—La Chambre est d'avis que l'on ne peut disposer effectivement des ressources naturelles sous le contrôle du gouvernement fédéral sans la ratification du Parlement; et sur l'amendement de M. Guthrie,—Que la motion soit amendée en biffant les mots "ressources naturelles" là où ils paraissent et en les remplaçant par les mots "pouvoirs hydrauliques".

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour, prend alors le fauteuil.

Et le débat se prolongeant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures pm., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 5 MARS 1929

PRIÈRES.

Quarante-trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le seizième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 2 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Edna Louise Brown (née Lightfoot), de Verdun, Québec, pour une loi de divorce d'avec William Godwin Brown, de Montréal, Québec, vendeur, son époux.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Calvert Mitchell Carruthers, de Sarnia, Ontario, médecin, pour une loi de divorce d'avec Helen Meek Carruthers, de Kalamazoo, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Sanderson.*

De Ruth Agnes Townsend (née Irving), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Layton Watson Townsend, de Hamilton, Ontario, marchand de radios, son époux.—M. *Lawson.*

De Kenneth Evan Thompson, de Toronto, Ontario, fonctionnaire aux postes, pour une loi de divorce d'avec Winnifred Thompson, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Walter Henry Lyon Dixon, de Trenton, Ontario, maraîcher, pour une loi de divorce d'avec Alice Augusta Dixon (née Roslenplot), de Trenton, Ontario, son épouse.—M. *Tummon.*

De treize (13) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la commission Royale des douanes et de l'accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays, savoir:—

De la W.C.T.U. de Ste. Catharines, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De l'institut des femmes de Goshen, comté de Renfrew, Ontario.—M. *Maloney.*

De la branche de Murillo de l'institut des femmes de la baie du Tonnerre.—M. *Cowan.*

De la branche de Schreiber de l'institut des femmes de la baie du Tonnerre.—M. *Cowan.*

De l'institut des femmes de l'union Montain, Milton-Ouest, Ontario.—M. *Anderson* (Halton).

De la congrégation de l'église unie du Canada de Cathcart, Ontario.—M. *Smoke.*

Des membres de la branche Walter's Falls de l'institut des femmes de Walter's Falls, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De l'institut des femmes, branche Exdrift, Ontario.—Mlle *Macphail.*

Du bureau officiel de la *Frankville and Toledo Charge.*—M. *Stewart* (Leeds).

Du bureau officiel de l'église unie, *Elgin Charge,* Elgin, Ontario.—M. *Stewart* (Leeds).

De la branche Phillipsville de l'institut des femmes de Leeds-Sud, Phillipsville, Ontario.—M. *Stewart* (Leeds).

De l'institut des femmes de Portland, Ontario.—M. *Stewart* (Leeds).

De la branche Bailliboro de l'institut des femmes de Durham-Est.—M. *Bowen.*

M. Power du comité spécial nommé en vertu de la recommandation du Comité permanent des Privilèges et Elections, approuvé par la Chambre le 5 juin 1928, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre Comité recommande que le quorum de quinze membres soit réduit à neuf membres.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que le premier rapport du Comité permanent qui surveille l'impression officielle des débats, présenté le 30 juin 1924, soit référé audit Comité pour être pris de nouveau en considération dans le but de le modifier relativement à la distribution des Débats est adoptés.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 13 février 1929:—Copie de tous les décrets ministériels adoptés en 1926, 1927, 1928 et 1929 et qui ont trait à la Loi des grains du Canada.

Sur motion de M. Power, le troisième rapport du comité spécial nommé en vertu de la recommandation du comité permanent des Privilèges et Elections, approuvé par la Chambre le 5 juin 1928 est adopté.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 36 (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant certaines dispositions du Code criminel relativement à la possession d'armes".—M. *Geary.*

En vertu de l'ordre spécial du 1er mars courant, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth, que,—La Chambre est d'avis que l'on ne peut disposer effectivement des ressources naturelles sous le contrôle du gouvernement fédéral sans la ratification du Parlement; et sur l'amendement de M. Guthrie,—Que la motion soit amendée en biffant les mots "ressources naturelles" là où ils paraissent et en les remplaçant par les mots "pouvoirs hydrauliques".

Et le débat continuant;

M. Stevens, appuyé par M. Manion, propose en amendement audit amendement:—

Que ladite motion, telle que modifiée, soit encore modifiée en ajoutant le mot "à l'avenir" après le mot "peut" dans la première ligne, et en biffant tous les mots après le mot "gouvernement" dans la seconde ligne de la fin et en substituant les mots suivants:

"dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, sera faite en vertu de la Loi fédérale des forces hydrauliques, mais lesdites forces hydrauliques seront administrées par les diverses provinces en vertu de pouvoirs que ce parlement leur accordera, pouvoirs semblables à ceux qui ont été accordés à la province de la Colombie-Britannique d'administrer les forces hydrauliques de la zone du chemin de fer, tels que définis dans la Loi des eaux de la zone du chemin de fer, chapitre 211 des Statuts Revisés du Canada, 1927".

Et le débat se continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills Privés

M. Parent propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus respectivement la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 17, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec.

Bill No 18, Loi constituant en corporation la *Canadian Re-Insurance Corporation.*

Bill No 21, Loi constituant en corporation *The National Liverpool Insurance Company.*

Bill No 32, Loi constituant en corporation *The Wapiti Insurance Company.*

Bill No 19, Loi constituant en corporation *The Railway Brotherhood Casualty Insurance Company*, (titre changé en celui de *The Railway Employees Casualty Insurance Company*).

Bill No 23, Loi concernant une certaine demande de brevet de Stanley W. Hayes.

Bill No 35, Loi constituant en corporation l'église ukranienne grecque orthodoxe du Canada.

Bill No 29, Loi concernant un certain brevet de la *Catelli Macaroni Products Corporation, Limited.*

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Chemins de Fer, Canaux et Télégraphes

Bill No 62, Loi concernant *The Esquimalt and Nanaimo Railway Company.*

Bill No 70, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.*

Banques et Commerce

Bill No 64, Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company.*

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth; sur l'amendement de M. Guthrie et sur l'amendement de M. Stevens audit amendement.

Après débat ultérieur, la question étant posée sur l'amendement audit amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur l'amendement tel qu'amendé;

M. Bird, appuyé par M. Evans, propose en amendement audit amendement tel qu'amendé:—Que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement tel qu'amendé:—"Et la Chambre est d'avis que l'on ne doit pas disposer des pouvoirs hydrauliques à moins de ratification par les législatures intéressées."

Et le débat se prolongeant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 6 MARS 1929

PRIÈRES.

Vingt-six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 5 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De la *Canadian Medical Association*, pour une loi à l'effet de constitution en corporation de certains membres de la profession de médecins sous le nom de *The Royal College of Physicians and Surgeons of Canada*.—M. *Young* (Saskatoon).

De quarante-deux (42) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la commission Royale des douanes et de l'accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays, savoir:—

De l'exécutif de l'église unie de la rue Syndenham, Kingston, Ontario.—M. *Ross* (Kingston).

De la branche Mimosa de l'institut des femmes de Wellington-Centre.—M. *Guthrie*.

De la branche Nober de l'institut des femmes de Haldimand.—M. *Taylor*.

De la branche Delhi de l'institut des femmes de Delhi, Ontario.—M. *Taylor*.

De l'église baptiste de Aylmer-Ouest, Ontario.—M. *Taylor*.

De l'église unie de Walsingham, comté de Norfolk, Ontario.—M. *Taylor*.

De la *Sunday School* de l'église unie, St-Thomas, Ontario.—M. *Taylor*.

Du club Cultus, No 605, Clear-Creek, Ontario, R.R. 1.—M. *Taylor*.

De l'église baptiste Teeterville, comté de Norfolk, Ontario.—M. *Taylor*.

De l'église baptiste Delhi, comté de Norfolk, Ontario.—M. *Taylor.*

Du conseil municipal de township de Houghton, comté de Norfolk, Ontario. —M. *Taylor.*

De la *Women's Christian Temperance Union* du comté de Norfolk, Ontario. —M. *Taylor.*

Du *Quarterly Official Board* de l'église unie de Northfield, *Scotland Charge,* comté de Brant, Ontario.—M. *Taylor.*

Du *Presbytery Oxford* de l'église unie du Canada, Drumbo, Ontario.—M. *Allan.*

De la branche Princeton-Woodbury de l'institut des femmes de South-Brant, Ontario.—M. *Allan.*

De la *Sundy School* de l'église unie de Northfield, Ontario.—M. *Allan.*

Des jeunes gens de Boyds du club des fermiers unis d'Ontario, Woodstook, Ontario.—M. *Cayley.*

De la branche Finmark de l'institut des femmes, Finmark, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De la branche de Fort-William de l'institut des femmes de Fort-William, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De la branche Blackheath de l'institut des femmes de Wentworth-Sud.—M. *Wilson* (Wentworth).

Du bureau officiel de la congrégation de l'église unie de Binkley, Ancaster, comté de Wentworth, Ontario.—M. *Wilson* (Wentworth).

De la société des jeunes gens de l'église unie de Binkley, Hamilton Presbytery.—M. *Wilson* (Wentworth).

De la *Sunday School* de l'église unie de Binkley du township de Ancaster, comté de Wentworth, Ontario.—M. *Wilson* (Wentworth).

Du club Peterboro fermiers unis, No 519, du club des fermiers d'Ontario, Peterboro, Ontario—M. *Peck.*

Du club des fermiers unis de Cavan et Monaghan, Ontario.—M. *Peck.*

De la W.C.T.U. du comté de Brant, Ontario.—M. *Ryerson.*

De la branche de Fonthill du comté de Welland, Ontario.—M. *Pettit.*

De la branche Waupoos de l'institut des femmes, comté Prince-Edward, Ontario.—M. *Hubbs.*

De la branche Greenbush de l'institut des femmes, comté Prince-Edward, Ontario.—M. *Hubbs.*

De l'institut des femmes Consecon, comté de Prince-Edward, Ontario.—M. *Hubbs.*

De l'église unie Consecon, comté de Prince-Edward, Ontario.—M. *Hubbs.*

De l'église unie de Salem, *Charge* Consecon, comté de Prince-Edward, Ontario.—M. *Hubbs.*

De l'église unie Hillier, *Charge* Consecon, comté de Prince-Edward, Ontario. —M. *Hubbs.*

De l'église unie du Canada, congrégation de Bloomfield, Ontario.—M. *Hubbs.*

De la congrégation de l'église unie de Grahamsville, Malton, Ontario.—M. *Charters.*

De la congrégation de l'église unie, Palestine, Malton, Ontario.—M. *Charters.*

De la société des jeunes gens de l'église unie de Harrison, Malton, Ontario. —M. *Charters.*

De l'église baptiste de Brampton, Ontario.—M. *Charters.*

De la société des jeunes gens de l'église unie de Grahamsville, Malton, Ontario.—M. *Charters.*

De l'institut des femmes du village de Finch, comté de Stormont, Ontario. —M. *Smith* (Stormont).

Du conseil municipal du township de Hamilton, comté de Northumberland, Ontario.—M. *Maybee.*

De la congrégation et *Sunday School* de l'église unie de Harisson, Malton, Ontario.—M. *Charters.*

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre Comité a étudié les Bills suivants, et il a été convenu de les rapporter sans modification, savoir:—

Bill No 43, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Murray Harbour à un point situé dans la subdivision de Georgetown des Chemins de fer du gouvernement canadien, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Bill No 44, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Sunny-Brae à Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Bill No 45, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé dans la subdivision de Dundas, près Brantford, à un point situé dans la subdivision de Dunnville, près Cainsville, dans la province d'Ontario.

Bill No 46, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Garson à Falconbridge Mine, dans la province d'Ontario.

Bill No 47, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Sudbury à un point situé dans le township de Fairbank, dans la province d'Ontario.

Bill No 48, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Melfort à un point situé près Aberdeen, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 50, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Neidpath à un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique près Swift-Current, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 51, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Ridgedale, dans la province de la Saskatchewan, à trente milles vers Le Pas, dans la province du Manitoba.

Bill No 52, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Unity à un point situé près la frontière provinciale, dans le township 36 ou 37, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 53, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Hamlin à un point situé près Glenbush, Medstead ou Robin-Hood, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 56, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé à ou près Bulwark à un point situé dans le township 38 ou 39, rang 8, à l'ouest du quatrième méridien, dans la province d'Alberta.

Bill No 57, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Hemaruka à Scapa, dans la province d'Alberta.

Bill No 58, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Swift-Creek à un point situé près Tête-Jaune, dans la province de la Colombie-Britannique.

Bill No 59, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de New-Westminster à un point situé sur l'île Lulu, dans la province de la Colombie-Britannique, avec embranchements qui s'en détachent.

Votre Comité a aussi étudié les Bills suivants, et il a été convenu de les rapporter avec modifications, savoir:—

Bill No 49, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Central Butte ou Mawer à un point situé dans le township 18 ou 19, rang 10 ou 11, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 54, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de St-Walburg, dans la province de la Saskatchewan, à Bonnyville, dans la province d'Alberta.

Bill No 55, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Alliance à un point situé près de Youngstown ou Dubson, dans la province d'Alberta.

M. Young (Weyburn), du comité nommé pour surveiller le compte rendu officiel des Débats durant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a eu à l'étude le rapport dudit Comité, présenté à la Chambre le 30 juin 1924, qui avait pour objet d'étudier de nouveau quelques-unes des recommandations y contenues, lesquelles furent présentées à la Chambre et approuvées à ce moment.

Votre Comité s'est rendu compte du fait que les Sénateurs devraient recevoir un nombre limité d'exemplaires des Débats de la Chambre des communes à être distribués par l'Imprimeur du Roi, d'après des listes d'expédition fournies par les Sénateurs. Actuellement, les honorables membres du Sénat ne reçoivent que des copies pour leurs archives; mais les Sénateurs ayant demandé fréquemment des exemplaires supplémentaires destinés à l'extérieur, il est devenu de plus en plus évident qu'il fallait mettre de nouveau la question à l'étude.

Votre Comité, par conséquent, émet le vœu que deux exemplaires des Débats de la Chambre des communes, en plus des exemplaires qu'ils reçoivent maintenant pour leurs archives, soient fournis aux Sénateurs pour leurs listes d'expédition et soient adressés par l'Imprimeur du Roi aux noms et adresses qui parviendront à l'éditeur des Débats, Chambre des communes.

Votre Comité a aussi mis à l'étude la question d'augmenter le nombre d'exemplaires des Débats fournis aux membre de la Chambre des communes. Après un étude approfondie de la question, votre Comité a l'honneur de recommander que les *dix exemplaires*, dont quatre sont destinés aux archives et *six* aux listes d'expédition, soient portés à *douze exemplaires*, dont *deux* seront pour les archives et pas plus de *dix exemplaires* seront destinés à la distribution par l'Imprimeur du Roi, d'après les noms et adresses fournis par les membres de la Chambre des communes à l'éditeur des Débats, Chambre des communes.

Votre Comité recommande de plus que le quorum dudit Comité soit réduit de *sept* à *cinq*. Le nombre total des membres du Comité n'étant que douze, on a trouvé qu'il était très difficile, lorsque les autres comités étaient réunis, d'avoir une assistance suffisante pour constituer un quorum au nombre déterminé.

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a dûment étudié les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans modifications, savoir:

Bill No 27, Loi constituant en corporation la *Barclays Bank* (Canada).

Bill No 28, Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal, la Caisse de pension de la Banque Molson et la Caisse de pension de la Banque des marchands du Canada.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Young (Weyburn), le premier rapport du comité sur les Débats est adopté.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 12 février 1929:—Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral, ou tout membre de ce gouvernement, ou le ministre des Finances, ou tout fonctionnaire fédéral et toute ou toutes personnes, ou le président, directeurs, ou les officiers supérieurs de toute autre Banque au sujet de la fusion de la Standard Bank avec la Canadian Bank of Commerce, et toute la correspondance échangée en 1928 et 1929 au sujet du projet de fusion de toute autre banque que les banques à chartre nommées plus haut.

Aussi—Réponse à un Ordre de la Chambre du 13 février 1929,—Copie de tous télégrammes, documents, correspondance échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Postes, ou tout autre ministère fédéral, ou entre toute ou toutes personnes et le ministre des Postes ou tout autre membre du ministère, et aussi une copie de toute correspondance échangée entre les différents ministères fédéraux au sujet de l'entreprise du transport des dépêches entre Enilda et Grouard, durant les années 1927, 1928 et 1929.

Et aussi,—Réponse à un Ordre de la Chambre du 27 février 1929,—Dossier indiquant:—

1. A quelle date le Parlement canadien a adopté la convention commerciale maintenant en force entre le Canada et l'Australie, et quand cette convention a été mise en vigueur.

2. A quelle date a eu lieu la dissolution des Chambres en 1925 et à quelle date a eu lieu l'élection générale cette même année.

3. Si un décret ministériel a été adopté sur les avis du ministre des Finances durant l'année 1925 pour réduire de trois cents à un centin par livre le droit de douane sur le beurre importé au Canada de la Nouvelle-Zélande, à quelle date a été adopté ce décret ministériel et quand il a été mis en force.

4. Si ce décret ministériel dont il s'agit dans la question précédente a jamais été soumis au Parlement pour sanction, dans l'affirmative, quand.

5. Quels avantages le Canada a reçus de la Nouvelle-Zélande pour les produits agricoles canadiens en échange de la préférence accordée au beurre et autres produits agricoles de la Nouvelle-Zélande sur le marché canadien.

6. Quelle a été la valeur, durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, des exportations canadiennes à la Nouvelle-Zélande de (*a*) produits agricoles, (*b*) de tous les autres produits.

7. Quelle a été la valeur, durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, des importations au Canada de (*a*) produits agricoles, (*b*) de tous les autres produits de la Nouvelle-Zélande.

8. Quelle a été la quantité et la valeur du beurre de la Nouvelle-Zélande importée au Canada durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, et quelle a été la quantité et la valeur du beurre du Canada exporté à la Nouvelle-Zélande durant les mêmes années.

9. Quel est le droit de douane canadien contre le beurre de la Nouvelle-Zélande et quel est le droit de douane de la Nouvelle-Zélande contre le beurre canadien.

10. Quelle a été la quantité et la valeur des produits suivants exportés du Canada durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, et quelle a été l'augmentation ou la diminution annuelle: porc (lard), jambon, saindoux, fromage, beurre, lait, crème, lait condensé ou concentré ou en poudre.

11. Quelle a été la quantité et la valeur des produits suivants importés au Canada durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, et quelle a été l'augmentation ou la diminution annuelle: porc, lard, jambon, saindoux, fromage, beurre, lait, crème, lait condensé ou concentré ou en poudre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44, savoir:—

Par M. Gott—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

1. Quantité de feuilles de tabac brut importé des Etats-Unis durant l'année 1928.
2. Quel est présentement le droit de douane par livre de tabac (*a*) feuilles avec les côtes; (*b*) écôté.
3. Quantité de tabac exporté du Canada durant l'année 1928 à (*a*) l'Angleterre; (*b*) à d'autres pays.
4. Quel est actuellement le droit de douanes sur le tabac (*a*) de toutes les qualités, (*b*) manufacturé et non manufacturé, qui entre au Canada.
5. De quelles qualités était le tabac importé durant l'année dernière.
6. Combien de livres de chaque qualité.
7. Combien de livres de tabac on a produites au Canada durant les années 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.
8. Combien de livres de tabac on a exportées durant chacune des mêmes années.
9. Combien de livres de tabac on a importées durant chacune des années mentionnées plus haut.

Par M. Anderson (Halton)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Somme globale payée dans l'Ontario à titre de compensation pour des animaux abattus en vertu de la Loi concernant les maladies contagieuses chez les bestiaux, nommée aussi Loi de l'Hygiène des animaux durant chacune des années suivantes se terminant le 31 mars: 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.
2. Montant total des indemnités payées pour bétail abattu durant chacune des années mentionnées plus haut parce qu'il réagissait à l'épreuve TB de la tuberculine.
3. Montant global des indemnités ainsi payées pour le bétail pur sang et enregistré, le montant moyen par tête? Les mêmes réponses demandées pour le bétail de qualité.
4. Quel a été, durant chacune de ces années, le montant global payé en salaires, gages, dépenses de voyages aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui voyageaient dans l'Ontario pour administrer l'épreuve TB des bestiaux, et quel a été le montant global des mêmes dépenses pour toute la Puissance.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Garland (Bow-River)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents de toute sorte échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Grande-Bretagne ou tout ministère de ce pays au sujet des résolutions suivantes adoptées par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada:—

1. La résolution adoptée en 1920 se lit comme suit: "Toute législation du Parlement du Canada relevant de toute autre manière de la compétence législative de ce parlement aura effet et sera censée avoir eu effet extra-territorial selon son intention, de la même façon et dans la même portée que si elle avait été établie par le Parlement du Royaume-Uni."
2. La résolution adoptée en 1924 se lit comme suit: "Une mesure législative *intra vires* du parlement du Canada, si elle déclare devoir s'appliquer hors du

territoire, aura et sera censée avoir eu cette application, si elle est, et en tant qu'elle est une loi applicable à, ou subordonnée à la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada."

Par M. Anderson (Halton)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents relatifs à la nomination d'un maître de poste pour la ville de Burlington.

Par M. Rennie—Ordre de la Chambre—Copie de tous mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Pensions et de la Santé nationale ou tout commis de ce ministère, et de la Commission des pensions du Canada, ou tout fonctionnaire de cette Commission relativement à des affaires d'administration, de finance, de statistiques, ou de dossiers, depuis le mois de juin 1928 jusqu'aujourd'hui.

En vertu de l'ordre spécial du 1er mars courant, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth, que,—La Chambre est d'avis que l'on ne peut disposer effectivement des ressources naturelles sous le contrôle du gouvernement fédéral sans la ratification du Parlement;

Et sur l'amendement de M. Guthrie,—"Que la motion soit amendée en biffant les mots "ressources naturelles" là où ils paraissent et en les remplaçant par les mots "pouvoirs hydrauliques", tel qu'amendé par la motion de M. Stevens qui est comme suit:—

Que ladite motion, telle que modifiée, soit encore modifiée en ajoutant le mot "à l'avenir" après le mot "peut" dans la première ligne, et en biffant tous les mots après le mot "gouvernement" dans la seconde ligne de la fin et en substituant les mots suivants:

"dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, sera faite en vertu de la Loi fédérale des forces hydrauliques, mais lesdites forces hydrauliques seront administrées par les diverses provinces en vertu de pouvoirs que ce parlement leur accordera, pouvoirs semblables à ceux qui ont été accordés à la province de la Colombie-Britannique d'administrer les forces hydrauliques de la zone du chemin de fer, tels que définis dans la Loi des eaux de la zone du chemin de fer, chapitre 211 des Statuts Revisés du Canada, 1927."

Et sur la motion de M. Bird en amendement à l'amendement tel qu'amendé:—Que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement tel qu'amendé:—"Et la Chambre est d'avis que l'on ne doit pas disposer des pouvoirs hydrauliques à moins de ratification par les législatures intéressées."

Et la question étant posée sur l'amendement à l'amendement tel qu'amendé, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Bird,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Bowen,
Boys,
Brady,
Campbell,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Church,
Clark,
Coote,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Ernst,
Esling,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gardiner,
Garland (Carleton),
Grimmer,
Guthrie,
Hanson,
Heaps,
Hocken,
Hubbs,

Irvine,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
Lawson,
Lucas,
Luchkovich,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Macdougall,
MacLaren,
McGibbon,
McGregor,
McQuarrie,
McRae,
Manion,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Petit,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Rennie,
Ross (Kingston City),
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Speakman,
Spence,
Spencer,
Spotton,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tummon,
White (London),
Wilson,
Woodsworth—87.

Contre:
Messieurs

Adshead,
Allan,
Baldwin,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bissett,
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourgeois,
Bowman,
Bradette,
Brown,
Cahan,
Cahill,
Cannon,
Casgrain,
Chevrier,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dunning,
Elliott,
Euler,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Foster,
Gershaw,
Glen,
Goulet,
Gray,
Hall,
Hay,
Heenan,
Hepburn,
Howard,
Howden,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Kay,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Langlois,
Lang,
Lapierre,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McDiarmid,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
Malcolm,
Mercier (St-Henri),
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Motherwell,
Neill,
Parent,
Perras,
Power,
Prévost,
Ralston,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Smith (Stormont),
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Ward,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—110.

Et la question étant posée sur l'amendement tel qu'amendé, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée, laquelle se lit comme suit:—

"La Chambre est d'avis que l'on ne peut à l'avenir disposer des forces hydrauliques sous le contrôle du gouvernement dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, en vertu de la Loi fédérale des forces hydrauliques, mais lesdites forces hydrauliques seront administrées par les diverses provinces en vertu de pouvoirs que ce parlement leur accordera, pouvoirs semblables à ceux qui ont été accordés à la province de la Colombie-Britannique d'administrer les forces hydrauliques de la zone du chemin de fer, tels que définis dans la Loi des eaux de la zone du chemin de fer, chapitre 211 des Statuts revisés du Canada, 1927."

M. Millar, appuyé par M. Bancroft, propose,—Que la Chambre est d'avis que les définitions statutaires qui s'appliquent à toutes les qualités de blé spécifiées par contrat dans la division d'inspection de l'ouest canadien devraient être modifiées de manière à inclure la protéine comme l'un des éléments de cette définition.

Et un débat s'ensuivant;

M. Donnelly, appuyé par M. Vallance, propose en amendement:—

Que tous les mots après le mot "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

La Chambre est d'avis que l'on devrait prendre en considération la question d'inclure la protéine parmi les éléments des définitions statutaires qui s'appliquent à toutes les qualités de blé fixées par contrat dans la division d'inspection de l'Ouest, et que cette question de même que les effets qu'elle aurait sur les méthodes existantes d'inspecter et de classer le blé soit référé pour en obtenir un rapport au Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Après débat prolongé, la question étant posée sur l'amendement, elle est agréée.

Alors la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée.

La Chambre s'ajourne alors à 5.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 7 MARS 1929

PRIÈRES.

Dix-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 6 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De la *Dominion Fire Insurance Company*, pour une loi à l'effet d'amender leur loi d'incorporation.—M. *Ryckman*.

De Isabel Honor Gilderoy, de Toronto Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Percy Gilderoy, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De John Carbery Hickman, de Montréal, Québec, comptable, pour une loi de divorce d'avec Louise Hickman (née Marshall), de Montréal, Québec, et présentement de lieux inconnus, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Edward Boswell Malcolm, de Montréal, Québec, gérant pour une loi de divorce d'avec Lucie Malcolm (née Emerson), autrefois de Montréal, Québec, et maintenant de lieux inconnus, son épouse.—M. *Kay*.

De Catherine Goring, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Edwin Herbert Goring, de Toronto, Ontario, commis, son époux.—M. [illegible].

De Lillie Augusta Dunn (née Booth), de Belleville Ontario, pour une loi de divorce d'avec Bernard Roy Dunn, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Tummon*.

De Stella Pearl Duncan, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Andrew Rudolphe Duncan, de Huntsville, Ontario, mécanicien, son époux.—M. *Clark*.

De Annie Letitia Smith (née Murray), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Jeremiah Smith, de Toronto Ontario, son époux.—M. *Clark*.

De Ruth Wiser (née Leonard), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec John Godard Wiser, de Prescott, Ontario, distilleur, son époux.—M. *Rowe*.

De dix-sept (17) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la commission Royale des douanes et de l'accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays, savoir:—

De l'église unie, Listowel, Ontario.—M. *Hay*.

De l'église évangélique, Stratford Ontario.—M. *Hay*.

De la classe des hommes, église baptiste de la rue Ontario, Stratford, Ontario.—M. *Hay*.

De la *Chums Bible Class*, église baptiste de la rue Ontario, Stratford, Ontario.—M. *Hay*.

Des membres de l'église évangélique et de la *Sunday School*, Rostock, Ontario.—M. *Hay*.

De l'église du Calvaire de l'église évangélique, Listowel, Ontario.—M. *Hay*.

De la *Sunday School* de l'église évangélique, Kurtzville, Ontario.—M. *Hay*.

De la *Wallace Sunday School* de l'église évangélique.—M. *Hay*.

De la congrégation de l'église évangélique de Kirtzville, Ontario.—M. *Hay*.

De l'institut des femmes, branche Watson's Corners Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

Du conseil du township de Gosfield-Sud, comté de Essex, Ontario.—M. *Gott*.

De la congrégation de l'église unie, Melville, Fergus, Ontario.—M. *Guthrie*.

De la ligue des jeunes gens, église unie des jeunes gens, Melville, Ontario. —M. *Guthrie*.

Du conseil municipal du township de Grimsby-Nord, Ontario.—M. *Chaplin*.

De l'église mennonite, Vineland, Ontario.—M. *Guthrie*.

De la *Sunday School* de l'église mennonite, Vineland, Ontario.—M. *Chaplin*.

De la branche Paris de l'institut des femmes de North-Brant, Paris, Ontario. —M. *Smoke*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De la compagnie dite *The Canadian Dexter P. Cooper Company*: pour proroger le délai pour le commencement et l'achèvement des travaux de la compagnie.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 73, Loi concernant la Compagnie dite *The Canadian Dexter P. Cooper Company*.—M. *Hanson*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

Sur motion de M. Robb, pour M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné, —Que le nom de M. Garland (Bow-River) soit substitué à celui de M. Luchkovich sur le comité de la Marine et des Pêcheries.

Que le nom de M. Luchkovich soit substitué à celui de M. Garland (Bow-River) sur le comité des Impressions.

Sur motion de M. Robb, pour M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné, —Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a substitué le nom de M. Luchkovich à celui de M. Garland (Bow-River) sur le comité conjoint des deux Chambres sur les Impressions.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 12 février 1929:—Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés durant les années 1927, 1928-1929 entre le gouvernement fédéral, ou tout membre de ce gouvernement ou tout fonctionnaire et le Président, les directeurs et autres officiers supérieurs de la Compagnie canadienne de Téléphone Bell, ou toute ou toutes autres personnes au sujet du projet d'augmenter jusqu'à soixante-quinze millions le capital social de ladite compagnie, ou au sujet de la demande de législation en 1928 et 1929.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1929—Copie de tous télégrammes, autres documents, correspondance échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Postes ou tout autre ministère fédéral, ou entre toute ou toutes personnes et le ministre des Postes ou tout autre membre du ministère, et aussi une copie de toute correspondance échangée entre les divers ministères fédéraux au sujet de (1) de l'inauguration du bureau de poste de Fairview, (2) de la permutation projetée du maître de poste de Waterhole à Fairview, et (3) de la nomiatnion du maître de poste de Fairview.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 18 février 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministère de l'agriculture et le ministère des ressources naturelles de la province de la Nouvelle-Ecosse et toute ou toutes autres personnes au sujet des bestiaux tués à Dayspring, dans le comté de Lunenberg, sur la ferme municipale des pauvres, parce qu'ils réagissaient à l'épreuve de la tuberculose-bovine.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Quel est le chiffre mensuel de nos importations de mouton durant chacun des mois des années 1928 et 1929 pour le mouton venant (*a*) de Nouvelle-Zélande, (*b*) d'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

2. Quel est le chiffre mensuel de nos importations d'agneau durant chacun des mois des années 1928 et 1929, pour l'agneau venant (*a*) de Nouvelle-Zélande, (*b*) d'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

3. Quel était le prix par livre dans chaque cas de toutes ces importations.

4. Quel était le pourcentage de mouton et d'agneau dans chaque mois de (*a*) Nouvelle-Zélande, (*b*) d'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

5. Si on permet la vente du mouton importé des autres pays en pleine concurrence avec le mouton du Canada.

6. S'il existe des règlements qui régissent la distribution du mouton importé au Canada, le cas échéant, quels sont ces règlements au sujet du (*a*) mouton gelé, (*b*) de tout autre mouton.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée;

M. Guthrie, appuyé par sir George Perley, propose en amendement,—Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre regrette que les propositions financières du gouvernement ne contiennent aucune mesure tendant à protéger et sauvegarder les intérêts des personnes qui se livrent aux travaux agricoles ou qui ont trouvé des emplois dans l'industrie, au Canada."

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Manion.

La Chambre s'ajourne alors à 10.53 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 8 MARS 1929

PRIÈRES.

Vingt-six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 7 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Irene Sagar, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Montaville Sagar, de New-Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lawson.*

De Andrew Townsley Hirsch, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Ann Hirsch (née Williams), d'Ottawa, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De huit (8) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De la branche Baltimore de l'institut des femmes de Northumberland-Ouest, Baltimore, Ontario.—M. *Maybee.*

Du conseil municipal de la ville Bowmanville, Ontario.—M. *Bowen.*

De l'institut des femmes de Bethel, comté de Haldimand, Ontario.—M. *Senn.*

De l'association des jeunes gens de l'église unie de Hagersville, Ontario.—M. *Senn.*

De la branche de l'institut des femmes de Dunnville, Ontario.—M. *Senn.*

Du bureau officiel de l'église unie Grace, Dunnville, Ontario.—M. *Senn.*

Du *Victor Tuxis Square* du village de Baillieboro, Ontario.—M. *Bowen.*

Du conseil municipal du township de Smith, comté de Peterboro, Ontario.—M. *Peck.*

De huit (8) pétitions soumises par les résidents de l'Ile d'Orléans, dans le district électoral de Québec-Montmorency, sous-désignés, représentant que comme fermiers, ils sont dans une position très désavantageuse à cause de l'insuffisance de facilités de communications avec la terre ferme, et priant qu'on leur donne telles facilités de communications qui leur permettraient d'apporter leurs produits de ferme sur les marchés de ces cités et villes desquelles ils se trouvent séparés, quoique n'étant pas loin de l'Ile d'Orléans, savoir:—

De Eugène Sirois et quatre-vingt autres de la paroisse de St-François.—M. *Lavigueur.*

De J. Ulric East et cent quatre-vingt-quinze autres de la paroisse de St-Laurent.—M. *Lavigueur.*

De Joseph P. Blais et soixante et dix-huit autres des paroisses St-Laurent et St-Grégoire.—M. *Lavigueur.*

De Amédée Lachance et cent soixante et quinze autres de la paroisse de St-Jean.—M. *Lavigueur.*

De J. B. Arthur Poulin et cent quarante-trois autres de la paroisse Ste-Famille.—M. *Lavigueur.*

De C. O. Savard et cent quatre-vingts autres de la paroisse de St-Pierre.—M. *Lavigueur.*

De Charles Mathieu et cent trois autres du village de Montmorency.—M. *Lavigueur.*

Et de L. P. Lefrançois et cent dix-sept autres de Boischatel.—M. *Lavigueur.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De la *Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada*: pour proroger le délai de constitution en corporation.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 74, Loi concernant *The Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada.*—M. *Lawson.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De John Thomas Legge, de Toronto, Ontario, époux d'Elizabeth Field Legge.

D'Edith McFarlane (née Price), d'Ottawa, Ontario, épouse de John Darville McFarlane.

D'Arthur Alderton, de Toronto, Ontario, époux de Laura Elizabeth Alderton (née Gallinger).

De Myrtle Mary Jane McLean (née Meech), de Toronto, Ontario, épouse de John Alfred McLean.

De Marie Rose Baer (née Beffre), de Montréal, Québec, épouse de Frederick Wilhelm Baer.

De Lloyd Edward Angel, de Toronto, Ontario, époux de Louise Angel (née Jordan).

De James Lynham, de Toronto, Ontario, époux de Peggie Grace Lynham.

D'Oliver Milton Martin, de Toronto, Ontario, époux d'Irene Leonora Martin.

D'Ida Rosenberg, de Toronto, Ontario, épouse de Louis Rosenberg.

D'Eleanor Vair, de Barrie, Ontario, épouse de John Vair.

De Maude Parker, de Toronto, Ontario, épouse de Francis William Parker.

D'Edna Louise Brown (née Lightfoot), de Verdun, Québec, épouse de William Godwin Brown.

De Calvert Mitchell Carruthers, de Sarnia, Ontario, époux de Helen Meek Carruthers.

De Kenneth Evan Thompson, de Toronto, Ontario, époux de Winnifred Thompson.

De Walter Henry Lyon Dixson, de Toronto, Ontario, époux d'Alice Augusta Dixson (née Roslenplot).

De Lillie Augusta Dunn (née Booth), de Belleville, Ontario, épouse de Bernard Roy Dunn.

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill No 41, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et a convenu de le rapporter avec modifications.

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill No 30, Loi concernant la *Protective Association of Canada* et a convenu de le rapporter sans modification.

Votre Comité a aussi étudié le bill No 31, Loi constituant en corporation *The Wawanesa Mutual Insurance Company* et a convenu de le rapporter avec une modification.

M. Mackenzie King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une référence à la Cour Suprême du Canada concernant les droits relatifs du Dominion et des provinces, respectivement, se rapportant à la question de savoir qui est propriétaire des eaux et possède sur elles un contrôle législatif relativement à la navigation et aux forces hydrauliques créées ou rendues disponibles par les travaux pour l'amélioration de la navigation, ou relativement à ces travaux—Les questions et les réponses officielles; avec une copie du jugement de ladite cour.

Et aussi,—Factum au nom du procureur général du Canada sur ce sujet et des appendices audit factum.

Sur motion de M. Kay, ordonné,—Que le rapport du département de l'Agriculture pour l'année 1928 soit référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie d'un arrêté du Conseil C.P. 422, en date du 8 mars 1929, concernant l'approbation par le gouvernement du Dominion des plans de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et un débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills Privés)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Bill No 40, Loi constituant en corporation la *Montreal Underground Terminal Company*.

Bill No 61, Loi concernant la *Lacombe and North Western Railway Company*.

Bill No 63, Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company*.

Bill No 73, Loi concernant la compagnie dite *The Canadian Dexter P. Cooper*.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Fansher (Last-Mountain).

La Chambre s'ajourne alors à 9.49 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 11 MARS 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

Prières.

Dix-sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 8 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Mabel Bullis (née Davis), de Hull, Québec, pour une loi de divorce d'avec William Bullis, d'Ottawa, Ontario, son époux.—M. *Stinson.*

De Samuel Gyde, du township de Dawn, comté de Lambton, Ontario, fermier, pour une loi de divorce d'avec Mary Esther Gyde (née Sitzez), de Buffalo, New-York, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Senn.*

De vingt-quatre (24) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

Du bureau officiel de l'église unie de la rue Albert, Oshawa, Ontario.—M. *Kaiser.*

De la *Women's Christian Temperance Union,* Huntsville, Ontario.—M. *McGibbon.*

De trente-cinq membres de l'institut des femmes Ashgrove, Georgetown, Ontario.—M. *Anderson* (Halton).

De l'union de prohibition de la branche Halton.—M. *Anderson* (Halton).

De l'institut des femmes Ennotville, Wellington-Centre, Ontario.—M. *Guthrie.*

Des membres de la *Trinity Sunday School*, Hanover, Ontario.—Mlle *Macphail.*

Du club des fermiers unis No 882, Lochlin, Ontario.—M. *Stinson.*

De la société des jeunes gens de Salem, Manilla *Charge*, Ontario.—M. *Stinson.*

Du club des jeunes gens de Peniel, Manilla, Ontario.—M. *Stinson.*

De la société des jeunes de Manilla, de l'église unie du Canada.—M. *Stinson.*

Du bureau officiel de la *Manilla Pastoral Charge.*—M. *Stinson.*

Du conseil municipal du township de Fenelon.—M. *Stinson.*

Du conseil municipal du township de Ops, comté de Victoria, Ontario.—M. *Stinson.*

De la branche Cedar-Hill de l'institut des femmes de North-Lanark, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De l'institut des femmes du township de Christie, district de Parry-Sound, Ontario.—M. *Arthurs.*

De l'institut des femmes de Binbrook, station Glanford, Wentworth, Ontario.—M. *Smith* (Wentworth).

De la branche Adelaide Hoodless de l'institut des femmes de Waterloo-Sud, Ontario.—M. *Smith* (Wentworth).

De l'institut des femmes de Castleton, Northumberland, Ontario.—M. *Maybee.*

De l'institut des femmes, Manotick, comté de Carleton, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De la *Women's Christian Temperance Union*, Napanee, Ontario.—M. *Hubbs.*

De l'institut des femmes du village de Luchnow, Ontario.—M. *Hall.*

De l'église presbytérienne Knox, Westport, Ontario.—M. *Stewart* (Leeds).

De la session de l'église St-André, Port Dalhousie, Ontario.—M. *Chaplin.*

Des membres de la W.C.T.U., Gananoque, Ontario.—M. *Stewart* (Leeds).

M. Duff, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer cinq cents copies en anglais et deux cent cinquante copies en français des procès-verbaux et de la preuve recueillie audit comité, pour l'usage du comité et des membres de la Chambre; et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse partielle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 13 février 1929—Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministre, ou le ministre des Travaux publics, ou toute ou toutes autres personnes au sujet de l'adoption ou de l'approbation des plans de toute ou toutes compagnies, en vertu de la Loi de protection des Eaux Navigables, ou au sujet du projet de loi de la *Great Lakes and Atlantic Canal and Power Co.*; et tous documents échangés entre les mêmes personnes et tout directeur ou tout officier supérieur de ces compagnies, ou de toute autre compagnie semblable qui voudrait obtenir des pouvoirs similaires pour la génération et l'exploitation d'énergie électrique dans le fleuve Saint-Laurent, entre Cornwall, Hungry Bay et la tête de la navigation à Montréal, et toute correspondance et documents échangés entre les mêmes personnes et les gouvernements de Québec ou d'Ontario, ou tout ministre qui les compose, relativement au projet de la *Beauharnois Power & Canal.*

M. Duff propose,—Que le premier rapport du comité de la Marine et des Pêcheries soit adopté.

Aucun avis ayant été donné, la motion reste en suspens.

M. Ward, appuyé par M. Lovie, du consentement de la Chambre présente un Bill No 75, Loi concernant le domicile des femmes relativement aux procédures de divorce, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Morin (Bagot)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Somme totale payée dans toute la Puissance à titre d'indemnité pour les animaux qui ont réagi à l'épreuve T.B. de la tuberculine au cours des années 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.

2. Proportion de telle somme payée dans la province de Québec et le montant moyen par tête, (*a*) pour le bétail pur sang et enregistré, (*b*) pour le bétail non enregistré.

3. Quelle a été, durant chacune des années sus-mentionnées, la somme globale payée en salaire ou indemnités, aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui ont voyagé dans la province de Québec pour administrer aux bestiaux cette épreuve T.B.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général, et les ordres de la Chambres suivants sont votés, savoir:—

Par M. McRae pour M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Copie des instructions envoyées aux maîtres de postes pour la compilation d'un almanach d'adresses rural pour les divers comtés du Canada.

Par M. Ross (Kingston-cité) pour M. Peck—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, comptes et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale et E. A. McPhee, au sujet des réparations à l'arsenal de Lindsay durant les années 1926, 1927 et 1928.

Par M. Manion pour M. Cahan—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets ministériels, correspondance, bordereaux de salaire et autres documents qui ont trait aux réparations au quai de Cap Chat, comté de Gaspé, Québec.

2. Un relevé indiquant le nom du surintendant de ladite entreprise, les appointements qu'il a reçus avec une copie de toute la correspondance échangée avec ce surintendant au sujet de ces travaux.

Par M. MacLaren—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, ou tout ministère de cette province, et le gouvernement fédéral ou tout ministère fédéral au sujet de la remise aux provinces des Prairies de leurs ressources naturelles.

Par M. Ross (Kingston-cité) pour M. Stinson—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous décrets ministériels, rapports, recommandations, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents que tout ministère fédéral ou la Commission du service civil peut avoir dans ses dossiers et qui auraient trait de quelque manière à la nomination, à la cancellation de la nomination ou à la destitution de S. Smith, et à la nomination de B. J. Purtelle à la position de maître de poste à Picton, Ontario.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour, prend alors le fauteuil.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Brown.

La Chambre s'ajourne alors à 10.40 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 12 MARS 1929

PRIÈRES.

Dix pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt et unième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 11 courant et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De la *British Colonial Fire Insurance Company*, de Montréal, Québec, pour une loi à l'effet de remplacer les mots *Fire Insurance* par le mot *Assurance* dans son nom de constitution en corporation; et aussi avoir autorité de profiter des pouvoirs mentionnés dans les articles 70 et 71 de la Loi des assurances.—M. *Mercier* (Laurier-Outremont).

De Robert Wilson Reoch, d'Ottawa, Ontario, peintre, pour une loi de divorce d'avec Marjorie Stewart Reoch, de Winchester, Ontario, son épouse.—M. *Lawson*.

De Emil Henry Hornburg, de Kitchener, Ontario, meublier, pour une loi de divorce d'avec Caroline Hornburg (née Van Audenarde ou Krauth Audenarde), de Waterloo, Ontario, son épouse.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

De Joseph Edwin Wood, de Port Colborne, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Golden Irene Wood, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Edwards* (Ottawa).

De James Ross Curry, de Toronto, Ontario, courtier, pour une loi de divorce d'avec Cora Lorine Curry (née Watson), de Buffalo, New-York, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Mabel Graham, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Thomas Graham, de Toronto, Ontario, pompier, son époux.—M. *Spence*.

De John Beck, de Toronto, Ontario, ingénieur-mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Eileen Beck, de Kingston, Ontario, son épouse.—M. *Kaiser*.

De George Nelson Brown, de Toronto, Ontario, courtier, pour une loi de divorce d'avec Edna Johnson Brown (née Munro), de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *McPhee*.

De William Blight, de Kenora, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Elizabeth Mary Blight (née Gay), de Kenora, Ontario, son épouse.—M. *Neill.*

De huit (8) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes de Maxville, Ontario.—M. *Macdonald.*

De l'association des jeunes gens de l'église unie de Augusta-nord.—M. *Casselman.*

De la congrégation de l'église unie de Augusta-nord.—M. *Casselman.*

De la W.C.T.U., comté et local, du comté de Granville, Ontario.—M. *Casselman.*

De la ligue des jeunes gens de l'église évangilique, Port-Elgin, Ontario.—M. *Malcolm.*

De l'église évangilique, Port-Elgin, Ontario.—M. *Malcolm.*

De la W.C.T.U., Simcoe, Ontario.—M. *Malcolm.*

De la *British Columbia Women's Christian Temperance Union*, Vancouver, Colombie-Britannique.—M. *Clark.*

M. l'Orateur remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu comme suit:—

WELLINGDON.

Membres de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 8 mars 1929.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De Barbara Elise De la Penotière (née Sewell), de St-Thomas, Ontario, épouse d'Arthur Frederick De la Penotière.

D'Irene Sagar, de Toronto, Ontario, épouse de Montaville Sagar.

De William Edward King, de Montréal, Québec, époux de Minnie Isabel King (née Gladwin).

De Molly Vaughan (née Allan), de Toronto, Ontario, épouse d'Arthur Stanley Vaughan.

D'Edna Marguerite Robinson (née Stroud), de Montréal, Québec, épouse de James George Robinson.

De Pansy Jean VanLuven, de Toronto, Ontario, épouse de Harry Esmond VanLuven.

De Madelaine Virginia Lumsden (née Simpson), de Hamilton, Ontario, épouse de William Scott Lumsden.

De Wilfred Keith Black, de Hamilton, Ontario, époux d'Alda Douglas Black.

De Frank Milsom Ruggles, de Toronto, Ontario, époux d'Ella Rosa Ruggles (née Cunninghame).

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 71, Loi constituant en corporation la *Northern Alberta Railways Company*, et concernant la *Canadian National Railway Company* et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill No 72, Loi concernant las Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer *Quebec, Montreal and Southern.*

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer ses procès-verbaux et la preuve recueillie au jour le jour pour l'usage des membres du Comité et des membres de la Chambre, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table. —Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession et qui ont trait à la destitution de James Smith, maître de poste à Benacadia Pond, Cap-Breton.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table. —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 25 février 1929—Copie de tous décrets ministériels, correspondance, conventions et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministre qui en fait partie et le gouvernement de l'Ontario ou tout membre de ce gouvernement relativement au système des pensions de vieillesse pour cette province, et un relevé des conditions et termes de l'octroi fédéral en cette matière.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1929—Etat faisant voir:—

1. Quantité de feuilles de tabac brut importé des Etats-Unis durant l'année 1928.
2. Quel est présentement le droit de douane par livre de tabac (*a*) feuilles avec les côtes; (*b*) écôté.
3. Quantité de tabac exporté du Canada durant l'année 1928 à (*a*) l'Angleterre; (*b*) à d'autres pays.
4. Quel est actuellement le droit de douane sur le tabac (*a*) de toutes les qualités, (*b*) manufacturé et non manufacturé, qui entre au Canada.
5. De quelles qualités était le tabac importé durant l'année dernière.
6. Combien de livres de chaque qualité.

7. Combien de livres de tabac on a produites au Canada durant les années 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.

8. Combien de livres de tabac on a exportées durant chacune des mêmes années.

9. Combien de livres de tabac on a importées durant chacune des années mentionnées plus haut.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 4 mars 1929—Copie de tous décrets ministériels, rapports, recommandations, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents que tout ministère fédéral ou la Commission du service civil peuvent avoir en leur possession et qui ont trait de quelque manière à la nomination, à la cancellation de la nomination, ou à la destitution de George E. Whitaker, et la nomination de Charles R. Bowyer à la position de maître de poste de Simcoe, Ontario.

Et aussi,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 13 février 1929—Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministre, ou le ministre des Travaux publics, ou toute ou toutes autres personnes au sujet de l'adoption ou de l'approbation des plans de toute ou toutes compagnies, en vertu de la Loi de protection des Eaux Navigables, ou au sujet du projet de loi de la *Great Lakes and Atlantic Canal and Power Co.*; et tous documents échangés entre les mêmes personnes et tout directeur ou tout officier supérieur de ces compagnies, ou de toute autre compagnie semblable qui voudrait obtenir des pouvoirs similaires pour la génération et l'exploitation d'énergie électrique dans le fleuve Saint-Laurent, entre Cornwall, Hungry Bay et la tête de la navigation à Montréal, et toute correspondance et documents échangés entre les mêmes personnes et les gouvernements de Québec ou d'Ontario, ou tout ministre qui les compose, relativement au projet de la *Beauharnois Power & Canal.*

Sur motion de M. Kay, les premiers et deuxième rapports du comité de l'Agriculture et de la Colonisation sont adoptés.

Sur motion de M. Duff, le premier rapport du comité de la Marine et des Pêcheries est adopté.

M. Church, appuyé par M. Gott, du consentement de la Chambre présente un Bill No 76, Loi modifiant la Loi des Postes, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et le débat se continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills Privés

M. Casgrain propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus respectivement la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 27, Loi constituant en corporation la *Barclay's Bank* (Canada).

Bill No 28, Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal, la Caisse de pension de la Banque Molson et la Caisse de pension de la Banque des marchands du Canada.

Bill No 41, Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill No 30, Loi concernant la *Protective Association of Canada.*

Bill No 31, Loi constituant en corporation *The Wawanesa Mutual Insurance Company.*

Le Bill No 74, Loi concernant *The Premier Guarantee and Accident Assurance Company of Canada* est lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et le débat continuant encore, il est ajourné sur motion de M. Ladner.

La Chambre s'ajourne alors à 10.52 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 13 MARS 1929

Prières.

Trente-neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 12 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Robert Henry Dunlop Ellis, de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Emma Ellis, de Belfast, Irlande, son épouse.—M. *Lawson.*

De Fanny Green Fuchs Webber, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Joseph Webber, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Hepburn.*

De huit (8) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportnt une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes de Drummond-Centre, Lanark-Sud, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

Du club des fermiers Vinemount, fermiers unis d'Ontario.—M. *Wilson* (Wentworth).

De l'institut des femmes Vinemount, du township de Saltfleet, comté de Wentworth, Ontario.—M. *Wilson* (Wentworth).

De l'institut des femmes de River Valley, Hastings-Ouest, Ontario.—M. *Tummon.*

Des membres du conseil municipal du township de Whitby-Est, Ontario.—M. *Kaiser.*

Du club des fermiers unis No 43, Wilberfore, Ontario.—M. *Maloney.*

Du conseil municipal du township de McNab, comté de Renfrew, Ontario.—M. *Maloney.*

De la branche St-George de l'institut des femmes de Brant-Nord, St-George, Ontario.—M. *Smoke.*

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill No 64, Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company* et a convenu de le rapporter sans modification.

Votre Comité a aussi étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter avec modifications, savoir:

Bill No 16, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada.*

Bill No 42, Loi modifiant la Loi des assurances.

Vu les changements apportés au bill No 16, votre Comité a cru nécessaire d'insérer un nouveau préambule à ce bill.

M. Howden, du comité spécial nommé pour prendre en considération le Bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le Comité spécial nommé pour étudier le bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, et d'en faire rapport, a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de ce rapport:—

Votre Comité a étudié le bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, et a l'honneur de le rapporter avec modifications.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 4 mars 1929: —Copie de tous décrets ministériels, rapports, recommandations, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents que tout ministère fédéral ou la Commission du service civil peuvent avoir en leur possession et qui ont trait de quelque manière à la nomination, à la conciliation de la nomination, ou à la destitution de George E. Whitaker, et la nomination de Charles R. Bowyer à la position de maître de poste de Simcoe, Ontario.

Aussi.—Réponse supplémentaire additionnelle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 13 février 1929 -Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministre, ou le ministre des Travaux publics, ou toute ou toutes autres personnes au sujet de l'adoption ou de l'approbation des plans de toute ou toutes compagnies, en vertu de la Loi de protection des Eaux Navigables, ou au sujet du projet de loi de la *Great Lakes and Atlantic Canals and Power Co.*; et tous documents échangés entre les mêmes personnes et tout directeur ou tout officier supérieur de ces compagnies, ou de toute autre compagnie semblable qui voudrait obtenir des pouvoirs similaires pour la génération et l'exploitation d'énergie électrique dans le fleuve Saint-Laurent, entre Cornwall, Hungry Bay et la tête de la navigation à Montréal, et toute correspondance et documents échangés entre les mêmes personnes et les gouvernements de Québec ou d'Ontario, ou tout ministre qui les compose, relativement au projet de la *Beauharnois Power and Canal.*

Et aussi.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 13 février 1929—Copie de tous décrets ministériels, autres documents, correspondance et lettres échangés entre le ministère du Commerce, la Commission

des grains et tout autre ministère fédéral, les diverses coopératives de vente des blés et toutes autres personnes au sujet de l'application de la clause 150 de la Loi des grains du Canada, du 1er janvier 1927 jusqu'à aujourd'hui.

M. Cannon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Lapointe, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour l'année terminée le 30 septembre 1928.

Aussi,—Copie des règles de la cour Suprême du Canada, 1929.

Et aussi,—Documents se rapportant au renvoi d'office de H. G. Maulson, juge du district judiciaire nord de la province du Manitoba; rapport du commissaire, M. le juge Trusman s'y rapportant, ainsi qu'une copie de la preuve prise devant une enquête judiciaire.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4. de la règle 44:—

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

Vu que (*a*) le gouvernement de la province de Québec dans la législature de cette province et ses avocats, (*b*) le Comité permanent des relations industrielles de cette Chambre ont mis en doute la validité de certaines lois de législation sociale comme la Loi des pensions de vieillesse,

1. Si le gouvernement, afin de régler définitivement cette question, prendra en considération l'opportunité d'obtenir une décision finale, d'après les statuts qui se rapportent à cette question, sur les lois suivantes de législation sociale sur lesquelles le Comité des relations industrielles de cette Chambre a fait des rapports durant les sessions écoulées de 1924 à 1928: (*a*) Loi des pensions de vieillesse et le droit qu'a le gouvernement fédéral d'approprier des sommes d'argent en vertu de cette clause de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui a trait à la dette publique et à la propriété, (*b*) chômage, (*c*) assurance contre la maladie et le chômage, (*d*) allocations familiales, (*e*) le radio, (*f*) hôpitaux et octrois pour secours en cas de maladie.

Par M. Maybee—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Etant donné le rapport du Comité spécial qui a fait une enquête sur le ministère des Douanes, en 1926, et le rapport de la Commission Royale qui a fait une enquête sur le même ministère en 1926 et 1927, combien de réclamations ont été faites ou d'actions instituées par l'intermédiaire des (*a*) tribunaux, (*b*) des officiers ordinaires du ministère, contre des personnes ou des corporations pour recouvrer des droits de douanes, des droits d'accise, des taxes de vente ou autres montants que le ministère croit dus et non payés.

2. Quelle est la somme globale, s'il y en a une, recouvrée durant les années 1926, 1927 et 1928.

3. Quel montant le ministère réclame encore à des personnes ou corporations et qui n'est pas remboursé.

Par M. Ross (Kingston)—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Combien d'hommes on a enrôlés dans chacune des unités permanentes de l'année canadienne et que l'on a renvoyés avant le terme du contrat, durant les années 1927 et 1928.

2. Quels ont été les motifs de rompre ce contrat.

3. Si on a accordé des allocations pour avoir rompu le contrat.

M. Ralston, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Parent—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement a encore à son service des personnes qui ont dépassé l'âge de 70 ans.

2. Le cas échéant, quels sont les noms de ces personnes et quelles sont les fonctions qu'elles remplissent.

Par M. Parent—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le pamphlet que M. H. T. Gussow a publié sous le titre de "Division de Botanique" a été traduit en français et imprimé pour distribution.

2. Le cas échéant, quand.

3. Sinon, pourquoi.

4. Combien d'œuvres éditées sous la forme de pamphlet depuis 1927 n'ont été publiées qu'en langue anglaise seulement, donnant, (*a*) la date de chaque publication et le nom du département qui l'a édité, (*b*) le texte de loi parlementaire autorisant telle publication.

Par M. Ladner—Ordre de la Chambre—Dossier indiquant:—

1. Quelle a été, en douzaines, la production totale d'œufs de poule au Canada durant les années civiles 1927 et 1928.

2. Quelle a été, par province, la production d'œufs de poules durant les années civiles 1927 et 1928.

3. Combien de douzaines d'œufs de poules on a importés du Canada durant chacune des années civiles 1927 et 1928, et quelle quantité de chaque pays.

4. Quelles ont été les importations au Canada d'œufs gelés ou en conserves durant chacune des années civiles 1927 et 1928, et quelle quantité on a importée de chaque pays.

5. Quelles ont été, en douzaines, nos exportations d'œufs de poule durant chacune des années civiles 1927 et 1928, donnant (*a*) les noms des pays où nous les avons expédiés, (*b*) la province qui exportait.

6. Si le gouvernement a l'intention d'imposer un droit de douanes spécial et saisonnier ou de fixer une valeur spéciale imposable pour fins de douanes.

7. Si le gouvernement est au courant d'une intention ou d'un projet de la part du gouvernement américain de hausser les droits sur les œufs de poules entrant aux Etats-Unis.

8. Le cas échéant, si le gouvernement a l'intention de modifier nos droits de douanes.

Les ordres de la Chambre suivants sont votés:—

Par M. Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapport d'enquête et preuve faite au sujet de la destitution de Gordon Wilkie du garde-côte No 4, Sydney-Nord.

Par M. Evans—Ordre de la Chambre—Copie de la preuve faite à la réunion tenue en août dernier à Vancouver par la Commission des grains au sujet du tarif des élévateurs publics de têtes de ligne dans la Colombie-Britannique.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 14 MARS 1929

Prières.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 13 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Jean Baptiste Hurteau, de Terrebonne, Québec, manufacturier, pour une loi à l'effet d'autoriser le commissaire des brevets à faire revivre le brevet No 190,547, pour améliorations aux chaussures et souliers.—M. *Duff*.

Du *Family Trust*, de Montréal, Québec, pour une loi à l'effet de les autoriser à changer ce nom en celui de *Financial Trust*.—M. *Laflamme*.

De Ethel Elizabeth Kelley (née Smith), de Galt, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Frank Alonzo Kelley, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son époux.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

De Joseph Louis Phillippe Corbeau, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Marie Rhéa Hortense Corbeau (née Bastien), de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Sanderson*.

De Adela Cawthra, de Eastbourne, Sussex, Angleterre, pour une loi de divorce d'avec Alfred Warwick Rogers, de St-Marys, Ontario, son époux.—M. *Matthews*.

De Jeanie Howell (née Mathieson), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Cyril Lancelot Manuel Howell, de Montréal, Québec, dessinateur, son époux.—M. *Edwards* (Ottawa).

De trente-trois (33) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De la branche Clowes de l'institut des femmes de Shanty-Bay, R.R. 2, Ontario.—M. *Boys.*

De l'institut des femmes Stroud, Simcoe-Sud, Ontario.—M. *Guthrie.*

De l'institut des femmes de Rockwood, Wellington-Sud, Ontario.—M. *Guthrie.*

De l'institut des femmes sénior et junior de Fergus, comté de Wellington, Ontario.—M. *Guthrie.*

De l'institut des femmes, Linwood, Ontario.—M. *Euler.*

De l'institut des femmes, Battersea, comté de Frontenac, Ontario.—M. *Edwards* (Frontenac et Addington).

De la branche de Quaker Road, de l'institut du comté de Welland.—M. *Pettit.*

De l'institut des femmes de la branche de Fort-Frances, Ontario.—M. *Heenan.*

De Edith Irene McCulloch et trente-cinq autres de la ville de Chesley, Ontario.—M. *Spotton.*

Du conseil municipal du township de Ashfield, comté de Huron, Ontario.—M. *Spotton.*

De la congrégation de l'église unie du circuit Ashton, *Presbytery* Huron, Ontario.—M. *Spotton.*

Du conseil municipal du township de Colborne, comté de Huron, Ontario.—M. *Spotton.*

De la branche Wroxeter de l'institut des femmes, Huron-Est, Ontario.—M. *Spotton.*

Des membres et adhérents de l'église unie Knox du village de Belmore, Ontario.—M. *Spotton.*

Des membres de la société des jeunes de la *Christian Endeavour* des églises unies Knox et McIntosh, Belmore, Ontario.—M. *Spotton.*

De la congrégation Blake de l'église unie du Canada, township de Ashfield, comté de Huron, Ontario.—M. *Spotton.*

De la congrégation de l'église unie du Canada, *Presbytery* Huron, Ashfield, comté de Huron, Ontario.—M. *Spotton.*

De la *Sunday School* de la rue Queen de l'église unie du Canada, Blyth, Ontario.—M. *Spotton.*

De la congrégation de l'église unie du Canada de la rue Queen, Blyth, Ontario.—M. *Spotton.*

De l'institut des femmes de Blue Lake et Aubrun, comté de Huron, Ontario. —M. *Spotton.*

De l'institut des femmes, Ethel, comté de Huron, Ontario.—M. *Spotton.*

De l'institut des femmes du village de Blyth, Ontario.—M. *Spotton.*

Du bureau officiel de la *Richvale Pastoral Charge* de l'église unie du Canada. —Mlle *Macphail.*

Du club *Dinna Weary United Farm Women*, RR. No 6, Owen-Sound, Ontario.—M. *Telford.*

Du club Shamrock, du club des fermiers unis d'Ontario, R.R. 2, Wiarton, Ontario.—M. *Telford.*

De la *Lakeview United Farm Women* du club d'Ontario.—M. *Telford.*

De l'institut des femmes de Balaclava, comté de Grey, Ontario.—M. *Telford.*

De l'institut des femmes de St-Vincent, comté de Grey, Ontario.—M. *Telford.*

De la branche Hillcrest de l'institut des femmes de Perth-Sud, Ontario.—M. *Sanderson.*

Du conseil municipal du township de Fullerton, comté de Perth, Ontario. —M. *Sanderson.*

De l'institut des femmes de Braemer, Oxford-Nord, Ontario.—M. *Allan.*

De la branche Clay Bank de l'institut des femmes de Renfrew-Sud.—M. *Maloney.*

Des membres de la branche de Spring Mouth de l'institut des femmes de Grey-Nord.—M. *Telford.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De la *British Colonial Fire Insurance Company;* pour changer son nom corporatif, pour reconstituer son capital social et pour changer la valeur au pair de ses actions.

De Zebulum Colvin Ketchum, d'Ottawa, Ontario; pour autoriser le commissaire des brevets à remettre en vigueur le brevet No 192,698 pour instruments servant au marquage des bestiaux et autres animaux.

De Jean Baptiste Hurteau, de Terrebonne, Québec; pour autoriser le commissaire des brevets à remettre en vigueur le brevet No 190,457, pour perfectionnements aux chaussures.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, les bills privés suivants:—

Bill No 77, Loi concernant la *British Colonial Fire Insurance Company* et changeant son nom en celui de *British Colonial Assurance.*—M. *Mercier* (Laurier-Outremont).

Bill No 87, Loi concernant un certain brevet de Zebulum Colvin Ketchum.—M. *Jacobs.*

Bill No 79, Loi concernant un certain brevet de Jean Baptiste Hurteau.—M. *Duff.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Cahill, du Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill No 60, intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer" et a convenu de le rapporter avec une modification.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande que la Chambre étende l'Ordre de renvoi audit Comité en date du 6 mars 1929, en y ajoutant l'autorisation d'étudier la question de l'entreposage, de l'expédition, du mélange, de l'inspection et du classement du grain en général, conformément aux dispositions de la Loi des grains du Canada, et d'en faire rapport.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le Bureau des Commissaires des grains et le ministère du Commerce relativement à ce qu'on est convenu d'appeler le certificat de grains de qualité différente.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le Bureau des Commissaires des grains et les cultivateurs de la province de l'Alberta relativement à ce que l'on est convenu d'appeler le certificat de grains de qualité différente.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert) résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi, le 22 mars courant, elle restera ajournée jusqu'à jeudi, le 4 avril prochain.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

Et sur l'amendement de M. Guthrie,—Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre regrette que les propositions financières du gouvernement ne contiennent aucune mesure tendant à protéger et sauvegarder les intérêts des personnes qui se livrent aux travaux agricoles ou qui ont trouvé des emplois dans l'industrie, au Canada."

Et le débat continuant et se prolongeant;

M. Spencer, appuyé par M. Heaps, propose en sous-amendement,—Que l'amendement soit modifié en biffant tous les mots après le mot "Chambre" et en leur substituant les mots suivants:—

"exhorte le gouvernement à prendre en considération une augmentation immédiate et substantielle de la préférence britannique en tant que mesure tendant à des relations commerciales plus faciles entre le Canada et les autres nations."

Et un débat s'ensuivant et continuant, il est ajourné sur motion de M. Brady.

La Chambre s'ajourne alors à 10.48 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 15 MARS 1929

PRIÈRES.

Trente-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 14 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Vivian Pearce, de Toronto, Ontario, modiste, pour une loi de divorce d'avec Walter Bruce Pearce, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lennox.*

De Marion Rose Harrison, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Harrison, de Toronto, Ontario, jardinier, son époux.—M. *Lawson.*

De James Franklin McDonagh, de Toronto, Ontario, banquier en placements, pour une loi de divorce d'avec Marjorie Josephine McDonagh, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Church.*

De quatre (4) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De la branche Cameron de l'institut des femmes, Cameron, Ontario.—M. *Stinson.*

De la branche Shelburne de l'institut des femmes de Dufferin.—M. *Rowe.*

Du *Presbytery* du Dufferin-Peel de l'église unie du Canada.—M. *Rowe.*

Du conseil municipal du township de Darlington, comté de Durham, Ontario.—M. *Bowen.*

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que les noms de MM. Fraser, Cowan et Ernst soient substitués à ceux de MM. White (London), Guthrie et Black (Yukon) sur le comité des Comptes publics.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que le, et près le lundi, 8 avril prochain et tous les lundis et mercredis subséquents, jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement auront priorité sur toutes autres affaires à l'exception des bills privés, des questions et des avis de motions pour production de documents.

M. Forke, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Septième rapport du bureau d'établissement des soldats du Canada, sur ses activités et travail depuis le 1er janvier 1928 au 31 décembre 1928.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1929—Etat indiquant:—

1. Quel est le chiffre mensuel de nos importations de mouton durant chacun des mois des années 1928 et 1929 pour le mouton venant (*a*) de Nouvelle-Zélande, (*b*) d'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

2. Quel est le chiffre mensuel de nos importations d'agneau durant chacun des mois des années 1928 et 1929, pour l'agneau venant (*a*) de Nouvelle-Zélande, (*b*) d'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

3. Quel était le prix par livre dans chaque cas de toutes ces importations.

4. Quel était le pourcentage de mouton et d'agneau dans chaque mois de (*a*) Nouvelle-Zélande, (*b*) d'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

5. Si on permet la vente du mouton importé des autres pays en pleine concurrence avec le mouton du Canada.

6. S'il existe des règlements qui régissent la distribution du mouton importé au Canada, le cas échéant, quels sont ces règlements au sujet du (*a*) mouton gelé, (*b*) de tout autre mouton.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1929:—Copie des instructions envoyées aux maîtres de postes pour la compilation d'un almanach d'adresses rural pour les divers comtés du Canada.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 février 1929:—Copie de tous décrets ministériels, télégrammes, lettres, règlements, instructions et autres documents émanant du gouvernement canadien ou de tout membre qui le compose, et de toute ou toutes autres personnes au sujet du remplacement des mots "His Majesty's Mail" par les mots "Canada's Mail" sur les bureaux de poste, les wagons postaux, les automobiles ou autre matériel des postes et au sujet de l'enlèvement des initiales de Sa Majesté, "G.R." de tout le matériel d'exploitation des postes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement;

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

M. Gott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 64, Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company.*
Bill No 16, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada.*

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Banques et Commerce

Bill No 77, Loi concernant la *British Colonial Fire Insurance Company* et changeant son nom en celui de *British Colonial Assurance.*

Bills Privés

Bill No 78, Loi concernant un certain brevet de Zebulum Colvin Ketchum.
Bill No 79, Loi concernant un certain brevet de Jean-Baptiste Hurteau.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat reprenant et continuant, il est ajourné sur motion de M. Ralston.

La Chambre s'ajourne alors à 10.32 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 18 MARS 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Douze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 15 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Fanny Elizabeth Kendall (née Reed), de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Kenneth Kendall, de Montréal, Québec, vendeur, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Bessie Ruth Glass (née Rusenburg), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Judas Glass, de Toronto, Ontario, solliciteur, son époux. —M. *Jacobs.*

De Albert V. W. H. Homan, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Laura LaRocque Homan, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Geary.*

De Anunie Fraser Rice (née Barclay), de Hamilton, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Walter Robinson Rice, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, poinçonneur, son époux.—M. *Kay.*

De Thomas Horace Sillery, de Hamilton, Ontario, commis, pour une loi de divorce d'avec Eva Myrtle Sillery, de Hamilton, Ontario, son épouse.—M. *Kay.*

De Charles Stanley Cunco, de Toronto, Ontario, aide-mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Winnifred May Cunco (née Poynton), de Pontiac, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Jelliff.*

De Bertha Jane Phelan, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Leo Joseph Phelan, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *McQuarrie.*

De Mabel Ann Dixon, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Robert Brown Dixon, de Winnipeg, Manitoba, son époux.—M. *McQuarrie.*

De trente (30) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

Des membres de l'institut des femmes de Rockville, Ontario.—M. *Bowman.*

De la branche Johnston No 3, de l'institut des femmes de Algoma-Est.—M. *Bowman.*

De l'institut des femmes de Gould, comté de Perth, Ontario.—M. *Bowman.*

Du conseil municipal de la ville de Massey, Ontario.—M. *Bowman.*

Du club Piommier des fermiers unis d'Ontario.—M. *Bowman.*

Du club Kirwood No 785 des fermiers unis de Thessalon, Ontario.—M. *Bowman.*

Du club des fermiers unis de Dunn's Valley.—M. *Bowman.*

Du bureau officiel de l'église unie de Webbwood, Ontario.—M. *Bowman.*

Des municipalités des townships de Day et Bright, Ontario.—M. *Bowman.*

De la W. C. T. U. de Algoma-Est et Thessalon.—M. *Bowman.*

De l'institut des femmes de la branche de Port-Arthur, Ontario.—M. *Cowan.*

De la branche Carter de l'institut des femmes du district de Thunder-Bay, Ontario.—M. *Cowan.*

De la congrégation de l'église unie St-André, Schreiber, Ontario.—M. *Cowan.*

De la conférence de Hamilton de la W. M. S. de l'église unie du Canada.—M. *Guthrie.*

De la session de la première église unie de Galt, Ontario.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

Des professeurs et officiers de la *Sunday School* de la première église unie de Galt, Ontario.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

Du conseil municipal du township de McLean, comté de Muskoka, Ontario.—M. *McGibbon.*

Du conseil du township de Nipissing du district de Parry-Sound, Ontario.—M. *Arthurs.*

Du conseil municipal du township de Foley, district de Parry-Sound.—M. *Arthurs.*

Du *Presbytery* Rock-Lake, Pilot-Mound, Manitoba.—M. *Brown.*

De l'institut des femmes, branche Paisley, comté de Bruce, Ontario.—M. *Hall.*

De la société des jeunes gens de l'église unie Grace, Brampton, Ontario.—M. *Charters.*

De l'institut des femmes de Streetsville, Ontario.—M. *Charters.*

Du club No 1343 des fermiers unis de Whitewood, Grove, Ontario.—M. *Lang.*

Des membres de la branche Whitewood Grove de l'institut des femmes de Témiscaming-Sud, Whitewood Grove, Ontario.—M. *Lang.*

Du bureau officiel de l'église unie du Canada, Swastika, Ontario.—M. *Lang.*

Du *presbytery* Sudbury de l'église unie du Canada.—M. *Lang.*

De l'église unie du Canada, Englehart, Ontario.—M. *Lang.*

De la branche de London de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, New-Hamburg, Ontario.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

Des fermiers unis d'Ontario, Springs-Bay (demandant aussi que les appropriations pour fins militaires soient réduites).—M. *Bowman.*

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De James Ross Curry, de Toronto, Ontario, époux de Cora Lorine Curry.

De Mabel Graham, de Toronto, Ontario, épouse de Thomas Graham.

De George Nelson Brown, de Toronto, Ontario, époux d'Edna Johnson Brown (née Munroe).

De William Treslove, de Fort-William, Ontario, époux de Dorothy Elizabeth Treslove (née Mepham).

De Fanny Green Fuchs Webber, de Toronto, Ontario, épouse de Joseph Webber.

D'Adele Cawthra Rogers, D'Easbourne, Sussex, Angleterre, épouse d'Alfred Warwick Rogers.

De Catherine Goring, de Toronto, Ontario, épouse d'Edwin Herbert Goring.

D'Ethel Elizabeth Kelley (née Smith), de Galt, Ontario, épouse de Frank Alonzo Kelley.

De Marion Rose Harrison, de Toronto, Ontario, épouse de James Harrison.

De Bessie Ruth Glass (née Rosenburg), de Toronto, Ontario, épouse de John Judah Glass.

De Charles Stanley Cuneo, de Toronto, Ontario, époux de Winnifred May Cuneo.

De Charles Storey, de Toronto, Ontario, époux de Sarah Elizabeth Storey (née Baker).

De Louisa Hitchman, de Powassan, Ontario, épouse de Howard Hitchman.

De John Alfred Neary, de Toronto, Ontario, époux de Diamond Loretta Neary (née Veale).

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport intérimaire sur le contenu de la protéine comme facteur pour classifier le blé, préparé à la demande du conseil national des recherches du Canada et le bureau des commissaires des grains du Canada par le comité associé sur les recherches des grains du conseil national des recherches du Canada.

M. Church, appuyé par M. Gott, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 80, Loi modifiant le Code criminel (Véhicules-moteurs), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 102:—

Par M. Cantley—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Quelles personnes ont agi en qualité d'aviseurs experts de la Commission consultative du tarif et des taxes depuis sa formation en 1926.

2. Quand a été faite la nomination de chacun et sur quel sujet chacun était expert.

3. Quelle a été la durée de l'emploi de chaque expert.

4. Combien de jours chacun a consacrés à ce travail pour l'état.

5. Quelle rémunération chacun a reçue depuis le jour de la nomination jusqu'aujourd'hui.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Mercier (Laurier-Outremont) pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, requêtes, remontrances, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral, les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien du Pacifique au sujet de l'arrivée à la gare du Palais à Québec, des trains du chemin de fer Québec et Saguenay et du chemin de fer Québec et lac St-Jean.

Par M. Stevens —Ordre de la Chambre—Relevé de la quantité et du prix des approvisionnements de papier expédiés par le département des impressions publiques et de la papeterie aux différents services fédéraux de la ville de Vancouver durant les années 1927 et 1928, y compris les approvisionnements de papier à enveloppe, de papier de toilette, de serviettes de papier, de papier d'impression, de ficelle, avec un relevé du coût de transport par messageries ou wagon à marchandises dans chaque cas.

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Relevé de la quantité de tous les approvisionnement de papier de toutes sortes que le département des impressions publiques et de la papeterie a achetés durant les années 1927 et 1928, montrant le prix payé dans chaque cas, le nom des personnes de qui l'achat a été fait avec la quantité dans chaque cas, et disant si l'on a demandé ou non des soumissions.

Par M. Bouchard pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les demandes, notes de classification et autres documents que la Commission du service civil peut avoir en sa possession, avec une copie du rapport des procédures et des décisions relativement à la nomination d'un assistant estimateur de douanes, division des jaugeurs, à Québec.

Par M. Edwards (Frontenac-Addington) pour sir George Perley—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et autres documents que le gouvernement a reçus ou qu'il a envoyés durant les trois dernières années au sujet du projet d'un pont de grande route au-dessus de l'Outaouais entre Grenville, Québec et Hawkesbury, Ontario.

Par M. Macdougall—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres et autres mémoires relatifs à la tentative que les fonctionnaires du gouvernement fédéral ont faite de s'interposer ou d'arrêter la circulation du bac de la province de la Nouvelle-Ecosse qui fait la navette entre Fort Hawkesbury et Mulgrave, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria) pour M. MacNutt—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. La somme globale versée à titre d'indemnité dans la province de la Nouvelle-Ecosse pour bestiaux abattus en vertu de la Loi concernant les maladies infectieuses ou contagieuses chez les animaux, nommée la Loi des épizooties, durant chacune des années suivantes se terminant le 31 mars 1926, 1927 et 1928.

2. Le montant des indemnités versés pour animaux abattus durant chacune des mêmes années parce qu'ils ont réagi à l'épreuve de la tuberculine.

3. La somme versée à titre de compensation pour bétail pur sang enregistré, et le montant moyen par tête. Les mêmes informations pour le bétail ordinaire.

4. La somme globale versée chaque année en salaires, gages, dépenses de voyages à des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui ont administré l'épreuve de la tuberculine aux bestiaux dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

5. La somme globale payée chaque année en salaires, gages et dépenses de voyages à des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui ont administré l'épreuve de la tuberculine, dans toute la Puissance, durant les années suivantes se terminant le 31 mars 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, contrats, et décrets ministériels échangés entre la *Hydro Electric Power Commission* de l'Ontario, ou le gouvernement de la province d'Ontario, ou tout membre de ce gouvernement, et le gouvernement du Canada ou tout membre de ce gouvernement, relativement à la demande que la *Hydro Electric Power Commission* a faite d'un bail pour développer et produire de l'électricité à Morrisburg;avec le procès-verbal de l'audition et la preuve faite devant l'honorable ministre des Travaux publics au sujet de ladite demande d'un permis en vertu de la Loi de protection des eaux navigables, et de l'approbation des plans desdits projets de travaux.

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, décrets ministériels et autres documents échangés entre le gouvernement canadien ou tout membre de ce gouvernement et le gouvernement des Etats-Unis au sujet de la diversion des eaux de Chicago, pour toute la période écoulée depuis le dépôt de documents durant la session de 1928 jusqu'à aujourd'hui.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms et les gages de toutes les personnes employées à la Chambre des Communes en qualité de messagers, de femmes de journée, ou qui font partie du personnel de nettoyage, durant les sessions du Parlement, qui ont eu lieu durant l'année civile 1927 et 1928; de même que les noms et les rémunérations de ceux qui ont travaillé toute l'année en 1927 et 1928 et d'autres informations sur le lieu et la personne pour qui lesdits employés ont travaillé durant lesdites périodes.

Par M. Spence pour M. Stewart (Leeds)—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapport, recommandations, correspondance, mémoires et autres documents que tout ministère fédéral peut avoir dans ses dossiers, et qui ont trait de quelque manière à la nomination d'un maître de poste pour remplir la vacance présentement existante à Billings Bridge, Ontario.

Par M. Spence pour M. Stewart (Leeds)—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapport, recommandations, correspondance, mémoires et autres documents que tout ministère peut avoir dans ses dossiers et qui ont trait de quelque manière à la nomination d'un monsieur Berthiaume comme maître de poste à Hawkesbury, Ontario.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement;

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour, prend alors le fauteuil.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Stevens.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 19 MARS 1929

PRIÈRES.

Vingt-neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 18 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Sam Gladstone, de Toronto, Ontario, tailleur, pour une loi de divorce d'avec Bertha Gladstone (née Dassall), de Buffalo, New-York, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Jacobs.*

De Ernest Gillispie Simpson, de Toronto, Ontario, gérant d'annonces, pour une loi de divorce d'avec Edith Amy Simpson (née Newton), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Clark.*

De Alma Berlinda Swayne, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Ray Swayne, de Smith's Falls, Ontario, agent, son époux.—M. *Boys.*

De Edith Viola Beacock, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Bertram Hughes Beacock, de Myrtle, Ontario, chauffeur de taxis, son époux.—M. *Lawson.*

De John Laney, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Louise Laney (née Bolyea), de Belleville, Ontario, son épouse.—M. *Hepburn.*

De Amy Lucinda Jenkins, de Bridgeburg, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Leah Jenkins, de Yorkshire, Angleterre, chômeur, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Dora Chearnley Chearnley, de Bellville-Park, Cappaquin, comté de Waterford, Etat libre d'Irlande, pour une loi de divorce d'avec Henry John Chearnley, du comté de Wright, Québec, son époux.—M. *Edwards* (Ottawa).

De Florence Gertrude Singer (née McKim), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Edgar Singer, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Lawson.*

De quatre (4) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De la *Evangilical Sunday School*, Campden, Ontario.—M. *Chaplin.*

De la branche *Lion's Head* de l'institut des femmes du district de Bruce-Nord, Ontario.—M. *Malcolm.*

Du conseil municipal du township de Gainsboro, comté de Lincoln, Ontario.—M. *Chaplin.*

De l'institut des femmes Falkland, de Brand-Sud, Ontario.—M. *Smoke.*

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter avec modifications, savoir:—

Bill No 20, Loi concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Bill No 62, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Votre Comité a ordonné que lesdits bills Nos 20 et 62 soient réimprimés, tels que modifiés.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1929—Copie des télégrammes, pétitions, lettres et correspondance générale échangés entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et les adversaires d'un projet de chemin de fer entre Causapcal et Gaspé;

Et copie de tous les télégrammes, pétitions, lettres et correspondance générale échangés entre le ministre des Chemins de fer et Canaux et les promoteurs dudit chemin de fer.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Copie de correspondance, documents, etc., relativement à la demande de la *St. Lawrence Power Company*, concernant la construction d'un barrage dans le fleuve St-Laurent aux rapides Long-Sault.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1928—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents échangés entre le ministère de la Marine et des Pêcheries, et tout autre ministère fédéral, ou toute et toutes autres personnes, ou la Commission du havre de Vancouver, ou bien entre la Commission du havre de Vancouver et la *Oriental Grain Company* et toute ou toutes personnes, au sujet de la réclamation de la *Oriental Grain Company* contre la Commission du havre de Vancouver.

Aussi.—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Dossier indiquant:—

1. Quelle a été, en douzaines, la production totale d'œufs de poule au Canada durant les années civiles 1927 et 1928.

2. Quelle a été, par province, la production d'œufs de poules durant les années civiles 1927 et 1928.

3. Combien de douzaine d'œufs de poules on a importés du Canada durant chacune des années civiles 1927 et 1928, et quelle quantité de chaque pays.

4. Quelles ont été les importations au Canada d'œufs gelés ou en conserves durant chacune des années civiles 1927 et 1928, et quelle quantité on a importée de chaque pays.

5. Quelles ont été, en douzaines, nos exportations d'œufs de poules durant chacune des années civiles 1927 et 1928, donnant (*a*) les noms des pays où nous les avons expédiés, (*b*) la province qui exportait.

6. Si le gouvernement a l'intention d'imposer un droit de douanes spécial et saisonnier ou de fixer une valeur spéciale imposable pour fins de douanes.

7. Si le gouvernement est au courant d'une intention ou d'un projet de la part du gouvernement américain de hausser les droits sur les œufs de poules entrant aux Etats-Unis.

8. Le cas échéant, si le gouvernement a l'intention de modifier nos droits de douanes.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1929—Copie de tous télégrammes, letttres, correspondance et autres documents échangés durant l'année 1927 entre la Commission des grains et le ministère de la Justice, ou entre le ministère de la Justice et la Commission des grains.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1929—Relevé indiquant:—

1. Somme globale payée dans l'Ontario à titre de compensation pour des animaux abattus en vertu de la Loi concernant les maladies contagieuses chez les bestiaux, nommée aussi Loi de l'Hygiène des animaux durant chacune des années suivantes se terminant le 31 mars: 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.

2. Montant total des indemnités payées pour bétail abattu durant chacune des années mentionnées plus haut parce qu'il réagissait à l'épreuve TB de la tuberculine.

3. Montant global des indemnités ainsi payées pour le bétail pur sang et enregistré, le montant moyen par tête? Les mêmes réponses demandées pour le bétail de qualité.

4. Quel a été, durant chacune de ces années, le montant global payé en salaires, gages, dépenses de voyages aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui voyageaient dans l'Ontario pour administrer l'épreuve TB des bestiaux, et quel a été le montant global des mêmes dépenses pour toute la Puissance.

M. Kay, appuyé par M. Sinclair (Queens) propose,—Que le comité de l'Agriculture et de la Colonisation reçoive instruction d'étendre l'Ordre de renvoi en date du 6 mars 1929 à l'effet qu'il a l'autorisation d'étudier la question de l'entreposage, de l'expédition, du mélange, de l'inspection et du classement du grain en général, conformément aux dispositions de la Loi des grains du Canada, et d'en faire rapport.

M. l'Orateur déclare la motion non recevable parcequ'elle anticipe un débat sur des Avis de motions, Nos 11 et 12 sur le feuilleton de ce jour se rapportant au même sujet.

M. Kay, appuyé par M. Sinclair (Queens) propose,—Que le troisième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation soit adopté.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Malcolm.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre présente un Bill No 81, Loi modifiant le Code criminel, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Robb, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

BUDGET INTERIMAIRE

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $20.454.936.78 représentant un douzième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1930, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1930.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, (dans le but d'accorder les crédits contenus dans le budget intérimaire, seulement).

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1930, la somme de $20.454.936.78 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 82, Loi accordant à Sa Majesté, certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1930, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

Bills Privés

Les bills suivants sont respectivement lus la troisième fois et passés, savoir:
Bill No 64, Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company.*
Bill No 16, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada.*

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat reprenant et continuant, il est ajourné sur motion de M. Sanderson.

La Chambre s'ajourne alors à 10.45 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 20 MARS 1929

Prières.

Quarante-deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 19 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Broadus Baxter Farmer, de Toronto, Ontario, musicien, pour une loi de divorce d'avec Eva Isobel Farmer, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *McPhee.*

De Gertrude Ann Elizabeth Griffiths, de Londres, Angleterre, pour une loi de divorce d'avec Albert Edward Griffiths, de Toronto, Ontario, comptable, son époux.—M. *McPhee.*

De Elias Abraham (généralement connu comme Elie Abraham Allen), de Montréal, Québec, propriétaire d'hôtel, pour une loi de divorce d'avec Alice Abraham, autrement Allen (née Galvin), de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Jacobs.*

De Olive Marion Gerrard, de Fort-Williams, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Percy Rowland Gerrard, de Fort-Williams, Ontario, serrefreins, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Frank William Benson, de Toronto, Ontario, inspecteur, pour une loi de divorce d'avec Beatrice Maud Benson, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Fred Graham, du township de Escott, comté de Leeds, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Aggie Inez Graham (née Guild), du township de Yonge, comté de Leeds, Ontario, son épouse.—M. *Casselman.*

De George Sleeman, de Oshawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Onetta Irene Sleeman, de Bungalow-Court, Humber-Bay, comté de York, Ontario, son épouse.—M. *Kay.*

De Alice Clark, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Albert William Clark, de Toronto, Ontario, marchand d'habits confectionnés, son époux. —M. *Boys.*

De Ruth Elizabeth Greene (née Smith), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Gerald Elliott Denbeigh Greene, de Toronto, Ontario, architecte, son époux.—M. *Hocken.*

De Mary Jane Teeson (née Bly), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Everitt Guy Teeson, de Toronto, Ontario, commis, son époux.—M. *Church.*

De Frances Thirza Edlund (née Mason), de Toronto, Ontario, teneuse de livres, pour une loi de divorce d'avec Frederick Ettmore Edlund, autrefois de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, présente adresse inconnue, son époux. —M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

De Gordon Hanna, de Prescott, Ontario, journalier, pour une loi de divorce d'avec Charlotte Hanna, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Maynard Edward Newman, d'Ottawa, Ontario, pompier, pour une loi de divorce d'avec Daisy Joan Newman (née Grant), d'Ottawa, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Kathleen Hambourg (née Fitzgerald), d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Clement Theodore Hambourg, de Toronto, Ontario, musicien, son époux.—M. *Lawson.*

De Lillian Ainsworth, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Harry Floyd Ainsworth, de Toronto, Ontario, ouvrier en bois, son époux.—M. *Lawson.*

De Evelyn Cowie, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec James Thomas Cowie, de Toronto, Ontario, vendeur, son époux.—M. *Lawson.*

De Edith Hewitt (née Tysick), de Perth, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Donald Archibald Hewitt, de Smith's Falls, Ontario, actuellement renfermé à la réforme d'Ontario à Guelph, Ontario, son époux.—M. *Casselman.*

De Paul Ranger, avocat, Montréal, Québec, et autres, pour une loi de constitution en corporation sous le nom de *Maple Leaf Insurance Company.*—M. *Laflamme.*

De la *Great Lakes and Atlantic Canal and Power Company, Limited,* pour une loi les autorisant à construire, améliorer et mettre en activité un chenal combiné de canal et de vapeurs depuis un point en bas de Sorel, Québec, à un point à ou près de Cornwall, Ontario, et pour autres objets.—M. *Delisle.*

De dix (10) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

Du bureau officiel de l'église unie du Canada, St-George, Ontario.—M. *Smoke.*

De la branche de Cornwall-Centre de l'institut des femmes d'Ontario, Mille-Roches, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De la branche de Melbourne de l'institut des femmes de Middlesex-Ouest, Ontario.—M. *Elliott.*

Du conseil du township de Delaware, comté de Middlesex, Ontario.—M. *Elliott.*

De la congrégation de l'église unie, Brinsley, Middlesex, Ontario.—M. *Elliott.*

De la U. F. W. O. de Crathie.—515, comté de Middlesex-Ouest, Ontario.—M. *Elliott.*

De l'institut des femmes Kerwood, de Middlesex-Ouest, Ontario.—M. *Elliott.*

De l'institut des femmes de Beachwood, comté de Middlesex-Ouest, Ontario.—M. *Elliott.*

De l'institut des femmes branche Wardsville, comté de Middlesex.—M. *Elliott.*

Du township de Lobo, comté de Middlesex, Ontario.—M. *Elliott.*

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du bureau des commissaires des chemins de fer du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1928.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 18 février 1929—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement ou ministère fédéral peut avoir en sa possession et qui ont trait aux S.E.¼ de Section 11, Township 42, rang 4, à l'ouest de 4e Méridien.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1929—Relevé indiquant:—

1. Somme totale payée dans toute la Puissance à titre d'indemnité pour les animaux qui ont réagi à l'épreuve T.B. de la tuberculine au cours des années 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.
2. Proportion de telle somme payée dans la province de Québec et le montant moyen par tête, (*a*) pour le bétail pur sang et enregistré, (*b*) pour le bétail non enregistré.
3. Quelle a été, durant chacune des années sus-mentionnées, la somme globale payée en salaire ou indemnités, aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui ont voyagé dans la province de Québec pour administrer aux bestiaux cette épreuve T.B.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 18 février 1929—Copie de tous comptes et listes de paye relatifs aux réparations faites au quai de McPherson's Cove, Ile du Prince-Edouard, durant l'année 1928. Et aussi un relevé des noms de toutes personnes employées à ces travaux, du nombre de jours de travail, du salaire par jour et du montant total payé à chacune, avec un relevé des quantités de pierre, bois, et autres matériaux achetés, montrant le prix par tonne, verge ou pied, etc., payé pour ces matériaux, leur coût total, le nom des marchands de qui on les a achetés et le montant payé à chacun.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 février 1929—Copie de tous comptes et listes de paye relatifs aux réparations faites au havre pour navires de Graham's Pond, Ile du Prince-Edouard, durant l'été 1928. Et aussi un relevé des noms de toutes personnes employées à ces travaux, du nombre de jours de travail, du salaire par jour de chacun, et du montant total payé à chacun,

avec un relevé des quantités de pierre, bois, et autres matériaux achetés, montrant le prix par tonne, verge ou pied, etc., payé pour ces matériaux, leur coût total, le nom des personnes de qui on les a achetés et le montant payé à chacune.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Kay,—Que le troisième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation soit adopté.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 21 MARS 1929

PRIÈRES.

Quatorze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 20 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Les dites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Albert Armstrong de Seattle, Washington, Etats-Unis d'Amérique, et

De l'*Interlocking Tile Company, Limited,* Toronto, Ontario, et

De la *Bruno Clay Company* de Bruno, Saskatchewan, pour une loi à l'effet de prolonger le terme de durée du brevet No 137,854 pour amélioration aux blocks de constructions.—M. *Clark.*

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une loi à l'effet d'autoriser une ligne de chemin de fer de ou près de Lanigan, Saskatchewan, à un point à ou près de Prince-Albert, Saskatchewan.—M. *Kellner.*

De Violet Haney, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Clarence Haney, de Toronto, Ontario, chauffeur de taxi, son époux.—M. *Sanderson.*

De James Thompson Clark, de Queensville, Ontario, constructeur, pour une loi de divorce d'avec Vera May Clark (née Level), de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Sanderson.*

De Isabella Henderson, d'Oshawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Thomas Parker Henderson, d'Oshawa, Ontario, expert en batteries, son époux. —M. *Heaps.*

De Laura Warren (née Allen), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce Thomas Latham Warren, de Thorah-Island, près de Beaverton, Ontario, fermier, son époux.—M. *Speakman.*

De Clarence Percy Shields, du township de Ashfield, comté de Huron, Ontario, fermier, pour une loi de divorce d'avec Irene Hazel Shields (née Steels), de Godrich, Ontario, son épouse.—M. *Hepburn.*

De Marion Ann Terry, de Lansdown, Ontario, pour une loi de divorce d'avec E. Douglas Terry, de St-Jean, Nouveau-Brunswick, son époux.—M. *Taylor.*

De Jennie White, de Wallaceburg, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John White, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son époux.—M. *Taylor.*

De Gladys Lawrence, du township de Harwich, comté de Kent, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Gordon Lawrence, du township de Harwith, comté de Kent, Ontario, son époux.—M. *Taylor.*

De Hazel Victoria Watt-Hewson (née McCuaig), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Arthur Francis Watt-Hewson, de Vancouver, Colombie-Britannique, son époux.—M. *Jelliff.*

De Edward Ernest True, d'Ottawa, Ontario, mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Mary Evron True (née Kincaid), d'Ottawa, Ontario, son épouse. —M. *Garland* (Carleton).

De Alda Violet Gooderick (née Bell), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Carl Shreve Gooderick, de Toronto, Ontario, commis, son époux.—M. *Jelliff.*

De Lillian Elizabeth Barton, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Maurice Frank Barton, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Boys.*

De Annie Farrow, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Cyril Farrow, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Boys.*

De William Edwar Baird, d'Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Grace Isabelle Baird (née Finkle), de Saskatoon, Saskatchewan, son épouse.—M. *Boys.*

De Glenville Wesley Potter, de Gananoque, Ontario, mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Adorna Ida Potter, de Gananoque, Ontario, son épouse.—M. *Boys.*

De Robert Brown, de Chatham, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Lillian Brown, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Taylor.*

De Evelyn Warren, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Joseph Edward Warren, maintenant enfermé dans le pénitencier de Michigan, township de Ionia, Etats-Unis d'Amérique, son époux.—M. *Boys.*

De John Cameron Caldwell, d'Ottawa, Ontario, employé civil, pour une loi de divorce d'avec Wilhelmina Armazella Caldwell (née McBride), d'Ottawa, Ontario, son épouse.—M. *Sanderson.*

De Sarah Bercovitz, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Samuel Berkovitz, de Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique, journalier, son époux.—M. *Sanderson.*

De Roland Emory Anderson, du township de Niagara, comté de Lincoln, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Margaret Anderson (née Stevens), son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Kenneth Blackwood Gibb, de Montréal, Québec, dessinateur-architecte, pour une loi de divorce d'avec Doris Lilly Gibb (née Brodie), de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De William John Brett, de Toronto, Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec Christiana Brett, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Heaps.*

De Olive Gertrude Quirt, de Toronto, Ontario, pour une loi de dviorce d'avec Milton Quirt, de Toronto, Ontario, chauffeur de locomotives, son époux.—M. *Spence.*

De Velma Stella Seadon, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Joseph Seadon, de Toronto, Ontario, employé de chemin de fer urbain, son époux.—M. *Spence.*

De David Halliday, de Toronto, Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec Edna Margaret Halliday, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Spence*.

De Roy Franklin Beattie, de Toronto, Ontario, entrepreneur, pour une loi de divorce d'avec Fern May Kuns Beattie, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Spence*.

De Emma O'Grady, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William O'Grady, de Toronto, Ontario, plombier, son époux.—M. *Spence*.

De treize (13) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes de Elgin, Ontario.—M. *Stewart* (Leeds).

De l'institut Islay, Lindsay, Ontario.—M. *Stinson*.

De l'institut des femmes de Avening, Ontario.—M. *Boys*.

De la B. Y. P. U., Stratford, Ontario.—M. *Hay*.

De la branche de Lynnville de l'institut des femmes de North-Norfolk, Ontario.—M. *Taylor*.

Du bureau officiel de l'église unie de Hanbury, Ontario.—M. *Lang*.

De la division Orillia, No 122, Fils de tempérance, Orillia, Ontario.—M. *Thompson*.

De la division du district de Simcoe-Est, File de tempérance.—M. *Thompson*.

Du bureau officiel de l'église unie de Elora, Ontario.—M. *Guthrie*.

De la branche Wicklow et Vernonville de l'institut des femmes d'Ontario. —M. *Maybee*.

Du conseil municipal du township de Hallowell, comté de Prince-Edward. —M. *Hubbs*.

De l'institut des femmes de Cherry-Valley, comté de Prince-Edward.—M. *Hubbs*.

De la corporation du township de Gloucester, comté de Russell, Ontario.—M. *Goulet*.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 21 mars 1929.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable juge Duff, agissant à titre de député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, aujourd'hui, jeudi le 21 mars à 5.45 p.m., pour donner la sanction royale à un certain bill.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Assistant Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingt et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De Gertrude Helena Martin (née Stewart), de Toronto, Ontario, épouse d'Alfred Martin.

De Mildred Muriel Lange (née Macpherson), de Westmount, Québec, épouse de Hector Joseph Lange.

Da Marjorie Lavinia Bradford (née Ellis), de Toronto, Ontario, épouse de John Dalton Bradfod.

De Samuel Gyde, du township de Dawn, comté de Lambton, Ontario, époux de Mary Esther Gyde (née Sitzes).

De Jeanie Howell (née Mathieson), de Montréal, Québec, épouse de Cyril Lancelot Manuel Howell.

De Robert Henry Dunlop Ellis, de Hamilton, Ontario, époux d'Emma Ellis.

De Sam Gladstone, de Toronto, Ontario, époux de Bertha Gladstone (née Dassall).

D'Ernest Gillespie Simpson, de Toronto, Ontario, époux d'Edith Amy Simpson (née Newton).

D'Alma Berlinda Swayne, de Toronto, Ontario, épouse de George Ray Swayne.

D'Edith Viola Beacock, de Toronto, Ontario, épouse de Bertram Hughes Beacock.

De John Laney, de Toronto, Ontario, époux de Louise Laney (née Bolyea).

M. Casgrain pour M. Jacobs du comité des Comptes publics, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande que cinq cents exemplaires en anglais et deux cent cinquante exemplaires en français des procès-verbaux et de la preuve recueillie par ledit comité soit imprimée au jour le jour ou pour l'usage du Comité et des membres de la Chambre; et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 82, Loi allouant à Sa Majesté, certaines sommes d'argent pour le service public, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1930.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mars 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, ou tout ministère de cette province, et le gouvernement fédéral ou tout ministère fédéral au sujet de la remise aux provinces des Prairies de leurs ressources naturelles.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'une entente entre le Canada, les Etats-Unis, Terreneuve, Cuba-Mexique et nations de l'Amérique du Nord, relativement à la distribution des fréquences aux stations de radios sur le continent de l'Amérique, 1929.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Copie de la preuve faite à la réunion tenue en août dernier à Vancouver par la Commission des grains au sujet du tarif des élévateurs publics de têtes de ligne dans la Colombie-Britannique.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Kay,—Que le troisième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation soit adopté.

Et le débat continuant;

Un message est reçu du très honorable juge Duff, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Le débat sur la motion de M. Kay,—Que le troisième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation soit adopté, est alors repris.

Et la question étant de nouveau posée;

M. Coote, appuyé par M. Lucas, propose en amendement,—Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question: "à condition que ledit comité reçoive dès maintenant le pouvoir de tenir enquête sur toute l'administration de la Loi des grains du Canada."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée.

Et étant onze heures p.m.;

Du consentement de la Chambre,—

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la résignation de Louis Mathias Auger, écr., comme député pour le district électoral de Prescott.

Ottawa, 21 mars 1929.

A l'honorable Orateur,
Chambre des Communes,
Ottawa, Ontario.

Je, soussigné, député pour le district électoral de Prescott, résigne présentement mon siège comme représentant dudit comté dans la Chambre des Communes.

Donné à Ottawa, ce vingt et unième jour de mars 1929.

Louis M. Auger.

Témoins:
J. M. Dale,
Raoul Mercier.

Onze heures p.m. étant passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et deux minutes, jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7, sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 22 MARS 1929

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 21 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De douze (12) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spéritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

Da la branche Morpeth de l'institut des jeunes femmes de Kent-Est.—M. *Rutherford.*

De la session de l'église presbytérienne, Tilbury-Est.—M. *Rutherford.*

De la société des jeunes gens de l'église Valetta, Tilbury-Est.—M. *Rutherford.*

De l'église unie du Canada, *Presbytery* de Kent.—M. *Rutherford.*

Du conseil municipal de la ville de Blenheim.—M. *Rutherford.*

Du conseil du township de Harwich, comté de Kent, Ontario.—M. *Rutherford.*

Du conseil du village de Highgate, comté de Kent.—M. *Rutherford.*

De l'institut des femmes de Harwich-Est, branche de Kent-Ouest.—M. *Rutherford.*

De la branche de Silverdale de l'institut des femmes de Muskoka-Nord.—M. *McGibbon.*

Du *Presbytery* de Guelph, église unie du Canada.—M. *Euler.*

De la *Norwich Quarterly Meeting of the Religious Society of Friends.*—M. *Caylay.*

De Herbert F. Hunt et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario.—M. *Edwards* (Ottawa).

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trentième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 21 courant, et constate que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De Charles Duquette et autres de Montréal, pour une loi concernant Alliance Nationale.—M. *Mercier* (Laurier-Outremont).

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente et unième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée ce jour et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De George King, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Jessie Georgina King, de Toronto, Ontario, son épouse.—M. *Bowen.*

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a émis son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour le district électoral de Prescott, en conséquence de la résignation de Louis Mathias Auger, écr., le député actuel.

M. Brown pour M. Parent du comité des Bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills privés suivants, savoir:—

Bill No 78, Loi concernant un certain brevet de Zebulum Colvin Ketchum, et

Bill No 79, Loi concernant un certain brevet de Jean Baptiste Hurteau, et il a été convenu de les rapporter sans modifications.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Etat faisant voir:—

Vu que (*a*) le gouvernement de la province de Québec dans la législature de cette province et ses avocats, (*b*) le Comité permanent des relations industrielles de cette Chambre ont mis en doute la validité de certaines lois de législation sociale comme la Loi des pensions de vieillesse.

1. Si le gouvernement, afin de régler définitivement cette question, prendra en considération l'opportunité d'obtenir une décision finale, d'après les statuts qui se rapportent à cette question, sur les lois suivantes de législation sociale sur lesquelles le Comité des relations industrielles de cette Chambre a fait des rapports durant les sessions écoulées de 1924 à 1928: (*a*) Loi des pensions de vieillesse et le droit qu'a le gouvernement fédéral d'approprier des sommes d'argent en vertu de cette clause de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui a trait à la dette publique et à la propriété, (*b*) chômage, (*c*) assurance contre la maladie et le chômage, (*d*) allocations familiales, (*e*) le radio, (*f*) hôpitaux et octrois pour secours en cas de maladie.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents relatifs à la nomination d'un maître de poste pour la ville de Burlington.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Etat des livres de comptes ayant trait au Fonds d'Assurance du service civil pour l'exercice 1927-28, conformément à l'article 17 de la Loi d'assurance de service civil.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport *re* l'audition des comptes du comité national sur la célébration du jubilé de diamant de la Confédération, janvier 1er, 1928 à décembre le 20, 1929.

Sur motion de M. Mercier (Laurier-Outremont), ordonné,—Que la pétition de Alliance Nationale, présentée le 21 courant, demandant d'amender la charte de la société, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de prendre en considération la suspension de la règle 92 s'y rapportant.

Sur motion de M. Bowen, ordonné,—Que la pétition de George King présentée le 21 courant, demandant une loi pour dissoudre le mariage entre le pétitionnaire et Jessie Georgina King, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité de Règlement, dans le but de prendre en considération la suspension de la règle 92 s'y rapportant.

Sur motion de M. Jacobs, le premier rapport du comité des Comptes publics est adopté.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Cotnam.

La Chambre s'ajourne alors à 6.02 p.m., jusqu'à jeudi le 4 avril prochain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

78597—13

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 4 AVRIL 1929

PRIÈRES.

Trente-deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingt-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

D'Annie H. Young (née Watson), de Sault Ste-Marie, Ontario, épouse de George Young.

De Lydia Alice Hinch (née Mather), de Toronto, Ontario, épouse de Sidney Russell Hinch.

De Susanah Savery (née Musson), de Verdun, Québec, épouse de Charles John Savery.

De Thomas Fletcher Bradley, d'Ottawa, Ontario, époux de Helen May Bradley (née Lafleur).

De Vera Alice Griffin (née Harris), d'Ottawa, Ontario, épouse de Patrick Edward Griffin.

De Joseph Richardson, de Montréal, Québec, époux d'Isabel Beatrice Richardson (née Bennie).

De John Carbery Hickman, de Montréal, Québec, époux de Louise Hickman (née Marshall).

D'Annie Letitia Smith (née Murray), de Toronto, Ontario, épouse de Jeremiah Smith.

De Ruth Wiser (née Leonard), de Montréal, Québec, épouse de John Godard Wiser.

D'Albert-V.-W.-H. Homan, de Toronto, Ontario, époux de Laura Larocque Homan.

D'Elias Abraham (connu généralement sous le nom d'Elie Abraham Allen), de Montréal, Québec, époux d'Alice Abraham ou Allen (née Galvin).

De Fred Graham, du township d'Escott, comté de Leeds, Ontario, époux d'Aggie Inez Graham (née Guild).

D'Alice Clarke, de Toronto, Ontario, épouse d'Albert William Clarke.

De Maynard Edward Newman, d'Ottawa, Ontario, époux de Daisy Jean Newman (née Grant).

De Lillian Ainsworth, de Toronto, Ontario, épouse de Harry Floyd Ainsworth.

De Violet Haney, de Toronto, Ontario, épouse de Clarence Haney.

De James Thompson Clark, de Queensville, Ontario, époux de Vera May Clark (née Level).

D'Isabella Henderson, d'Oshawa, Ontario, épouse de John Parker Henderson.

De Laura Warren (née Allen), de Toronto, Ontario, épouse de Thomas Latham Warren.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique: pour autoriser la construction d'une ligne de chemin de fer de Lanigan, Saskatchewan, à Prince-Albert, Saskatchewan.

De la *Canadian Medical Association*: pour constituer en corporation le Collège royal de médecine et de chirurgie du Canada.

De la *Dominion Fire Insurance Company*: pour modifier sa loi de constitution.

De la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique: pour autoriser la construction d'une ligne de chemin de fer de Kootenay Landing à Proctor, Colombie-Britannique.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 83, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique..—M. *Totzke*.

Bill No 84, Loi constituant en corporation le Collège royal de médecine et de chirurgie du Canada.—M. *Young* (Saskatoon).

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

LÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU CANADA

OTTAWA, le 23 mars 1929.

MON CHER PRÉSIDENT,

A mon retour de voyage, j'ai été profondément touché d'apprendre la manifestation de condoléances faite par la Chambre des Communes à la mémoire du Maréchal Foch.

Emu des paroles d'admiration et de gratitude qui ont été prononcées à l'égard du grand chef de nos armées pendant la guerre, je désire vous exprimer et vous prie d'exprimer à la Chambre des Communes les sentiments de gratitude de mon gouvernement.

Veuillez agréer, mon cher Président, les assurances de ma considération très distinguée.

J. KNIGHT.

Hon. Rodolphe Lemieux,
Président,
Chambre des Communes,
Ottawa, Ont.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, pour la protection, la conservation et la propagation des pêcheries du saumon *Sock-Eye* dans la rivière Fraser, signée à Washington le 27 mars 1929.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que 750 copies en anglais et 300 en français de la convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique pour la protection, la conservation et la propagation des pêcheries du saumon *Sock-Eye* dans la rivière Fraser signée à Washington le 27 mars 1929, déposée sur la Table ce jour, soient imprimées sans délai et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1929: -Copie de la convention conclue entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le chemin de fer Canadien du Pacifique au sujet de l'exploitation d'une voie ferrée entre Halifax et Windsor Junction dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1929:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et tous autres documents que le gouvernement ou tout ministère fédéral peut avoir en sa possession au sujet de la vente de la section 26, Township 32, Rang 32, à l'ouest du premier Méridien.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 4 mars 1929:—Copie de tous les décrets ministériels, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, le Haut Commissaire britannique, et la Fédération britannique des Industries, relativement aux règlements mis en vigueur le 1er février dernier et qui exigent que les marchandises qui ont droit aux droits préférentiels de la préférence britannique contiennent 50 pour cent du travail et 50 pour cent de matériaux impériaux.

Aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929—Relevé indiquant:—

1. La somme globale versée à titre d'indemnité dans la province de la Nouvelle-Ecosse pour bestiaux abattus en vertu de la Loi concernant les maladies infectieuses ou contagieuses chez les animaux, nommée la Loi des épizooties, durant chacune des années suivantes se terminant le 31 mars 1926, 1927 et 1928.
2. Le montant des indemnités versés pour animaux abattus durant chacune des mêmes années parce qu'ils ont réagi à l'épreuve de la tuberculine.
3. La somme versée à titre de compensation pour bétail pur sang enregistré, et le montant moyen par tête. Les mêmes informations pour le bétail ordinaire.

4. La somme globale versée chaque année en salaires, gages, dépenses de voyages à des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui ont administré l'épreuve de la tuberculine aux bestiaux dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

5. La somme globale payée chaque année en salaires, gages, et dépenses de voyages à des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui ont administré l'épreuve de la tuberculine, dans toute la Puissance, durant les années suivantes se terminant le 31 mars 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.

Aussi -Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 18 mars 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, décrets ministériels et autres documents échangés entre le gouvernement canadien ou tout membre de ce gouvernement et le gouvernement des Etats-Unis au sujet de la diversion des eaux de Chicago, pour toute la période écoulée depuis le dépôt de documents durant la session de 1928 jusqu'à aujourd'hui.

Et aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929:—Copie de toutes les demandes, notes de classification et autres documents que la Commission du service civil peut avoir en sa possession, avec une copie du rapport des procédures et des décisions relativement à la nomination d'un assistant estimateur de douanes, division des jaugeurs, à Québec.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires permanents de l'état du sexe masculin qui consacrent tout leur temps à leurs fonctions reçoivent un salaire moins que $100 par mois.

2. Combien de ces fonctionnaires ont des personnes qui dépendent d'eux pour leur subsistance.

3. Combien de ces fonctionnaires n'en ont pas.

4. Combien de fonctionnaires temporaires de l'état du sexe masculin et qui consacrent tout leur temps à leur position, reçoivent un salaire de moins que $100 par mois.

5. Combien de ces fonctionnaires ont des personnes qui dépendent d'eux pour leur subsistance.

6. Combien n'en ont pas.

7. Quel serait pour l'état le coût d'augmenter jusqu'à la somme de $100 par mois les salaires de ces fonctionnaires énumérés aux questions une ou deux.

Par M. Edwards (Frontenac-Addington)—Ordre de la Chambre—Dossier faisant voir:

1. Quand et où on a établi au Canada le premier circuit postal rural.

2. Combien de circuits postaux de campagne on a établis dans chacune des provinces durant chacune des années écoulées depuis l'inauguration de ce système?

3. Combien de bureaux de poste on a fermés dans chaque province, chaque année, par suite de l'établissement d'un système de livraison postale rurale.

4. Combien de bureaux de poste nouveaux on a établis dans chaque province durant chaque année depuis 1911 jusqu'à la fin de 1928 et combien de (*a*) maîtres de postes, et (*b*) d'autres fonctionnaires a-t-on nommés pour administrer lesdits bureaux.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:

1. Combien de départements fédéraux ont un service d'impressions à part le département de la Papeterie et des Impressions publiques.

2. Quels sont les noms et quels sont les salaires des membres du personnel mentionné à la question No 1.

3. Quel est approximativement le coût original de l'installation des machines et des instruments dont on se sert dans chaque département pour les objets mentionnés à la question No 1.

4. Quels ont été, durant les années 1926-27 et 1927-28 les montants payés à des compagnies d'impressions qui ne sont pas sous la juridiction du gouvernement.

5. Quels sont les noms des compagnies dont il est fait mention à la question No 4.

Par M. Luchkovich—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:

1. Combien a coûté au Trésor le ministère de la Justice pour les années 1926-27 et 1927-28.

2. Quels sont les noms et le traitement respectif dans chaque département des (*a*) avocats de département; (*b*) des assistants avocats de département; (*c*) des sténographes et autre assistance de commis pour les années financières 1926-27 et 1927-28 et pour les avocats mentionnés à (*a*) et (*b*).

3. Quels sont les noms des avocats de profession qui ont donné des conseils légaux ou rendu quelqu'autre service autres que ceux mentionnés dans les numéros un et deux, et le montant du traitement, des honoraires ou autres salaires qu'ils ont reçus durant les années financières 1926-27 et 1927-28.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Heaps.

La Chambre s'ajourne alors à 10.37 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 5 AVRIL 1929

Prières.

Vingt-deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 22 dernier, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De vingt-neuf (29) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spéritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes, branche Fairfield, district de Brockville.—M. *Stewart* (Leeds).

De la branche Salem de l'institut des femmes de Grey-Nord.—M. *Telford*.

De la branche du lac St-George de l'institut des femmes de Simcoe-Est.—M. *Thompson*.

De l'institut des femmes de Crown-Hill, district de Simcoe-Est, Ontario.—M. *Thompson*.

De la branche Willow Grove de l'institut des femmes de Lambton-Ouest.—M. *Gray*.

Du conseil municipal du township de Plympton, comté de Lambton, Ontario. —M. *Gray*.

Du *Quarterly Board and Congregation* de l'église unie du Canada de Port-Lambton, Ontario.—M. *Gray*.

Du club des fermiers de Plum-Creek.—M. *Gray*.

Du conseil municipal du township de Gosfield-Nord, comté de Essex, Ontario. —M. *Gott.*

Du conseil municipal du township de Orford, comté de Kent, Ontario.—M. *Rutherford.*

De la congrégation de l'église unie de Oro, comté de Simcoe, Ontario.—M. *Boys.*

De la congrégation de l'église unie Guthrie, comté de Simcoe, Ontario.—M. *Boys.*

De la congrégation de l'église unie de Shanty-Bay, comté de Simcoe, Ontario. —M. *Boys.*

Du bureau officiel de l'église unie du Canada Trinity, Almonte, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

Des membres de la société des femmes missionnaires, *Coaticook Auxiliary.* —M. *Baldwin.*

Des membres de la branche de Hanover de l'institut des femmes de Grey-Sud. —Mlle *Macphail.*

De l'institut des femmes de Vandeleur, Grey-Centre, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De l'église baptiste, municipalité de Beebe, province de Québec.—M. *Baldwin.*

De la branche de Coboconk de l'institut des femmes.—M. *Stinson.*

De la *Women's Missionary Auxiliary* de l'église unie de Ayer's-Cliff, Québec. —M. *Baldwin.*

Du bureau officiel de la branche de Métis (Qué.) de l'église unie. -M. *Dionne.*

De la société des femmes missionnaires de l'église unie, Mountain, Ontario. —M. *Casselman.*

De la branche Park-Head de l'institut des femmes, Bruce-Nord, Ontario.—M. *Malcolm.*

De la congrégation de Calumet, Grenville et Cushing, église unie du Canada. —Sir *George Perley.*

De la *Cushing Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Cushing, comté d'Argenteuil, Québec.—Sir *George Perley.*

Du bureau officiel de l'église unie St-Paul, Ormstown, Québec.—M. *Robb.*

Du *Chateauguay Basin Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Robb.*

De la congrégation de Athelstan et Kensington de l'église unie du Canada. —M. *Robb.*

De la *Kensington Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Robb.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-troisième rapport du préposé aux pétitions pour bills privés déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 4 courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peuvent être reçues:—

De Dean William Moncrieff de Magnesite, comté d'Argenteuil, Québec, ingénieur, pour une loi de divorce d'avec Katherine Moncrieff (née Gwynne), de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Albert Nott de Sault-Ste-Marie, Ontario, mécanicien, pour une loi de divorce d'avec Etha Edith Nott (née Bovington), de Windsor, Ontario, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Patricio Nardini, de Sault-Ste-Marie, Ontario, journalier, pour une loi de divorce d'avec Linda Nardini (née Giambattistani), de Sault-Ste-Marie, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingt-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De Clarence Percy Shields, du township d'Ashfield, comté de Huron, Ontario, époux d'Irene Hazel Shields (née Steels).

De Robert Brown, de Chatham, Ontario, époux de Lillian Brown.

De Sarah Bercovitz, de Toronto, Ontario, épouse de Samuel Bercovitz.

De Roland Emery Anderson, du township de Niagara, comté de Lincoln, Ontario, époux de Margaret Anderson (née Stevens).

D'Olive Gertrude Quirt, de Toronto, Ontario, épouse de Milton Quirt.

De Danial Ray Bouvier, de Toronto, Ontario, époux de Loa Budd Bouvier (née Helmer).

De John Beck, de Toronto, Ontario, époux d'Eileen Beck.

De Helen Steele (née Beggs), de Toronto, Ontario, épouse de Samuel Steele.

D'Annie Fraser Rice (née Barclay), de Hamilton, Ontario, épouse de Walter Robinson Rice.

De Thomas Horace Sillery, de Hamilton, Ontario, époux d'Eva Myrtle Sillery.

De Marion Anne Terry, de Lansdowne, Ontario, épouse de E.-Douglas Terry.

De Jennie White, de Wallaceburg, Ontario, épouse de John White.

De Gladys Lawrence, du township de Harwich, comté de Kent, Ontario, épouse de Gordon Lawrence.

De William John Brett, de Toronto, Ontario, époux de Christiana Brett.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1929:—Copie du rapport des ingénieurs de l'état relativement à l'enlèvement du banc de sable de Burnaby, havre de Vancouver, et un relevé des soumissions reçues. Et aussi une copie de la soumission acceptée, avec une copie du contrat. Et aussi copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou tout fonctionnaire fédéral et les soumissionnaires heureux.

Aussi—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mars 1929—Copie de tous décrets ministériels, rapports, recommandations, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents que tout ministère fédéral ou la Commission du service civil peut avoir dans ses dossiers et qui auraient trait de quelque manière à la nomination, à la cancellation de la nomination ou à la destitution de S. Smith, et à la nomination de B. J. Purtelle à la position de maître de poste à Picton, Ontario.

Et aussi—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 18 mars 1929—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, contrats, et décrets ministériels échangés entre la *Hydro Electric Power Commission* de l'Ontario, ou le gouvernement de la province d'Ontario, ou tout membre de ce gouvernement, et le gouvernement du Canada ou tout membre de ce gouvernment, relativement à la demande que la *Hydro Electric Power Commission* a faite d'un bail pour développer et produire de l'électricité à Morrisburg; avec

le procès-verbal de l'audition et la preuve faite devant l'honorable ministre des Travaux publics au sujet de ladite demande d'un permis en vertu de la Loi de protection des eaux navigables, et de l'approbation des plans desdits projets de travaux.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du président et état financier du Conseil consultatif honoraire pour les recherches scientifiques et industriels pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 février 1929:—Copie de toutes les listes de paie, de toutes les feuilles où sont enregistrées les heures de travail, et autres documents relatifs à la dépense de deniers publics que le ministère des Travaux publics a faite à Tancook, dans le comté de Lunenburg, pendant l'année civile 1928.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 février 1929:—1. Copie de toute correspondance échangée entre le minstre des Travaux publics, le sous-ministre, tout officier supérieur ou commis de ce ministère, et toute ou toutes personnes dans le comté de Pictou se rapportant ou ayant trait de quelque manière aux réparations ou à la rénovation des réparations au quai ou à l'agrandissement du quai de Bailey's Brook, et aux réparations aux quais du chemin de fer à Pictou; et aussi copie des listes de paie et des comptes relatifs à ces deux entreprises mentionnées plus haut;

2. Relevé indiquant les noms des contremaîtres et de toutes personnes employées à ces travaux, le nombre de jours de travail, l'échelle de salaire et le montant total payé à chacun;

3. Relevé des matériaux dont on s'est servi pour ces réparations ou rénovations, particulièrement la quantité et les sortes de bois, de fer et d'acier, les attaches et le prix payé pour ces matériaux;

4. Relevé des autres matériaux, la quantité et le prix de chacun, le coût total dans chaque cas, le nom des personnes de qui on les a achetés et les montants payés à chacune;

5. Un relevé de la date à laquelle le travail a commencé pour chacun de ces ouvrages de réparation, la date où il a été terminé, si on a complété les réparations dans chaque cas, et sinon, quelle partie de l'ouvrage on a exécuté, la date où on doit recommencer le travail et celle où on doit le terminer.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1929,—Relevé des devis descriptifs d'après lesquels on a demandé des soumissions pour le nouvel édifice de la Confédération, rue Wellington, à Ottawa, avec une copie de la soumission acceptée et une copie du contrat passé en conséquence.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1929,—Copie de tous mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Pensions et de la Santé nationale ou tout commis de ce ministère, et de la Commission des pensions du Canada, ou tout fonctionnaire de cette Commission relativement à des affaires d'administration, de finance, de statistiques, ou de dossiers, depuis le mois de juin 1928 jusqu'aujourd'hui.

Sur motion de M. Lapointe, ordonné,—Que les noms de messieurs Dunning, Glen, Ralston et Stewart (Edmonton-Ouest) soient respectivement substitués à ceux de messieurs Gervais, Jacobs, Morin (Bagot) et Denis; et aussi, que le nom de M. Malcolm soit ajouté sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance entre la Commission du service civil, le ministère des Postes et la fédération des commis de poste sur chemins de fer du Dominion, concernant une augmentation de salaire pour ces commis de poste sur chemins de fer, les commis aux postes, les facteurs et porteurs de la malle; aussi, copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 394-487 en date du 21 mars 1929 approuvant la recommandation de la Commission du service civil pour l'augmentation de salaire des employés de poste sur chemins de fer.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat se continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills Privés*)

M. Edwards (Ottawa) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus respectivement la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 20, Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell.

Bill No 62, Loi concernant la Compagnie de chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Bill No 78, Loi concernant un certain brevet de Zebulum Colvin Ketchum.

Bill No 79, Loi concernant un certain brevet de Jean-Baptiste Hurteau.

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Bill No 83, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bills Privés

Bill No 84, Loi constituant en corporation le Collège royal de médecine et de chirurgie du Canada.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat reprenant et continuant, il est ajourné sur motion de M. Lapointe.

La Chambre s'ajourne alors à 10.35 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 8 AVRIL 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Vingt pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 5 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De vingt-deux (22) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spériteux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

Du conseil de township de Thessalon, district de l'Algoma, Ontario.—M. *Bowman.*

Des membres de l'institut des femmes, Allenford, Ontario.—M. *Malcolm.*

De la branche de Tiverton de l'institut des femmes, Tiverton, Ontario.—M. *Malcolm.*

De la *Glen Auxiliary* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Martingtown, Ontario.—M. *Macdonald* (Glengarry).

De la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Dalhousie-Mills, Ontario.—M. *Macdonald* (Glengarry).

De la société des femmes missionnaires de l'église unie Knox, Lancaster, Ontario.—M. *Macdonald* (Glengarry).

De la *Beulah Auxiliary of the Women's Foreign Society of the Glengarry Presbytery*.—M. *Macdonald* (Glengarry).

De la société des femmes missionnaires, Martington, Ontario.—M. *Macdonald* (Glengarry).

De la *North Branch Auxiliary* de la société des femmes missionnaires, Martingtown, Ontario.—M. *Macdonald* (Glengarry).

De l'institut des femmes, branche de Cayuga, Ontario.—M. *Senn.*

De la congrégation de l'église évangélique, Bismark, Ontario.—M. *Senn.*

De la congrégation de l'église évangélique, Gainsboro, Ontario.—M. *Senn.*

De la congrégation de l'église évangélique, Attercliffe, Ontario.—M. *Senn.*

De l'institut des femmes, branche Hagersville, Ontario.—M. *Senn.*

Du bureau officiel des églises unies de Kingsbury et Melbourne-Ridge, Québec.—M. *Tobin.*

De la société des femmes missionnaires de l'église unie de Melbourne-Ridge, Québec.—M. *Tobin.*

De la société des femmes missionnaires du village de Kingsbury, Québec. —M. *Tobin.*

De la *Women's Missionnary Auxiliary* de l'église Trinité, Danville, Québec.—M. *Tobin.*

De la société des femmes missionnaires de l'église Richmond-Melbourne, Richmond, Québec.—M. *Tobin.*

De la convention annuelle de l'union de prohibition du comté de Peel, Ontario.—M. *Charters.*

De l'*Abbotsford Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Morin* (St-Hyacinthe).

Des membres de l'église Baptiste du village de Norwich, Ontario.—M. *Caylay.*

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés:—

Par M. Lapierre—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et autres documents que le gouvernement a reçus ou qu'il a envoyés au sujet de la construction de digues et d'autres améliorations à la rivière des Français dans la province d'Ontario.

Par M. Lapierre pour M. Duff—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable E. N. Rhodes, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, ou tout autre ministre de ladite province, et l'honorable J. A. Robb, ministre des Finances, du 1er juillet 1926 au 30 septembre 1928, au sujet du paiement du subside annuel fédéral à la province de la Nouvelle-Ecosse et au sujet de l'octroi spécial que la Commission Duncan a recommandé de payer à ladite province.

Par M. Ross (Kingston) pour M. McGibbon—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et toutes autres personnes au sujet des circuits postaux suivants: Grevenhurst à Walker's Point; Hillside et Millar Hill; Huntsville et Seely; Huntville et Hewholm; Kilworthy et Lac Morrisson; Lancelot et Utterson; Bala et Sahanatien; Bear Cave et Rosseau; Bracebridge et Fraserburg; Bracebridge et Ziska; Craigie Lee et Minett; Craigie Lee et Wharf.

Par M. Simpson pour M. McGibbon—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance et de tous autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession au sujet de travaux publics à Gravenhurst, Bracebridge, Huntsville, Sparrow Lake, Honey Harbour, durant les quatre dernières années.

Par M. Simpson pour M. McGibbon—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes, la Commission du service civil, et toute autre ou toutes autres personnes au sujet de la destitution des maîtres de poste de Rathburn, Uffington et Torrance; et copie de tous documents et correspondance similaires qui ont trait à la nomination de maîtres de poste à Utterson et Rosselair.

Par M. Stirling—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents qui ont trait à la vacance occasionnée par la démission de M. D. P. Simpson, maître de poste d'Oliver, Colombie-Britannique, et au sujet de l'examen subséquent que la Commission du service civil a tenu, et à la suite duquel J. K. Anderson a reçu la nouvelle qu'il avait été candidat heureux, y compris tous les rapports, recommandations, mémoires et communications échangés entre la Commission du service civil et le ministre des Postes ou son personnel.

Par M. Jones—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, documents, et autres papiers qui ont trait à la destitution de Charles A. Pincombe, de Connors, Nouveau-Brunswick, de sa position de fonctionnaire du ministère du Revenu national.

Par M. Simpson pour M. McGibbon—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Marine et des Pêcheries et la *Muskoka Lakes Association*, ou toute autre société au sujet de l'imposition d'une taxe sur les canots automobiles, les canots, etc., des lacs Muskoka.

Par M. Geary pour M. Stewart (Leeds)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les mémoires, rapports, recommandations, ou communications de la Commission du service civil qui ont trait de quelque manière à la nomination de Arthur George Whitaker ou de Charles R. Bowyer au poste de maître de poste de Simcoe, Ontario.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Relevé des noms des personnes que la Commission du service civil a nommées et que chaque département a refusées en vertu de la clause 24, durant les trois dernières années, avec les motifs du refus dans chaque cas.

Par M. MacLaren—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents de toute sorte échangés durant les derniers douze mois entre le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou tout ministre ou haut fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de la Puissance du Canada ou tout ministre ou haut fonctionnaire de ce gouvernement au sujet de la vente du chemin de fer Saint-John-Québec. (Le chemin de fer de la vallée).

Par M. Cowan—Ordre de la Chambre—Copie de toutes soumissions, correspondance et des contrats signés par le gouvernement ou tout ministère fédéral relativement au dernier contrat pour la construction de digues dans les havres de Port Arthur et de Fort William.

Par M. Cowan—Ordre de la Chambre—Copie de toutes annonces, soumissions et correspondance et des contrats signés par le gouvernement ou tout ministère fédéral relativement aux contrats de dragage aux havres de Port Arthur et de Fort William durant l'année 1928.

Par M. Cowan—Ordre de la Chambre—Copie de tous ordres, annonces, soumissions, correspondance et des contrats relatifs à l'approvisionnement de charbon des édifices publics occupés par des bureaux de l'état à Port Arthur durant l'année 1928.

Par M. Cowan—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les soumissions, correspondance et des contrats passés entre l'état et toute personne, compagnie ou corporation au sujet du contrat pour briser la glace dans les havres publics de Port Arthur et de Fort William durant l'année 1928.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat continuant,

M. l'Orateur étant de retour, prend alors le fauteuil.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Casgrain.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 9 AVRIL 1929

PRIÈRES.

Douze pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 8 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De dix-neuf (19) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De la W. C. T. U. de Simcoe, Ontario.—M. *Taylor*.

De l'institut des femmes de Simcoe, Ontario.—M. *Taylor*.

De l'institut des femmes de Sombra, Ontario.—M. *Gray*.

De la société des femmes missionnaires de l'église unie St-Jacques, Avonmore, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De la société des femmes missionnaires de l'église unie St-Paul, Cornwall, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De la société des femmes missionnaires de l'église unie Knox, Cornwall, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

Du cercle de mission de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Cornwall, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Cornwall, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De la société des femmes missionnaires de Lunenburg, *Presbyterial* Glengarry, Station-Northfield, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De la société des femmes de l'église unie, Hatley, Québec.—M. *Baldwin*.

De l'église unie de Fitch-Bay, comté de Stanstead, Québec.—M. *Baldwin*.

De la branche de Magog de la société des femmes de l'église unie St-Paul, Magog, Québec.—M. *Baldwin.*

De la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Fitch-Bay, Québec.—M. *Baldwin.*

De la branche de la Colombie-Britannique de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Clark.*

De l'institut des femmes de Oate-Hill, Brant-Sud, Ontario.—M. *Ryerson.*

De l'institut des femmes de Belfountain et Rockside, comté de Peel, Ontario. —M. *Charters.*

De la branche Malton de l'institut des femmes du comté de Peel, Ontario. —M. *Charters.*

De la branche de Burk's-Falls de l'institut des femmes.—M. *Arthurs.*

De l'institut des femmes de Parry-Sound, Ontario.—M. *Arthurs.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-sixième rapport du préposé aux pétitions pour bills privés déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 8 courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De Christiana Adams Bourne, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Bourne, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Boys.*

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans modification, savoir:—

Bill No 39, Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Terminal d'Essex.

Bill No 61, Loi concernant la compagnie dite *Lacombe and North Western Railway Company.*

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), ordonné,—Que le nom de M. Gray soit substitué à celui de M. Rutherford sur le comité des Comptes publics; et que le nom de M. Gardiner soit substitué à celui de M. Hocken sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 avril 1929:—Copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable E. N. Rhodes, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, ou tout autre ministre de ladite province, et l'honorable J. A. Robb, ministre des Finances, du 1er juillet 1926 au 30 septembre 1928, au sujet du paiement du subside annuel fédéral à la province de la Nouvelle-Ecosse et au sujet de l'octroi spécial que la Commission Duncan a recommandé de payer à ladite province.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929:—Relevé indiquant les noms et les gages de toutes les personnes employées à la Chambre des Communes en qualité de messagers, de femmes de journée, ou qui font partie du personnel de nettoyage, durant les sessions du Parlement, qui ont eu lieu durant l'année civile 1927 et 1928; de même que les noms et les rémunérations de ceux qui ont travaillé toute l'année en 1927 et 1928 et d'autres informations sur le lieu et la personne pour qui lesdits employés ont travaillé durant lesdites périodes.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1929:—Copie des requêtes et remontrances envoyées au gouvernement et aux Chemins de fer nationaux du Canada relativement à la demande de la cité de Québec de jouir du tarif spécial des marchandises accordé aux Provinces maritimes sur le chemin de fer connu autrefois sous le nom d'Intercolonial.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929:—Copie de tous rapport, recommandations, correspondance, mémoires et autres documents que tout ministère fédéral peut avoir dans ses dossiers, et qui ont trait de quelque manière à la nomination d'un maître de poste pour remplir la vacance présentement existante à Billings Bridge, Ontario.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 février 1929:—Relevé montrant:—1. Quels sont les bureaux de douanes que l'on a fermés durant la dernière année dans chacune des provinces du Canada.

2. Quels sont les bureaux de douane encore ouverts dans chaque province.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Ee le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Bock.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 10 AVRIL 1929

PRIÈRES.

Huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 9 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De douze (12) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes de Mt-Pleasant, comté de Brant, Ontario.—M. *Ryerson.*

De là *District* W. C. T. U., Vancouver, Colombie-Britannique.—M. *Clark.*

De la *Cookshire Auxiliary* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Cookshire, Québec.—M. *Letellier.*

De la *Waterville Auxiliary* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Waterville, Québec.—M. *Letellier.*

De la société des femmes missionnaires du township de Bury, Québec.—M. *Letellier.*

Du comité exécutif de *Scottstown Auxiliary* de la société des femmes missionnaires de Scottstown, Québec.—M. *Letellier.*

De la société des femmes missionnaires de la station Gould du *Quebec-Sherbrooke Presbyterial,* Station-Gould, Québec.—M. *Letellier.*

De la session de la congrégation de l'église unie du Canada, Angus-Est, Québec.—M. *Letellier.*

De la *St. Therese Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Prévost.*

De la congrégation de l'église unie du Canada, Shawbridge, Québec.—M. *Prévost*.

De la *Lacolle Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Lacolle, Québec.—M. *Benoît*.

Du bureau officiel de l'église unie, Lacolle, Québec.—M. *Benoît*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingt-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De Gladys Elizabeth Boyd, de Toronto, Ontario, épouse de Norman Selby Boyd.

De Frances Vera VanLuven (née Carter), d'Ottawa, Ontario, épouse de Cecil VanLuven.

De Henry Lawrence Jones, d'Arnprior, Ontario, époux d'Irvine Violet Jones.

D'Evelyn Cowie, de Toronto, Ontario, épouse de James Thomas Cowie.

De Velma Stella Seadon, de Toronto, Ontario, épouse de John Joseph Seadon.

De Roy Franklin Beattie, de Toronto, Ontario, époux de Fern May Kuns Beattie.

De Gordon Hanna, de Prescott, Ontario, époux de Charlotte Hanna.

D'Edith Laura Hewitt (née Tysick), de Perth, Ontario, épouse de Donald Archibald Hewitt.

D'Emma O'Grady, de Toronto, Ontario, épouse de William O'Grady.

D'Isabel Honor Gilderoy, de Toronto, Ontario, épouse de William Percy Gilderoy.

De David Halliday, de Toronto, Ontario, époux d'Edna Margaret Halliday.

D'Andrew Townsley Hirsch, de Montréal, Québec, époux d'Ann Hirsch (née Williams).

Sur motion de M. Garland (Carleton), ordonné,—Que les pétitions de Dean William Moncrief, Albert Nott et Patrizio Nardini, présentées le 4 courant, respectivement demandant la dissolution du mariage entre ledit pétitionnaire, Dean William Moncrief et Kathleen Moncrief (née Gwyinne); et aussi le pétitionnaire Albert Nott et Etha Edith Nott (née Bovingdon); et aussi le pétitionnaire Patrizio Nardini et Linda Nardini (née Giambattistani), avec le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement dans le but de prendre en considération la suspension de la règle 92 qui les concerne.

Sur motion de M. McGibbon pour M. Boys, ordonné,—Que la pétition de Christiana Adams Bourne, demandant une loi pour dissoudre le mariage entre la pétitionnaire et John Bourne, avec le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de prendre en considération la suspension de la règle 92 qui la concerne.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau des chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1928.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929: —Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Marine et des Pêcheries et la *Muskoka Lakes Association*, ou toute autre société au sujet de l'imposition d'une taxe sur les canots automobiles, les canots, etc., des lacs Muskoka.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Dossier indiquant:—1. Quelle somme du Revenu consolidé chacun des ministères du gouvernement a payée comme prime à compte d'obligations de cautionnement pour ses employés, en contravention avec la Loi des fonctionnaires publics (S.R., chap. 164, clause 5).

2. Si le gouvernement entend modifier durant la présente session du Parlement la clause 5 du chapitre 164 des Statuts revisés, tel qu'indiqué par l'Auditeur général dans son rapport, 1927-28, Vol. 1, page XIV.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Dans les cas de promotion d'une position à une autre dans le même département, la Commission du service civil a l'habitude de tenir des examens lorsqu'un candidat (*a*) a reçu du département les meilleures notes de classification; (*b*) a les plus longues années de service; (*c*) et que le bureau des examinateurs de la Commission a recommandé la promotion.

2. Le cas échéant, quelle est la période de temps qui s'écoule entre l'avis de cet examen donné aux candidats et la tenue de cet examen.

3. Quel est le nombre de cas, depuis juin 1925, où l'on a ordonné des examens lorsque tous les éléments favorables aux candidats, tels qu'énoncés à la question numéro un, apparaissaient au dossier, et où l'on a mis de côté la procédure usuelle.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre de la Chambre qui suivent, sont votés:—

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les permis, correspondance, lettres, télégrammes, décrets ministériels, et tous autres documents au sujet de la délivrance d'un permis pour produire 50,000 H.P. aux Chutes Chat en vertu de la Loi de protection des eaux navigables, et une copie des témoignages rendus à l'enquête tenue devant le ministre des Travaux publics.

Par M. MacDonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest)—Ordre de la Chambre —Copie de tous télégrammes, lettres, papiers et autres documents qui ont trait à la fermeture du bureau de poste de Loch Lomond, comté de Richmond.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Guthrie; et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement.

Et le débat continuant.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 11 AVRIL 1929

PRIÈRES.

Neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 10 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De huit (8) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes de Lakeside, Ontario.—M. *Allan.*

De l'institut des femmes de Thedford, Ontario.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

De la *Apple Hill Auxiliary* de la société des femmes missionnaires, église unie du Canada, Apple-Hill, Ontario.—M. *Macdonald* (Glengarry).

De la société des femmes missionnaires de l'église unie, Lancaster, Ontario. —M. *Macdonald* (Glengarry).

De l'institut des femmes missionnaires, Williamstown, Ontario.—M. *Macdonald* (Glengarry).

De la *Portneuf Auxiliary* de la scoiété des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Delisle.*

De la branche Desbarats de l'institut des femmes du township de Johnston, district de l'Algoma.—M. *Bowman.*

De la société de secours des femmes de l'église unie du Canada, Hanbury, Ontario.—M. *Young.*

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill No 16, Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada.*

Bill No 2, Loi modifiant la Loi du Grand-Tronc, 1906-1907, relativement aux pensions.

Bill No 3, Loi modifiant de nouveau la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer International et de l'Ile du Prince-Edouard.

Bill No 23, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 7, Loi modifiant la Loi du service civil (Secrétaires particuliers) avec des amendements, comme suit:—

1. Page 1, ligne 16. Après "ministre" insérer "ou autres membres du gouvernement".
2. Page 1, ligne 18. Après "ministre" insérer "ou autres membres du gouvernement".

M. Parent, du comité des Bills privés, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en séance; et en outre, que son quorum soit de douze membres au lieu de quinze, et que soit suspendu, à ce sujet, l'alinéa (*c*) de l'article premier du règlement 63.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Parent, ledit rapport est adopté.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents qui ont trait à la vacance occasionnée par la démission de M. D. P. Simpson, maître de poste d'Oliver, Colombie-Britannique, et au sujet de l'examen subséquent que la Commission du service civil a tenu, et à la suite duquel J. K. Anderson a reçu la nouvelle qu'il avait été candidat heureux, y compris les rapports, recommandations, mémoires et communications échangés entre la Commission du service civil et le ministre des Postes ou son personnel.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et autres documents que le gouvernement a reçus ou qu'il a envoyés durant les trois dernières années au sujet du projet d'un pont de grande route au-dessus de l'Outaouais entre Grenville, Québec et Hawkesbury, Ontario.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 4 mars 1929—Copie de la convention passée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan, avec copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents relatifs au remplacement de la police provinciale de la Saskatchewan par la Gendarmerie royale canadienne à cheval.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1929—Dossier faisant voir:

1. Quand et où on a établi au Canada le premier circuit postal rural.
2. Combien de circuits postaux de campagne on a établis dans chacune des provinces durant chacune des années écoulées depuis l'inauguration de ce système.

3. Combien de bureaux de poste on a fermés dans chaque province, chaque année, par suite de l'établissement d'un système de livraison postale rurale.

4. Combien de bureaux de poste nouveaux on a établis dans chaque province durant chaque année depuis 1911 jusqu'à la fin de 1928 et combien de (a) maîtres de postes, et (b) d'autres fonctionnaires a-t-on nommés pour administrer lesdits bureaux.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi dépose sur la Table,—Rapport annuel du bureau des directeurs de la Marine marchande du gouvernement du Canada, limitée, pour l'année terminée le 31 décembre 1928.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

Et sur l'amendement de M. Guthrie,—Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre regrette que les propositions financières du gouvernement ne contiennent aucune mesure tendant à protéger et sauvegarder les intérêts des personnes qui se livrent aux travaux agricoles ou qui ont trouvé des emplois dans l'industrie, au Canada."

Et sur l'amendement de M. Spencer audit amendement:—Que l'amendement soit modifié en biffant tous les mots après le mot "Chambre" et en leur substituant les mots suivants:—

"exhorte le gouvernement à prendre en considération une augmentation immédiate et substantielle de la préférence britannique en tant que mesure tendant à des relations commerciales plus faciles entre le Canada et les autres nations."

Après débat ultérieur, la question étant posée sur l'amendement audit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bird,	Fansher (Last-Mountain),	Garland (Bow-River),	Lucas,
Campbell,	Fansher (Lambton-Est),	Heaps,	Luchkovich,
Carmichael,	Gardiner,	Irvine,	Macphail,
Coote,		Jelliff,	Speakman,
Evans,		Kennedy,	Spencer,
			Woodsworth—19.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,	Black (Halifax),	Bowen,	Charters,
Allan,	Blanchard,	Boys,	Church,
Baldwin,	Blatchford,	Bradette,	Clark,
Bancroft,	Bock,	Brady,	Cowan,
Beaubien,	Bothwell,	Brown,	Delisle,
Bell (St-Jean-Albert),	Bouchard,	Cahan,	Denis,
Bennett,	Boucher,	Cahill,	Desaulniers,
Benoit,	Boulanger,	Cannon,	Descoteaux,
Bettez,	Bourassa,	Casgrain,	Deslauriers,
	Bourgeois,	Cayley,	Dionne,

Dubuc,
Duff,
Dunning,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Waterloo-Sud),
Elliott,
Embury,
Esling,
Euler,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Forke,
Foster,
Fraser,
Geary,
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Goulet,
Gray,
Grimmer,
Guthrie,
Hall,
Harris,
Hay,
Hepburn,
Howden,
Hubbs,
Jacobs,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Lacroix,
Ladner,
Laflamme,
Langlois,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Lawson,
Lennox,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
Macdonald (Kings),
MacLaren,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McDiarmid,
McGregor,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
McQuarrie,
Malcolm,
Marcil,
Maybee,
Mercier (Laurier-Outremont),
Millar,
Morin (Bagot),
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
Parent,
Perley (sir George),
Perras,
Pettit,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Ralston,
Rennie,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Kingston Cité),
Rowe,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Senn,
Short,
Sinclair (Queens),
Smith (Cumberland),
Smith (Stormont),
Smoke,
Spence,
Spotton,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Sylvestre,
Telford,
Thompson,
Thorson,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
Verville,
Ward,
White (London),
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—155.

Après débat ultérieur sur l'amendement, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arthurs,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Black (Halifax),
Bowen,
Boys,
Brady,
Cahan,
Chaplin,
Charters,
Church,
Clarks,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Frontenac-Addington),
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Ernst,
Esling,
Fraser,
Geary,
Grimmer,
Guthrie,
Harris,
Johnstone (Cap-Breton Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Ladner,
Lawson,
Lennox,
Macdonald (Kings),
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdougall,
MacLaren,
McGibbon,
McGregor,
McQuarrie,
McRae,
Manion,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Perley (Sir George),
Pettit,
Price,
Quinn,
Rennie,
Ross (Kingston (Cité),
Rowe,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spence,
Spotton,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tummon,
White (London),
Young (Toronto-Nord-est)—65.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Allan,
Bancroft,
Baldwin,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bird,
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bradette,
Brown,
Cahill,
Campbell,
Cannon,
Carmichael,
Casgrain,
Cayley,
Coote,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dunning,
Elliott,
Euler,
Evans,
Fafard,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Ferland,
Fiset (Sir Eugène),
Forke,
Foster,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Goulet,
Gray,
Hall,
Hay,
Heaps,
Hepburn,
Howden,
Irvine,
Jacobs,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long Lake),
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Lacroix,
Laflamme,
Langlois,
Lang,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
Macphail,
McDiarmid,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
McPherson,
Malcolm,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Millar,
Morin (Bagot),
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Ralston,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robitaille,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Smith (Stormont),
Speakman,
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Sylvestre,
Telford,
Thorson,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
Verville,
Ward,
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—127.

Après débat ultérieur sur la motion principale, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Allan,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bradette,
Brown,
Cahill,
Cannon,
Casgrain,
Cayley,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donnelly,
Duff,
Dunning,
Dussault,
Elliott,
Euler,
Fafard,
Ferland,
Fiset (Sir Eugène),
Forke,
Foster,
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Gray,
Hall,
Hay,
Hepburn,
Howden,
Jacobs,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,

Lacroix, Laflamme, Langlois, Lang, Lapierre, Lapointe, Lavigueur, Letellier, Lovie, Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McLean (Melfort), McDiarmid, McIntosh, McKenzie, McMillan, McPhee, McPherson, Malcolm, Marcil, Mercier (Laurier-Outremont), Millar, Morin (Bagot), Morrissy, Motherwell, Neill, Parent, Perras, Pouliot, Power, Prévost, Ralston, Rhéaume, Rinfret, Robb, Roberge, Robitaille, St-Père, Sanderson, Séguin, Sinclair (Queens), Smith (Stormont), Steedsman, Stewart (Edmonton-Ouest), Sylvestre, Telford, Thorson, Tobin, Totzke, Vallance, Verville, Ward, Young (Saskatoon), Young (Weyburn)—107.

CONTRE:

Messieurs

Arthurs, Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Bird, Black (Halifax), Bowen, Boys, Brady, Cahan, Campbell, Carmichael, Chaplin, Charters, Church, Clark, Coote, Cotnam, Cowan, Dickie, Edwards (Frontenac-Addington), Edwards (Waterloo-Sud), Embury, Ernst, Esling, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Fraser, Gardiner, Garland (Bow-River), Geary, Grimmer, Guthrie, Harris, Hubbs, Irvine, Jones, Kaiser, Kennedy, Ladner, Lawson, Lennox, Lucas, Luchkovich, Macdonald (Kings), Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest), Macdougall, MacLaren, Macphail, McGibbon, McGregor, McQuarrie, McRae, Manion, Matthews, Maybee, Peck, Perley (Sir George), Pettit, Price, Quinn, Rennie, Ross (Kingston, Cité), Rowe, Senn, Short, Simpson, Sinclair (Wellington-Nord), Smith (Cumberland), Smoke, Speakman, Spence, Spencer, Spotton, Stevens, Stewart (Leeds), Stinson, Stirling, Thompson, Tummon, White (London), Woodsworth, Young (Toronto-(Nord-Est),—83.

La Chambre en conséquence, se forme en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 85 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Margaret Hill."

Bill No 86 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Rutherfoord Zoppi."

Bill No 87 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lera Ethel Vallance."

Bill No 88 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Elliott."

Bill No 89 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Pauline Wilson."

Bill No 90 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Babington Millward."

Bill No 91 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Gwendolyn Snow Lott."

Bill No 92 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward George Croucher."

Bill No 93 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alice Hervey."

Bill No 94 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth May Shields."

Bill No 95 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Melvina Guerin."

Bill No 96 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Calvert Mitchell Carruthers."

Bill No 97 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hunter Wilbert Faulkner."

Bill No 98 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ruth Laidman."

Bill No 99 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Blackwell."

Bill No 100 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Lorene De Clute."

Bill No 101 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabell Leach."

Bill No 102 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Munnings."

Bill No 103 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Kearns."

Bill No 104 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Rescorl."

Bill No 105 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Percy Shields."

Bill No 106 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Einboden."

Bill No 107 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Telfer."

Bill No 108 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Southwood."

Bill No 109 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Ross Curry."

Bill No 110 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Louise Brown."

Bill No 111 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Davenport."

Bill No 112 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Greig Green."

Bill No 113 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Joseph Bourdon."

Bill No 114 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arnold Whitchurch Little."

Bill No 115 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur James Taylor."

Bill No 116 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alla Chretter."

Bill No 117 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wallace Evered Gillespie."

Bill No 118 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Grace Coleman."

Bill No 119 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Ruth Glass."

Bill No 120 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Gee."

Bill No 121 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvester Wilfred Kerr."

Bill No 122 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Forbes."

Bill No 123 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Velma Strachan."

Bill No 124 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Ernest Foulkes."

Bill No 125 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Marie McFarlane."

Bill No 126 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Laverty."

Bill No 127 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Love."

Bill No 128 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleoniki Paleologou Drakoulas."

Bill No 129 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Carl Bouck."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message du député de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

LYMAN P. DUFF,
Député Gouverneur.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1930, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, le député de Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 11 avril 1929.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'introduire des mesures pour décréter:—

1. Que le délai pour le parachèvement de la ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Grand'Mère et East Burrills, dans la province de Québec (1927, c. 13), soit allongé du 31 août 1930 au 31 août 1931, avec le même tracé et la même longueur, mais à une évaluation du coût moyen par mille augmentée de $213.038 à $294,430 par mille, et à un coût approximatif augmenté de $1,683,-000 à $2,326,000.

2. Que le délai pour la construction ou le parachèvement de la ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Pilkington et Niagara Jonction, dans la province d'Ontario (1927, c. 14), soit allongé du 31 août 1930 au 31 août 1932, avec un changement dans le tracé jusqu'à un point près de Montrose Jonction, avec une longueur moindre de 16.7 à 7., avec une dépense moyenne par mille augmentée de $69,700 jusqu'à $107,143, et à un coût approximatif diminué de $1,164,000 à $750,000.

3. Que la longueur approximative de la ligne des Chemins de fer nationaux en construction, étant une section conjointe à partir de Rosedale, direction sud-est, dans la province de l'Alberta (1924, c. 30), soit diminuée de 39 à 26.19; la dépense approximative par mille (une demie) soit augmentée de $23,642 à $34,-936; le coût approximatif (une demie du total par la Compagnie) restant à $915,000 et le tracé modifié allant de Rosedale à un point dans la section 4, township 26, rang 16.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera demain en comité pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peut acheter les entreprises et les chemins de fer du *Quebec Oriental Railway* et du *Atlantic, Quebec and Western Railway* à un prix approximatif de $3,500,000; et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt des valeurs à être émises à cet effet par la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, valeurs dont le montant total au pair n'excèdera pas ce montant que le Gouverneur en son conseil pourra juger suffisant pour se procurer ladite somme.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informa alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera demain en comité pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peut acheter les entreprises et les chemins de fer du *Saint John and Quebec Railway Company*, et la quote part que détient Sa Majesté pour la province du Nouveau-Brunswick dans ces entreprises et chemins de fer, pour un prix total de $6,000,000, y compris certain capital-obligations garanti par hypothèques et le paiement à maturité de certaines obligations émises par la province; et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt de valeurs à être émises à cet effet par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera demain en comité pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peut acheter les entreprises et les chemins de fer de la *Kent Northern Railway Company*, dans la province du Nouveau-Brunswick, au prix de $60,000; et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt des valeurs à être émises à cet effet par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, valeurs dont le montant total au pair n'excèdera pas ce montant que le Gouverneur en son conseil pourra juger suffisant pour se procurer ladite somme.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera demain en comité pour prendre en considération ladite résolution.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peut acheter les entreprises et les chemins de fer du *Inverness Railway*, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, au prix de $375,000; et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt des valeurs à être émises à cet effet par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, valeurs dont le montant total au pair n'excèdera pas ce montant que le Gouverneur en son conseil pourra juger suffisant pour se procurer ladite somme.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera demain en comité pour prendre en considération ladite résolution.

M. Veniot propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de pourvoir au rajustement des salaires de certains fonctionnaires des postes de l'Ouest du Canada, destitués en 1919 et subséquemment engagés de nouveau, afin de leur accorder le bénéfice du salaire qu'ils auraient reçu s'ils étaient entrés de nouveau au service dans une classe équivalente à celle où ils se trouvaient quand ils ont été destitués, et celui des revisions subséquentes de salaire, et afin de décréter que certains anciens fonctionnaires qui ne font plus partie maintenant dudit service seront éligibles pour nomination nouvelle quand des vacances se produiront.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport de W. H. Moore, président du bureau consultatif du tarif et de l'impôt sur les fonctions et procédures du bureau envers le ministre des Finances en date du 22 février 1929.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 12 AVRIL 1929

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 11 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De neuf (9) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes de Wyebridge, Simcoe-Centre, Ontario.—M. *Thompson.*

Du bureau officiel de l'église unie du Canada, Hillsdale, Ontario.—M. *Thompson.*

De la Congrégation de l'église unie Vesey, *Hillsdale Charge*, Simcoe, Ontario.—M. *Thompson.*

De l'institut des femmes O'Connor, district de la baie du Tonnerre, Ontario.—M. *Cowan.*

Du *Presbytery* de l'église unie du Canada de Dauphin, Ontario.—M. *Ward.*

De la *Dunville Women's Christian Temperance Union*, Dunville, Ontario.—M. *Senn.*

De la *Granby Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Boivin.*

De la branche de Waterloo de la société des femmes missionnaires de l'église unie Waterloo, Québec.—M. *Boivin.*

De l'institut des femmes de Dunfries-Centre, Waterloo-Sud, Ontario.—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill No 83, Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique, et a convenu de le rapporter sans modification.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance entre le ministre des Finances et *The Automotive Manufacturers and Exporters Association, The Studebaker Corporation of Canada, Limited, The Chrysler Corporation of Canada, Limited, General Motors of Canada, Limited* et *Dodge Brothers* (Canada) *Limited*, relativement au coût des automobiles en Canada, comme résultat de la réduction du tarif de 1926.

Sur motion de M. Totzke, ordonné,—Que le Bill No 83, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, soit inscrit sur le feuilleton de la Chambre de ce jour pour être pris en considération par le comité général de la Chambre, et pour troisième lecture.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois, sur division, et remis pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 85 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Margaret Hill."—M. *Clark*.

Bill No 86 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Rutherfoord Zoppi."—M. *Kay*.

Bill No 87 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lera Ethel Vallance."—M. *Casselman*.

Bill No 88 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Elliott."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 89 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Noami Pauline Wilson."—M. *Lawson*.

Bill No 90 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Babington Millward."—M. *Lennox*.

Bill No 91 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Gwendolyn Snow Lott."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 92 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward George Croucher."—M. *Casselman*.

Bill No 93 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alice Hervey."—M. *Clark*.

Bill No 94 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth May Shields."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 95 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Melvina Guerin."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 96 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Calvert Mitchell Caruthers."—M. *Sanderson*.

Bill No 97 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hunter Wilbert Faulkner."—M. *Clark*.

Bill No 98 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ruth Laidman."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 99 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Blackwell."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 100 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Lorene De Clute."—M. *Casselman*.

Bill No 101 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Leach."—M. *Lawson*.

Bill No 102 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Munnings."—M. *Hubbs.*

Bill No 103 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Kearns."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 104 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Rescorl." —M. *Lawson.*

Bill No 105 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Percy Shields."—M. *Hepburn.*

Bill No 106 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Einboden."—M. *Lawson.*

Bill No 107 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Telfer."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 108 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Southwood."—M. *Howard.*

Bill No 109 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Ross Curry."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 110 (D1 du Sénat), inttiulé: "Loi pour faire droit à Edna Louise Brown."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 111 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Davenport."—M. *Geary.*

Bill No 112 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Greig Green."—M. *Casselman.*

Bill No 113 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Joseph Bourdon."—M. *Clark.*

Bill No 114 (H1 du Sénat), inttiulé: "Loi pour faire droit à Arnold Whitchurch Little."—M. *Boys.*

Bill No 115 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur James Taylor."—M. *Stewart* (Leeds).

Bill No 116 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alla Chretter." —M. *Lennox.*

Bill No 117 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wallace Evered Gillespie."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 118 ((L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Grace Coleman."—M. *Geary.*

Bill No 119 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Ruth Glass."—M. *Jacobs.*

Bill No 120 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Gee." —M. *Garland* (Carleton).

Bill No 121 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvester Wilfred Kerr."—M. *Casselman.*

Bill No 122 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Forbes."—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

Bill No 123 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Velma Strachan."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 124 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Ernest Foulkes."—M. *Cahan.*

Bill No 125 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Marie McFarlane."—M. *Jacobs.*

Bill No 126 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit V William Henry Laverty."—M. *Bothwell.*

Bill No 127 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Love." —M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 128 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleoniki Paleologou Drakoulas."—M. *Jacobs.*

Bill No 129 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Carl Bouck."—M. *Casselman.*

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills Privés*)

M. Cahill propose, Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus respectivement la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 39, Loi concernant la Compagnie du Chemins de fer Terminal d'Essex.

Bill No 61, Loi concernant la Compagnie dite *Lacombe and North Western Railway Company.*

Bill No 83, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 34, Loi modifiant la Loi d'enseignement technique.

Du consentement de la Chambre, M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général sur les bills suivants:—

Bill No 43, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Murray Harbour à un point situé dans la subdivision de Georgetown des Chemins de fer du gouvernement canadien, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Bill No 44, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Sunny-Brae à Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Bill No 45, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé dans la subdivision de Dundas, près Brantford, à un point situé dans la subdivision de Dunnville, près Cainsville, dans la province d'Ontario.

Bill No 46, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Garson à Falconbridge Mine, dans la province d'Ontario.

Bill No 47, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embrachement de Sudbury à un point situé dans le township de Fairbank, dans la province d'Ontario.

Bill No 48, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Melfort à un point situé près Aberdeen, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 50, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Neidpath à un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique près Swift-Current, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 51, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Ridgedale, dans la province de la Saskatchewan, à trente milles vers Le Pas, dans la province du Manitoba.

Bill No 52, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Unity à un point situé près la frontière provinciale, dans le township 36 ou 37, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 53, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Hamlin à un point situé près Glenbush, Medstead ou Robin-Hood, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 56, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé à ou près Bulwark à un point situé dans le township 38 ou 39, rang 8, à l'ouest du quatrième méridien, dans la province d'Alberta.

Bill No 57, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Hemaruka à Scapa, dans la province d'Alberta.

Bill No 58, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Swift-Creek à un point situé près Tête-Jaune, dans la province de la Colombie-Britannique.

Bill No 59, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de New-Westminster à un point situé sur l'île Lulu, dans la province de la Colombie-Britannique, avec embranchements qui s'en détachent.

Bill No 49, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Central Butte ou Mawer à un point situé dans le township 18 ou 19, rang 10 ou 11, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 54, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de St-Walburg, dans la province de la Saskatchewan, à Bonnyville, dans la province d'Alberta.

Bill No 55, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Alliance à un point situé près de Youngstown ou Dubson, dans la province d'Alberta.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Lesdits bills sont, en conséquence, considérés en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 15 AVRIL 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Seize pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarantième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 12 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De quatre (4) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes de Thorton, Ontario.—M. *Rowe.*

Du bureau officiel des églises unies de Bond-Head et Newton-Robinson, Ontario.—M. *Rowe.*

De la société des femmes missionnaires de l'église *Centenary* de Stanstead, Québec.—M. *Baldwin.*

De la session Kirk de l'église presbytérienne Knox, Elora, Ontario.—M. *Guthrie.*

M. Dunning propose, Qu'il soit résolu:—Que la règle 63 qui a trait à la formation des comités permanents de la Chambre, soit modifiée en ajoutant aux comités permanent de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle, auquel seront référés les comptes et les estimées des chemins de fer Nationaux du Canada et de la Marine marchande du gouvernement du Canada pour la présente session, pour prise en considération et faire rapport, attendu toutefois, que rien dans la présente résolution sera sensé en aucune manière restreindre le droit de pleine discussion en comité des Subsides; et que ledit comité consiste de messieurs: Bell (St-Antoine), Cantley, Chaplin, Duff, Dunning, Fiset, Geary, Hanson, Jelliff, Jenkins, McLean (Melfort), Milne, Power et Stevens.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Dunning, ordonné,—Que les crédits des chemins de fer Nationaux du Canada et de la Marine marchande du gouvernement du Canada, déposés sur la Table le 11 avril courant, soient référés audit comité.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 130, Loi modifiant la Loi des chemins de fer Nationaux du Canada. —M. *Dunning*.

Bill No 131, Loi concernant l'administration de la justice dans le territoire du Yukon.—M. *Lapointe*.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu le rapport final de l'Auditeur général mentionné à la page X, de son rapport pour 1927-28, Vol. 1, commençant à la page 216, vers le milieu de la page.
2. Dans l'affirmative, le gouvernement déposera ce rapport sur la Table du Parlement.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

Quand sera déposée sur la Table une copie de ce décret ministériel mentionné à la page XI, deuxième paragraphe, du Rapport de l'Auditeur général pour 1927-28, Vol. 1, commençant à "Versement d'une subvention de $5,000, de la résolution 294," page 228.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Garland (Bow River)—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quel est le nombre des (*a*) officiers, (*b*) des officiers sans brevet, (*c*) des soldats d'autres rangs que le ministère de la Défense nationale a employés à Ottawa durant les années 1912-13 et 1927-28.
2. Quel est le nombre des officiers de tous rangs qui occupaient des emplois civils au même ministère à Ottawa durant les mêmes années.

3. Quel était le nombre total des soldats de tous rangs de l'armée permanente durant les années 1912-13 et 1927-28.

4. Quelle était, durant les années 1912-13 et 1927-28, l'importance des unités militaires quant (*a*) au nombre des unités, (*b*) au personnel complet de tous rangs desdites unités.

Par M. Pettit—Ordre de la Chambre—Dossier indiquant:—Quel est le nombre et quels sont les noms des personnes inscrites sur les anciennes listes de retraite numéros 1 et 2.

Les ordres de la Chambre suivants sont votés:—

Par M. Adshead—Ordre de la Chambre—Copie du permis temporaire que l'on a accordé à la *Calgary Power Company* pour exploiter des forces hydrauliques sur la rivière Ghost, province d'Alberta.

Par M. Quinn—Ordre de la Chambre—Copie de tous les contrats, lettres et autres documents qui ont trait aux achats de charbon que le ministère de la Défense nationale a faits durant la saison 1927-28 pour les besoins d'Halifax et des districts environnants.

Par M. Smith (Cumberland)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents qui ont trait au déménagement du bureau de poste de Port Howe, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Smith (Cumberland)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, y compris la preuve faite devant J. Frank Outhit, avocat, et le rapport qu'il a soumis relativement à la destitution de Neil Mooring, maître de poste à Collingwood Corner, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Smith (Cumberland)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents relatifs à, ou qui ont trait à la fermeture des bureaux des douanes suivants dans le comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse: le bureau d'Oxford; le bureau de Pugwash; le bureau de Wallace; le bureau d'Advocate; le bureau d'Apple River; le bureau de Tidnish.

Par M. Campbell—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et tous autres documents qui ont trait aux protestations faites par des importateurs, consommateurs ou toutes autres personnes du Canada au gouvernement contre l'application du règlement mis en vigueur le 1er février dernier, lequel règlement demande que cinquante pour cent du travail et des matériaux entrant dans les marchandises qualifiées pour les taux spéciaux de la préférence britannique soient d'origine impériale.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 85 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Margaret Hill;

M. Clark propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Après débat ultérieur, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead, Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arthurs, Bancroft, Barber, Bennett, Bird, Black (Halifax), Blatchford, Bock, Bothwell, Brown, Cahan, Campbell, Cayley, Chaplin, Clark, Cowan, Dickie, Dunning, Edwards (Frontenac-Addington), Ernst, Euler, Fansher (Lambton-Est), Forke, Foster, Fraser, Geary, Gershaw, Glen, Gray, Hall, Hanson, Heaps, Howden, Hubbs, Jenkins, Johnston (Long-Lake), Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Jones, Kaiser, King (Kootenay-Est), Ladner, Lovie, MacLaren, MacLean (Prince), McLean (Melfort), McPhee, McPherson, McQuarrie, McRae, Milne, Neill, Pettit, Plunkett, Price, Ralston, Rennie, Robb, Ryerson, Sanderson, Simpson, Sinclair (Queens), Sinclair (Wellington-Nord), Speakman, Steedsman, Stevens, Stewart (Edmonton-Ouest), Stirling, Telford, Thompson, Thorson, Totzke, Vallance, Ward, Young (Weyburn)—77.

CONTRE:

Messieurs

Baldwin, Beaubien, Benoit, Bissett, Blanchard, Bouchard, Boucher, Bourassa, Bourgeois, Carmichael, Delisle, Descoteaux, Dubuc, Dussault, Evans, Fafard, Fansher (Last-Mountain), Fiset (sir Eugène), Gardiner, Girouard, Goulet, Irvine, Kennedy, Laflamme, Lapierre, Lapointe, Letellier, Luchkovich, Macphail, McMillan, Marcil, Mercier (Laurier-Outremont), Motherwell, Pouliot, Power, Prévost, Roberge, Ross (Moose Jaw), Spencer, Veniot, Woodsworth, Young (Saskatoon)—42.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et avec la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat et la pétition sur laquelle il est fondé, est référé au comité des Bills Privés.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 23, Loi concernant une certaine demande de brevet de Stanley-W. Hayes.

Bill No 29, Loi concernant un certain brevet de la *Catelli Macaroni Products Corporation, Limited.*

Bill No 35, Loi constituant en corporation l'église ukranienne grecque orthodoxe du Canada.

Bill No 19, Loi constituant en corporation *The Railway Brotherhood Casualty Company.*

Bill No 21, Loi constituant en corporation *The National-Liverpool Insurance Company.*

Bill No 27, Loi constituant en corporation la *Barclays Bank* (Canada).

Bill No 28, Loi concernant la société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal, la Caisse de pension de la Banque Molson et la Caisse de pension de la Banque des marchands du Canada.

Bill No 30, Loi concernant la *Protective Association of Canada.*

Bill No 31, Loi constituant en corporation *The Wawanesa Mutual Insurance Company.*

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 132 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Virginia Maulson."

Bill No 133 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Le Cheminant."

Bill No 134 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Taylor."

Bill No 135 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Gladys Barkey."

Bill No 136 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Awley."

Bill No 137 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lynham."

Bill No 138 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Freeman Switer."

Bill No 139 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Stephen Lee."

Bill No 140 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nanetta Coffey."

Bill No 141 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Graham McCreadie."

Bill No 143 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephen Dymon."

Bill No 142 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Sagar."

Bill No 144 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clifford Wilson."

Bill No 145 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Clayton Powell."

Bill No 146 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mina Thompson."

Bill No 147 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clare Doutre Walters Bertram."

Bill No 148 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Duffield."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 91 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Gwendolyn Snow Lott" étant lu;

M. Garland (Carleton) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Arthurs, appuyé par M. Jones, propose,—Que la question soit maintenant posée;

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arthurs, Bancroft, Barber, Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Black (Halifax), Bock, Bothwell, Brown, Cahan, Chaplin, Clark, Dickie, Dunning, Edwards (Frontenac-Addington), Embury, Euler, Forke, Fraser, Garland (Carleton), Geary, Hall, Hanson, Johnston (Long-Lake), Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Jones, King (Kootenay-Est), Ladner, Lawson, Lovie, Macdougall, MacLaren, MacLean (Prince), McMillan, McPhee, McQuarrie, McRae, Neill, Pettit, Plunkett, Price, Robb, Ross (Kingston Cité), Ryerson, Sanderson, Simpson, Sinclair (Queens), Sinclair (Wellington-Nord), Stevens, Stewart (Edmonton-Ouest), Stewart (Leeds), Stinson, Stirling, Telford, Thompson, Young (Weyburn)—58.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Beaubien, Benoit, Bissett, Blanchard, Blatchford, Bouchard, Boucher, Bourassa, Bourgeois, Campbell, Carmichael, Casgrain, Coote, Delisle, Descoteaux, Deslauriers, Dionne, Dubuc, Evans, Fafard, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Fiset (sir Eugène), Foster, Gardiner, Garshaw, Gervais, Girouard, Glen, Gray, Heaps, Howden, Irvine, Jenkins, Kennedy, Laflamme, Lapierre, Letellier, Luchkovich, McLean (Melfort), Macphail, McIntosh, McPherson, Marcil, Mercier (Laurier-Outremont), Mercier (St-Henri), Millar, Milne, Motherwell, Power, Prévost, Ross (Moose Jaw), St-Père, Séguin, Smith (Stormont), Spencer, Thorson, Tobin, Totzke, Vallance, Veniot, Ward, Woodsworth, Young (Saskatoon)—65.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 93 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alice Hervey" étant lu;

M. Clark propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Arthurs,
Bancroft,
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bothwell,
Bowen,
Brown,
Cahan,
Campbell,
Charters,
Clark,
Coote,
Cowan,
Dickie,
Dunning,
Esling,
Fansher (Lambton-Est),
Forke,
Fraser,
Garland (Carleton),
Gershaw,
Glen,
Gray,
Hall,
Heaps,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Jones,
Kennedy,
King (Kootenay-Est),
Lawson,
Lovie,
Lucas,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McKenzie,
McPhee,
McPherson,
McRae,
Malcolm,
Matthews,
Maybee,
Milne,
Neill,
Pettit,
Plunkett,
Rennie,
Robb,
Ryerson,
Sanderson,
Simpson,
Sinclair (Queens),
Sinclair (Wellington-Nord),
Speakman,
Spence,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Telford,
Thompson,
Totzke,
Vallance,
Young (Weyburn)—68.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien,
Benoit,
Bissett,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Carmichael,
Casgrain,
Delisle,
Denis,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Dubuc,
Evans,
Fafard,
Fansher (Last-Mountain),
Fiset (sir Eugène),
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gervais,
Girouard,
Guérin,
Irvine,
Lacombe,
Laflamme,
Lapierre,
Luchkovich,
Macphail,
McIntosh,
Marcil,
Mercier (St-Henri),
Motherwell,
Power,
Prévost,
Rinfret,
Roberge,
Ross (Moose Jaw),
Séguin,
Spencer,
Tobin,
Veniot,
Ward,
Woodsworth,
Young (Saskatoon)—47.

Onze heures p.m. étant passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et dix minutes, jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

78597—16½

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 16 AVRIL 1929

La Chambre s'est réunie à 3 heures p.m., et est demeurée en séance secrète jusqu'à 4.25 p.m.

PRIÈRES.

Vingt-deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante et unième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 15 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De quatorze (14) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes de McDonalds Corners, comté de Lanark, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De la société des jeunes gens de l'église unie, Alvinston, Ontario.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

De la congrégation de l'église unie de Alvinston, Ontario.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

Des membres de la branche Arkona de l'institut des femmes de Lambton-Est, Arkona, Ontario.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

Du conseil municipal de Arkona, Ontario.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

De la société de tempérance des femmes chrétiennes du comté de Lambton, Ontario.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

Du club No 52 des fermiers unis d'Ontario à Lake-Shore.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

De la congrégation Ebenezer de l'église unie du Canada, township de Brooke, comté de Lambton, Ontario.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

De la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Farnham, Québec.—M. *Power.*

De l'*Auxiliary* de la société des femmes missionnaires de la *Quebec Wesley Union Church*, Québec.—M. *Power.*

De la congrégation du circuit Inverness, église unie du Canada, Inverness, Québec.—M. *Roberge.*

De la session de l'église unie du Canada, St-André, St-Laurent, Québec.—M. *Roberge.*

Des membres de l'*Auxiliary* Robertson de la société des femmes missionnaires, Robertson, Québec.—M. *Roberge.*

De la congrégation de l'église unie du Canada, rue de la Montagne, Montréal, Québec.—M. *Bell* (St-Antoine).

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le quarante-deuxième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 15 courant, et constate que comme ces pétitions si elles étaient reçues entraîneraient une dépense de deniers publics non recommandée par la Couronne, elles ne peuvent être reçues:—

Les membres de la *Forest United Farmers of Ontario*, Forest, Ontario, priant qu'on leur permettre d'être représentés sur la commission fédérale sur les porcs, et que les dépenses de leurs représentants en conséquence, soient payées par le gouvernement.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

Des membres du club Lake-Shore des fermiers unis d'Ontario, priant qu'on leur permettre d'être représentés sur la commission fédérale sur les porcs, et que les dépenses de leurs représentants en conséquence, soient payées par le gouvernement.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

M. l'Orateur décide.—Que vu que le fait d'accorder la prière de ces pétitions entraînerait la dépense de deniers publics, elles ne peuvent être reçues.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingt-sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De Sydney Bishop, de Toronto, Ontario, époux d'Alice Lena Hartwick Bishop.

D'Angus John Archibald Blaine, du township de Mountain, comté de Dundas, Ontario, époux de Virine Lula May Blaine (née Adams).

De William John Blight, de Kenora, Ontario, époux d'Elizabeth Mary Blight (née Gay).

D'Anna Estella DeNike, d'Oshawa, Ontario, épouse de Geoffrey-B. DeNike.

De Frances Thirza Edlund (née Mason), de Toronto, Ontario, épouse de Frederick Ettmore Edlund.

De William Allan Griffiths, de Bestel, Ontario, époux d'Eva Pearl Griffiths (née Price)

De Fanny Elizabeth Kendall (née Reed), de Montréal, Québec, épouse de Kenneth George Kendall.

De George Melville Fulton, de Toronto, Ontario, époux de Myrtle Rhoda Fulton (née Ewing).

De James Clayton Powell, de Toronto, Ontario, époux de Bernice Powell.

M. Parent, du comité des Bills Privés, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré le bill No 73 Concernant la compagnie dite *The Canadian Dexter P. Cooper Company* et a convenu de rapporter que le préambule n'a pas été prouvé, vu que l'on n'a pas apporté de preuve suffisante pour justifier son adoption.

M. Ralston, l'un des membres du Conseil privé du Roi dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1929:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, comptes et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale et E. A. McPhee, au sujet des réparations à l'arsenal de Lindsay durant les années 1926, 1927 et 1928.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1929:—Copie de tous télégrammes, lettres, papiers et autres documents qui ont trait à la fermeture du bureau de poste de Loch Lomond, comté de Richmond.

Et aussi—Réponse à un ordre de la Chambredu 8 avril 1929:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et toutes autres personnes au sujet des circuits postaux suivants: Grevenhurst à Walker's Point; Hillside et Millar Hill; Huntsville et Seely; Huntville et Hewholm; Kilworthy et Lac Morrisson; Lancelot et Utterson; Bala et Sahanatien; Bear Cave et Rosseau; Breebridge et Fraserburg; Brecebridge et Ziska; Craigie Lee et Minett; Craigie Lee et Wharf.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement a encore à son service des personnes qui ont dépassé l'âge de 70 ans.

2. Le cas échéant, quels sont les noms de ces personnes et quelles sont les fonctions qu'elles remplissent.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929—Copie de tous télégrammes, requêtes, remontrances, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral, les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien du Pacifique au sujet de l'arrivée à la gare du Palais à Québec, des trains du chemin de fer Québec et Saguenay et du chemin de fer Québec et lac St-Jean.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929—Copie de tous télégrammes, lettres et autres mémoires relatifs à la tentative que les fonctionnaires du gouvernement fédéral ont faite de s'interposer ou d'arrêter la circulation du bac de la province de la Nouvelle-Ecosse qui fait la navette entre Fort Hawkesbury et Mulgrave, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1929—Etat montrant:—

1. Combien de départements fédéraux ont un service d'impressions à part le département de la Papeterie et des Impressions publiques.

2. Quels sont les noms et quels sont les salaires des membres du personnel mentionné à la question No 1.

3. Quel est approximativement le coût original de l'installation des machines et des instruments dont on se sert dans chaque département pour les objets mentionnés à la question No 1.

4. Quels ont été, durant les années 1926-27 et 1927-28 les montants payés à des compagnies d'impressions qui ne sont pas sous la juridiction du gouvernement.

5. Quels sont les noms des compagnies dont il est fait mention à la question No 4.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes, la Commission du service civil, et toute autre ou toutes autres personnes au sujet de la destitution des maîtres de poste de Rathburn, Uffington et Torrance; et copie de tous documents et correspondance similaires qui ont trait à la nomination de maîtres de poste à Utterson et Rossclair.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929—Copie de toutes les soumissions, correspondance et des contrats passés entre l'état et toute personne, compagnie ou corporation au sujet du contrat pour briser la glace dans les havres publics de Port Arthur et de Fort William durant l'année 1928.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mars 1929:—Copie de tous les décrets ministériels, correspondance, bordereaux de salaire et autres documents qui ont trait aux réparations au quai de Cap Chat, comté de Gaspé, Québec.

2. Un relevé indiquant le nom du surintendant de ladite entreprise, les appointements qu'il a reçus avec une copie de toute la correspondance échangée avec ce surintendant au sujet de ces travaux.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Etat indiquant:—

1. Etant donné le rapport du Comité spécial qui a fait une enquête sur le ministère des Douanes, en 1926, et le rapport de la Commission Royale qui a fait une enquête sur le même ministère en 1926 et 1927, combien de réclamations ont été faites ou d'actions instituées par l'intermédiaire des (*a*) tribunaux, (*b*) des officiers ordinaires du ministère, contre des personnes ou des corporations pour recouvrer des droits de douanes, des droits d'accise, des taxes de vente ou autres montants que le ministère croit dus et non payés.

2. Quelle est la somme globale, s'il y en a une, recouvrée durant les années 1926, 1927 et 1928.

3. Quel montant le ministère réclame encore à des personnes ou corporations et qui n'est pas remboursé.

M. King (Kootenay-Est), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1929:—Relevé de tous les noms des officiers de la F.E.C. et de leur adresse actuelle dont la pension a été diminuée en vertu de la clause 14, paragraphe 1, de la Loi des Pensions, qui se lit comme suit:

"Une pension est accordée à un membre ou relativement à un membre des forces selon le rang ou rang provisoire pour lequel il recevait la solde et les allocations lors de l'apparition de la blessure ou maladie donnant lieu à la pension, ou de l'apparition de la blessure ou maladie qui a causé sa mort."

Les bills suivants du Sénat, sont séparément lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 132 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Virginia Maulson."—M. *Spence.*

Bill No 133 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Le Cheminant."—M. *Spence.*

Bill No 134 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Taylor."—M. *Hepburn.*

Bill No 135 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Gladys Barkey."—M. *Spence.*

Bill No 136 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Awley."—M. *Boys.*

Bill No 137 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lynham."—M. *Geary.*

Bill No 138 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Freeman Switzer."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 139 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Stephen Lee."—M. *Geary.*

Bill No 140 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nanetta Coffey."—M. *Jacobs.*

Bill No 141 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Graham McCreadie."—M. *Jacobs.*

Bill No 142 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephen Dymon."—M. *Jacobs.*

Bill No 143 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Sagar."—M. *Lawson.*

Bill No 144 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clifford Wilson."—M. *Geary.*

Bill No 145 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Clayton Powell."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 146 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mina Thompson."—M. *Thompson.*

Bill No 147 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clare Doutre Walters Bertram."—M. *McPhee.*

Bill No 148 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Duffield."—M. *McPhee.*

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada peut construire et compléter des gares de têtes de ligne, et des outillages, et d'autres ouvrages ferroviaires et d'autres améliorations dans la cité de Montréal ou le voisinage, et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt d'obligations à être émises à ces fins, par la compagnie, pour une somme ne dépassant pas $50,000,000, et que les produits de toute vente, dépôt en nantissement, ou cession des obligations sera déposé au nom du ministre des Finances, *in trust*, pour la Compagnie, et libéré de temps à autre par ledit ministre pour la compagnie afin d'acquitter les dépenses faites ou solder la dette encourue relativement auxdits travaux.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera demain en comité pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Guthrie, appuyé par M. Stevens, propose en amendement:

Que tous les mots après le mot "que", de la motion, soient biffés et remplacés par les suivants:

"la Chambre est d'avis que le système actuel d'adjuger des contrats après demande de soumissions pour la livraison du courrier en campagne, s'est révélé injuste, onéreux et peu satisfaisant, et que ces facteurs qui transportent le courrier en campagne devraient être nommés par la Commission du service civil, d'une manière permanente, avec une échelle de salaire fixe qui serait basée sur la longueur de la route et les accidents géographiques du territoire desservi et en tenant compte du salaire payé à d'autres employés civils pour un travail semblable."

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills Privés

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 89 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Pauline Wilson."

M. Lawson propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arthurs, Baldwin, Bancroft, Barber, Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Bird, Blatchford, Bock, Bothwell, Bowen, Bowman, Brown, Cahan, Cantley, Casselman, Cayley, Chaplin, Charters, Dickie, Dunning, Embury, Euler, Fansher (Lambton-Est), Forke, Foster, Fraser, Garland (Carleton), Geary, Gershaw, Glen, Gray, Guthrie, Hall, Hanson, Harris, Hay, Hepburn, Jelliff, Jenkins, Johnston (Long-Lake), Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Jones, Kaiser, Kennedy, King (Kootenay-Est), King, Mackenzie (Prince-Albert), Lang, Lawson, Lovie, Lucas, Macdonald (Glengarry), MacLaren, MacLean (Prince), McLean (Melfort),

McGregor,
McKenzie,
McPhee,
McPherson,
McQuarrie,
McRae,
Matthews,
Maybee,
Millar,
Milne,
Neill,
Peck,
Pettit,
Plunkett,
Price,
Ralston,
Robb,
Ross (Kingston Cité),
Ross (Moose Jaw),
Rowe,
Ryerson,
Sanderson,
Senn,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Speakman,
Spence,
Spotton,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Taylor,
Telford,
Thompson,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
White (London),
Young (Weyburn)—99.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bissett,
Blanchard,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Bourgeois,
Bradette,
Cahill,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Dubuc,
Fafard,
Fansher (Last-Mountain),
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gervais,
Girouard,
Guerin,
Howard,
Irvine,
Lacombe,
Laflamme,
Langlois,
Lapierre,
Letellier,
Luchkovich,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Morin (Bagot),
Motherwell,
Perras,
Prévost,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
St-Père,
Séguin,
Spencer,
Tobin,
Veniot,
Woodsworth,
Young (Saskatoon)—56.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des divorces au Sénat, et la pétition sur laquelle il est fondé, est référé au comité des Bills Privés.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et l'amendement de M. Guthrie.

Après débat ultérieur, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arthurs,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Antoine),
Bennett,
Black (Halifax),
Bowen,
Boys,
Brady,
Cantley,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Church,
Clark,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Ernst,
Esling,
Fraser,
Gardiner,
Geary,
Guthrie,
Harris,
Heaps,
Hubbs,
Irvine,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Kennedy,
Luchkovich,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
Macphail,
McGregor,
McQuarrie,
McRae,
Maloney,

Manion,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Rennie,
Ross (Kingston Cité),
Ryerson,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Speakman,
Spence,
Spencer,
Spotton,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Thompson,
Tummon,
White (London),
Woodsworth—70.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Allan,
Baldwin,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bissett,
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bradette,
Brown,
Cahill,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dunning,
Elliott,
Euler,
Fafard,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Forke,
Foster,
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Glen,
Guerin,
Hall,
Hay,
Hepburn,
Howard,
Jacobs,
Jelliff,
Johnston, (Long-Lake),
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Langlois,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McDiarmid,
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
Malcolm,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Millar,
Milne,
Morin (Bagot),
Morrissy,
Motherwell,
Neill,
Parent,
Perras,
Power,
Prévost,
Ralston,
Robb,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Sinclair (Queens),
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Thorson,
Tobin,
Totzke,
Vallance,
Verville,
Ward,
Young (Weyburn)—106.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 17 AVRIL 1929

Prières.

Dix-sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 16 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De vingt-deux (22) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

Du *Presbytery* Prince-Rupert de l'église unie du Canada, Colombie-Britannique.—M. *Brady*.

De la branche Wellandport de l'institut des femmes comté de Lincoln, Ontario.—M. *Chaplin*.

Du *Presbytery* Weyburn de l'église unie du Canada, Ceylon, Saskatchewan. —M. *Young* (Weyburn).

De la société des femmes missionnaires, Alexandria, Ontario.—M. *Macdonald* (Glengarry).

De la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Spencerville, Ontario.—M. *Casselman*.

De la société des femmes missionnaires, Merrickville, Ontario.—M. *Casselman*.

De la société des femmes de l'église unie du Canada, Shanly, comté de Granville, Ontario.—M. *Casselman*.

Des membres de la société des femmes missionnaires Colquhoun, township de Williamsburg, comté de Dundas, Ontario.—M. *Casselman*.

De l'*Auxiliary* Aultsville de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Casselman.*

Des membres de l'*Auxiliary* VanCamp de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Inkerman, Ontario.—M. *Casselman.*

De la société des femmes missionnaires de *Pleasant Valley* du *Presbyterial* de Dundas.—M. *Casselman.*

De la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Newington, Ontario.—M. *Casselman.*

De la société des femmes missionnaires Heckston, comté de Dundas, Ontario.—M. *Casselman.*

De la société des femmes missionnaires, Chesterville, Ontario.—M. *Casselman.*

De la société des femmes missionnaires de l'église unie, South-Mountain, Ontario.—M. *Casselman.*

De la société des femmes missionnaires de Johnstown, *Presbyterial* Dundas, Ontario.—M. *Casselman.*

De l'*Auxiliary* Keck's de la société des femmes missionnaires, *Presbyterial* Dundas-Grenville, église unie du Canada, Iroquois, Ontario.—M. *Casselman.*

De la société des femmes missionnaires, Berwick, Ontario.—M. *Casselman.*

Du *Presbyterial* Dundas-Grenville de l'église unie du Canada, *Auxiliary* des femmes missionnaires.—M. *Casselman.*

De la société des femmes missionnaires de l'église unie St-Paul, Prescott, Ontario.—M. *Casselman.*

De la société des femmes missionnaires des églises unies Wales et Moulinette, comté de Dundas, Ontario.—M. *Casselman.*

De la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Hallville, comté de Dundas, Ontario.—M. *Casselman.*

Sir Eugène Fiset du comité sur les Chemins de fer et de la Marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande que 500 copies des procès-verbaux et de la preuve soient imprimées pour l'usage du Comité et de la Chambre, et que la Règle 64 soit suspendue à cet effet.

Sir Eugène Fiset du comité sur les Chemins de fer et de la Marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le deuxième rapport de ce comité lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Parent, du comité des Bills Privés, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill No 84, Loi constituant en corporation le Collège royal de médecine et de chirurgie du Canada, et a convenu de le rapporter avec une modification.

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill No 74, Loi concernant *The Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada,* et a convenu de le rapporter sans modifications.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 32, Loi constituant en corporation *The Wapiti Insurance Company* avec une amendement comme suit:—

1. Page 3.—Entre les clauses 9 et 10, insérer ce qui suit comme clause "A":

Clause "A"

"La présente loi entrera en vigueur à une date que spécifiera le surintendant des assurances dans un avis dans la *Gazette du Canada*, et cet avis ne devra pas être donné avant que la présente loi ait été approuvée par résolution adoptée par au moins les deux tiers des votes des membres de la Compagnie présents ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée régulièrement convoquée pour en délibérer, ni avant que le surintendant des assurances ne se soit assuré par la preuve qu'il peut requérir que cette approbation a été donnée et que la compagnie provinciale a cessé d'exercer des opérations, ou qu'elle cessera d'en exercer dès qu'un permis aura été délivré à la Compagnie."

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Correspondance supplémentaire relativement aux prix des automobiles en Canada, comme résultat du tarif réduit de 1926, entre le ministre des Finances et le président de la *Willys-Overland, Limited.*

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 664, en date du 15 avril 1929, nommant E. W. Beatty, écr., président de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, sir George Garneau, président de Garneau, Limitée, et le Dr Walter C. Murray, LL.D., président de l'université de la Saskatchewan, une commission royale sous les dispositions de la Partie 1, de la Loi des enquêtes, pour faire une enquête sur les chiffres des salaires, pensions, etc., des fonctionnaires techniques et professionnels du service civil du Canada; et faire rapport au gouvernement de leurs observations relativement aux salaires en général dans le service civil, de la manière que la commission jugera convenable.

Sur motion de sir Eugène Fiset, les premier et deuxième rapports du comité sur les chemins de fer et de la marine que le gouvernement possède, exploite et contrôle sont respectivement adoptés.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des commissaires des grains du Canada, pour l'année terminée le 31 août 1928.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Quelles compagnies d'élévateurs ont émis ce que l'on appelle les certificats arbitraires de grains pour (*a*) la récolte de 1927-28; (*b*) pour la récolte de 1928-29.

2. Quelle a été la quantité de grains mis en magasin par chaque compagnie d'élévateur et pour lesquels on a émis des certificats arbitraires de grains pour (*a*) la récolte de 1927-28; (*b*) pour la récolte de 1928-29.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Cantley—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable ministre des Mines, ou tous fonctionnaires ou département fédéral et toutes personnes ou compagnies, et qui

aurait trait de quelque manière à la transmission des droits de la *Lignite Utilization Board* sur la manufacture, l'entreprise et les machines de Bienfait à la *Western Dominion Collieries;* et aussi une copie de tous les papiers, contrats et autres documents que le gouvernement aurait en sa possession relativement à cette affaire.

M. Cantley, appuyé par M. Short propose,—Qu'un ordre de la Chambre émane pour:

1. Copie du rapport et des recommandations que le Dr W. A. McIntosh a faits au Bureau consultatif du tarif et des taxes durant les années 1927 et 1928.

2. Copie des rapports que le Dr A. W. G. Wilson a faits depuis 1926 sur le sujets des recherches métallurgiques.

3. Copie des rapports que le professeur W. R. Maxwell a faits durant son emploi en 1928.

4. Copie des rapports que M. J. D. Fraser a faits depuis la date de son emploi en novembre 1928.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans la négative.

Les ordres suivants de la Chambre sont votées:—

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les plaintes que le gouvernement, tout membre du gouvernement, ou tout fonctionnaire a reçues par lettre, télégramme ou autrement relativement aux visites périodiques de croiseurs américains armés ou d'autres navires américains dans les eaux canadiennes des Grands Lacs, ou dans des ports canadiens, ou dans les eaux limitrophes, et qui tentaient d'appliquer les lois de prohibition ou les lois du revenu américaines, y compris les plaintes reçues à l'effet que ces navires américains auraient tiré sur de prétendus navires de contrebande dans les eaux canadiennes, contrairement aux dispositions des traités actuels, et un relevé des mesures prises pour protéger les intérêts canadiens et pour obtenir des réparations pour toutes infractions, s'il s'en est produites, audit traité.

Par M. Esling—Ordre de la Chambre—Etat des sommes que les Commissaires du havre de Vancouver ont payées en honoraires à des avocats pour les années écoulées de 1922 à aujourd'hui et un relevé des noms des avocats à qui ces honoraires ont été payés.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, études ou autres documents que des officiers ou des ingénieurs du *Halifax and South-Western Railway* et, ou bien des Chemins de fer nationaux du Canada, ou toute ou toutes personnes agissant en leur nom, ont faits au sujet de la construction, du coût de la construction, des recettes probables d'une voie d'embranchement de chemin de fer de Riverport à Lunenburg et, ou de Riverport à Bridgewater, dans le comté de Lunenburg.

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, des lettres, télégrammes, mémoires et autres documents qui ont trait au refus que le ministère de l'Agriculture (Service de l'hygiène des bestiaux) a opposé au paiement de Pendrelt Smith, de Kamloops, Colombie-Britannique, pour l'inspection de 146 wagons de bestiaux durant les cinq mois écoulés du 1er août 1926 au 31 décembre 1926.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Stewart (Leeds), appuyé par M. Stinson, propose en amendement:—

Que tous les mots après le mot "que" dans la motion soient biffés et remplacés par les suivants:

"De l'avis de la Chambre, le ministre des Postes a agi de la manière la plus arbitraire possible et avec un mépris extrême de la lettre et de l'esprit de la Loi du service civil en ce qui concerne la nomination d'un maître de poste pour la ville de Simcoe."

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

78597—17

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 18 AVRIL 1929

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 17 courant pour bills privés et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De Vera Maud Gendron (née Carpenter), de Rodney, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Oscar Luke Gendront, de Rodney, Ontario, voyageur de commerce, son époux.—M. *Hepburn.*

De Edith Spencley (née Smith), de Peterborough, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Wilbert Boulton Spencley, de Guelph, Ontario, son époux.—M. *Hepburn.*

De Gladys May Carter, de Peterborough, Ontario, pour une loi de divorce d'avec John Pomray Carter, de Toronto, Ontario, son époux.—M. *Jelliff.*

De Nellie Farrell, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec George Farrell, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son époux.—M. *Jelliff.*

De Cecilia Leta Rice (née Smith), de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec William Lowrie Rice, de Toronto, Ontario, boucher, son époux. —M. *Jelliff.*

De Llewlin John Chubb, de Toronto, Ontario, commis, pour une loi de divorce d'avec Merle Chubb (née Hillborn), de Toronto, Ontario, son épouse. —M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 17 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De onze (11) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

Des membres de l'institut junior Thornton, Ontario.—M. *Rowe*.

De la société des femmes missionnaires de l'église unie Knox, Moose-Creek, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De la congrégation de l'église unie, Sombra, Ontario.—M. *Gray*.

De l'église unie de Wilkesport, Ontario.—M. *Gray*.

De la branche Maple-Leaf de l'institut des femmes de Lambton-Ouest, Ontario.—M. *Gray*.

De la congrégation de l'église unie de Duthie, comté de Lambton, Ontario. —M. *Gray*.

De la corporation du township de Bosanquet, comté de Lambton, Ontario. —M. *Gray*.

Du club Bear-Creek des fermiers unis d'Ontario, comté de Lambton, Ontario.—M. *Gray*.

Des membres de l'église baptiste, Alvinston, Ontario.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

Du township de Zone, comté de Kent, Ontario.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

De la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Victoria, Colombie-Britannique.—M. *Plunkett*.

M. Marcil, du comité conjoint des Impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande:

Que la liste des documents suivants déposés au Sénat et à la Chambre des Communes ne soit pas imprimée.

40. Copie de correspondance avec le Gouvernement du Dominion concernant le transfert des ressources naturelles à la province du Manitoba.

41. Copie avec le Gouvernement du Dominion concernant le transfert des ressources naturelles à la province de Saskatchewan.

42. Copie avec le Gouvernement du Dominion concernant le transfert des ressources naturelles à la province de l'Alberta.

43. Copies des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux prescriptions de la Loi du Yukon, la Loi de Chasse du Nord-Ouest et la Loi des Territoires du Nord-Ouest.

44. Copies d'arrêtés en Conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 25 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, en vertu des dispositions de l'article 77 de la Loi de l'arpentage des terres fédérales, chapitres 20, 7-8 Edouard VII.

45. Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées pour la périodes se terminant le 28 décembre 1928, conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C. 1927.

46. Règlement en vertu des dispositions de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 10, chapitre 47, S.R.C. 1927.

49. Etat des baux pour quais, levées et brise-lames pour l'année 1928.

50. Sommaire des redevances pour havres pour l'année 1928.

51. Etat sommaire de quiage pour l'année 1928.

54. Rapport pour l'année 1928 sur les positions exclues de la juridiction de la Commission du service civil en vertu de l'article 59, chapitre 22, S.R.C., 1927.

55. Copie des règlements gouvernant les opérations des élévateurs des campagnes conformément au paragraphe 4 de l'article 147, chapitre 86, Loi concernant les grains; aussi une copie des dispositions de la loi quant à la classification des différents grades de grains.

56. Rapport des règlements passés sous l'empire des prescriptions de la Loi de pension de vieillesse, S.R.C., 1927, chapitre 156, articles 19 et 20.

57. Copies des arrêtés du Conseil passés entre le 26 mars 1928 et le 11 décembre 1928, concernant le ministère de la Défense nationale sous les prescriptions de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII.—Service naval.

57a. Copies des ordres navals généraux promulgués et émis aux forces navales canadiennes entre le 1er janvier au 1er février 1929, en vertu des prescriptions de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII.

58. Copie d'un arrêté du Conseil C.P. 1447, en date du 16 août 1928, concernant la ministère dela Défense nationale, sous les prescriptions de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII.—Amendant les règlements de l'Air, paragraphe 114.

62. Copie de correspondance entre l'honorable S.-F. Tolmie, premier ministre de la Colombie-Britannique, et le premier ministre du Canada concernant le transfert des terres des chemins de fer et de la réserve de Peace River à la province de la Colombie-Britannique.—Copie de l'arrêté du Conseil, C.P. 1258, en date du 1er août 1928, s'y rapportant.

63. Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 2065, en date du 15 novembre 1928, approuvant et confirmant une entente entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de la Bulgarie, pour le retour des propriétés bulgariennes sequestrées, avec copie attachée de ladite entente, signée à Londres le 16 octobre 1928.

64. Copie de liste de ventes de terres annulées par le département des Affaires des sauvages durant la période entre le 1er janvier 1928 au 31 janvier 1929, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 64, S.R.C., 1927.

65. Etat montrant le nombre d'émancipés sous la Loi des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1928, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

66. Règlements concernant la Loi d'irrigation en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 104, article 64.

67. Rapport montrant le nombre de permis accordés pour le transport de liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest jusqu'au 31 décembre 1928, en conformité des prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 142, article 93.

68. Rapport montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacific durant l'année terminée le 31 septembre 1927, avec les noms des acheteurs, conformément à 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

69. Rapport en vertu de l'article 7 de la Loi d'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, montrant les sommes reçues pour baux de terres fédérales.

70. Etat concernant les règlements de la Loi d'assainissement en vertu du chapitre 175, article 5, des S.R.C., 1927.

71. Liste des baux, licences, permis et autres autorités annulés en vertu des prescriptions du chapitre 113, article 96, S.R.C., 1927.

72. Rapport des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 20 décembre 1927 et le 30 novembre 1928, conformément aux prescriptions de l'article 19, chapitre 10, 1-2 George V,—Loi des terres fédérales et des parcs forestiers.

73. Etat des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux prescriptions de l'article 4, chapitre 18, 1917, Loi de la Convention des oiseaux migrateurs.

74. Etat des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux prescriptions de l'article 5, de la Loi d'arpentage des terres fédérales, chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

75. Copie d'arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 28 novembre 1927 et le 20 décembre 1928 conformément aux prescriptions du paragraphe (*d*) de l'article 38, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone féroviaires de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

76. Copie des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux prescriptions de la Loi d'irrigation et de la Loi du pouvoir hydraulique du Canada.

77. Etat *re* le déplacement de sauvages en vertu du chapitre 98, article 52, S.R.C., 1927.

78. Etat *re* règlement concernant les sauvages, faits durant le dernier exercice, sous le chapitre 98, article 91, S.R.C., 1927.

79. Etat concernant les rémissions de ventes de terres des sauvages durant le dernier exercice, sous les prescriptions du chapitre 98, article 91, des S.R.C., 1927.

80. Etat relativement à l'eau dans la zone de chemins de fer, conformément aux prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 211, article 6.

85. Relevé des dépenses faites d'après les appropriations pour dépenses imprévues, crédit 310, Loi de l'Appropriation, 1928.

86. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses encourrues; et relevé de l'auditeur général relativement au sujet de ses décisions par le Bureau de la Trésorerie.

87. Relevé de l'assurance des soldats rapatriés, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

88. Etat des recettes et dépenses pour la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

89. Etat des recettes et dépenses de la Société Royale du Canada pour l'année expirée le 30 avril 1928.

90. Relevé des allocations de retraites aux fonctionnaires civils durant l'année terminée le 31 décembre 1928, en vertu des prescriptions de la Loi de pension et de retraite du Service civil, S.C.R., 1906, chapitre 17, article 25.

91. (A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1928, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1928, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924 pour l'exercice 1928. S.C.R., 1927, chapitre 24, article 14.

92. Rapport du bureau de vérification au ministre des Finances,—Vérification des propriétés ennemies, et bilan des dettes au 31 mars 1928, Vols. I et II.

95. Liste des actionnaires dans les banques chartées du Dominion du Canada, au 31 décembre 1928, conformément aux S.R.C., article 114, chapitre 12.

96. Liste des actionnaires dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.C.R., 1927, chapitre 14, article 58.

97. Etat détaillé de tous les bons et garantis enregistrés au ministère du Secrétariat d'Etat, depuis le dernier état soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32, chapitre 164, S.R.C., 1927.

98. Rapport des minutes des commissaires de la Régie interne de la Chambre des Communes pour 1928, conformément à la règle 80.

99. Copie de tous contrats ou conventions passés entre les Chemins de fer nationaux canadiens et la *National Cartage Company* de la ville de Winnipeg.

100. Copie des lettres, postulations, rapports, recommandations, correspondance et papiers que le gouvernement ou un de ses départements possède sur une réclamation supposée de John McIver pour compensation, relativement à l'achat de concessions minières de Poker Creek, Yukon, et pour le paiement desquelles le gouvernement s'est approprié $3.000.

101. Copie de tous télégrammes, lettres et autre correspondance échangés entre E. A. Buckerfield, W. de B. Farris J. R. Murray et les Commissaires du havre de Vancouver, ou avec le gouvernement au sujet de l'achat ou du louage de l'immeuble contigu à (ou qui joint) l'élévateur de terminus No 3 de la Commission du havre (maintenant loué aux *United Grain Growers*), et sur lequel on a érigé récemment un élévateur et une manufacture d'aliments pour les bestiaux.

102. Etat montrant au complet (*a*) la somme totale dépensée par le ministère des chemins de fer de l'année 1911 jusqu'à ce jour pour le chemin de fer de la baie d'Hudson; (*b*) la somme totale que le département des Chemins de fer a dépensée pour le port de Nelson; (*c*) la somme totale dépensée par le département des Chemins de fer pour le port de Churchill; (*d*) les sommes complètes que le département des Chemins de fer a dû payer pour l'achat et le transport de tous matériaux aux ports de Nelson ou de Churchill en rapport avec le chemin de fer de la baie d'Hudson, son outillage ou le terminus; (*e*) la somme totale que le département de la Marine a dépensée pour les ports de Nelson ou de Churchill, pour le chemin de fer de la baie d'Hudson.

103. Copie de toutes lettres, résolutions, pétitions, autres communications et de tous télégrammes échangés entre particuliers, associations, compagnies, ou organisations et tout ministère du gouvernement du Canada au sujet des prétendus effets désastreux de l'exécution de la convention de commerce australienne sur les intérêts de l'agriculture et de l'industrie laitière au Canada.

104. Dossier indiquant:—

1. Combien de contrats on a passés durant l'année civile 1927 pour le transport des dépêches postales dans l'Ontario.

2. Combien de contrats on a renouvelés (*a*) à la suggestion du département (*b*) à la suggestion de l'entrepreneur.

3. Dans combien de cas on a publié des annonces demandant des soumissions.

4. Dans combien de cas on a accepté la plus basse soumission et telle qu'on l'avait reçue.

5. Si le département a décidé dans certains cas que les soumissions n'étaient pas satisfaisantes.

6. Dans l'affirmative, dans combien de cas.

7. Si on a demandé de nouvelles soumissions dans les cas visés par la question 5.

8. Sinon, pourquoi pas.

9. Si on a passé des contrats dans quelques-uns de ces cas. Dans l'affirmative, dans combien.

105. Relevé des pièces justificatives contenant les quarante rapports et les documents qui portent la signature de Richard A. McClymont, et que le ministère de l'Intérieur a communiqués à M. Alexander Smith, C.R., Commissaire Royal, pour la tenue d'une enquête.

105a. Copie des témoignages, des pièces justificatives et de la correspondance qui ont trait à l'enquête tenue récemment par M. Alexander Smith, C.R., Commissaire Royal nommé pour faire une enquête sur certaines accusations portées par un M. Richard A. McClymont, contre l'administration du ministère de l'Intérieur.

106. Etat des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

108. Arrêté du Conseil, C.P. 40, en date du 19 janvier 1929.—Résidence du colon sur les terres fédérales. Arrêté du Conseil, C.P. 2027, en date du 23 janvier 1929,—Disposition de quatre-vingts acres de Réserve, dans l'étendue retirée de la réserve forestière de Porcupine.

109. Etat des remises et remboursements de droits ou taxes, enregistrés au ministère du secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1928, soumis au Parlement du Canada sous l'empire du paragraphe 5, de l'article 91, chapitre 24 des Statuts revisés du Canada.

110. Dossier indiquant:—

1. Quelle somme tous les ministères fédéraux ont payée à M. A. S. McMillan ou à la *McMillan Construction Company* pour tous les matériaux qu'il a fournis durant l'année 1927 pour l'expédition de la Baie d'Hudson ou des Détroits d'Hudson.

2. Quelle somme tous les ministères fédéraux ont payée à des corporations d'Halifax durant l'année 1927, pour tous les matériaux fournis pour la même expédition.

3. Si les matériaux étaient fournis en vertu d'une soumission.

4. Le cas échéant, quels sont les détails de ces soumissions.

113. Etat des permis pour entrer ou demeurer en Canada qui ont été émis par le département de l'Immigration et de la Colonisation durant l'année solaire 1928, sous l'autorité de l'article 4, alinéa 2 de la Loi de l'immigration.

113a. Relevé montrant les permis pour entrer et demeurer en Canada émis par le ministre de l'Immigration et de la Colonisation durant l'année civile 1928, en vertu des prescriptions de l'alinéa 2 de l'article 4 de la Loi de l'immigration.

114. Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance générale échangés durant les derniers six mois entre le Gouvernement de la province de la Colombie-Britannique, tout ministre ou tout fonctionnaire de ce gouvernement et le gouvernement de la Puissance du Canada ou tout ministre ou tout fonctionnaire de ce gouvernement au sujet de l'émission de permis de fabriques de conserves dans la province de la Colombie-Britannique.

115. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés durant les années 1928 et 1929 entre le Bureau des Commissaires des grains et le ministère de la Justice.

115a. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le Bureau des Commissaires des grains et le ministère du Commerce relativement à ce qu'on est convenu d'appeler le certificat de grains de qualité différente.

115b. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le Bureau des Commissaires des grains et les cultivateurs de la province de l'Alberta relativement à ce que l'on est convenu d'appeler le certificat de grains de qualité différente.

116. Dossier indiquant:—

1. Combien de demandes on a reçues jusqu'à aujourd'hui pour réévaluation de terres vendues à des soldats colons d'après les stipulations de la Loi de l'établissement des soldats sur des terres et ses amendements, (*a*) le nombre total; (*b*) le nombre par province.

2. Dans combien de cas le calcul de la dépréciation il a été fait, (*a*) nombre total; (*b*) nombre par province.

3. Combien de ces cas ont été définitivement réglés; (*a*) le nombre total; (*b*) nombre par province.

4. Quel est le pourcentage moyen des réductions faites dans ces cas; (*a*) pourcentage général; (*b*) pourcentage par province.

5. Dans combien de cas il a été donné avis d'appel à la Cour d'Echiquier: (*a*) nombre total; (*b*) par province.

6. A quelle date croit-on que ces causes viendront devant la Cour d'Echiquier.

117. Etat des créances pour avances de graines de semence en vertu des dispositions du chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la Couronne", pour l'année financière expirée le 31 mars 1929.

118. Copie du rapport sur la *Montreal Railway Terminal Facilities* par F. Palmer, membre de l'Institut des ingénieurs civils de Londres, Angleterre, en date du 31 janvier 1929.

119. Etat montrant:—

1. Quels étaient le taux des ventes et le montant des taxes de ventes intérieures perçues sur les ventes par (*a*) les manufacturiers ou les producteurs aux détaillants; (*b*) par le manufacturier ou grossiste ou courtier, et par le grossiste ou courtier à tout autres, sur le (*c*) bois, pour chacune des périodes suivantes: (*a*) du 19 mai 1920 au 16 juin 1920; (*b*) du 17 juin 1920 au 9 mai 1921; (*c*) du 10 mai 1921 au 23 mai 1922; (*d*) du 24 mai 1922 au 31 décembre 1923; (*e*) du 1er janvier 1924 au 10 avril 1924; (*f*) du 11 avril 1924 au 17 février 1927; (*g*) du 18 février 1927 au 1er février 1928; (*h*) du 17 février 1928 à aujourd'hui.

2. Quels étaient le taux de la taxe des ventes et le montant des taxes de ventes perçues durant chacune des périodes mentionnées plus haut par le (*a*) les manufacturiers, producteurs, grossistes, courtiers, (*b*) par les détaillants et consommateurs, sur (*c*) le bois.

120. Copie de tous télégrammes, rapports, correspondance, lettres, recommandations, communications et autres documents de toute sorte ayant trait à toute transaction faite entre le gouvernement fédéral et la *Canadian Tobacco Growers Co-operative Company,* de Kingsville, Ontario, avant et après la cession de ses biens .

121. Rapport de la Commission du district fédéral sur les recettes et dépenses pour le même exercice terminé le 31 mars 1928, conformément aux Statuts du Canada 1926-27, c. 55, art, 15 et 16.

122. Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres échangés entre le gouvernement canadien, ou tout membre qui le compose, ou tous fonctionnaires, ou toute ou toutes personnes au sujet de la génération d'énergie électrique à l'endroit connu sous le nom de Seven Sisters aux Chutes des Esclaves, y compris aussi toute correspondance échangée avec le gouvernement du Manitoba, la ville de Winnipeg, et toutes autres compagnies privées qui tentent de monopoliser les sources d'énergie électrique de la rivière Winnipeg, au Manitoba.

Copie de tous télégrammes, baux, rapports, décrets ministériels, correspondance, lettres, ententes, et tous autres documents échangés entre le ministre de l'Intérieur ou tout autre membre du gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba ou tout membre ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute ou toutes autres personnes relativement au chutes Sept Sœurs de la province du Manitoba, ou tous baux ou aliénation de ces chutes.

123. Copie de tous télégrammes, lettres, papiers et autres documents relatifs à la destitution de William S. Assifat, maître de poste à Sifton, Manitoba, et à la nomination de son successeur à la même position.

124. Relevé indiquant la quantité de papier à livre importé au Canada depuis que l'article 1060 du tarif des douanes est en vigueur, et la proportion de ce papier sur lequel on a réclamé le drawback de 80 pour cent.

125. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet du circuit postal de campagne No 1, entre Boisdale et Shenacadia.

126. Copie du contrat passé entre l'*Alberta Wheat Pool* et le gouvernement fédéral pour le louage de l'élévateur de l'état, à Prince-Rupert, avec toute autre correspondance relative audit contrat ou qui l'a précédé.

127. Rapport du travail et des dépenses faits jusqu'au 31 août 1928, et jusqu'au 31 décembre 1928, aussi durant l'année solaire 1928, sous les prescriptions des lois (chapitre 30 à 14-15 George V) et chapitres 5 et 7 15-16 George V et chapitres 12 à 26 inclusivement de 17 George V) concernant la construction de lignes de chemins de fer nationaux du Canada.

128. Copie de tous les décrets ministériels adoptés en 1926, 1927, 1928 et 1929 et qui ont trait à la Loi des grains du Canada.

129. Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral, ou tout membre de ce gouvernement, ou le ministre des Finances, ou tout fonctionnaire fédéral et toute ou toutes personnes, ou le président, directeurs, ou les officiers supérieurs de toute autre Banque au sujet de la fusion de la Standard Bank avec la Canadian Bank of Commerce, et toute la correspondance échangée en 1928 et 1929 au sujet du projet de fusion de toute autre banque que les banques à chartre nommées plus haut.

130. Copie de tous télégrammes, documents, correspondance échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Postes, ou tout autre ministère fédéral, ou entre toute ou toutes personnes et le ministre des Postes ou tout autre membre du ministère, et aussi une copie de toute correspondance échangée entre les différents ministères fédéraux au sujet de l'entreprise du transport des dépêches entre Enilda et Grouard, durant les années 1927, 1928 et 1929.

131. Dossier indiquant:—

1. A quelle date le Parlement canadien a adopté la convention commerciale maintenant en force entre le Canada et l'Australie, et quand cette convention a été mise en vigueur.

2. A quelle date a eu lieu la dissolution des Chambres en 1925 et à quelle date a eu lieu l'élection générale cette même année.

3. Si un décret ministériel a été adopté sur les avis du ministre des Finances durant l'année 1925 pour réduire de trois cents à un centin par livre le droit de douane sur le beurre importé au Canada de la Nouvelle-Zélande, à quelle date a été adopté ce décret ministériel et quand il a été mis en force.

4. Si ce décret ministériel dont il s'agit dans la question précédente a jamais été soumis au Parlement pour sanction, dans l'affirmative, quand.

5. Quels avantages le Canada a reçus de la Nouvelle-Zélande pour les produits agricoles canadiens en échange de la préférence accordée au beurre et autres produits agricoles de la Nouvelle-Zélande sur le marché canadien.

6. Quelle a été la valeur, durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, des exportations canadiennes à la Nouvelle-Zélande de (*a*) produits agricoles, (*b*) de tous les autres produits.

7. Quelle a été la valeur, durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, des importations au Canada de (*a*) produits agricoles, (*b*) de tous les autres produits de la Nouvelle-Zélande.

8. Quelle a été la quantité et la valeur du beurre de la Nouvelle-Zélande importée au Canada durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, et quelle a été la quantité et la valeur du beurre du Canada exporté à la Nouvelle-Zélande durant les mêmes années.

9. Quel est le droit de douane canadien contre le beurre de la Nouvelle-Zélande et quel est le droit de douane de la Nouvelle-Zélande contre le beurre canadien.

10. Quelle a été la quantité et la valeur des produits suivants exportés du Canada durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, et quelle a été l'augmentation ou la diminution annuelle: porc (lard), jambon, saindoux, fromage, beurre, lait, crème, lait condensé ou concentré ou en poudre.

11. Quelle a été la quantité et la valeur des produits suivants importés au Canada durant chacune des années civiles écoulées de 1925 à 1928 inclusivement, et quelle a été l'augmentation ou la diminution annuelle: porc, lard, jambon, saindoux, fromage, beurre, lait, crème, lait condensé ou concentré ou en poudre.

132. Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés durant les années 1927, 1928-1929 entre le gouvernement fédéral, ou tout membre de ce gouvernement ou tout fonctionnaire et le Président, les directeurs et autres officiers supérieurs de la Compagnie canadienne de Téléphone Bell, ou toute ou toutes autres personnes au sujet du projet d'augmenter jusqu'à soixante-quinze millions le capital social de ladite compagnie, ou au sujet de la demande de législation en 1928 et 1929.

133. Copie de tous télégrammes, autres documents, correspondance échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Postes ou tout autre ministère fédéral, ou entre toute ou toutes personnes et le ministre des Postes ou tout autre membre du ministère, et aussi une copie de toute correspondance échangée entre les divers ministères fédéraux au sujet de (1) de l'inauguration du bureau de poste de Fairview, (2) de la permutation projetée du maître de poste de Waterhole à Fairview, et (3) de la nomination du maître de poste de Fairview.

134. Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministère de l'agriculture et le ministère des ressources naturelles de la province de la Nouvelle-Ecosse et toute ou toutes autres personnes au sujet des bestiaux tués à Dayspring, dans le comté de Lunenburg, sur la ferme municipale des pauvres, parce qu'ils réagissaient à l'épreuve de la tuberculose-bovine.

135. Copie d'une référence à la Cour Suprême du Canada concernant les droits relatifs du Dominion et des provinces, respectivement, se rapportant à la question de savoir qui est propriétaire des eaux et possède sur elles un contrôle

législatif relativement à la navigation et aux forces hydrauliques créées ou rendues disponibles par les travaux pour l'amélioration de la navigation, ou relativement à ces travaux—Les questions et les réponses officielles; avec une copie du jugement de ladite cour. Factum au nom du procureur général du Canada sur ce sujet et des appendices audit factum.

136. Copie d'un arrêté du Conseil C.P. 422, en date du 8 mars 1929, concernant l'approbation par le gouvernement du Dominion des plans de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*

136a. Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministre, ou le ministre des Travaux publics, ou toute ou toutes autres personnes au sujet de l'adoption ou de l'approbation des plans de toute ou toutes compagnies, en vertu de la Loi de protection des Eaux Navigables, ou au sujet du projet de loi de la *Great Lakes and Atlantic Canal and Power Co.;* et tous documents échangés entre les mêmes personnes et tout directeur ou tout officier supérieur de ces compagnies, ou de toute autre compagnie semblable qui voudrait obtenir des pouvoirs similaires pour la génération et l'exploitation d'énergie électrique dans le fleuve Saint-Laurent, entre Cornwall, Hungry Bay et la tête de la navigation à Montréal, et toute correspondance et documents échangés entre les mêmes personnes et les gouvernements de Québec ou d'Ontario, ou tout ministre qui les compose, relativement au projet de la *Beauharnois Power & Canal.*

136b. Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, correspondance, lettres, conventions et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministre, ou le ministre des Travaux publics, ou toute ou toutes autres personnes au sujet de l'adoption ou de l'approbation des plans de toute ou toutes compagnies, en vertu de la Loi de protection des Eaux Navigables, ou au sujet du projet de loi de la *Great Lakes and Atlantic Canal and Power Co.;* et tous documents échangés entre les mêmes personnes et tout directeur ou tout officier supérieur de ces compagnies, ou de toute autre compagnie semblable qui voudrait obtenir des pouvoirs similaires pour la génération et l'exploitation d'énergie électrique dans le fleuve Saint-Laurent, entre Cornwall, Hungry Bay et la tête de la navigation à Montréal, et toute correspondance et documents échangés entre les mêmes personnes et les gouvernements de Québec ou d'Ontario, ou tout ministre qui les compose, relativement au projet de la *Beauharnois Power & Canal.*

137. Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession et qui ont trait à la destitution de James Smith, maître de poste à Benacadia Pond, Cap-Breton.

138. Copie de tous décrets ministériels, correspondance, conventions et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministre qui en fait partie et le gouvernement de l'Ontario ou tout membre de ce gouvernement relativement au système des pensions de vieillesse pour cette province, et un relevé des conditions et termes d l'octroi fédéral en cette matière.

139. Etat faisant voir:—

1. Quantité de feuilles de tabac brut importé des Etats-Unis durant l'année 1928.

2. Quel est présentement le droit de douane par livre de tabac (*a*) feuilles avec les côtés; (*b*) écôté.

3. Quantité de tabac exporté du Canada durant l'année 1928 à (*a*) l'Angleterre; (*b*) à d'autres pays.

4. Quel est actuellement le droit de douane sur le tabac (*a*) de toutes les qualités, (*b*) manufacturé et non manufacturé, qui entre au Canada.

5. De quelles qualités était le tabac importé durant l'année dernière.

6. Combien de livres de chaque qualité.

7. Combien de livres de tabac on a produites au Canada durant les années 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.

8. Combien de livres de tabac on a exportées durant chacune des mêmes années.

9. Combien de livres de tabac on a importées durant chacune des années mentionnées plus haut.

140. Copie de tous décrets ministériels, rapports, recommandations, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents que tout ministère fédéral ou la Commission du service civil peuvent avoir en leur possession et qui ont trait de quelque manière à la nomination, à la cancellation de la nomination, ou à la destitution de George E. Whitaker, et la nomination de Charles R. Bowyer à la position de maître de poste de Simcoe, Ontario.

143. Documents se rapportant au renvoi d'office de H. G. Maulson, juge du district judiciaire nord de la province du Manitoba; rapport du commissaire, M. le juge Trusman s'y rapportant, ainsi qu'une copie de la preuve prise devant une enquête judiciaire.

145. Etat indiquant:—

1. Quel est le chiffre mensuel de nos importations de mouton durant chacun des mois des années 1928 et 1929 pour le mouton venant (*a*) de Nouvelle-Zélande, (*b*) d'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

2. Quel est le chiffre mensuel de nos importations d'agneau durant chacun des mois des années 1928 et 1929, pour l'agneau venant (*a*) de Nouvelle-Zélande, (*b*) d'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

3. Quel était le prix par livre dans chaque cas de toutes ces importations.

4. Quel était le pourcentage de mouton et d'agneau dans chaque mois de (*a*) Nouvelle-Zélande, (*b*) d'Australie, (*c*) des Etats-Unis.

5. Si on permet la vente du mouton importé des autres pays en pleine concurrence avec le mouton du Canada.

6. S'il existe des règlements qui régissent la distribution du mouton importé au Canada, le cas échéant, quels sont ces règlements au sujet du (*a*) mouton gelé, (*b*) de tout autre mouton.

146. Copie des instructions envoyées aux maîtres de postes pour la compilation d'un almanach d'adresses rural pour les divers comtés du Canada.

147. Copie de tous décrets ministériels, télégrammes, lettres, règlements, instructions et autres documents émanant du gouvernement canadien ou de tout membre qui le compose, et de toute ou toutes autres personnes au sujet du remplacement des mots "His Majesty's Mail" par les mots "Canada's Mail" sur les bureaux de poste, les wagons postaux, les automobiles ou autre matériel des postes et au sujet de l'enlèvement des initiales de Sa Majesté, "G.R." de tout le matériel d'exploitation des postes.

150. Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et autres documents échangés entre le ministère de la Marine et des Pêcheries, et tout autre ministère fédéral, ou toute ou toutes autres personnes, ou la Commission du havre de Vancouver, ou bien entre la Commission du havre de Vancouver et la *Oriental Grain Company* et toute ou toutes personnes, au sujet de la réclamation de la *Oriental Grain Company* contre la Commission du havre de Vaucouver.

151. Dossier indiquant:—

1. Quelle a été, en douzaines, la production totale d'œufs de poule au Canada durant les années civiles 1927 et 1928.

2. Quelle a été, par province, la production d'œufs de poules durant les années civiles 1927 et 1928.

3. Combien de douzaine d'œufs de poules on a importés du Canada durant chacune des années civiles 1927 et 1928, et quelle quantité de chaque pays.

4. Quelles ont été les importations au Canada d'œufs gelés ou en conserves durant chacune des années civiles 1927 et 1928, et quelle quantité on a importée de chaque pays.

5. Quelles ont été, en douzaines, nos exportations d'œufs de poules durant chacune des années civiles 1927 et 1928, donnant (*a*) les noms des pays où nous les avons expédiés, (*b*) la province qui exportait.

6. Si le gouvernement a l'intention d'imposer un droit de douanes spécial et saisonnier ou de fixer une valeur spéciale imposable pour fins de douanes.

7. Si le gouvernement est au courant d'une intention ou d'un projet de la part du gouvernement américain de hausser les droits sur les œufs de poules entrant aux Etats-Unis.

8. Le cas échéant, si le gouvernement a l'intention de modifier nos droits de douanes.

152. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés durant l'année 1927 entre la Commission des grains et le ministère de la Justice, ou entre le ministère de la Justice et la Commission des grains.

153. Relevé indiquant:—

1. Somme globale payée dans l'Ontario à titre de compensation pour des animaux abattus en vertu de la Loi concernant les maladies contagieuses chez les bestiaux, nommée aussi Loi de l'Hygiène des animaux durant chacune des années suivantes se terminant le 31 mars: 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.

2. Montant total des indemnités payées pour bétail abattu durant chacune des années mentionnées plus haut parce qu'il réagissait à l'épreuve TB de la tuberculine.

3. Montant global des indemnités ainsi payées pour le bétail pur sang et enregistré, le montant moyen par tête? Les mêmes réponses demandées pour le bétail de qualité.

4. Quel a été, durant chacune de ces années, le montant global payé en salaires, gages, dépenses de voyages aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui voyageaient dans l'Ontario pour administrer l'épreuve TB des bestiaux, et quel a été le montant global des mêmes dépenses pour toute la Puissance.

154. Copie de correspondance, documents , etc., relativement à la demande de la *St. Lawrence Power Company*, concernant la construction d'un barrage dans le fleuve St-Laurent aux rapides Long-Sault.

155. Copie des télégrammes, pétitions, lettres et correspondance générale échangés entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et les adversaires d'un projet de chemin de fer entre Causapscal et Gaspé;

Et copie de tous les télégrammes, pétitions, lettres et correspondance générale échangés entre le ministre des Chemins de fer et Canaux et les promoteurs dudit chemin de fer.

156. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement ou ministère fédéral peut avoir en sa possession et qui ont trait aux S.E.$\frac{1}{4}$ de Section 11, Township 42, rang 4, à l'ouest du 4e Méridien.

157. Relevé indiquant:—

1. Somme totale payée dans toute la Puissance à titre d'indemnité pour les animaux qui ont réagi à l'épreuve T.B. de la tuberculine au cours des années 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.

2. Proportion de telle somme payée dans la province de Québec et le montant moyen par tête, (*a*) pour le bétail pur sang et enregistré, (*b*) pour le bétail non enregistré.

3. Quelle a été, durant chacune des années sus-mentionnées, la somme globale payée en salaire ou indemnités, aux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui ont voyagé dans la province de Québec pour administrer aux bestiaux cette épreuve T.B.

158. Copie de tous comptes et listes de paye relatifs aux réparations faites au quai McPherson's Cove, Ile du Prince-Edouard, durant l'année 1928. Et aussi un relevé des noms de toutes personnes employées à ces travaux, du nombre de jours de travail, du salaire par jour et du montant total payé à chacune, avec un relevé des quantités de pierre, bois, et autres matériaux achetés, montrant le prix par tonne, verge ou pied, etc., payé pour ces matériaux, leur coût total, le nom des marchands de qui on les a achetés et le montant payé à chacun.

159. Copie de tous comptes et listes de paye relatifs aux réparations faites au havre pour navires de Graham's Pond, Ile du Prince-Edouard, durant l'été 1928. Et aussi un relevé des noms de toutes personnes employées à ces travaux, du nombre de jours de travail, du salaire par jour de chacun, et du montant total payé à chacun.

160. Copie de tous télégrammes, cerrespondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, ou tout ministère de cette province, et le gouvernement fédéral ou tout ministère fédéral au sujet de la remise aux provinces des Prairies de leurs ressources naturelles.

161. Copie de la preuve faite à la réunion tenue en août dernier à Vancouver par la Commission des grains au sujet du tarif des élévateurs publics de têtes de ligne dans la Colombie-Britannique.

162. Copie d'une entente entre le Canada, les Etats-Unis, Terreneuve, Cuba-Mexique et nations de l'Amérique du Nord, relativement à la distribution des fréquences aux stations de radios sur le continent de l'Amérique, 1929.

163. Etat faisant voir:—

Vu que (*a*) le gouvernement de la province de Québec dans la législature de cette province et ses avocats, (*b*) le Comité permanent des relations industrielles de cette Chambre ont mis en doute la validité de certaines lois de législation sociale comme la Loi des pensions de vieillesse.

1. Si le gouvernement, afin de régler définitivement cette question, prendra en considération l'opportunité d'obtenir une décision finale, d'après les statuts qui se rapportent à cette question, sur les lois suivantes de législation sociale sur lesquelles le Comité des relations industrielles de cette Chambre a fait des rapports durant les sessions écoulées de 1924 à 1928: (*a*) Loi des pensions de vieillesse et le droit qu'a le gouvernement fédéral d'approprier des sommes d'argent en vertu de cette clause de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui a trait à la dette publique et à la propriété, (*b*) chômage, (*c*) assurance contre la maladie et le chômage, (*d*) allocations familiales, (*e*) le radio,(*f*) hôpitaux et octrois pour secours en cas de maladie.

164. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents relatifs à la nomination d'un maître de poste pour la ville de Burlington.

165. Rapport *re* l'audition des comptes du comité national sur la célébration du jubilé de diamant de la Confédération, janvier 1er, 1928 à décembre le 20, 1929.

166. Etat des livres de comptes ayant trait au Fonds d'Assurance du service civil pour l'exercice 1927-28, conformément à l'article 17 de la Loi d'assurance de service civil.

168. Copie de la convention conclue entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le chemin de fer Canadien du Pacifique au sujet de l'exploitation d'une voie ferrée entre Halifax et Windsor Junction dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

169. Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et tous autres documents que le gouvernement ou tout ministère fédéral peut avoir en sa possession au sujet de la vente de la section 26, Township 32, Rang 32, à l'ouest du premier Méridien.

170. Relevé indiquant:—

1. La somme globale versée à titre d'indemnité dans la province de la Nouvelle-Ecosse pour bestiaux abattus en vertu de la Loi concernant les maladies infectieuses ou contagieuses chez les animaux, nommée la Loi des épizooties, durant chacune des années suivantes se terminant le 31 mars 1926, 1927 et 1928.

2. Le montant des indemnités versés pour animaux abattus durant chacune des mêmes années parce qu'ils ont réagi à l'épreuve de la tuberculine.

3. La somme versée à titre de compensation pour bétail pur sang enregistré, et le montant moyen par tête. Les mêmes informations pour le bétail ordinaire.

4. Relevé des autres matériaux, la quantité et le prix de chacun, le coût total dans chaque cas, le nom des personnes de qui on les a achetés et les montants payés à chacune.

5. Un relevé de la date à laquelle le travail a commencé pour chacun de ces ouvrages de réparation, la date où il a été terminé, si on a complété les réparations dans chaque cas, et sinon, quelle partie de l'ouvrage on a exécuté, la date où on doit recommencer le travail et celle où on doit le terminer.

171. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, décrets ministériels et autres documents échangés entre le gouvernement canadien ou tout membre de ce gouvernement et le gouvernement des Etats-Unis au sujet de la diversion des eaux de Chicago, pour toute la période écoulée depuis le dépôt de documents durant la session de 1928 jusqu'à aujourd'hui.

172. Copie de tous les décrets ministériels, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, le Haut Commissaire britannique, et la Fédération britannique des industries, relativement aux règlements mis en vigueur le 1er février dernier et qui exigent que les marchandises qui ont droit aux droits préférentiels de la préférence britannique contiennent 50 pour cent du travail et 50 pour cent de matériaux impériaux.

173. Copie de toutes les demandes, notes de classification et autres documents que la Commission du service civil peut avoir en sa possession, avec une copie du rapport des procédures et des décisions relativement à la nomination d'un assistant estimateur de douanes, division des jaugeurs, à Québec.

174. Copie du rapport des ingénieurs de l'état relativement à l'enlèvement du banc de sable de Burnaby, havre de Vancouver, et un relevé des soumissions reçues. Et aussi une copie de la soumission acceptée, avec une copie du contrat. Et aussi copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou tout fonctionnaire fédéral et les soumissionnaires heureux.

175. Copie de tous décrets ministériels, rapports, recommandations, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents que tout ministère fédéral ou la Commission du service civil peut avoir dans ses dossiers et qui auraient trait de quelque manière à la nomination, à la cancellation de la nomination ou à la destitution de S. Smith, et à la nomination de B. J. Purtelle à la position de maître de poste à Picton, Ontario.

176. Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, contrats, et décrets ministériels échangés entre la *Hydro Electric Power Commission* de l'Ontario, ou le gouvernement de la province d'Ontario, ou tout membre de

ce gouvernement, et le gouvernement du Canada ou tout membre de ce gouvernement, relativement à la demande que la *Hydro Electric Power Commission* a faite d'un bail pour développer et produire de l'électricité à Morrisburg; avec le procès-verbal de l'audition et la preuve faite devant l'honorable ministre des Travaux publics au sujet de ladite demande d'un permis en vertu de la Loi de protection des eaux navigables, et de l'approbation des plans desdits projets de travaux.

177. Copie de toutes les listes de paie, de toutes les feuilles où sont enregistrées les heures de travail, et autres documents relatifs à la dépense de deniers publics que le ministère des Travaux publics a faite à Tancook, dans le comté de Lunenburg, pendant l'année civile 1928.

178. 1. Copie de toute correspondance échangée entre le ministre des Travaux publics, le sous-ministre, tout officier supérieur ou commis de ce ministère, et toute ou toutes personnes dans le comté de Pictou se rapportant ou ayant trait de quelque manière aux réparations ou à la rénovation des réparations au quai ou à l'agrandissement du quai de Bailey's Brook, et aux réparations aux quais du chemin de fer à Pictou; et aussi copie des listes de paie et des comptes relatifs à ces deux entreprises mentionnées plus haut;

2. Relevé indiquant les noms des contremaîtres et de toutes personnes employées à ces travaux, le nombre des jours de travail, l'échelle de salaire et le montant total payé à chacun;

3. Relevé des matériaux dont on s'est servi pour ces réparations ou rénovations, particulièrement la quantité et les sortes de bois, de fer et d'acier, les attaches et le prix payé pour ces matériaux;

4. La somme globale versée chaque année en salaires, gages, dépenses de voyages à des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui ont administré l'épreuve de la tuberculine aux bestiaux dans la province de la Nouvelle-Ecosse;

5. La somme globale payée chaque année en salaires, gages ,et dépenses de voyages à des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui ont administré l'épreuve de la tuberculine, dans toute la Puissance, durant les années suivantes se terminant le 31 mars 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928.

179. Relevé des devis descriptifs d'après lesquels on a demandé des soumissions pour le nouvel édifice de la Confédération, rue Wellington, à Ottawa, avec une copie de la soumission acceptée et une copie du contrat passé en conséquence.

180. Copie de tous mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Pensions et de la Santé nationale ou tout commis de ce ministère, et de la Commission des pensions du Canada, ou tout fonctionnaire de cette Commission relativement à des affaires d'administration, de finance, de statistiques, ou de dossiers, depuis le mois de juin 1928 jusqu'aujourd'hui.

181. Copie de correspondance entre la Commission du service civil, le ministère des Postes et la fédération des commis de poste sur chemins de fer du Dominion, concernant une augmentation de salaire pour ces commis de poste sur chemins de fer, les commis aux postes, les facteurs et porteurs de la malle; aussi, copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 394-487 en date du 21 mars 1929 approuvant la recommandation de la Commission du service civil pour l'augmentation de salaire des employés de poste sur chemins de fer.

182. Copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable E. N. Rhodes, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, ou tout autre ministre de ladite province, et l'honorable J. A. Robb, ministre des Finances, du 1er juillet 1926 au 30 septembre 1928, au sujet du paiement du subside annuel fédéral à la province de la Nouvelle-Ecosse et au sujet de l'octroi spécial que la Commission Duncan a recommandé de payer à ladite province.

183. Relevé indiquant les noms et les gages de toutes les personnes employées à la Chambre des Communes en qualité de messagers, de femmes de journée, ou qui font partie du personnel de nettoyage, durant les sessions du Parlement, qui ont eu lieu durant l'année civile 1927 et 1928; de même que les noms et les rémunérations de ceux qui ont travaillé toute l'année en 1927 et 1928 et d'autres informations sur le lieu et la personne pour qui lesdits employés ont travaillé durant lesdites périodes.

184. Copie des requêtes et remontrances envoyées au gouvernement et aux Chemins de fer nationaux du Canada relativement à la demande de la cité de Québec de jouir du tarif spécial des marchandises accordé aux Provinces maritimes sur le chemin de fer connu autrefois sous le nom d'Intercolonial.

185. Copie de tous rapport, recommandations, correspondance, mémoires et autres documents que tout ministère fédéral peut avoir dans ses dossiers, et qui ont trait de quelque manière à la nomination d'un maître de poste pour remplir la vacance présentement existante à Billings Bridge, Ontario.

186. Relevé montrant:—1 quels sont les bureaux de douanes que l'on a fermés durant la dernière année dans chacune des provinces du Canada.

2. Quels sont les bureaux de douane encore ouverts dans chaque province.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingt-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De la *Cobb Connector Company of Los Angeles,* Californie, Etats-Unis d'Amérique, pour autoriser le commissaire des brevets à remettre en vigueur le brevet No 157,331, pour améliorations aux raccords des tuyaux de wagons.

De la *Central Finance Corporation,* de Toronto, Ontario, pour modifier sa loi constitutive.

M. Morin (St-Hyacinthe), du comité du Règlement, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité, tel qu'autorisé par la Chambre le 22 mars 1929, a considéré le vingt-quatrième rapport du greffier des pétitions, ainsi que la pétition de M. Charles Duquette et autres, de Montréal, demandant l'adoption d'une loi concernant l'Alliance Nationale.

La preuve soumise au Comité était suffisante pour montrer que ladite pétition aurait été présentée avant l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions, si le bill correspondant avait été approuvé par le surintendant des assurances tel qu'il lui avait été soumis en premier lieu. Les changements opérés dans le bill ont nécessité de pareils changements dans la pétition; de là, la présentation de la pétition n'eut lieu qu'une journée en retard seulement.

Par conséquent, votre Comité recommande que ladite pétition soit reçue et que l'amende de $100.00 soit remboursée.

Votre Comité a aussi considéré le trente-sixième rapport du greffier des pétitions, tel qu'autorisé par la Chambre le 10 avril 1929, ainsi que la pétition de Christina Adams Bourne, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec John Bourne et pour obtenir son divorce.

La preuve soumise au Comité relativement à la présentation de ladite pétition, peu de temps après l'expiration du délai fixé pour recevoir des pétitions, était suffisante pour permettre au Comité de recommander que la pétition soit reçue.

Par conséquent, votre Comité recommande que la pétition soit reçue et que l'amende à cet effet ne soit pas imposée.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lequels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 149 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Madeline Hanson Campbell."

Bill No 150 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Arthur LeNoury."

Bill No 151 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Taylor."

Bill No 152 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Booker."

Bill No 153 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Isabel Kemp."

Bill No 154 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Victoria Leader."

Bill No 155 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Martha Weston."

Bill No 156 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Suzannah Musson Savery."

Bill No 157 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Crawford Copping."

Bill No 158 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alderton."

Bill No 159 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Abraham alias Elie Abraham Allen."

Bill No 160 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Mabel Usher."

Bill No 161 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Estella De Nike."

Bill No 162 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Spain."

Bill No 163 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Solnik."

Bill No 164 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Hichman."

Bill No 165 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Jane Sheppard."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Relevé des noms des personnes que la Commission du service civil a nommées et que chaque département a refusées en vertu de la clause 24, durant les trois dernières années, avec les motifs du refus dans chaque cas.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Black (Halifax)—Ordre de la Chambre—Etat montrant: —

1. Si on a construit durant l'année civile commençant le 1er janvier 1928 une aile additionnelle au magasin à poudre de Bedford ou près de Bedford, dans le comté d'Halifax.

2. Si le cas échéant, le travail de construction a été exécuté en vertu d'un contrat ou autrement.

3. Si c'est en vertu d'un contrat, à quelle personne, société ou compagnie il a été adjugé.

4. Si ce n'est pas en vertu d'un contrat, quelle personne, société ou compagnie a érigé cette construction.

5. Si on a demandé des soumissions relativement à cette construction.

6. Dans l'affirmative, si on les a demandées par annonces publiques et dans quels journaux.

7. Si elles n'ont pas été demandées par annonces publiques, par quelle méthode on a demandé ces soumissions.

8. Quelles personnes, sociétés ou compagnies ont envoyé des soumissions et quels étaient les montants respectifs de ces soumissions.

9. Quel montant la personne, société ou compagnie qui a exécuté le travail de construction a vraiment reçu pour paiement total ou partiel de ce travail.

10. Si d'autres montants sont dus ou réclamés relativement à cette entreprise.

11. Dans l'affirmative, quelle ou quelles sommes, (*a*) comme solde du prix fixé au contrat, (*b*) pour les travaux supplémentaires.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 19 AVRIL 1929

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de quarante-sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 18 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De deux (2) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes Hawthorne, comté de Carleton, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De l'institut des femmes, Forester's-Falls, comté de Renfrew, Ontario.—M. *Cotnam.*

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré le Bill No 70, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company* et il a été convenu de le rapporter sans modification.

Sur motion de M. Marcil, le premier rapport du comité mixte des impressions est agréé.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mars 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement

de la province du Nouveau-Brunswick, ou tout ministère de cette province, et le gouvernement fédéral ou tout ministère fédéral au sujet de la remise aux provinces des Prairies de leurs ressources naturelles.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 149 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Madeline Hanson Campbell."—M. *Clark*

Bill No 150 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Arthur LeNoury."—M. *Lawson.*

Bill No 151 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Taylor."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 152 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Booker."—M. *Lawson.*

Bill No 153 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Isabel Kemp."—M. *Arthurs.*

Bill No 154 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Victoria Leader."—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 155 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Martha Weston."—M. *Casselman.*

Bill No 156 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Suzannah Musson Savery."—M. *Bell* (Hamilton-Ouest).

Bill No 157 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Crawford Copping."—M. *Arthurs.*

Bill No 158 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alderton."—M. *Arthurs.*

Bill No 159 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Abraham alias Elie Abraham Allen."—M. *Jacobs.*

Bill No 160 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Mabel Usher."—M. *Lennox.*

Bill No 161 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Estella de Nike."—M. *Lennox.*

Bill No 162 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Spain."—M. *Lennox.*

Bill No 163 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Solnik." —M. *Lawson.*

Bill No 164 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Hitchman."—M. *Lennox.*

Bill No 165 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Jane Sheppard."—M. *Sanderson.*

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills Privés)

M. Young (Saskatoon) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général rapportés sans amendement lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 84, Loi constituant en corporation le Collège royal de médecine et de chirurgie du Canada.

Bill No 74, Loi concernant *The Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada.*

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 32, Loi constituant en corporation *The Wapiti Insurance Company* est pris en considération et agréé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 88 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Elliott" étant lu;

M. Young (Toronto-Nord-Est) propose que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 17, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec.

Bill No 41, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill No 5, Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères.

Bill No 64, Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company.*

Bill No 18, Loi constituant en corporation la *Canadian Re-Insurance Corporation.*

Les bills suivants sont de nouveau considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 43, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Murray Harbour à un point situé dans la subdivision de Georgetown des Chemins de fer du gouvernement canadien, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Bill No 44, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Sunny-Brae à Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Bill No 45, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé dans la subdivision de Dundas, près Brantford, à un point situé dans la subdivision de Dunnville, près Cainsville, dans la province d'Ontario.

Bill No 46, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Garson à Falconbridge Mine, dans la province d'Ontario.

Bill No 47, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Sudbury à un point situé dans le township de Fairbank, dans la province d'Ontario.

Bill No 48, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Melfort à un point situé près Aberdeen, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 50, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Neidpath à un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique près Swift-Current, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 51, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Ridgedale, dans la province de la Saskatchewan, à trente milles vers Le Pas, dans la province du Manitoba.

Bill No 52, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Unity à un point situé près la frontière provinciale, dans le township 36 ou 37, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 53, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Hamlin à un point situé près Glenbush, Medstead ou Robin-Hood, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 56, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé à ou près Bulwark à un point situé dans le township 38 ou 39, rang 8, à l'ouest du quatrième méridien, dans la province d'Alberta.

Bill No 57, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Hemaruka à Scapa, dans la province d'Alberta.

Bill No 58, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Swift-Creek à un point situé près Tête-Jaune, dans la province de la Colombie-Britannique.

Bill No 59, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de New-Westminster à un point situé sur l'île Lulu, dans la province de la Colombie-Britannique, avec embranchements qui s'en détachent.

Bill No 49, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Central Butte ou Mawer à un point situé dans la township 18 ou 19, rang 10 ou 11, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan (Titre changé en "Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Central Butte ou Mawer à un point situé dans le township 18 ou 19, rang 10, 11 ou 12, à l'ouest de troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan.

Les bills suivants sont de nouveau délibérés en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 54, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de St-Walburg, dans la province de la Saskatchewan, à Bonnyville, dans la province d'Alberta.

Bill No 55, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Alliance à un point situé près de Youngstown ou Dubson, dans la province d'Alberta.

Le Bill No 60, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre, se forme en comité général sur la résolution suivante concernant la construction de certaines lignes des chemins de fer Nationaux du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient d'introduire des mesures pour décréter:—

1. Que le délai pour le parachèvement de la ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Grand'Mère et East Burrills, dans la province de Québec

(1927, c. 13), soit allongé du 31 août 1930 au 31 août 1931, avec le même tracé et la même longueur, mais à une évaluation du coût moyen par mille augmentée de $213,038 à $294,430 par mille, et à un coût approximatif augmenté de $1,683,-000 à $2,326,000.

2. Que le délai pour la construction ou le parachèvement de la ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Pilkington et la gare de raccordement Niagara dans la province d'Ontario (1927, c. 14), soit allongé du 31 août 1930 au 31 août 1932, avec un changement dans le tracé jusqu'à un point près la gare de raccordement de Montrose, avec une longueur moindre de 16.7 à 7., avec une dépense moyenne par mille augmentée de $69,700 jusqu'à $107,143, et à un coût approximatif diminué de $1,164,000 à $750,000.

3. Que la longueur approximative de la ligne des Chemins de fer nationaux en construction, étant une section conjointe à partir de Rosedale, direction sud-est, dans la province de l'Alberta (1924, c. 30), soit diminuée de 39 à 26.19; la dépense approximative par mille (une demie) soit augmentée de $23,642 à $34,-936; le coût approximatif (une demie du total par la Compagnie) restant à $915,000 et le tracé modifié allant de Rosedale à un point dans la section 4, township 26, rang 16.—Le *ministre des Chemins de fer et Canaux.*

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lus la deuxième fois et agréée.

M. Dunning du consentement de la Chambre, présente alors les bills suivants, lesquels sont lus la première fois:—

Bill No 166, Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Grand'Mère et East Burrils, dans la province de Québec.

Bill No 167, Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Pillington et Niagara Junction, dans la province d'Ontario.

Bill No 168, Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta.

Du consentement de la Chambre, lesdits bills sont lus la deuxième fois et référés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 pm., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 22 AVRIL 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prends alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 19 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De deux (2) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'*Auxiliary* des femmes de l'église unie, Standstead-sud, Québec.—M. *Baldwin.*

Du *Presbytery* (Lindsay de l'église unie du Canada, Lindsay, Ontario.—M. *Stinson.*

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance et de décisions du ministère de la Justice concernant le droit du sous-ministre d'un département de refuser aucune personne sous son contrôle, en vertu de l'article 13, de la Loi du service civil, 1918.

Aussi,—Relevé montrant le nombre de maîtres de postes démis depuis le 1er octobre 1926 au 1er février 1928, combien étaient des nominations de la Commission du service civil.

Aussi,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mars 1929:—Copie de tous décrets ministériels, rapports, recommandations, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents que tout ministère fédéral ou la Commission du service civil peut avoir dans ses dossiers et qui auraient trait de quelque manière à la nomination, à la cancellation de la nomination ou à la destitution de S. Smith, et à la nomination de B. J. Purtelle à la position de maître de poste à Picton, Ontario.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929: —Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes, la Commission du service civil, et toute autre ou toutes autres personnes au sujet de la destitution des maîtres de poste de Rathburn, Uffington et Torrance; et copie de tous documents et correspondance similaires qui ont trait à la nomination de maîtres de poste à Utterson et Rossclair.

Aussi,—Etat des revenus et dépenses du département des postes pour 1928-29.

Aussi,—Mémoire et rapport concernant une enquête sur les conditions des affaires du bureau de poste de Kitchener, Ontario.

Et aussi,—Correspondance, etc., concernant la position de maître de poste à St-David, Ontario.

Sur motion de M. Garland (Carleton), ordonné,—Que le bill No 91 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Gwendolyn Snow Lott" soit inscrit de nouveau sur le feuilleton pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre sont votés, savoir:—

Par M. Cantley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les contrats, conventions, actes de cession passés entre le ministre des Mines ou tout département ou fonctionnaire fédéral et la *Peat Fuels Limited;* et aussi une copie de toute la correspondance échangée entre le très honorable premier ministre, l'honorable ministre des Mines ou tout département fédéral et la *Peat Fuels Limited*, ou tout officier ou employé de cette corporation.

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Relevé des noms et de la location de chaque distillerie autorisée au Canada, et un état montrant séparément le montant des droits de douane, d'accise, de taxes des ventes et autres impôts payés durant la dernière année financière.

Par M. Ryerson—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, de la preuve recueillie, des rapports de police, des comptes et de tous autres renseignements relatifs à l'enquête sur les chiens à Brantford.

Par M. Cowan—Ordre de la Chambre—Copie de tous contrats, correspondance, soumissions, pièces justificatives échangés entre le gouvernement, tout ministre et toute personne, société ou corporation, et un état des paiements faits relativement aux réparations ou améliorations à la manufacture d'armes de Port Arthur depuis le 1er janvier 1928.

Le Bill No 93 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alice Hervey" avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et la pétition sur laquelle il est fondé est référé au comité des Bills Privés.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 96 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Calvert Mitchell Caruthers";

M. Sanderson propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et la pétition sur laquelle il est fondé, est référé au comité des Bills Privés.

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill No 97 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hunter Wilbert Faulkner."—M. *Clark.*

Bill No 99 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Blackwell."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 105 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Percy Shields."—M. *Hepburn.*

Bill No 107 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Telfer."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 109 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Ross Curry."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 113 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Joseph Bourdon."—M. *Clark.*

Bill No 114 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arnold Whitchurch Little."—M. *Boys.*

Bill No 115 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur James Taylor."—M. *Stewart* (Leeds).

Bill No 120 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Gee."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 123 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Velma Strachan."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 126 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Laverty."—M. *Bothwell.*

Bill No 134 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Taylor."—M. *Hepburn.*

Bill No 136 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Awley."—M. *Boys.*

Bill No 145 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Clayton Powell."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 147 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clare Doutre Walters Bertram."—M. *McPhee.*

Bill No 148 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Duffield."—M. *McPhee.*

Bill No 149 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Madeline Hanson Campbell."—M. *Clark.*

Bill No 151 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Taylor."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 165 (13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Jane Sheppard."—M. *Sanderson.*

Le Bill No 72, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer *Quebec, Montreal and Southern* est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 130, Loi modifiant la Loi des Chemins de fer nationaux du Canada;

M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, la Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement de M. Stewart (Leeds),—Que tous les mots après le mot "que", de la motion, soient biffés et remplacés par les suivants:

"de l'avis de la Chambre, le ministre des Postes a agi de la manière la plus arbitraire possible et avec un mépris extrême de la lettre et de l'esprit de la Loi du service civil en ce qui concerne la nomination d'un maître de poste pour la ville de Simcoe."

Et le débat reprenant et continuant;

Onze heures étant sonnées;

M. Mackenzie King (Prince Albert) communique à la Chambre le télégramme suivant de Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Télégramme

Du secrétaire d'Etat pour les Affaires des Dominions;

Au secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Canada.

En jetant un regard en arrière sur ma longue maladie et ma guérison, mon cœur est plein de remerciements beaucoup plus profond qu'une simple impression de soulagement.

J'ai été ramené du danger et de la fatigue des mois passés par l'habileté merveilleuse et la sollicitude de mes médecins, chirurgiens et gardes-malades. Il m'est aussi venu du secours d'une autre ressource de force: à mesure que mois après mois s'écoulait, j'ai été mis au courant de la sollicitude aimante et très répandue qui m'entourait, de même que la Reine. J'étais capable de me représenter la foule d'amis attendant à la barrière et surveillant, et de penser au nombre encore plus grand de ceux qui, dans chaque partie de l'empire se rappelaient de moi dans leurs prières et leurs bons souhaits. Et cette pensée m'a donné une des expériences les plus émouvantes de ma vie.

Ce fut un encouragement incomparable de sentir que mon désir constant et très vif avait été accordé, le désir de conquérir la confiance et l'affection de mon peuple. Mes pensées m'entraînaient encore plus loin que cela. Je ne peux m'étendre

sur la sympathie généreuse qui m'a été montrée par des amis inconnus dans plusieurs autres pays sans une espérance nouvelle et émouvante. J'aspire à croire possible que des expériences telles que les miennes pourront bientôt ne plus paraître exceptionnelles: quand l'anxiété nationale de tous les peuples du monde sera sentie comme une source commune de sympathie et un droit commun à l'amitié humaine.

Je ne suis pas encore capable de supporter la fatigue d'une cérémonie publique, mais j'espère qu'un jour donné, je pourrai me joindre à mon peuple d'ici et d'outre-mer pour remercier le Dieu Tout-Puissant, non seulement de ma propre guérison, mais encore de la preuve nouvelle d'un sentiment de bonté toujours grandissante de la vraie nature de l'homme et des nations.

Dans l'intervalle, j'espère que ce message atteindra tous ceux de qui j'ai reçu des expressions de sympathie et d'encouragement, même s'ils habitent les parties les plus éloignées du globe.

(Signé) GEORGE R. E.

Onze heures p.m. étant passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et cinq minutes, jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 23 AVRIL 1929

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quarante-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 22 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De sept (7) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'*Auxiliary* des jeunes femmes de l'église Knox, Cornwall, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De l'*Auxiliary Osnabruck* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Osnabruck, comté de Dundas, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De la branche Vernon de l'institut des femmes comté de Carleton, Ontario. —M. *Garland* (Carleton).

De la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Spencerville, Ontario.—M. *Casselman.*

De la *St-Andrews East Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—Sir *George Perley.*

De l'*Auxiliary* de Lachute du *Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—Sir *George Perley.*

De l'*Auxiliary* St. James du *Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Cahan.*

78597—19

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingt-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De la *Great Lakes and Atlantic Canal and Power Company, Limited*, pour autoriser la construction d'un canal à partir d'un endroit en aval de Sorel, Québec, jusqu'à un endroit à ou près Cornwall, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 169, Loi concernant *The Great Lakes and Atlantic and Power Company*.—M. *Smith* (Stormont).

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu du paragraphe 4, de la règle 44.

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville) du comité du Règlement, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité, tel qu'autorisé par la Chambre le 22 mars dernier, a considéré le trente et unième rapport du greffier des pétitions, ainsi que la pétition de George King, demandant l'adoption d'une loi pour lui accorder un divorce et pour dissoudre le mariage du requérant.

La preuve soumise au Comité a montré que la pétition avait été reçue par un membre de la Chambre des communes avant l'expiration du délai fixé pour recevoir les pétitions. La pétition ne fut présentée qu'une journée en retard seulement et, de l'avis du Comité, le requérant ne devrait pas être tenu responsable de ce délai.

Votre Comité, par conséquent, a l'honneur de recommander que ladite pétition soit reçue et qu'aucune amende ne soit imposée.

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville), du comité du Règlement, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité, tel qu'autorisé par la Chambre le 10 avril, a considéré le trente et unième rapport du greffier des pétitions, ainsi que les pétitions de Dean William Moncrieff, Albert Nott et Patrizio Nardini, demandant conjointement l'adoption d'une loi pour leur accorder un divorce et pour dissoudre le mariage des requérants.

La preuve soumise au Comité relativement à la pétition de Dean William Moncrieff a montré que l'avocat du requérant avait reçu la requête de divorce, le 20 mars, et qu'il s'était hâté de déposer la pétition pour présentation. La pétition fut déposer le 26 mars, cinq jours après l'expiration du délai fixé pour recevoir les pétitions. De l'avis du Comité, cette cause fut bien établie et les faits présentés sont considérés suffisants pour leur permettre de soumettre une recommandation favorable.

La preuve soumise également à votre Comité relativement aux pétitions d'Albert Nott et de Patrizio Nardini a montré que leur avocat avait été retenu comme avocat de la Couronne dans un endroit éloigné de la province d'Ontario au moment où les requêtes desdits requérants parvinrent à son bureau à Ottawa. Dès son retour à Ottawa, il se hâta de déposer les pétitions pour présentation. Elles furent déposées le 26 mars. Les faits présentés relativement à ces deux requêtes sont, de l'avis de votre Comité, considérés suffisants pour lui permettre de présenter un rapport favorable dans les deux cas.

Votre Comité, par conséquent, a l'honneur de recommander que les pétitions des trois requérants susmentionnés soient reçues et qu'aucune amende ne soit imposée.

M. Stewart (Edmonton-Ouest), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929:—Copie du permis temporaire que l'on a accordé à la *Calgary Power Company* pour exploiter des forces hydrauliques sur la rivière Ghost, province d'Alberta.

Sur motion de M. Jelliff, ordonné,—Que les pétitions de Gladys May Carter, Nellie Farrell et Cecilia Leta Rice (née Smith) demandant séparément une loi pour accorder le divorce et pour dissoudre le mariage des pétitionnaires, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de la Règle 92 qui s'y rapporte.

Sur motion de M. Hepburn, ordonné,—Que les pétitions de Vera Maud Gendron (née Carpenter) et Edith Spenceley (née Smith) séparément demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage des pétitionnaires, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de la Règle 92 qui s'y rapporte.

Sur motion de M. Garland (Carleton), ordonné,—Que la pétition de Llewlyn John Chubb, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du pétitionnaire, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de la Règle 92 qui s'y rapporte.

Sur motion de M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville), le deuxième rapport du comité du Règlement est agréé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement de M. Stewart (Leeds),—Que tous les mots après le mot "que", de la motion, soient biffés et remplacés par les suivants:

"de l'avis de la Chambre, le ministre des Postes a agi de la manière la plus arbitraire possible et avec un mépris extrême de la lettre et de l'esprit de la Loi du service civil en ce qui concerne la nomination d'un maître de poste pour la ville de Simcoe."

Après débat ultérieur, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Halton), Arthurs, Barber, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (St-Jean-Albert), Black (Yukon), Black (Halifax), Bowen, Brady, Cahan, Campbell, Cantley, Carmichael, Casselman, Charters, Clark, Coote, Cowan, Dickie, Embury, Ernst, Esling, Evans, Fraser, Gardiner, Garland (Bow-River), Geary, Grimmer, Guthrie, Hanson, Harris, Irvine, Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Kaiser, Kellner, Kennedy, Ladner, Lucas, Luchkovich, MacDonald (Cap-Breton-Sud), Macdonald (Kings), Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton), Macdougall, MacLaren, MacNutt, Macphail, McGibbon, McGregor, McRae, Manion, Matthews, Maybee, Perley (sir George), Pettit, Plunkett, Price, Quinn, Rennie, Ross (Kingston Cité), Ryckman, Ryerson, Senn, Short, Smith (Cumberland), Speakman, Spencer, Stevens, Stewart (Leeds), Thompson, White (London), Wilson—71.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Allan, Bancroft, Beaubien, Benoit, Bissett, Blanchard, Blatchford, Bock, Bothwell, Boucher, Boulanger, Bourassa, Bourgeois, Bradette, Brown, Cannon, Cardin, Casgrain, Delisle, Denis, Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Dionne, Donnelly, Dubuc, Duff, Euler, Ferland, Fiset (sir Eugène), Forke, Gershaw, Gervais, Glen, Goulet, Heaps, Heenan, Howard, Howden, Ilsley, Jacobs, Jelliff, Jenkins, Johnston (Long-Lake), Kay, King (Kootenay-Est), Lacombe, Laflamme, Lapierre, Lavigueur, Letellier, Lovie, Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McLean (Melfort), McDiarmid, McIntosh, McKenzie, McMillan, McPhee, McPherson, Malcolm, Marcil, Mercier (Laurier-Outremont), Mercier (St-Henri), Millar, Milne, Morin (St-Hyacinthe-Rouville), Morrissy, Motherwell, Perras, Power, Ralston, Rinfret, Robb, Roberge, Robitaille, Ross (Moose Jaw), St-Père, Sanderson, Séguin, Sinclair (Queens), Smith (Stormont), Steedsman, Stewart (Edmonton-Ouest), Sylvestre, Taylor, Telford, Thorson, Tobin, Totzke, Vallance, Veniot, Verville, Ward, Young (Saskatoon), Young (Weyburn)—98.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills Privés*)

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill No 87 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lera Ethel Vallance."

Bill No 92 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward George Croucher."

Bill No 100 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Lorene De Clute."

Bill No 101 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Leach."

Bill No 102 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Munnings."

Bill No 104 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Rescorl."

Bill No 106 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Einboden."

Bill No 111 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Davenport."

Bill No 112 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Greig Green."

Bill No 118 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Grace Coleman."

Bill No 121 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvester Wilfred Kerr."

Bill No 124 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Ernest Foulkes."

Bill No 129 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Carl Bouck."

Bill No 137 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lynham."

Bill No 139 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Stephen Lee."

Bill No 143 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Sagar."

Bill No 144 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clifford Wilson."

Bill No 146 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mina Thompson."

Bill No 150 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Arthur LeNoury."

Bill No 152 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Booker."

Bill No 153 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Isabel Kemp."

Bill No 155 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Martha Weston."

Bill No 157 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Crawford Copping."

Bill No 158 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alderton."

Bill No 163 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Solnik."

Bill No 91 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Gwendolyn Snow Lott."

(Bills Publics)

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 36 (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant certaines dispositions du Code criminel relativement à la possession d'armes";

M. Geary, appuyé par M. Lawson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Arthurs, appuyé par M. McRae, propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la deuxième fois, mais qu'il soit lu la deuxième fois dans six mois de ce jour.

Après plus long débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 75, Loi concernant le domicile des femmes mariées relativement aux procédures de divorce;

M. Ward, appuyé par M. MacLean (Prince), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois.

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de nouveau progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Onze heures;

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur donne lecture de la décision suivante:

La Chambre voudra bien me permettre de rendre la décision que j'ai promise hier.

Mercredi, le 17 avril, M. Robb a proposé que l'Orateur quittât le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Subsides.

M. Stewart (Leeds) a proposé en amendement que tous les mots après le mot "Que" fussent biffés et remplacés par les suivants:

"De l'avis de la Chambre, le ministre des Postes a agi de la manière la plus arbitraire possible et avec un mépris extrême de la lettre et de l'esprit de la loi du service civil en ce qui concerne la nomination d'un maître de poste pour la ville de Simcoe."

Le débat sur cet amendement fut interrompu mercredi à six heures par l'ajournement de la Chambre en conformité de l'article 6 du Règlement; et, jeudi, le 18, à l'appel de la motion demandant à la Chambre de se former en

comité des subsides, je dus quitter le fauteuil sans demander l'avis de la Chambre en conformité de l'article 28 du Règlement. Cet article en vertu duquel la Chambre se forme en comité des subsides, sans la nécessité d'une motion, le jeudi et le vendredi, a été adopté en 1913. La refonte de 1927 est muette sur cette question.

Le leader de la Chambre ayant consenti à laisser le débat se continuer sur l'amendement de M. Stewart, il n'était pas nécessaire pour moi de rendre de décision, mais la Chambre m'a requis d'en rendre une afin de régler la pratique qui devait être suivie dorénavant dans les mêmes circonstances.

J'ai écouté avec un vif intérêt les excellents arguments de plusieurs bons députés et j'ai comparé avec soin les articles de notre Règlement avec ceux de la Grande-Bretagne. Il faut étudier ensemble les articles 6, 7 et 28 de notre Règlement conformément au principe général qu'a posé Lord Mansfield à ce sujet, savoir:—

"Lorsque diverses règles, bien qu'adoptées à des époques différentes, ou même abrogées et n'ayant aucun rapport entre elles, peuvent s'appliquer au même cas, elles devront être considérées dans leur ensemble comme formant un tout et s'expliquant les unes par les autres."

J'en suis venu à la conclusion que si le débat sur l'amendement à une motion demandant que l'Orateur quitte le fauteuil est interrompu par la règle d'ajournement à onze heures, comme le cas s'est présenté l'an dernier, le débat n'est pas clos, mais suspendu en vertu de l'article 28, car la règle 7 stipule que:

"Les affaires du jour non encore achevées à la fin de la séance, restent au Feuilleton jusqu'à la séance suivante, ou elles sont reprises dans l'état d'avancement auquel elles étaient arrivées lorsqu'elles ont été interrompues."

Il est bien établi d'après notre coutume que l'expression "séance suivante", "séance du lendemain" ou "prochaine séance de la Chambre", lorsqu'elle est employée pour statuer jusqu'à quel moment un débat est suspendu, ne signifie pas le jour suivant mais bien le prochain jour où il sera possible de reprendre l'étude de la question. Il semble donc que dans le cas où un débat est interrompu à onze heures conformément à l'article 7, il ne perd pas son rang et ne prend pas fin, mais peut être repris sans motion à cet effet la prochaine fois qu'une motion est faite demandant que M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour passer à l'étude des crédits, ce qui peut se faire les trois premiers jours de la semaine suivante. Les commentaires de sir Erkine May sur ce point ne s'appliquent pas entièrement à notre Chambre des Communes car la règle de suspension d'office à onze heures n'est pas la même que la nôtre. Je suis d'avis qu'aucune motion n'est nécessaire pour reprendre ce débat lorsqu'il a été interrompu à onze heures.

Mais la situation est différente si l'interruption vient à la suite de l'ajournement du débat en tout temps, ou de l'ajournement de la Chambre à six heures le mercredi. L'article 27 du Règlement prescrit que la question alors à l'étude occupera un certain rang au feuilleton, mais ce n'est là qu'un ordre d'en reprendre l'étude. Dans ce cas, je suis d'avis que les commentaires de May, que l'on trouve à la page 527 de la 13e édition, s'appliquent. Le débat sur l'amendement prend fin. Mais peut-on le ressusciter?

La réponse doit être donnée dans le sens le plus général possible. Il ne faut pas oublier que la Chambre, en adoptant l'article 7 exigeant l'ajournement à onze heures, a réduit sensiblement la longueur du débat dans les cas semblables à celui que nous étudions.

Autrefois, un amendement comportant une motion de défiance pouvait se discuter du lundi jusqu'au mercredi à six heures de l'après-midi, sans interruption, et le débat pouvait se vider durant ce temps-là; mais aujourd'hui, avec six heures de séance seulement les lundis et mardis, et trois heures le mercredi, il semble que la minorité, ou comme on l'appelle l'opposition, se trouve placée

dans une situation très désavantageuse, puisqu'on peut arriver au jeudi avant que tous les honorables membres qui désirent parler aient eu l'occasion de le faire.

Si le débat prend fin, la Chambre n'a pas l'occasion d'exprimer son opinion sur ce qui peut constituer un grief très grave. La politique du Gouvernement ne peut être ni justifiée ni censurée. Les auteurs de l'article 28, ou le comité qui a recommandé l'adoption de l'article 7 en 1927, ne me paraissent pas avoir jamais songé à cette situation. Un principe bien connu en droit parlementaire veut que la Chambre des Communes puisse rescinder ses propres décisions, suspendre l'application de ses propres règlements, ou faire revivre toute motion devenue caduque.

En Grande-Bretagne, un avis de motion n'est pas nécessaire pour faire revivre un article du Feuilleton qui a été abandonné ou laissé de côté par suite d'un ajournement subit ou de l'application de toute autre règle de procédure. Mais notre article 45 ne laisse aucun doute à ce sujet. Chaque résolution soumise à la Chambre, c'est-à-dire chaque décision doit être précédée d'un avis.

Je crois avoir raison de décider que le débat ne prend pas fin quand un amendement comme celui de M. Stewart est biffé du Feuilleton par suite de l'application de l'article 28, mais que ce débat est suspendu le jeudi et le vendredi, et une motion pour reprendre (je dis "reprendre" avec intention et non pas "ressusciter") le débat peut être présentée après avis; néanmoins la reprise de ce débat ne peut avoir lieu qu'au moment où le ministre propose de nouveau à la Chambre de se former en comité des subsides, et le proposeur, s'il néglige de le faire à ce moment-là, perd son droit de soumettre son amendement plus tard.

En rendant une décision qui règlera notre jurisprudence parlementaire pour l'avenir, je ne dois pas perdre de vue le principe qui veut que l'on conserve à la Chambre des Communes, dans sa plénitude, son droit de critiquer l'administration des affaires publiques.

"La Chambre, selon l'expression de Lord Palmerston, "est la porte-parole de la nation entière, l'organe par lequel toutes les opinions, toutes les plaintes, tous les avis de griefs, tous les espoirs, tous les désirs et toutes les propositions qui viennent au jour dans la masse peuvent s'exprimer, se discuter, être examinés, susciter une réponse, un rejet, un remède."

Dans le cas présent, M. Stewart (Leeds) aurait dû proposer, après en avoir régulièrement donné avis, la reprise immédiate du débat sur son amendement, dès que le gouvernement proposait la formation de la Chambre en comité des Subsides.

L'an dernier, la discussion aurait pu reprendre automatiquement, et sans motion spéciale, sur l'amendement du Dr Tolmie, dont la discussion avait été suspendue à 11 heures par l'application du Règlement.

Deux situations différentes surgissent en l'espèce, parce que l'application de l'article 28 du Règlement dépend de l'interprétation donnée aux articles 7 et 27.

Onze heures p.m., étant passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et neuf minutes, jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 24 AVRIL 1929

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de quarante-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 23 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De trois (3) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'union des femmes de l'église baptiste Olivet, New-Westminster, Colombie-Britannique.—M. *McQuarrie.*

De *Rairmont-St-Giles Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Mercier* (Laurier-Outremont).

De la société des femmes missionnaires de l'église unie du Sauveur, Montréal, Québec.—M. *Mercier* (Laurier-Outremont).

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, dépose sur la Table le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré le Bill No 77, Loi concernant la *British Colonial Fire Insurance Company* et changeant son nom en celui de *British Colonial Assurance* et comme les promoteurs ont manifesté leur intention de ne pas continuer les procédures de ce bill au cours de la session actuelle, votre Comité recommande qu'il soit retiré et que les droits imposés sur ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Hay, ledit rapport est adopté.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1929—Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires permanents de l'état du sexe masculin qui consacrent tout leur temps à leurs fonctions reçoivent un salaire moins que $100 par mois.

2. Combien de ces fonctionnaires ont des personnes qui dépendent d'eux pour leur subsistance.

3. Combien de ces fonctionnaires n'en ont pas.

4. Combien de fonctionnaires temporaires de l'état du sexe masculin et qui consacrent tout leur temps à leur position, reçoivent un salaire de moins que $100 par mois.

5. Combien de ces fonctionnaires ont des personnes qui dépendent d'eux pour leur subsistance.

6. Combien n'en ont pas.

7. Quel serait pour l'état le coût d'augmenter jusqu'à la somme de $100 par mois le salaires de ces fonctionnaires énumérés aux questions une ou deux.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies de documents et correspondance entre différentes personnes, le ministère des Postes et la commission du service civil concernant les postes de maîtres de poste à Brigden, Ont., Brussels, Ont., Macoun, Sask., St-Boniface, Man., Spruce-Lake, Sask., Watertown, Ont. et Woodbridge, Ont.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Smith (Cumberland)—Ordre de la Chambre—Dossier faisant voir:—

1. Si les Chemins de fer nationaux du Canada possèdent la *Rail and River Coal Company*, de Cleveland.

2. Si lesdits chemins de fer administrent ladite Compagnie, sinon, qui l'administre, et donner les détails du contrat, de l'administration, etc., en vertu desquels elle est louée ou administrée.

3. Combien de mines sont comprises dans les propriétés de la *Rail and River Coal Company*.

4. Où elles sont situées.

5. Combien d'hommes sont maintenant à l'emploi de la *Rail and River Coal Company*.

6. Si on emploie des ouvriers qui font partie de sociétés ou non.

7. Quels sont les capitaux engagés dans cette compagnie.

8. Quelle a été la production totale de houille extraite de ces mines durant chacune des années 1928, 1927, 1926 et 1925.

9. Quelle portion de cette production de ladite compagnie les Chemins de fer nationaux du Canada ont absorbée, et quel prix on a payé par tonne durant les années mentionnées plus haut.

10. Si on a vendu le reste, s'il en est resté, et quel prix on a obtenu.

11. Quelle somme les Chemins de fer nationaux du Canada paient annuellement en intérêts sur les obligations, pour le maintien et autres charges, relevant de quelque manière de ladite Compagnie.

12. S'il existe un contrat entre les Chemins de fer nationaux du Canada et la *Rail and River Coal Company* pour fournir de la houille auxdits chemins de fer, dans l'affirmative, quels sont les termes du contrat.

13. Si les mines de la *Rail and River Coal Company* ont été fermées durant certaines périodes des années 1925, 1926, 1927 et 1928, dans l'affirmative, à quelles dates durant chacune de ces années.

14. Combien a coûté par mois, aux Chemins de fer nationaux du Canada l'entretien desdites mines durant la période de fermeture durant les quatre dernières années.

15. Si les Chemins de fer nationaux du Canada ont acheté de la houille des champs houillers de la Virginie de l'Ouest ou d'ailleurs aux Etats-Unis, durant les périodes de fermeture, dans les mines de la *River and Rail Coal Mines*, le cas échéant, quelles quantités on a achetées, et quel prix on a payé par tonne.

16. Si durant certaines périodes des quatre dernières années les Chemins de fer nationaux du Canada ont donné leurs commandes pour de la houille à des mines américaines qui employaient des mineurs n'appartenant à aucune société au lieu de les donner à la *Rail and River Coal Company* lorsque ladite compagnie employait des mineurs appartenant à des sociétés, dans l'affirmative, quand, et quelles quantités.

17. Combien les Chemins de fer nationaux du Canada ont payé chaque année en 1928, 1927, 1926 et 1925 pour tenir en activité la *Rail and River Coal Company;* donner les détails.

18. Quel est le système des Chemins de fer nationaux pour leurs champs houillers des Etats-Unis.

19. Combien de houille on a utilisée en 1928 pour les voies des Chemins de fer nationaux possédés aux Etats-Unis; où on a extrait ladite houille; de qui on a acheté ladite houille; quel prix par tonne on a payé pour ladite houille.

20. Quelle a été la quantité globale de houille achetée aux Etats-Unis pour emploi sur les voies des Chemins de fer nationaux-canadiens sur leurs voies américaines et canadiennes durant l'année 1928.

21. Quelle a été la quantité totale de houille utilisée sur toutes les voies des Chemins de fer nationaux du Canada en 1928.

22. Quelle quantité on a utilisée au Canada sur les voies des Chemins de fer nationaux en 1928.

23. Où on a acheté ladite houille, donnant la province et les Etats de l'Union des Etats-Unis d'Amérique, et quel prix on a payé par tonne pour cette houille dans chaque cas.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Dickie—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le 1er février jusqu'à aujourd'hui et que le gouvernement peut avoir en sa possession au sujet du bureau de poste de Winnipeg.

Par M. Peck—Ordre de la Chambre—1. Copie des bordereaux de salaire donnés par M. E. A. McPhee pour gages pour le travail exécuté aux Arsenaux d'état à Lindsay, aux dates et pour les sommes suivantes:—(*a*) décembre 1926, $508.30; (*b*) novembre 1925, $761.80.

2. Copie de la preuve fournie au département que l'on a appliqué la clause des salaires raisonnables inscrite dans le contrat avec E. A. McPhee, du 26 septembre 1927, pour les travaux à l'arsenal de l'état, Lindsay.

3. Etat détaillé des gages que ledit McPhee a payés en vertu dudit contrat.

Par M. Macdougall—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents qui ont trait à la destitution de W. L. Blair, maître de poste de la ville d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Stewart (Leeds)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, mémoires, recommandations ou communications de quelque nature que ce soit que le ministère des Postes ou la Commission

du service civil possèdent dans ses dossiers et qui ont trait de quelque manière aux trente-deux nominations ou recommandations de la Commission du service civil que le ministre des Postes, son sous-ministre ou son département a rejetées ou refusées et dont il est question dans la réponse du ministre des Postes rapportée à la page 1074 des Débats.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolution suivantes sont adoptées.

BUDGET PRINCIPAL

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouvelle-Ecosse

119	Halifax—Edifice de l'Immigration—Payement au ministère des Chemins de fer et Canaux pour facilités..	25,000 00
	Halifax—Poste de quarantaine—Améliorations, réparations, etc..	15,000 00
	Halifax—Quartiers de la marine et de l'artillerie—Nouveaux édifices..	50,000 00
	Halifax—Réparation des édifices et quais aux baraques de la M.R.C. et à l'ar. de la marine de S.M..	46,000 00
	Halifax—Tracteur pour fins postales..	1,300 00
	Hantsport—Edifice public..	15,000 00
	Edifice public de North-Sydney—Annexe..	4,500 00
	Edifice public de Pictou—Améliorations, réparations..	5,500 00
	Sherbrooke—Edifice public..	15,000 00
	Edifice publics de Truro—Annexe..	8,000 00

Ile du Prince-Edouard

120	Edifice public de Charlottetown—Améliorations et réparations..	2,500 00

Nouveau-Brunswick

121	Buctouche—Edifice public..	25,000 00
	Forest-City—Edifice devant servir à l'immigration et aux douanes..	4,000 00
	Sainte-Croix—Edifice devant servir à l'immigration et aux douanes, au pont International..	7,000 00
	Poste de quarantaine de Saint-Jean—Partridge-Island—Nouvelle canalisation..	60,000 00

Poste de quarantaine de Saint-Jean—Partridge-Island—Approvisionnement d'eau..	4,500 00
Poste de quarantaine de Saint-Jean—Partridge-Island—Améliorations, réparations, etc..	15,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 14 mai 1928:—Copie de tous télégrammes, documents, correspondance et autres communications échangés depuis le 1er jour de janvier 1924, qui ont trait à la position de maître de poste et au bureau de poste de Sutton, Québec, et que le ministère des Postes, la Commission du service civil et d'autres ministères peuvent avoir en leur possession.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 25 AVRIL 1929

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquantième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 24 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:—

Du *St. Eustache Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada; priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire au véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.—M. *Lacombe.*

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill No 63, Loi concernant *The Toronto Terminals Railway Company*, et il a été convenu de le rapporter sans modification.

Votre Comité a aussi étudié le Bill No 22, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Memorial Bridge Company*, et il a été convenu de le rapporter avec plusieurs modifications.

Votre Comité recommande qu'en raison des nombreux amendements apportés au Bill portant le numéro 22, il soit réimprimé pour l'usage de la Chambre.

M. Parent, du comité des Bills privés, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les Bills privés suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 85 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Margaret Hill."

Bill No 89 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Pauline Wilson."

Bill No 93 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alice Hervey."

Bill No 96 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Calvert Mitchell Carruthers."

Bill No 97 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hunter Wilbert Faulkner."

Bill No 99 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Blackwell."

Bill No 105 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Percy Shields."

Bill No 107 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Telfer."

Bill No 109 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Ross Curry."

Bill No 113 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Joseph Bourdon."

Bill No 114 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arnold Whitchurch Little."

Bill No 115 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur James Taylor."

Bill No 120 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Gee."

Bill No 123 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Velma Strachan."

Bill No 126 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Laverty."

Bill No 134 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Taylor."

Bill No 136 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Awley."

Bill No 145 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Clayton Powell."

Bill No 147 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clare Doutre Walters Bertram."

Bill No 148 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Duffield."

Bill No 149 (S2 du Sénat), intitulé: " Loi pour faire droit à Dorothy Madeline Hanson Campbell."

Bill No 151 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Taylor."

Bill No 165 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Jane Sheppard."

Bill No 87 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lera Ethel Vallance."

Bill No 92 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward George Croucher."

Bill No 100 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Lorene De Clute."

Bill No 101 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Leach."

Bill No 102 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Munnings."

Bill No 104 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Rescorl."

Bill No 106 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Einboden."

Bill No 111 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Davenport."

Bill No 112 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Greig Green."

Bill No 118 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Grace Coleman."

Bill No 121 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvester Wilfred Kerr."

Bill No 124 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Ernest Foulkes."

Bill No 129 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Carl Bouck."

Bill No 137 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lynham."

Bill No 139 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Stephen Lee."

Bill No 143 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Sagar."

Bill No 144 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clifford Wilson."

Bill No 146 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mina Thompson."

Bill No 150 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Arthur LeNoury."

Bill No 152 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Booker."

Bill No 153 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Isabel Kemp."

Bill No 155 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Martha Weston."

Bill No 157 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Crawford Copping."

Bill No 158 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alderton."

Bill No 163 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Solnik."

Bill No 91 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Gwendolyn Snow Lott."

M. Parent pour M. Jacobs du comité des Comptes publics présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré certains articles mentionnés dans le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1928, tel que déféré audit Comité.

Votre Comité croit qu'il serait important d'étudier certains autres articles mentionnés dans le rapport de l'Auditeur général pour l'année précédente.

Votre Comité, par conséquent, recommande que le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1927 soit déféré audit Comité.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de documents, lettres, etc., contenus dans la filière de la Commission du service civil concernant la nomination d'un sténographe au bureau de poste de New-Westminster.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Soixante et unième rapport annuel de la branche des pêcheries du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice 1927-28.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie du rapport de l'expédition au Détroit d'Hudson.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance additionnelle entre la Commission du service civil, le ministère des Postes et la fédération des commis de poste sur les chemins de fer du Dominion, concernant une augmentation de salaire pour ces commis de poste sur chemins de fer, les commis aux postes, les facteurs et porteurs de la malle; aussi, copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 394-487 en date du 21 mars 1929 approuvant la recommandation de la Commission du service civil pour l'augmentation de salaire des employés de poste sur chemins de fer.

Et aussi,—Copie de correspondance, etc., concernant la position de maître de poste à Waterford, N.-B.

Et aussi,—Copies de documents et correspondance entre différentes personnes, le ministère des Postes et la Commission du service civil, concernant les positions de maîtres de poste à Advocate-Harbour, N.-E., Ardley, C.-B., St-Jean-Est, N.-B., Fort St-James, C.-B., Granville-Ferry, N.-E., Hartland, N.-B., Lakeside, Ont., Lefroy, Ont., Libau, Ont., Memramcook, N.-B., New-Glasgow, P.Q., Newton-Brook, Ont., Odessa-Station, Sask., Oldbarns, N.-E., Oliver, C.-B., (correspondance additionnelle), Queensport, N.-E., St-Anaclet, Qué., Salisbury, N.-B. et Lawrencetown, N.-E.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Etat montrant:—

1. Etant donné le rapport du Comité spécial qui a fait une enquête sur le ministère des Douanes, en 1926, et le rapport de la Commission Royale qui a fait une enquête sur le même ministère en 1926 et 1927, combien de réclamations ont été faites ou d'actions instituées par l'intermédiaire des (*a*) tribunaux, (*b*) des officiers ordinaires du ministère, contre des personnes ou des corporations pour recouvrer des droits de douanes, des droits d'accise, des taxes de vente ou autres montants que le ministère croit dus et non payés.

2. Quelle est la somme globale, s'il y en a une, recouvrée durant les années 1926, 1927 et 1928.

3. Quel montant le ministère réclame encore à des personnes ou corporations et qui n'est pas remboursé.

Du consentement de la Chambre, M. Parent propose,—Que le deuxième rapport du comité des Comptes publics est adopté.

Et un débat s'ensuivant, il est ajourné sur motion de M. Ernst.

Sur motion de M. Cahill, la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, concernant la réimpression du Bill No 22, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Memorial Bridge Company* est adoptée.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Kaiser—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre d'animaux, dans chaque province du Canada, qui, durant l'année financière 1928-29, ont été affectés par l'application de la Loi des maladies infectieuses du bétail.
2. Combien d'animaux de chaque classe, ont été abattus dans chaque province, sous la supervision du gouvernement, durant la période sus-mentionnée.
3. Combien de propriétaires, dans chaque province, ont reçu des indemnités pour la perte de ces bestiaux durant ladite période, et combien a-t-on payé à chacun.
4. A la date du 15 avril 1929, combien de réclamations pour de tels abatages ne sont pas encore réglées dans chaque province du Dominion.

Les bills suivants sont respectivement délibérés de nouveau en comité général, rapportés avec des amendements, considérés tels qu'amendés, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 54, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de St-Walburg, dans la province de la Saskatchewan, à Bonnyville, dans la province d'Alberta.

Bill No 55, Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, de Alliance à un point situé près de Youngstown ou Dobson, dans la province d'Alberta.—(Amendé).

Le Bill No 130, Loi modifiant la Loi des Chemins de fer nationaux du Canada est considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Provinces maritimes en général

122	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	50,000 00

Québec

Beauharnois—Edifice public..	10,000 00
Cowansville—Edifice public..	10,000 00
Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	110,000 00
Farnham—Edifice public—Agrandissement..	30,000 00
Grand'Mère—Edifice public..	54,000 00

	Poste de quarantaine de Grosse-Ile—Améliorations, réparations, etc.	20,000 00
	Huntingdon—Edifice public	20,000 00
	Lennoxville—Edifice public	12,000 00
	Maisonneuve—Edifice public	25,000 00
	Montréal—Salle d'exer. de la rue Craig—Plancher en mastic.	20,000 00
	Montréal—Nouvel entrepôt d'inspection—Amélioration du chauffage	6,500 00
	Montréal—Station postale à Notre-Dame de Grâce	15,000 00
	Montréal—Station postale de Saint-Henri	15,000 00
	Montréal—Edifice Stephens—Améliorations, changements et outillage	25,000 00
	Bureau de poste général de Montréal—Installation d'une table de relevage et changements aux organes accessoires	8,500 00
	Montréal—Station postale dans la division d'Outremont	27,000 00
123	Montréal—Station postale "B"—Améliorations et changements	9,000 00
	Montréal—En vue de l'achat de l'immeuble Lavut pour la station postale "G"	13,200 00
	Montréal—Ancien entrepôt d'inspection—Reconstruction	75,000 00
	Citadelle de Québec—Quartiers du gouverneur général—Entretien, etc	20,000 00
	Québec—Hôpital du parc Savard—Réparations, changements et annexe	80,000 00
	Québec—Facilités pour les approvisionnements militaires	100,000 00
	Edifice public de Québec—Installation d'une table de relevage.	3,500 00
	Rock-Island—Edifice de la douane et de l'accise	15,000 00
	Sainte-Anne de Bellevue—Edifice public	10,000 00
	Edifice public de Saint-Hyacinthe—Annexe et améliorations.	30,000 00
	Sainte-Marie de Beauce—Edifice public	20,000 00
	Sainte-Martine (Châteauguay)—Edifice public	10,000 00
	Saint-Romuald—Edifice public	27,000 00
	Sainte-Rose—Edifice public	25,000 00
	Saint-Roch de Québec—Edifice public—Améliorations et réparations	3,000 00
	Saint-Pascal—Edifice public	24,000 00
	Arsenal de Thetford Mines—Améliorations et réparations	1,000 00
	Victoriaville—Edifice public	30,000 00
	Waterloo—Edifice public	20,000 00
	Westmount—Arsenal	13,500 00

Ontario

Edifice public de Chatham—Annexe	20,000 00
Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc	125,000 00
Exeter—Edifice public	21,000 00
Fort-Frances—Edifice public	35,000 00
Haileybury—Annexe à l'arsenal	30,000 00
Edifice public d'Hamilton—Changements et réparations	11,000 00
Edifice public de Hawkesbury—Annexe	7,000 00
Hespeler—Edifice public	35,000 00
Edifice public de Kenora—Améliorations du chauffage	1,600 00
Collège Militaire Royal de Kingston—Facilité mess	20,000 00
Edifice public de Listowel—Améliorations et réparations	1,600 00
London—Hôpital Westminster—Pavage de la chaussée	10,000 00

	Edifice public de Midmay—Annexe et changements..	2,500 00
	Niagara-Falls—Edifice public..	95,000 00
	Edifice public d'Oshawa—Installation d'un ascenseur et améliorations, etc..	2,000 00
	Edifices départementaux d'Ottawa—Organes accessoires, etc..	60,000 00
	Ottawa—Matériel destiné au ministère des Postes..	26,000 00
	Ottawa—Laboratoire des produits forestiers—Annexe et améliorations..	10,000 00
124	Ottawa—Laboratoire d'Hygiène..	10,000 00
	Bureau de poste d'Ottawa—Installation d'une table de relevage..	3,500 00
	Ottawa—Laboratoire pour le département des Mines (rue Booth), et changements..	100,000 00
	Ottawa—En vue de l'achat d'un immeuble pour les ateliers fédéraux..	12,200 00
	Ottawa—En vue de l'achat de l'immeuble Daly..	112,000 00
	Edifice public de Parkhill—Améliorations du chauffage.. ..	2,000 00
	Edifice public de Port Arthur—Annexe et changements.. ..	23,000 00
	Rockland—Part que doit payer le Gouvernement quant au coût des améliorations locales..	1,200 00
	Edifice public de Sarnia—Améliorations de l'éclairage.. ..	3,500 00
	Sturgeon-Falls—Edifice public..	28,000 00
	Edifice public de Sudbury—Annexe et changements..	7,500 00
	Timmins—Edifice public..	30,000 00
	Toronto—Edifice des douanes..	750,000 00
	Toronto—Arsenal..	28,000 00
	Toronto—Station postale "A"—Installation mécanique.. ..	60,000 00

Manitoba

	Brandon—Edifice public..	50,000 00
	Edifice public de Dauphin—Annexe..	9,500 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	35,000 00
	Emerson—Edifices devant servir aux douanes et à l'immigration..	20,000 00
	Gretna—Edifice public..	25,000 00
125	Transcona—Edifice public..	27,000 00
	Winnipeg—Baraques de Port-Osborne—Usine de force motrice..	9,100 00
	Winnipeg—Hôpital pour le département des Pensions et de la Santé..	160,000 00
	Bureau de poste de Winnipeg—Agrandissement..	90,000 00
	Edifice public de Winnipeg—Améliorations et changements..	8,000 00

Saskatchewan

	Canora—Edifice public..	12,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc...	17,000 00
	Gravelbourg—Edifice public..	23,500 00
	Indian Head Forestry Building—Annexe..	18,000 00
	Melville—Edifice public..	25,000 00
	North-Battleford—Edifice d'immigration..	15,000 00
	Prince-Albert—Edifice d'immigration..	38,000 00
	Prince-Albert—Edifice public—Annexe..	30,000 00
	Regina—Arsenal..	28,000 00
126	Bureau de poste de Regina—Installation d'une table de relevage..	3,500 00

Edifice public de Regina—Annexe..	100,000 00
Rosthern—Edifice public..	32,000 00
Bureau de poste de Saskatoon—Installation d'une table de relevage..	3,500 00
Saskatoon—Edifice public..	400,000 00
Swift-Current—Edifice public..	48,000 00
Tisdale—Edifice public..	10,000 00
Wilkie—Edifice public..	26,000 00
Edifice public de Yorkton—Annexe..	12,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, concernant le coulage de la goélette *I'm Alone* dans les eaux du golfe du Mexique par les côtres du revenu des Etats-Unis.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince Albert), ordonné,—Que 750 copies en anglais et 300 en français de la correspondance concernant l'incident du *I'm Alone*, maintenant déposée sur la Table, soient imprimées sans délai et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 26 AVRIL 1929

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquante-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 25 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:—

De deux (2) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes de Caledonia, comté de Haldimand, Ontario.—M. *Senn.*

De l'institut des femmes de Sandhill, comté de Peel, Ontario.—M. *Charters.*

Des personnes ci-dessous, demandant que la publication du journal finlandais *Vapaus* de Sudbury, Ontario, soit supprimée:—

De la légion canadienne, B.E.S.L., branche de Sudbury.

De l'Ordre impérial des Filles de l'Empire.

Du club canadien des femmes.

De l'église catholique romaine St-Joseph, Sudbury, Ontario.

De l'église unie St-Andrew, Sudbury, Ontario.

Des *Sons of England Benefit Society,* Sudbury, Ontario.

De la ligne des femmes catholiques, Copper-Cliff, Ontario.

De l'église baptiste, Sudbury, Ontario.

De la *Loyal Orange Lodge* "Duke of York", No 1088, Sudbury, Ontario.

De la ligue des femmes catholiques du Canada, diocèse du Sault-Ste-Marie, Ontario.—M. *Lapierre.*

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 28 mars 1928:—Copie de toute correspondance, mémoires, rapports et autres documents qui ont trait de quelque manière que ce soit à la nomination du maître de poste actuel d'Entreprise, Ontario.

Et aussi,—Copies de filières, correspondance et soumissions faites relativement à la route rurale No 5, Cobden, Ontario.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une entente entre le *Regina Armoury Association* et Sa Majesté, le Roi, concernant la construction combinée d'un arsenal et édifice pour bureaux, dans la cité de Régina; aussi, copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 153, du 31 janvier 1928 qui s'y rapporte.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Alberta

127	Bureau de poste de Calgary—Installation d'une table de relevage	3,500 00
	Calgary—Edifice public	300,000 00
	Carway—Edifice public devant servir à l'immigration et aux douanes	2,500 00
	Camrose—Edifice public	35,000 00
	Coutts—Edifice public devant servir à l'immigration et aux douanes	2,500 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.	17,000 00
	Edmonton—Edifice devant servir à l'inspection des céréales	5,000 00
	Edmonton—Edifice d'immigration	65,000 00
	Edifice public d'Edmonton—Annexe	100,000 00
	Redcliff—Facilités d'arsenal	1,200 00
	Edifice public de Red Deer—Annexe et changements	2,000 00
	Vègreville—Edifice public	35,000 00
	Wainwright—Edifice public	28,000 00

Colombie-Britannique

128	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.	40,000 00
	Esquimalt—Réparations et améliorations générales aux baraques de la M.C.R. et à l'arsenal de la marine de S.M.	20,000 00
	Kimberley—Edifice public	25,000 00
	Edifice public de Port-Alberni—Améliorations et changements	1,500 00
	Trail—Edifice public	50,000 00
	Vancouver—Edifice public—En vue de défrayer les intérêts d'un an à cinq pour cent sur une hypothèque de $400,000.	20,000 00
	Poste de quarantaine de William-Head—Améliorations, réparations, etc.	4,000 00

En général

129	Fermes d'expérimentation—Remplacement de constructions, réparations, améliorations, etc.	100,000 00
	Drapeaux pour des édifices publics fédéraux	5,000 00
	Edifices militaires—Réparations, organes accessoires et annexes	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations et améliorations	80,000 00
	Edifices publics—En général	45,000 00
	Achat d'un appareil pour oblitérer les timbres	55,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heure p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills Privés

M. Ferland, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 70, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.*

Bill No 63, Loi concernant *The Toronto Terminals Railway Company.*

Bill No 99, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Blackwell."

Bill No 107 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Telfer."

Bill No 109 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Ross Curry."

Bill No 120 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Gee."

Bill No 126 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Laverty."

Bill No 145 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Clayton Powell."

Bill No 147 (N2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clare Doutre Walters Bertram."

Bill No 148 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Duffield."

Le Bill No 123 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Velma Strachan" est considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides repred le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices Publics

Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.

130	*Edifices et terrains publics à Ottawa—*	
	Eau	45,000 00
	Préposés d'ascenseurs	104,000 00
	Eclairage, y compris les ponts et routes	100,000 00
	Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens	420,000 00
	Départements en général—Nettoyage des édifices, y comuris $150 à E. Snowden pour le tir du canon à midi.	385,000 00
	Réparations, améliorations, annexes et entretien	700,000 00
	Rideau-Hall, y compris les terrains, améliorations, ameublements, entretien, etc	60,000 00
	Rideau-Hall—Allocation portant sur le combustible et l'éclairage	19,000 00
	Service téléphonique	105,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Edifices fédéraux d'immigration—Réparations, ameublement, etc	25,000 00
	Station fédérale de quarantaine—Entretien et réparations	15,000 00
	Installation, fournitures et ameublement en général	175,000 00
	Chauffage	405,000 00
	Eclairage	225,000 00
	Energie électrique pour faire fonctionner les ascenseurs, machines à oblitérer les timbres, etc	85,000 00
	Loyers	1,800,000 00
	Salaires des gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc	1,100,000 00
	Fournitures aux gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc	50,000 00
	Eau	83,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, et salaires des gardiens	28,000 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Entretien, réparations et améliorations	3,000 00

XV—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifices publics

117	Ottawa—Nouvel édifice départemental	1,500,000 00
	Ottawa—Edifice du Parlement	90,000 00
	Ottawa—Laboratoire du Conseil national de recherches	750,000 00
	Ottawa—Annexe à l'installation du chauffage central	200,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 130, Loi modifiant la Loi des Chemins de fer nationaux du Canada est lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m., heure avancée.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 29 AVRIL 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquante-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 26 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:—

De la première église baptiste, Victoria, Colombie-Britannique; priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.—M. *Plunkett*.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le vingt-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre ledit mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De Hurley Alexander Fummerton, de Fort-William, Ontario, époux de Blanche Fummerton (née Stanley).

De Joseph Edwin Wood, de Port-Colborne, Ontario, époux de Golden Irene Wood.

D'Olive Marion Gerrard, de Fort-William, Ontario, épouse de Percy Rowland Gerrard.

De Mary Jane Teeson (née Bly), de Toronto, Ontario, épouse d'Everitt Guy Teeson.

De Mabel Bullis (née Davis), de Hull, Québec, épouse de William Bullis.

De Tom Matthews Moland, de Sudbury, Ontario, époux de Gladys Moland (née Tanner).

De James Franklin McDonagh, de Toronto, Ontario, époux de Marjorie Josephine McDonagh.

D'Emil Henry Hornburg, de Kitchener, Ontario, époux de Caroline Hornburg (née Van Audenarde ou Kraugth Van Audenarde).

De Dora Chaernley Chearnley, de Belleville Park, Cappaquin, Waterford, Etat libre d'Irlande, épouse d'Henry John Chearnley.

D'Edward Ernest True, d'Ottawa, Ontario, époux de Mary Evron True (née Kincaid).

De Ruth Elizabeth Greene (née Smith), de Toronto, Ontario, épouse de Gerald Elliott Denbeigh Greene.

De Robert Wilson Reoch, d'Ottawa, Ontario, époux de Marjorie Stewart Reoch.

M. Duff, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le bill No 25, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson, et a convenu de le rapporter sans modifications.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une convention entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis d'Amérique concernant le règlement du trafic des liqueurs, signée à Washington, le 23 janvier 1924.

(Pour copie de convention, voir attendum aux Procès-Verbaux de ce jour).

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de toutes soumissions, correspondance et des contrats signés par le gouvernement ou tout ministère fédéral relativement au dernier contrat pour la construction de digues dans les havres de Port Arthur et de Fort William.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 14 février 1929:—Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, rapports, correspondance, lettres et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout représentant du gouvernement, et toute ou toutes autres personnes au sujet du *Lower Lakes Transhipping Terminal.*

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de toute la correspondance et de tous autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession au sujet de travaux publics à Gravenhurst, Bracebridge, Huntsville, Sparrow Lake, Honey Harbour, durant les quatre dernières années.

Il dépose aussi sur la Table,—Relevé montrant les dépenses sur les réparations et améliorations aux bâtisses militaires pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

Aussi,—Etat montrant les loyers payés par le gouvernement pour les édifices publics au Canada.

Et aussi,—Copie d'une convention entre George H. Robert, et Sa Majesté le Roi pour l'achat de 25 machines pour oblitérer les timbres.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, y compris la preuve faite devant J. Frank Outhit, avocat, et le rapport qu'il a soumis relativement à la destitution de Neil Mooring, maître de poste à Collingwood Corner, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Copie de correspondance concernant la position de maître de poste à Alexandria, Ontario.

Aussi,—Copie de documents et de correspondance entre différentes personnes, le ministère des Postes et la Commission du service civil, concernant les différentes positions de maîtres de poste dans le Nouveau-Brunswick, savoir: Cambridge, Coal-Creek, Gibbon, Hillsdale, Head of Millstream, Jaffrey, Pamdenec, The Range, Upper-Greenwich et Shepody.

Et aussi,—Copies de documents et correspondance entre différentes personnes, le ministère des Postes et la Commission du service civil concernant les positions de maîtres de poste à Forester's Falls, Ont., et Pembroke, Ont.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 170, Loi concernant les jeunes délinquants, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Peck—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelles sont les forces hydrauliques, exploitées ou non, du bassin du canal Trent dont on n'a pas disposé encore et que le gouvernement détient.
2. Quelle mesure le gouvernement prend pour vendre ou disposer d'autre manière de ces forces.
3. Quelles demandes le gouvernement a reçues pour l'achat ou le louage de chacun de ces pouvoirs.

Par M. Kennedy—Ordre de la Chambre—Dossier indiquant:—

1. Combien de concessions de terre ont été inscrites durant les années 1926, 1927 et 1928 respectivement dans (*a*) le district des terres de la Grande Prairie, (*b*) dans celui de la Rivière de la Paix.
2. Quel est le nombre de ces concessions inscrites en 1928 dans chacun de ces districts de terres et qui l'étaient pour la seconde fois.
3. Quelle est l'étendue de terre dont on a disposé par (*a*) concessions de terres, (*b*) par baux pour pâturage, (*c*) par vente dans le district des terres de la Grande Prairie et dans celui de la rivière de la Paix.
4. Quels cantons ont été arpentés et ouverts à la colonisation dans chacun de ces districts de terres.
5. Quelle est l'étendue totale de terre arpentée et encore disponible pour concessions.
6. Et quelle étendue additionnelle de terre sera arpentée en 1929 dans le (*a*) district des terres de la Grande Prairie et (*b*) dans celui de la rivière de la Paix.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents et de la correspondance qui ont trait au paiement suivant mentionné dans le rapport de l'Auditeur-général, 1927-28, Partie K-31:

Comptes arriérés des années précédentes pour levés, voir pour les détails le rapport de l'Auditeur-général, 1922-23 et la correspondance dans le rapport de l'Auditeur-général, 108-9, page K-151-155, $22,743.55;

Par M. Casselman—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents que le gouvernement a en sa possession, relativement au bassin projeté et à l'édifice des douanes situé près du village ou au village de Morrisburg, dans le comté de Grenville, Dundas.

Par M. Casselman—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents que le gouvernement a en sa possession (y compris les annonces du service civil), relativement au bureau de poste d'Iroquois, dans le comté de Grenville, Dundas, du 1er jour de janvier 1925 à aujourd'hui.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents et de la correspondance relative à l'ouverture (en 1929) d'un bureau de poste à Morecambe, Alberta, et à la nomination d'un maître de poste pour ce bureau.

Le bill suivant est lu la troisième fois et passé, savoir:—

Bill No 63, Loi concernant *The Toronto Terminals Railway Company.*

Les bills suivants sont séparément lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 99 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Blackwell."

Bill No 107 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Telfer."

Bill No 109 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Ross Curry."

Bill No 120 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Gee."

Bill No 126 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Laverty."

Bill No 145 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Clayton Powell."

Bill No 147 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clare Doutre Walters Bertram."

Bill No 148 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Duffield."

M. Clark propose,—Que M. l'Orateur-suppléant quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés conformément à la règle 110.

M. Woodsworth, appuyé par M. Irvine, propose en amendement,—Que le Bill No 113 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Joseph Bourdon" ne soit pas maintenant référé au comité général, mais qu'il soit retourné au comité des Bills privés avec instruction qu'il a le pouvoir de faire étude plus approfondie.

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Après débat ultérieur, la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence retourné au comité des Bills privés pour plus ample considération (avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel a été référée la pétition sur laquelle ledit bill est fondé).

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée sur division.

M. l'Orateur, en conséquence, quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills privés en vertu de la règle 110.

Les bills suivants sont alors considérés en comité général, rapportés sans amendements, lus la troisième fois et passés sur division, savoir:—

Bill No 85 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Effie Margaret Hill."

Bill No 93 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alice Hervey."

Bill No 97 (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hunter Wilbert Faulkner."

Bill No 123 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Velma Strachan."

Bill No 149 (S2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Madeline Hanson Campbell."

Bill No 151 (U2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Taylor."

Bill No 87 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lera Ethel Vallance."

Bill No 92 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward George Croucher."

Bill No 100 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Lorene DeClute."

Bill No 102 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Munnings."

Bill No 112 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Greig Green."

Bill No 121 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sylvester Wilfred Kerr'.'

Bill No 129 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Carl Bouck."

Bill No 146 (M2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mina Thompson."

Bill No 91 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Gwendolyn Snow Lott."

Sur motion de M. Garland (Carleton), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills ci-haut ont été fondés.

Et aussi sur les bills suivants:—

Bill No 99, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Blackwell."

Bill No 107 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John William Telfer."

Bill No 109 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Ross Curry."

Bill No 120 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janet Gee."

Bill No 126 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Henry Laverty."

Bill No 145 (L2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Clayton Powell."

Bill No 147 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clare Doutre Walters Bertram."

Bill No 148 (O2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Duffield."

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 94 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth May Shields."

Bill No 95 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Melvina Guerin."

Bill No 98 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ruth Laidman."

Bill No 122 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Forbes."

Bill No 127 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Love."

Bill No 138 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Freeman Switzer."

Bill No 156 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Suzannah Musson Savery."

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Young (Toronto-Nord-Est),—Que le Bill No 88 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Elliott", soit maintenant lu la deuxiième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et la pétition sur laquelle il est fondé, est référé au comité des Bills Privés.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 169, Loi concernant *The Great Lakes and Atlantic Canal and Power Company, Limited* étant lu;

M. Smith (Stormont), appuyé par M. Jenkins propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

M. l'Orateur communique à la Chambre la communication suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA

OTTAWA, 29 avril 1929.

Monsieur,

Je suis commandé par Son Excellence, le Gouverneur général de vous informer qu'il a reçu le message suivant de Lord Stamfordham, secrétaire privé de Sa Majesté le Roi.

"Je suis profondément reconnaissant de l'adresse que m'ont présentée le Sénat et la Chambre des Communes du Canada. La Reine et moi avons été vivement touchés par les expressions de gratitude et de loyale affection contenues dans

cette adresse, et par tous les autres messages de sympathie aimante et de dévotion qui ont été reçus de mon peuple du Canada durant ma longue maladie. J'espère que par la Divine Providence, je serai bientôt restauré à ma pleine santé et vigueur. GEORGE V. R. I."

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant,

JAMES F. CROWDY,
Assistant secrétaire du Gouverneur général.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King (Prince Albert) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

HAVRES ET RIVIÈRES

Ile du Prince-Edouard

132	Alberton—Réparation de quai	4,200 00
	Charlottetown—Reconstruction du quai ferroviaire	48,000 00
	Georgetown—Réparation du quai	2,200 00
	Quai des Haggerties—Réparations	2,700 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	20,000 00
	Quai Hayden—Reconstruction	5,000 00
	Newport—Réparation du quai	3,500 00
	Pownal Bay—Réparation du quai	2,300 00
	Souris Harbour—Réparations au brise-lames	60,000 00
	Victoria—Réparations au quai	1,100 00
	West River Bridge—Reconstruction et prolongement du quai	8,200 00
	Westville—Quai	10,600 00
	Wood Islands—Réparations au brise-lames	2,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 30 AVRIL 1929

PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquante-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 29 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De deux (2) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De la société des femmes missionnaires des congrégations de Munster et Victoria de l'église unie du Canada, Richmond, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De l'institut des femmes, branche Lanark-Sud, Fallbrook, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

De la *Benevolent and Protective Order of Elks*, Fort-William, Ontario, demandant une loi à l'effet d'amender le paragraphe 1 de l'article 236 du Code criminel du Canada de manière à étendre aux sociétés fraternelles, clubs sociaux, organisations de charité et corps religieux les mêmes privilèges aux foires agricoles concernant les jeux de chance.—M. *Manion*.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquante-quatrième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 29 courant et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De Lewis Coit Dargavel, de Brockville, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Grace Ethel Dargavel (née Harte), de Fulton, New-York, Etats-Unis d'Amérique, ou Flint, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Casselman*.

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville) du comité du Règlement, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité tel qu'autorisé par la Chambre le 23 avril 1929, a considéré le quarante-quatrième rapport du greffier des pétitions, ainsi que la pétition de Llewlyn John Chubb, demandant l'adoption d'une loi pour lui accorder un divorce et pour dissoudre le mariage du requérant.

La preuve soumise à votre Comité a montré que lesdites pétitions avaient été reçues au Sénat avant l'expiration du délai fixé pour recevoir les pétitions, conformément aux règlements du Sénat. Le même jour, savoir le 12 avril, la division des bills privés de cette Chambre a reçu la demande du requérant, laquelle demande arrivait après l'expiration du délai fixé pour recevoir les pétitions en vertu de nos règlements. Cependant, d'autres faits furent présentés démontrant que le requérant est un homme de bonne conduite dans la société. Il est âgé de vingt-cinq ans et est séparé depuis trois ou quatre ans sans qu'il en soit responsable. Il touche un salaire mensuel que l'on considère être au-dessous de la moyenne et n'a aucun autre source de revenu.

Votre Comité a convenu de recommander et il recommande que la pétition soit reçue et qu'aucune amende ne soit imposée.

Votre Comité, tel qu'autorisé par la Chambre le 23 avril 1929, a aussi considéré le quarante-quatrième rapport du greffier des pétitions, ainsi que les pétitions de Vera Maud Gendron et d'Edith Spenceley, demandant solidairement l'adoption d'une loi pour leur accorder un divorce et pour dissoudre le mariage des requérantes.

La preuve soumise à votre Comité dans les deux cas a montré que l'avocat des requérantes était malade lorsqu'il a reçu les demandes; aussi, dès qu'il put retourner à son bureau, il s'empressa de déposer lesdites pétitions à la division des bills privés avec le moins de retard possible. Elles furent déposées le 16 avril, plusieurs jours après l'expiration du délai fixé pour recevoir les pétitions. Vu qu'on ne peut attribuer auxdites requérantes la réception tardive desdites pétitions, votre Comité a convenu de recommander et il recommande que lesdites pétitions soient reçues et qu'aucune amende ne soit imposée.

Sur motion de M. Casselman, ordonné,—Que la pétition de Lewis Coit Dargavel présentée le 29 avril, demandant une loi pour dissoudre le mariage entre le pétitionnaire et Grace Ethel Dargavel, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans la but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1929—Dossier faisant voir:—

1. Si les Chemins de fer nationaux du Canada possèdent la *Rail and River Coal Company,* de Cleveland.

2. Si lesdits chemins de fer administrent ladite Compagnie, sinon, qui l'administre, et donner les détails du contrat, de l'administration, etc., en vertu desquels elle est louée ou administrée.

3. Combien de mines sont comprises dans les propriétés de la *Rail and River Coal Company.*

4. Où elles sont situées.

5. Combien d'hommes sont maintenant à l'emploi de la *Rail and River Coal Company.*

6. Si on emploie des ouvriers qui font partie de sociétés ou non.

7. Quels sont les capitaux engagés dans cette compagnie.

8. Quelle a été la production totale de houille extraite de ces mines durant chacune des années 1928, 1927, 1926 et 1925.

9. Quelle portion de cette production de ladite compagnie les Chemins de fer nationaux du Canada ont absorbée, et quel prix on a payé par tonne durant les années mentionnées plus haut.

10. Si on a vendu le reste, s'il en est resté, et quel prix on a obtenu.

11. Quelle somme les Chemins de fer nationaux du Canada paient annuellement en intérêts sur les obligations, pour le maintien et autres charges relevant de quelque manière de ladite Compagnie.

12. S'il existe un contrat entre les Chemins de fer nationaux du Canada et la *Rail and River Coal Company* pour fournir de la houille auxdits chemins de fer, dans l'affirmative, quels sont les termes du contrat.

13. Si les mines de la *Rail and River Coal Company* ont été fermées durant certaines périodes des années 1925, 1926, 1927 et 1928, dans l'affirmative, à quelles dates durant chacune de ces années.

14. Combien a coûté par mois, aux Chemins de fer nationaux du Canada l'entretien desdites mines durant la période de fermeture durant les quatre dernières années.

15. Si les Chemins de fer nationaux du Canada ont acheté de la houille des champs houillers de la Virginie de l'Ouest ou d'ailleurs aux Etats-Unis, durant les périodes de fermeture, dans les mines de la *River and Rail Coal Mines*, le cas échéant, quelles quantités on a achetées, et quel prix on a payé par tonne.

16. Si durant certaines périodes des quatre dernières années les Chemins de fer nationaux du Canada ont donné leurs commandes pour de la houille à des mines américaines qui employaient des mineurs n'appartenant à aucune société au lieu de les donner à la *Rail and River Coal Company* lorsque ladite compagnie employait des mineurs appartenant à des sociétés, dans l'affirmative, quand, et quelles quantités.

17. Combien les Chemins de fer nationaux du Canada ont payé chaque année en 1928, 1927, 1926 et 1925 pour tenir en activité la *Rail and River Coal Company;* donner les détails.

18. Quel est le système des Chemins de fer nationaux pour leurs champs houillers des Etats-Unis.

19. Combien de houille on a utilisée en 1928 pour les voies des Chemins de fer nationaux possédés aux Etats-Unis; où on a extrait ladite houille; de qui on a acheté ladite houille; quel prix par tonne on a payé pour ladite houille.

20. Quelle a été la quantité globale de houille achetée aux Etats-Unis pour emploi sur les voies des Chemins de fer nationaux-canadiens sur leurs voies américaines et canadiennes durant l'année 1928.

21. Quelle a été la quantité totale de houille utilisée sur toutes les voies des Chemins de fer nationaux du Canada en 1928.

22. Quelle quantité on a utilisée au Canada sur les voies des Chemins de fer nationaux en 1928.

23. Où on a acheté ladite houille, donnant la province et les Etats de l'Union des Etats-Unis d'Amérique, et quel prix on a payé par tonne pour cette houille dans chaque cas.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 avril 1929:—Copie de toute la correspondance, des lettres, télégrammes, mémoires et autres documents qui ont trait au refus que le ministère de l'Agriculture (Service de l'hygiène des bestiaux) a opposé au paiement de Pendrelt Smith, de Kamloops, Colombie-Britannique, pour l'inspection de 146 wagons de bestiaux durant les cinq mois écoulés du 1er août 1926 au 31 décembre 1926.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Etat montrant:—

1. Si le pamphlet que M. H. T. Gussow a publié sous le titre de "Division de Botannique" a été traduit en français et imprimé pour distribution.

2. Le cas échéant, quand.

3. Sinon, pourquoi.

4. Combien d'œuvres éditées sous la forme de pamphlet depuis 1927 n'ont été publiées qu'en langue anglaise seulement, donnant, (*a*) la date de chaque publication et le nom du département qui l'a éditée, (*b*) le texte de loi parlementaire autorisant telle publication.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1929—Etat montrant:—

1. Dans les cas de promotion d'une position à une autre dans le même département la Commission du service civil a l'habitude de tenir des examens lorsqu'un candidat (*a*) a reçu du département les meilleures notes de classification; (*b*) a les plus longues années de service; (*c*) et que le bureau des examinateurs de la Commission a recommandé la promotion.

2. Le cas échéant, quelle est la période de temps qui s'écoule entre l'avis de cet examen donné aux candidats et la tenue de cet examen.

3. Quel est le nombre de cas, depuis juin 1925, où l'on a ordonné des examens lorsque tous les éléments favorables aux candidats, tels qu'énoncés à la question numéro un, apparaissant au dossier, et où l'on a mis de côté la procédure usuelle.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929—Dossier indiquant:—Quel est le nombre et quels sont les noms des personnes inscrites sur les anciennes listes de retraite numéros 1 et 2.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 avril 1929—Etat des sommes que les Commissaires du havre de Vancouver ont payées en honoraires à des avocats pour les années écoulées de 1922 à aujourd'hui et un relevé des noms des avocats à qui ces honoraires ont été payés.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1929—Etat montrant:—

1. Si on a construit durant l'année civile commençant le 1er janvier 1928 une aile additionnelle au magasin à poudre de Bedford ou près de Bedford, dans le comté d'Halifax.

2. Si le cas échéant, le travail de construction a été exécuté en vertu d'un contrat ou autrement.

3. Si c'est en vertu d'un contrat, à quelle personne, société ou compagnie il a été adjugé.

4. Si ce n'est pas en vertu d'un contrat, quelle personne, société ou compagnie a érigé cette construction.

5. Si on a demandé des soumissions relativement à cette construction.

6. Dans l'affirmative, si on les a demandées par annonces publiques et dans quels journaux.

7. Si elles n'ont pas été demandées par annonces publiques, par quelle méthode on a demandé ces soumissions.

8. Quelles personnes, sociétés ou compagnies ont envoyé des soumissions et quels étaient les montants respectifs de ces soumissions.

9. Quel montant la personne, société ou compagnie qui a exécuté le travail de construction a vraiment reçu pour paiement total ou partiel de ce travail.

10. Si d'autres montants sont dus ou réclamés relativement à cette entreprise.

11. Dans l'affirmative, quelle ou quelles sommes, (*a*) comme solde du prix fixé au contrat, (*b*) pour les travaux supplémentaires.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de tous ordres, annonces, soumissions, correspondance et des contrats relatifs à l'approvisionnement de charbon des édifices publics occupés par des bureaux de l'état à Port Arthur durant l'année 1928.

Il dépose aussi sur la Table,—Détails pour fournitures, etc., pour les édifices publics et terrains à Ottawa.

Aussi,—Mémoire *re* les contrats existant entre le Gouvernement du Canada et M. A. S. MacMillan.

Aussi,—Etat montrant les signatures de la *Beacon Dredging Company.*

Et aussi,—Mémoire *re* Réparations à la jetée-est, Bailey's-Brook, N.-E.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire additionnelle à un ordre de la Chambre du 28 mars 1928—Copie de toute correspondance, mémoires, rapports et autres documents qui ont trait de quelque manière que ce soit à la nomination du maître de poste actuel d'Entreprise, Ontario.

Il dépose aussi sur la Table,—Correspondances supplémentaires qui sont sur les filières de la commission du service civil, concernant les nominations de maîtres de poste à Brigden, Ont., Brussels, Ont., Lawrencetown, N.-E., St-Boniface, Man., Spruce-Lake, Saskatchewan, Advocate Harbour, N.-E., St-John-Est, N.-B., Granville-Ferry, N.-E., Libau, Ont., Memramcook, N.-B., Newton-Brook, Ont., Odessa-Station, Sask., et Salisbury, N.-B.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapport d'enquête et preuve faite au sujet de la destitution de Gordon Wilkie du garde-côte No 4, Sydney-Nord.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1929—Relevé des noms et de la location de chaque distillerie autorisée au Canada, et un état montrant séparément le montant des droits de douane, d'accise, de taxes des ventes et autres impôts payés durant la dernière année financière.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929—Copie de tous les télégrammes, lettres, documents, et autres papiers qui ont trait à la destitution de Charles A. Pincombe, de Connors, Nouveau-Brunswick, de sa position de fonctionnaire du ministère du Revenu national.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

BUDGET INTERIMAIRE

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $40.909,873.57 représentant un sixième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1930,

déposé devant le Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1930.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, (dans le but d'accorder les crédits contenus dans le budget intérimaire, seulement).

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1930, la somme de $40,909,873.57 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau ce jour.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 171, Loi allouant à Sa Majesté, une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills Privés

Le Bill No 70, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company*, est lu la troisième fois et passé.

M. Lawson, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 89 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Pauline Wilson."

Bill No 105 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Percy Shields."

Bill No 114 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arnold Whitchurch Little."

Bill No 115 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur James Taylor."

Bill No 134 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Taylor."

Bill No 136 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Awley."

Bill No 101 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Leach."

Bill No 104 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Rescorl."

Bill No 106 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Einboden."

Bill No 111 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Davenport."

Bill No 118 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Grace Coleman."

Bill No 137 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lynham."

Bill No 139 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Stephen Lee."

Bill No 143 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Sagar."

Bill No 144 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clifford Wilson."

Bill No 150 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Arthur LeNoury."

Bill No 152 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Booker."

Bill No 155 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Martha Weston."

Bill No 163 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Solnik."

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 90 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Babington Millward."

Bill No 103 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Kearns."

Bill No 108 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Southwood."

Bill No 110 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Louise Brown."

Bill No 116 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alla Chretter."

Bill No 117 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wallace Evered Gillespie."

Bill No 132 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Virginia Maulson."

Bill No 133 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Le Cheminant."

Bill No 135 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Gladys Barkey."

Bill No 160 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Mabel Usher."

Bill No 161 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Estella De Nike."

Bill No 162 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Spain."

Bill No 164 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Hichman."

Ayant disposé de l'ordre pour les Bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

BUDGET INTERIMAIRE

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $15,825,161.25 étant un quart de la somme totale à être votée par le crédit No 336 pour prêts aux Chemins de fer nationaux du Canada, crédit No 337 pour prêt à la Marine marchande du Gouvernement, Limitée, crédit No 338 pour un prêt aux steamers nationaux du Canada (Indes occidentales), Limitée, et crédits 339 et 340 pour somme requises en vertu de la Loi des taux de fret maritime, tels qu'inscrits dans les estimées pour l'année financière se terminant le 31 mars 1930, déposés sur la Table de la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, à compte de l'année financière se terminant le 31 mars 1930.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, (dans le but d'accorder les crédits contenus dans le budget intérimaire, seulement).

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté à compte de certaines dépenses dans le service public pour l'année financière se terminant

le 31 mars 1930, la somme de $15,825,161.25 soit accordée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 172, Loi accordant à Sa Majesté, certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1930, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à ce que les Chemins de fer nationaux du Canada peuvent acquérir les entreprises et les chemins de fer de la *Quebec Oriental Railway* et du *Atlantic, Quebec and Western Railway.*

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peut acheter les entreprises et les chemins de fer du *Quebec Oriental Railway* et du *Atlantic, Quebec and Western Railway* à un prix approximatif de $3,500,000; et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt des valeurs à être émises à cet effet par la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, valeurs dont le montant total au pair n'excèdera pas ce montant que le Gouverneur en son conseil pourra juger suffisant pour se procurer ladite somme.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 173, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition des chemins de fer Québec Oriental et Atlantic, Québec et Occidental, lequel est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution décrétant que les Chemins de fer nationaux du Canada peuvent acquérir les entreprises et chemins de fer de la *St. John and Quebec Railway Company*, et les intérêts de Sa Majesté dans le droit de la province du Nouveau-Brunswick dans tels entreprises et chemins de fer.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peut acheter les entreprises et les chemins de fer du *Saint John and Quebec Railway Company*, et la quote part que détient Sa Majesté pour la province du Nouveau-Brunswick dans ces entreprises et chemins de fer, pour un prix total de $6,000,000, y compris certain capital-obligations

garanti par hypothèques et le paiement à maturité de certaines obligations émises par la province; et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt de valeurs à être émises à cet effet par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 174, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pour autoriser l'acquisition du *Saint John and Quebec Railway*, lequel est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution décrétant que les Chemins de fer nationaux du Canada peuvent acquérir les entreprises et chemins de fer de la *Kent Northern Railway Company.*

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peut acheter les entreprises et les chemins de fer de la *Kent Northern Railway Company,* dans la province du Nouveau-Brunswick, au prix de $60,000; et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt des valeurs à être émises à cet effet par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, valeurs dont le montant total au pair n'excèdera pas ce montant que le Gouverneur en son conseil pourra juger suffisant pour se procurer ladite somme.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 175, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer *Kent Northern*, lequel est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution décrétant que les Chemins de fer nationaux du Canada peuvent acquérir les entreprises et les chemins de fer de la *Inverness Railway Company* dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peut acheter les entreprises et les chemins de fer du *Inverness Railway*, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, au prix de $375,000; et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt des valeurs à être émises à cet effet par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, valeurs dont le montant total au pair n'excèdera pas ce montant que le Gouverneur en son conseil pourra juger suffisant pour se procurer ladite somme.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 176, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer Inverness, lequel est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 1er MAI 1929

Prières.

Six pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquante-cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 30 dernier, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De deux (2) pétitions présentées par les personnes ci-après; demandant une loi à l'effet d'amender le paragraphe 1 de l'article 236 du Code criminel du Canada de manière à étendre aux sociétés fraternelles, clubs sociaux, organisations de charité et corps religieux les mêmes privilèges aux foires agricoles concernant les jeux de chance:—

De la *Benevolent and Protective Order of Elks,* loge No 95, Port-Arthur, Ontario.—M. *Cowan.*

De la *Benevolent and Protective Order of Elks,* loge No 107, Nakina, Ontario.—M. *Cowan.*

De cinq (5) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'Auxiliary de Salem, de la société des femmes missionnaires, Cornwall, Ontario.—M. *Smith* (Stormont).

De la branche Demorestville de l'institut des femmes fédérées du Canada. —M. *Hubbs.*

Des membres de l'institut des femmes district de Reenersville, comté de Prince-Arthur, Ontario.—M. *Hubbs.*

Du club Glenannon No 478, fermiers unis d'Ontario.—M. *Spotton.*

Du *Rosemount First Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Robitaille.*

M. McIntosh, du comité sur les Relations industrielles et internationales, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré une résolution adoptée par la Chambre le 14 février 1929, comme suit:—

Que le Comité des Relations industrielles et internationales soit autorisé à tenir une enquête et à présenter un rapport sur l'assurance contre le chômage, l'assurance contre la maladie et contre l'invalidité.

Les témoins suivants ont comparu devant votre Comité pour rendre témoignage sur la question à l'étude:

A.-Grant Fleming, M.D., professeur d'hygiène publique et de médecine préventive, Montréal; J.-G. Fitzgerald, professeur d'hygiène et de médecine préventive, Université de Toronto; Gerald-H. Brown, sous-ministre adjoint du Travail, Ottawa; R.-A. Rigg, directeur du Service d'Emploi du Canada, Ottawa; Andrew-D. Watson, division fédérale des Assurances, Ottawa; W.-Stewart Edwards, sous-ministre de la Justice, Ottawa; Robert-H. Coats, Statisticien fédéral, Ottawa.

Le docteur Grant Fleming et le docteur Fitzgerald ont rendu témoignage relativement à l'assurance contre la maladie.

1. Votre Comité ose affirmer de nouveau la position qu'il avait prise dans le rapport final, adopté le 6 juin de la dernière session, savoir:

Votre Comité accepte et reconnait le principe de l'assurance contre le chômage, basée sur des cotisations obligatoires provenant de l'Etat, du patron et des employés.

2. Votre Comité reconnait que, bien qu'il serait désirable qu'une pareille législation soit uniforme dans toutes les provinces et bien que l'assurance sociale soit du ressort fédéral, cependant, d'après le ministère de la Justice, la juridiction législative en vertu de notre constitution, relativement à l'établissement d'un système obligatoire d'assurance contre le chômage, est du ressort exclusif des législatures provinciales.

3. Votre Comité constate que les provinces, après avoir été consultées par le ministère du Travail au sujet de leur attitude à l'égard de l'établissement d'un plan général, ne semblent pas être prêts à agir immédiatement.

4. Dans les circonstances, votre Comité propose les recommandations suivantes:

(*a*) Qu'à l'égard de l'assurance contre la maladie, le ministère des Pensions et de la Santé nationale soit prié d'entreprnedre une étude étendue du domaine de la santé publique, ayant spécialement en vue un programme national d'hygiène. Et ceci, on croit qu'il serait possible d'obtenir la coopération des services d'hygiène provinciaux et municipaux, ainsi que celle du corps médical organisé.

(*b*) Qu'au prochain recensement, des mesures soient prises pour obtenir les renseignements les plus complets relativement à l'étendue du chômage et de la maladie et que ces renseignements devraient être compilés et publiés le plus tôt possible.

(*c*) Que le gouvernement fédéral soit prié de présenter la question de ce renvoi à la prochaine conférence fédérale-provinciale; et votre Comité propose que, lorsqu'on préparera l'agenda d'une telle conférence, les gouvernements provinciaux soient invités à envoyer des représentants des patrons et des employés afin de discuter la question qui fait l'objet de ce rapport.

Votre Comité recommande de plus que 750 copies en anglais et 200 en français de ce rapport, et la preuve d'après laquelle il est établi, soient imprimées sous forme de livre bleu, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

(Pour les minutes de la procédures de la preuve, etc., qui accompagnent cedit rapport, voir Appendice aux Journaux, No 1).

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 1er mai 1929.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable juge Duff, agissant à titre de député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séance du Sénat, aujourd'hui, ce jour, le 1er mai à 5.45 p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Assistant Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 171, Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies de correspondance concernant les positions de maîtres de poste dans le Nouveau-Brunswick, savoir: Shanklin, Forks, Jemseg et Jordan-Mountain.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929—Relevé de la quantité et du prix des approvisionnements de papier expédiés par le département des impressions publiques et de la papeterie aux différents services fédéraux de la ville de Vancouver durant les années 1927 et 1928, y compris les approvisionnements de papier à enveloppe, de papier de toilette, de serviettes de papier, de papier d'impression, de ficelle, avec un relevé du coût de transport par messageries ou wagon à marchandises dans chaque cas.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929—Relevé de la quantité de tous les approvisionnements de papier de toutes sortes que le département des impressions publiques et de la papeterie a achetés durant les années 1927 et 1928, montrant le prix payé dans chaque cas, le nom des personnes de qui l'achat a été fait avec la quantité dans chaque cas, et disant si l'on a demandé ou non des soumissions.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1929—Etat indiquant:—

1. Combien a coûté au Trésor le ministère de la Justice pour les années 1926-27 et 1927-28.

2. Quels sont les noms et le traitement respectif dans chaque département des (*a*) avocats de département; (*b*) des assistants avocats de département; (*c*) des sténographes et autres assistance de commis pour les années financières 1926-27 et 1927-28 et pour les avocats mentionnés à (*a*) et (*b*).

3. Quels sont les noms des avocats de profession qui ont donné des conseils légaux ou rendu quelqu'autre service autres que ceux mentionnés dans les numéros un et deux, et le montant du traitement, des honoraires ou autres salaires qu'ils ont reçus durant les années financières 1926-27 et 1927-28.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1929—Copie de tous les contrats, conventions, actes de cession passés entre le ministre des Mines ou tout département ou fonctionnaire fédéral et la *Peat Fuels Limited;* et aussi une copie de toute la correspondance échangée entre le très honorable premier ministre, l'honorable ministre des Mines ou tout département fédéral et la *Peat Fuels Limited,* ou tout officier ou employé de cette corporation.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929—Copie de tous rapport, recommandations, correspondance, mémoires et autres documents que tout ministère peut avoir dans ses dossiers et qui ont trait de quelque manière à la nomination d'un monsieur Berthiaume comme maître de poste à Hawkesbury, Ontario.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Parent pour l'adoption du deuxième rapport du comité des Comptes publics.

Après débat ultérieur, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Mercier (Saint-Henri) pour M. Morin (Saint-Hyacinthe-Rouville), les deuxième et troisième rapports du comité du Règlement qui ont été présentés à la Chambre le 23 avril, tel qu'il appert à la page 290 des Procès-Verbaux, sont agréés.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

Noms et salaire des fonctionnaires publics qui dans chaque département, consacrent tout ou partie de leur temps à faire les achats de l'état ou à d'autres fonctions corrélatives se rattachant à celle-là, y compris les noms et le salaire des sténographes, des dactylographes, et autres commis.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

Noms des départements, ou des divisions des divers ministères qui supportent l'établissement et le matériel pour (*a*) le nivellement précis, (*b*) les cartes topographiques, (*c*) le travail de levés de plans, (*d*) le service de multigraphe, de polygraphe et de duplication, (*e*) le photostat, l'impression en bleu, la lithogravure, et le service de photographie, (*f*) le travail de reliure des livres.

Par M. Adshead—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Combien d'articles entrent en franchise sous l'empire de la préférence britannique inscrite dans notre tarif douanier.
2. Et combien d'articles jouissent des droits de la préférence britannique.
3. Combien de ces articles ont été inscrits depuis 1921.

Par M. Garland (Carleton)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Combien de fonctionnaires le gouvernement a envoyés dans divers pays étrangers durant l'année passée pour représenter le pays à des conventions ou pour d'autres fins, ou que le gouvernement a envoyés outre-mer pour un travail de recherches d'un caractère scientifique.
2. Quels sont les noms desdits fonctionnaires, dans quel ministère ils travaillent, si le gouvernement a payé leurs dépenses ou s'ils les ont payées eux-mêmes.
3. Si le gouvernement a payé toutes ces dépenses, quel en a été le total.
4. Quel était le but spécial de ces visites auxdits pays étrangers et chacun de ces fonctionnaires a-t-il envoyé un rapport au gouvernement.
5. Si le gouvernement entend discontinuer cette pratique de donner à des membres du service civil l'occasion de faire un voyage outre-mer aux dépens de l'état, tel que mentionné plus haut.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés:—

Par M. Black (Halifax) pour M. Cahan—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents de la correspondance relatifs à la destitution de C. H. Couture, de St-Bernard, comté de Dorchester, province de Québec, de son emploi d'inspecteur des poids et mesures, le ou vers le mois de février 1927, et à la nomination de son successeur au même poste.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et documents de quelque nature que ce soit et y compris toute la correspondance échangée avec la Commission du service civil, relativement aux demandes reçues pour la position de douanier à Mahone Bay, dans le comté de Lunenburg, et à la nomination de Francis Hollaway à ce poste.

Par M. Ernst—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, et autres documents relatifs à la destitution de Mme Tupper de sa position de maître de poste au lac Brazil, dans le comté de Yarmouth, le ou vers l'an 1927.

Par M. Esling—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes et correspondance échangés entre les membres du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique ou toute personne résidant dans cette province et le ministère des Travaux publics au sujet de la construction d'un chemin ou d'une route le long de la rivière Duncan, tel que pourvu par une approbation de $7,500.00 adoptée durant la dernière session de ce Parlement.

Par M. Esling—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents et correspondance requis pour compléter le dossier contenu dans le dépôt 163, déposé par ordre de la Chambre durant la dernière session du Parlement et qui avait trait à la nomination et à la destitution du maître de poste de Renata, Colombie-Britannique.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Stewart (Leeds), appuyé par M. Stinson, propose en amendement: Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:

"de l'avis de la Chambre, après avoir pris en considération les crédits du ministère des Postes en Comité des Subsides, il est évident que l'administration du ministère des Postes par le présent ministre des Postes a été caractérisée par l'inefficacité, le dédain des dispositions de la Loi du service civil, de la Loi des bureaux de poste et d'autres statuts et mérite la désapprobation de la Chambre."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Barber,	Bowen,	Charters,	Embury,
Bell (Hamilton-Ouest),	Boys,	Clark,	Ernst,
Bell (St-Antoine),	Brady,	Cowan,	Esling,
Black (Yukon),	Campbell,	Dickie,	Evans,
Black (Halifax),	Cantley,	Edwards (Waterloo-Sud),	Fraser,
	Casselman,		Gardiner,

Grimmer, Guthrie, Hanson, Heaps, Irvine, Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria), Jones, Kaiser, Kellner, Kennedy, Lawson, Lucas, Luchkovich, Macdonald (Kings), Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton), Macdougall, MacLaren, MacNutt, McGibbon, McQuarrie, McRae, Manion, Matthews, Maybee, Peck, Perley (sir George), Pettit, Plunkett, Quinn, Rennie, Ross (Kingston Cité), Ryerson, Senn, Short, Sinclair (Wellington-Nord), Smoke, Speakman, Spence, Spencer, Spotton, Stevens, Stewart (Leeds), Stinson, Stirling, Thompson, White (London)—68.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Allan, Baldwin, Bancroft, Beaubien, Benoit, Bettez, Blanchard, Bock, Bothwell, Bouchard, Bourassa, Bradette, Brown, Cardin, Casgrain, Cayley, Delisle, Denis, Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Donnelly, Dubuc, Elliott, Euler, Fafard, Ferland, Fiset (sir Eugène), Forke, Foster, Gershaw, Gervais, Glen, Goulet, Gray, Hall, Heenan, Hepburn, Howard, Howden, Ilsley, Jacobs, Jelliff, Jenkins, Johnston (Long-Lake), King (Kootenay-Est), Lacombe, Laflamme, Lapierre, Lapointe, Letellier, Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McLean (Melfort), McIntosh, McKenzie, McMillan, McPhee, Malcolm, Marcil, Mercier (St-Henri), Millar, Milne, Morin (Bagot), Morrissy, Motherwell, Neill, Parent, Perras, Power, Prévost, Ralston, Raymond, Robb, Roberge, Robitaille, Ross (Moose Jaw), St-Père, Sanderson, Séguin, Smith (Stormont), Steedsman, Stewart (Edmonton-Ouest), Sylvestre, Taylor, Thorson, Totzke, Vallance, Veniot, Young (Saskatoon), Young (Weyburn)—92.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 172, Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 63, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill No 62, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

Bill No 61, Loi concernant la compagnie dite *Lacombe and North Western Railway Company.*

Bill No 39, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Bill No 20, Loi concernant la compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Six heures p.m.

Un message est reçu du très honorable juge Duff, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants: -

Loi concernant la *Sun Life Assurance Company of Canada.*

Loi modifiant la Loi du Grand-Tronc, 1906-1907, relativement aux pensions.

Loi modifiant de nouveau la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard.

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Loi modifiant la Loi d'enseignement technique.

Loi concernant une certaine demande de brevet de Stanley-W. Hayes.

Loi concernant un certain brevet de la *Catelli Macaroni Products Corporation, Limited.*

Loi constituant en corporation l'église ukranienne grecque orthodoxe du Canada.

Loi constituant en corporation *The Railway Employees Casualty Insurance Company.*

Loi constituant en corporation *The National-Liverpool Insurance Company.*

Loi constituant en corporation la *Barclays Bank* (Canada).

Loi concernant la Société de la Caisse de retraite de la Banque de Montréal, la Caisse de pension de la Banque Molson et la Caisse de pension de la Banque des marchands du Canada.

Loi concernant la *Protective Association of Canada.*

Loi constituant en corporation *The Wawanesa Mutual Insurance Company.*

Loi concernant la Compagnie de chemin de fer, d'éclairage et de force motrice de Québec.

Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères.

Loi concernant la *Chartered Trust and Executor Company.*

Loi constituant en corporation la *Canadian Re-insurance Corporation.*

Loi constituant en corporation *The Wapiti Insurance Company.*

Loi pour faire droit à Effie Margaret Hill.

Loi pour faire droit à Lora Ethel Vallance.

Loi pour faire droit à Frances Gwendolyn Snow Lott.
Loi pour faire droit à Edward George Croucher.
Loi pour faire droit à Elsie Alice Hervey.
Loi pour faire droit à Hunter Wilbert Faulkner.
Loi pour faire droit à William Henry Blackwell.
Loi pour faire droit à Mabel Lorene DeClute.
Loi pour faire droit à Emily Munnings.
Loi pour faire droit à John William Telfer.
Loi pour faire droit à James Ross Curry.
Loi pour faire droit à William Greig Green.
Loi pour faire droit à Janet Gee.
Loi pour faire droit à Sylvester Wilfred Kerr.
Loi pour faire droit à Florence Velma Strachan.
Loi pour faire droit à William Henry Laverty.
Loi pour faire droit à Ernest Carl Bouck.
Loi pour faire droit à James Clayton Powell.
Loi pour faire droit à Mina Thompson.
Loi pour faire droit à Clare Doutre Walters Bertram.
Loi pour faire droit à Margaret Duffield.
Loi pour faire droit à Dorothy Madeline Hanson Campbell.
Loi pour faire droit à William Thomas Taylor.
Loi pour faire droit à Naomi Pauline Wilson.
Loi pour faire droit à Isabell Leach.
Loi pour faire droit à Alfred Rescorl.
Loi pour faire droit à Clarence Percy Shields.
Loi pour faire droit à Isabella Einboden.
Loi pour faire droit à Frederick Davenport.
Loi pour faire droit à Arnold Whitchurch Little.
Loi pour faire droit à Arthur James Taylor.
Loi pour faire droit à Marjorie Grace Coleman.
Loi pour faire droit à Dora Taylor.
Loi pour faire droit à Helen Awrey.
Loi pour faire droit à James Lynham.
Loi pour faire droit à Bessie Stephen Lee.
Loi pour faire droit à Irene Sagar.
Loi pour faire droit à Clifford Wilson.
Loi pour faire droit à Frank Arthur Le Noury.
Loi pour faire droit à Thomas Booker.
Loi pour faire droit à Louisa Martha Weston.
Loi pour faire droit à Bella Solnik.
Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.
Loi concernant la compagnie dite *Lacombe and North Western Railway Company.*
Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Terminal d'Essex.
Loi concernant la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Et qu'alors, il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:—

Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930.

Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

A six heures passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à 6.30 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m., sans poser la question en vertu de la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 2 MAI 1929

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquante-sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 1er courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De six (6) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait une enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

Du bureau officiel de la *Pastoral Charge* de Shanly, église unie du Canada, Shanly, Ontario.—M. *Casselman*.

De la branche Aberarder de l'institut des femmes, Lambton-Est, Ontario.—M. *Fansher* (Lambton-Est).

De l'*Auxiliary Knox* de la société des femmes missionnaires, Hemmingford, Québec.—M. *Robb*.

De l'*Auxiliary* Ormstown de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Ormstown, Québec.—M. *Robb*.

De l'*Auxiliary Howick* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Howick, Québec.—M. *Robb*.

De l'*Auxiliary Rennies* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—M. *Robb*.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 177 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Frederick Burgin."—

Bill No 178 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Cawthra Rogers."

Bill No 179 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madelaine Virginia Lumsden."

Bill No 180 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edgar Charles Buchanan."

Bill No 181 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Addie Linton."

Bill No 182 (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Parker."

Bill No 183 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Vair."

Bill No 184 (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Maud James."

Bill No 185 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Jane Sim Pittendrich."

Bill No 186 (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Honor Gilderoy."

Bill No 187 (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Roy Edwards."

Bil No 188 (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Beffre Baer."

Bill No 189 (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Vaughan."

Bill No 190 (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Augusta Dunn."

Bill No 191 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Mary Jane McLean."

Bill No 192 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Goring."

Bill No 193 (C4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Bertha Dupuis Ranger."

Bill No 194 (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Baden Powell Haney."

Bill No 195 (E4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Janie Mathieson Howell."

Bill No 196 (F4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Georgina Lloyd."

Bill No 197 (G4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Steel."

Bill No 198 (H4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Campbell."

Bill No 199 (I4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Asher True."

Bill No 200 (J4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Forbes Sangster."

Bill No 201 (K4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Evelyn Farrow."

Bill No 202 (L4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Nicholl."

Bill No 203 (M4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Stanley Cuneo."

Bill No 204 (N4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Allan Griffith."

Bill No 205 (O4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Bishop."

Bill No 206 (P4 du Sénat), intitulé: "Loi poun faire droit à Walter Henry Lyne Dixson."

Bill No 207 (Q4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Rosenberg."

Bill No 208 (R4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjory Lavinia Bradford."

Bill No 209 (S4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patrizio Nardini."

Bill No 210 (T4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Alfred Neary."

Bill No 211 (U4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Storey."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Marcil pour M. Morin (Saint-Hyacinthe), le cinquième rapport du comité du Règlement est adopté.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929:—Copie de tous rapport, recommandations, correspondance, mémoires et autres documents que tout ministère peut avoir dans ses dossiers et qui ont trait de quelque manière à la nomination d'un monsieur Berthiaume comme maître de poste à Hawkesbury, Ontario.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de tous les mémoires, rapports, recommandations, ou communications de la Commission du service civil qui ont trait de quelque manière à la nomination de Arthur George Whitaker ou de Charles R. Bowyer au poste de maître de poste de Simcoe, Ontario.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1929:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le 1er février 1928 jusqu'à aujourd'hui et que le gouvernement peut avoir en sa possession au sujet du bureau de poste de Winnipeg.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1929:—Copie de tous les documents et de la correspondance relative à l'ouverture (en 1929) d'un bureau de poste à Morecambe, Alberta, et à la nomination d'un maître de poste pour ce bureau.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de correspondance concernant les positions de maîtres de poste suivantes, savoir: Thornbrook, Wickhan, Toolston et Beulah.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince Albert), résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi le 8 courant, elle restera ajournée jusqu'à vendredi le 10 courant.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Barber—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de bestiaux on a abattus dans la zone de la vallée de la Fraser, Colombie-Britannique, durant les douze mois se terminant le 31 janvier 1928, pour avoir réagi à l'épreuve de la tuberculose.

2. Quels sont les noms et adresses des propriétaires de bestiaux abattus dans cette zone, durant ladite période.

3. Combien chaque propriétaire a perdu.

4. Quelle indemnité on a accordée dans chaque cas.

5. Quel est le montant des indemnités réellement payées dans chaque cas avant le 30 avril 1929.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance concernant la construction d'un brise-lames à Port-Maitland, N.-E., et copie des soumissions.

Et aussi,—Copie de correspondance concernant du dragage à Digby, N.-E.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de rapport de la conférence impériale concernant la radio-télégraphie et le câble sous-marin, 1928; aussi correspondance s'y rapportant.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 3 MAI 1929

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquante-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 2 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:

De la *Benvolent and Protective Order of Elks*, loge No 43, Vancouver-Nord, Colombie-Britannique; demandant une loi à l'effet d'amender le paragraphe 1 de l'article 236 du Code criminel du Canada de manière à étendre aux sociétés fraternelles, clubs sociaux, organisations de charité et corps religieux les mêmes privilèges aux foires agricoles concernant les jeux de chance.—M. *McRae*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trentième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son trentième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre ledit mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De Charles Smolkin, d'Almonte, Ontario, époux de Clara Smolkin (née Alberts).

De Vivien Pearce, de Toronto, Ontario, épouse de Walter Bruce Pearce.

De William Edgar Baird, d'Ottawa, Ontario, époux de Grace Isabelle Baird (née Tinkle).

De George King, de Toronto, Ontario, époux de Jessie Georgina King.

De Dean William Moncrieff, de Magnesite, Argenteuil, Québec, époux de Katherine Moncrieff (née Groynne).

D'Albert Nott, du Sault-Ste-Marie, Ontario, époux de Etha Edith Nott (née Bovingdon).

De Patrizio Nardini, du Sault-Ste-Marie, Ontario, époux de Linda Nardini (née Giambattistani).

De Joseph Louis Philippe Corbeau, de Montréal, Québec, époux de Marie Rhéa Hortense Corbeau (née Bastien).

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré les Bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 166, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Grand'Mère à East Burrills, dans la province de Québec.

Bill No 168, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, étant un secteur commun, de Rosedale vers le sud-est, dans la province de l'Alberta.

Bill No 173, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'acquisition des chemins de fer Québec Oriental et Atlantique, Québec et Occidental.

Bill No 174, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et pour autoriser l'acquisition du *Saint John and Quebec Railway.*

Bill No 175, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer *Kent Northern.*

Bill No 176, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer Inverness.

Quant au bill No 167, Loi modifiant une Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de Pilkington à Niagara Junction, dans la province d'Ontario, déféré à ce Comité, il est recommandé, à la suggestion du ministre des Chemins de fer et Canaux, que ce bill soit abandonné.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 avril 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents de toute sorte échangés durant les derniers douze mois entre le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou tout ministre ou haut fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de la Puissance du Canada ou tout ministre ou haut fonctionnaire de ce gouvernement au sujet de la vente du chemin de fer Saint-John-Québec. (Le chemin de fer de la vallée).

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents qui ont trait au déménagement du bureau de poste de Port Howe, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1929—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents qui ont trait à la destitution de W. L. Blair, maître de poste de la ville d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

Et aussi,—Relevé indiquant le nombre de demandes faites durant la période du 27 juin 1927 au 31 janvier 1929, pour le prolongement de routes postales rurales au Canada, donnant le nombre de milles, quand les soumissions furent demandées, le nombre de routes autorisées, etc.; aussi le nombre de routes en opération actuellement par tout le Canada, par provinces.

Les bills suivants du Sénat, sont séparément lus la première fois sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 178 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Cawthra Rogers."—M. *Matthews.*

Bill No 180 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edgar Charles Buchanan."—M. *Stewart* (Leeds).

Bill No 182 (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Parker."—M. *Church.*

Bill No 183 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Vair."—M. *Church.*

Bill No 184 (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Maud James."—M. *Spence.*

Bill No 185 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen James Sim Pittendrich."—M. *Spence.*

Bill No 186 (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Honor Gilderoy."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 187 (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Roy Edwards."—M. *Spence.*

Bill No 189 (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Vaughan."—M. *Ryckman.*

Bill No 190 (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Augusta Dunn."—M. *Tummon.*

Bill No 191 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Mary Jane McLean."—M. *Ryckman.*

Bill No 192 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Goring."—M. *Church.*

Bill No 194 (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Baden Powell Haney."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 196 (F4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Georgina Lloyd."—M. *Jelliff.*

Bill No 197 (G4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Steel."—M. *Jelliff.*

Bill No 198 (H4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Campbell."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 200 (J4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Forbes Sangster."—M. *Jelliff.*

Bill No 202 (L4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Nicholls."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 203 (M4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Stanley Cuneo."—M. *Jelliff.*

Bill No 204 (N4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Allan Griffith."—M. *Jelliff.*

Bill No 205 (O4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Bishop."—M. *Jelliff.*

Bill No 206 (P4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Henry Lyne Dixson."—M. *Tummon.*

Bill No 207 (Q4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Rosenberg."—M. *Spence.*

Bill No 208 (R4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjory Lavinia Bradford."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 209 (S4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patrizio Nardini." —M. *Garland* (Carleton).

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills Privés

M. Sanderson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés sur division, savoir:—

Bill No 96 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Calvert Mitchell Carruthers."

Bill No 165 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Jane Sheppard."

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 86 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Rutherfoord Zoppi."

Bill No 154 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Victoria Leader."

Bills Publics

Le Bill No 75, Loi concernant le domicile des femmes mariées relativement aux procédures de divorce est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Sanderson, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants ont été fondés.

Bill No 96 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Calvert Mitchell Carruthers."

Bill No 165 (I3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Jane Sheppard."

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

XXXIX—POSTES—SERVICE EXTERIEUR

314	Salaires et allocations..........	17,295,461 40
	Service postal, y compris le service postal aérien..........	16,305,000 00
	Divers, y compris $1,500 à Lucien Pacaud, secrétaire du Haut Commissaire, en tant que représentant du gouvernement canadien dans la Commission du câble du Pacifique; $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions ou aux dépendants des employés tués en service, les paiements susdits ne devant être faits que sur autorisation spéciale du Gouverneur en son conseil....	1,176,175 00
	Territoire du Yukon..........	150,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

20	Postes—	
	Traitements, y compris le montant requis pour payer l'opérateur, grade 2, de la machine à poinçonner les cartes, d'après le décret du conseil..........	1,375,039 00
	Dépenses contingentes..........	215,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 6 MAI 1929

Le greffier informe Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquante-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 3 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

Le quatre (4) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

Du *East Settlement Auxiliary of the Montreal Presbyterial* de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada.—Sir *George Perley.*

De la B.Y.P.U., Strathroy, Ontario.—M. *Elliott.*

De la branche Lobo-Nord de l'institut des femmes.—M. *Elliott.*

Des membres de la branche Mt. Bridges de l'institut des femmes.—M. *Elliott.*

De la *Benevolent and Protective Order of Elks,* loge No 30, Mission-City, Colombie-Britannique; demandant une loi à l'effet d'amender le paragraphe 1 de l'article 236 du Code criminel du Canada de manière à étendre aux sociétés fraternelles, clubs sociaux, organisations de charité et corps religieux les mêmes privilèges aux foires agricoles concernant les jeux de chance.—M. *Barber.*

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence de Gouverneur général,—Rapport du surintendant des pénitenciers pour l'année financière terminée le 31 mars 1928.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 179, (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madelaine Virginia Lumsden."—M. *Bothwell.*

Bill No 193 (C4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Bertha Dupuis Ranger."—M. *Millar.*

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Garland (Carleton)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

Quel a été le nombre total des enrôlements (*a*) volontaires, (*b*) forcés durant la grande guerre de 1914-18 dans chacune des neuf provinces du Canada.

Par M. Baber (Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Combien de bestiaux on a abattus durant les douze mois terminés le 31 janvier 1929, dans (*a*) Québec, (*b*) la Colombie-Britannique, pour avoir réagi à l'épreuve de la tuberculose bovine.

2. Quel est le montant total des indemnités accordées aux propriétaires de chacune de ces provinces pour la même période.

3. Quelle partie de l'indemnité a été payée, et quel montant est encore dû aux propriétaires à la date du 30 avril 1929, dans chacune de ces provinces et pour la même période.

Par M. Garland (Carleton)—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Si le gouvernement a payé le prix d'achat de la propriété qu'il a acquis récemment dans la ville d'Ottawa et qui est bornée comme suit: au nord par la rue Wellington, à l'ouest par le rue Elgin, au sud par la rue Queen, et à l'est par le bureau de poste.

2. S'il les diverses propriétés mentionnées à la question précédente sont maintenant inscrites au nom de la Couronne, libres de toutes charges, de toutes hypothèques ou servitudes.

3. Si le gouvernement sait que la corporation municipale de la ville d'Ottawa réclame des arrérages de taxes municipales sur les diverses propriétés mentionnées au numéro 1.

4. Si le gouvernement a reçu avis d'arrérages de taxes sur les diverses propriétés mentionnées au numéro 1, quel est le montant de ces taxes dues (*a*) sur l'immeuble de l'hôtel Russell, (*b*) sur la propriété de la succession McDougall, (*c*) sur la propriété de la succession Mitchell.

5. Si le gouvernement a payé quelques taxes à la ville d'Ottawa pour des arrérages sur les diverses propriétés mentionnées au numéro 1, le cas échéant, quel est le montant des arrérages de taxes ainsi payées.

6. Quelle société légale a représenté le gouvernement pour l'achat des nombreuses propriétés mentionnées au numéro 1, et si ces avocats ont donné avis au gouvernement à l'effet que lesdites propriétés étaient libres de toutes charges, servitudes ou hypothèques.

7. Quels étaient les noms des locataires ou propriétaires des diverses propriétés mentionnées au numéro 1.

8. Lorsqu'on a exproprié ces diverses propriétés si on a payé une indemnité à quelques-uns des locataires ou propriétaires.

9. Et si l'on a payé des indemnités, quelle somme on a payée à chaque locataire ou propriétaire.

10. Si le gouvernement a reçu avis que lesdits locataires ou quelques-uns d'entre eux avaient des réclamations légales contre le gouvernement plutôt que contre le propriétaire pour leur indemnité.

Par M. Luchkovich—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

Combien d'immigrants sont entrés au Canada en 1926, 1927 et 1928 et venant (*a*) des Iles britanniques, (*b*) des Etats-Unis, (*c*) d'autres pays européens, en indiquant le pays d'origine.

Par M. Johnstone (Cap-Breton-Victoria)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelle a été en 1928 la dépense faite pour le quai de l'état à Iona, Cap-Breton,

2. Comment le travail a été exécuté.

3. Quels sont les noms de ceux qui ont exécuté le travail et combien on a payé à chacun.

Par M. Barber—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Combien de vapeurs les divers départements fédéraux ont nolisé de la Compagnie Hendry's Limitée d'Halifax, en 1927, 1928 et 1929.

2. Et à quelles conditions ils ont nolisé ces vapeurs.

3. Quels sont les noms des vapeurs, le tonnage, la date où il a été construit et le coût d'affretement de chacun.

4. Dans quelle mesure chaque navire est adopté au service où on l'a mis.

5. Si on a transféré le service de ces vapeurs d'un département à l'autre, et, le cas échéant, quels sont les changements et pourquoi ils ont été faits.

6. Si on a modifié le prix d'affretement, et le cas échéant, pourquoi; si l'on n'a effectué aucun changement, pourquoi.

7. Combien de vapeurs *Hendry's Limited* possèdent ou ont nolisés et qui ont reçu des subsides du gouvernement fédéral en 1927, 1928 et 1929, et quels sont les noms, le tonnage, la route de chacun, le subside qu'il reçoit et la date où il a été construit.

8. Si chacun de ces navires a subi d'une manière favorable l'examen de l'Inspecteur fédéral des vapeurs.

9. Si le gouvernement déposera le rapport de cet examen.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés:—

Par M. Brown—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'enquête tenue par le juge Stubbs relativement à la destitution de A. M. Graham du personnel de la Commission d'établissement des soldats.

Par M. Evans—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents et de la correspondance que le gouvernement a en sa possession relativement à la soi-disant accusation de tentative de subornation de l'officier de douanes Knowles portée contre Harry Broufman.

Par M. Cowan—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, des plaintes, pétitions, demandes et rapports de la Commission du service civil relativement à la nomination du maître de poste actuel de Hornepayne, Ontario, et à la destitution de M. Leggat de la position de maître de poste à Hornepayne.

Par M. McQuarrie—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents et de la correspondance qui ont trait à la nomination et à la destitution de C. B. Rothery, commis de l'agence de Onion Lake Indian, Saskatchewan, et à la nomination de son successeur au même poste.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Relevé: 1. Du nombre et des noms des fonctionnaires employés à la *Dominion Range Experimental Station*, de Manyberries, Alberta, du 1er avril au 30 novembre 1928.

2. Les salaires vraiment payés mensuellement à chacun des fonctionnaires susdits du 1er avril au 30 novembre 1928.

Par M. Bissett—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie: 1. Du rapport de R. W. Cautley ou de tout autre fonctionnaire de l'état relatif à l'enquête tenue (*a*) au sujet de l'emplacement du parc projeté de l'est du Manitoba, (*b*) de l'emplacement du parc projeté de Riding Mountain.

2. De tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministère de l'Intérieur ou tout autre ministère fédéral et le gouvernement du Manitoba ou tout membre de la Chambre des Communes relatifs à l'établissement d'un parc national dans la province du Manitoba.

3. De tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministère de l'Intérieur ou tout autre ministère fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan ou tout membre du gouvernement de la Saskatchewan ou tout membre de la Chambre des Communes relatifs à l'établissement du parc national Prince-Albert dans la province de la Saskatchewan.

4. De tous rapports faits au sujet de toutes enquêtes relatives à l'établissement du parc national Prince-Albert dans la province de la Saskatchewan.

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 178 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Cawthra Rogers."

Bill No 182 (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Parker."

Bill No 183 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Vair."

Bill No 186 (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Honor Gilderoy."

Bill No 192 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Goring."

Bill No 194 (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Baden Powell Haney."

Bill No 196 (F4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Georgina Lloyd."

Bill No 197 (G4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Steel."

Bill No 198 (H4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Campbell."

Bill No 200 (J4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Forbes Sangsters."

Bill No 202 (L4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Nicholls."

Bill No 203 (M4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Stanley Cuneo."

Bill No 204 (N4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Allan Griffith."

Bill No 205 (O4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Bishop."

Bill No 209 (S4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patrizio Nardini."

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution pourvoyant au rajustement des salaires de certains fonctionnaires des postes de l'Ouest du Canada, destitués en 1919 et qui ont été subséquemment engagés;

M. Veniot propose que M. l'Orateur suppléant quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

La résolution suivante est adoptée:—

(*En comité*)

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Nouvelle-Ecosse

Argyle South—Quai	1,800 00
Arichat—Prolongement de l'éperon	1,100 00
Nailey's Brook—Prolongement de la jetée	3,000 00
Barrington Passage—Jetées de protection contre les glaces	35,000 00
Blanche—Dragage du bassin	2,500 00
Blue Rocks—Réparations au brise-lames	1,200 00
Bridgewater—Réparations et réfection du quai ferroviaire	10,000 00
Brooklyn—Dragage, *The Mersey Paper Co., Ltd.*, devant contribuer un tiers du coût	70,000 00
Canning—Réparations et améliorations au quai	4,800 00
Cape St. Mary's—Eperon	2,000 00
Clarke's Harbour—Quai	6,000 00
Charlos Cove—Prolongement du brise-lames	8,500 00
Cheggogin Point—Prolongement du brise-lames	10,500 00
Comeauville—Prolongement du brise-lames	1,500 00
Digby—Améliorations à la jetée	33,000 00
Digby—Réparations et rénovations à la jetée	6,000 00

Diligent River—Réparations du quai..	1,700 00
Drum Head—Réparations au quai..	4,000 00
Dublin Shore—Réparations et prolongement du brise-lames..	3.800 00
Finlay Point—Amélioration du havre..	2,500 00
Five Islands—Réparations au quai..	2,500 00
Fourchu—Amélioration du havre—*The British Metals Corporation (Canada)* devant contribuer un tiers du coût..	75,000 00
Fourchu—Réparation du quai..	1,900 00
Fox Island—Réparations au brise-lames..	1,000 00
Glace Bay—Reconstruction du quai..	16.000 00
Graff Beach—Réparation du brise-lames..	2,900 00
Grand Etang—Réparations à la jetée..	3.000 00
Grass Cove—Brise-lames-quai..	2,000 00
Guysborough—Dragage..	5,300 00
Halifax—(Lawlor's Island—Station de quarantaine)—Réparations du quai..	2,400 00
Halifax—(Lawlor's Island—Station de quarantaine)—Remplacement du quai..	3,000 00
Hantsport—Réparations au quai..	3,000 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	80,000 00
Havre au Bouche—Réparations au quai..	1,400 00
Inverness—Réparations à l'aménagement du port..	3.600 00
Jeddore—Prolongement du quai..	1,500 00
131 Little Anse—Réparations au brise-lames..	19,000 00
Little Bras d'Or—Quai..	2,300 00
Livingstone's Cove—Dragage..	6,400 00
Little Judique Ponds—Prolongement du brise-lames..	6,400 00
Little River Harbour—Brise-lames..	1,500 00
Liverpool—Dragage..	30,000 00
Malignant Cove—Prolongement du quai à parachever.. ..	1,200 00
Margaree Harbour—Réparations et extension de l'aménagement du port..	4,500 00
Margaree Island—Prolongement du quai..	3.200 00
Meteghan—Prolongement du brise-lames..	5.000 00
Morden—Réparations au brise-lames..	2.000 00
Murphy's Pond, Port Hood—Améliorations au port..	4.500 00
McNutt's Island—Réparations aux travaux de protection du port..	1,300 00
Newport Landing—Réparations au quai..	1.800 00
New Harbour (comté Antigonish-Guysboro)—Jetée..	4.200 00
Nyanza—Réparation du quai..	1,200 00
Osborne—Reconstruction du quai..	1,600 00
Owl's Head—Réparation du quai..	2,300 00
Parrsboro—Réparations aux ouvrages de protection du port..	3,500 00
Peas Brook—Quai..	14,000 00
Petit de Grat—Dragage..	16,500 00
Pleasant Harbour—Réparation du quai..	1.400 00
Pictou—Réparations au quai ferroviaire..	10.000 00
Port Maitland—Prolongement du brise-lames..	50,000 00
Pye's Head—Quai..	5,000 00
St-Francis Harbour—Prolongement du brise-lames, dragages et éperon..	33,000 00
Short Beach—Prolongement du brise-lames..	7,500 00
Ship Harbour East—Réparation du quai..	2,900 00
Sober Island—Réparation du quai..	1,500 00

South Bay, Ingonish—Achat, reconstruction et prolongement du quai Corson..	6,000 00
Sydney—Quai..	16,500 00
Upper Port Latour—Réparations du quai et construction d'un mur de revetement..	8,500 00
Wallace—Réparation au quai..	1,400 00
Wedgeport—Réparation du quai..	5,000 00
West Advocate—Prolongement du brise-lames—Quai..	26.500 00
West Green Harbour—Quai..	1,100 00
Yarmouth Bar—Réparations aux brise-lames..	3,000 00
Yarmouth Harbour—Dragage..	25,100 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 7 MAI 1929

Prières.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquante-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 6 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De trois (3) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des jeunes femmes de Stouffville, Ontario.—M. *Lennox.*

De l'institut des femmes de Richmond-Hill, Ontario.—M. *Lennox.*

De la branche Glen Ogilvie de l'institut des femmes, comté de Carleton, Ontario.—M. *Garland* (Carleton).

M. Parent, du comité des Bills Privés, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les Bills privés suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 94 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth May Shields."

Bill No 95 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Melvina Guerin."

Bill No 98 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ruth Laidman."

Bill No 122 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Forbes."

Bill No 127 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Love."

Bill No 138 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Freeman Switzer."

Bill No 88 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Elliott."

Bill No 156 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Suzannah Musson Savery."

Bill No 90 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Babington Millward."

Bill No 103 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Kearns."

Bill No 108 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Southwood."

Bill No 110 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Louise Brown."

Bill No 116 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alla Chretter."

Bill No 117 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wallace Evered Gillespie."

Bill No 132 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Virginia Maulson."

Bill No 133 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Le Cheminant."

Bill No 135 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Gladys Barkey."

Bill No 160 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Mabel Usher."

Bill No 161 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Estella De Nike."

Bill No 162 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Spain."

Bill No 164 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Hichman."

M. Jacobs, du comité des Comptes publics, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929—Dossier indiquant le nombre et quels sont les noms des personnes inscrites sur les anciennes listes de retraite numéros 1 et 2.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1929—Etat montrant:—

1. Quelle somme du Revenu consolidé chacun des ministères du gouvernement a-t-il payée comme prime à compte d'obligations de cautionnement pour ses employés, en contravention avec la Loi des fonctionnaires publics (S.R., chap. 164, clause 5).

2. Le gouvernement entend-il modifier durant la présente session du Parlement la clause 5 du chapitre 164 des Statuts revisés, tel qu'indiqué par l'Auditeur général dans son rapport, 1927-28, Vol. 1, page XIV.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 avril 1929—Copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable ministre des Mines, ou tous fonctionnaires ou département fédéral et toutes personnes ou compagnies, et qui aurait trait de quelque manière à la transmission des droits de la *Lignite Utilization Board* sur la manufacture, l'entreprise et les machines de Bienfait à la *Western Dominion Coilieries;* et aussi une copie de tous les papiers, contrats et autres documents que le gouvernement aurait en sa possession relativement à cette affaire.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1929—Copie de toute la correspondance, de la preuve recueillie, des rapports de police, des comptes et de tous autres renseignements relatifs à l'enquête sur les chiens à Brantford.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1929—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, mémoires, recommandations ou communications de quelque nature que ce soit que le ministère des Postes ou la Commission du service civil possèdent dans ses dossiers et qui ont trait de quelque manière aux trente-deux nominations ou recommandations de la Commission du service civil que le ministre des Postes, son sous-ministre ou son département a rejetées ou refusées et dont il est question dans la réponse du ministre des Postes rapportée à la page 1074 des Débats.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1929—Etat montrant:

1. Quelles sont les forces hydrauliques, exploitées ou non, du bassin du canal Trent dont on n'a pas disposé encore et que le gouvernement détient.

2. Quelle mesure le gouvernement prend pour vendre ou disposer d'autre manière de ces forces.

3. Quelles demandes le gouvernement a reçues pour l'achat ou le louage de chacun de ces pouvoirs.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1929—Dossier indiquant:

1. Combien de concessions de terre ont été inscrites durant les années 1926, 1927 et 1928 respectivement dans (*a*) le district des terres de la Grande Prairie, (*b*) dans celui de la Rivière de la Paix.

2. Quel est le nombre de ces concessions inscrites en 1928 dans chacun de ces districts de terres et qui l'étaient pour la seconde fois.

3. Quelle est l'étendue de terre dont on a disposé par (*a*) concessions de terres, (*b*) par baux pour pâturage, (*c*) par vente dans le district des terres de la Grande Prairie et dans celui de la rivière de la Paix.

4. Quels cantons ont été arpentés et ouverts à la colonisation dans chacun de ces districts de terres.

5. Quelle est l'étendue totale de terre arpentée et encore disponible pour concessions.

6. Et quelle étendue additionnelle de terre sera arpentée en 1929 dans le (*a*) district des terres de la Grande Prairie et (*b*) dans celui de la rivière de la Paix.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1929—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents que le gouvernement a en sa possession (y compris les annonces du service civil), relativement au bureau de poste d'Iroquois, dans le comté de Grenville, Dundas, du 1er jour de janvier 1925 à aujourd'hui.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929—Relevé montrant:

Noms et salaire des fonctionnaires publics qui dans chaque département, consacrent tout ou partie de leur temps à faire les achats de l'état ou à d'autres fonctions corrélatives se rattachant à celle-là, y compris les noms et le salaire des sténographes, des dactylographes, et autres commis.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929—Relevé montrant:

Noms des départements, ou des divisions des divers ministères qui supportent l'établissement et le matériel pour (*a*) le nivellement précis, (*b*) les cartes topographiques, (*c*) le travail de levés de plans, (*d*) le service de multigraphe, de polygraphe et de duplication, (*e*) le photostat, l'impression en bleu, la lithogravure, et le service de photographie, (*f*) le travail de reliure des livres.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 avril 1929:—Copie de tous rapports, études ou autres documents que des officiers ou des ingénieurs du *Halifax and South-Western Railway* et, ou bien des Chemins de fer nationaux du Canada, ou toute ou toutes personnes agissant en leur nom, ont faits au sujet de la construction, du coût de la construction, des recettes probables d'une voie d'embranchement de chemin de fer de Riverport à Lunenburg et, ou de Riverport à Bridgewater, dans le comté de Lunenburg.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Jacobs, le troisième rapport du comité des Comptes publics est adopté.

Les bills suivants du Sénat, sont séparément lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 177 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Frederick Burgin."—M. *Lennox*

Bill No 181 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Addie Linton."—M. *Lennox.*

Bill No 188 (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Beffre Baer."—M. *Arthurs.*

Bill No 195 (E4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanie Mathieson Howell "—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 199 (I4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Asher True."—M. *Edwards* (Ottawa).

Bill No 201 (K4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Evelyn Farrow."—M. *Lennox.*

Bill No 210 (T4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Alfred Neary."—M. *Lennox.*

Bill No 211 (U4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Storey."—M. *Lennox*

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

Bills Privés

M. Cahan propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110, agréé.

Le bill suivant est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé sur division, savoir:—

Bill No 124, (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Ernest Foulkes."

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 119 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Ruth Glass."

Bill No 125 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Marie McFarlane."

Bill No 128 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleoniki Paleologou Drakoulas."

Bill No 140 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nanetta Coffey."

Bill No 141 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Graham McCreadie."

Bill No 142 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephen Dymon "

Bill No 159 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Abraham alias Elie Abraham Allen."

Bill No 180 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edgar Charles Buchanan."

Bill No 184 (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Maud James."

Bill No 185 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen James Sim Pittendrich."

Bill No 187 (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Roy Edwards."

Bill No 189 (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Vaughan."

Bill No 190 (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Augusta Dunn."

Bill No 191 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane McLean."

Bill No 206 (P4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Henry Lyne Dixson."

Bill No 207 (Q4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Rosenberg."

Bill No 208 (R4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjory Lavinia Bradford."

Bill No 179 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madelaine Virginia Lumsden "

Bill No 193 (C4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Bertha Dupuis Ranger."

Sur motion de M. Jacobs, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles les bills ci-contre sont fondés, savoir:—

Bill No 89 (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Naomi Pauline Wilson."

Bill No 105 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Percy Shields."

Bill No 114 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arnold Whitchurch Little."

Bill No 115 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur James Taylor."

Bill No 134 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Taylor."

Bill No 136 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Awley."

Bill No 101 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Leach."

Bill No 104 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Rescorl."

Bill No 106 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Einboden."

Bill No 111 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Davenport."

Bill No 118 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Grace Coleman."

Bill No 137 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lynham."

Bill No 139 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Stephen Lee."

Bill No 143 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Sagar."

Bill No 144 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clifford Wilson."

Bill No 150 (T2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Arthur LeNoury."

Bill No 152 (V2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Booker."

Bill No 155 (Y2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Martha Weston."

Bill No 163 (G3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bella Solnik."

Bill No 124 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Ernest Foulkes."

Bills Publics

Le Bill No 75, Loi concernant le domicile des femmes mariées relativement aux procédures de divorce est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1. Il est résolu qu'il y a lieu de modifier l'Annexe A du tarif douanier, soit le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, 1927, tel que modifié par le chapitre dix-sept des lois de 1928, par la suppression, dans ce chapitre, des articles 113, 215, 363, 369, 437, 438*b*, 442, 445, 448, 453*c*, 453*e*, 453*g*, 460, 460*e*, 478*a*, 696, 777, des différentes énumérations de marchandises et des différents

taux de droits de douane, s'il y en a, indiqués en regard de chacun desdits articles, et par l'insertion des articles suivants ainsi que des énumérations et taux de droits:—

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
112	Noix de coco, séchée, sucrée n.d., la livre	5c.	6c.	6c.
113	Noix de coco, séchée, non sucrée, la livre	2c.	3c.	3c.
172a	Guides pour bibliothèques de consultation gratuite, lorsque ces guides sont importés par les éditeurs de guides pour usage dans les seules bibliothèques de consultation gratuite de guides	En franchise	En franchise	En franchise
208f	Borax fendu, commercialement ou généralement appelé borax vitrifié	En franchise	En franchise	En franchise
215	Acide stéarique, n.d	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p. 100
215a	Acide stéarique, lorsque importé par les fabricants de bougies ou crayons pour être employé exclusivement dans leurs propres stéarineries pour la fabrication des bougies ou des crayons	En franchise	En franchise	En franchise
246a	Oxyde de zirconium	En franchise	5 p. 100	7½ p. 100
363	Fil de platine et barres, bandelettes, feuilles ou lames de platine; platine, palladium, iridium, osmium, ruthénium et rhodium, en morceaux, lingots, poudre, éponge ou rebuts	En franchise	En franchise	En franchise
369	Chronomètres et boussoles, et leurs pièces, y compris leurs cartes, d'une classe ou sorte non fabriquées en Canada, pour les vaisseaux ou aéronefs	En franchise	En franchise	En franchise
437	Coffres de sûreté, portes de coffres et de voûtes de sûreté; bascules, balances, romaines, et dynamomètres de tous genres, n.d.	20 p. 100	27½ p. 100	30 p. 100
438b	Automobiles à voyageurs seulement, n.d., dont la valeur au détail, quand ils sont neufs, à l'endroit de production, avec équipement complet ordinaire, ne dépasse pas douze cents dollars chacun; voitures automotrices et camions automobiles (non destinés aux chemins de fer ou tramways) à marchandises seulement; motocyclettes simples ou à siège de côté; chassis de véhicules automomoteurs spécifiés au présent numéro	12½ p. 100	17½ p. 100	20 p.l
442	Presses à imprimer, presses lithographiques, et accessoires pour la fabrication de caractères, aussi machines spécialement destinées à régler, plier, relier, gaufrer, marquer de plis ou couper le papier ou le carton, margeuses automatiques, appareils mobiles de sortie, lorsqu'ils sont pour servir exclusivement à des imprimeurs, des relieurs et des fabricants de produits de papier ou de carton—y compris les parties de ces machines composées en tout ou en partie de fer, d'acier, de cuivre ou de bois; les machines et parties complètes pour l'impression par procédés photographiques sur plaques, devant servir sur des presses lithographiques et réversibles; couvertures de machines à stéréotyper et à fondre les caractères et couvertures de presses employées pour couvrir les presses à imprimer d'une catégorie ou espèce qui n'est pas fabriquée au Canada	En franchise	5 p. 100	10 p. 100
445	Machines à faucher, moissonneuses-lieuses automatiques ou non, les parties pour lier, moissonneuses en combinaison avec des machines à battre, séparateurs y compris le moteur qu'ils contiennent et les parties complètes des articles mentionnés dans le présent numéro du tarif	En franchise	6 p. 100	6 p. 100
448	Pulvérisateurs, machines à classer les fruits, appareils spécialement destinés à désinfecter les bulbes, appareils de pression pour déterminer la maturité des fruits, incubateurs pour la couvée des œufs, éleveuses à poussins, serpettes, sécateurs, machines à charger le foin, extracteurs de pommes de terre, machines à hacher le fourrage, concasseurs de grains, vanneuses, faneuses, rouleaux pour la ferme ou les champs, instruments pour creuser des trous à poteaux, manches de faux, trayeuses, accessoires de trayeuses; machines centrifuges pour			

Numéro du tarif	— —	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	servir à l'essai des matières grasses du lait ou de la crème; pasteurisateurs pour fins de l'industrie laitière; matériel électrogène servant à la ferme seulement soit: moteur, générateur, accumulateur et tableau d'interrupteurs; tronçonneuses, et autres instruments agricoles n.d.; et les parties complètes d'articles spécifiés dans cet item tarifaire.........	5 p. 100	10 p. 100	10 p. 100
453c	Broyeuses de minérai, broyeurs de pierre, roues de bocardage, forets à diamant, extracteurs de houille à percussion, tarières à houille, forets à houille rotatifs, n.d., et parties complètes de tous articles indiqués dans cet item, d'usage exclusif aux travaux d'extraction	10 p. 100	15 p. 100	20 p. 100
453e	Moteurs et parties complètes devant servir exclusivement à la propulsion des bateaux ou à la levée des filets et des lignes dans ces bateaux possédés de bonne foi par des pêcheurs pour leur usage personnel dans les pêcheries, conformément aux règlements prescrits par le ministre du Revenu National	10 p. 100	12½ p. 100	15 p. 100
453g	Machines n.d., pour la concentration des minérais, des métaux ou des minéraux, notamment: machines à flottage, cellules à flottage, pompes, cribles à vibration et à choc, cribles à eau, trieurs magnétiques et filtres, devant servir à la concentration ou au tri des minérais, métaux ou minéraux, et les parties intégrales de toutes les machines mentionnées dans le présent article....................	10 p. 100	15 p. 100	20 p. 100
453j	Les générateurs d'ozone ou purificateurs d'air d'une catégorie qui ne se fabrique pas en Canada, à servir pour la ventilation des garages ou les ateliers d'automobiles....................................	En franchise	5 p.100	10 p. 100
460	Divers articles métalliques de l'ordre suivant, à servir exclusivement dans les entreprises d'extraction ou metallurgiques, à savoir: les forets à diamant, moteur excepté; les forets rotatifs à houille à propulsion électrique d'une catégorie ou sorte non fabriquée en Canada; les machines à extraire la houille, n.a.d.; les machines de galerie montante de houillère; forets à noyau: machines électriques ou magnétiques de séparation ou de concentration des minerais de fer; fourneaux pour la fusion des minerais de cuivre, de zinc et de nickel; convertisseurs pour procédés métallurgiques pour le traitement des métaux; planches de cuivre, plaquées ou non; machines pour l'extraction des métaux précieux au moyen des chlorures ou des cyanures; coffre pour amalgames; trieuses automatiques pour minerais; appareils d'alimentation automatiques; cornues: pompes à mercure; pyromètres; fourneaux pour réduire l'or en lingots: nettoyeurs d'amalgame; machines soufflantes pour hauts fourneaux; et les pièces intégrantes de toutes les machines et appareils mentionnés dans le présent numéro.....	En franchise	En franchise	En franchise
460e	Les lampes à acétylène pour mineurs et les pièces de ces lampes; les lampes de sûreté des mineurs et les pièces de ces lampes; accessoires de nettoyage, remplissage, chargement, ouverture et essai des lampes de sûreté de mineurs; préparations pour la recharge des batteries destinées aux lampes de sûreté électriques de mineurs; le tout à servir exclusivement dans les mines......................	En franchise	En franchise	En franchise
460f	Machines de déchargements à pans, transporteurs à auges ou transporteurs trembleurs à courroie, moteurs à air, moteurs de commande recouverts à l'épreuve de la flamme, et les pièces intégrantes de toutes les machines et appareils mentionnés dans le présent numéro et devant servir exclusivement au front de taille dans les opérations minières ...	En franchise	10 p. 100	12½ p. 100

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
468a	Machines d'un genre ou d'une espèce non fabriquée au Canada employées à la fabrication des filets ou toile à filets pour les pêcheries, lorsqu'elles sont importées par les fabricants pour servir à la fabrication de ces filets ou toiles à filets dans leurs propres manufactures, mais ne devant pas servir à la fabrication des filets ou de la toile à filets servant ordinairement à des fins sportives................	En franchise	5 p. 100	10 p. 100
478a	Bandes, lisière ou feuilles de fer ou d'acier, épaisseur numéro quatorze ou moindre, enduites, polies ou non, et sections laminées, de fer, ou d'acier, n'étant pas des barres ordinaires carrées, plates ou rondes, qu'elles soient forgées et poinçonnées ou non, non terminées, importées par des fabricants de ferronnerie pour selliers et d'attelles, pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres manufactures	En franchise	En franchise	En franchise
523g	Tissus de coton, ou de coton et de laine, doublés ou non de caoutchouc, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de rubans, de cardes pour les machines à tisser, pour servir exclusivement à la fabrication de ces rubans de cardes dans leurs propres manufactures ...	En franchise	En franchise	En franchise
541c	Tissus tressés de fibres végétales, enduits ou imprégnés, importés pour servir exclusivement de toile d'aérage dans les opérations minières souterraines	En franchise	10 p. 100	12½ p. 100
569e	Casques de sûreté pour mineurs, d'une classe ou espèce qui ne se fabrique pas au Canada, destinés exclusivement aux opérations minières............	En franchise	En franchise	En franchise
618a	Garniture en caoutchouc pour servir à fermer hermétiquement de façon permanente des boîtes pour produits alimentaires........................	En franchise	7½ p. 100	10 p. 100
682b	Aiguilles d'un modèle spécial, d'une catégorie ou espèce non fabriquée en Canada, destinées uniquement à la réparation de filets de pêche lorsque ces filets sont employés exclusivement aux pêcheries, et non pas à la réparation de filets pour amateurs. ...	En franchise	En franchise	En franchise
692c	Emérillons en métal, d'une catégorie ou espèce qui ne se fabrique pas en Canada, destinés exclusivement aux pêcheries, et ne comprenant pas les émérillons pour l'usage d'amateurs...............	En franchise	En franchise	En franchise
689b	Outillage, d'une catégorie ou espèce qui ne se fabrique pas en Canada, et parties intégrantes de cet outillage, pour la distribution du pulvérin rocheux dans les mines..................................	En franchise	5 p. 100	10 p. 100
695b	Dessins ou tracés de vêtements, mais ne comprenant pas les patrons quand ils sont importés en exemplaire par les fabricants de vêtements ou de chaussures ou souliers ou de patrons de chaussures ou de souliers..................................	En franchise	En franchise	En franchise
696	Instruments, ustensils, préparations et appareils scientifiques, y compris les boîtes et les bouteilles qui les contiennent, cartes de géographie, photographies, moulages en plâtre pour servir de modèles, gravures à l'eau forte, gravures et cartes marines lithographiées; des appareils mécaniques d'une catégorie ou d'une variété qui ne sont pas fabriqués au Canada. Tous les articles compris dans le présent numéro, lorsqu'ils sont importés de bonne foi pour l'usage ou par ordre d'une société ou institution constituée ou établie exclusiveemnt pour des objets religieux, philosophiques, instructifs, scientifiques ou littéraires, ou pour l'usage ou par ordre d'un collège, d'une académie, d'une école ou d'un séminaire, d'un hôpital public d'enseignement au Canada, et non pour la vente, subordonnément aux règlements établis par le ministre............	En franchise	En franchise	En franchise

Le gouverneur en conseil peut, de temps à autre, lorsqu'il est convaincu que le laiton en barres se vend dans le pays d'exportation, pour consommation dans ce pays, à des prix inférieurs à ceux exigés pour l'exportation au Canada, ordonner, par arrêté en conseil, de remplacer le numéro 779 de l'Annexe A du Tarif des douanes, les énumérations et taux de droits se trouvent en regard desdits numéros dans ladite Annexe, par ce qui suit:

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
779a	Tiges de laiton lorsqu'elles sont importées par les manufacturiers pour être utilisées dans la manufacture de conducteurs électriques, les unités individuelles de ces conducteurs électriques ne devant pas dépasser le calibre des conducteurs N° 7/0, la livre..........	En franchise	½c.	½c.

A partir de la date de la publication, dans la *Gazette du Canada,* de tel arrêté en conseil, ledit numéro 779 du tarif cessera d'être en vigueur ou en force et les dispositions dudit numéro 779*a* du tarif deviendront opérentes et auront force de loi.

Le gouverneur peut aussi, de temps à autre, révoquer tout arrêté en conseil à cette fin, et à partir de la date de la publication, tel que susdit, de tel arrêté abrogatoire, le numéro 779*a* cessera d'être en vigueur ou en force et le numéro 779 deviendra opérant et aura force de loi.

2. Il est résolu que l'examen B du Tarif des douanes, à savoir le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, de 1927, soit modifié par l'insertion dans ladite annexe B des numéros, énumérations et taux de drawback des droits douaniers qui suivent:

Numéro du tarif	Produit	Lorsqu'ils sont sujet à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou droit dit *dumping*) payable à titre de drawback
1067	Glaces, polies, d'une catégorie ou d'un genre qui n'est pas fabriqué au Canada.	Lorsqu'elles sont employées dans la fabrication des glaces laminées.	99 p. 100
1068	Cuirs énumérés dans le numero 604 du tarif et sur lesquels il a été payé des droits aux taux figurant en regard dudit numéro..........	lorsqu'ils sont employés dans la fabrication des gants et des mitaines..........	33⅓ p. 100

3. Il est résolu que toute législation fondée sur les résolutions précitées sera censée être entrée en vigueur le deux mars mil neuf cent vingt-neuf, et s'être appliquée à tous produits, décrits dans les résolutions précitées, qui ont été importés ou sortis de l'entrepôt pour la consommation à cette date ou après cette date et s'être appliquée aux produits importés antérieurement pour la consommation et sur lesquels il n'a pas été fait de déclaration pour la consommation avant cette date.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau ce jour.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 212, Loi modifiant la Loi du Tarif des douanes, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m. M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 8 MAI 1929

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixantième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 7 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De trois (3) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De l'institut des femmes de Flesherton, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De l'institut des femmes de Arnott, comté le Grey, Ontario.—Mlle *Macphail.*

De l'*Auxiliary* des femmes missionnaires de l'église unie du Canada de Hawkesbury-Est, *Presbyterial* Glengarry, Ste-Anne de Prescott, Ontario.—M *Macdonald* (Glengarry).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son trente et unième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre ledit mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De Ruth Agnes Townsend (née Irving), de Toronto, Ontario, épouse de Layton Watson Townsend.

De George Sleeman, d'Oshawa, Ontario, époux d'Onetta Irene Sleeman.

De Vincenzina Gramigna, de Sudbury, Ontario, épouse de Gulierno Gramigna.

De Bertha Jane Phelan, de Toronto, Ontario, épouse de Leo Joseph Phelan

De Frank William Benson, de Toronto, Ontario, époux de Beatrice Maud Benson.

De Mabel Anne Dixon, de Toronto, Ontario, épouse de George Robert Brown Dixon.

De Vera Maud Gendron (née Carpenter), de Rodney, Ontario, épouse d'Oscar Luke Gendron.

D'Edith Spencley (née Smith), de Peterborough, Ontario, épouse de Wilbert Boulton Spencley.

De Stella Pearl Duncan, de Toronto, Ontario, épouse d'Andrew Rudolphe Duncan.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 60, Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et autres documents que le gouvernement a reçus ou qu'il a envoyés au sujet de la construction de digues et d'autres améliorations à la rivière des Français dans la province d'Ontario.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1929—Copie de toutes lettres, correspondance et de tous autres documents que le gouvernement a en sa possession et qui ont trait au louage des chutes du Pin à la *Manitoba Paper Company.*

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929—Copie de tous documents et correspondance requis pour compléter le dossier contenu dans le dépôt 163, déposé par ordre de la Chambre durant la dernière session du Parlement et qui avait trait à la nomination et à la destitution du maître de poste de Renata, Colombie-Britannique.

M. Forke, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929:—Etat montrant:—

Combien d'immigrants sont entrés au Canada en 1926, 1927 et 1928 et venant (*a*) des Iles britanniques, (*b*) des Etats-Unis, (*c*) d'autres pays européens, en indiquant le pays d'origine.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Liste des soumissions reçues pour le service de l'air au Canada.

M. Veniot, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 213, Loi pour autoriser le consentement à la vente de certaines entreprises de télégraphe par câble et sans fil établies en vertu des lois dites *Pacific Cable Acts*, 1901 à 1924, (Imp.) et *West Indian Islands* (*Telegraph Act*), 1924, (Imp.), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Veniot informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet dudit projet, y a donné son consentement.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Etat indiquant: 1. La somme totale d'argent payée au soldat George Gregory, No 160599, ou pour lui, depuis son licenciement à Calgary, Alberta, le 4 juin 1928, de l'Armée expéditionnaire d'outre-mer.

2. La somme d'argent payée directement à Gregory et à quelles fins, c'est-à-dire pension, etc.

3. La somme d'argent payée pour Gregory et à quelles fins, c'est-à-dire pour séjour à l'hôpital, etc.

Par M. Short—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance qui a trait à la destitution de Vera Slocumb de sa position de maître de poste à Port George, comté d'Annapolis, Nouvelle-Ecosse; et copie de toute correspondance semblable qui a trait à la nomination de son successeur au même poste.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m. M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à vendredi prochain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 10 MAI 1929

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante et unième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 8 courant, et constate que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés, étant expiré, elle ne peut être reçue.

De la *Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Company;* demandant une loi à l'effet de changer le nom de ladite compagnie en celui de *Dominion of Canada General Insurance Company;* aussi à l'effet d'augmenter son capital social.—M. *Geary.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 8 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:—

D'une (1) pétition soumise par le parti plus bas énuméré, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De la *Ladie Aid* de l'église unie du Canada, Oxenden, comté de Grey, Ontario.—M. *Telford.*

M. Brown pour M. Parent du comité des Bills Privés, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills privés suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 86 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Rutherfoord Zoppi."

Bill No 154 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Victoria Leader."

Bill No 178 (K3 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Cawthra Rogers."

Bill No 182 (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Parker."

Bill No 183 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Vair."

Bill No 186 (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Honor Gilderoy."

Bill No 192 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Goring."

Bill No 194 (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Baden Powell Haney."

Bill No 196 (F4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Georgina Lloyd."

Bill No 197 (G4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Steel."

Bill No 198 (H4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Campbell."

Bill No 200 (J4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Forbes Sangsters."

Bill No 202 (L4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Nicholls."

Bill No 203 (M4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Stanley Cuneo."

Bill No 204 (N4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Allan Griffith."

Bill No 205 (O4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Bishop."

Bill No 119 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Ruth Glass."

Bill No 125 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Marie McFarlane."

Bill No 128 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleoniki Paleologou Drakoulas."

Bill No 140 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nanette Coffey."

Bill No 141 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Graham McCreadie."

Bill No 142 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephen Dymon"

Bill No 159 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Abraham autrement connu sous le nom de Elie Abraham Allen."

Bill No 180 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edgar Charles Buchanan."

Bill No 184 (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Maud James."

Bill No 185 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen James Sim Pittendrich."

Bill No 187 (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Roy Edwards."

Bill No 189 (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Vaughan."

Bill No 190 (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Augusta Dunn."

Bill No 191 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane McLean."

Bill No 206 (P4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Henry Lyne Dixson."

Bill No 207 (Q4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Rosenberg."

Bill No 208 (R4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjory Lavinia Bradford."

Bill No 179 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madelaine Virginia Lumsden"

Bill No 193 (C4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Bertha Dupuis Ranger."

Bill No 209 (S4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patrizio Nardini."

Votre Comité a aussi considéré la question de l'amende imposée sous le régime de la Règle 93 (8) sur le dernier bill susmentionné, Bill No 209 (S4 du Sénat) et a convenu de recommander, et il recommande que ladite amende ne soit pas imposée.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 214 (V4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Alexandra Grayson Smith."

Bill No 215 (W4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Gillespie Simpson."

Bill No 216 (X4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Osborne Lea."

Bill No 217 (Y4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Helena Martin."

Bill No 218 (Z4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Warren."

Bill No 219 (A5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Elizabeth Kelley."

Bill No 220 (B5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Ralph Wilson."

Bill No 221 (C5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Jane Stewart."

Bill No 222 (D5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Muriel Lange."

Bill No 223 (E5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Linda Lydia Snowdon Pascoe."

Bill No 224 (F5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Carbery."

Bill No 225 (G5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lydia Alice Hinch."

Bill No 226 (H5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Plant."

Bill No 227 (I5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pansy Jean Van Luven."

Bill No 228 (J5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Treslove."

Bill No 229 (K5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Letticia Smith."

Bill No 230 (N5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Herman Schelke."

Bill No 231 (O5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie White."

Bill No 232 (P5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Berlinda Swayne."

Bill No 233 (Q5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Evelyn Lawrence."

Bill No 234 (R5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Ray Bouvier."

Bill No 235 (S5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth Viola Beacock."

Bill No 236 (T5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Nichols."

Bill No 237 (U5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Nelson Brown."

Bill No 238 (V5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Victor Walter Holman Homan."

Bill No 239 (W5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Duncan Gerard."

Bill No 240 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Vera Carter Van Luven."

Bill No 241 (Y5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Haney."

Bill No 242 (Z5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Thompson Clark."

Bill No 243 (A6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Collingwood Darroch."

Bill No 244 (D6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ross James Smalley."

Bill No 245 (C6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander James Purse."

Bill No 246 (D6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Keith Black."

Bill No 247 (E6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Feldman."

Bill No 248 (F6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Green Fuchs Webber."

Bill No 249 (G6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Lawrence Jones."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de contrats agréés entre le Gouvernement pour le service de l'Air au Canada.

Sur motion de M. Geary, ordonné,—Que la pétition de *The Dominion of Canada Guarantee and Accident Company*, présentée le 8 mai, pour une loi à l'effet de changer le nom de ladite compagnie, et aussi pour augmenter son capital-social, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui la concerne.

M. Dunning propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est opportun de présenter un projet de loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada afin de pourvoir au remboursement de certaines obligations financières échues, et pour émettre et leur substituer des obligations garanties en conséquence par la Puissance quant au principal et à l'intérêt, mais n'excédant pas $18,000,000, la valeur globale au pair des titres originaux détenus en garantie.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Nouveau-Brunswick

	Anderson's Hollow (Waterside)—Réparations au brise-lames.	5,000 00
	Beaver Harbour—Reconstruction du quai..	15,000 00
	Blue Cove—Reconstruction du quai..	1,100 00
	Black's Harbour—Brise-lames..	5,000 00
	Brantville—Quai..	11,000 00
	Bouctouche—Réparation du quai..	2,500 00
	Burnt Church—Réparation du quai..	5,000 00
	Burton Court House—Réparation du quai..	3,000 00
	Caissi's Cape—Brise-lames et jetée..	15,000 00
	Cambridge—Réparation du quai..	4,000 00
	Campbellton—Dragage..	13,600 00
	Cape Bald—Réparation au brise-lames..	5,000 00
	Cape Bald—Prolongement du brise-lames et dragage..	10,000 00
	Ile de Cocagne—Quai..	4,000 00
	Day's Landing (Chrystal Beach)—Reconstruction du quai..	3,000 00
	Dipper Harbour—Réparation au brise-lames..	5,000 00
	Digdeguash Basin—Quai..	4,800 00
	Douglastown—Réparation du quai..	1,000 00
	Eel River—Parachèvement du quai..	1,500 00
	Escuminac—Prolongement du brise-lames..	40,000 00
	Grande Anse—Prolongement du brise-lames et jetée..	12,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	60,000 00
133	Kouchibouguac—Quai..	9,000 00
	Lamèque—Prolongement du quai..	59,000 00
	L'Etête—Cale flottante..	1,500 00
	Maugerville—Réparation du quai..	5,500 00
	Middle Caraquet—Quai..	10,000 00
	Oromocto—Réparation du quai..	1,500 00
	Quai Palmer—Réparations..	3,200 00
	Pointe du Chêne—Réparations au quai et au brise-lames..	2,500 00
	Pointe-Sapin—Réparations au brise-lames..	1,500 00
	Richibucto Beach (Nord)—Pour reconstruire et prolonger les mûrs de revêtement..	3,000 00
	Richibucto Beach (Sud)—Réparations au brise-lames.. ..	1,600 00
	Rothesay—Réparation du quai..	1,000 00

Rivière Saint-Jean—Améliorations	2,000 00
St-Stephen—Réparation du quai	4,500 00
Seal Cove—Prolongement du brise-lames	18,000 00
Havre de Shippigan—Dragage	16,800 00
Shippigan Gully—Réparations au brise-lames et aux mûrs de revêtement	2,500 00
Stonehaven—Réparations au brise-lames	5,000 00
Tabusintac—Prolongement du quai	3,000 00
Havre de Tracadie—Mûrs de revêt. et brise-lames	3,000 00
White Head—Dragage	20,500 00
White Head (Gull Cove)—Brise-lames	10,000 00
Woodward's Cove—Prolongement du brise-lames	20,000 00

Québec

Amos—Réparations et améliorations au quai	1,350 00
Anse à Beaufils—Réparations aux jetées	2,500 00
Anse à Louise—Mur de revêt. au quai de déviation	1,600 00
Anse à Louise—Quai	15,000 00
Anse aux Griffons—Quai	20,000 00
Anse à Valleau—Prolongement de la jetée de déviation	9,300 00
Anse du Moulin (Aurigny)—Réparations au brise-lames	1,800 00
Anse St-Jean—Réparations et prolongement du quai	25,000 00
Bagotville—Réparations et améliorations au quai	13,700 00
Baie St-Paul—Réparations et prolongement des murs de soutènement	15,700 00
Barachois de Malbaie—Murs de revêtement	4,000 00
Beloeil Station—Reconstruction de la jetée de protection	1,600 00
Berthierville—Reconstruction de brise-glaces	5,800 00
Berthierville—Mur de soutènement	4,900 00
Bic—Dragage	2,500 00
Bic—Réparations au quai et améliorations à parachever	2,500 00
Bois Brûlé—Cale inclinée	1,000 00
Bonaventure—Réparation au brise-lames-quai	4,000 00
Bradore Bay—Quai	25,000 00
Ils Bryon—Cale inclinée d'attérissage	1,000 00
Cabano—Réparation du quai	2,400 00
Cacouna—Réparation du quai	3,400 00
Cacouna-est—Prolongement du quai	3,000 00
Cannes de Roches—Améliorations au quai	2,500 00
Cap Chat—Réparations et améliorations du port	8,500 00
Cap Chat—Améliorations au havre—Un tiers du coût à échoir à *The Canadian Paper Board Co*	25,000 00
Cap aux Os—Voie d'accès au quai et à la chaussée	4,500 00
Caplan, rivière,—Prolongement du brise-lames	3,000 00
Cap St-Ignace—Réparations au quai	2,600 00
Charlemagne—Dragage	10,000 00
Colonie des Grèves—Améliorations au quai	1,800 00
Contrecœur—Dragage—Versements en acquit	7,000 00
Côte Ste-Catherine—Reconstruction du quai	4,000 00
Cross Point—Réparation du quai	1,900 00
D'Aiguillon—Prolongement du quai	2,800 00
Dolbeau (Grosse Roche)—Réparation du quai	1,800 00
Donnacona—Améliorations du port—un tiers du coût à échoir à la *Donnacona Paper Co*	50,000 00

Doucet's Landing (Ste-Angèle de Laval)—Reconstruction du quai	37,000 00
Douglastown—Prolongement du quai	6,200 00
Dundee—Améliorations des drains	7,000 00
Dune du Sud—Cale inclinée	1,000 00
East Templeton—Réparation du quai	1,700 00
Fabre—Réparation du quai	1,700 00
Pointe-aux-Pères—Réparations et améliorations au quai	7,200 00
Fauvel—Améliorations du quai	2,000 00
Gascons—Réparation du quai	2,000 00
Basin de Gaspé—Débarcadère de traversier	3,000 00
Grande-Anse (comté de Gaspé)—Quai	15,000 00
Grande-Baie (St-Alexis)—Réparation du quai	2,000 00
Grande-Entrée—Prolongement du pilotage	4,800 00
Grand'Mère—Débarcadère	6,000 00
Grandes Piles—Réparation du quai	2,500 00
Grande Rivière (comté de Gaspé)—Quai de déviation	2,500 00
Grande Vallée—Jetée et mur de revêtement	5,000 00
Grindstone—Réparation du quai	3,800 00
Grondines—Parachèvement du quai	18,000 00
Grosse-Ile—Réparation du quai	2,600 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	100,000 00
Hudson—Reconstruction du quai	3,900 00
Iberville—Réparation du quai	1,200 00
Ile Verte—Réparation du quai	2,600 00
Ile Verte (rivière des Vases)—Réparation du quai	1,500 00
Kamouraska—Réparation du quai	6,000 00
La Butte—Ouvrages de protection	1,500 00
Lachine—Réparation de quai	5,000 00
Lac Megantic—Améliorations aux protections de la rive	1,600 00
Lac St-Louis—Dragage	50,000 00
Lac Tiblemount—Quai	2,000 00
Lanoraie—Réparations au quai	1,900 00
Les Eboulements—Réparations au quai	10,000 00
Les Escoumains—Reconstruction du quai	39,000 00
L'Hôpital (Lapeyrère)—Brise-lames—quai	5,000 00
L'Islet—Réparations au quai	7,200 00
Petite Rivière Montréal—Dragage—Le gouvernement provincial à contribuer à part égale	15,000 00
Louiseville—Reconstruction du quai	16,000 00
Malbaie—Réparations au quai	5,500 00
Marsboro (Victoria Bay)—Réparations au quai	1,100 00
Marsouins—Quai	5,500 00
Matane—Améliorations au havre	33,000 00
Mechins—Prolongement et réparation du quai	20,000 00
Miguesha—Réparations au quai	1,550 00
Mille Vaches—Réparations au quai	2,000 00
Moisie—Travaux de protection	5,000 00
Mont Louis—Quai et réparations aux ouvrages de protection	3,200 00
Montmagny—Réparations au quai	7,000 00
Montmagny—Améliorations aux murs de revêtement	30,000 00
Natashquan—Réparation au quai et prolongement	19,300 00
Newport—Remplacement du quai	10,000 00
New Richmond—Réparations au quai	2,000 00
134 Nicolet—Dragage	10,000 00

Etang Norton—Dragage—Le gouvernement provincial à contribuer à part égale	28,000 00
Norway Bay—Reconstruction du quai	6,000 00
Papineauville—Réparations au quai	3,300 00
Paspébiac—Prolongement du quai	6,200 00
Paspébiac-Est—Prolongement du brise-lames	7,000 00
Peel Head Bay—Réparations au quai	1,600 00
Peninsula—Brise-lames-quai	3,500 00
Péribonka—Réparations au quai	3,500 00
Petit Bonaventure—Prolongement du quai	3,500 00
Petit Cap—Brise-lames	10,000 00
Petite Rivière Est—Brise-lames	21,000 00
Petite Rivière au Renard—Améliorations au port	6,000 00
Petite Vallée—Prolongement du quai—Versements en acquit.	2,500 00
Philipsburg—Améliorations du quai	2,000 00
Pointe au Pic (Murray Bay)—Réparations au quai	21,300 00
Pointe aux Outardes—Quai	21,400 00
Pointe Claire—Reconstruction du quai; à condition que la municipalité cède sans réserves le quai et son emplacement	5,100 00
Pointe Frégate—Débarcadère	1,500 00
Portage du Cap—Iles Madeleine—Pompe à sable	4,500 00
Port Daniel-Ouest—Brise-lames	5,000 00
Port Daniel—Réparations au quai	5,000 00
Port Lewis—Dragage	15,600 00
Rivière Richelieu—Améliorations	150,000 00
Rigaud—Réparations au quai	1,200 00
Rimouski—Réparations au quai et améliorations	11,000 00
Rivière au Tonnerre—Quai	50,000 00
Rivière au Renard—Prolongement du quai	20,000 00
Rivière des Prairies—Améliorations	40,000 00
Rivière Blanche (St-Ulric)—Réparations au quai	1,700 00
Rivière du Loup (en bas)—Réparations au quai	18,000 00
Rivière Laguerre—Dragage—Le gouvernement provincial à contribuer à part égale	25,000 00
Rivière Ouelle—Réparations au quai	2,900 00
Rivière St-François—Dragages	19,000 00
Rivière Saint-Jean—Mur de protection	10,000 00
Roberval—Réparations et améliorations au quai	30,000 00
Ruisseau LeBlanc—Brise-lames; versement en acquit	2,900 00
St-André—Reconstruction du quai	5,500 00
Ste-Anne de Bellevue—Améliorations du quai	1,000 00
St-Antoine—Reconstruction du quai	5,600 00
Ste-Anne du Lac—Mur de soutènement	1,370 00
St-Antoine de Tilly—Dragage	64,000 00
St-Charles—Reconstruction du quai	4,600 00
St-Charles de Caplan (Robichaud)—Prolongement du quai	3,200 00
St-Cœur de Marie—Quai	9,500 00
St-Eloi (Pointe à la Loupe)—Réparations au quai	1,900 00
St-Etienne de Malbaie—Prolongement du quai	8,500 00
Ste-Famille—Réparations au quai	11,000 00
St-Félicien—Réparations au quai	3,000 00
Ste-Félicité—Réparations au quai	1,200 00
St-François—Améliorations au quai	2,200 00
St-George de Malbaie (Chien Blanc)—Prolongement du brise-lames	2,000 00

St-Godfroy—Réparations au quai..	2,400 00
St-Grégoire de Montmorency—Reconstruction du mur de revêtement..	8,000 00
St-Ignace de Loyola—Réparations au quai..	1,700 00
St-Irénée—Réparations au quai..	1,800 00
St-Jean Port Joli—Réparations au quai..	1,400 00
St-Juste du Lac—Prolongement du quai..	2,300 00
St-Laurent—Réparations au quai..	10,000 00
St-Liguori—Réparations au brise-lames..	3,000 00
St-Marc—Reconstruction du quai..	4,800 00
St-Michel de Bellechasse—Réparations au quai..	4,600 00
St-Ours—Améliorations du quai..	1,100 00
St-Paul Ile au Noix—Améliorations au quai..	6,000 00
Ste-Pétronille—Réparations et améliorations au quai..	11,000 00
St-Placide—Reconstruction du quai..	7,500 00
St-Roch des Aulnaies—Réparations au quai..	2,100 00
St-Sulpice—Brise-glaces..	4,800 00
St-Simon—Pour parachever le quai..	4,500 00
St-Zotique—Jetée de protection contre les glaces..	2,600 00
Sacré-Cœur—Pour parachever le quai..	3,500 00
Shelter Bay—Dragage..	10,000 00
Sorel—Améliorations du quai..	6,500 00
Stratford Centre—Réparations au quai..	2,400 00
Tadoussac (Anse Tadoussac)—Réparations au quai..	6,800 00
Templeton—Dragage..	43,000 00
Thurso—Reconstruction du quai, parachèvement..	13,000 00
Trois Pistoles—Réparations au quai..	3,300 00
Valleyfield—Améliorations de la voie d'accès à la chaussée..	2,000 00
Valleyfield—Dragage..	50,000 00
Varennes—Brise-glaces; ouvrages de protection et améliorations du quai..	25,000 00
Verdun—Reconstruction du quai..	2,200 00
Ville-Marie—Réparations au quai..	8,000 00
Rivière Yamachiche—Dragage..	20,000 00
Yamachiche—Plate-forme-débarcadère..	1,700 00
Rivière Yamaska—Dragage..	12,200 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills Privés

M. Ross (Kingston) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés sur division, savoir:—

Bill No 90 (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Babington Millward."

Bill No 116 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alla Chretter."

Bill No 132 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Virginia Maulson."

Bill No 133 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Le Cheminant."

Bill No 135 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Gladys Barkey."

Bill No 160 (D3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Mabel Usher."

Bill No 161 (E3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Estella De Nike."

Bill No 162 (F3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Spain."

Bill No 164 (H3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louisa Hichman."

Sur motion de M. Ross (Kingston), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles les bills ci-haut sont fondés, savoir:—

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 177 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Frederick Burgin."

Bill No 181 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Addie Linton."

Bill No 195 (E4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanie Mathieson Howell."

Bill No 199 (I4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Asher True."

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU

Havres et rivières

Ontario

Beaverton—Reconstruction des ouvrages du port..	2,000 00
Brockville—Réparations au quai..	9,600 00
Burlington Channel—Améliorations..	500,000 00
Port Burlington Channel—Achat et installation de force motrice..	10,000 00
Byng Inlet—Dragage..	24,000 00
Chatham—Améliorations à la rivière Thames..	30.000 00
Chatham—Réparations au mur de soutènement..	7,500 00
Cobourg—Améliorations au port..	75,000 00
Collingwood—Dragage..	168,000 00

	Rivière des Français—Contrib. à constr. d'une écluse, la province d'Ontario devant contr. une somme égale	25,000 00
	Goderich—Améliorations au port	205,000 00
	Gravenhurst—Améliorations au port	4,000 00
	Hamilton—Améliorations au port	212,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	75,000 00
	Kincardine—Réparations et améliorations au port	50,000 00
	Kingston—Dragage	7,000 00
	Kingston—C.M.R.—Réparations et améliorations	3,100 00
	Kingston—Prolongement de cale sèche	60,000 00
	Kingsville—Réparations aux jetées	11,000 00
	Leamington—Réparations au quai	7,000 00
	Lion's Head—Dragage, pour compléter le paiement	2,600 00
	Lion's Head—Réparations au quai	4,000 00
	Little Current—Dragage	80,000 00
	L'Orignal—Réparations au quai	1,500 00
	Manitowaning—Quai	12,000 00
135	Meaford—Reconstruction du mur de soutènement	10,000 00
	Minaki—Réparations au quai	3,300 00
	Oakville—Réparations aux jetées	7,800 00
	Owen Sound—Réparations et améliorations au port	55,000 00
	Ile Pelée—Réparations aux jetées	9,000 00
	Pénétanghishene—Réparations au quai	3,500 00
	Port Arthur—Pour compléter paiements aux entrepreneurs pour améliorations du port, la compagnie *Thunder Bay Paper* contribuant pour un tiers au coût	4,900 00
	Port Bruce—Réparations aux jetées	2,800 00
	Port Burwell—Réparations et améliorations au port	200,000 00
	Port Colborne—Réparations aux ouvrages de port	120,000 00
	Port Dover—Réparations au port	120,000 00
	Port Elgin—Dragage	3,000 00
	Port Maitland—Reconstruction du brise-lames	100,000 00
	Port Stanley—Réparations et améliorations au port	75,000 00
	Baie de Providence—Améliorations au quai	5,000 00
	Rondeau—Réparations et améliorations au port	31,000 00
	Sarnia—Dragage	70,000 00
	Rivière Saugeen—Réparations aux ouvrages du port	17,000 00
	Rivière Ste-Marie—Réparations au port	52,500 00
	Rivière Sydenham—Dragage	22,500 00
	Baie Taylor—Quai	2,700 00
	Tobermory—Quai—Pour compléter paiements	2,000 00
	Toronto—Dragages	29,000 00
	Wheatley—Réparations à la jetée	3,000 00
	Whitby—Reconstruction de jetée d'entrée	31,000 00
	Windsor—Réparations et améliorations au quai	68,000 00

Manitoba

	Port Gull—Réparations au quai	2,500 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	10,000 00
	Killarney—Reconstruction de barrage et passe migratoire	1,100 00
136	Lac Pélican—Dommages-intérêts pour inondation de propriétés	5,000 00
	Riverton—Prolongement de quai	4,000 00
	Rivière Roseau—Améliorations	30,000 00
	Selkirk—Reconstruction du quai	25,000 00

Saskatchewan et Alberta

	Rivière Athabasca—Améliorations	67,000 00
	Lac Cold—Quai	3,100 00
	Barrage Craven—Règlement au complet	25,000 00
	Faust—Quai	1,400 00
	Fort McMurray—Entretien et reconstruction du quai-ponton	1,800 00
137	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	10,000 00
	Lumsden—Contribution à travaux de digue sur la rivière Qu'Appelle à Lumsden, la ville de Lumsden devant contribuer 25 p. 100 du coût ou approximativement $1,500	4,500 00
	Rivière et Lac Waskesiu—Améliorations de la navigation	20,000 00

Colombie-Britannique

	Alice Arm—Réparations au quai	1,600 00
	Beaton—Remplacement du quai	7,400 00
	Bella Coola—Réparations au quai	10,000 00
	Baie Buckley—Améliorations à la cale du bateau-passeur	4,000 00
	Rivière Campbell—Radeau et brise-lames	7,200 00
	Canoe—Prolongement du quai	1,700 00
	Rivière Columbia, en aval de Burton—Ouvrages de protection	2,500 00
	Rivière Courtenay—Dragage	71,200 00
	Carcroft—Réfection du quai flottant	1,100 00
	Baie Crawford—Réparations au quai	1,600 00
	Rivière Crooked, Pack et Parsnip—Améliorations	3,500 00
	Deep Cove—Quai flottant et abords	3,000 00
	Baie Degman—Quai flottant	1,300 00
	Ile Denman—Remplacement du quai flottant et améliorations au quai du bateau-passeur	1,900 00
	Ile Digby—Réparations aux abords du quai flottant	5,700 00
	Ile Digby—Brise-lames	2,800 00
	Elkin's Point—Quai flottant	3,000 00
	Lake Fraser—Prolongements du quai et améliorations	1,200 00
	Rivière Fraser—Bras nord—Dragage	100,000 00
	Rivière Fraser—Améliorations	300,500 00
	Rivière Fraser (en bas)—Emploi d'un déblayeur	30,000 00
	Glenannon—Quai	6,400 00
	Gibson's Landing—Réparations au quai	2,400 00
	Ginols—Quai	9,000 00
	Gower Point—Quai flottant	1,500 00
	Gray Creek—Remplacement du quai	7,200 00
	Halcyon—Reconstruction du quai	7,600 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	65,000 00
	Irvine's Landing—Port Harbour—Quai	12,000 00
	Johnson's Landing—Remplacement du quai	6,600 00
	Killiney—Réparations au quai	2,300 00
	Kuskanook—Réparations au quai	3,000 00
	Ile Minstrel—Quai flottant	3,300 00
138	Lac Mirror—Reconstruction du quai	7,900 00
	Needles—Remplacement du quai	8,500 00
	New Massett—Réparations au quai	2,500 00
	New Westminster—Réparations au quai	2,000 00
	New Westminster—Prolongement du quai	2,800 00
	Ile Nicomen—Ouvrage de protection et digue	35,000 00
	Rivière Okanagan—Améliorations	2,200 00

	Barrage régulateur Okanagan—Améliorations..	6,300 00
	Phipp's Point—Prolongement du débarcadère..	1,900 00
	Port Alberni—Prolongement au quai flttant..	7,300 00
	Port Essington—Rénovation du quai flottant..	4,100 00
	Port Moody—Réparations au quai..	3,200 00
	Port Mann—Quai flottant..	2,100 00
	Port Washington—Réparations au quai..	3,500 00
	Rivière Powell—Parachèvement du brise-lames. La Powell River Co., Ltd., ayant déjà contribué sa part du coût des travaux, tel que convenu..	3,400 00
	Rivière Powell—Réparations au quai..	5,000 00
	Prince Rupert—Quais flottants..	16,000 00
	Quatsino—Réparations au quai..	1,200 00
	Roberts Creek—Prolongement du quai..	6,300 00
	Royston—Réparations au quai..	7,300 00
	Baie Shoal—Prolongement du quai..	2,000 00
	Baie Shusharti—Rénovation du quai flottant..	3,900 00
	Sidney—Entretien du débarcadère du bat.-pas. pour auto..	3,000 00
	Sorrento—Reconstruction du quai..	8,000 00
	Ile South Pender—Réparations au quai..	3,500 00
	Summerland—Réparations au quai..	1,500 00
	Ile Stuart—Quai flottant..	3,500 00
	Squirrel Cove—Reconstruction du quai flottant..	1,000 00
	Baie Union—Réparations au quai..	5,300 00
	Vancouver—Parc Stanley—Ouvr. de prot. à l'av.-gr..	8,000 00
	Vancouver—Premier bras de mer—Dragage..	124,500 00
	Vancouver—Câle au poste aéronautique..	5,000 00
	Victoria—Améliorations aux jetées de Ogden Point..	46,000 00
	William Head—Station de quarantaine—Réparations au quai.	6,100 00

Yukon

139	Rivières Stewart et Yukon—Améliorations..	5,000 00

Dragage

141	Dragage—Provinces maritimes..	650,000 00
	Dragage—Ontario et Québec..	600,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	125,000 00
	Dragage—Colombie britannique..	375,000 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

Nouvelle-Ecosse

143	Lignes télégraphiques et téléphoniques du Cap-Breton—Réparations et améliorations générales..	8,000 00
	Boularderie—Ligne télégraphique du Cap-Breton—Réparations générales, remplacement des poteaux, etc..	3,400 00
	Ligne télégraphique de Framboise à Sterling..	750 00
	Circuit téléphonique entre Ottawa Brook et West Alba..	1,000 00

Ile du Prince-Edouard

144	Câble téléphonique entre le cap Traverse, I.P.-E., et le cap Tormentine, N.-B..	33,000 00

Nouveau-Brunswick

145 Lamèque—Pigeon Hill—Ligne téléphonique.. .. .. 1,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général sur le Bill No 4, Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill No 167, Loi modifiant une loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada entre Pilkington et Niagara Junction, dans la province d'Ontario.—(Le comité permanent des chemins de fer conseille de retirer ce projet de loi.)

Sur motion de M. Dunning, ledit bill est retiré et l'ordre rescindé.

Onzes heures p.m.

Du consentement de la Chambre;

M. l'Orateur donne sa décision sur une question d'ordre concernant la règle 37, comme suit:—

Mercredi, j'ai promis de rendre ma décision sur la question de l'interprétation à faire de l'article 37 du Règlement. On me permettra de lire le texte de ma décision ce soir.

Mercredi, le 8 du courant, l'honorable M. Robb, à l'appel de l'ordre du jour proposa: "Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens".

M. Woodsworth, alors fait la proposition suivante: "Avant que vous ne quittiez le fauteuil M. l'Orateur, je désire appeler l'attention de la Chambre sur une question qui intéresse une notable partie de la population canadienne."

L'honorable député expose alors ses griefs qui avaient trait à la liberté de la presse et au droit de réunion.

Après avoir parlé pendant quarante minutes, je fis observer à l'honorable député qu'il avait épuisé son droit à la parole. Il prétendait qu'il lui était loisible de parler plus que quarante minutes en vertu de l'article 37 du Règlement. Et sa revendication fut appuyée par plusieurs autres membres de l'Assemblée.

On m'a prié de remettre à l'étude l'objection soulevée en conséquence. J'ai étudié avec la plus grande attention le texte de l'article 37 du Règlement adopté par cette Chambre, il y a deux ans passés. Si, donc nous relisons attentivement le texte de la nouvelle règle, nous constaterons qu'afin de limiter la durée des discours qui se prolongeaient indûment, le Parlement en arriva à la conclusion que le règlement de quarante minutes s'appliquerait dorénavant aux débats soulevés dans cette Chambre. Cependant certaines exceptions étaient prévues à l'application de cette règle, et elles sont énumérées dans l'article 37 du Règlement qui est ainsi conçu: "Nul député, sauf le premier ministre, et le chef de l'opposition, ou un ministre proposant un ordre du jour, inscrit au nom du gouvernement, et le député lui faisant immédiatement réponse, ou un député qui fait une motion de défiance au gouvernement, et le ministre lui faisant réponse, ne doit parler plus de quarante minutes à la fois au cours d'un débat.

271a. La résolution suivante fut adoptée par la Chambre le dix-neuf avril 1886.

"Que l'habitude de plus en plus grandissante dans la Chambre des Communes du Canada de prononcer de longs discours ayant le caractère de volumineux essais, écrits et préparés avec soin, et de faire de longues citations, souvent étrangères au sujet, est de nature à nuire à la discussion légitime et appropriée des questions publiques constitue une perte de temps, prolonge d'une manière déraisonnable les sessions du Parlement, menace d'entraîner l'abolition du rapport officiel des débats, en augmentant le volume et le coût et tend à favoriser des débats oiseux et diffus plutôt qu'une argumentation serrée et concise: que cette coutume forme un contraste frappant avec la méthode suivie dans la Chambre des Communes en Angleterre, et qu'elle dégoûte le public de l'étude approfondie et intelligente des délibérations du parlement."

On prétend que l'honorable député en prenant la parole dans les circonstances où il l'a fait, mercredi, rentre dans l'exception "où un ministre proposant un ordre inscrit au nom du gouvernement et le député lui faisant immédiatement réponse".

Ma décision porte sur l'interprétation qu'il faut donner au mot "faisant réponse". L'honorable député faisait-il réponse à la motion, "que je quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens".

En réalité, l'honorable député exposait des griefs n'ayant pas le moindre rapport avec l'objet de la discussion, à savoir: une résolution du ministre des Finances tendant à modifier la Loi créant un revenu spécial de guerre proposée en comité des Voies et Moyens.

C'est un principe fondamental du droit parlementaire que le droit des griefs, a priorité sur l'adoption des crédits (Voir Bourinot, p. 419). Le même principe s'applique avec une égale force lorsqu'il est proposé que l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens. Les députés ont le droit de prendre la parole sur n'importe quelle question d'intérêt général ou de proposer des amendements en vertu des mêmes articles du Règlement qui régissent la formation de la Chambre en comité des Subsides. (Voir Bourinot, p. 423).

Par conséquent, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord avait incontestablement le droit de parler comme il l'a fait à propos de la motion du ministre des Finances. Mais lui était-il permis de parler plus de quarante minutes? Pouvait-il se prévaloir de l'exception prévue à l'article 37 du Règlement? En d'autres termes, parlait-il en réponse immédiatement après le ministre?

Depuis, j'ai fait une étude approfondie de cet article du Règlement en vue d'en constater le sens et j'ai acquis la certitude que toute la question dépend de la signification des mots "en réponse" qui y figurent. Qu'est-ce qu'une réponse? D'après le dictionnaire de la langue anglaise, en voici la définition: "ce qu'on dit ou écrit en réponse à ce qui est dit ou écrit par un autre; réfutation, réplique.

Or, M. Woodsworth, afin de parler plus de quarante minutes, devait argumenter contre la motion de M. Robb.

Dans ce cas-ci comme en toute autre circonstance, son discours devait se rapporter à la question débattue. En était-il ainsi?

En réalité, il s'est opposé à ce que l'Orateur quittât le fauteuil, tant qu'il n'aurait pas fait part à la Chambre d'un certain grief. Pour motiver son objection, il a fait valoir une raison, à savoir que, si la Chambre n'entendait pas ce qu'il voulait demander au gouvernement au sujet de la liberté de parole, on ne pouvait passer à l'examen des voies et moyens de prélever le revenu.

Ainsi que je le disais, une ancienne doctrine constitutionnelle veut que l'on s'occupe du redressement des griefs avant d'accorder les subsides ou de passer à l'examen des voies et des moyens du budget, et les députés peuvent alors discuter

diverses questions sans aucune proposition d'amendement. Comme le dit Bourinot, à la page 421, de la quatrième édition, les députés jouissent d'une grande latitude dans ces circonstances.

J'en suis venu à la conclusion que l'exposé d'un grief raisonnable au moment où il est proposé que l'Orateur quitte le fauteuil constitue une réponse suffisante pour faire entrer le discours d'un député dans la catégorie de ceux que vise l'article 37 du Règlement. Je ne saurais concevoir de circonstance où il pourrait ensuite s'écarter de la question. Il n'est pas nécessaire que ses observations portent sur l'objet des résolutions qu'il s'agit d'examiner en comité. Le député s'expose à l'examen de quoi que ce soit tant qu'on ne l'aura pas entendu. Naturellement, s'il y avait une proposition d'amendement, la discussion, pour être régulière, devrait se restreindre à l'objet de la motion. Mais, il n'a pas été fait de motion d'amendement dans le cas de M. Woodsworth.

L'article 37 est une règle restrictive et, à ce titre, on doit l'interpréter dans le sens le plus large possible. Lorsqu'il y a incertitude, on donne le bénéfice du doute à la liberté de parole en Parlement.

J'ai examiné les arguments à tous les points de vue et j'en suis venu à la conclusion qu'il est à propos de s'en tenir à la lettre de cet article du Règlement. Je décide donc que M. Woodsworth avait le droit de parler plus de quarante minutes.

Onze heures p.m., étant passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et sept minutes, jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 13 MAI 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 10 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:—

De la *Benevolent and Protective Order of Elks*, Anyox loge No 47, demandant une loi à l'effet d'amender le paragraphe 1 de l'article 236 du Code criminel du Canada de manière à étendre aux sociétés fraternelles, clubs sociaux, organisations de charité et corps religieux les mêmes privilèges aux foires agricoles concernant les jeux de chance.—M. *Brady*.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante-quatrième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 10 courant et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De George Frederick Wilson, de Toronto, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Lillian Wilson (née Lamirande), de Rome, New-York, Etats-Unis d'Amérique, infirmière, son épouse.—M. *McGregor*.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 250 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*."

Bill No 251 (X3 du Sénat), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant l'organisation et l'élection des directeurs du *Family Trust* et changeant le nom de cette compagnie en celui de *Financial Trust Company*."

Sur motion de M. Brown pour M. Parent, la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Bills Privés est agréée.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 4 mars 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Chemins de fer, ou tout autre ministère fédéral, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le gouvernement de la Colombie-Anglaise, et entre le Chemin de fer Canadien du Pacifique et le gouvernement de la Colombie-Anglaise, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien du Pacifique au sujet de l'étude que les Chemins de fer nationaux du Canada, le Chemin de fer Canadien du Pacifique, et le gouvernement de la Colombie-Anglaise entreprendront en commun des ressources de la région qui pourrait possiblement être desservie par toute extension de la voie du *Pacific Great Eastern Railway.*

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 4 mars 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er novembre 1927, entre toute ou toutes personnes et le ministère des Chemins de fer et Canaux ou tout autre ministère fédéral, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de de fer Canadien du Pacifique et le gouvernement de l'Alberta, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien du Pacifique relativement à l'achat en commun de l'*Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway,* du *Pembina Valley Railway,* du *Central Canada Railway,* et de l'*Alberta and Great Waterways Railway,* dans la province de l'Alberta.

Les bills suivants du Sénat, sont séparément lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 214 (V4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Alexandra Grayson Smith."—M. *McPhee.*

Bill No 215 (W4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Gillespie Simpson."—M. *Clark.*

Bill No 217 (Y4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Helena Martin."—M. *Clark.*

Bill No 218 (Z4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Warren."—M. *Speakman.*

Bill No 219 (A5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Elizabeth Kelley."—M. *Edwards* (Waterloo-Sud).

Bill No 222 (D5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Muriel Lange."—M. *McPhee.*

Bill No 223 (E5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Linda Lydia Snowdon Pascoe."—M. *Sanderson.*

Bill No 228 (J5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Treslove."—M. *Thorson.*

Bill No 229 (K5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Latticia Smith."—M. *Clark.*

Bill No 231 (O5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie White."—M. *Taylor.*

Bill No 233 (Q5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Evelyn Lawrence."—M. *Taylor.*

Bill No 234 (R5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Ray Bouvier."—M. *Clark.*

Bill No 237 (U5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Nelson Brown."—M. *McPhee.*

Bill No 239 (W5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Duncan Gerard."—M. *Sanderson.*

Bill No 241 (Y5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Haney."—M. *Sanderson.*

Bill No 242 (Z5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Thompson Clark."—M. *Sanderson.*

Bill No 245 (C6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander James Purse."—M. *Clark.*

Bill No 246 (D6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Keith Black."—M. *Clark.*

Bill No 247 (E6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Feldman."—M. *Jacobs.*

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Manion—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents de la correspondance concernant le présent maître de poste de Dauphin, Manitoba, M. A. E. Iredale.

M. Pettit propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110, agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 22, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Memorial Bridge Company.*

Bill No 122 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Forbes."

Bill No 94 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth May Shields."

Bill No 95 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Melvina Guerin."

Bill No 98 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ruth Laidman."

Bill No 127 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Love."

Bill No 138 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Freeman Switzer."

Bill No 88 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Elliott."

Bill No 86 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Rutherfoord Zoppi."

Bill No 154 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Victoria Leader."

Bill No 178 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Cawthra Rogers."

Bill No 186 (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Honor Gilderoy."

Bill No 194 (D4 du Sénat), intitulé: : Loi pour faire droit à Harvey Baden Powell Haney."

Bill No 196 (F4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Georgina Lloyd."

Bill No 197 (G4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Steel."

Bill No 198 (H4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Campbell."

Bill No 200 (J4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Forbes Sangsters."

Bill No 202 (L4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Nicholls."

Bill No 203 (M4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Stanley Cuneo."

Bill No 204 (N4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Allan Griffith."

Bill No 205 (O4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Bishop."

Bill No 180 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edgar Charles Buchanan."

Bill No 208 (R4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjory Lavinia Bradford."

Bill No 179 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madelaine Virginia Lumsden."

Bill No 209 (S4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patrizio Nardini."

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 201 (K4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Evelyn Farrow."

Bill No 210 (T4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Alfred Neary."

Bill No 211 (U4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Storey."

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King (Prince Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance entre le gouvernement de Sa Majesté dans la Grande-Bretagne, et le gouvernement de Sa Majesté au Canada, concernant le règlement du trafic des liqueurs alcooliques, qui a été signé à Washington, Etats-Unis d'Amérique, en janvier 1924.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi spéciale des revenus de guerre, chapitre cent soixante-dix-neuf des Statuts revisés du Canada de 1927, telle que modifiée par le chapitre cinquante des Statuts de 1928, et de prescrire:

1. Que la Partie III de ladite loi soit modifiée en abrogeant les articles et paragraphes suivants:

Les alinéas (*b*) et (*c*) du paragraphe premier et le paragraphe deux de l'article treize; l'article quatorze; l'article quinze; l'article dix-sept; l'article dix-huit;

et l'article dix-neuf, ce qui aura pour effet de supprimer la taxe afférente aux primes nettes reçues par toute compagnie autorisée par permis ou enregistrée ou autrement autorisée à effectuer des opérations d'assurance au Canada ou dans l'une de ses provinces;

2. Que la Partie IV de ladite loi, qui impose une taxe sur les câblogrammes et autres messages télégraphiques, soit abrogée;

3. Que la Partie V de ladite loi, qui impose une taxe sur les billets de chemin de fer et autres billets du même genre, soit abrogée;

4. Que la Partie VII de ladite loi soit modifiée en remplaçant l'article cinquante-huit par l'article suivant:

58. Nulle personne ne doit vendre ni transférer le capital-actions ou les actions d'une association, compagnie ou corporation, ni une obligation autre qu'une obligation du Dominion du Canada ou d'une province du Canada, par

(*a*) promesse de vente;

(*b*) inscription aux livres de l'association, compagnie ou corporation;

(*c*) livraison de certificats d'actions ou actions au porteur ou obligation endossée en blanc ou payable au porteur; ou

(*d*) de quelque autre manière que ce soit, à moins que, à l'occasion de cette vente ou de ce transfert, il ne soit opposé ou empreint sur le document établissant le titre de propriété de ce même capital-actions ou ces mêmes actions ou cette même obligation, ou sur un document établissant le transfert ou le consentement à leur transfert, un timbre gommé ou un timbre y empreint au moyen d'une matrice, de la valeur de

(*a*) trois cents pour chaque cent dollars ou fraction de cent dollars de la valeur au pair de l'obligation vendue ou transférée;

(*b*) quatre cents pour chaque action vendue ou transférée à un prix excédant un cent dollars par action;

(*c*) trois cents pour chaque action vendue ou transférée à un prix excédant vingt dollars par action, mais n'excédant pas un cent dollars par action;

(*d*) deux cents pour chaque action vendue ou transférée à un prix excédant trois dollars par action, mais n'excédant pas vingt dollars par action;

(*e*) un cent pour chaque action vendue ou transférée à un prix au-dessus de un dollar par action, mais n'excédant pas trois dollars par action;

(*f*) un quart d'un cent pour chaque action vendue ou transférée à un prix au-dessus de cinquante cents par action, mais n'excédant pas un dollar par action;

(*g*) un dizième de cent pour chaque action vendue ou transférée à un prix de cinquante cents ou moins.

5. Que l'article quatre-vingt-six de ladite Loi soit modifié en prescrivant que la taxe de consommation ou taxe sur les ventes soit réduite de 2 p. 100.

6. Que toute disposition basée sur le premier alinéa de la présente résolution est censée être entrée en vigueur le premier jour de mars 1929.

7. Que toute disposition basée sur les paragraphes deux et trois de cette résolution seront censées entrer en vigueur le 1er de mai 1929, et que toute disposition fondée sur le paragraphe quatre de cette résolution entrera en vigueur le 1er juillet 1929.

8. Que toute disposition basée sur le cinquième alinéa de la présente résolution est censée être entrée en vigueur le deuxième jour de mars 1929, et s'être appliquée à tous les effets importés ou sortis d'entrepôt pour fins de consommation

à ou à partir de cette date, et s'être appliquée aux effets antérieurement importés pour lesquels nulle déclaration pour la consommation n'a été faite avant cette date.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, le rapport reçu, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Onze heures p.m., étant passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures cinq minutes, jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 14 MAI 1929

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son trente-deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

Du *Family Trust*, de Montréal, Québec; pour ratifier et approuver l'élection des directeurs actuels et pour changer le nom corporatif en celui de *Financial Trust Company*.

M. Parent, du comité des Bills privés, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills privés suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 177 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Frederick Burgin."

Bill No 181 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Addie Linton."

Bill No 195 (E4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanie Mathieson Howell."

Bill No 199 (I4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Asher True."

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1929:—Copie de toute la correspondance qui a trait à la destitution de Vera Slocumb de sa position de maître

de poste à Port George, comté d'Annapolis, Nouvelle-Ecosse; et copie de toute correspondance semblable qui a trait à la nomination de son successeur au même poste.

Aussi.—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 10 avril 1929—Etat montrant:—

1. Dans les cas de promotion d'une position à une autre dans le même département, la Commission du service civil a l'habitude de tenir des examens lorsqu'un candidat (*a*) a reçu du département les meilleures notes de classification; (*b*) a les plus longues années de service; (*c*) et que le bureau des examinateurs de la Commission a recommandé la promotion.

2. Le cas échéant, quelle est la période de temps qui s'écoule entre l'avis de cet examen donné aux candidats et la tenue de cet examen.

3. Quel est le nombre de cas, depuis juin 1925, où l'on a ordonné des examens lorsque tous les éléments favorables aux candidats, tels qu'énoncés à la question numéro un, apparaissaient au dossier, et où l'on a mis de côté la procédure usuelle.

Aussi.—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 avril 1929—Dossier montrant:—

1. Quelles compagnies d'élévateurs ont émis ce que l'on appelle les certificats arbitraires de grains pour (*a*) la récolte de 1927-28; (*b*) pour la récolte de 1928-29.

2. Quelle a été la quantité de grains mis en magasin par chaque compagnie d'élévateur et pour lesquels on a émis des certificats arbitraires de grains pour (*a*) la récolte de 1927-28; (*b*) pour la récolte de 1928-29.

Et aussi.—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 avril 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents de toute sorte échangés durant les derniers douze mois entre le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou tout ministre ou haut fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de la Puissance du Canada ou tout ministre ou haut fonctionnaire de ce gouvernement au sujet de la vente du chemin de fer Saint-John-Québec. (Le chemin de fer de la vallée).

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Relevé montrant les termes d'après lesquels les paiements actuels sont faits par l'Allemagne pour réparations de guerre, basés sur les recommandations du comité Dawes, qui s'est réuni à Paris en 1924, et les montants que le Canada a reçus à date.

Sur motion de M. McGregor, ordonné.—Que la pétition de George Frederick Wilson, présentée le 10 mai courant, demandant une loi pour dissoudre le mariage entre le pétitionnaire et Lillian Agnes Wilson (née Lamirande), avec le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de prendre en considération la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

Les bills suivants du Sénat, sont séparément dus la première fois sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 216 (X4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Osborne Lea."—M. *Lawson*.

Bill No 220 (B5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Ralph Wilson."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 221 (C5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Jane Stewart."—M. *Hepburn*.

Bill No 224 (F5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Carbery Hickman."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 225 (G5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lydia Alice Hinch."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 226 (H5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Plan." —M. *Garland* (Carleton).

Bill No 227 (I5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pansy Jean Van Luven."—M. *Spence*.

Bill No 230 (N5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Herman Schelke."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 232 (P5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Berlinda Swayne."—M. *Boys*.

Bill No 235 (S5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth Viola Beacock."—M. *Lawson*.

Bill No 236 (T5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Nichols." —M. *Spence*.

Bill No 238 (V5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Victor Walter Holman Homan."—M. *Geary*.

Bill No 240 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Vera Carter Van Luven."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 243 (A6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Collingwood Darroch."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 244 (B6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ross James Smalley."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 248 (F6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Green Fuchs Webber."—M. *Hepburn*.

Bill No 249 (G6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Lawrence Jones."—M. *Ladner*.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 250 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*."—M. *Ryckman*.

Bill No 251 (X3 du Sénat), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant l'organisation et l'élection des directeurs du *Family Trust*, et changeant le nom de cette compagnie en celui de *Financial Trust Company*."—M. *Laflamme*.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 213, Loi pour autoriser le consentement à la vente de certaines entreprises de télégraphe par câble et sans fil établies en vertu des lois dites *Pacific Cables Act*, 1901 à 1924 (Imp.) et *West Indian Islands* (Telegraph) Act, 1924 (Imp.) étant lu;

M. Veniot propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé.

M. Veniot propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de pourvoir au rajustement des salaires de certains fonctionnaires des postes de l'Ouest du Canada, destitués en 1919 et subséquemment engagés de nouveau.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir au rajustement des salaires de certains fonctionnaires des postes de l'Ouest du Canada, destitués en 1919 et subséquemment engagés de nouveau, afin de leur accorder le bénéfice de salaire depuis la date de leur réengagement pour des services actuellement accomplis, au chiffre de rémunérations payées aux autres employés pour des services semblables.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Veniot, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 252, Loi concernant certains employés du service des postes ou de la poste ambulante du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 7, Loi modifiant la Loi du service civil (Secrétaires particuliers) sont pris en considération et adoptés.

La Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières échues des Chemins de fer nationaux du Canada.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills Privés

Le Bill No 22, Loi constituant en corporation la *Niagara Falls Memorial Bridge Company,* est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 94 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth May Shields" est lu la troisième fois, sur division et passé.

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du Bill No 95 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Melvina Guerin";

M. Young (Toronto-Nord-Est) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bourassa, appuyé par M. Beaubien, propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité des Bills privés pour plus ample étude.

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien, Benoit, Bettez, Bird, Blanchard, Boucher, Boulanger, Bourassa, Bourgeois, Bowman, Cannon, Cardin, Casgrain, Desaulniers, Deslauriers, Dionne, Dubuc, Dussault, Evans, Fiset (sir Eugène), Foster, Gervais, Girouard, Howard, Jenkins, Lacombe, Lacroix, Laflamme, Langlois, Lapierre, Lapointe, Letellier, MacLean (Prince), McIntosh, McKenzie, McMillan, Marcil, Mercier (Laurier-Outremont), Mercier (St-Henri), Morin (Bagot), Morrissy, Perras, Pouliot, Power, Rinfret, Roberge, St-Père, Sanderson, Séguin, Sylvestre, Tobin, Veniot, Verville, Woodsworth—54.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arthurs, Bancroft, Barber, Bell (St-Jean-Albert), Bothwell, Bowen, Brown, Cantley, Casselman, Cayley, Chaplin, Clark, Coote, Cotnam, Dickie, Dunning, Edwards (Waterloo-Sud), Embury, Ernst, Esling, Forke, Fraser, Gardiner, Geary, Gershaw, Glen, Grimmer, Guthrie, Hanson, Hay, Heaps, Hubbs, Jones, Kaiser, Kellner, Kennedy, Ladner, Lawson, Lovie, Lucas, MacLaren, Macphail, McDiarmid, McGibbon, McGregor, McPhee, McPherson, McRae, Matthews, Maybee, Millar, Milne, Peck, Perley (sir George), Pettit, Plunkett, Price, Ralston, Ross (Kingston Cité), Rowe, Ryckman, Ryerson, Simpson, Sinclair (Queens), Smoke, Speakman, Spence, Spencer, Stevens, Stewart (Leeds), Stinson, Taylor, Thorson, Tummon, Ward, White (London), Wilson, Young (Saskatoon), Young (Toronto-Nord-Est), Young (Weyburn)—83.

Alors la question étant posée sur la motion principale elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois sur division et passé.

Les bills suivants sont séparément lus la troisième fois sur division, et passés, savoir:—

Bill No 98 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ruth Laidman."

Bill No 127 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Love."

Bill No 138 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Freeman Switzer."

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 88 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Elliott" étant lu;

M. Young (Toronto-Nord-Est) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bourassa, appuyé par M. Beaubien, propose,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité des Bills Privés pour plus ample considération.

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien, Benoît, Bettez, Bissett, Blanchard, Boucher, Boulanger, Bourassa, Bourgeois, Bowman, Cannon, Cardin, Cargrain, Desaulniers, Deslauriers, Dionne, Dubuc, Dussault, Evans, Fiset (Sir Eugène), Foster, Gervais, Girouard, Howard, Lacombe, Laflamme, Langlois, Lapierre, Lapointe, Letellier, Maclean (Prince), McDiarmid, McMillan, Marcil, Morin (Bagot), Morrissy, Parent, Perras, Pouliot, Power, Rinfret, Roberge, St-Père, Sanderson, Séguin, Sylvestre, Tobin, Verville, Woodsworth—49.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Anderson (Toronto-High-Park), Arthurs, Barber, Bell (St. John-Albert), Bowen, Brown, Campbell, Cantley, Casselman, Chaplin, Charters, Clark, Coote, Cotnam, Dickie, Edwards (Waterloo-Sud), Ernst, Euler, Forke, Fraser, Gardiner, Geary, Gershaw, Glen, Grimmer, Guthrie, Hay, Heaps, Hepburn, Hubbs, Johnston (Long-Lake), Jones, Kaiser, Kellner, Kennedy, King (Kootenay-Est), Ladner, Lawson, Lovie, Lucas, MacLaren, Macphail, McGibbon, McGregor, McPhee, McRae, Matthews, Maybee, Millar, Neill, Pettit, Plunkett, Price, Ralston, Rennie, Robb, Ross (Cité de Kingston), Ryckman, Ryerson, Senn, Speakman, Spence, Spencer, Steedsman, Stevens, Stewart (Leeds), Taylor, Tummon, White (London), Wilson, Young (Saskatoon), Young (Toronto-Nord-Est), Young (Weyburn)—74.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois sur division et passé.

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Le comité général sur une certaine résolution pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières échues des Chemins de fer nationaux du Canada, reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est opportun de présenter un projet de loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada afin de pourvoir au remboursement de certaines obligations financières échues, et pour émettre et leur substituer des obligations garanties en conséquence par la Puissance quant au principal et à l'intérêt, mais n'excédant pas $18,000,000, la valeur globale au pair des titres originaux détenus en garantie.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 253, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à la construction par les Chemins de fer nationaux du Canada, de certains ouvrages de terminus de chemin de fer, dans la cité de Montréal.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada peut construire et compléter des gares de têtes de ligne, et des outillages, et d'autres ouvrages ferroviaires et d'autres améliorations dans la cité de Montréal ou le voisinage, et que le Gouverneur en son conseil peut garantir le principal et l'intérêt d'obligations à être émises à ces fins, par la compagnie, pour une somme ne dépassant pas $50,000,000, et que les produits de toute vente, dépôt en nantissement, ou cession des obligations sera déposé au nom du ministre des Finances, *in trust*, pour la Compagnie, et libéré de temps à autre par ledit ministre pour la compagnie afin d'acquitter les dépenses faites ou solder la dette encourue relativement auxdits travaux.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Dunning, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 254, Loi concernant la construction par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de certaines installations terminus avec suppression des passages à niveau et autres ouvrages en la cité de Montréal et dans les environs, lequel est lu la première et deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill No 71, Loi constituant en corporation la *Northern Alberta Railways Company* et concernant la *Canadian National Railway Company* et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. Dunning propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Onze heures p.m.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King, ordonné,—Que le nom de M. McGibbon soit ajouté sur le comité des Comptes publics.

Onze heures p.m., étant passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et cinq minutes, jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 15 MAI 1929

Prières.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante-cinquième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 14 courant et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De George Collier Draper, de Montréal, Québec, courtier en assurance, pour une loi de divorce d'avec Dorothy Draper (née Pincott), de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Thorson.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante-sixième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 14 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De deux pétitions présentées par les partis ci-après demandant une loi à l'effet d'amender le paragraphe 1 de l'article 236 du Code criminel du Canada de manière à étendre aux sociétés fraternelles, clubs sociaux, organisations de charité et corps religieux les mêmes privilèges aux foires agricoles concernant les jeux de chance:

De la *Benevolent and Protective Order of Elks,* loge No 98, Schreiber, Ontario.—M. *Cowan.*

De la *Benevolent and Protective Order of Elks,* loge No 136, Halifax, Nouvelle-Ecosse.—M. *Quinn.*

Sur motion de M. Thorson, ordonné,—Que la pétition de George Collier Draper, présentée le 14 mai courant, pour une loi à l'effet de dissoudre le mariage entre le pétitionnaire et Dorothy Draper (née Pincott), avec le rapport du préposé aux pétitions, soient référées au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que nonobstant le paragraphe 2 de l'article 6 du Règlement, la Chambre ne sera pas ajournée à six heures le mercredi, 22 mai courant, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la présente session.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance, des plaintes, pétitions, demandes et rapports de la Commission du service civil relativement à la nomination du maître de poste actuel de Hornepayne, Ontario, et à la destitution de M. Leggat de la position de maître de poste à Hornepayne.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929:—Copie de tous les documents et de la correspondance qui ont trait à la nomination et à la destitution de C. B. Rothery, commis de l'agence de Onion Lake Indian, Saskatchewan, et à la nomination de son successeur au même poste.

Et aussi,—Copie de correspondance entre le Secrétaire d'Etat pour le Canada et le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse relativement aux armoiries de cette province.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929:—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, et autres documents relatifs à la destitution de Mme Tupper de sa position de maître de poste au lac Brazil, dans le comté de Yarmouth, le ou vers l'an 1927.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Cantley—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance et recommandations que l'ingénieur de district du ministère des Travaux publics a reçus à son bureau, à Halifax, qui ont trait à tout travail que le ministère des Travaux publics a exécutés dans le comté de Pictou ou ont quelque relation avec ce travail, durant les années 1927, 1928 et 1929.
2. Un relevé de toutes les nominations ou destitutions faites par ledit ingénieur de district ou en vertu de son autorité, avec un relevé des motifs, s'il y en a, de ces nominations ou destitutions, durant les années 1927, 1928 et 1929.

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions et autres communications échangées entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, le ministère de la Marine et des Pêcheries, la Commission du service civil et toutes autres personnes relativement à la nomination d'un inspecteur des pêcheries à Bouctouche, dans le comté de Kent, province du Nouveau-Brunswick, pour ce district connu comme celui du "sud de la rivière Chockpish à la frontière du comté de Westmoreland"; le tout avec une copie de toute plainte logée contre la nomination de Wilfrid D. Bourgeois, un vétéran de la guerre mondiale.

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, pétitions et autres communications échangées entre le ministre des Postes, le ministère des Postes, le surintendant du bureau de poste de St-Jean, Nouveau-Brunswick, et toute ou toutes personnes, relativement à la nomination projetée d'un maître de poste à Cocagne, dans le comté de Kent, province du Nouveau-Brunswick.

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres communications échangées entre le ministre des Postes, le ministère des Postes, le surintendant du bureau de poste de Saint-

Jean, Nouveau-Brunswick, et toute ou toutes personnes relativement à l'adjudication d'un contrat pour le transport des dépêches entre Cocagne et Notre-Dame, dans le comté de Kent, province du Nouveau-Brunswick.

Le Bill No 252, Loi concernant certains employés du service des postes ou de la poste ambulante du Canada est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Dunning,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill No 71, Loi constituant en corporation la *Northern Alberta Railways Company* et concernant la *Canadian National Railway Company* et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 166, Loi modifiant une loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada entre Grand'Mère et East Burrills, dans la province de Québec.

Bill No 168, Loi modifiant une Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province d'Alberta.

Bill No 173, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'acquisition des chemins de fer Québec Oriental et Atlantique, Québec et Occidental.

Bill No 174, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et pour autoriser l'acquisition du *Saint-John and Quebec Railway.*

Bill No 175, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer *Kent Northern.*

Bill No 176, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer Inverness.

Bill No 42, Loi modifiant la Loi des assurances.

Le Bill No 253, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 6.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 16 MAI 1929

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante-septième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 15 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées dans chaque cas. Lesdites pétitions sont en conséquence lues et reçues et sont comme suit:—

De trois (3) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De la branche Union A de l'institut des femmes, Wentworth-Nord, Ontario.—M. *Wilson.*

De l'institut des femmes, Hampstead, comté de Perth, Ontario.—M. *Hay.*

De l'institut des femmes, Odessa, comté de Lennox, Ontario.—M. *Hubbs.*

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré le bill No 24, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928, et a convenu de le rapporter avec une modification.

Votre Comité a ordonné un réimprimé dudit bill No 24, tel que modifié.

Relativement au bill No 10, Loi modifiant la Loi des assurances (Polices périmées), votre Comité recommande, selon le désir de celui qui le présente, que ce bill soit abandonné pour la présente session.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 255 (H6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Rose Harrison."

Bill No 256 (I6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dean William Moncrieff."

Bill No 257 (J6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Brett."

Bill No 258 (K6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Wilson Reoch."

Bill No 259 (L6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Viola Byers."

Bill No 260 (M6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Soden."

Bill No 261 (N6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Graham."

Bill No 262 (O6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Velma Stella Seadon."

Bill No 263 (P6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma O'Grady."

Bill No 264 (Q6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Marguerite Stroud Robinson."

Bill No 265 (R6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Hanna."

Bill No 266 (S6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Richardson."

Bill No 267 (T6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Edward King."

Bill No 268 (U6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Wilson Pickering."

Bill No 269 (V6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Angus John Archibald Blain."

Bill No 270 (W6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Horace Sillery."

Bill No 271 (X6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Melville Fulton."

Bill No 272 (Y6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Boyd."

Bill No 273 (Z6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wallace Wellington Corkum."

Bill No 274 (A7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Fraser Rice."

Bill No 275 (B7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Spurgeon White."

Bill No 276 (C7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Georgeanna Anderson."

Bill No 277 (D7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Edward Angel."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance échangée entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant les certificats de sortie pour des vaisseaux chargés de liqueurs alcooliques à destination des ports des Etats-Unis d'Amérique, la prévention de la contrebande des liqueurs alcooliques, drogues narcotiques et marchandises susceptibles de taxe de douanes, au dela des lignes internationales et l'extradition des personnes chargées d'offenses sous ce rapport; aussi, copie d'un bref résumé des procès-verbaux de la conférence contre la contrebande tenue à Ottawa, les 8-10 janvier 1929, entre les représentants du Canada et ceux des Etats-Unis d'Amérique.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1928:—Copie des témoignages rendus devant l'inspecteur Jackson au cours de l'enquête récente qu'il a tenue sur certaines accusations portées contre le Lt-Col. H. W. Cooper, ex-préfet du pénitencier de New-Westminster, et sur l'administration dudit pénitencier; et aussi copie de tous rapports, lettres, mémoires et autres documents qui ont amené ladite enquête ou qui ont été écrits dans le cours de cette enquête; et aussi copie de tous rapports, documents, lettres, mémoires postérieurs à ladite enquête, y compris toute la correspondance échangée entre le ministre de la Justice et ledit Cooper.

L'ordre pour la deuxième lecture des résolutions adoptées en comité des Voies et Moyens, lundi le 13 mai courant, modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, étant lu;

M. Robb propose,—Que lesdites résolutions soient maintenant lues la deuxième fois et agréées.

M. Bennett, appuyé par M. Lawson propose en amendement,—Que tous les mots après "Que" dans la motion soient biffés et remplacés par les suivants: "lesdites résolutions soient soumises de nouveau au comité des Voies et Moyens, avec instructions de les modifier en biffant le paragraphe 4."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arthurs,
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Bowen,
Boys,
Brady,
Cahan,
Cantley,
Chaplin,
Charters,
Clark,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Ernst,
Esling,
Fansher (Lambton-Est),
Fraser,
Gott,
Grimmer,
Guthrie,
Hubbs,
Kaiser,
Kellner,
Kennedy,
Ladner,
Lang,
Lawson,
Lucas,
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdougall,
MacNutt,
Macphail,
McGibbon,
McQuarrie,
McRae,
Matthews,
Perley (sir George),
Quinn,
Rennie,
Ross (Kingston Cité),
Ryerson,
Senn,
Simpson,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spence,
Spotton,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Tummon,
Wilson,
Young (Toronto-Nord-Est)—58.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Allan, Bancroft, Beaubien, Benoit, Bettez, Bird, Blanchard, Blatchford, Bock, Bothwell, Boucher, Boulanger, Bradette, Brown, Cannon, Cardin, Carmichael, Casgrain, Cayley, Denis, Desaulniers, Deslauriers, Dionne, Donnelly, Dubuc, Duff, Dunning, Elliott, Evans, Fafard, Forke, Gardiner, Garland (Bow-River), Gervais, Girouard, Glen, Goulet, Gray, Hall, Hay, Heaps, Heenan, Hepburn, Howden, Ilsley, Jacobs, Jenkins, Johnston (Long-Lake), Kay, King (Kootenay-Est), Lacombe, Laflamme, Langlois, Lapointe, Lavigueur, Lovie, Macdonald (Glengarry), MacLean (Prince), McLean (Melfort), McDiarmid, McIntosh, McKenzie, McMillan, McPherson, Marcil, Millar, Milne, Morrissy, Motherwell, Neill, Parent, Perras, Power, Prévost, Ralston, Rinfret, Robb, Roberge, Robitaille, Rutherford, Sanderson, Séguin, Sinclair (Queens), Smith (Stormont), Spencer, Steedsman, Sylvestre, Taylor, Telford, Totzke, Vallance, Verville, Ward, Young (Saskatoon), Young (Weyburn)—96.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Lesdites résolutions sont en conséquence lues la deuxième fois et agréées.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 278, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est opportun de modifier la Loi de l'Accise qui forme le chapitre 60 des Statuts revisés du Canada, 1927, en abrogeant la sous-section (*a*) de la section 219 et en la remplaçant par la suivante:

"Sur chaque livre de malt fabriqué au Canada, sous le régime des règlements d'accise au sujet des touraillons et de l'absorption de l'humidité dans l'entrepôt, ainsi que prescrit par l'arrêté en conseil du septième jour de février mil huit cent quatre-vingt-onze, trois cents; mais le malt peut être transporté en entrepôt d'une malterie à une distillerie, et le droit sur ce malt peut être restitué sur preuve, à la satisfaction du ministère, que ce malt a été employé uniquement à la production de spiritueux à la fabrication desquels aucune matière autre que le malt n'est employée; et de plus le droit sur le malt employé dans toute manufacture-entrepôt munie de patente, à la fabrication de l'extrait de malt ou de quelque autre préparation médecinale de même nature agrée par le ministère, ou dans la préparation de tout produit alimentaire de malt approuvé par le Gouverneur en son conseil, peut être restitué en vertu de règlements établis par le ministère."

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 279. Loi modifiant la Loi de l'accise, lequel est lu la première et la deuxième fois. considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 212, Loi modifiant le Tarif des douanes est lu la deuxième fois. considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 25, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson.

Bill No 37, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du havre de Montréal.

Bill No 66, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du havre de Vancouver.

Bill No 67, Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du havre de Trois-Rivières.

Bill No 68, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du havre de Chicoutimi.

Bill No 69, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du havre d'Halifax.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 43, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Murray Harbour à un point situé dans la subdivision de Georgetown des Chemins de fer du gouvernement canadien, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Bill No 44, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Sunny-Brae à Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Bill No 45, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé dans la subdivision de Dundas, près Brantford, à un point situé dans la subdivision de Dunnville, près Cainsville, dans la province d'Ontario.

Bill No 46, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Garson à Falconbridge Mine, dans la province d'Ontario.

Bill No 47, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé sur l'embranchement de Sudbury à un point situé dans le township de Fairbank, dans la province d'Ontario.

Bill No 48, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Melfort à un point situé près Aberdeen, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 49, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Central Butte ou Mawer à un point situé dans le township 18 ou 19, rang 10 ou 11, à l'ouest du troisième méridien.

dans la province de la Saskatchewan (Titre changé en "Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada", d'un point situé près Central Butte ou Mawer à un point situé dans le township 18 ou 19, rang 10, 11 ou 12, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan).

Bill No 50, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Neidpath à un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique près Swift-Current, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 51, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Ridgedale, dans la province de la Saskatchewan, à trente milles vers Le Pas, dans la province du Manitoba.

Bill No 52, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Unity à un point situé près la frontière provinciale, dans le township 36 ou 37, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 53, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Hamlin à un point situé près Glenbush, Medstead ou Robin-Hood, dans la province de la Saskatchewan.

Bill No 54, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de St-Walburg, dans la province de la Saskatchewan, à Bonnyville, dans la province d'Alberta.

Bill No 55, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Alliance à un point situé près de Youngstown ou Dobson, dans la province d'Alberta.—(Amendé).

Bill No 56, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé à ou près Bulwark à un point situé dans le township 38 ou 39, rang 8, à l'ouest du quatrième méridien, dans la province d'Alberta.

Bill No 57, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de Hemaruka à Scapa, dans la province d'Alberta.

Bill No 58, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé près Swift-Creek à un point situé près Tête-Jaune, dans la province de la Colombie-Britannique.

Bill No 59, Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada, de New-Westminster à un point situé sur l'île Lulu, dans la province de la Colombie-Britannique, avec embranchements qui s'en détachent.

Le Bill No 131, Loi concernant l'administration de la justice dans le Yukon est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 170, Loi concernant les jeunes délinquants est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Onze heures.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King (Prince Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du protocole pour prohiber l'usage durant la guerre de gaz asphyxiant, empoisonnés ou autres, et de méthodes bactériologiques de guerre, signé à Genève, le 17 juin 1925.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Mackenzie King (Prince Albert), ordonné,—Que 500 copies du protocole pour prohiber l'usage durant la guerre de gaz asphyxiant, empoisonnés ou autres, et de méthodes bactériologiques de guerre, signé à Genève, le 17 juin, soient imprimées sans délai et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Onze heures p.m., étant passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et cinq minutes, jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 17 MAI 1929

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Parent, du comité des Bills privés, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Conformément aux instructions reçues de la Chambre le 29 avril, votre Comité a étudié de nouveau le Bill No 113 (G1 du Sénat), Loi pour faire droit à Antoine Joseph Bourdon, ainsi que les témoignages se rapportant audit Bill entendus devant le Comité permanent du Sénat sur le Divorce.

Au cours des délibérations de votre Comité, à la séance du 15 mai, les avocats du demandeur et de la défenderesse ont consenti à ce que le Bill soit retiré et l'enquête discontinuée. En conséquence, votre Comité est d'avis que l'on ne doive prendre aucune autre mesure relativement à ce Bill et a résolu de faire rapport à la Chambre de cette décision.

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville), du comité du Règlement, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a considéré le soixante et unième rapport du greffier des pétitions ainsi que la pétition de la *Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Company* demandant l'adoption d'une loi pour lui permettre de modifier son nom et d'augmenter son capital.

La preuve soumise à votre comité a montré que ce n'est que récemment que la Compagnie a décidé d'augmenter son capital et que, pour cette raison, elle n'a pu présenter sa pétition avant l'expiration du temps fixé pour recevoir les pétitions.

Votre comité a convenu de recommander et il recommande que la pétition soit reçue et que l'amende stipulée à l'article 93—(3)—(*a*) du Règlement soit imposée.

Votre Comité a également considéré les cinquante-quatrième, soixante-quatrième et soixante-cinquième rapports du greffier des pétitions, ainsi que les pétitions respectives de Lewis Coit Dargavel, George Frederick Wilson et George Collier Draper demandant solidairement l'adoption d'une loi pour accorder un divorce, et dissoudre le mariage du requérant.

Après avoir étudié la preuve soumise dans chaque cas en particulier, votre comité a convenu de recommander et il recommande que lesdites pétitions soient reçues; aussi, qu'en ce qui concerne les pétitions de Lewis Coit Dargavel et George Frederick Wilson, l'amende ne soit pas imposée; et en plus, qu'en ce qui concerne la pétition de George Collier Draper, l'amende soit imposée.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Billl No 63, Loi concernant *The Toronto Terminals Railway Company.*

Bill No 130, Loi modifiant la Loi des Chemins de fer nationaux du Canada.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 280 (W3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Alliance Nationale."

Bill No 281 (L5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Institut Royal d'Architecture du Canada."

Bill No 282 (M5 du Sénat), intitulé: "Loi, concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick."

Bill No 283 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Central Finance Corporation.*"

Bill No 284 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *Cobb Connector Company.*"

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929—Relevé: 1. Du nombre et des noms des fonctionnaires employés à la *Dominion Range Experimental Station,* de Manyberries, Alberta, du 1er avril au 30 novembre 1928.

2. Les salaires vraiment payés mensuellement à chacun des fonctionnaires susdits du 1er avril au 30 novembre 1928.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929—Etat indiquant:—

1. Combien d'articles entrent en franchise sous l'empire de la préférence britannique inscrite dans notre tarif douanier.
2. Et combien d'articles jouissent des droits de la préférence britannique.
3. Combien de ces articles ont été inscrits depuis 1921.

Les bills suivants du Sénat, sont séparément lus la première fois sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 256 (I6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dean William Moncrieff."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 257 (J6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Brett."—M. *Heaps.*

Bill No 261 (N6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Graham."—M. *Spence.*

Bill No 262 (O6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Velma Stella Seadon."—M. *Spence.*

Bill No 263 (P6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma O'Grady."—M. *Spence.*

Bill No 264 (Q6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Marguerite Stroud Robinson."—M. *Cahan.*

Bill No 266 (S6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Richardson."—M. *McPhee*.

Bill No 269 (V6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Angus John Archibald Blain."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 270 (W6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Horace Sillery."—M. *Kay*.

Bill No 271 (X6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Melville Fulton."—M. *Boys*.

Bill No 272 (Y6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Boyd."—M. *Stinson*.

Bil No 274 (A7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Fraser Rice."—M. *Kay*.

Bill No 275 (B7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Spurgeon White."—M. *Sanderson*.

Bill No 276 (C7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Georgeanna Anderson."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 277 (D7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Edward Angel."—M. *Ladner*.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 252, Loi concernant certains employés du service des postes ou de la poste ambulante du Canada, étant lu;

M. Veniot propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 279, Loi modifiant la Loi de l'accise est lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 212, Loi modifiant la Loi du tarif des douanes, étant lu;

M. Robb propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville), appuyé par M. Benoit, propose en amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé au comité général, avec instructions de modifier l'item 460*f*, en ajoutant après les mots "transporteurs à baquet oscillant" les mots "d'un genre ou d'une espèce non fabriqué au Canada."

M. l'Orateur décide que l'amendement n'est pas recevable parceque le proposeur a admis que son adoption causerait une augmentation de taxes.

Et la question étant posée: Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 74, Loi concernant *The Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada* avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 1, lignes 10 et 11.—Remplacer "soixante-neuf" par "soixante-quatorze."

2. Page 1, ligne 11.—Après "1917" insérer "ou de l'article soixante-neuf de la Loi des assurances, chapitre cent un des Statuts revisés, 1927."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 78, Loi concernant un certain brevet de Zebulum Colvin Ketchum, avec une amendement comme suit:—

1. Page 1, ligne 26.—Après clause 1 insérer ce qui suit comme clause 2:

"2. Advenant le cas où le commissaire rendrait une ordonnance rétablissant et remettant en vigueur le brevet désigné au préambule, et si quelque personne (entre la date de l'expiration de ce brevet pour cause de non-paiement des droits et le neuvième jour de février 1929) a légalement commencé de construire, de fabriquer, d'exploiter ou de vendre au Canada l'article d'invention couvert par ce brevet, cette personne pourra continuer de le construire, fabriquer, exploiter ou vendre aussi librement que si ledit brevet n'eut pas été rétabli et remis en vigueur."

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 79, Loi concernant un certain brevet de Jean-Baptiste Hurteau avec un amendement comme suit:

1. Page 2, lignes 1 et 2.—Aux mots "quatrième jour de février 1928", substituer "douzième jour de janvier 1929."

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rinfret,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur la résolution suivante:—Que le ministre des Finances reçoive l'autorisation de placer à l'actif du Gardien, à même les sommes versées au Trésor comme réparations pour les pertes subies pendant la dernière Guerre, une somme n'excédant pas $2,500,000, et que l'on stipule pour le mode et l'échelle des paiements.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills privés

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la troisième fois et passés sur division, savoir:—

Bill No 154 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Victoria Leader."

Bill No 178 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Cawthra Rogers."

Bill No 186 (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Honor Gilderoy."

Bill No 194 (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Baden Powell Haney."

Bill No 198 (H4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Campbell."

Bill No 202 (L4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Nicholls."

Bill No 180 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edgar Charles Buchanan."

Bill No 208 (R4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjory Lavinia Bradford."

Bill No 179 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madelaine Virginia Lumsden."

Bill No 209 (S4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Patrizio Nardini."

M. Arthurs propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills Privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 153 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Isabel Kemp."

Bill No 157 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Crawford Copping."

Bill No 158 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alderton."

Bill No 103 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Kearns."

Bill No 110 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Louise Brown."

Bill No 117 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wallace Evered Gillespie."

Bill No 182 (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Parker."

Bill No 183 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Vair."

Bill No 192 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Goring."

Bill No 119 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Ruth Glass."

Bill No 125 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Marie McFarlane."

Bill No 128 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleoniki Paleologou Drakoulas."

Bill No 140 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nanette Coffey."

Bill No 141 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Graham McCreadie."

Bill No 142 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephen Dymon."

Bill No 159 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Abraham autrement connu sous le nom de Elie Abraham Allen."

Bill No 184 (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Maud James."

Bill No 185 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen James Sim Pittendrich."

Bill No 187 (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Roy Edwards."

Bill No 189 (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Vaughan."

Bill No 190 (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Augusta Dunn."

Bill No 191 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane McLean."

Bill No 206 (P4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Henry Lyne Dixson."

Bill No 207 (Q4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Rosenberg."

Bill No 177 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Frederick Burgin."

Bill No 181 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Addie Linton."

Les bills suivants du Sénat, sont séparément lus la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill No 188 (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Beffre Baer."

Bill No 214 (V4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Alexandra Grayson Smith."

Bill No 215 (W4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Gillespie Simpson."

Bill No 217 (Y4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Helena Martin."

Bill No 218 (Z4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Warren."

Bill No 219 (A5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Elizabeth Kelley."

Bill No 222 (D5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Muriel Lange."

Bill No 223 (E5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Linda Lydia Snowdon Pascoe."

Bill No 228 (J5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Treslove."

Bill No 229 (K5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Latticia Smith."

Bill No 231 (O5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie White."

Bill No 233 (Q5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Evelyn Lawrence."

Bill No 234 (R5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Ray Bouvier."

Bill No 237 (U5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Nelson Brown."

Bill No 239 (W5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Duncan Gerard."

Bill No 241 (Y5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Haney."

Bill No 242 (Z5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Thompson Clark."

Bill No 245 (C6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander James Purse."

Bill No 246 (D6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Keith Black."

Bill No 247 (E6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Feldman."

Bill No 220 (B5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Ralph Wilson."

Bill No 221 (C5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Jane Stewart."

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant des réparations payées au Trésor pour pertes subies durant la dernière guerre.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que le Ministre des Finances reçoive l'autorisation de placer à l'actif du Gardien, à même les sommes versées au Trésor comme réparations pour les pertes subies pendant la dernière Guerre, une somme n'excédant pas $2,500,000, et que l'on stipule pour le mode et l'échelle des paiements.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Rinfret, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 285, Loi pourvoyant au paiement de réclamations d'indemnités pour pertes subies par la population civile du Canada pendant la dernière guerre, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 70, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company*, avec un amendement comme suit:—

1. Page 1, ligne 9. Remplacer "les deux ans" par "l'année".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre.

Bill No 286 (E7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Anne Terry."

Bill No 287 (F7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Milsom Ruggles."

Bill No 288 (G7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Stanley Warner."

Bill No 289 (H7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vincenzina Gramigna."

Bill No 290 (I7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Edwin Wood."

Bill No 291 (J7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Chearnley Chearnley."

Bill No 292 (K7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Evan Thompson."

Bill No 293 (L7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Matthews Moland."

Bill No 294 (M7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Townsley Hirsch."

Bill No 295 (N7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Edgar Baird."

Bill No 296 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edwin Walker."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 20 MAI 1929

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante-huitième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 17 courant et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De Henry Feldman, de Montréal, Québec, tailleur, pour une loi de divorce d'avec Rebecca Feldman (née Orenstein) de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Jacobs*.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquante-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 17 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:—

De la branche de la conférence maritime de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Northport, Nouvelle-Ecosse; priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.—M. *Smith* (Cumberland).

Sur motion de M. Garland (Carleton), ordonné,—Que la pétition de Henry Feldman, présentée le 17 courant, pour une loi à l'effet de dissoudre le mariage entre le pétitionnaire et Rebecca Feldman, avec le rapport du préposé aux pétitions soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son trente-troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De l'Alliance Nationale, de Montréal, Québec: pour modifier sa loi constitutive.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Garland (Bow River)—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quelle a été pour l'année 1927-28 la somme globale des lettres de crédit de chaque département.

2. Si les dépenses faites en vertu des lettres de crédit sont vérifiées par l'Auditeur-général avant ou après que les banques ont été remboursées.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 259 (L6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Viola Byers."—M. *Hay*.

Bill No 260 (M6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Soden."—M. *Hay*.

Bill No 265 (R6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Hanna."—M. *Rowe*.

Bill No 288 (G7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Stanley Warner."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 289 (H7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vincenzina Gramigna."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 292 (K7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Evan Thompson."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 293 (L7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Matthews Moland."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 294 (M7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Townsley Hirsh."—M. *Garland* (Carleton).

Les bills suivants sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 282 (M5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.."—M. *Bourgeois*.

Bill No 284 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *Cobb Connector Company*."—M. *Clark*.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:

Par M. Brady—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, pétitions et toutes autres communications échangées entre le ministre de la Marine et des Pêcheries, et toutes autres personnes ou sociétés, relativement à la nomination du juge Ellis pour former une commission et recueillir des témoignages au sujet du posage de trappes à poisson ou autres matières dans les eaux de la Colombie-Britannique du Nord.

Les bills suivants sont respectivement lus la troisième fois et passés, sur division, savoir:—

Bill No 122 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Forbes."

Bill No 196 (F4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Georgina Lloyd."

Bill No 197 (G4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Steel."

Bill No 200 (J4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Forbs Sangster."

Bill No 203 (M4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Stanley Cuneo."

Bill No 204 (N4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Allan Griffith."

Bill No 205 (O4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Bishop."

Bill No 103 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Kearns."

Bill No 110 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Louise Brown."

Bill No 117 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi puor faire droit à Wallace Evered Gillespie."

Bill No 182 (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Parker."

Bill No 183 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Vair."

Bill No 192 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Goring."

Bill No 190 (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Augusta Dunn."

Bill No 206 (P4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Henry Lyne Dixson."

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés sur division, savoir:—

Bill No 156 (Z2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Suzannah Musson Savery."

Bill No 193 (C4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Bertha Dupuis Ranger."

Sur motion de M. Garland (Carleton), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles les bills ci-haut sont fondés, et aussi sur les bills ci-après, savoir:—

Bill No 94 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth May Shields."

Bill No 95 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Melvina Guerin."

Bill No 98 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Ruth Laidman."

Bill No 127 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophia Love."

Bill No 138 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Freeman Switzer."

Bill No 88 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Elliott."

Bill No 154 (X2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes Victoria Leader."

Bill No 178 (K3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adele Cawthra Rogers."

Bill No 186 (S3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Honor Gilderoy."

Bill No 194 (D4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harvey Baden Powell Haney."

Bill No 198 (H4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Campbell."

Bill No 202 (L4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Nicholls."

Bill No 180 (M3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edgar Charles Buchanan."

Bill No 208 (R4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjory Lavinia Bradford."

Bill No 179 (L3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madelaine Virginia Lumsden."

Bill No 209 (S4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit Patrizio Nardini."

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont séparément lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 74, Loi concernant *The Premier Guarantee and Accident Company of Canada.*

Bill No 78, Loi concernant un certain brevet de Zebulum Colvin Ketchum.

Bill No 79, Loi concernant un certain brevet de Jean-Baptiste Hurteau.

Bill No 70, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.*

Les bills suivants du Sénat, sont séparément lus la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill No 224 (F5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Carbery Hyckman."

Bill No 225 (G5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lydia Alice Hinch."

Bill No 226 (H5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Plant."

Bill No 230 (N5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Herman Schelke."

Bill No 232 (P5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Berlinda Swayne."

Bill No 240 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Vera Carter Van Luven."

Bill No 243 (A6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Collingwood Darroch."

Bill No 244 (B6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ross James Smalley."

Bill No 248 (F6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Green Fuchs Webber."

Bill No 249 (G6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Lawrence Jones."

Bill No 256 (I6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dean William Montcrief."

Bill No 257 (J6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Brett."

Bill No 264 (Q6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Marguerite Stroud Robinson."

Bill No 266 (S6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Richardson."

Bill No 269 (V6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Angus John Archibald Blain."

Bill No 271 (X6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Melville Fulton."

Bill No 276 (C7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Georgeanna Anderson."

Bill No 277 (D7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Edward Angel."

Le bill suivant est lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce:—

Bill No 251 (X3 du Sénat), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant l'organisation et l'élection des directeurs du *Family Trust*, et changeant le nom de cette compagnie en celui de *Financial Trust Company*."

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince Albert), ordonné,—Que le sujet de l'Avis de motion paraissant dans les Procès-Verbaux de ce jour, concernant la protection, la conservation et le développement des pêcheries du saumon sockeye dans le bassin de la rivière Fraser, soit référé au comité de la Marine et des Pêcheries.

Sur motion de M. Mackenzie King, résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve le protocole pour l'interdiction de l'emploi durant la guerre de gaz asphyxiants, vénéneux ou autres, et des méthodes de guerre par les bactéries, qui a été signé à Genève, le dix-septième jour de juin mil neuf cent vingt-cinq, au nom de Sa Majesté pour la Puissance du Canada, par le plénipotentiaire y nommé, et que la Chambre l'approuve.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince Albert) ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a approuvé une résolution approuvant le Protocole ci-dessus, et demande à Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre pour approuver ledit Protocole.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Mackenzie King (Prince Albert),—Qu'il soit résolu:—Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver la Convention et le Protocole ayant pour objet de prévenir, par la construction d'ouvrages de consolidation, l'amoindrissement des chutes Niagara, et de prendre à titre d'expérience, une plus grande quantité d'eau de la rivière Niagara, lesquels Convention et Protocole ont été signés à Ottawa le deuxième jour de janvier mil neuf cent vingt-neuf, au nom de Sa Majesté pour la Puissance du Canada, par le plénipotentiaire y désigné et que cette Chambre approuve cette Convention et ce Protocole.

Et qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'associe au Sénat pour approuver les Convention et Protocole susmentionnés;

Et que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 72, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer *Quebec, Montreal and Southern.*

Bill No 213, Loi pour autoriser le consentement à la vente de certaines entreprises de télégraphe par câble et sans fil établies en vertu des lois dites *Pacific Cable Acts*, 1901 à 1924, (Imp.) et *West Indian Islands (Telegraph) Act*, 1924, (Imp.).

Le Bill No 170, Loi concernant les jeunes délinquants est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

2	Bureau du secrétaire du Gouverneur général—	
	Traitements	34,335 00
	Dépenses contingentes, y compris allocations de logement de $1,500 par année au secrétaire du gouverneur-général	72,500 00
21	Conseil Privé—	
	Traitements	55,170 00
	Dépenses contingentes	7,000 00
18	Bureau du Premier Ministre—	
	Traitements	29,255 00

6	Affaires extérieures—	
	Traitements, y compris la nomination de Laurent Beaudry et de John E. Read, à $6,000 chacun, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil.	98,890 00
	Dépenses contingentes.	50,000 00

XXXIV—AFFAIRES EXTERIEURES

LONDRES

251	Salaires et dépenses du bureau du Haut Commissaire du Canada, y compris $2,000 d'émoluments additionnels pour le Haut Commissaire en sus de ceux qui sont autorisés par le ch. 15, S.R.C.	117,260 00

BUREAU DES PASSEPORTS

250	Salaires et dépenses.	28,500 00

WASHINGTON

252	Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le salaire et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.	100,000 00

PARIS

253	Pour payer les frais de représentation à Paris, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, du secrétaire et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.	80,000 00

TOKIO

254	Pour pourvoir aux frais d'une représentation à Tokio, y compris salaires et allocations du ministre plénipotentiaire, secrétaires et personnel, nonobstant tout ce qui est contenu dans la Loi du service civil et ses amendements.	75,000 00

GENÈVE

255	Salaires et dépenses du bureau, Conseiller technique canadien	22,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures, sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 21 MAI 1929

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son trente-quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre ledit mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De Kathleen Hambourg (née Fitzgerald), d'Ottawa, Ontario, épouse de Clement Theodore Hambourg.

De Florence Gertrude Singer (née McKim), de Toronto, Ontario, épouse de George Edgar Singer.

De Hilda Rebecca Allison, de Toronto, Ontario, épouse de Ross Ainley Allison.

De Glennville Wesley Potter, de Gananoque, Ontario, époux de Adorna Ida Potter.

De Kenneth Blackwood Gibb, de Montréal, Québec, époux de Doris Lily Gibb (née Brodie).

De Lewis Coit Dargavel, de Brockville, Ontario, époux de Grace Ethel Dargavel.

De George Frederick Wilson, de Toronto, Ontario, époux de Lillian Agnes Wilson.

De Christina Adams Bourne, de Toronto, Ontario, épouse de John Bourne.

M. Brown pour M. Parent, du comité des Bills privés, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les Bills privés suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 201 (K4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Evelyn Farrow."

Bill No 210 (T4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Alfred Neary."

Bill No 211 (U4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Storey."

Bill No 188 (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Beffre Baer."

Bill No 214 (V4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Alexandra Grayson Smith."

Bill No 215 (W4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Gillespie Simpson."

Bill No 217 (Y4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Helena Martin."

Bill No 218 (Z4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Warren."

Bill No 219 (A5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Elizabeth Kelley."

Bill No 222 (D5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Muriel Lange."

Bill No 223 (E5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Linda Lydia Snowdon Pascoe."

Bill No 228 (J5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Treslove."

Bill No 229 (K5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Latticia Smith."

Bill No 231 (O5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie White."

Bill No 233 (Q5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Evelyn Lawrence."

Bill No 234 (R5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Ray Bouvier."

Bill No 237 (U5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Nelson Brown."

Bill No 239 (W5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Duncan Gerard."

Bill No 241 (Y5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Haney."

Bill No 242 (Z5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Thompson Clark."

Bill No 245 (C6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander James Purse."

Bill No 246 (D6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Keith Black."

Bill No 247 (E6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Feldman."

Bill No 220 (B5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Ralph Wilson."

Bill No 221 (C5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Jane Stewart."

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 253, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir.

Bill No 25, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson.

Bill No 66, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux commissaires du Havre de Vancouver.

Bill No 67, Loi pourvoyant à un prêt aux commissaires du port de Trois-Rivières.

Bill No 68, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux commissaires du port de Chicoutimi.

Bill No 69, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux commissaires du port d'Halifax.

Bill No 131, Loi concernant l'administration de la justice dans le territoire du Yukon.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 297 (A8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des caisses de petite économie, dites *Penny Banks.*"

Bill No 298 (B8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la faillite relativement à la localité d'un débiteur."

Sur motion de M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville) le sixième rapport du comité du Règlement déposé sur la Table le 17 mai, est adopté.

Sur motion de M. Brown pour M. Parent, le dixième rapport du comité des Bills privés déposé sur la Table le 17 mai, est adopté.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1929—Etat montrant:—

1. Combien de bestiaux on a abattus dans la zone de la vallée de la Fraser, Colombie-Britannique, durant les douze mois se terminant le 31 janvier 1928, pour avoir réagi à l'épreuve de la tuberculose.
2. Quels sont les noms et adresses des propriétaires de bestiaux abattus dans cette zone, durant ladite période.
3. Combien chaque propriétaire a perdu.
4. Quelle indemnité on a accordée dans chaque cas.
5. Quel est le montant des indemnités réellement payées dans chaque cas avant le 30 avril 1929.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929—Dossier montrant:—

1. Combien de bestiaux on a abattus durant les douze mois terminés le 31 janvier 1929, dans (*a*) Québec, (*b*) la Colombie-Britannique, pour avoir réagi à l'épreuve de la tuberculose bovine.
2. Quel est le montant total des indemnités accordées aux propriétaires de chacune de ces provinces pour la même période.
3. Quelle partie de l'indemnité a été payée, et quel montant est encore dû aux propriétaires à la date du 30 avril 1929, dans chacune de ces provinces et pour la même période.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance, pétitions et autres communications échangées entre le ministre des Postes, le ministère des Postes, le surintendant du

bureau de poste de St-Jean, Nouveau-Brunswick, et toute ou toutes personnes, relativement à la nomination projetée d'un maître de poste à Cocagne, dans le comté de Kent, province du Nouveau-Brunswick.

M. Forke, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929—Copie du rapport de l'enquête tenue par le juge Stubbs relativement à la destitution de A. M. Graham du personnel de la Commission d'établissement des soldats.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), propose,—Qu'il soit résolu:—Que lorsque la Chambre s'ajournera jeudi le 23 mai, elle restera ajournée jusqu'à lundi le 27 mai courant;

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), propose,—Qu'il soit résolu—Que lundi le 27 mai courant et tous les jours subséquents jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à 11 heures du matin, et qu'en plus de l'intermission ordinaire à 6 heures p.m., il y aura aussi une intermission chaque jour de une heure p.m., jusqu'à 3 heures p.m.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 255 (H6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Rose Harrison."—M. *Lawson.*

Bill No 258 (K6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Wilson Reoch."—M. *Lawson.*

Bill No 268 (U6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Wilson Pickering."—M. *Harris.*

Bill No 273 (Z6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wallace Wellington Corkum."—M. *Harris.*

Bill No 286 (E7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Anne Terry."—M. *Taylor.*

Bill No 287 (F7 du Sénat), intitulé "Loi pour faire droit à Frank Milsom Ruggles."—M. *Ryckman.*

Bill No 290 (I7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Edwin Wood."—M. *Howden.*

Bill No 291 (J7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Charnley Charnley."—M. *Howden.*

Bill No 295 (N7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Edgar Baird."—M. *Boys.*

Bill No 296 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edwin Walker."—M. *Sanderson.*

Le Bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 280 (W3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Alliance Nationale."

Le Bill No 278, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills Privés

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés sur division, savoir:—

Bill No 86 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Rutherfoord Zoppi."

Bill No 153 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Isabel Kemp."

Bill No 157 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Crawford Copping."

Bill No 158 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alderton."

Bill No 119 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Ruth Glass."

Bill No 125 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Marie McFarlane."

Bill No 128 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleoniki Paleologou Drakoulas."

Bill No 140 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nanette Coffey."

Bill No 141 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Graham McCreadie."

Bill No 142 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephen Dymon."

Bill No 159 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Abraham, autrement connu sous le nom de Elie Abraham Allen."

Bill No 184 (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Maud James."

Bill No 185 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen James Sim Pittendrich."

Bill No 187 (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Roy Edwards."

Bill No 189 (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Vaughan."

Bill No 191 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane McLean."

Bill No 207 (Q4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Rosenberg."

Bill No 177 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Frederick Burgin."

Bill No 181 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Addie Linton."

M. Howden propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés sur division, savoir:—

Bill No 108 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Southwood."

Bill No 195 (E4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanie Mathieson Howell."

Bill No 199 (I4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Asher True."

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois et agréés, savoir:—

Bill No 74, Loi concernant *The Premier Guarantee and Accident Company of Canada.*

Bill No 78, Loi concernant un certain brevet de Zebulum Colvin Ketchum.

Bill No 70, Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.*

Les bills suivants du Sénat, sont séparément lus la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill No 216 (X4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Osborne Lea."

Bill No 227 (I5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pansy Jean Van Luven."

Bill No 235 (S5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth Viola Beacock."

Bill No 236 (T5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Nichols."

Bill No 238 (V5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Victor Walter Holman Homan."

Bill No 261 (N6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Graham."

Bill No 262 (O6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Velma Stella Seadon."

Bill No 263 (P6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma O'Grady."

Bill No 270 (W6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Horace Sillery."

Bill No 272 (Y6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Boyd."

Bill No 274 (A7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Fraser Rice."

Bill No 275 (B7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Spurgeon White."

Bill No 259 (L6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Viola Byers."

Bill No 260 (M6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Soden."

Bill No 265 (R6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Hanna."

Bill No 288 (G7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Stanley Warner."

Bill No 289 (H7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vincenzina Gramigna."

Bill No 292 (K7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Evan Thompson."

Bill No 293 (L7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Matthews Moland."

Bill No 294 (M7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Townsley Hirsch."

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Banques et Commerce

Bill No 250 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company.*"

Bills Privés

Bill 284 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *Cobb Connector Company.*"

Sur motion de M. Jacobs, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles les bills ci-après sont fondés, savoir:—

Bill No 83 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Rutherfoord Zoppi."

Bill No 153 (W2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Isabel Kemp."

Bill No 157 (A3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Crawford Copping."

Bill No 158 (B3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Alderton."

Bill No 103 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Constance Mary Kearns."

Bill No 110 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Louise Brown."

Bill No 117 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wallace Evered Gillespie."

Bill No 182 (O3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maud Parker."

Bill No 183 (P3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Vair."

Bill No 192 (B4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Goring."

Bill No 119 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Ruth Glass."

Bill No 125 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Marie McFarlane."

Bill No 128 (V1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleoniki Paleologou Drakoulas."

Bill No 140 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nanette Coffey."

Bill No 141 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Graham McCreadie."

Bill No 142 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephen Dymon."

Bill No 159 (C3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elias Abraham autrement connu sous le nom de Elie Abraham Allen."

Bill No 184 (Q3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Maud James."

Bill No 185 (R3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen James Sim Pittendrich."

Bill No 187 (T3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Roy Edwards."

Bill No 189 (Y3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Molly Vaughan."

Bill No 190 (Z3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Augusta Dunn."

Bill No 191 (A4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Jane McLean."

Bill No 206 (P4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Henry Lyne Dixson."

Bill No 207 (Q4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Rosenberg."

Bill No 177 (J3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claude Frederick Burgin."

Bill No 181 (N3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Addie Linton."

Bill No 108 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Southwood."

Bill No 195 (E4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanie Mathieson Howell."

Bill No 199 (I4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Asher True."

Bills Publics

Le Bill No 75, Loi concernant le domicile des femmes mariées relativement aux procédures de divorce est de nouveau considéré en comité général; et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Onze heures, p.m.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre.

Bill No 299 (R7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Laura Hewitt."

Bill No 300 (S7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Pearl Duncan."

Bill No 301 (T7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jane Phelan."

Bill No 302 (U7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hurley Alexander Fummerton."

Bill No 303 (V7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Emory Anderson."

Bill No 304 (W7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Marion Gerrard."

Bill No 305 (X7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Beck."

Bill No 306 (Y7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Leonard Wiser."

Bill No 307 (Z7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George King."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Onze heures p.m., étant passées, M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et trois minutes, jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 22 MAI 1929

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante-dixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 21 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:—

De la *Benevolent and Protective Order of Elks*, loge No 46, Prince-Rupert, Colombie-Britannique; demandant une loi à l'effet d'amender le paragraphe 1 de l'article 236 du Code criminel du Canada de manière à étendre aux société fraternelles, clubs sociaux, organisations de charité et corps religieux les mêmes privilèges aux foires agricoles concernant les jeux de chance.—M. *Brady*.

De la société des femmes missionnaires, Baie de Quinte, église unie du Canada, Campbellford, Ontario; priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.—M. *Maybee*.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 37, Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du Havre de Montréal.

Bill No 279, Loi modifiant la Loi de l'accise.

Bill No 212, Loi modifiant le Tarif des douanes.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929:—Copie de tous les documents de la correspondance relatifs à la destitution de C. H. Couture, de St-Bernard, comté de Dorchester, province de Québec, de son emploi d'inspecteur des poids et mesures, le ou vers le mois de février 1927, et à la nomination de son successeur au même poste.

M. Euler, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929:—Copie de tous les documents et de la correspondance que le gouvernement a en sa possession relativement à la soi-disant accusation de tentative de subornation de l'officier de douanes Knowles portée contre Harry Broufman.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 267 (T6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Edward King."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 299 (R7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Laura Hewitt."—M. *Casselman*.

Bill No 303 (V7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Emory Anderson."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 304 (W7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Marion Gerrard."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 305 (X7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Beck." —M. *Kaiser*.

Bill No 306 (Y7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Leonard Wiser."—M. *Rowe*.

Bill No 307 (Z7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George King." —M. *Bowen*.

Les bills suivants sont séparément lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 283 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Central Finance Corporation*."—M. *Lang*.

Bill No 297 (A8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des caisses de petite économie, dites *Penny Banks*."—Le *ministre des Finances*.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance et autres papiers qui ont trait à la promotion de M. Arthur Lovett, nommé inspecteur des Douanes à Halifax, en août 1925.

Par M. Spencer pour Mlle Macphail—Ordre de la Chambre—Copie des règles et règlements que doivent observer les officiers des pénitenciers.

Par M. Ryerson—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, lettres, notes de classification, décisions, mémoires et autres documents que la Commission du service civil, le ministère des Travaux publics ou tout autre ministère fédéral peut avoir dans ses dossiers au sujet de la nomination d'un ingénieur de chauffage, classe 2, annoncée le 20 mars 1928, et relativement à la nomination en mai 1929, d'un ingénieur gardien pour les édifices publics de Brandford, Ontario.

M. Robb propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que la période de temps pour recevoir des demandes d'assurance en vertu de la Loi de l'assurance des soldats de retour soit allongée d'une année à partir du 31 août 1929.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera demain en comité pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 278, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre étant lu;

M. Robb propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Macdougall, appuyé par M. Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest), propose en amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "de l'avis de la Chambre, l'application de la taxe des ventes sur les vêtements personnels et les chaussures impose une charge onéreuse et inutile au peuple du Canada et devrait être discontinuée dès maintenant."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arthurs,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bennett,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Bowen,
Boys,
Brady,
Cahan,
Cantley,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Cowan,
Dickie,
Edwards (Waterloo-Sud),
Embury,
Esling,
Fraser,
Geary,
Guthrie,
Harris,
Kaiser,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
Macdougall,
MacLaren,
MacNutt,
McGibbon,
McRae,
Manion,
Matthews,
Maybee,
Peck,
Price,
Quinn,
Rennie,
Ross (Kingston Cité),
Rowe,
Ryerson,
Short,
Sinclair (Wellington-Nord),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spence,
Spotton,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Tummon,
Wilson—54.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,
Allan,
Bancroft,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bird,
Bissett,
Blanchard,
Bock,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourassa,
Bourgeois,
Bradette,
Brown,
Cannon,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Coote,
Delisle,
Denis,
Desaulniers,
Deslauriers,
Dubuc,
Duff,
Dunning,
Dussault,
Elliott,
Euler,
Evans,
Fansher (Lambton-Est),
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Forke,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gervais,
Girouard,
Glen,
Goulet,
Hall,
Heaps,
Heenan,
Hepburn,
Howard,
Howden,
Ilsley,
Irvine,
Jacobs,

Jelliff,	Lucas,	Milne,	Séguin,
Johnston (Long-Lake),	Luchkovich,	Morin (Bagot),	Speakman,
Kay,	Macdonald (Glengarry),	Morrissy,	Spencer,
King (Kootenay-Est),	MacLean (Prince),	Motherwell,	Steedsman,
King, Mackenzie (Prince-Albert),	McLean (Melfort),	Neill,	Stewart (Edmonton-Ouest),
Lacombe,	McDiarmid,	Parent,	Sylvestre,
Lacroix,	McIntosh,	Perras,	Taylor,
Laflamme,	McKenzie,	Power,	Telford,
Langlois,	McMillan,	Prévost,	Tobin,
Lapierre,	Malcolm,	Ralston,	Totzke,
Lapointe,	Mercier (Laurier-Outremont),	Rinfret,	Verville,
Lavigueur,	Mercier (St-Henri),	Robb,	Ward,
Letellier,	Millar,	Roberge,	Young (Saskatoon),
Lovie.		Robitaille,	Young (Weyburn)—111.
		St-Père,	

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et la question étant posée;

M. McRae, appuyé par M. Arthurs, propose en amendement:—

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

"la Chambre regrette l'inhabilité du gouvernement à mettre à profit l'expérience acquise par le Canada dans la colonisation et le développement du pays et déplore le fait que des hommes et des femmes ont été, durant ces derniers mois, établis dans l'Ouest sur des terres de la Couronne, à de grandes distances des moyens de transport, des maisons d'éducation, des hôpitaux et autres choses indispensables, les mettant ainsi dans l'impossibilité presqu'absolue d'atteindre le succès et le bonheur dans leur nouveau milieu, et elle est d'avis que l'on ne peut remédier à de telles conditions que par une réorganisation immédiate du ministère de l'Immigration et de la Colonisation."

Et un débat s'ensuivant et continuant, il est ajourné sur motion de M. Rowe.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 308 (Q7 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel."

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat s'unit à la Chambre pour approuver le protocole pour l'interdiction de l'emploi durant la guerre de gaz asphyxiants, vénéneux ou autres, et des méthodes de guerre par les bactéries, qui a été signé à Genève, le dix-septième jour de juin mil neuf cent vingt-cinq, au nom de Sa Majesté pour la Puissance du Canada, par le plénipotentiaire y nommé.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 23 MAI 1929

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante-onzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 22 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:—

De deux (2) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

De *St. Luke's Auxiliary of the Montreal Presbyterial*, de la société des femmes missionnaires de l'église unie du Canada, Montréal, Québec.—M. *White* (Mont-Royal).

Du conseil municipal des townships de Griffiths et Matawatchan, comté de Renfrew, Ontario.—M. *Maloney*.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 173, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition des chemins de fer Québec Oriental et Atlantic, Québec et Occidental.

Bill No 174, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pour autoriser l'acquisition du *Saint John and Quebec Railway*.

Bill No 252, Loi concernant certains employés du service des postes ou de la poste ambulante du Canada.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention des Bills privés a l'honneur de présenter son trente-cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De la *Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Company;* pour changer son nom en celui de *Dominion of Canada General Insurance Company*, pour augmenter son capital-actions sans droits de vote ou avec droits restreints relativement au vote.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 309, Loi concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Dominion of Canada General Insurance Company.*—M. *Geary.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 102.

M. Brown pour M. Parent, du comité des Bills privés, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les Bills privés suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 224 (F5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Carbery Hyckman."

Bill No 225 (G5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lydia Alice Hinch."

Bill No 226 (H5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Plant."

Bill No 230 (N5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Herman Schelke."

Bill No 232 (P5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Berlinda Swayne."

Bill No 240 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Vera Carter Van Luven."

Bill No 243 (A6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Collingwood Darroch."

Bill No 244 (B6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ross James Smalley."

Bill No 248 (F6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Green Fuchs Webber."

Bill No 249 (G6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Lawrence Jones."

Bill No 256 (I6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dean William Montcrief."

Bill No 257 (J6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Brett."

Bill No 264 (Q6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Marguerite Stroud Robinson."

Bill No 266 (S6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Richardson."

Bill No 269 (V6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Angus John Archibald Blain."

Bill No 271 (X6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Melville Fulton."

Bill No 276 (C7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Georgeanna Anderson."

Bill No 277 (D7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Edward Angel."

Bill No 216 (X4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Osborne Lea."

Bill No 227 (I5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pansy Jean Van Luven."

Bill No 235 (S5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth Viola Beacock."

Bill No 236 (T5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Nichols."

Bill No 238 (V5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Victor Walter Holman Homan."

Bill No 261 (N6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Graham."

Bill No 262 (O6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Velma Stella Seadon."

Bill No 263 (P6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma O'Grady."

Bill No 270 (W6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Horace Sillery."

Bill No 272 (Y6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Boyd."

Bill No 274 (A7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Fraser Rice."

Bill No 275 (B7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Spurgeon White."

Bill No 259 (L6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Viola Byers."

Bill No 260 (M6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Soden."

Bill No 265 (R6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Hanna."

Bill No 288 (G7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Stanley Warner."

Bill No 289 (H7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vincenzina Gramigna."

Bill No 292 (K7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Evan Thompson."

Bill No 293 (L7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Matthews Moland."

Bill No 294 (M7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Townsley Hirsch."

Ainsi que le Bill No 284 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *Cobb Connector Company.*"

Votre Comité a également étudié la question des droits prévus à l'article 93 (8) du Règlement en tant que s'appliquant au Bill No 256 (I6 du Sénat), inclus dans le présent douzième rapport, ainsi qu'au Bill No 247 (E6 du Sénat), inclus dans le onzième rapport du comité, et il a convenu de recommander et il recommande que lesdits droits ne soient pas imposés.

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré le bill No 254, Loi concernant la construction par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations de terminus avec suppression de passages à niveau et autres ouvrages en la cité de Montréal et dans son voisinage, et a convenu de rapporter le bill avec modifications.

Ceux qui ont présenté les bills suivants ayant signifié leur intention d'abandonner lesdits bills, votre Comité recommande qu'ils soient retirés, savoir:—

Bill No 6, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Investigation d'une compagnie subsidiaire de compagnies de téléphone ou de télégraphe).

Bill No 40, Loi constituant en corporation la *Montreal Underground Terminal Company.*

Relativement au bill No 40, votre Comité recommande que les droits et amendes, moins les frais d'impression et de traduction, soient remboursés.

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville), du comité du Règlement, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré le quarante-quatrième et le soixante-huitième rapports du greffier des pétitions, ainsi que les pétitions respectives de Gladys May Carter, Nellie Farrell, Cecilia Leta Rice et Henry Feldman, demandant solidairement l'adoption d'une loi pour accorder un divorce, et dissoudre le mariage du requérant.

Après avoir étudié la preuve soumise dans chaque cas en particulier, votre Comité a convenu de recommander, et il recommande que lesdites pétitions soient reçues; aussi, qu'en ce qui concerne les pétitions de Gladys May Carter, Nellie Farrell et Henry Feldman, l'amende ne soit pas imposée; et en plus, qu'en ce qui concerne la pétition de Cecilia Leta Rice, l'amende soit imposée.

Sur motion de M. Bouchard pour M. Marcil, le comité des Impressions du Parlement obtient l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929—Etat indiquant:—

Quel a été le nombre total des enrôlements (*a*) volontaires, (*b*) forcés durant la grande guerre de 1914-18 dans chacune des neuf provinces du Canada.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres communications échangées entre le ministre des Postes, le ministère des Postes, le surintendant du bureau de poste de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et toute ou toutes personnes relativement à l'adjudication d'un contrat pour le transport des dépêches entre Cocagne et Notre-Dame, dans le comté de Kent, province du Nouveau-Brunswick.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Vingtième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada pour l'année 1928.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Duff, le comité de la Marine et des Pêcheries obtient l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. McIntosh propose, appuyé par M. Howard,—Que les recommandations contenues dans le deuxième rapport du comité sur les Relations industrielles et internationales présentées à la Chambre vendredi le 1er mai, soient adoptées.

Et un débat s'ensuivant;

M. Heaps, appuyé par M. Neill, propose en amendement:—

"Que ledit rapport du Comité permanent des relations industrielles et internationales ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au Comité des relations industrielles et internationales avec instructions de le modifier en ajoutant une clause pour conseiller que l'on demande à toutes les provinces du Canada d'adopter une loi d'après laquelle on investirait le gouvernement du Canada de la juridiction en ce qui a trait à la législation établissant un système d'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité qui serait basée sur des contributions forcées et que l'on prétend maintenant être sous la juridiction exclusive des provinces ou sous leur contrôle."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Bird,
Bourassa,
Bradette,
Carmichael,
Coote,
Evans,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Heaps,
Kellner,
Lucas,
Luchkovich,
Neill,
Speakman,
Spencer,
Woodsworth—18.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arthurs,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bennett,
Benoit,
Black (Yukon),
Blanchard,
Blatchford,
Bock,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bourgeois,
Bowen,
Boys,
Brady,
Brown,
Cahan,
Cannon,
Casgrain,
Charters,
Chevrier,
Clark,
Denis,
Desaulniers,
Dickie,
Donnelly,
Dubuc,
Dunning,
Esling,
Euler,
Fafard,
Forke,
Fraser,
Garland (Carleton),
Gervais,
Girouard,
Glen,
Gott,
Hanson,
Heenan,
Hepburn,
Howden,
Ilsley,
Johnston (Long-Lake),
King (Kootenay-Est),
King, Mackenzie (Prince-Albert),
Lacombe,
Laflamme,
Lapierre,
Lapointe,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
Macdonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
MacNutt,
McGibbon,
McIntosh,
McKenzie,
McQuarrie,
Malcolm,
Mercier (St-Henri),
Millar,
Milne,
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Morrissy,
Motherwell,
Peck,
Perras,
Price,
Quinn,
Ralston,
Rinfret,
Robb,
Ross (Kingston Cité),
Ryerson,
Séguin,
Short,
Spence,
Spotton,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Sylvestre,
Taylor,
Telford,
Totzke,
Vallance,
Young (Saskatoon)—92.

Après débat ultérieur, la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur division.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 301 (T7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jane Phelan."—M. *McQuarrie.*

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par sir George Perley—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si lorsque la Chambre émet des ordres pour le dépôt de dossiers, ou de copies de ces dossiers, relatifs à des nominations que la Commission du service civil a faites, comme le cas s'est présenté à plusieurs reprises dernièrement à propos du ministère des Postes on dépose tous les documents du dossier de la Commission du service civil, y compris les rapports et recommandations des fonctionnaires supérieurs, les observations ou opinions des Commissaires, et généralement tout ce que le dossier contient et qui a trait à la nomination dont il est question.

2. Sinon, (*a*) quelle est la coutume suivie, qui fait le choix des documents déposés et en vertu de quel principe; (*b*) pourquoi le dossier complet n'est pas déposé en vertu de l'ordre de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Power du comité spécial nommé pour étudier la Loi des élections fédérales 1920, et ses amendements, et la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Les amendements contenus dans le bill proposé ci-attaché, sont recommandés à l'unanimité pour leur adoption immédiate. Ce sont des amendements qui ne peuvent être mis en vigueur sans préparatifs qui devront nécessairement couvrir une période de temps assez considérable (pas moins de six mois) et, afin que ces préparations soient faites d'une façon adéquate durant le présent Parlement, il est essentiel que ses amendements soient adoptés durant la présente session.

D'autres amendements d'un caractère moins important sont encore sous la considération du comité, lequel a toutefois, déjà tenu de longues séances et a étudié pleinement la situation. Les amendements qui restent pour être pris en considération touchent surtout sur des points de détail et le rapport final du comité en disposera.

Le bill proposé ci-joint contient seulement les amendements à l'effet (1) de transférer la nomination et la responsabilité vis-à-vis des officiers rapporteurs du gouvernement du jour au directeur général des élections et (2) de substituer au système de préparer les listes, un système qui ne présentera pas les graves défauts du système actuel. Afin d'atteindre ces objets, un certain nombre d'amendements secondaires ont été nécessaires, mais les amendements proposés n'avaient trait qu'à ces clauses de la loi qu'il semblait nécessaire de modifier afin d'atteindre heureusement les deux buts spécifiés.

L'objection primordiale et la plus grave au système actuel de préparer des listes, est que presque invariablement dans les centres urbains et très fréquemment en campagne, la procédure suivie a pour résultat la préparation de listes qui contiennent non seulement plusieurs inexactitudes au sujet de la description des voteurs dont les noms apparaissent sur la liste, mais comprend encore les noms d'un nombre indûment trop grand et souvent énorme de personnes qui ne sont pas qualifiées pour voter dans la division électorale couverte dans la liste ou encore dans le district électoral dont la division ne forme qu'une partie. Ces inexactitudes sont dues en partie à la clause qui stipule que les noms qui sont sur les listes provinciales existantes de voteurs, dans les centres urbains sont transférés automatiquement aux listes fédérales. La valeur et l'exactitude

des listes provinciales varient d'une province à l'autre, et même d'une partie d'une province à l'autre quelquefois, mais d'une manière générale il s'écoule un intervalle si considérable entre la date de préparation et la date de l'élection fédérale, que lorsque le temps arrive de s'en servir pour une telle élection, les décès et les déménagements ont diminué sérieusement la valeur qu'elles avaient lorsqu'on les a préparées, même si à cette époque, elles réflétaient exactement la situation alors existante. A moins que les listes ne possèdent un haut degré d'exactitude, elles ont peu de valeur et toute tentative sérieuse de les corriger d'après la loi existante entraîne les candidats à faire des dépenses très grandes et non nécessaires. Le comité propose d'abandonner le recours aux listes provinciales et de leur substituer, dans les centres urbains une énumération préliminaire, le reste de la procédure restant telle qu'elle est maintenant.

L'amendement proposé au sujet de la nomination des officiers rapporteurs a pour fin d'enlever, et dans l'opinion du comité enlèvera effectivement les difficultés administratives qui se présentent maintenant dans le cours d'une élection. Il semble que ces difficultés sont dues presque exclusivement au fait que plusieurs officiers rapporteurs qui se considèrent très justement comme des serviteurs du public et non du parti politique qui les a nommés, sont soupçonnés par les partisans des partis opposés d'être guidés par des intérêts politiques plutôt que par l'intérêt public. Le comité est d'avis qu'imposer aux directeurs des élections le droit de choisir les officiers rapporteurs empêchera ceux-ci de se faire une fausse idée de la nature de leurs devoirs, éliminera tout motif ou raison que l'on pourra avoir de soupçonner un officier rapporteur impartial d'agir pour de mauvais motifs et rendra les officiers rapporteurs entièrement indépendants.

Le comité recommande en conséquence, d'adopter durant la présente session du Parlement une loi qui modifiera la Loi des élections fédérales, de la manière suivante:

BILL N°

Loi modifiant la Loi des élections fédérales

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. Est modifiée la *Loi des élections fédérales,* chapitre cinquante-trois des Statuts revisés du Canada, 1927, par l'abrogation de l'alinéa (*l*) de l'article deux de ladite loi et son remplacement par le suivant:

(*l*) "district judiciaire" signifie un territoire, comté ou district judiciaire à l'égard duquel un juge a été nommé pour exercer des fonctions judiciaires."

(11) "le juge", lorsque cette expression est employée pour définir l'officier de justice à qui des pouvoirs spécifiques sont conférés, signifie

(i) relativement à tout endroit situé dans les districts judiciaires de Québec ou de Montréal, dans la province de Québec, le juge qui, à l'occasion, exerce les fonctions de juge en chef de la Cour supérieure, ou le juge en chef suppléant, selon le cas, ou tout autre juge, nommé par le gouverneur en son conseil, que peut désigner ledit juge en chef ou juge en chef suppléant pour exercer les fonctions qui, dans la présente loi, sont requises d'être exercées par le juge;

(ii) relativement à tout autre endroit de la province de Québec, le juge indiqué par le juge en chef ou le juge en chef suppléant comme étant le juge qui exerce au besoin la juridiction du juge de la Cour supérieure du district judiciaire dans lequel est situé cet endroit, et si plus d'un juge exerce cette juridiction, le plus ancien d'entre eux;

(iii) relativement à tout endroit du territoire du Yukon, le juge qui exerce la juridiction du juge de la Cour territoriale dudit territoire; et

(iv) relativement à tout autre endroit du Canada, le juge qui exerce au besoin la juridiction du juge de la cour de comté du comté, ou le juge de la cour de district du district, selon le cas, dans lequel est situé cet endroit, et s'il y a plus d'un pareil juge, le plus ancien d'entre eux.

2. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'alinéa (*r*) de l'article deux de ladite loi, et son remplacement par le suivant:

(*r*) "jour de la présentation" ou "le jour des présentations" signifie le jour de clôture des présentations ainsi que le prescrit la présente loi."

3. Est modifiée ladite loi par l'abrogation des alinéas (*c*) et (*d*) et leur remplacement par les suivants:

(*d*) "arrondissement de scrutin urbain" signifie un arrondissement entièrement contenu dans une localité comptant plus de dix mille personnes, laquelle localité, en vertu des lois provinciales, est une cité, une ville ou un village constitué en corporation, ou signifie un arrondissement situé dans toute autre zone que le directeur général des élections prescrit comme étant un arrondissement urbain;

(*c*) "arrondissement de scrutin rural" signifie un arrondissement de scrutin dont nulle partie n'est contenue dans une localité comptant plus de dix mille personnes, et laquelle localité, en vertu de la loi provinciale, est une cité, une ville ou un village constitué en corporation; *ou dont nulle partie n'est contenue dans toute autre zone que le directeur général des élections prescrit comme devant être traitée à titre d'arrondissement urbain."*

4. Est modifiée ladite loi par l'abrogation du premier paragraphe de l'article quatorze, et son remplacement par le suivant:

"14. L'après-midi du jour de scrutin est jour férié au Canada."

5. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'alinéa (*a*) du paragraphe deux de l'article dix-huit, et son remplacement par le suivant:—

(*a*) "donner aux besoins aux officiers d'élection les instructions qu'il juge nécessaires pour assurer l'exécution efficace des dispositions de la présente loi."

6. Est modifiée ladite loi par l'addition des paragraphes suivants à l'article dix-huit, à titre de paragraphes deux A, deux B et deux C:—

"(2A) Lorsqu'il appert au directeur général des élections qu'un officier d'élection s'est rendu coupable d'une infraction à la présente loi, il est de son devoir de faire l'enquête qui lui semble utile dans les circonstances, et s'il est d'avis que des procédures pour le châtiment de l'infraction ont été convenablement instituées ou devraient l'être et que son intervention servirait l'intérêt public, il doit aider à l'exécution de ces procédures ou voir à les faire instituer et exécuter et encourir les frais qu'il peut être nécessaire d'encourir pour ces fins.

(2B) Le directeur général des élections est revêtu des mêmes pouvoirs dans le cas de toute infraction qui lui paraît avoir été commise par quelque personne et qui est visée à l'article cinq, à l'article quarante-trois, à l'article cinquante et un, aux paragraphes deux et six de l'article soixante-six, au paragraphe dix de l'article soixante-sept ou au paragraphe sept de l'article soixante-neuf de ladite loi.

(2C) Pour les fins de toute enquête instituée sous le régime des dispositions du présent article, le directeur général des élections ou toute personne qu'il nomme dans le but de diriger cette enquête, possède les pouvoirs d'un commissaire, définis à la Partie II de la *Loi des enquêtes*, et tous frais qu'entraîne la tenue d'une enquête visée au présent article et les procédures que le directeur général des élections a, de ce chef, aidé à instituer ou qu'il a fait instituer, sont payables par l'auditeur général sur le certificat du directeur général des élections à même les fonds votés par le Parlement et destinés à cette fin."

7. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article vingt et un et son remplacement par le suivant:—

"21. Il est du devoir du directeur général des élections de nommer un officier-rapporteur pour chaque district électoral et, par la suite, de nommer au besoin un nouvel officier-rapporteur pour tout district électoral,

(*a*) Chaque fois que survient une vacance dans la fonction d'officier-rapporteur pour ce district électoral; ou

(*b*) Chaque fois que l'officier-rapporteur pour ce district électoral notifie au directeur général des élections qu'il désire résigner ses fonctions, et que, de l'avis du directeur général des élections, il n'est pas contraire à l'intérêt public de permettre à cet officier-rapporteur de démissionner; ou

(*c*) Chaque fois que, sans avoir reçu cette notification, le directeur générai des élections est d'avis que l'officier-rapporteur pour ce district électoral n'a pas accompli avec compétence les devoirs de sa fonction ou qu'il est incapable de les accomplir d'une façon satisfaisante par suite de maladie ou d'une autre cause.

(2) Le directeur général des élections peut faire toute nomination par la mention du titre de la fonction de la personne à nommer, et toute personne ainsi nommée pour être officier-rapporteur d'un district électoral, et le successeur, au besoin, de cette personne dans cette fonction, est officier-rapporteur dans le district électoral pour lequel la nomination est faite.

(3) Une liste des officiers-rapporteurs pour chaque district électoral du Canada doit être publiée dans la *Gazette du Canada* entre le premier et le vingtième jour de janvier de chaque année."

8. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article vingt-trois et son remplacement par le suivant:

23. Subordonnément aux dispositions qui précèdent, chaque secrétaire d'élection reste en fonction suivant le bon plaisir de l'officier-rapporteur par qui il a été choisi, et, après la mort de cet officier-rapporteur, ou à l'expiration de son terme d'office, jusqu'à ce *que son successeur ait nommé un nouveau secrétaire d'élection*."

9. Est modifiée ladite loi par l'addition de l'article suivant à titre d'article vingt-trois A:

"23A. Il est du devoir de l'officier-rapporteur et du secrétaire d'élection d'avertir immédiatement le directeur général des élections si l'officier-rapporteur devient incapable d'agir, à quelque moment, par suite de maladie, d'absence du district électoral ou d'une autre cause, et il est du devoir du secrétaire d'élection d'informer immédiatement le directeur général des élections de la mort de l'officier-rapporteur."

10. Est modifiée ladite loi par l'addition de l'article suivant à titre d'article vingt-quatre A:

"24A. Si l'officier-rapporteur décède ou devient incapable d'agir, le secrétaire d'élection, jusqu'à la nomination d'un nouvel officier-rapporteur ou jusqu'à ce que l'officier-rapporteur redevienne capable d'agir, est responsable de l'administration de l'élection comme s'il avait été personnellement nommé officier-rapporteur pour le district électoral, et, subordonnément à ce qui précède, chaque fois que l'officier-rapporteur est décédé ou est devenu incapable d'agir avant l'émission d'un bref d'élection et avant que son successeur ait été nommé, ce bref d'élection peut être adressé soit à l'officier-rapporteur, soit au secrétaire d'élection.

(2) Tout secrétaire d'élection, requis d'agir à titre d'officier-rapporteur à une élection à la place de l'officier-rapporteur par qui il a été nommé, doit à son tour nommer un secrétaire d'élection.

(3) Tout secrétaire d'élection possède, de ce chef, l'autorité pour émettre, au nom et pour le compte de l'officier-rapporteur, tout certificat de transfert ou certificat de bureau provisoire de scrutin que ce dernier a le pouvoir d'émettre en exécution des dispositions de la présente loi."

11. Est modifiée ladite loi par l'addition de l'article suivant à titre d'article vingt-quatre B:

"24B. Sur réception de l'avis qu'un bref a été émis pour une élection dans son district électoral, chaque officier-rapporteur doit immédiatement ouvrir et, pendant toute la durée de l'élection, tenir ouvert, dans un endroit commode du district électoral, un bureau où les votants peuvent avoir recours à lui, et il doit donner avis public de l'emplacement de ce bureau de la manière que peut l'ordonner le directeur général des élections.

12. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article vingt-sept et son remplacement par le suivant:

"27. Tout officier d'élection qui omet d'observer les dispositions de la présente loi est passible, après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au moins cinquante dollars ou d'au plus deux cents dollars, et tout officier d'élection qui refuse d'observer l'une quelconque des dispositions de la présente loi, est passible, après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au moins deux cents dollars ou d'au plus cinq cents dollars, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, cet officier d'élection n'établisse que, par son omission ou son refus, il agissait de bonne foi, que son omission ou son refus était raisonnable et qu'il n'avait aucunement l'intention de porter atteinte au résultat de l'élection ou de permettre de voter à une personne qu'il ne croyait pas de bonne foi habile à voter, ou d'empêcher de voter une personne qu'il ne croyait pas de bonne foi inhabile à voter.

(2) Faire ou omettre de faire un acte qui résulte dans la réception d'un vote qui n'aurait pas dû être déposé ou dans la non réception d'un vote qui aurait dû l'être, est censé une inobservation des dispositions de la présente loi.

(3) La personne qui institue une procédure tendant à la déclaration de culpabilité d'un officier d'élection en exécution du présent article, a droit de recevoir la moitié de l'amende recouvrée, et elle doit lui être versée en conséquence, à moins que cette procédure n'ait été instituée sur l'ordre du directeur général des élections ou à moins que le directeur

général des élections, à la demande de la personne par qui la procédure a été instituée, ne soit intervenue dans cette procédure et n'ait acquitté la totalité ou une partie des frais encourus de ce chef."

13. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article vingt-huit et son remplacement par le suivant:

"28. Immédiatement après sa nomination, il est du devoir de tout officier-rapporteur de diviser son district électoral en arrondissements de scrutin, chacun devant contenir autant que possible trois cents votants; toutefois, il doit tenir compte des conditions géographiques et de toute autre considération de même nature pour procurer aux électeurs de chaque arrondissement de scrutin les facilités voulues pour déposer leurs bulletins à un ou plus d'un bureau de scrutin établi à un endroit commode dans les limites de l'arrondissement de scrutin.

(2) Quand, par suite d'une pratique établie dans l'endroit, ou par suite d'autre circonstance particulière, il est plus commode de constituer un arrondissement de scrutin qui comprenne sensiblement plus de trois cents votants et de répartir alphabétiquement la liste électorale pour cet arrondissement de scrutin entre les bureaux de scrutin voisins, l'officier-rapporteur peut, avec l'approbation du directeur général des élections et par dérogation aux dispositions de l'article qui précède, constituer un arrondissement de scrutin comprenant autant que possible quelque multiple de trois cents électeurs.

(3) Lorsqu'un grand arrondissement de scrutin a été constitué comme susdit, cet arrondissement peut, pour les fins d'énumération et d'enregistrement visés par la présente loi, être comptés comme s'il contenait un nombre d'arrondissements de scrutin égal au multiple de trois cents électeurs qu'il s'agit d'y inclure.

14. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article vingt-neuf et du premier paragraphe de l'article trente, et leur remplacement par ce qui suit:

29. Subordonnément aux dispositions qui suivent, tout individu du sexe masculin ou féminin a droit de voter et d'être inscrit sur la liste électorale de l'arrondissement de scrutin dans lequel il réside à l'époque de la préparation de la liste électorale à cette fin, s'il

(*a*) Est âgé de vingt et un ans accomplis; et

(*b*) Est sujet britannique de naissance ou par naturalisation; et

(*c*) A eu sa résidence ordinaire au Canada pendant au moins douze mois; et

(*d*) Avait sa résidence ordinaire dans le district électoral à la date de l'émission du bref d'élection et, à une élection partielle, a continué d'y résider ordinairement jusqu'au jour du scrutin; à moins qu'il ne soit

(*e*) Le directeur général des élections ou le sous-directeur général des élections;

(*f*) Un juge nommé par le gouverneur en son conseil;

(*g*) Un Indien qui réside ordinairement sur une réserve indienne et n'ait pas servi dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada dans la guerre de 1914-1918;

(*h*) Un prisonnier subissant sa peine pour une infraction;

(*i*) Entravé dans sa liberté d'action ou privé de la gestion de ses biens par suite de maladie mentale;

(*j*) Pour cause de sa race, inhabile à voter pour un membre de l'Assemblée Législative de la province dans laquelle il réside qu'il n'ait pas servi dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada dans la guerre de 1914-1918;

(*k*) Inhabile à voter parce que relativement à l'élection, il est employé en vue d'une rétribution ou récompense, ou inhabile à voter sous le régime de toute loi relative à l'incapacité des électeurs pour manœuvres de corruption ou illicites.

29a. Les règles suivantes s'appliquent à l'interprétation des mots "résidence" et "résider" dans tout article de la loi où lesdits mots ou l'un ou l'autre d'entre eux sont employés à l'égard du droit d'un électeur de voter:

(1) Sauf les dispositions prévues aux paragraphes suivants du présent article, la question de savoir où une personne réside ou résidait à une époque déterminée ou pendant une période de temps déterminée, doit être élucidée en se référant à tous les faits de la cause.

(2) Toute personne en service actif dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada est censée continuer de résider dans l'arrondissement de scrutin dans lequel elle résidait à l'époque de son enrôlement dans ce service actif, à moins qu'elle n'ait par la suite décidé d'établir quelque autre résidence au Canada.

(3) Pour les fins d'une élection générale, toute personne est censée continuer, jusqu'au jour du scrutin, de résider dans le district électoral dans lequel elle résidait à la date de l'émission des brefs d'élection, et nul changement réel de résidence pendant cet intervalle ne doit la priver de son droit de voter dans ce district électoral ou lui donner le droit de voter dans tout autre district électoral, à moins qu'elle ne soit l'une des personnes décrites au paragraphe suivant et n'exerce ses droits sous son régime, dans lequel cas elle n'a pas le droit de voter dans le district électoral où elle résidait à la date de l'émission des brefs d'élection.

(4) L'une des personnes suivantes qui, dans l'intervalle séparant l'émission d'un bref d'élection du jour du scrutin, change sa résidence d'un district électoral à un autre, a néanmoins le droit, si elle le désire, de se faire inscrire sur la liste électorale de l'arrondissement de scrutin où elle réside au moment où elle demande cette inscription, pourvu que:

(*a*) Si elle est un ministre, prêtre ou ecclésiastique d'une foi ou confession religieuse, il soit préposé en permanence à la direction d'un lieu cultuel établi ou d'une mission reconnue de son église et située dans le district électoral où il a déménagé;

(*b*) Si elle est un instituteur, il soit employé, en vertu d'un contrat avec l'autorité compétente en matière d'éducation, à l'enseignement dans une école située dans le district électoral où il a déménagé;

(*c*) Si elle est un élève, il soit, ou ait été pendant les sept derniers des douze mois précédents, inscrit comme élève d'un établissement d'éducation situé dans le district électoral où il a déménagé et qu'il en ait réellement et régulièrement suivi les classes.

(5) Exception faite des personnes qui, à la date de l'émission du bref d'élection, n'ont pas d'autre logement où elles puissent déménager à volonté, personne n'est censé résider, à ladite date, dans des logements ou lieux qui, bien qu'ils puissent être quelquefois ou ordinairement occupés pendant certains mois ou tous les mois de mai à octobre inclusivement, restent ordinairement inoccupés pendant certains mois ou tous les mois de novembre à avril inclusivement.

15. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article trente-deux et des annexes dudit article, et leur remplacement par ce qui suit:

32. Dans chaque arrondissement de scrutin urbain, une liste électorale doit être préparée conformément aux règles énoncées à l'annexe A du pré-

sent article, et dans chaque arrondissement de scrutin rural une liste électorale doit être préparée conformément aux règles énoncées à l'annexe B de cet article.

(2) Le directeur général des élections est autorisé à décider, après avoir obtenu la meilleure preuve possible, si, pour toutes les fins de la présente loi, un endroit est une cité, une ville ou un village constitué en corporation, et s'il a une population de plus de cinq mille personnes.

(3) Chaque officier-rapporteur doit tenir registre des noms et adresses des énumérateurs et régistrateurs qu'il nomme et des arrondissements de scrutin pour lesquels chacune d'eux doit agir, et toute personne peut prendre connaissance de ce registre durant les heures de bureau.

(4) Quiconque demande, en vertu de la présente loi, l'enregistrement comme électeur, au nom d'une autre personne, que ce nom soit celui d'une personne vivante ou décédée ou d'une personne fictive; ou quiconque, sachant qu'il a déjà été enregistré ou inscrit, en vertu de la présente loi, comme électeur ayant droit de voter à une élection pendante, demande à être de nouveau inscrit dans le même district électoral comme électeur ayant droit de voter à la même élection, est coupable de l'infraction de substitution de personne et passible des peines imposées dans la présente loi aux personnes coupables de cette infraction.

(5) Outre toute autre peine dont il peut être passible en vertu de la présente loi, un énumérateur ou régistrateur qui, sciemment et sans excuse raisonnable, inscrit sur une liste électorale préparée par lui le nom d'une personne qu'il croit, pour de bonnes raisons, n'avoir pas le droit de se faire inscrire, ou qui omet d'inscrire sur cette liste le nom d'une personne qu'il croit pour de bonnes raisons avoir le droit de se faire inscrire, est coupable d'une infraction punissable, sur déclaration sommaire de culpabilité, de la manière prescrite dans la présente loi, et il est passible d'une amende d'un à cinq dollars pour chaque nom ainsi improprement inscrit ou omis comme susdit.

ANNEXE A

Préparation des listes électorales dans les arrondissements de scrutin urbains

Règle (1) Immédiatement après avoir reçu avis du directeur général des élections qu'un bref a été émis pour son district électoral, l'officier-rapporteur doit nommer par écrit une personne chargée de faire le dénombrement des électeurs de chaque arrondissement de scrutin ou partie d'arrondissement, et il doit exiger que chacune de ces personnes prête serment d'agir fidèlement en qualité d'énumérateur, sans particalité, crainte, faveur ni affection et à tous égards selon la loi.

Règle (2) Chaque énumérateur, immédiatement après avoir prêté serment à ce titre, doit s'occuper de se procurer les noms, adresses et occupations de toute personne ayant qualité d'électeur dans l'arrondissement de scrutin, ou partie d'icelui, pour lequel il a été nommé, en obtenant les renseignements requis par des visites de maison à maison et de toute autre source à sa portée, et en laissant à la demeure de toute électeur qui paraît avoir les qualités requises un mémoire indiquant que cet électeur sera inscrit sur la liste préparée par lui.

Règle (3) A une date que le directeur général des élections doit fixer et notifiée par l'officier-rapporteur, aux énumérateurs, chacun de ces derniers doit, d'après les renseignements alors obtenus par lui, préparer et certifier, sous la forme qu'ordonne le directeur général des élections, une liste complète, rigoureusement par ordre alphabétique, de toutes les personnes qui résident dans l'arron-

dissement de scrutin ou partie de l'arrondissement pour lequel il a été nommé et qui sont aptes à voter à l'élection, et il doit aussi préparer et certifier de la même manière au moins trois copies de cette liste.

Règle (4) Sur cette liste, l'énumérateur doit écrire, après le nom de tout électeur du sexe féminin qui y figure, la lettre F entre parenthèse comme ceci: (F); et le nom d'une femme mariée ou d'une veuve est inscrit sur cette liste selon l'ordre alphabétique déterminé par la première lettre du nom de son mari ou de son mari décédé, selon le cas.

Règle (5) Cette liste et ses copies, ainsi que l'original des notes prises sur place et autres notes qui en forment la base, doivent être immédiatement remises ou transmises par l'énumérateur à l'officier-rapporteur, qui remet alors une copie de la liste au représentant de chaque candidat ou candidat probable, de la manière ci-après indiquée. L'officier-rapporteur garde l'original de la liste à son bureau où il est à la disposition du public, et il en fournit une copie aux régistrateurs dans le district d'enregistrement desquels, comme il est ci-après prescrit, se trouve l'arrondissement de scrutin.

ENREGISTREMENT

Règle (6) Aussitôt que faire se peut après réception de l'avis de l'émission d'un bref pour une élection dans la circonscription électorale, l'officier-rapporteur doit grouper les arrondissements de scrutin en circonscriptions d'enregistrement contenant chacune de dix à douze arrondissements de scrutin ou tel nombre requis par les circonstances ou le nombre qu'ordonne le directeur général des élections, et il doit préparer des descriptions des limites de ces circonscriptions d'enregistrement.

Règle (7) Pour chaque circonscription d'enregistrement, l'officier-rapporteur nomme par écrit, selon la formule 5 de la première annexe de la présente loi, deux personnes seulement pour être régistrateurs des électeurs dans cette circonscription, et il exige que chacune de ces personnes, avant d'agir en qualité de régistrateur, prête serment suivant la formule 6 de ladite annexe.

Règle (8) L'officier-rapporteur doit aussi désigner dans chaque circonscription d'enregistrement un local commode, convenablement meublé, éclairé et chauffé, où les régistrateurs siégeront pour l'inscription des électeurs.

Règle (9) L'officier-rapporteur doit faire imprimer un avis décrivant les limites de chaque circonscription d'enregistrement, donnant les noms des régistrateurs pour chacune d'elles, indiquant les bureaux d'enregistrement où ces régistrateurs seront présents pour l'inscription des électeurs, et fixant les jours et heures pendant lesquels ces bureaux seront ouverts. Un nombre suffisant de copies de cet avis sera fourni par l'officier-rapporteur aux régistrateurs, qui, au moins deux jours avant de commencer l'inscription, doivent faire afficher au moins six copies de l'avis pour chaque mille âmes de population, en des endroits apparents, dans toute la circonscription d'enregistrement; et avant neuf heures le matin du jour où commence l'inscription, ils doivent faire afficher cinq autres copies au dehors et près des locaux où ils siègent pour l'inscription des électeurs; ils doivent voir à ce que ces copies soient remplacées à mesure que les circonstances l'exigent afin que le nombre spécifié de copies restent dûment affichées pendant toute la période d'inscription.

Règle (10) Tout bureau d'enregistrement doit être ouvert pour l'inscription des électeurs de neuf heures de l'avant-midi à neuf heures de l'après-midi pendant trois jours de la semaine que le directeur général des élections doit fixer et notifier à l'officier-rapporteur; et les deux régistrateurs doivent être continuellement présents à ce bureau pendant qu'il est ouvert, mais chacun d'eux a

le droit de s'absenter à une heure différente pendant trois heures au plus en un jour et une heure et demie seulement à la fois. Sous réserve des instructions de l'officier-rapporteur, les régistrateurs nommés pour agir dans un bureau d'enregistrement peuvent s'entendre pour la division du tavail entre eux pendant les heures où ils sont tous deux présents.

Règle (11) Si à une période quelconque le nombre des demandes d'inscription à un bureau d'enregistrement est tel que les régistrateurs ne peuvent en disposer tout de suite, l'officier-rapporteur, avec l'approbation du directeur général des élections, peut nommer un régistrateur additionnel ou des régistrateurs additionnels pour ce bureau, ou il peut procurer des aides aux écritures aux régistrateurs qui y siègent.

Règle (12) Le régistrateur permet la présence, à l'endroit de l'inscription, de deux représentants de chacun des intérêts politiques reconnus et opposés du district électoral; mais ces représentants n'ont aucun droit, sauf avec la permission d'un régistrateur, de prendre part aux procédures ou d'y intervenir.

Règle (13) Toute personne résidant dans un arrondissement de scrutin compris dans une circonscription d'enregistrement, dont le nom n'a pas été inscrit ou a été incorrectement inscrit par l'énumérateur sur la liste électorale de cet arrondissement de scrutin, peut s'adresser au bureau d'enregistrement de la circonscription pour faire ajouter son nom à la liste ou y faire corriger l'inscription qui la concerne.

Règle (14) Quiconque fait cette demande doit signer une formule dont tous les espaces en blanc soient suffisamment remplis des renseignements requis, par le requérant en personne ou par le régistrateur à la prière du requérant; et avant d'inscrire le nom de cette personne sur la liste des électeurs, ou avant de corriger cette liste, selon le cas, le régistrateur doit s'assurer que le requérant comprend la portée des déclarations contenues dans la demande, et qu'il a le droit de faire inscrire son nom sur la liste ou de faire corriger la liste conformément à sa demande.

Règle (15) Lorsque le régistrateur ne comprend pas la langue du requérant, un interprète peut être assermenté et agir; dans le cas où il est impossible de se procurer un interprète, la demande est, pour le moment, refusée.

Règle (16) Si le régistrateur croit le requérant comprend la portée des déclarations de la formule de demande et que le nom du requérant devrait être ajouté à la liste, ou que les corrections qu'il demande devraient être faites à cette liste, il doit certifier en conséquence en signant le certificat approprié sur le talon de la demande, qu'il détache sur l'heure et remet au requérant.

Règle (17) Si, de l'avis du régistrateur, les déclarations faites par le requérant dans sa demande n'indiquent pas que le requérant a le droit de faire ajouter son nom à la liste, ou de faire corriger la liste selon sa requête, le régistrateur annonce au requérant que sa demande est rejetée, donnant les raisons de ce refus, raisons qu'il inscrit au dos de la formule de demande. Il certifie également le fait du refus de cette demande en signant le certificat approprié sur le talon de la formule de demande, et il détacle ce talon et le rmet sur l'heure au requérant.

Règle (18) Si une personne qui prétend avoir le droit de faire ajouter son nom à la liste des électeurs ou de faire corriger l'inscription qui la concerne est incapable d'assister elle-même aux séances d'inscription par suite de maladie, d'invalidité ou d'absence nécessaire, temporaire, inévitable et de bonne foi de la municipalité qui comprend la circonscription d'enregistrement, alors un parent ou allié de cette personne, ou son patron, s'il connaît suffisamment les faits, peut

comparaître devant le régistrateur et compléter la formule de demande pour faire ajouter le nom de cette personne à la liste électorale, ou pour faire corriger la liste, selon le cas.

Règle (19) Si le parent ou l'allié ou le patron qui comparaît ainsi confirme (*a*) la cause du défaut de comparution de la personne immédiatement intéressée à ce qui est énoncé ci-dessus, (*b*) l'existence d'une parenté ou alliance ou le rapport de patron à employé, et (*c*) les faits concernant les qualités requises, nom, adresse ou identité de la personne immédiatement intéressée en tant que ces faits sont essentiels pour faire ajouter le nom de la personne à la liste, ou pour faire corriger la liste, selon le cas, le régistrateur peut agir sur cette demande comme si la personne immédiatement intéressée avait elle-même comparu devant lui.

Règle (20) Un électeur apte à voter dans un arrondissement de scrutin de la circonscription attribuée à un régistrateur et régulièrement inscrit sur la liste des électeurs de cet arrondissement de scrutin, peut faire devant ce régistrateur une déclaration sous serment à l'égard du décès, du défaut de cens électoral ou de la résidence réelle et de l'inscription sur une autre liste d'une personne figurant sur la liste d'un de ces arrondissements de scrutin, et après cette déclaration sous serment devant lui, le régistrateur doit transmettre par lettre recommandée, expédiée à la personne visée par l'objection, à l'adresse mentionnée sur la liste électorale, s'il en est, ainsi qu'aux adresses, s'il en existe, qui peuvent être indiquées dans cette déclaration sous serment, un avis demandant à la personne visée par l'objection de comparaître elle-même ou de se faire représenter devant l'officier reviseur au jour fixé dans l'avis afin d'établir son cens électoral, et le régistrateur doit transmettre avec chaque copie de cet avis une copie du serment de l'électeur formulant l'objection. Ce serment peut être selon la formule n° 18, et cet avis peut être suivant la formule n° 19.

Règle (21) Pendant les séances, chaque régistrateur doit copier dans un cahier-index selon la formule 17 de la première annexe, la liste des électeurs préparée par les énumérateurs pour chaque arrondissement de scrutin, et il doit ajouter et corriger dans ce cahier-index, quand il y a lieu, les noms, adresses et occupations des électeurs ayant les qualités requises qu'il ajoute à la liste, ou à l'égard desquels une correction est faite; et il doit certifier chaque modification de la liste ainsi faite en y apposant ses initiales et en notant la date de la modification.

Règle (22) Immédiatement après la clôture des séances d'enregistrement, les régistrateurs doivent numéroter consécutivement tous les noms de ce cahier-index, qui est alors certifié sous serment par les régistrateurs intéressés à sa préparation.

Règle (23) Dans les quarante-huit heures qui suivent la clôture des séances d'inscription, les registrateurs de chaque circonscription d'enregistrement doivent préparer des rapports des additions et corrections faites par eux aux listes des énumérateurs, et ils doivent transmettre à l'officier-rapporteur le cahier-index, lesdits rapports, ainsi que deux copies au moins de ces derniers; et l'officier-rapporteur doit, aussitôt qu'il les a reçues, distribuer ces copies aux représentants des candidats de la manière indiquée ci-dessus.

Règle (24) L'officier-rapporteur garde à son bureau les originaux des rapports des additions et corrections qui lui sont fournis par les registrateurs, pour que le public puisse en prendre connaissance.

Règle (25) Tout régistrateur, alors qu'il siège comme tel, est un conservateur de la paix, et a et possède les mêmes pouvoirs qu'un juge de paix dans sa province. Il peut nommer, au besoin, des constables pour le maintien de l'ordre

et pour l'arrestation et la détention des personnes coupables de substitution de personnes, ou de tentatives de substitution de personnes, ou qui empêchent ou interrompent sans raison ses opérations ou causent du désordre.

Règle (26) L'officier-rapporteur peut toujours relever un énumérateur ou un régistrateur de ses fonctions et en nommer un autre à sa place, et tout énumérateur ou régistrateur ainsi congédié doit, immédiatement après avoir reçu de l'officier-rapporteur avis par écrit de la nomination de son remplaçant, remettre à l'officier-rapporteur, ou à la personne nommée à cette fin par l'officier-rapporteur, toutes les listes, avis et autres documents en sa possession à titre d'énumérateur ou régistrateur; à défaut de ce faire, il est coupable d'une infraction punissable selon les prescriptions de la loi, après déclaration sommaire de culpabilité.

Règle (27) Pour chaque arrondissement de scrutin urbain, le juge tel que défini à l'article deux de la présente loi, est *ex officio* officier reviseur, et advenant une vacance dans les fonctions d'officier reviseur, un autre juge du même district, s'il en est, devient alors ou est nommé officier reviseur *ex officio*, et s'il n'en est pas ou que nul ne soit nommé, le gouverneur en son conseil peut nommer quelqu'un officier reviseur *ex officio* en attendant la nomination d'un nouveau juge.

REVISION

Règle (28) L'officier-rapporteur doit, aussitôt que faire se peut après qu'il a reçu l'avis de l'émission d'un bref pour une élection dans sa circonscription électorale, se mettre en communication avec l'officier reviseur *ex officio* pour savoir s'il doit lui-même reviser la liste électorale de certains arrondissements de scrutin, et, dans l'affirmative, lesquels; et cet officier reviseur doit alors notifier à l'officier-rapporteur les arrondissements de scrutin dont il revisera lui-même les listes, et les noms des autres personnes, s'il en est, qui ont été ou seront par lui nommées pour reviser les listes de tous autres arrondissements de scrutin, indiquant les arrondissements de scrutin pour lesquelles ces personnes, s'il en est, agiront.

Règle (29) Immédiatement après avoir reçu cette notification, l'officier-rapporteur doit, avec l'assentiment de l'officier reviseur *ex officio* et pour les autres officiers reviseurs nommés par l'officier reviseur *ex officio*, mais pas plus tard que le quarantième jour qui précède la date du scrutin, faire imprimer et afficher en nombre suffisant dans tout le territoire affecté, un avis des séances de revision sous la forme qui peut être prescrite par le directeur général des élections.

Règle (30) L'officier-rapporteur doit fournir à l'officier reviseur pour chaque arrondissement de scrutin le cahier-index préparé par le registrateur ou les registrateurs de cet arrondissement de scutin.

Règle (31) Tout officier reviseur, à moins d'être un juge, doit prêter le serment d'accomplir ses fonctions fidèlement et impartialement.

Règle (32) Tout officier reviseur doit, pour les fins de l'accomplissement de ses fonctions, avoir les mêmes pouvoirs que ceux que pourrait exercer l'officier reviseur d'office siégeant en tribunal et, subordonnément aux dispositions de la présente loi et à telles instructions que peut donner le directeur général des élections, doit régler la procédure dans toutes les questions qui lui sont soumises de la manière qu'il juge convenable.

Règle (33) Les séances des officiers reviseurs, relativement à la revision des listes, doivent commencer à dix heures du matin du trente-cinquième jour avant le jour de scrutin et doivent se continuer pendant telles heures du même jour ou des deux jours suivants qui peuvent être nécessaires; toutefois, si l'un quelconque desdits jours est un jour férié, la date du commencement ou de la continuation des séances doit être en conséquence retardée d'un jour.

Règle (34) Aux séances de revision, l'officier reviseur doit avoir juridiction de disposer et doit disposer—

(*a*) des requêtes présentées par des personnes qui auraient pu s'adresser aux registrateurs pour faire inscrire leurs noms su les listes, ou pour faire rectifier les listes, et

(*b*) des requêtes par des parents ou des patrons qui auraient pu être présentées aux registrateurs par eux ou par les personnes immédiatement intéressées, et

(*c*) des contestations assermentées faites devant un registrateur en vertu de la Règle (19), dont le registrateur a donné avis tel que prévu par ladite règle, et

(*d*) des contestations à l'inscription de tout nom sur la liste électorale, dont un avis de deux jours au moins a été donné par écrit et envoyé par la poste, recommandé et port payé, à l'adresse de la persoonne dont le nom est contesté, mentionnée pour cette personne sur la liste électorale.

Règle (35) Dans le cas de toute contestation faite sous serment devant un registrateur en vertu de la Règle (19), dont avis a été dûment donné par le registrateur en vertu de ladite règle, la personne dont le nom est contesté doit établir son droit d'avoir son nom inscrit sur la liste électorale et si, pendant les séances du jour pour lequel avis de l'audition de cette contestation a été donné, cette personne ne comparait pas devant l'officier reviseur en personne ou n'est pas représentée ou, étant présente ou représentée, manque d'établir devant l'officier reviseur son droit d'avoir son nom maintenu sur la liste, l'officier reviseur doit rayer son nom de la liste, que le votant par qui la contestation est faite ait comparu devant lui ou non.

Règle (36) Dans le cas de toute contestation à l'inscription d'un nom sur la liste électorale, dont avis a été donné par la personne qui conteste autrement que par l'intermédiaire d'un registrateur, la personne qui conteste doit établir la validité de cette contestation qui doit être établie, soit par une preuve adéquate que la personne dont le nom est contesté ne devrait pas être inscrite sur la liste électorale ou soit par la production d'un certificat postal de la recommandation d'un colis contenant l'avis de contestation et le colis lui-même sur lequel est inscrit par le bureau de poste un mémoire indiquant que le colis n'a pu être livré.

Règle (37) Au cours des séances de revision des listes, chaque officier reviseur doit corriger, et immédiatement après la clôture de ces séances, doit certifier le cahier-index contenant la liste de tel arrondissement de scrutin qui est finalement revisée par lui, et doit préparer ou faire préparer un relevé des changements et additions faits par lui sur chaque liste au cours de la revision. Il doit dès lors, pas plus tard que le vingt-neuvième jour avant le jour de scrutin, transmettre à l'officier-rapporteur le cahier-index tel que corrigé en dernier lieu par lui et le relevé des changements et additions qui doit être dûment certifié par lui.

Règle (38) L'officier doit immédiatement faire faire un nombre suffisant de copies des relevés des changemnets et additions et doit immédiatement distribuer une copie de chacun de ces relevés aux représentants des candidats, tel que défini ci-après.

IMPRESSION ET DISTRIBUTION DES LISTES

Règle (39) L'officier-rapporteur doit aussi faire imprimer immédiatement les listes telles que revisées en dernier lieu et doit voir à ce que l'impression de ces listes soit terminée au plus tard avant le dix-huitième jour précédant le jour de scrutin. Chaque copie imprimée de chaque liste doit avoir en appendice un

certificat imprimé de l'officier-rapporteur à l'effet que cet imprimé énonce exactement tous les noms, adresses et occupations des personnes mentionnées dans la liste, telle que finalement revisée par l'officier reviseur, pour l'arrondissement de scrutin auquel la liste imprimée se rapporte. L'officier-rapporteur doit fournir aux représentants de chacun des candidats vingt copies imprimées de la liste pour chaque arrondissement de scrutin, tel que défini ci-après.

Règle (40) La liste imprimée, telle que certifiée ainsi par l'officier-rapporteur, est la liste officielle de l'arrondissement de scrutin auquel elle se rapporte, mais si l'on découvre après l'achèvement de l'impression une différence sensible entre son contenu et le contenu de la liste telle que revisée en dernier lieu par l'officier reviseur, l'officier-rapporteur doit fournir un certificat de cette erreur au sous-officier-rapporteur et au représentant de chacun des candidats et, pour toutes fins, la liste imprimée est censée avoir été modifiée conformément à ce certificat.

Règle (41) Les copies des listes ou des relevés de changements ou additions dans une liste quelconque, qui en vertu des présentes règles doivent être distribuées aux candidats, doivent être distribuées comme suit:—

(*a*) Au représentant des candidats qui ont été formellement présentés comme tels pour l'élection en cours, s'il y en a, ou

(*b*) Au représentant du membre de la Chambre des communes qui y a été le dernier représentant du district électoral, et

(*c*) Aux représentants des candidats défaits lors de la dernière élection précédente dans le district électoral.

Règle (42) A moins qu'il n'y ait plus de trois candidats formellement présentés et sauf dans les districts électoraux où plus d'un député doit être élu, l'officier-rapporteur ne doit, dans aucun cas, être tenu de fournir aux représentants des candidats plus de trois copies en tout de toute liste des électeurs ou des relevés de changements et additions qui ne sont pas requis par la présente loi d'être imprimés, et les représentants des candidats formellement présentés ont droit à ces copies de préférence à toute autre personne. Si dans un cas quelconque, il y a des personne qui réclament concurremment les copies susdites, ou s'il n'y a personne représentant une organisation politique reconnue qui possède les qualités qui lui donnent droit de nommer un représentant pour recevoir une copie, l'officier-rapporteur, subordonnément aux instructions du directeur général des élections, peut exercer sa discrétion relativement à la personne ou aux personnes à qui la distribution devrait être dûment faite.

Règle (43) Dès que les listes sont imprimées, l'officier-rapporteur doit immédiatement transmettre au directeur général des élections, par poste recommandée, quinze copies de chaque liste électorale imprimée par lui.

ANNEXE B

Préparation des listes électorales dans les arrondissements de scrutin ruraux.

Règle (1) Aussitôt que possible après qu'il a reçu avis de l'émission du bref d'élection dans son district électoral, l'officier-rapporteur doit, par écrit selon la formule n° 5, nommer une personne qui sera registrateur des votants pour chaque arrondissement de scrutin rural dans le district électoral.

Règle (2) Chaque registrateur doit résider dans l'arrondissement de scrutin pour lequel il a été nommé, à moins qu'il ne soit impossible d'obtenir promptement les services d'un résident qui a qualité pour remplir cette fonction.

Règle (3) Dès sa nomination, tout registrateur doit immédiatement prêter le serment selon la formule n° 6 et doit, immédiatement après, afficher dans des endroits publics de l'arrondissement de scrutin au moins six copies d'un avis à l'effet qu'il est sur le point de préparer une liste de ceux qui ont droit de vote résidant dans l'arrondissement, que ladite liste sera revisée par lui et corrigée par lui à un endroit déterminé où il se trouvera entre deux heures et six heures de l'après-midi des lundi, mardi et mercredi de la quatrième semaine précédant la semaine du scrutin, ou si l'un quelconque desdits jours est un jour férié dans la province et que l'officier-rapporteur l'ordonne ainsi, alors tels de ces jours qui ne sont pas fériés et le jeudi de ladite semaine.

Règle (4) Après avoir affiché ledit avis, chaque registrateur doit commencer de préparer une liste de toutes les personnes résidant dans son arrondissement de scrutin qui ont droit de vote. Cette liste doit être préparée dans un cahier-index, selon la fodmule n° 17, dans lequel les noms des votants doivent être groupés d'après la lettre initiale de leurs noms de famille, l'occupation et la résidence de chacun étant désignées au long.

Règle (5) Après le nom de chaque votant féminin dont le nom est inscrit sur les listes, le registrateur doit écrire entre parenthèse la lettre F, de cette façon: (F), et le nom d'une femme mariée ou d'une veuve doit être inscrit dans le cahier-index au groupe alphabétique déterminé par la première lettre du nom de son mari ou de son mari défunt, selon le cas.

Règle (6) Lesdites listes doivent être préparées par le registrateur dans l'arrondissement de scrutin après enquête personnelle ou par toute autre source de renseignements qui peuvent être obtenus et dont il peut être fait usage convenablement.

Règle (7) Aussitôt que possible après neuf heures de l'après-midi du samedi de la septième semaine précédant la semaine du scrutin, chaque registrateur doit compléter sa liste et le ou avant le mardi de la sixième semaine précédent la semaine du scrutin, il doit préparer au moins quatre copies écrites lisiblement de la liste des électeurs telle que dressée dans le cahier-index et doit annexer à chacune de ces copies un certificat selon la formule n° 11.

Règle (8) Chaque registrateur doit, ledit mardi, afficher une de ces copies à l'endroit de l'arrondissement de scrutin où il se trouvera pour corriger la liste entre deux heures et six heures de l'après-midi de trois jours de la quatrième semaine précédant la semaine du jour de scrutin tel que prévu ci-dessus. Il doit annexer à cette copie une copie de l'avis donné en vertu de la Règle (4).

Règle (9) Le ou avant le mardi de la sixième semaine précédant le jour du scrutin, chaque registrateur doit transmettre ou livrer à l'officier-rapporteur au moins deux copies des listes, telles que dressées dans le cahier-index, pour être distribuées aux représentants des candidats, et de plus une copie de ladite liste que l'officier-rapporteur doit conserver. Il doit être annexé à chacune desdites copies une copie de l'avis donné par le registrateur en vertu de la Règle (4).

Règle (10) En tout temps après l'affichage d'une copie des listes électorales et pas plus tard que six heures du dernier des jours spécifiés dans les avis affichés par lui pour la corrections des listes, étant pleinement satisfait des représentations que lui fait sous serment ou autrement une personne digne de foi que la liste telle que préparée par lui dans le cahier-index doit être modifiée tel que ci-après mentionné, le registrateur peut:

(*a*) ajouter à cette liste le nom de toute personne qui a droit de vote à l'élection alors pendante et qui réside dans l'arrondissement de scrutin, mais dont le nom a été omis de la liste préliminaire, ou

(*b*) rayer de cette liste, en tirant des lignes à travers, le nom de toute personne inhabile à voter ou qui ne réside pas dans l'arrondissement de scrutin, ou

(*c*) corriger toute déclaration inexacte relativement au nom, à l'adresse ou à l'occupation de toute personne dont le nom est dûment inscrit sur ladite liste.

Règle (11) Chaque correction faite par le registrateur, tel que susdit, sur la liste dressée dans le cahier-index par l'addition, la radiation ou la correction de toute inscription qui s'y trouve doit être attestée par les initiales du registracteur et porter la date à laquelle cette correction a été faite.

Règle (12) Afin qu'il puisse facilement être trouvé par toute personne qui désire faire des représentations relativement à toute inscription sur la liste, le registrateur doit se tenir à l'endroit, dont il a donné avis comme susdit, entre deux heures et six heures de l'après-midi des trois jours de la quatrième semaine précédant la semaine du scrutin, tel que ci-dessus mentionné.

Règle (13) Immédiatement après six heures de l'après-midi du dernier desdits jours, chaque registrateur doit préparer au moins trois copies d'un relevé des changements et additions faits par lui dans le cahier-index après avoir affiché des copies de la liste préliminaire, et il doit, pas plus tard que le samedi de la quatrième semaine précédant la semaine du scrutin, transmettre ou livrer à l'officier-rapporteur le cahier-index, une copie complète de la liste corrigée des électeurs, telle que dressée dans ledit cahier-index, et au moins deux copies du relevé des changements et additions, pour être distribués aux candidats par l'officier-rapporteur.

Règle (14) Chaque registrateur doit retenir en sa possession la copie de la liste préliminaire affichée par lui et une copie du relevé des changements et additions qui s'y trouvent et il doit permettre l'inspection desdites copies en tout temps raisonnable à un électeur qui demande la permission de les inspecter.

Règle (15) L'officier-rapporteur peut en tout temps remplacer tout registrateur nommé par lui en nommant un autre registrateur en lieu et place de la personne déjà nommée, et tout registrateur ainsi remplacé doit, à la demande de son successeur nommé ou de toute autre personne autorisée par l'officier-rapporteur à les recevoir, donner le cahier-index ou autres documents et renseignements qu'il a obtenus pour les fins de l'accomplissement de ses fonctions; à défaut, il sera coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité, tel que prévu dans la présente loi.

Règle (16) L'officier-rapporteur doit, immédiatement après avoir reçu de tout registrateur les copies des listes préliminaires des électeurs ou des relevés des changements et additions faits dans toute pareille liste préliminaire, fournir au représentant de chaque candidat, tel que ci-après défini, une copie de cette liste préliminaire ou du relevé des changements et additions.

Règle (17) La distribution des copies de listes et des relevés des changements et additions aux représentants des candidats doit être régie par les dispositions des Règles (40) et (41) de l'Annexe A de l'article trente-deux de la présente loi.

16. Est modifiée ladite loi par l'abrogation des paragraphes un à cinq inclusivement de l'article quarante de ladite loi et leur remplacement par les suivants:—

40. Le gouverneur en son conseil fixe le jour où doit avoir lieu le scrutin dans toute élection et ce jour doit être mentionné dans le bref d'élection; dans une élection générale, les brefs pour tous les districts électoraux doivent être datés du même jour.

(2) Dans toute élection, le jour fixé pour le scrutin doit être un lundi, à moins que le lundi de la semaine dans laquelle il est désirable de tenir le scrutin

(*a*) ne soit un jour férié, tel que défini dans la *Loi d'interprétation;* ou

(*b*) à une élection générale, ne soit un jour qui soit généralement observé par les résidents d'une province quelconque comme jour d'exercices religieux et qui soit déclaré jour férié par la loi de cette province; ou

(*c*) à une élection partielle, ne soit un jour ainsi généralement observé dans la province et ainsi déclaré par la loi de la province dans laquelle se trouve le district électoral;

et dans tout pareil cas, le jour fixé pour le scrutin doit être le mardi de la même semaine.

(3) Le jour de la clôture des présentations (dans la présente loi mentionné comme jour des présentations) doit être, dans les districts électoraux spécifiés à l'Annexe Trois de la présente loi, le lundi de la deuxième semaine précédant immédiatement la semaine du scrutin et, dans tous les autres districts électoraux, doit être le lundi de la semaine précédant la semaine du scrutin.

(4) Si le jour des présentations fixé au lundi ne peut avoir lieu que le mardi, lorsqu'il a été ordonné que le jour de scrutin ait lieu dans la semaine, le jour de la clôture des présentations doit être le mardi suivant le lundi que les présentations auraient été par ailleurs closes.

(5) Dix électeurs ou plus d'un district électoral pour lequel une élection doit avoir lieu peuvent présenter un candidat, ou autant de candidats qui doivent être élus pour ce district électoral, en signant un bulletin de présentation selon la formule 22, dans lequel sont contenus *tels renseignements* suffisants, relativement au nom, à l'adresse et à la qualité ou au signalement de chaque personne présentée, pour établir l'identité de ce candidat, et en faisant remettre ce bulletin de présentation à l'officier-rapporteur en tout temps qui s'écoule entre la date de la proclamation et la *clôture des présentations, tel que ci-après spécifié, et en se conformant à tous autres égards aux dispositions du présent article.*

17. Est modifiée ladite loi sur l'abrogation des paragraphes dix et onze de l'article quarante de ladite loi et leur remplacement par les suivants:—

(10) L'officier-rapporteur ne doit accepter aucun dépôt avant que toutes les autres mesures nécessaires pour compléter la présentation du candidat aient été prises et, en acceptant un dépôt quelconque, il doit donner à la personne qui le verse un reçu de dépôt qui est une preuve concluante que le candidat a été dûment et régulièrement présenté.

(11) Le plein montant de chaque dépôt doit, immédiatement après sa réception, être transmis par l'officier-rapporteur à l'auditeur général.

(11A) A midi, le jour de la présentation, l'officier-rapporteur et le secrétaire d'élection doivent tous deux se présenter à un palais de justice, à un hôtel de ville ou une salle municipale, ou à quelque autre édifice public ou privé dans l'endroit le plus central ou le plus convenable pour la majorité des électeurs dans le dictrict électoral (dont avis a été donné par l'officier-rapporteur dans sa proclamation, tel que prévu ci-dessus) et doivent y demeurer jusqu'à deux heures de l'après-midi du même jour afin de recevoir les présentations des candidats que les électeurs désirent présenter et qui n'ont pas encore été présentés. Après deux heures, le jour de la présentation, aucune autre présentation n'est recevable ou ne peut être reçue.

18. Est modifiée ladite Loi par l'abrogation des paragraphes de un à cinq de l'article cinquante-trois de ladite loi et leur remplacement par ce qui suit:

53. Sur production, entre les mains de l'officier-rapporteur, à toute époque après la clôture des présentations, d'un écrit signé par un candidat qui a été régulièrement mis en présentation, par lequel écrit ce candidat nomme une personne, dont le nom apparaît sur la liste des électeurs pour un arrondissement de scrutin dans le district électoral, pour agir comme son agent à un bureau de scrutin établi pour quelque autre arrondissement de scrutin, l'officier-rapporteur doit délivrer à cet agent un certificat de transfert selon la formule 30 de l'Annexe 1 de la présente loi.

(2) Tout candidat dont le nom apparaît sur la liste des électeurs pour une division de scrutin a, à sa demande, droit de recevoir un certificat de transfert semblable qui lui donne le droit de voter dans tout arrondissement de scrutin spécifié au lieu de celui sur la liste duquel son nom est inscrit.

(3) L'officier-rapporteur peut également délivrer un semblable certificat à toute personne dont le nom apparaît sur la liste des électeurs d'un arrondissement de scrutin quelconque et qui a été nommée pour agir en qualité de sous-officier-rapporteur ou de greffier de scrutin à un arrondissement de scrutin, dans le district électoral, autre que celui où cette personne a droit de voter.

(4) Le registrateur d'un arrondissement de scrutin rural peut également, à toute époque après la clôture des présentations, délivrer un certificat de transfert, selon la formule 30 de l'annexe premier de la présente loi, à tout candidat, sous-officier rapporteur, agent ou greffier de scrutin qui se trouve sur la liste de l'arrondissement de scrutin pour lequel ce registrateur a été nommé, et qui, étant un candidat, en fait la demande au registrateur, ou étant un sous-officier-rapporteur, agent ou greffier de scrutin, établit à la satisfaction du registrateur par la production de sa nomination par un écrit comportant qu'il a été nommé pour agir en qualité de sous-officier-rapporteur, agent ou greffier de scrutin au bureau de scrutin établi pour quelque autre arrondissement de scrutin où il désire voter.

(5) L'officier-rapporteur ou un registrateur par qui ce transfert est délivré (a) doit signer ce certificat et y mentionner la date de son émission, (b) il doit numéroter chaque pareil certificat dans l'ordre de son émission, et (c) il ne doit délivrer aucun pareil certificat en blanc.

(5a) Nul certificat délivré à un officier d'élection ou agent pour un candidat, sous le régime du présent article, n'autorise cet officier d'élection ou agent à voter selon sa teneur à moins que, le jour du scrutin, il est véritablement employé à l'accomplissement des fonctions désignées dans le certificat au bureau de scrutin qui y est mentionnée.

(5b) Nul officier-rapporteur ou régistrateur ne doit délivrer des certificats, sous le régime du présent article, donnant droit à plus de deux agents pour un même candidat de voter à quelque bureau déterminé, et nul sous-officier-rapporteur ne doit permettre à plus de deux agents d'un même candidat de voter à son bureau de scrutin sur des certificats sous le régime du présent article.

19. Est modifiée ladite loi par l'abrogation du paragraphe premier de l'article cinquante-sept de cette loi et son remplacement par ce qui suit:

57. Subordonnément au serment autorisé par la présente loi qu'elle est tenue de prêter toute personne, dont le nom apparaît sur la liste des électeurs pour un arrondissement de scrutin, aura droit de voter au bureau de scrutin approprié de cet arrondissement de scrutin.

20. Est modifiée ladite Loi par l'abrogation des paragraphes un et deux de l'article soixante-quatre de cette loi et leur remplacement par ce qui suit:

64. Sous réserve des dispositions de la présente loi, toute personne qui est habile à voter dans le district électoral et qui, le jour du scrutin, réside dans un arrondissement de scrutin rural, peut, bien que son nom n'apparaisse pas sur la liste des électeurs pour cet arrondissement de scrutin, voter au bureau de scrutin approprié et établi à cette fin, si, au mieux de sa conaissance, son nom n'apparaît pas sur la liste des électeurs dressée pour tout autre arrondissement de scrutin dans le district électoral.

(2) Toute pareille personne telle que décrite au paragraphe qui précède n'aura droit de voter que

(*a*) si elle est accréditée par un autre électeur quelconque dont le nom apparaît sur la liste de cet arrondissement de scrutin rural et qui y réside, et qui l'accompagne personnellement au bureau de scrutin et prête le serment selon la formule N° 36 de la première Annexe de la présente loi, et

(*b*) prête elle-même un serment selon la formule 35.

21. Est modifiée ladite loi par l'abrogation des paragraphes un et deux de l'article cent-deux et leur remplacement par ce qui suit:

102. Subordonnément aux dispositions qui suivent de la présente loi, il sera établi un ou plusieurs bureaux provisoires de scrutin à chacun des endroits mentionnés à l'Annexe deux de la présente loi pour recevoir les votes des personnes qui sont ci-après décrites et dont les noms figurent sur la liste des électeurs de l'un des arrondissements de scrutin compris en cet endroit ou en tout autre endroit mentionné à l'Annexe deux et situé dans le même district électoral.

(2) Lorsqu'un seul bureau provisoire de scrutin pourrait convenablement servir les électeurs qui résident dans deux ou plusieurs des endroits mentionnés dans ladite Annexe et qui sont situés dans le même district électoral, il n'est pas nécessaire d'établir un bureau de scrutin séparé pour chacun de ces endroits.

(2A) Lorsqu'il appert à la satisfaction du directeur général des élections que, dans une étendue attenante à un endroit mentionné dans ladite Annexe et comprises dans le même district électoral que ledit endroit, résident plusieurs électeurs qui peuvent avoir le droit de voter à un bureau provisoire de scrutin, le directeur général des élections peut ordonner que cette étendue soit, pour les fins du présent article, réputée et traitée comme faisant partie de l'endroit qui est mentionné à ladite Annexe et auquel elle est attenante.

(2*B*) Le privilège de voter à un bureau provisoire de scrutin n'est attribué qu'aux personnes seulement qui sont employées par une compagnie de chemin de fer ou sur un navire, ou comme voyageurs de commerce et à toute pareille personne seulement que si, à raison de la nature de son emploi et en l'exerçant, elle est obligée de s'absenter de temps à autre du lieu ordinaire de sa résidence, et si elle a raison de croire qu'elle sera probablement incapable de voter au jour du scrutin, dans l'arrondissement de scrutin sur la liste duquel son nom figure, à raison de son absence forcée, ce jour là, dans l'exercice de son emploi, du lieu de sa résidence ordinaire.

22. Est modifiée ladite Loi par l'abrogation du paragraphe huit de l'article cent deux de cette loi et son remplacement par ce qui suit:

(8) Les bureaux provisoires de scrutin sont ouverts de sept à dix heures de l'après-midi, et durant ces heures là seulement du jeudi et du vendredi qui précèdent immédiatement le jour du scrutin et entre deux heures et dix heures de l'après-midi du samedi qui précède immédiatement le jour du scrutin.

23. Est modifiée ladite Loi par l'abrogation des paragraphes de dix à quinze, inclusivement de l'article cent deux et leur remplacement par ce qui suit:

(10) Il n'est permis à quiconque, ayant autrement le droit de voter à un bureau provisoire de scrutin, d'y voter ainsi à moins.

(*a*) de produire, s'il est *résident* d'un arrondissement de scrutin urbain, entre les mains du sous-officier-rapporteur au bureau provisoire de scrutin un certificat de bureau provisoire de scrutin émanant de l'officier-rapporteur, selon la formule 54, attestant qu'il est celui auquel est accordé le privilège de voter à un bureau provisoire de scrutin, ou, s'il réside dans un arrondissement de scrutin rural, il doit produire un pareil certificat du registrateur de cet arrondissement de scrutin, et

(*b*) de signer en la présence du sous-officier-rapporteur une attestation d'identité et une déclaration selon la formule No. 55.

(11) Ces certificats de bureaux provisoires de scrutin ne sont délivrés par l'officier-rapporteur ou le registrateur rural, selon le cas, que sur la demande personnelle à lui faite par l'électeur intéressé, et après qu'il est persuadé que le postulant est une personne à laquelle s'étend le privilège de voter à un bureau provisoire de scrutin.

(12) Chacun de ces certificats de bureaux provisoires de scrutin est numéroté consécutivement par l'officier-rapporteur ou le registrateur, selon le cas, qui en fait la délivrance, et il est du devoir de l'officier-rapporteur ou du registrateur, avant l'heure de l'ouverture des bureaux ordinaires de scrutin, le jour, du scrutin, de faire donner avis, de la délivrance faite par lui d'un certificat de bureau provisoire de scrutin, au sous-officier-rapporteur au bureau de scrutin ordinaire auquel le titulaire de ce certificat aurait normalement le droit de voter. Cet avis doit être effectivement donné par la remise au sous-officier-rapporteur d'une copie de la liste des électeurs qui ont ordinairement droit de voter au bureau de scrutin en question et sur laquelle, en regard des noms de ceux à qui ont été délivrés des certificats de bureaux provisoires de scrutin, est inscrite la note *Certificat de Bureau Provisoire de Scrutin* ou *C. B. P S.*, suivie du numéro consécutif du certificat délivré à cette personne et des initiales de l'officier-rapporteur ou du registrateur.

(13) Une personne qui a obtenu un certificat de bureau provisoire de scrutin n'a pas le droit de voter le jour du scrutin à moins de produire ce certificat et en le remettant au sous-officier-rapporteur au bureau de scrutin établi pour l'arrondissement de scrutin sur la liste duquel son nom figure.

(14) Chaque registrateur d'un arrondissement de scrutin rural, qui est autorisé à délivrer des certificats de bureaux provisoires de scrutin doit, pour recevoir les demandes de ces certificats, être présent aux endroits et aux jours et heures que peut prescrire le directeur général des élections, lequel peut déterminer l'avis public, s'il en est, que doit donner le registrateur relativement à sa présence aux endroits jours et heures déterminés comme susdit.

24. Est modifiée ladite Loi par l'abrogation de la formule No 35 à la première Annexe de ladite loi et son remplacement par ce qui suit:

FORMULE No 35

SERMENT D'UNE PERSONNE DONT LE NOM NE FIGURE PAS SUR LA LISTE D'UN ARRONDISSEMENT DE SCRUTIN RURAL

(*A une élection générale*)

Vous jurez que vous êtes sujet britannique, âgé de vingt et un ans révolus, que vous avez ordinairement résidé au Canada durant les douze derniers mois, que vous étiez ordinairement résident dans ce district électoral le jour de , 19 (nommant la date *de l'émission*

des brefs d'élection), que vous résidez maintenant dans cet arrondissement de scrutin et que, au mieux de votre connaissance vous n'êtes pas sur la liste des électeurs de tout autre arrondissement de scrutin dans ce district électoral.

Et vous jurez en outre que vous n'appartenez pas à l'une des catégories de personnes qui sont inhabiles à voter ou sont privées de leurs droits politiques, en raison de nomination à une fonction judiciaire, d'un emploi rétribué ou récompensé ayant trait à l'élection, de race, de crime, d'incapacité mentale, de réception d'assistance publique ou de privation de droits politiques pour manœuvre de corruption ou manœuvre illicite.

Que vous n'avez pas déjà voté à la présente élection et que vous n'avez pas été coupable de manœuvre de corruption ou de manœuvre illicite s'y rattachant. Ainsi, Dieu vous soit en aide.

(*A une élection partielle*)

Vous jurez que vous êtes sujet britannique, que vous avez 21 ans révolus et que vous avez ordinairement résidé au Canada durant l'année précédant immédiatement le jour de 19 (*indiquer le jour de l'émission du bref d'élection*).

Que vous résidiez ordinairement dans ce district électoral le jour de 19 (*indiquer le jour deux mois avant l'émission des brefs d'élection*), que vous avez continué à résider dans ce district électoral depuis ladite date que vous résidez maintenant dans cet arrondissement de scrutin, et que, au mieux de votre connaissance, votre nom ne figure pas sur la liste des électeurs de tout autre arrondissement de scrutin de ce district électoral.

Et vous jurez en outre, que vous n'appartenez pas à l'une des catégories de personnes qui sont inhabiles à voter ou sont privées de leurs droits politiques, en raison de nomination à une fonction judiciaire, d'un emploi rétribué ou récompensé ayant trait à l'élection, de race, de crime, d'incapacité mentale, de réception d'assistance publique ou de privation de droits politiques pour manœuvre de corruption ou manœuvre illicite, que vous n'avez pas déjà voté à la présente élection et que vous n'avez pas été coupable de manœuvre de corruption ou de manœuvre illicite s'y rattachant. Ainsi, Dieu vous soit en aide.

25. Est modifiée ladite Loi par l'abrogation de la formule No 36 et son remplacement par ce qui suit:

FORMULE No 36

SERMENT DU RÉPONDANT

Vous jurez que vous êtes (*nom comme sur la liste des électeurs*) dont le métier ou la profession est (*métier ou profession comme sur la liste des électeurs*) et dont l'adresse est (*adresse comme sur la liste des électeurs*) et que vous résidez maintenant dans cet arrondissement de scrutin;

Que vous connaissez (*donner le nom du requérant et mentionner son adresse et son métier ou sa profession*) qui a demandé de faire ajouter son nom sur la liste des électeurs dans ledit arrondissement de scrutin;

Que ledit requérant réside maintenant dans cet arrondissement de scrutin (*ajouter à une élection générale*) et résidait ordinairement dans ce district électoral le jour de 19 (*mentionner un jour, deux mois avant l'émission du bref d'élection*);

Que vous croyez véritablement que le requérant est un sujet britannique, qu'il a vingt et un ans révolus et qu'il a résidé au Canada pendant l'année (*insérer à une élection partielle seulement*: et dans le district électoral pendant les deux mois) précédant immédiatement le jour de 19 , (*mentionner la date de l'émission du bref d'élection*);

Que vous croyez véritablement que le requérant est habile à voter et qu'il n'a pas été privé de son droit de voter à la présente élection. Ainsi, Dieu vous soit en aide.

26. Est modifiée ladite Loi par l'annulation des formules Nos 54 et 55, et leur remplacement par ce qui suit:

FORMULE No 54

Certificat de bureau provisoire de scrutin (art. 102).

(1) Je certifie par les présentes que (*donner le nom en entier, l'adresse et l'emploi de l'électeur postulant*), dont la signature apparait au-dessus de la mienne, a personnellement comparu devant moi et a établi à ma satisfaction

(1) Qu'il est maintenant employé par la compagnie de chemin de fer ....(ou sur le vaisseau connu sous le nom de ....) en qualité de................ (*ou* par...... ....comme voyageur de commerce) et

(2) que comme conséquence de la nature et dans l'exercice de son dit emploi il est obligé de temps à autre de s'absenter du lieu ordinaire de sa résidence, et

(3) qu'il a raison de croire qu'il sera incapable de voter à l'élection pendante le jour du scrutin, dans l'arrondissement de scrutin ci-après mentionné, à raison de son absence nécessaire ce jour là du lieu ordinaire de sa résidence dans l'exercice de son emploi, et

(4) qu'il est celui que l'on entend désigner par l'inscription du nom, de l'emploi et de l'adresse qui se trouve sur la liste revisée ou corrigée des personnes qui ont le droit de voter à la présente élection dans l'arrondissement No........... dans le district électoral de...................

Je certifie en outre qu'il a le droit de voter à tout bureau provisoire de scrutin établi dans ledit district électoral.

Daté à.........................ce, ..., jour de........ ....19....

....

Signature du requérant.

Officier-rapporteur, (*ou*) Régistrateur
l'arrondissement de scrutin No......................

FORMULE No 55

Déclaration (art. 102)

Je déclare, par les présentes, être la personne mentionnée dans le certificat qui précède, que tous les faits y énoncés, relativement à mon emploi et à mon absence anticipée de mon domicile le jour du scrutin, sont et restent véridiques et que je crois sincèrement être la personne devant être visée par l'inscription sur la liste des électeurs mentionnée dans le certificat qui précède.

Je sais qu'après avoir présenté ce certificat à un bureau provisoire de scrutin, je n'ai pas le droit de voter le jour du scrutin.

....

Signature de l'électeur.

27. Est modifiée ladite loi par l'addition des districts électoraux suivants à l'Annexe Trois de ladite loi:—

Province d'Ontario.
Province de Québec.
Province de la Nouvelle-Ecosse.

Province du Nouveau-Brunswick.
Province du Manitoba.
Province de la Colombie-Britannique.
Province de l'Ile du Prince-Edouard.
Province de la Saskatchewan.
Province d'Alberta.

28. Le directeur général des élections est autorisé de faire, dans telles autres formules de la première Annexe de ladite loi qui ne sont pas ci-dessus mentionnées, les modifications qui peuvent être nécessaires afin que lesdites formules soient conformes aux dispositions de la présente loi.

29. Cette Loi ne s'applique pas à l'élection d'aucun membre du présent Parlement.

L'ordre du jour étant appelé;

M. Neill, appuyé par M. Sinclair (Queens, I.P.-E.), propose qu'un certain article publié dans le *Toronto Mail and Empire*, de jeudi le 21 mai courant, soit lu.

Et la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

Ledit article est en conséquence lu par le sous-greffier comme suit:—

EGALE JURIDICTION DES ETATS-UNIS EN TERRITOIRE DU CANADA

De T. H. Blacklock

Correspondant du *Mail and Empire*

Ottawa, 20 mai.—Par le traité des pêcheries du Pacifique que le gouvernement King a négocié avec les Etats-Unis et pour lequel on demande maintenant l'approbation du Parlement, on se propose de donner aux Etats-Unis une juridiction égale à celle du Canada dans ce territoire immense de la Colombie-Britannique esquissé sur la carte ci-dessus. Ce traité a pour fin de conserver l'industrie du saumon sockeye, presque ruinée par les Etats-Unis, et placerait le bassin de la rivière Fraser sous la juridiction d'une commission conjointe internationale,—trois personnes des Etats-Unis et trois du Canada.

Le territoire immense sur lequel le gouvernement King propose de donner aux Etats-Unis une juridiction égale à celle du Canada sur les lacs, les rivières et les améliorations à y introduire, couvre environ 100,000 milles carrés, d'une étendue égale à celles des provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard réunies, d'une étendue égale aussi à cette partie de l'Ontario située entre Ottawa à l'est, Windsor à l'ouest, Niagara Falls au sud, de Sudbury au nord. Et dans ce territoire se trouve encore compris le grand port canadien du Pacifique, Vancouver, qui peut être sujet à une certaine juridiction de cette Commission internationale.

Les députés de la Colombie-Britannique considèrent le traité avec une sérieuse alarme parce qu'il donne aux Etats-Unis un contrôle économique de la moitié de la province. Les Commissions conjointes internationales ont été désastreuses au Canada. C'est parce qu'un membre canadien de la Commission internationale s'est allié aux membres américains que la diversion des eaux du Saint-Laurent a été rendue possible. Heureusement, ce représentant canadien a été destitué, mais non avant qu'il accomplisse un mal irrévocable. Le Bureau conjoint international des ingénieurs qui a étudié la canalisation du St-Laurent a recommandé que les stations génératrices de la section internationale soient

placées en territoire américain. Et cette recommandation n'a été faite que parce qu'un des membres du comité canadien s'est associé à la section américaine.

On croit que le traité projeté, en donnant aux Etats-Unis, une juridiction égale à la nôtre sur un territoire canadien, crée un précédent qui peut porter à l'indépendance canadienne un coup funeste. Et l'on plaide que si l'on fait ceci pour la Colombie-Britannique, la juridiction et le contrôle des Etats-Unis pourra pareillement s'étendre à des territoires dans chaque province.

La Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution de délai de prorogation pour recevoir des demandes d'assurance sous la Loi de l'assurance des soldats de retour.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que la période de temps pour recevoir des demandes d'assurance en vertu de la Loi de l'assurance des soldats de retour soit allongée d'une année à partir du 31 août 1929.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 310, Loi modifiant la Loi de l'assurance des soldats de retour, lequel est lu la première et la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 285, Loi pourvoyant au paiement de réclamations d'indemnités pour pertes subies par la population civile du Canada pendant la dernière guerre;

M. Rinfret propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, le 27, à onze heures a.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 27 MAI 1929

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de trente-sixième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant émanant du Sénat, et il constate que toutes les prescriptions de la règle 95 ont été observées, savoir:

Bill No 282 (M5 du Sénat), Loi concernant *The New Brunswick Railway Company* lu pour la première fois le 20 mai, et au sujet duquel cette Chambre n'a reçu aucune pétition.

Conformément à l'article 32 du Règlement, votre examinateur a consulté le Journal du Sénat canadien et il a constaté qu'une pétition émanant de ladite compagnie de chemin de fer, demandant à la Législature du Nouveau-Brunswick d'adopter une loi concernant la vente des biens fonds et de l'actif de la compagnie fut présentée à ladite Législature le 12 avril 1929, et lue et rapportée le 17 avril et le 1er mai respectivement.

Votre examinateur a de nouveau pris connaissance de cette pétition ainsi que des avis publiés dans les journaux relativement à ladite pétition, et il constate que le tout est régulier et conforme à l'usage adopté par le Sénat lorsqu'il s'agit de requête de ce genre.

Une copie certifiée de ladite pétition est annexée au présent rapport.

A l'Honorable le Sénat du Canada, en Parlement Assemblé.

La pétition de *The New Brunswick Railway Company*, une société incorporée sous la juridiction du Parlement du Canada et ayant son bureau-chef dans la cité de St-John, dans la province du Nouveau-Brunswick,

PRIE HUMBLEMENT,

Que *The New Brunswick Railway Company* demandera au Parlement du Canada, durant la présente ou la prochaine session, de passer une loi pour adopter, ratifier, confirmer et décréter de nouveau, pour autant que le Parlement du

Canada aura pouvoir de le faire, les dispositions d'une loi de la Législature de la province du Nouveau-Brunswick adoptée durant la présente session concernant la vente de toutes les propriétés et de l'actif du *The New Brunswick Railway Company* autres que ceux que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a loués, et pour toute nouvelle ou autre législation du Parlement du Canada qui sera convenable et nécessaire pour compléter ou mettre à exécution les fins et l'intention de la loi sus-mentionnée de la Législature de la province du Nouveau-Brunswick.

C'est pourquoi votre pétitionnaire prie humblement que Votre Honorable Chambre ait la grâce d'adopter une loi pour les fins sus-mentionnées.

Et en foi de quoi Votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

Daté ce troisième jour d'avril A.D. 1929.

The New Brunswick Railway Co.

(Signé) F. S. Meighen, (Président),
(Signé) H. F. Puddington, (Secrétaire).

The New Brunswick Railway Company,

SCEAU.

Certifié.

Une vraie copie de la pétition présentée au Sénat.

(Signé) A. H. HINDS.
Chefs des Comités, Le Sénat du Canada.

23 mai 1929.

Sur motion de M. Robb, ordonné,—Que l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 297 (A8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des caisses de petites économies, dite *Penny Banks*, soit transféré sur l'ordre du jour, des Bills privés aux Mesures du Gouvernement, vu que ledit bill est une mesure du gouvernement et non un bill privé.

Sur motion de M. Bennett, ordonné.—Que le débat sur l'amendement de M. McRae à la motion pour que M. l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en Comité des Subsides soit repris lorsqu'un membre du gouvernement proposera de nouveau ladite motion.

Sur motion de M. Fafard pour M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville), le septième rapport du comité sur le Règlement est adopté.

Sur motion de M. Power, le quatrième rapport du comité spécial nommé pour prendre en considération la Loi des élections fédérales et la Loi des enquêtes sur les pratiques frauduleuses est adopté.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport en date du 4 mars 1929, de E. M. M. Hill, ingénieur de district pour construction des Chemins de fer nationaux du Canada, avec mappe et correspondance sur les arpentages qu'il a faits l'an dernier concernant la construction possible d'une ligne de chemin de fer à travers la route de la passe de la rivière La Paix.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 311, Loi concernant les chutes d'eau des provinces d'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.—M. *Stewart* (Edmonton-Ouest).

Bill No 312, Loi modifiant la Loi de la Cour suprême.—M. *Lapointe.*

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 300 (S7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Pearl Duncan."—M. *Clark.*

Bill No 302 (U7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hurley Alexander Fummerton."—M. *Thorson.*

L'ordre de la Chambre qui suit est voté, savoir:—

Par M. MacDonald (Richmond-Cap-Breton-Ouest)—Ordre de la Chambre —Copie de toute la correspondance et de tous les autres documents qui ont trait à la fermeture du bureau de poste de Rear Big Pond.

M. Young (Saskatoon) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont séparément considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division, et passés, savoir:—

Bill No 201 (K4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Evelyn Farrow."

Bill No 210 (T4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Alfred Neary."

Bill No 211 (U4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Storey."

Bill No 188 (U3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Rose Beffre Baer."

Bill No 214 (V4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Alexandra Grayson Smith."

Bill No 215 (W4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Gillespie Simpson."

Bill No 217 (Y4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Helena Martin."

Bill No 218 (Z4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Warren."

Bill No 219 (A5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Elizabeth Kelley."

Bill No 222 (D5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Muriel Lange."

Bill No 223 (E5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Linda Lydia Snowdon Pascoe."

Bill No 228 (J5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Treslove."

Bill No 229 (K5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Letticia Smith."

Bill No 231 (O5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jennie White."

Bill No 233 (Q5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Evelyn Lawrence."

Bill No 234 (R5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Daniel Ray Bouvier."

Bill No 237 (U5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Nelson Brown."

Bill No 239 (W5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Duncan Gerard."

Bill No 241 (Y5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Haney."

Bill No 242 (Z5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Thompson Clark."

Bill No 245 (C6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander James Purse."

Bill No 246 (D6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfrid Keith Black."

Bill No 220 (B5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Ralph Wilson."

Bill No 221 (C5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Jane Stewart."

Bill No 224 (F5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Carbery Hyckman."

Bill No 225 (G5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lydia Alice Hinch."

Bill No 226 (H5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Plant."

Bill No 230 (N5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Herman Schelke."

Bill No 232 (P5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Berlinda Swayne."

Bill No 240 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Vera Carter Van Luven."

Bill No 243 (A6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Colling-Wood Darroch."

Bill No 244 (B6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ross James Smalley."

Bill No 248 (F6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Green Fuchs Webber."

Bill No 249 (G6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Lawrence Jones."

Bill No 256 (I6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dean William Montcrief."

Bill No 257 (J6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Brett."

Bill No 264 (Q6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Marguerite Stroud Robinson."

Bill No 266 (S6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Richardson."

Bill No 269 (V6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Angus John Archibald Blain."

Bill No 271 (X6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Melville Fulton."

Bill No 276 (C7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Georgeanna Anderson."

Bill No 277 (D7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lloyd Edward Angel."

Bill No 216 (X4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Osborne Lea."

Bill No 227 (L5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pansy Jean Van Luven."

Bill No 235 (S5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edyth Viola Beacock."

Bill No 236 (T5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Nichols."

Bill No 238 (V5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Victor Walter Holman Homan."

Bill No 261 (N6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Graham."

Bill No 262 (O6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Velma Stella Seadon."

Bill No 263 (P6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emma O'Grady."

Bill No 270 (W6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Horace Sillery."

Bill No 272 (Y6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elizabeth Boyd."

Bill No 274 (A7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Fraser Rice."

Bill No 275 (B7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Spurgeon White."

Bill No 259 (L6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Viola Byers."

Bill No 260 (M6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Soden."

Bill No 265 (R6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gordon Hanna."

Bill No 288 (G7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Stanley Warner."

Bill No 289 (H7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vincenzina Gramigna."

Bill No 292 (K7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Evan Thompson."

Bill No 293 (L7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Matthews Moland."

Bill No 294 (M7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Townsley Hirsch."

Sur motion de M. Garland (Carleton), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles les bills ci-haut sont fondés.

Le Bill No 284 (R2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la *Cobb Connector Company*" est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 79, Loi concernant un certain brevet de Jean-Baptiste Hurteau est lu la deuxième fois et agréé.

Le Bill No 282 (M5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick" est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les bills suivants du Sénat, sont séparément lus la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill No 255 (H6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Rose Harrison."

Bill No 258 (K6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Wilson Pickering."

Bill No 268 (K6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Wilson Reoch."

Bill No 273 (Z6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wallace Wellington Corkum."

Bill No 286 (E7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Anne Terry."

Bill No 287 (F7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Milsom Ruggles."

Bill No 290 (I7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Edwin Wood."

Bill No 291 (J7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Chearnley Chearnley."

Bill No 295 (N7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Edgar Baird."

Bill No 296 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edwin Walker."

Bill No 267 (T6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Edward King."

Bill No 299 (R7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Laura Hewitt."

Bill No 303 (V7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Emory Anderson."

Bill No 304 (W7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Marion Gerrard."

Bill No 305 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Beck."

Bill No 306 (Y7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Leonard Wiser."

Bill No 307 (Z7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George King."

Bill No 301 (T7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jane Phelan."

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois et référés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégrammes, savoir:—

Bill No 280 (W3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Alliance Nationale."

Bill No 283 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Central Finance Corporation.*"

Bill No 309, Loi concernant la Compagnie de Garantie d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Dominion of Canada General Insurance Company.*

Le Bill No 297 (A8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Caisses de petite économie, dites *Penny Banks*" est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 254, Loi concernant la construction par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations terminus avec suppression des passages à niveau et autres ouvrages en la cité de Montréal et dans son voisinage est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée;

La Chambre reprend le débat ajourné sur l'amendement de M. McRae,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

"la Chambre regrette l'inhabileté du gouvernement à mettre à profit l'expérience acquise par le Canada dans la colonisation et le développement du pays et déplore le fait que des hommes et des femmes ont été, durant ces derniers mois, établis dans l'Ouest sur des terres de la Couronne, à de grandes distances de moyens de transport, des maisons d'éducation, des hôpitaux et autres choses indispensables, les mettant ainsi dans l'impossibilité presqu'absolue d'atteindre le succès et le bonheur dans leur nouveau milieu, et elle est d'avis que l'on ne peut remédier à de telles conditions que par une réorganisation immédiate du ministère de l'Immigration et de la Colonisation."

Après débat ultérieur, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur division.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à onze heures a.m., en vertu de la règle 7 sans poser la question.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 28 MAI 1929

Onze heures a.m.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 4, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques.

Bill No 166, Loi modifiant une Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Grand'Mère et East Burrills, dans la province de Québec.

Bill No 168, Loi modifiant une Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province de l'Alberta.

Bill No 175, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer *Kent Northern*.

Bill No 176, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer Inverness.

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville), du comité du Règlement présente le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 282 (M5 du Sénat), Loi concernant le *New Brunswick Railway Company*, et il a convenu de faire rapport comme il suit:

Etant donné que l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a fait rapport à cette Chambre le 27 mai que ladite Chambre n'avait reçu aucune pétition relative à ce bill, conformément à la Règle 92, votre Comité recommande que la pétition du Sénat paraissant aux Procès-Verbaux de la date précitée soit substituée à celle de la Chambre des Communes.

Votre Comité recommande également que l'amende, en ce qui concerne la pétition soit imposée, et que les droits applicables en raison du retard dans l'introduction du Bill soient aussi imposée en vertu de l'article 93 (3)-(*c*) du Règlement.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et documents de quelque nature que ce soit et y compris toute la correspondance échangée avec la Commission du service civil, relativement aux demandes reçues pour la position de douanier à Mahone Bay, dans le comté de Lunenburg, et à la nomination de Francis Hollaway à ce poste.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mai 1929—Etat montrant:—

1. Si lorsque la Chambre émet des ordres pour le dépôt de dossiers, ou de copies de ces dossiers, relatifs à des nominations que la Commission du service civil a faites, comme le cas s'est présenté à plusieurs reprises dernièrement à propos du ministère des Postes on dépose tous les documents du dossier de la Commission du service civil, y compris les rapports et recommandations des fonctionnaires supérieurs, les observations ou opinions des Commissaires, et généralement tout ce que le dossier contient et qui a trait à la nomination dont il est question.

2. Sinon, (*a*) quelle est la coutume suivie, qui fait le choix des documents déposés et en vertu de quel principe; (*b*) pourquoi le dossier complet n'est pas déposé en vertu de l'ordre de la Chambre.

Sur motion de M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville), le huitième rapport du comité du Règlement présenté ce jour est agréé.

Sur motion de M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville), le Bill No 282 (M5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le *New Brunswick Railway Company* est référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 311, Loi concernant les chutes d'eau des provinces d'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, étant lu;

M. Stewart (Edmonton-Ouest) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur suppléant quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

8	Immigration et Colonisation—	
	Traitements	314,505 00
	Dépenses contingentes	45,000 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

54	Service extérieur d'immigration—	
	Traitements	1,080,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills Publics

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Le Bill No 75, Loi concernant le domicile des femmes mariées relativement aux procédures de divorce est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 24, Loi modifiant la Loi du Poinçonnage des métaux précieux, 1928, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

55	Dépense casuelle pour l'immigration et dépenses générales, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, aux hôtelleries de femmes, aux provinces, et prêts pour achat d'animaux et de matériel pour les jeunes cultivateurs canadiens, suivant l'autorisation du gouverneur général en conseil..	1,300,000 00
56	Plan de colonisation de l'Empire, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, hôtelleries de femmes, etc., suivant l'autorisation du gouverneur en conseil..	1,000,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 29 MAI 1929

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante-douzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 28 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:—

De trois (3) pétitions soumises par les partis plus bas énumérés, priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.

Du bureau officiel de la congrégation, *Presbytery*, Québec-Sherbrooke de l'église unie du Canada, Farnham, Québec.—M. *Kay*.

De l'exécutif de la *Missionnary Auxiliary* de l'église unie baptiste, Cowansville, Québec.—M. *Kay*.

De la société des femmes missionnaires, Sutton, Québec.—M. *Kay*.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 170, Loi concernant les jeunes délinquants, avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 7, ligne 28. Au début du paragraphe (3), insérer les mots suivants: "Sauf les dispositions du paragraphe cinq du présent article."

2. Page 8, ligne 4. A la suite du paragraphe quatre, insérer le paragraphe cinq suivant:

"(5) Si la cour pour jeunes délinquants a fait placer dans un foyer hors de la juridiction de cette cour, ou a commis à la charge ou au soin d'un agent de surveillance ou d'une autre personne recommandable ou d'une école industrielle hors de la juridiction de cette cour, un enfant qui a précédemment com-

paru devant cette cour et qui reste sous sa surveillance, elle peut exercer à l'égard de cet enfant toute action qu'elle pourrait exercer si cet enfant demeurait dans le ressort de cette cour; et pour ces fins un mandat ou une ordonnance émise à l'égard de cet enfant peut être exécutée ou signifiée en tout endroit du Canada hors de la juridiction de cette cour, sans qu'il devienne nécessaire d'observer les dispositions du chapitre (3) du présent article."

3. Page 10, ligne 33. Au paragraphe trois, substituer le suivant:

"(3) Lorsque, sous l'autorité du présent article ou de l'article vingt, il a été ordonné de payer une certaine somme d'argent, la cour peut prononcer, soit par l'ordonnance se rapportant au paiement de cette somme, soit par une ordonnance rendue subséquemment, que cette somme est recouvrable par saisie et vente des effets et biens mobiliers de la partie de qui cette somme est recouvrable, et par emprisonnement à défaut de biens suffisants. Le montant d'argent est ainsi recouvrable, ou il est recouvrable de la même manière que l'est une amende imposée d'après quelque disposition du *Code criminel*, ou est recouvrable de la façon prévue par toute loi de la Législature de la province contenant des dispositions pour le recouvrement des amendes."

4. Page 15, ligne 15. A la clause 35, substituer la suivante:

"36. (1) Une cour pour jeunes délinquants possède les mêmes pouvoirs et la même autorité pour maintenir l'ordre dans la cour durant ses audiences, et peut recourir aux mêmes voies et moyens, que ceux que tout tribunal au Canada où les juges de tout tribunal au Canada peuvent actuellement exercer ou employer légalement dans des cas similaires et pour les mêmes fins, durant leurs audiences.

(2) Un juge d'une cour pour jeunes délinquants, si quelqu'un résiste à l'accomplissement d'une sommation, d'un mandat d'exécution ou d'une autre ordonnance qu'il a émise, peut contraindre à l'accomplissement de cette ordonnance par les moyens indiqués par la loi pour faire exécuter les sommations des autres tribunaux dans des cas similaires."

5. Page 16, ligne 16. A la clause quarante et un, substituer la suivante:

"41. Le paragraphe quatre de l'article douze et les paragraphes trois et cinq de l'article dix-sept, ainsi que l'article trente-quatre, sont en vigueur dans toutes les parties du Canada, que la présente loi y soit par ailleurs en vigueur ou non."

M. Girouard pour M. Marcil du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande:

1° Qu'il soit imprimé pour l'usage des membres et des Sénateurs 500 copies en anglais et 150 copies en français du Document parlementaire No 286 et telles parties du Document parlementaire No 289 qui ne sont pas comprises dans le Document parlementaire No 286.

286. Copie de correspondance échangée entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant les certificats de sortie pour des vaisseaux chargés de liqueurs alcooliques à destination des ports des Etats-Unis d'Amérique, la prévention de la contrebande des liqueurs alcooliques, drogues narcotiques et marchandises susceptibles de taxe de douanes, au dela des lignes internationales et l'extradition des personnes chargées d'offenses sous ce rapport; aussi, copie d'un bref résumé des procès-verbaux de la conférence contre la contrebande tenue à Ottawa, les 8-10 janvier 1929, entre les représentants du Canada et ceux des Etats-Unis d'Amérique.

289. Réponse à un ordre du Sénat en date du 18 avril 1929, pour la production d'un état indiquant:—

Toutes les propositions présentées par le Gouvernement des Etats-Unis au Gouvernement du Canada en vue de réglementer ou d'empêcher les exportations, des ports canadiens aux ports des Etats-Unis, des marchandises dont les lois des Etats-Unis interdisent l'entrée en territoire américain, ainsi que l'action exercée à cet égard et les réponses faites à ce sujet par le Gouvernement canadien.

2° Que le Document parlementaire No 279, Copie de la correspondance entre le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne et le gouvernement de Sa Majesté au Canada, relativement à une convention entre Sa Majesté le Roi et le Président des Etats-Unis d'Amérique concernant la réglementation du trafic des boissons alcooliques laquelle convention fut signée à Washington, E.-U.A., le 23 janvier 1924, ainsi qu'une copie de la convention entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis d'Amérique concernant la réglementation du trafic des boissons alcooliques, signée à Washington, le 23 janvier 1924 et imprimée comme addendum aux Procès-Verbaux du lundi, 29 avril 1929, soient imprimés en appendice aux Journaux de la présente session.

3° Que la liste des documents suivants ne soit pas imprimée.

175a. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mars 1929:—Copie de tous décrets ministériels, rapports, recommandations, correspondance, télégrammes, résolutions et autres documents que tout ministère fédéral ou la Commission du service civil peut avoir dans ses dossiers et qui auraient trait de quelque manière à la nomination à la cancellation de la nomination ou à la destitution de S. Smith, et à la nomination de B. J. Purtelle à la position de maître de poste à Picton, Ontario.

181a. Copie de correspondance additionnelle entre la Commission du service civil, le ministère des Postes et la fédération des commis de poste sur les chemins de fer du Dominion, concernant une augmentation de salaire pour ces commis de poste sur chemins de fer, les commis aux postes, les facteurs et porteurs de la malle; aussi, copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 394-487 en date du 21 mars 1929 approuvant le recommandation de la Commission du service civil pour l'augmentation de salaire des employés de poste sur chemins de fer.

187. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Marine et des Pêcheries et la *Muskoka Lakes Association*, ou toute autre société au sujet de l'imposition d'une taxe sur les canots automobiles, les canots, etc., des lacs Muskoka.

188. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents qui ont trait à la vacance occasionnée par la démission de M. D. P. Simpson, maître de poste d'Oliver, Colombie-Britannique, et au sujet de l'examen subséquent que la Commission du service civil a tenu, et à la suite duquel J. K. Anderson a reçu la nouvelle qu'il avait été candidat heureux, y compris les rapports, recommandations, mémoires et communications échangés entre la Commission du service civil et le ministre des Postes ou son personnel.

189. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929:—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et autres documents que le gouvernement a reçus ou qu'il a envoyés durant les trois dernières années au sujet du projet d'un pont de grande route au-dessus de l'Outaouais entre Grenville, Québec et Hawkesbury, Ontario.

190. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 4 mars 1929:—Copie de la convention passée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan, avec copie de tous les télégrammes, lettres

et autres documents relatifs au remplacement de la police provinciale de la Saskatchewan par la Gendarmerie royale canadienne à cheval.

191. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1929—Dossier faisant voir:—

1. Quand et où on a établi au Canada le premier circuit postal rural.

2. Combien de circuit postaux de campagne on a établis dans chacune des provinces durant chacune des années écoulées depuis l'inauguration de ce système.

3. Combien de bureaux de poste on a fermés dans chaque province, chaque année, par suite de l'établissement d'un système de livraison postale rurale.

4. Combien de bureaux de poste nouveaux on a établis dans chaque province durant chaque année depuis 1911 jusqu'à la fin de 1928 et combien de (*a*) maîtres de postes, et (*b*) d'autres fonctionnaires a-t-on nommés pour administrer lesdits bureaux.

194. Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement a reçu le rapport final de l'Auditeur général mentionné à la page X, de son rapport pour 1927-28, Vol. 1, commençant à la page 216, vers le milieu de la page.

2. Dans l'affirmative, le gouvernement déposera ce rapport sur la Table du Parlement.

195. Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

Quand sera déposée sur la Table une copie de ce décret ministériel mentionné à la page XI, deuxième paragraphe, du Rapport de l'Auditeur général pour 1927-28, Vol. 1, commençant à "Versement d'une subvention de $5,000, de la résolution 294," page 228.

196. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1929:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, comptes et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale et E. A. McPhee, au sujet des réparations à l'arsenal de Lindsay durant les années 1926, 1927 et 1928.

197. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1929:—Copie de tous télégrammes, lettres, papiers et autres documents qui ont trait à la fermeture du bureau de poste de Loch Lomond, comté de Richmond.

198. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et toutes autres personnes au sujet des circuits postaux suivants: Grevenhurst à Walker's Point; Hillside et Millar Hill; Huntsville et Seely; Huntville et Hewholm; Kilworthy et Lac Morrisson; Lancelot et Utterson; Bala et Sahanatien; Bear Cave et Rosseau; Breebridge et Fraserburg; Breebridge et Ziska; Craigie et Minett; Craigie Lee et Wharf.

199. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement a encore à son service des personnes qui ont dépassé l'âge de 70 ans.

2. Le cas échéant, quels sont les noms de ces personnes et quelles sont les fonctions qu'elles remplissent.

200. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929:—Copie de tous télégrammes, requêtes, remontrances, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral, les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien du Pacifique au sujet de l'arrivée à la gare du Palais à Québec, des trains du chemin de fer Québec et Saguenay et du chemin de fer Québec et lac St-Jean.

201. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929—Copie de tous télégrammes, lettres et autres mémoires relatifs à la tentative que les fonction-

naires du gouvernement fédéral ont faite de s'interposer ou d'arrêter la circulation du bac de la province de la Nouvelle-Ecosse qui fait la navette entre Fort Hawkesbury et Mulgrave, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

202. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1929—Etat montrant:—

1. Combien de départements fédéraux ont un service d'impressions à part le département de la Papeterie et des Impressions publiques.

2. Quels sont les noms et quels sont les salaires des membres du personnel mentionné à la question No 1.

3. Quel est approximativement le coût original de l'installation des machines et des instruments dont on se sert dans chaque département pour les objets mentionnés à la question No 1.

4. Quels ont été, durant les années 1926-27 et 1927-28 les montants payés à des compagnies d'impressions qui ne sont pas sous la juridiction du gouvernement.

5. Quels sont les noms des compagnies dont il est fait mention à la question No 4.

203a. Réponse et réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes, la Commission du service civil, et toute autre ou toutes autres personnes au sujet de la destitution des maîtres de poste de Rathburn, Uffington et Torrance; et copie de tous documents et correspondance similaires qui ont trait à la nomination de maîtres de poste à Utterson et Rossclair.

204. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de toutes les soumissions, correspondance et des contrats passés entre l'état et toute personne, compagnie ou corporation au sujet du contrat pour briser la glace dans les havres publics de Port Arthur et de Fort William durant l'année 1928.

205. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mars 1929:—

1. Copie de tous les décrets ministériels, correspondance, bordereaux de salaire et autres documents qui ont trait aux réparations au quai de Cap Chat, comté de Gaspé, Québec.

2. Un relevé indiquant le nom du surintendant de ladite entreprise, les appointements qu'il a reçus avec une copie de toute la correspondance échangée avec le surintendant au sujet de ces travaux.

206. Réponse et réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Etat indiquant:—

1. Etant donné le rapport du Comité spécial qui a fait une enquête sur le ministère des Douanes, en 1926, et le rapport de la Commission Royale qui a fait une enquête sur le même ministère en 1926 et 1927, combien de réclamations ont été faites ou d'actions instituées par l'intermédiaire des (*a*) tribunaux, (*b*) des officiers ordinaires du ministère, contre des personnes ou des corporations pour recouvrer des droits de douanes, des droits d'accise, des taxes de vente ou autres montants que le ministère croit dus et non payés.

2. Quelle est la somme globale, s'il y en a une, recouvrée durant les années 1926, 1927 et 1928.

3. Quel montant le ministère réclame encore à des personnes ou corporation et qui n'est pas remboursé.

206a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Etat montrant:—

1. Quelle est la somme globale, s'il y en a une, recouvrée durant les années 1926, 1927 et 1928.

2. Quel montant le ministère réclame encore à des personnes ou corporations et qui n'est pas remboursé.

207. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1929: —Relevé de tous les noms des officiers de la F.E.C. et de leur adresse actuelle dont la pension a été diminuée en vertu de la clause 14, paragraphe 1, de la Loi des Pensions, qui se lit comme suit:

"Une pension est accordée à un membre ou relativement à un membre des forces selon le rang ou rang provisoire pour lequel il recevait la solde et les allocations lors de l'apparition de la blessure ou maladie donnant lieu à la pension, ou de l'apparition de la blessure ou maladie qui a causé sa mort."

208. Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 664, en date du 15 avril 1929, nommant E. W. Beatty, écr., président de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, sir George Garneau, président de Garneau, Limitée, et le Dr Walter C. Murray, LL.D., président de l'université de la Saskatchewan, une commission royale sous les dispositions de la Partie 1, de la Loi des enquêtes, pour faire une enquête sur les Chiffres des salaires, pensions, etc., des fonctionnaires techniques et professionnels du service civil du Canada; et faire rapport au gouvernement de leurs observations relativement aux salaires en général dans le service civil, de la manière que la commission jugera convenable.

209. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929: —Relevé des noms des personnes que la Commission du service civil a nommées et que chaque département a refusées en vertu de la clause 24, durant les trois dernières années, avec les motifs du refus dans chaque cas.

210. Copie de correspondance et de décisions du ministère de la Justice concernant le droit du sous-ministre d'un département de refuser aucune personne sous son contrôle, en vertu de l'article 13, de la Loi du service civil, 1918.

211. Relevé montrant le nombre de maîtres de postes démis depuis le 1er octobre 1926 au 1er février 1928, combien étaient des nominations de la Commission du service civil.

212. Etat des revenus et dépenses du département des postes pour 1928-29.

213. Mémoire et rapport concernant une enquête sur les conditions des affaires du bureau de poste de Kitchener, Ontario.

214. Correspondance, etc., concernant la position de maître de poste à Saint-David, Ontario.

216. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1929 —Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires permanents de l'état du sexe masculin qui consacrent tout leur temps à leurs fonctions reçoivent un salaire moins que $100 par mois.

2. Combien de ces fonctionnaires ont des personnes qui dépendent d'eux pour leur subsistance.

3. Combien de ces fonctionnaires n'en ont pas.

4. Combien de fonctionnaires temporaires de l'état du sexe masculin et qui consacrent tout leur temps à leur position, reçoivent un salaire de moins que $100 par mois.

5. Combien de ces fonctionnaires ont des personnes qui dépendent d'eux pour leur subsistance.

6. Combien n'en ont pas.

7. Quel serait pour l'état le coût d'augmenter jusqu'à la somme de $100 par mois le salaire de ces fonctionnaires énumérés aux questions une ou deux.

217. Copies de documents et correspondance entre différentes personnes, le ministère des Postes et la commission du service civil concernant les postes de maîtres de poste à Brigden, Ont., Brussels, Ont., Macoun, Sask., St-Boniface, Man., Spruce-Lake, Sask., Watertown, Ont., Woodbridge, Ont., Advocate-Harbour, N.-E., Ardley, C.-B., St-Jean-Est, N.-B., Fort St-James, C.-B., Granville-Ferry, N.-E., Hartland, N.-B., Lakeside, Ont., Lefroy, Ont., Libeau, Ont.,

Memramcook, N.-B., New-Glasgow, P.Q., Newton-Brook, Ont., Odessa-Station, Sask., Oldbarns, N.-E., Queensport, N.-E., St-Anaclet, Qué., Salisbury, N.-B., et Lawrencetown, N.-E.

Aussi,—Concernant les différentes positions de maîtres de poste dans le Nouveau-Brunswick, savoir: Cambridge, Coal-Creek, Gibbon, Hillsdale, Head of Millstream, Jaffrey, Pamdenec, The Range, Upper-Greenwich, Shepody, Shanklin, Forks, Jemseg, Jordon-Mountain, Thornbrook, Wickhan, Toolston et Beulah.

218. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 14 mai 1928:—Copie de tous télégrammes, documents, correspondance et autres communications échangés depuis le 1er jour de janvier 1924, qui ont trait à la position de maître de poste et au bureau de poste de Sutton, Québec, et que le ministère des Postes, la Commission du service civil et d'autres ministères peuvent avoir en leur possession.

219. Copie de documents, lettres, etc., contenus dans la filière de la Commission du service civil concernant la nomination d'un sténographe au bureau de poste de New-Westminster.

222, 222a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 28 mars 1928:—Copie de toute correspondance, mémoires, rapports et autres documents qui ont trait de quelque manière que ce soit à la nomination du maître de poste actuel d'Entreprise, Ontario.

223. Copies de filières, correspondance et soumissions faites relativement à la route rurale No 5, Cobden, Ontario.

224. Copie d'une entente entre le *Regina Armoury Association* et Sa Majesté le Roi, concernant la construction combinée d'un arsenal et édifice pour bureaux, dans la cité de Regina; aussi, copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 153, du 31 janvier 1928 qui s'y rapporte.

225. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de toutes soumissions, correspondance et des contrats signés par le gouvernement ou tout ministère fédéral relativement au dernier contrat pour la construction de digues dans les havres de Port Arthur et de Fort William.

226. Copie de tous télégrammes, décrets ministériels, rapports, correspondance, lettres et tous autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout représentant du gouvernement, et toute ou toutes autres personnes au sujet du *Lower Lakes Transhipping Terminal.*

227. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de toute la correspondance et de tous autres documents que le ministère des Travaux publics a en sa possession au sujet de travaux publics à Gravenhurst, Bracebridge, Huntsville, Sparrow Lake, Honey Harbour, durant les quatre dernières années.

228. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, y compris la preuve faite devant J. Frank Outhit, avocat, et le rapport qu'il a soumis relativement à la destitution de Neil Mooring, maître de poste à Collingwood Corner, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

229. Copie de correspondance concernant la position de maître de poste à Alexandria, Ontario.

230. Copie d'une convention entre George H. Robert, et Sa Majesté le Roi pour l'achat de 25 machines pour oblitérer les timbres.

231. Etat montrant les loyers payés par le gouvernement pour les édifices publics au Canada.

232. Relevé montrant les dépenses sur les réparations et améliorations aux bâtisses militaires pour l'exercice terminé le 31 mars 1929.

233. Copies de documents et correspondance entre différentes personnes, le ministère des Postes et la Commission du service civil concernant les positions de maîtres de poste à Forester's Falls, Ont.

234. Et Pembroke, Ont.

235. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1929—Dossier faisant voir:—

1. Si les Chemins de fer nationaux du Canada possèdent la *Rail and River Coal Company,* de Cleveland.

2. Si lesdits chemins de fer administrent ladite Compagnie, sinon, qui l'administre, et donner les détails du contrat, de l'administration, etc., en vertu desquels elle est louée ou administrée.

3. Combien de mines sont comprises dans les propriétés de la *Rail and River Coal Company.*

4. Où elles sont situées.

5. Combien d'hommes sont maintenant à l'emploi de la *Rail and River Coal Company.*

6. Si on emploie des ouvriers qui font partie de sociétés ou non.

7. Quels sont les capitaux engagés dans cette compagnie.

8. Quelle a été la production totale de houille extraite de ces mines durant chacune des années 1928, 1927, 1926 et 1925.

9. Quelle portion de cette production de ladite compagnie les Chemins de fer nationaux du Canada ont absorbée, et quel prix on a payé par tonne durant les années mentionnées plus haut.

10. Si on a vendu le reste, s'il en est resté, et quel prix on a obtenu.

11. Quelle somme les Chemins de fer nationaux du Canada paient annuellement en intérêts sur les obligations, pour le maintien et autres charges relevant de quelque manière de ladite Compagnie.

12. S'il existe un contrat entre les Chemins de fer nationaux du Canada et la *Rail and River Coal Company* pour fournir de la houille auxdits chemins de fer, dans l'affirmative, quels sont les termes du contrat.

13. Si les mines de la *Rail and River Coal Company* ont été fermées durant certaines périodes des années 1925, 1926, 1927 et 1928, dans l'affirmative, à quelles dates durant chacune de ces années.

14. Combien a coûté par mois, aux Chemins de fer nationaux du Canada l'entretien desdites mines durant la période de fermeture durant les quatre dernières années.

15. Si les Chemins de fer nationaux du Canada ont acheté de la houille des champs houillers de la Virginie de l'Ouest ou d'ailleurs aux Etats-Unis, durant les périodes de fermeture, dans les mines de la *River and Rail Coal Mines,* le cas échéant, quelles quantités on a achetées, et quel prix on a payé par tonne.

16. Si durant certaines périodes des quatre dernières années les Chemins de fer nationaux du Canada ont donné leurs commandes pour de la houille à des mines américaines qui employaient des mineurs n'appartenant à aucune société au lieu de les donner à la *Rail and River Coal Company* lorsque ladite compagnie employait des mineurs appartenant à des sociétés, dans l'affirmative, quand, et quelles quantités.

17. Combien les Chemins de fer nationaux du Canada ont payé chaque année en 1928, 1927, 1926 et 1925 pour tenir en activité la *Rail and River Coal Company;* donner les détails.

18. Quel est le système des Chemins de fer nationaux pour leurs champs houillers des Etats-Unis.

19. Combien de houille on a utilisée en 1928 pour les voies des Chemins de fer nationaux possédés aux Etats-Unis; où on a extrait ladite houille; de qui on a acheté ladite houille; quel prix par tonne on a payé pour ladite houille.

20. Quelle a été la quantité globale de houille achetée aux Etats-Unis pour emploi sur les voies des Chemins de fer nationaux-canadiens sur leurs voies américaines et canadiennes durant l'année 1928.

21. Quelle a été la quantité totale de houille utilisée sur toutes les voies des Chemins de fer nationaux du Canada en 1928.

22. Quelle quantité on a utilisée au Canada sur les voies des Chemins de fer nationaux en 1928.

23. Où on a acheté ladite houille, donnant la province et les Etats de l'Union des Etats-Unis d'Amérique, et quel prix on a payé par tonne pour cette houille dans chaque cas.

236. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 avril 1929:—Copie de toute la correspondance, des lettres, télégrammes, mémoires et autres documents qui ont trait au refus que le ministère de l'Agriculture (Service de l'hygiène des bestiaux) a opposé au paiement de Pendrelt Smith, de Kamloops, Colombie-Britannique, pour l'inspection de 146 wagons de bestiaux durant les cinq mois écoulées du 1er août 1926 au 31 décembre 1926.

237. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1929—Etat montrant:—

1. Si le pamphlet que M. H. T. Gussow a publié sous le titre de "Division de Botanique" a été traduit en français et imprimé pour distribution.

2. Le cas échéant, quand.

3. Sinon, pourquoi.

4. Combien d'œuvres éditées sous la forme de pamphlet depuis 1927 n'ont été publiées qu'en langue anglaise seulement, donnant, (*a*) la date de chaque publication et le nom du département qui l'a éditée, (*b*) le texte de loi parlementaire autorisant telle publication.

238. 238a. Réponse et réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 10 avril 1929—Etat montrant:—

1. Dans les cas de promotion d'une position à une autre dans le même département la Commission du service civil a l'habitude de tenir des examens lorsqu'un candidat (*a*) a reçu du département les meilleures notes de classification; (*b*) a les plus longues années de service; (*c*) et que le bureau des examinateurs de la Commission a recommandé la promotion.

2. Le cas échéant quelle est la période de temps qui s'écoule entre l'avis de cet examen donné aux candidats et la tenue de cet examen.

3. Quel est le nombre de cas, depuis juin 1925, où l'on a ordonné des examens lorsque tous les éléments favorables aux candidats, tels qu'énoncés à la question numéro un, apparaissant au dossier, et où l'on a mis de côté la procédure usuelle.

239. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929:—Dossier indiquant:—Quel est le nombre et quels sont les noms des personnes inscrites sur les anciennes listes de retraite numéros 1 et 2.

239a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929—Dossier indiquant le nombre et quels sont les noms des personnes inscrites sur les anciennes listes de retraite numéros 1 et 2.

240. Réponse à un ordre d ela Chambre du 13 mars 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapport d'enquête et preuve faite au sujet de la destitution de Gordon Wilkie du garde-côte No 4, Sydney-Nord.

241. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 avril 1929—Etat des sommes que les Commissaires du havre de Vancouver ont payées en honoraires à des avocats pour les années écoulées de 1922 à aujourd'hui et un relevé des noms des avocats à qui ces honoraires ont été payés.

242. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1929—Etat montrant:—

1. Si on a construit durant l'année civile commençant le 1er janvier 1928 une aile additionnelle au magasin à poudre de Bedford ou près de Bedford, dans le comté d'Halifax.

2. Si le cas échéant, le travail de construction a été exécuté en vertu d'un contrat ou autrement.

3. Si c'est en vertu d'un contrat, à quelle personne, société ou compagnie il a été adjugé.

4. Si ce n'est pas en vertu d'un contrat, quelle personne, société ou compagnie a érigé cette construction.

5. Si on a demandé des soumissions relativement à cette construction.

6. Dans l'affirmative, si on les a demandées par annonces publiques et dans quels journaux.

7. Si elles n'ont pas été demandées par annonces publiques, par quelle méthode on a demandé ces soumissions.

8. Quelles personnes, sociétés ou compagnies ont envoyé des soumissions et quels étaient le montants respectifs de ces soumissions.

9. Quel montant la personne, société ou compagnie qui a exécuté le travail de construction a vraiment reçu pour paiement total ou partiel de ce travail.

10. Si d'autres montants sont dus ou réclamés relativement à cette entreprise.

11. Dans l'affirmative, quelle ou quelles sommes, (*a*) comme solde du prix fixé au contrat, (*b*) pour les travaux supplémentaires.

243. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de tous ordres, annonces, soumissions, correspondance et des contrats relatifs à l'approvisionnement de charbon des édifices publics occupés par des bureaux de l'état à Port Arthur durant l'année 1928.

244. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1929:—Relevé des noms et de la location de chaque distillerie autorisée au Canada, et un état montrant séparément le montant des droits de douane, d'accise, de taxes des ventes et autres impôts payés durant la dernière année financière.

245. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929—Copie de tous les télégrammes, lettres, documents et autres papiers qui ont trait à la destitution de Charles A. Pincombe, de Connors, Nouveau-Brunswick, de sa position de fonctionnaire du ministère du Revenu national.

246. Détails pour fournitures, etc., pour les édifices publics et terrains à Ottawa.

247. Mémoire *re* les contrats existant entre le Gouvernement du Canada et M. A. S. MacMillan.

248. Etat montrant les signatures de la *Beacon Dredging Company.*

249. Mémoire *re* Réparations à la jetée-est, Bailey's-Brook, N.-E.

250. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929:—Relevé de la quantité et du prix des approvisionnements de papier expédiés par le département des impressions publiques et de la papeterie aux différents services fédéraux de la ville de Vancouver durant les années 1927 et 1928, y compris les approvisionnements de papier à enveloppe de papier de toilette, de serviettes de papier, de papier d'impression, de ficelle, avec un relevé du coût de transport par messageries ou wagon à marchandises dans chaque cas.

251. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929:—Relevé de la quantité de tous les approvisionnements de papier de toutes sortes que le département des impressions publiques et de la papeterie a achetés durant les années 1927 et 1928, montrant le prix payé dans chaque cas, le nom des personnes de qui l'achat a été fait avec la quantité dans chaque cas, et disant si l'on a demandé ou non des soumissions.

252. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1929—Etat indiquant:—

1. Combien a coûté au Trésor le ministère de la Justice pour les années 1926-27 et 1927-28.

2. Quels sont les noms et le traitement respectif dans chaque département des (*a*) avocats de départements; (*b*) des assistants avocats de département; (*c*) des sténographes et autres assistance de commis pour les années financières 1926-27 et 1927-28 et pour les avocats mentionnés à (*a*) et (*b*).

3. Quels sont les noms des avocats de profession qui ont donné des conseils légaux ou rendu quelqu'autre service autres que ceux mentionnés dans les numéros un et deux, et le montant du traitement, des honoraires ou autres salaires qu'ils ont reçus durant les années financières 1926-27 et 1927-28.

253. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1929—Copie de tous les contrats, conventions, actes de cession passés entre le ministre des Mines ou tout département ou fonctionnaire fédéral et la *Peat Fuels Limited;* et aussi une copie de toute la correspondance échangée entre le très honorable premier ministre, l'honorable ministre des Mines ou tout département fédéral et la *Peat Fuels Limited,* ou tout officier ou employé de cette corporation.

254. Copies de lettres et documents en la possession de la commission du service civil concernant la nomination d'un maître de poste à Hawkesbury, Ontario.

254a. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1929:—Copie de tous rapport, recommandations, correspondance, mémoires et autres documents que tout ministère peut avoir dans ses dossiers et qui ont trait de quelque manière à la nomination d'un monsieur Berthiaume comme maître de poste à Hawkesbury, Ontario.

255. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1929:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le 1er février 1928 jusqu'à aujourd'hui et que le gouvernement peut avoir en sa possession au sujet du bureau de poste de Winnipeg.

256. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1929:—Copie de tous les documents et de la correspondance relative à l'ouverture (en 1929) d'un bureau de poste à Morecambe, Alberta, et à la nomination d'un maître de poste pour ce bureau.

257. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents qui ont trait au déménagement du bureau de poste de Port Howe, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse.

258. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents qui ont trait à la destitution de W. L. Blair, maître de poste de la ville d'Inverness, Nouvelle-Ecosse.

259. Copie de correspondance concernant du dragage à Digby, N.-E.

260. Copie de correspondance concernant la construction d'un brise-lames à Port-Maitland, N.-E., et copie des soumissions.

262. Réponse et réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 avril 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents de toute sorte échangés durant les derniers douze mois entre le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick ou tout ministre ou haut fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement de la Puissance du Canada ou tout ministre ou haut fonctionnaire de ce gouvernement au sujet de la vente du chemin de fer Saint-John-Québec. (Le chemin de fer de la vallée).

263. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1929: —Etat montrant:—

1. Quelle somme du Revenu consolidé chacun des ministères du gouvernement a-t-il payée comme prime à compte d'obligations de cautionnement pour ses employés, en contravention avec la Loi des fonctionnaires publics. (S.R., chap. 164, clause 5).

2. Le gouvernement entend-il modifier durant la présente session du Parlement la clause 5 du chapitre 164 des Statuts revisés, tel qu'indiqué par l'Auditeur général dans son rapport, 1927-28, Vol. 1, page XIV.

264. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 avril 1929: —Copie de toute la correspondance échangée entre l'honorable ministre des Mines, ou tous fonctionnaires ou département fédéral et toutes personnes ou compagnies, et qui aurait trait de quelque manière à la transmission des droits de la *Lignite Utilization Board* sur la manufacture, l'entreprise et les machines de Bienfait à la *Western Dominion Collieries;* et aussi une copie de tous les papiers, contrats et autres documents que le gouvernement aurait en sa possession relativement à cette affaire.

265. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1929: -Copie de toute la correspondance, de la preuve recueillie, des rapports de police, des comptes et de tous autres renseignements relatifs à l'enquête sur les chiens à Brantford.

266. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1929:—Etat montrant:—

1. Quelles sont les forces hydrauliques, exploitées ou non, du bassin du canal Trent dont on n'a pas disposé encore et que le gouvernement détient.

2. Quelle mesure le gouvernement prend pour vendre ou disposer d'autre manière de ces forces.

3. Quelles demandes le gouvernement a reçues pour l'achat ou le louage de chacun de ces pouvoirs.

267. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1929:—Dossier indiquant:

1. Combien de concessions de terre ont été inscrites durant les années 1926, 1927 et 1928 respectivement dans (*a*) le district des terres de la Grande Prairie, (*b*) dans celui de la Rivière de la Paix.

2. Quel est le nombre de ces concessions inscrites en 1928 dans chacun de ces districts de terres et qui l'étaient pour la seconde fois.

3. Quelle est l'étendue de terre dont on a disposé par (*a*) concessions de terres, (*b*) par baux pour pâturage, (*c*) par vente dans le district des terres de la Grande Prairie et dans celui de la rivière de la Paix.

4. Quels cantons ont été arpentés et ouverts à la colonisation dans chacun de ces districts de terres.

5. Quelle est l'étendue totale de terre arpentée et encore disponible pour concessions.

6. Et quelle étendue additionnelle de terre sera arpentée en 1929 dans le (*a*) district des terres de la Grande Prairie et (*b*) dans celui de la rivière de la Paix.

268. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1929:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents que le gouvernement a en sa possession (y compris les annonces du service civil), relativement au bureau de poste d'Iroquois, dans le comté de Grenville, Dundas, du 1er jour de janvier 1925 à aujourd'hui.

269. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929—Relevé montrant:

Noms et salaire des fonctionnaires publics qui dans chaque département, consacrent tout ou partie de leur temps à faire les achats de l'état ou à d'autres

fonctions corrélatives se rattachant à celle-là, y compris les noms et le salaire des sténographes, des dactylographes, et autres commis.

270. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929--Relevé montrant:

Noms des départements, ou des divisions des divers ministères qui supportent l'établissement et le matériel pour (*a*) le nivellement précis, (*b*) les cartes topographiques, (*c*) le travail de levés de plans, (*d*) le service de multigraphe, de polygraphe et de duplication, (*e*) le photostat, l'impression en bleu, la lithogravure, et le service de photographie, (*f*) le travail de reliure des livres.

271. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 avril 1929:—Copie de tous rapports, études ou autres documents que des officiers ou des ingénieurs du *Halifax and South-Western Railway* et, ou bien des Chemins de fer nationaux du Canada, ou toute ou toutes personnes agissant en leur nom, ont faits au sujet de la construction, du coût de la construction, des recettes probables d'une voie d'embranchement de chemin de fer de Riverport à Lunenburg et, ou de Riverport à Bridgewater, dans le comté de Lunenburg.

272. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929 —Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et autres documents que le gouvernement a reçus ou qu'il a envoyés au sujet de la construction de digues et d'autres améliorations à la rivière des Français dans la province d'Ontario.

273. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1929—Copie de toutes lettres, correspondance et de tous autres documents que le gouvernement a en sa possession et qui ont trait au louage des chutes du Pin à la *Manitoba Paper Company*.

274. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929—Copie de tous documents et correspondance requis pour compléter le dossier contenu dans le dépôt 163, déposé par ordre de la Chambre durant la dernière session du Parlement et qui avait trait à la nomination et à la destitution du maître de poste de Renata, Colombie-Britannique.

275. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929:—Etat montrant:—

Combien d'immigrants sont entrés au Canada en 1926, 1927 et 1928 et venant (*a*) des Iles britanniques, (*b*) des Etats-Unis, (*c*) d'autres pays européens, en indiquant le pays d'origine.

276. Liste des soumissions reçues pour le service de l'air au Canada.

276a. Copie de contrats agréés entre le Gouvernement pour le service de l'Air au Canada.

277. Copie de tous télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et le ministère des Chemins de fer, ou tout autre ministère fédéral, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le gouvernement de la Colombie-Anglaise, et entre le Chemin de fer Canadien du Pacifique et le gouvernement de la Colombie-Anglaise, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien du Pacifique au sujet de l'étude que les Chemins de fer nationaux du Canada, le Chemin de fer Canadien du Pacifique, et le gouvernement de la Colombie-Anglaise entreprendront en commun des ressources de la région qui pourrait possiblement être desservie par toute extension de la voie du *Pacific Great Eastern Railway*.

278. Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er novembre 1927, entre toute ou toutes personnes et le ministère des Chemins de fer et Canaux ou tout autre ministère fédéral, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien du Pacifique et le gouvernement de l'Alberta, et entre les Chemins de fer nationaux du Canada et le Chemin de fer Canadien du Pacifique relativement à l'achat en commun de l'*Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway*, du *Pembina Valley Railway*, du *Central Canada Railway*, et de l'*Alberta and Great Waterways Railway*, dans la province de l'Alberta.

280. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1929:—Copie de toute la correspondance qui a trait à la destitution de Vera Slocumb de sa position de maître de poste à Port George, comté d'Annapolis, Nouvelle-Ecosse; et copie de toute correspondance semblable qui a trait à la nomination de son successeur au même poste.

281. Relevé montrant les termes d'après lesquels les paiements actuels sont faits par l'Allemagne pour réparations de guerre, basés sur les recommandations du comité Dawes, qui s'est réuni à Paris en 1924, et les montants que le Canada a reçus à date.

282. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance, des plaintes, pétitions, demandes et rapports de la Commission du service civil relativement à la nomination du maître de poste actuel de Hornepayne, Ontario, et à la destitution de M. Leggat de la position de maître de poste à Hornepayne.

283. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929:—Copie de tous les documents et de la correspondance qui ont trait à la nomination et à la destitution de C. B. Rothery, commis de l'agence de Onion Lake Indian, Saskatchewan, et à la nomination de son successeur au même poste.

284. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929:—Copie de tous les documents, lettres, correspondance, et autres documents relatifs à la destitution de Mme Tupper de sa position de maître de poste au lac Brazil, dans le comté de Yarmouth, le ou vers l'an 1927.

285. Copie de correspondance entre le Secrétaire d'Etat pour le Canada et le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse relativement aux armoiries de cette province.

287. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mai 1928:—Copie des témoignages rendus devant l'inspecteur Jackson au cours de l'enquête récente qu'il a tenue sur certaines accusations portées contre le Lt-Col. H. W. Cooper, ex-préfet du pénitencier de New-Westminster, et sur l'administration dudit pénitencier; et aussi copie de tous rapports, lettres, mémoires et autres documents qui ont amené ladite enquête ou qui ont été écrits dans le cours de cette enquête; et aussi copie de tous rapports, documents, lettres, mémoires postérieurs à ladite enquête, y compris toute la correspondance échangée entre le ministre de la Justice et ledit Cooper.

290. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929—Relevé: 1. Du nombre et des noms des fonctionnaires employés à la *Dominion Range Experimental Station*, de Manyberries, Alberta, du 1er avril au 30 novembre 1928.

2. Les salaires vraiment payés mensuellement à chacun des fonctionnaires susdits du 1er avril au 30 novembre 1928.

291. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929—Etat indiquant:—

1. Combien d'articles entrent en franchise sous l'empire de la préférence britannique inscrite dans notre tarif douanier.

2. Et combien d'articles jouissent des droits de la préférence britannique.

3. Combien de ces articles ont été inscrits depuis 1921.

292. Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quelle a été pour l'année 1927-28 la somme globale des lettres de crédit de chaque département.

2. Si les dépenses faites en vertu des lettres de crédit sont vérifiées par l'Auditeur-général avant ou après que les banques ont été remboursées.

293. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1929—Etat montrant:—

1. Combien de bestiaux on a abattus dans la zone de la vallée de la Fraser, Colombie-Britannique, durant les douze mois se terminant le 31 janvier 1928, pour avoir réagi à l'épreuve de la tuberculose.

2. Quels sont les noms et adresses des propriétaires de bestiaux abattus dans cette zone, durant ladite période.

3. Combien chaque propriétaire a perdu.

4. Quelle indemnité on a accordée dans chaque cas.

5. Quel est le montant des indemnités réellement payées dans chaque cas avant le 30 avril 1929.

294. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929—Dossier montrant:—

1. Combien de bestiaux on a abattus durant les douze mois terminés le 31 janvier 1929, dans (*a*) Québec, (*b*) la Colombie-Britannique, pour avoir réagi à l'épreuve de la tuberculose bovine.

2. Quel est le montant total des indemnités accordées aux propriétaires de chacune de ces provinces pour la même période.

3. Quelle partie de l'indemnité a été payée, et quel montant est encore dû aux propriétaires à la date du 30 avril 1929, dans chacune de ces provinces et pour la même période.

295. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1929—Copie de tous télégrammes, correspondance, pétitions et autres communications échangées entre le ministre des Postes, le ministère des Postes, le surintendant du bureau de poste de St-Jean, Nouveau-Brunswick, et toute ou toutes personnes, relativement à la nomination projetée d'un maître de poste à Cocagne, dans le comté de Kent, province du Nouveau-Brunswick.

296. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929—Copie du rapport de l'enquête tenue par le juge Stubbs relativement à la destitution de A. M. Graham du personnel de la Commission d'établissement des soldats.

297. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929:—Copie de tous les documents de la correspondance relatifs à la destitution de C. H. Couture, de St-Bernard, comté de Dorchester, province de Québec, de son emploi d'inspecteur des poids et mesures, le ou vers le mois de février, et à la nomination de son successeur au même poste.

298. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929:—Copie de tous les documents et de la correspondance que le gouvernement a en sa possession relativement à la soi-disant accusation de tentative de subornation de l'officier de douanes Knowles portée contre Harry Broufman.

115c. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 avril 1929—Dossier montrant:—

1. Quelles compagnies d'élévateurs ont émis ce que l'on appelle les certificats arbitraires de grains pour (*a*) la récolte de 1927-28; (*b*) pour la récolte de 1928-29.

2. Quelle a été la quantité de grains mis en magasin par chaque compagnie d'élévateur et pour lesquels on a émis des certificats arbitraires de grains pour (*a*) la récolte de 1927-28; (*b*) pour la récolte de 1928-29.

116a. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 18 avril 1929, pour la production d'un état indiquant:

1. Le nombre des demandes de réévaluation sous le régime du chapitre 68 des Statuts fédéraux de 1926-27, "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, 1919."

2. Le nombre des cas où la dépréciation dans la valeur des terres, ou des terres et des améliorations, a été déterminée et allouée.

3. Le nombre des colons rétablis en vertu du paragraphe (*j*) de la loi.

4. La somme totale de la dépréciation déterminée et allouée.

5. Le nombre des demandes refusées, et (*b*) le nombre des demandes pendantes et non réglées.

6. Le nombre des appels en vertu de la loi.
7. Le nombre des demandes présentées par des colons dans le township 17, rangs 3 et 4, à l'ouest du 2e méridien, (2) le nom de chaque colon, (3) et comment chaque demande a été décidée et réglée.

140b. Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de tous les mémoires, rapports, recommandations, ou communications de la Commission du service civil qui ont trait de quelque manière à la nomination de Arthur George Whitaker ou de Charles Boyer au poste de maître de poste de Simcoe, Ontario.

191a. Relevé indiquant le nombre de demandes faites durant la période du 27 juin 1927 au 31 janvier 1929, pour le prolongement de routes postales rurales au Canada, donnant le nombre de milles, quand les soumissions furent demandées, le nombre de routes autorisées, etc.; aussi le nombre de routes en opération actuellement par tout le Canada, par provinces.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Cahill, ordonné,—Que le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes ait l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1929:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents relatifs à, ou qui ont trait à la fermeture des bureaux des douanes suivants dans le comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse: le bureau d'Oxford; le bureau de Pugwash; le bureau de Wallace; le bureau d'Advocate; le bureau d'Apple River; le bureau de Tidnish.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1929:—Copie de tous contrats, correspondance, soumissions, pièces justificatives échangés entre le gouvernement, tout ministre et toute personne, société ou corporation, et un état des paiements faits relativement aux réparations ou améliorations à la manufacture d'armes de Port Arthur depuis le 1er janvier 1928.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 avril 1929:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents que le gouvernement a en sa possession, relativement au bassin projeté et à l'édifice des douanes situé près du village ou au village de Morrisburg, dans le comté de Grenville, Dundas.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 10 avril 1929:—Copie de tous les permis, correspondance, lettres, télégrammes, décrets ministériels, et tous autres documents au sujet de la délivrance d'un permis pour produire 50,000 H.P. aux Chutes Chat en vertu de la Loi de protection des eaux navigables, et une copie des témoignages rendus à l'enquête tenue devant le ministre des Travaux publics.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929:—Etat montrant:—
1. Quelle a été en 1928 la dépense faite pour le quai de l'état à Iona, Cap-Breton.
2. Comment le travail a été exécuté.
3. Quels sont les noms de ceux qui ont exécuté le travail et combien on a payé à chacun.

M. Cannon, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 313, Loi modifiant la Loi des élections générales, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 281 (L5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Institut Royal d'Architecture du Canada."

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Church pour M. Gott—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, recommandations et autres documents relatifs aux travaux de dragage exécutés au quai de Brummer Mond, comté d'Essex, Ontario.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 312, Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême étant lu;

M. Lapointe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, référé au comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

57	Immigration chinoise—Traitements et dépense casuelle.. ..	70,000 00
58	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	4,000 00
59	Edifices d'immigration à Saint-Jean, N.-B..	8,900 00

XIII—PENSIONS ET SANTE

Santé

244	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "Proprietary" ou brevetés..	150,000 00
245	Pollution des eaux intérieures..	16,000 00
246	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, y compris les frais funéraires et aides aux marins nécessiteux..	240,000 00
247	Quarantaine—Traitements et dépense casuelle pour des districts organisés et la salubrité publique en d'autres districts; léproseries de Tracadie et de l'île Bentinck; la lèpre en général et la Loi concernant l'hygiène dans les travaux publics..	210,000 00
248	Immigration: inspection médicale..	300,000 00
249	Maladies vénériennes..	100,000 00

Pensions

232	Soins des malades, examen médical des pensionnaires..	2,600,000 00
233	Salaires—	
	Administration..	1,180.000 00
	Assurance..	50,000 00
	Hôpitaux et cliniques..	1,720,000 00
234	Compensation—Solde et suppléments..	1.900.000 00
235	Prêts d'entraînement..	2,000 00
236	Intérêt sur gratification pour service de guerre et caisse d'administration..	5,000 00
237	Secours aux chômeurs..	250.000 00
238	Frais d'administration et capital d'exploitation..	300.000 00
239	Responsabilité des patrons..	75,000 00
240	Emploi protégé..	175,000 00
241	Commission fédérale d'appel..	130,000 00
242	Octroi à la Légion canadienne, Ligue du service dans l'Empire britannique..	10,000 00
243	Octroi au fonds d'inhumation des soldats..	20.000 00

X—PENSIONS

75	Guerre européenne et milice active..	42,000,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

19	Pensions et Santé Nationale—	
	Traitements..	204,230 00
	Dépenses contingentes..	60,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 314 (C8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Elise Sewell de la Penotière.

Bill No 315 (D8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Oliver Milton Martin."

Bill No 316 (E8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine McRae Beattie McRae."

Bill No 317 (F8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Teeson."

Bill No 318 (G8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Gladstone."

Bill No 319 (H8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Smolkin."

Bill No 320 (I8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Franklin McDonagh."

Bill No 321 (J8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Louis Philippe Corbeau."

Bill No 322 (K8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Elizabeth Greene."

Bill No 323 (L8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Thirza Edlund."

Bill No 324 (M8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivian Elizabeth Pearce."

Bill No 325 (N8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Clark."

Bill No 326 (O8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Hambourg."

Bill No 327 (P8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Gertrude Singer."

Bill No 328 (Q8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Bullis."

Bill No 329 (R8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Elizabeth Reed Kendall."

Bill No 330 (S8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Henry Dunlop Ellis."

Bill No 331 (T8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Cowie."

Bill No 332 (U8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Enid Marjorie Judd."

Bill No 333 (V8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Alice Griffin."

Bill No 334 (W8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Adams Bourne."

Bill No 335 (X8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Agnes Townsend."

Et aussi, -Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 30 MAI 1929

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Sir Eugène Fiset, du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le troisième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le Comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle a l'honneur de présenter son troisième et dernier rapport, comme suit:

Votre comité, qui a reçu pour mission d'examiner le budget des dépenses des Chemins de fer Nationaux du Canada, de la Marine marchande du Gouvernement canadien, des Lignes nationales canadiennes desservant les Antilles, ainsi que les crédits relatifs à la Loi des tarifs maritimes, et d'en faire rapport à la Chambre, a tenu dix séances, au cours desquelles il a questionné divers témoins, y compris:

Sir Henry Thornton, K.B.E., président du conseil d'administration et du comité de direction des Chemins de fer Nationaux du Canada;

R. A. O. Henry, sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux.

Gerard Ruel, C.R., vice-président du contentieux des Chemins de fer Nationaux du Canada;

S. J. Hungerford, vice-président des services d'exploitation et de construction des Chemins de fer Nationaux du Canada;

A. T. Weldon, vice-président des services de colonisation et de télégraphes des Chemins de fer Nationaux du Canada;

R. C. Vaughan, vice-président des services d'achats et de matières des Chemins de fer Nationaux du Canada;

T. H. Cooper, vérificateur général des Chemins de fer Nationaux du Canada;

H. T. Hazen, ingénieur en chef adjoint des Chemins de fer Nationaux du Canada;

W. U. Appleton, gérant général de la région de l'Atlantique, Chemins de fer Nationaux du Canada;

S. W. Fairweather, bureau des économistes, Chemins de fer Nationaux du Canada;
C. A. Matthews, de la société *George A. Touche and Company*, experts-comptables brevetés;
D. C. Grant, vice-président du service des finances, Chemins de fer Nationaux du Canada;
D. O. Wood, gérant général de la Marine marchande du Gouvernement canadien;
J. P. Doherty, gérant du trafic des Chemins de fer Nationaux du Canada.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Votre comité a étudié l'article 336 du budget des dépenses, pourvoyant à des prêts ou garanties de $53,750,000 à la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1929, lequel budget des dépenses a été préparé une seconde fois sur la base de l'année civile entière, qui coincide avec l'exercice du réseau. Ceci empêche tout enjambement et fait disparaître la tendance à la confusion qui existait lorsque le rapport annuel du chemin de fer reposait sur l'année civile et le budget des dépenses sur l'année financière fédérale.

Votre comité croit devoir signaler que les états financiers annuels sont présentés cette année sous une forme modifiée, en vue de répondre aux vœux émis par les membres du comité au cours de ses délibérations de l'an dernier. Les modifications qu'on y a apportées consistent dans le groupement des résultats de l'exploitation des Chemins de fer Nationaux à l'exclusion des lignes de l'Est, avec ceux des lignes de l'Est, telles que définies par la Loi des tarifs maritimes, au lieu de présenter des rapports séparés sous des plis différents, ainsi qu'on l'a fait l'an dernier.

Le rapport annuel même se divisait en trois sections, ainsi qu'il suit:

1° La section renfermant les résultats de l'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada à l'exclusion des lignes de l'Est;

2° La section renfermant les résultats de l'exploitation des lignes de l'Est, telles que définies par la Loi des tarifs maritimes;

3° Un sommaire indiquant le compte de profits et pertes du réseau tout entier, y compris les lignes de l'Est.

Votre Comité constate que les résultats de l'exploitation de l'année 1928 furent beaucoup plus favorables que ceux de l'année précédente, en raison d'une moisson plus abondante et d'une récolte plus hâtive, qui a permis d'effectuer le mouvement d'une forte proportion de la récolte de 1928 durant cette même année; en raison aussi de la récolte tardive et de la température inclémente de l'automne de 1927, qui a fait porter un fort pourcentage du mouvement des récoltes de 1927 sur l'année 1928; en raison enfin d'un accroissement du volume de transport des marchandises en général, d'une augmentation de la remorque moyenne et d'une amélioration des conditions d'exploitation mise en vigueur durant l'année.

Votre Comité a demandé à connaître le témoignage de M. C. A. Matthews, de la maison *George A. Touche and Company*, experts-comptables brevetés, qui fait depuis plusieurs années la vérification des comptes de la compagnie, afin de pouvoir être en mesure de certifier que sont exacts le bilan consolidé et les comptes du revenu présentée dans le rapport annuel.

Du témoignage de M. Matthews il ressort que la maison *George A. Touche and Company* est bien convaincue que les comptes présentés sont conformes à la pratique établie pour la comptabilité des chemins de fer, et qu'ils donnent une idée exacte des recettes encaissées et des dépenses faites au cours de l'année, comme aussi des augmentations portées au compte du capital.

Votre Comité a également porté une certaine attention à l'étude de la question de commanditer temporairement cette entreprise. Les hauts fonctionnaires de la compagnie ont déclaré que cette commandite temporaire était parfaitement conforme aux dispositions de la loi des Subsides et que l'on n'y avait eu recours que parce que les conditions actuelles du marché n'étaient pas favorables à l'émission d'obligations. Ils ont ajouté que cette commandite temporaire avait été obtenue des banques à chartre du Canada à un taux avantageux et que, de l'avis de l'administration des chemins de fer, il n'y avait à craindre aucune difficulté.

Votre Comité constate que le budget de la dépense pour l'année courante, ne tenant pas compte des lignes de l'Est, est de $53,750,000 au regard de $39,000,000 pour l'année 1928. Les dépenses additionnelles sont dues à une augmentation du montant des retraits au compte du capital des Chemins de fer Nationaux du Canada, des retraits pour certificats des liquidateurs du Central Vermont, et une augmentation des travaux de construction et d'amélioration par suite de l'expansion des affaires. Tenant compte des explications données, votre Comité est d'avis que cette somme est nécessaire pour servir les fins de la Compagnie au cours de la prochaine année et devrait être votée par cette Chambre.

LIGNES NATIONALES CANADIENNES DESSERVANT LES ANTILLES

Votre Comité a également étudié l'article 338, prêt à la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, dont les navires assurent le service exigé par le traité commercial avec les Antilles. Votre Comité apprend qu'il y a eu une concurrence considérable pour l'obtention de ce service de même qu'une tendance à réduire les taux de transport et que, par conséquent, le résultat des opérations de la première année pourrait fort bien ne pas être aussi satisfaisant qu'on l'avait d'abord espéré. Votre Comité est d'avis que la somme demandée —$945,000.00—est nécessaire pour répondre aux exigences de ce service et devrait être votée.

MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Votre Comité a également étudié l'article 337 du Budget des dépenses—Prêts aux navires nationaux du Canada (Marine marchande du gouvernement canadien, limitée) devant servir à couvrir les déficits de l'exploitation de la compagnie et des navires régis par la compagnie au cours de l'année terminée le 31 décembre 1929, et les dépenses à compte du capital, s'élevant en tout à $969,000.00. Votre Comité a examiné le rapport des opérations pour l'année terminée le 31 décembre 1928 et constate que les résultats n'ont pas été aussi satisfaisants que ceux de l'année précédente en raison de la concurrence active produite par la réduction des taux de transport dans certaines directions, ce qui, en conséquence, a amené une réduction de la recette brute. Votre Comité a aussi examiné le bilan de la compagnie et constate que l'on a inscrit les navires au compte du capital à leur valeur originelle, alors que la valeur présente de ce genre de navires est inférieure de beaucoup à celle à laquelle on a inscrit les navires au bilan. Pour cette raison votre Comité est d'avis que le gouvernement ne devrait pas tarder d'étudier l'opportunité d'amortir l'armature financière de la Marine marchande à un chiffre plus conforme avec la valeur actuelle des navires. Votre Comité est d'avis, après avoir entendu les témoignages, que la somme de $969,000.00, indiquée à l'article 337 du Budget des dépenses est nécessaire pour les fins de la compagnie et devrait être votée par la Chambre.

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES

Votre Comité a étudié l'article 340 du Budget des dépenses, allouant, tel que requis par la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, une somme pour couvrir le déficit dans les recettes et revenus de l'année 1929 sur les lignes de l'est, le montant approximatif du déficit étant de $4,526,645.00, et en outre une somme de $2,060,000.00 représentant la réduction approximative de la recette des lignes de l'est au cours de la présente année, réduction que produira l'abaissement des taux de transport autorisé par la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes conformément à la recommandation de la commission Duncan. En raison de l'attention spéciale qu'exige la situation ferroviaire, avec laquelle la Chambre est familière. Votre Comité est d'avis que ces sommes sont nécessaires pour donner effet à la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes dans l'exploitation des lignes de l'est et devraient être votées par la Chambre.

Votre Comité a également étudié l'article 339, assignant la somme de $1,050,000.00 au remboursement, aux chemins de fer privés opérant dans le territoire où s'applique la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, de la différence entre le tarif normal et le tarif spécial établi par la loi. Votre Comité est d'avis que cette somme est nécessaire pour permettre la mise en vigueur de la loi et devrait être voté par la Chambre.

Copie des témoignages entendus par votre comité est annexée au présent rapport.

(Pour les minutes de la preuve qui accompagnent ce rapport, voir Appendice aux Journaux No 3).

M. Hay, du comité des Banques et du Commerce, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre Comité a considéré les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:

Bill No 251 (X3 du Sénat), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant l'organisation et l'élection des directeurs du *Family Trust*, et changeant le nom de cette compagnie en celui de *Financial Trust Company.*"

Bill No 250 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company.*"

Bill No 280 (W3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Alliance Nationale."

Bill No 283 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Central Finance Corporation.*"

Votre Comité a aussi considéré le bill No 309, Loi concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada, et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Dominion of Canada General Insurance Company*, et a convenu de le rapporter avec modifications.

Votre Comité a aussi considéré l'amende de $200.00 sous le régime de la Règle 93 (3) (e), à cause de la présentation tardive du bill No 280 (W3 du Sénat) et du bill No 309, qui sont tous deux rapportés tel que ci-haut énoncé, et il a convenu de recommander que cette amende ne soit pas imposée ni dans l'un ni dans l'autre cas. Cependant, un remboursement de $200.00 devrait être effectué dans le cas du bill No 309, vu que ledit montant a été transmis au Receveur général.

M. Elliott, l'un ,des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table —Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1929:—Copie de toutes annonces, soumissions et correspondance et des contrats signés par le gouvernement ou tout ministère fédéral relativement aux contrats de dragage aux havres de Port Arthur et de Fort William durant l'année 1928.

Sur motion de sir Eugène Fiset, le troisième et dernier rapport du comité sur les Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle est adopté.

Sur motion de M. Hay, la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Banques et du Commerce, est agréée.

Les bills suivants du Sénat, sont séparément lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 314 (C8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Elise Sewell de la Penotière."—M. *Lawson.*

Bill No 315 (D8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Oliver Milton Martin."—M. *Harris.*

Bill No 316 (E8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine McRae Beattie McRae."—M. *Casselman.*

Bill No 317 (F8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Teeson."—M. *Church.*

Bill No 318 (G8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Gladstone." —M. *Jacobs.*

Bill No 319 (H8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Smolkin."—M. *Casselman.*

Bill No 320 (I8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Franklin McDonagh."—M. *Church.*

Bill No 321 (J8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Louis Philippe Corbeau."—M. *Sanderson.*

Bill No 322 (K8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Elizabeth Greene."—M. *Young* (Toronto-Nord-Est).

Bill No 323 (L8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Thirza Edlund."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 324 (M8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivian Elizabeth Pearce."—M. *Lennox.*

Bill No 325 (N8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Clark."—M. *Boys.*

Bill No 326 (O8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Hambourg."—M. *Lawson.*

Bill No 327 (P8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Gertrude Singer."—M. *Lawson.*

Bill No 328 (Q8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Bullis." —M. *Stinson.*

Bill No 329 (R8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Elizabeth Reed Kendall."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 330 (S8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Henry Dunlop Ellis."—M. *Lawson.*

Bill No 331 (T8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Cowie." —M. *Lawson.*

Bill No 332 (U8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Enid Marjorie Judd."—M. *Lawson.*

Bill No 333 (V8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Alice Griffin."—M. *Sanderson.*

Bill No 334 (W8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Adams Bourne."—M. *Boys.*

Bill No 335 (X8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Agnes Townsend."—M. *Lawson.*

Sur motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest), résolu.—Que les décrets ministériels suivants déposés sur la Table le huitième jour de février 1929 soient approuvés:

Décrets ministériels publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux dispositions de la clause 75 de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, S.R., 1927.

Décrets ministériels publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux dispositions du paragraphe *c*, clause 21, de la Loi des réserves forestières et parcs fédéraux, chapitre 78, S.R., 1927.

Décrets ministériels publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 20 décembre 1927 et le 28 novembre 1928, conformément aux dispositions de la clause 31, de la Loi du Yukon, chapitre 215, S.R., 1927.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 313, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, étant lu;

M. Cannon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au Bill No 297 (A8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des caisses de petite économie (dites *Penny Banks*)."

Aussi.—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendements:—

Bill No 71, Loi constituant en corporation la *Northern Alberta Railways Company.*

Bill No 311, Loi concernant les chutes d'eau des provinces d'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Et aussi, -Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 84, Loi constituant en corporation le Collège royal de médecine et de chirurgie du Canada, avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 1. Après "Association," insérer "corporation constituée par le chapitre soixante-deux du Statut de 1909,".

2. Page 1, ligne 2. Après "demandé," retrancher "que certains de ses membres actuels et d'autres qui seront ci-après choisis puissent être constitués en corporation sous le nom de Collège royal de médecine et de chirurgie du Canada," et insérer "effectivement que puissent être édictées les dispositions législatives ci-dessous énoncées".

3. Page 1, ligne 5. Retrancher le deuxième "et" et insérer "et considérant qu'il a gracieusement plu à Sa Majesté le Roi George V, d'accorder au Collège permission d'employer du titre 'royal'; et considérant".

4. Page 1, ligne 11. Après "signifie" retrancher "le Collège royal de médecine et de chirurgie du Canada, constitué", et insérer "la corporation, constituée".

5. Page 1, ligne 22 et 23. Retrancher les mots "Collège royal de médecine et de chirurgie du Canada", et substituer les mots "Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada".

6. Page 1, ligne 30. A la suite du mot "qualité", ajouter: "Et pour désigner en langue anglaise cette corporation, le nom de la corporation sera *The Royal College of Physicians and Surgeons of Canada*".

7. Page 2, ligne 43. Après "passé", insérer les mots "soit en langue anglaise, soit en langue française".

8. Page 3, ligne 3. Après "subir", insérer les mots "soit en langue anglaise, soit en langue française".

9. Page 3, ligne 14. Après "Canada", insérer les mots "ou, en langue française, un Agrégé du Collège Royal des Chirurgiens du Canada".

10. Page 3, ligne 17. Après "Canada", insérer les mots "ou, en langue française, un Agrégé du Collège Royal des Médecins du Canada".

Du consentement de la Chambre, M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré le bill No 282 (M5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick" et a convenu de le rapporter sans modifications.

Votre Comité a aussi considéré le bill No 12, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Coupons de retour). Votre Comité est d'avis qu'il n'est pas à propos d'adopter cette mesure et recommande, par conséquent, que le bill soit retiré.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 84, Loi constituant en corporation le Collège royal de médecine et de chirurgie du Canada sont pris en considération et séparément agréés.

Le Bill No 254, Loi concernant la construction par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations terminus avec suppression des passages à niveau et autres ouvrages en la cité de Montréal et dans son voisinage est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

X—PENSIONS

73	Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest de 1885 et pension en général	35,000 00
	Pensions—	
74	Aviation civile	5,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

PONTS ET CHEMINS

142	Routes et ponts du Dominion en général	5,000 00
	Pont international sur la rivière St-Jean entre Clair, N.-B., et Fort Kent, Maine, l'Etat du Maine devant contribuer la somme de $130,000	130,000 00
	Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de Québec et d'Ontario contribuent chacun un tiers du coût	40,000 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et des abords	12,000 00

LIGNES TÉLÉPHONIQUES ET TÉLÉGRAPHIQUES

Québec

146	Reconstruction du réseau télégraphique de la rive nord du St-Laurent, à partir de Murray Bay, en allant vers l'est..	25,000 00
	Service téléphonique des îles de la Madeleine—Réparations et améliorations générales..	5,000 00

Alberta—Saskatchewan

147	Lignes télégraphique de l'Alberta et de la Saskatchewan—Réparations et améliorations en général..	21,000 00
	Island Hill—Ligne télégraphique Ile à la Crosse—Essartage de l'emplacement..	11,500 00
	Rivière à la Paix—Edifice pour service télégraphique..	5,000 00
	Reconstruction de la ligne télégraphique Grouard—Rivière à la Paix..	3,800 00
	Ligne télégraphique de la Rivière à la Paix à Fort Vermilion.	75,000 00

Colombie-Britannique

148	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations générales..	17,450 00
	Colombie Britannique—District de l'Ile Vancouver—Réparations et améliorations générales..	14,000 00
	Lignes télégraphiques et téléphoniques sur la terre ferme—Réparations et améliorations générales..	8,000 00
	Lignes téléphoniques de Dawson Creek à Sunset Prairie..	2,650 00
	Lignes téléphoniques de Rolla à Rolla Landing..	2,500 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Réparations et améliorations générales..	18,870 00
	Prolongement de ligne téléphonique sur l'île Galiano..	2,025 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 31 MAI 1929

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le soixante-treizième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 30 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle ont été observées. Ladite pétition est en conséquence lue et reçue et est comme suit:—

De la *Charge* Oxenden de l'église unie du Canada; priant la Chambre des Communes du Parlement du Canada de passer des règlements et d'adopter une législation qui, conformément aux recommandations du Comité spécial qui a fait enquête sur les douanes et de la Commission Royale des Douanes et de l'Accise, empêcheront efficacement de donner des certificats de sortie à tout navire ou véhicule de toutes sortes transportant une cargaison de spiritueux pour les Etats-Unis contrairement aux lois de ce pays.—M. *Telford.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son trente-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous en obtention de bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre ledit mariage dans chaque cas, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De Lillian Elizabeth Barton, de Toronto, Ontario, épouse de Maurice Frank Barton.

De Annie Farrow, de Toronto, Ontario, épouse de Cyril Farrow.

De Evelyn Warren, de Toronto, Ontario, épouse de Joseph Edward Warren.

De Amy Lucinda Jenkins, de Bridgeburg, Ontario, épouse de John Leah Jenkins.

De Nellie Farrell, de Toronto, Ontario, épouse de George Farrell.

De Henry Feldman, de Montréal, Québec, époux de Rebecca Feldman (née Orenstein).

De Llewlyn John Chubb, de Toronto, Ontario, époux de Merle Chubb (née Hillborn).

M. Parent, du comité des Bills privés, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills privés suivants et a convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 255 (H6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Rose Harrison."

Bill No 258 (K6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Wilson Reoch."

Bill No 268 (U6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Wilson Pickering."

Bill No 273 (Z6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wallace Wellington Corkum."

Bill No 286 (E7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Anne Terry."

Bill No 290 (I7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Edwin Wood."

Bill No 291 (J7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dora Chearnley Chearnley."

Bill No 295 (N7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Edgar Baird."

Bill No 296 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edwin Walker."

Bill No 267 (T6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Edward King."

Bill No 299 (R7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Laura Hewitt."

Bill No 303 (V7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Emory Anderson."

Bill No 304 (W7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Marion Gerrard."

Bill No 305 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Beck."

Bill No 306 (Y7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Leonard Wiser."

Bill No 307 (Z7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George King."

Bill No 301 (T7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jane Phelan."

Votre Comité a également considéré le Bill No 287 (F7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Milsom Ruggles", ainsi que les témoignages relatifs audit bill entendus devant le comité permanent du Sénat sur le Divorce. A ce sujet, d'autres observations furent faites au Comité, et celles-ci furent prises en considération; après quoi, la question ayant été mise au vote, le Bill fut rejeté, la preuve n'étant pas jugée suffisante.

M. Duff, du comité de la marine et des pêcheries, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité auquel a été référée l'étude de la convention ayant pour objet la protection, la conservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye dans le bassin du fleuve Fraser, signée à Washington, le vingt-septième jour de mars 1929, au nom de Sa Majesté pour la Puissance du Canada, par le plénipotentiaire qui y est nommé, a étudié ladite convention et a l'honneur de recommander que la Chambre l'approuve.

M. Duff, du comité de la marine et des pêcheries, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a considéré le bill No 26, Loi modifiant la Loi des pêcheries, et a convenu de rapporter ledit bill avec modifications.

Votre Comité a ordonné que ledit bill soit réimprimé tel que modifié.

M. Duff, du comité de la marine et des pêcheries, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Après avoir considéré le bill No 26, Loi modifiant la Loi des pêcheries et vu les modifications apportées par votre Comité audit bill, votre Comité a l'honneur de recommander l'adoption des règlements du ministère suivants, relativement à la pêche du homard et de l'éperlan:

Que la saison de pêche du homard, telle qu'établie par arrêté en conseil, soit la suivante:

1. Comté de Charlotte, N.-B.—15 novembre-8 juin.
2. Comté de St-Jean, N.-B.—15 novembre-23 mai.
3. Reste de la Baie de Fundy jusqu'à Burns Point, comté de Digby—15 janvier-29 juin.
4. Burns Point à Herring Point, comté de Lunenburg—1er mars-31 mai.
(*a*) Herring Point à Cole Harbour, comté d'Halifax—1er décembre au 30 décembre, 1er mars-15 mai.
5. Cole Harbour à Red Point, comté de Richmond, y compris le détroit de Canso—1er mai-30 juin.
6. Red Point au Cap St-Laurent, comté d'Inverness—16 mai-15 juillet.
7. Cap St-Laurent au côté sud de la rivière St-Laurent, sauf les Iles-de-la-Madeleine, et une partie du détroit de Northumberland—1er mai-30 juin.
8. Une partie du détroit de Northumberland à partir de la rivière Philipp, N.-E., à la rivière Chockfish, N.-B., et Victoria Harbour à West Point, I.P.-E. —16 août-15 octobre.
9. Iles-de-la-Madeleine—10 mai-20 juillet.
10. Rive nord du golfe Saint-Laurent—20 mai-31 juillet.

Que la saison de pêche de l'éperlan, telle qu'établie par arrêté en conseil, soit comme suit:

Dans la Nouvelle-Ecosse:

Pour filets flottants,—15 octobre-dernier jour de février suivant, sauf dans une partie du comté de Richmond, où la saison est du 1er octobre au 31 janvier.

Pour filets à poche,—25 novembre-dernier jour de février suivant, sauf dans les rivières Northport et Tidnish où la saison est du 1er novembre au 15 janvier.

Dans l'Ile du Prince-Edouard:

Pour filets flottants—15 octobre-15 février.

Pour filets à poche—25 novembre-15 février.

Dans le Nouveau-Brunswick:

Pour filets flottants—15 octobre-15 février.

Pour filets à poche—25 novembre-15 février, sauf dans les rivières Baie Verte et Port Elgin, où la saison est du 1er novembre au 15 janvier.

Dans Québec:

Pour filets flottants—1er septembre-15 février.

Pour filets à poche—25 novembre-15 février.

Pour seines traînantes—1er septembre à clôture de navigation.

Votre Comité recommande aussi l'adoption des recommandations du sous-comité chargé de faire un rapport sur l'article 5 du bill No 26, tel que modifié:

Qu'au lieu de l'article 5 dudit bill qui fut biffé tel que modifié en comité, le ministre soit prié de régler le nombre et l'usage des chalutiers, sous l'empire de l'article 46 du chapitre 73 des Statuts revisés du Canada, en émettant auxdits chalutiers à vergues un permis de pêche, et que des règlements puissent être établis par le gouverneur en son conseil prescrivant la forme du permis, la preuve à fournir en faisant la requête pour ce permis, le nombre de permis à une époque quelconque, les conditions dans lesquelles ils peuvent être émis et autres dispositions relatives à ces permis.

Que tous lesdits chalutiers ainsi licenciés soient possédés et enregistrés au Canada.

Que nul chalutier à vergues ou à panneaux soit autorisé de pêcher en dedans de douze (12) milles des terres hautes de la côte canadienne, et

Que le ministère prenne toutes les mesures pour encourager la pêche à la ligne, tant dans les eaux intérieures qu'extérieures, afin d'augmenter la production du poisson en vue de répondre à la demande.

M. McIntosh, du comité des Relations industrielles et internationales, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a pris en considération une résolution qui fut adoptée par la Chambre des Communes, le 13 février 1929, comme suit:—

Que la question d'accorder des allocations familiales devrait être étudiée, en prenant en considération les juridictions respectives des parlements fédéral et provinciaux à ce sujet, et que ladite question devrait être déférée au Comité des Relations industrielles et internationales avec instruction de faire enquête dans cette question et de présenter un rapport.

Les témoins suivants ont comparu devant votre Comité pour rendre témoignage:—

Révérend Père Léon Lebel, S.J., professeur de philosophie, L'Immaculée Conception, Montréal, P.Q.

M. Gerald-E. Brown, sous-ministre adjoint du Travail, Ottawa, Ontario.

M. Joseph Daoust, fabricant de chaussures, Montréal, P.Q.

Mlle Charlotte Whitton, d'Ottawa.

Mme Mildred Kensit, de Montréal, et

M. Robert-E. Mills, de Toronto; représentant le Conseil canadien de Service social.

Votre Comité a l'honneur de présenter les témoignages de ces témoins relativement à la question d'enquête et recommande que

(*a*) comme cette proposition est nouvelle au Canada et demande une étude plus sérieuse, nulle mesure ne soit prise immédiatement; et

(*b*) avant la prochaine session du Parlement, la question de juridiction dans des questions de cette nature entre le Dominion et les provinces soit considérée par le gouvernement;

(*c*) 500 copies en anglais et 500 copies en français du présent rapport et des témoignages soient imprimées sous forme de livre bleu, et que la Règle 64 soit suspendue à cet effet.

(Pour procès-verbaux et les témoignages, voir Appendice aux Journaux No 4).

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 6 mai 1929: —Copie: 1. Du rapport de R. W. Cautley ou de tout autre fonctionnaire de l'état relatif à l'enquête tenue (*a*) au sujet de l'emplacement du parc projeté de l'est du Manitoba, (*b*) de l'emplacement du parc projeté de Riding Mountain.

2. De tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministère de l'Intérieur ou tout autre ministère fédéral et le gouvernement du Manitoba ou tout membre de la Chambre des Communes relatifs à l'établissement d'un parc national dans la province du Manitoba.

3. De tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministère de l'Intérieur ou tout autre ministère fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan ou tout membre du gouvernement de la Saskatchewan ou tout membre de la Chambre des Communes relatifs à l'établissement du parc national Prince-Albert dans la province de la Saskatchewan.

4. De tous rapports faits au sujet de toutes enquêtes relatives à l'établissement du parc national Prince-Albert dans la province de la Saskatchewan.

Et aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mai 1929:—Copie de tous les documents de la correspondance concernant le présent maître de poste de Dauphin, Manitoba, M. E. A. Iredale.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que le samedi, 1er jour de juin 1929, et tous les samedis suivants jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à onze heures dans l'avant-midi, et que l'ordre des affaires et de la procédure sera le même que celui des vendredis.

Après débat, du consentement de la Chambre ladite motion est retirée.

Le Bill No 313, Loi modifiant la Loi des élections fédérales est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 310, Loi modifiant la Loi de l'assurance des soldats de retour.

Bill No 285, Loi pourvoyant au paiement de réclamations d'indemnités pour pertes subies par la population civile du Canada pendant la dernière guerre.

Bill No 312, Loi modifiant la Loi de la Cour suprême.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 336 (Y8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Blight."

Et aussi.—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel a été soumise la pétition sur laquelle ledit bill est fondé; et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts de la somme ci-dessous, moins $1,000,000*)

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

CHEMINS DE FER

93 Chemins de fer du gouvernement canadien:
Pour un service additionnel de traverse de convois de chemin de fer, y compris l'outillage de ce service entre le continent et l'île du Prince-Edouard (A voter de nouveau $780,000.00) 3,500,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 110; agréé.

Bills Privés

Le bill suivant est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé sur division, savoir:—

Bill No 247 (E6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Feldman."

Sur motion de M. Ilsley, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et la pétition sur laquelle le bill ci-haut est fondé.

Les bills suivants sont séparément considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 251 (X3 du Sénat), intitulé: "Loi ratifiant et confirmant l'organisation et l'élection des directeurs du *Family Trust*, et changeant le nom de cette compagnie en celui de *Financial Trust Company.*"

Bill No 250 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company.*"

Bill No 280 (W3 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Alliance Nationale."

Bill No 283 (P2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Central Finance Corporation.*"

Bill No 309, Loi concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada, et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Dominion of Canada General Insurance Company.*

Bill No 282 (M5 du Sénat), Loi concernant la *New Brunswick Railway Company.*

Les bills suivants du Sénat, sont séparément lus la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill No 300 (S7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Pearl Duncan."

Bill No 302 (U7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hurley Alexander Fummerton."

Bill No 314 (C8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Elise Sewell de la Penotière."

Bill No 315 (D8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Oliver Milton Martin."

Bill No 317 (F8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Teeson."

Bill No 319 (H8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Smolkin."

Bill No 320 (I8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Franklin McDonagh."

Bill No 321 (J8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Louis Philippe Corbeau."

Bill No 322 (K8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Elizabeth Greene."

Bill No 323 (L8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Thirza Edlund."

Bill No 328 (Q8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Bullis."

Bill No 333 (V8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Alice Griffin."

Le Bill No 281 (L5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Institut Royal d'Architecture du Canada" est lu la deuxième fois et référé au comité des Bills Privés.

Bills Publics

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 75 Loi concernant le domicile des femmes mariées relativement aux procédures de divorce étant lu;

M. Ward, appuyé par Smith (Stormont), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Adshead,
Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Bancroft,
Barber,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bird,
Black (Yukon),
Bowen,
Brown,
Campbell,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Clark,
Coote,
Dickie,
Donnelly,
Dunning,
Edwards (Waterloo-Sud),
Elliott,
Euler,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Forke,
Fraser,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Gershaw,
Glen,
Gott,
Irvine,
Jelliff,
Johnston (Long-Lake),
Kellner,
Kennedy,
Ladner,
Lucas,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
MacLaren,
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
Macphail,
McIntosh,
McKenzie,
McPherson,
McRae,
Millar,
Milne,
Neill,
Plunkett,
Price,
Ralston,
Rennie,
Ross (Kingston Cité),
Ross (Moose Jaw),
Ryckman,
Senn,
Simpson,
Sinclair (Queens),
Smith (Stormont),
Smoke,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Spotton,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stinson,
Stirling,
Telford,
Thorson,
Vallance,
Ward,
Woodsworth,
Young (Toronto-Nord-Est)—80.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien,
Benoit,
Boivin,
Boucher,
Boulanger,
Bourgeois,
Cahill,
Chevrier,
Desaulniers,
Deslauriers,
Dubuc,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Jenkins,
Laflamme,
Lapierre,
Lapointe,
Letellier,
McMillan,
Morrisy,
Motherwell,
Perley (sir George),
Perras,
Pouliot,
Power,
Quinn,
Robitaille,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Verville—32.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre pour les Bills privés et publics;

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur dépose sur la Table le premier et dernier rapport du comité conjoint sur le Restaurant, lequel est lu comme suit:—

OTTAWA, 31 mai 1929.

Le comité conjoint sur le Restaurant demande à présenter son premier et dernier rapport:—

Votre comité recommande que la proposition des Chemins de fer nationaux du Canada de prendre la gérance du restaurant à la prochaine session, telle qu'exprimée dans la lettre de sir Henry Thornton le 30 mai 1929, soit adoptée.

Le tout respectueusement soumis,

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur dépose sur la Table copie de la correspondance concernant le rapport ci-dessus du comité conjoint sur le Restaurant, comme suit:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 12 avril 1929.

Monsieur J.-R. Van Wyck,
Gérant,
Château-Laurier,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—Le comité parlementaire mixte du Restaurant a été saisi d'un projet d'effectuer un changement dans l'administration du restaurant du Parlement, et il a institué un comité spécial pour étudier la question et faire rapport.

Le comité spécial a eu l'occasion de discuter de ce projet avec vous aujourd'hui, et il désire soumettre aux Chemins de fer nationaux une proposition qui, s'il y est donné suite, sera soumise au comité plénier pour en venir à une décision finale.

La proposition comporte:

1. Que les Chemins de fer nationaux prennent à charge l'administration du restaurant, y compris le caféteria, pour une année commençant avec la prochaine session du Parlement, pour la conserver si cette nouvelle administration est satisfaisante de part et d'autre.

2. Que les prix de table d'hôte (petit déjeuner, lunch et dîner) seront maintenus aux taux actuels—avec prix spéciaux pour plats spéciaux—les prix ne devant pas, d'une façon générale, dépasser ceux qui sont exigés actuellement, en comprenant les charges pour repas privés et thés de l'après-midi.

3. Que le choix et la qualité des aliments et le service seront pour le moins égaux à ceux d'aujourd'hui.

4. Que la Compagnie du Chemin de fer aura, bien entendu, la gratuité des locaux, de l'éclairage, du chauffage et de l'entretien, ainsi que l'usage de l'outillage actuel du restaurant, et que tout renouvellement dans cet outillage sera à la charge de la Compagnie du Chemin de fer.

5. Que la Compagnie du Chemin de fer fournira tous les aliments, les breuvages, le service, etc., et recevra, pour sa rémunération, toutes les recettes du restaurant et du caféteria et dix mille dollars ($10,000) pour chaque session ordinaire du Parlement. La rémunération, dans le cas d'une session spéciale, fera l'objet d'arrangements spéciaux, autant que possible sur la base susdite.

Nous sommes d'avis que la conduite du restaurant du Parlement, par les Chemins de fer nationaux, aidera fort à la publicité de la Compagnie; et comme, d'autre part, la Compagnie du Chemin de fer est considérée comme un service du gouvernement, cette proposition lui est privément soumise. Nous serons heureux d'étudier la question dans ses détails, si elle donne lieu à des pourparlers.

Vos bien dévoués,

E. B. RYCKMAN,
J. P. HOWDEN,
de la part du comité.

MONTRÉAL, P.Q. DEPECHE

J. P. Howden, M.P.,
Ottawa, Ont.

Relativement à votre dépêche du 29 mai, nous acceptons en principe votre offre d'assumer l'administration du Restaurant de la Chambre des Communes l'an prochain ou dès que des arrangements auront été pris. Je vous envoie les détails par écrit.

W. H. THORNTON.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

MONTRÉAL, QUÉ.
30 mai 1929.

CHER MONSIEUR HOWDEN,

Je vous ai télégraphié ce matin pour vous dire que, en principe, nous acceptons de prendre à charge le restaurant de la Chambre des Communes. Comme je vous l'ai donné à entendre l'autre jour, dans le couloir, il serait inutile de tenter cette entreprise au cours de la présente session qui est sur le point de clore; mais nous serons en mesure de commencer l'an prochain.

Je suis sous l'impression que vous êtes favorable à une subvention de quinze mille dollars. Si nous voyons que nous pouvons opérer à meilleur compte, après un essai d'une année, nous remettrons sans doute nos arrangements au point. Nous n'avons pas l'ambition de réaliser des profits de cette administration, mais plutôt de donner un bon service aussi économiquement qu'il nous sera possible et aux conditions les moins onéreuses pour le Parlement.

M. Van Wyck, gérant du Château-Laurier, aura la direction générale du restaurant de la Chambre des Communes; et j'ai confiance que vous conviendrez avec moi qu'il devra conduire ses affaires d'une façon pratique et sans intervention politique ce qui est essentiel à un service efficace. M. Van Wyck recevra des instructions de se mettre immédiatement en rapport avec vous et de se préparer à la direction de votre resetaurant.

Avec mes bons sentiments,

Sincèrement à vous,

W. H. THORNTON.

Monsieur J. P. Howden, M.P.,
Chambre des Communes,
Ottawa.

Du consentement de la Chambre M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 24, Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928, avec un amendement, comme suit:—

1. Page 1, ligne 15. A "la marque de commerce" substituer "le nom".

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

BUDGET PRINCIPAL

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CANAUX

95	Canal Trent: Construction et améliorations (A voter de nouveau $4,500)	13,300 00
	Canal maritime Welland:	
96	Construction (A voter de nouveau $1,500,000)	10,000,000 00
97	Pour régler la réclamation de la *Canadian Dredging Co., Ltd.*, en ce qui regarde son contrat pour la section No 5	166,143 75

98	Allocation de $32,000 à la ville de Thorold et de $18,000 au village de Merritton pour aider à la construction d'un appareil de filtration..	50,000 00
99	Ecluse de Saint-Ours—Reconstruction..	200,000 00

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Canaux

100	Ontario—Canaux du Saint-Laurent, améliorations à Williamsburg..	72,000 00
101	Elévateur de Port Colborne— Améliorations..	21,500 00
	Canaux dans Québec—	
102	Carillon-Grenville, améliorations..	9,500 00
103	Chambly, améliorations..	66,000 00
104	Lachine, améliorations..	12,000 00
105	Ecluse de Sainte-Anne, améliorations ($700 à voter de nouveau)..	3,700 00
106	Canal de Trent— Améliorations ($101,450 à voter de nouveau)..	274,175 00
107	En vue du règlement des réclamations de T. A. Brown Co. Ltd., entrepreneurs chargés de la reconstruction de l'écluse de Young's Point..	1,365 67
108	Canal Welland—Améliorations..	30,000 00

Divers

109	Arbitrages et sentences arbitrales..	2,000 00
110	Commission des chemins de fer du Canada, entretien et opération..	309,220 00
111	Wagons du Gouverneur général..	2,500 00
112	Services divers, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement..	38,000 00
113	Travaux divers non prévus..	1,000 00
114	Impressions et papeterie..	7,000 00
115	Levés et inspection—Canaux, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement..	10,000 00
116	Fonds de prévoyance des employés de chemin de fer: Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la loi dite *Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund Act*, de manière que le payement minimum durant la période s'étendant du 1er janvier 1929 au 31 mars 1930 soit de $30 par mois au lieu de $20, tel que fixé par ladite loi..	50,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

25	Chemins de fer et Canaux— Traitements, y compris H. F. Alward, avocat et conseil à $6,000..	274,065 00
	Dépenses contingentes..	38,000 00

XXXVIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

309	Personnel et réparations..	2,690,812 00

X—PENSIONS

70	J. L. Weller..	3,500 00

XXXV—DIVERS

299	Pour payer les salaires et les dépenses pour les relevés et recherches au sujet du chenal maritime du Saint-Laurent, y compris le comité national consultatif du Canada et ses employés, y compris D. W. McLachlan $1,500, et G. W. Yates, secrétaire, $1,200..	60,000 00
300	Allocations de commisération pour le Cap. Charles Tupper Knowlton, employé retiré après 34 ans au service du gouvernement, d'abord au ministère de la Marine et des Pêcheries, puis sur les chemins de fer du gouvernement..	2,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Divers

149	Division de la comptabilité—Appointements des agents et des commis, frais de voyage et dépense casuelle du service extérieur..	25,000 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	83,000 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	495,000 00
	Fonctionnement, entretien de bateaux servant à l'inspection..	20.000 00
	Entretien et fonctionnement de barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires, relevés et règlement des dommages causés aux terrains..	50,000 00
	Musée national du Canada..	130.000 00
	Monument national sur la place Connaught..	75.000 00
	Jaugeage et mesurages des rivières..	30,000 00
	Relevés et inspections..	120,000 00
	Pour couvrir le solde de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200..	5,000 00
	Allocation de commisération pour Alphonsine Thibault, veuve de feu Paul Thibault. contremaître au Bic, P.Q., qui a été mortellement blessé dans un accident survenu au cours de l'exercice de ses fonctions..	3,355 00

XXXVIII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

310	Perception du revenu des Travaux publics..	3.000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 3 JUIN 1929

Onze heures. a.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son trente-huitième rapport, comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant émanant du Sénat, et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

Bill No 316 (E8 du Sénat), Loi pour faire droit à Catherine McRae Beattie McRae, lu pour la première fois le 30 mai, et relativement auquel cette Chambre n'a reçu aucune pétition.

Conformément à l'article 32 du Règlement, votre examinateur a consulté le journal du Sénat canadien et il a constaté qu'une pétition émanant de Catherine McRae Beattie, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage entre votre pétitionnaire et un nommé George McRae, et pour permettre audit pétitionnaire de contracter un nouveau mariage, fut présentée au Sénat le 15 février, rapportée le 16 mai, et adoptée le 20 mai.

Votre examinateur a examiné cette pétition de nouveau ainsi que les avis publiés dans les journaux relativement à ladite pétition, et il constate que le tout est régulier et conforme à l'usage adopté par le Sénat dans la considération de requêtes semblables.

Une copie certifiée de ladite pétition est annexée au présent rapport.

A l'Honorable, le Sénat du Canada en Parlement réuni:

La pétition de Dame Catherine McRae Beattie, infirmière, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, et actuellement demeurant au No 1192 de l'avenue Sussex, dans ladite cité de Montréal,

épouse légitime de George McRae, demeurant à New-Brunswick, Etat de New-Jersey, l'un des Etats-Unis d'Amérique, mais dont le domicile légal est dans Montréal, district de Montréal, province de Québec.

HUMBLEMENT SOUMET:

1. Que le ou vers le cinquième jour de janvier, A.D. 1917, votre pétitionnaire, Dame Catherine McRae Beattie a été légalement mariée audit George McRae, à St-Mungo Halls, rue York-sud, dans le district Hutchesontown, dans le bourg, de Glasgow, Ecosse.

2. Que ledit mariage, après publication d'après les formes de l'église-unie libre d'Ecosse a été célébré par le révérend John Cooper, ministre de l'église libre-unie Wind, rue Crown, Ecosse, Grande-Bretagne.

3. Que, après ledit mariage, votre pétitionnaire et ledit George McRae étaient domiciliés pendant une période de permis d'absence de guerre à Glasgow, et pendant une période de permis d'absence de guerre au No 112 rue Ardgowan, Glasgow, le domicile de Alexander Beattie, père de votre pétitionnaire.

4. Que, après ledit mariage votre pétitionnaire a demeuré et cohabité avec ledit George McRae dans la rue Evelyn, Verdun, dans la province de Québec, Canada, et qu'il n'y a pas d'enfants issus de ce mariage.

5. Que le ou vers le quinzième jour de janvier 1926, ledit George McRae a commis l'adultère avec une personne dont le nom est inconnu de votre pétitionnaire et que ledit George McRae a vécu avec ladite femme durant quatre années, et qu'il vit actuellement avec elle, et qu'un enfant d'environ trois ans est l'enfant dudit George McRae avec ladite femme.

6. Que votre pétitionnaire depuis qu'elle a découvert que ledit George McRae a commis ledit adultère a vécu séparée et éloignée de son époux, et que ledit George McRae n'a pas depuis cohabité avec votre pétitionnaire.

7. Que votre pétitionnaire a en aucune manière conniver ou pardonner l'adultère commis par ledit George McRae, et qu'aucune connivence existe entre votre pétitionnaire et ledit George McRae aux fins d'obtenir la dissolution dudit mariage.

C'est pourquoi, votre pétitionnaire prie humblement qu'il plaise à Votre Honorable Chambre de passer une loi à l'effet de dissoudre ledit mariage entre votre pétitionnaire et ledit George McRae et permettre à votre pétitionnaire de se marier de nouveau, et accorde à votre pétitionnaire tout autre soulagement que votre Honorable Chambre jugera à propos.

En foi de quoi, votre pétitionnaire ne cessera de prier.

Daté à Montréal, ce vingt et unième jour de janvier, A.D. 1929.

(Signé) CATHERINE McRAE BEATTIE

Copie certifiée de la pétition originale présentée au Sénat.

A. H. HINDS,
Chef des Comité,
Le Sénat du Canada.

1ER JUIN 1929.

Sur motion de sir Eugène Fiset, le premier et dernier rapport du comité conjoint sur le Restaurant est agréé.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 336 (Y8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Blight."—M. *Neill.*

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 278, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Bill No 42, Loi modifiant la Loi des assurances.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre: -

Bill No 337 (Z8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Ernest True."

Bill No 338 (A9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Glenville Wesley Potter."

Bill No 339 (B9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Mitchell."

Bill No 340 (C9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Enfield."

Bill No 341 (D9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Elizabeth Barton."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut sont basés, et les témoignages entendus comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44, savoir:—

Par M. Gott—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Quelles ont été les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne pour l'année terminée le 31 mars 1929.

2. Et quelles ont été les importations canadiennes de la Grande-Bretagne durant le même temps

3. Quelles ont été nos exportations à la Grande-Bretagne et nos importations du même pays durant les années terminées le 31 mars 1927 et le 31 mars 1928.

4. Quelles ont été les exportations canadiennes aux Etats-Unis pour l'année terminée le 31 mars 1929.

5. Quelles ont été les importations canadiennes des Etats-Unis durant la même période.

6. Quelles ont été nos exportations aux Etats-Unis et nos importations du même pays durant les annes terminées le 31 mars 1927 et le 31 mars 1928.

7. Quelle quantité des produits suivants on a exportés aux Etats-Unis pour l'année terminée le 31 mars 1929: (*a*) blé; (*b*) bois réduit en pâte; (*c*) bois à pâte; (*d*) minerai et matières d'argent; (*e*) peaux vertes; (*f*) billes; (*g*) fourrures vertes; (*h*) papier d'imprimerie; (*i*) cuir non manufacturé; (*j*) laine brute; (*k*) asbestos non manufacturé; (*l*) barres d'aluminium; (*m*) whiskey; (*n*) liqueurs au malt; (*o*) effets de colons.

8. Quelle quantité des produits suivants on a importés au Canada des Etats-Unis durant la période sus-mentionnée: (*a*) machines, montrant les diverses sortes; (*b*) véhicules moteurs; (*c*) parties de véhicules moteurs.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Etat montrant:

1. Montant des billets de banque de la Puissance avancés en vertu de la Loi des Finances, et encore dus à la fin de mars, juin, septembre et décembre de chaque année de 1926 jusqu'à aujourd'hui.

2. Montant des garanties acceptées comme base des émissions précédentes de billets de banque.

3. Différentes sortes de garanties et les divers montants de chacune acceptées pour réescompte durant la même période.

Par M. Gott—Relevé faisant voir:

1. Si lorsque l'on invite des étudiants à joindre un club d'avions ou qu'on leur permet d'y entrer pour devenir aviateurs, le gouvernement assume quelque responsabilité en cas de mortalité.

2. Si l'assurance est exigée.

3. Si les avions sont assurés et pour combien.

4. Nature de l'accident fatal survenu au club d'avions de Walkerville dans l'automne de 1928.

5. Qui a été tué.

6. Si une assurance quelconque, gouvernementale ou autre, couvrait la vie du défunt.

7. Si une enquête a été faite.

8. Le cas échéant, (*a*) par qui; (*b*) qui a-t-on consulté; (*c*) et quelles choses l'enquête a divulguées.

9. Si l'aéroplane était équipée avec des parachutes.

10. Si le gouvernement a l'intention de fournir des aéroplanes avec parachutes.

11. Si on a pris des précautions pour que les étudiants soient convenablement surveillés en prenant leur cour.

12. Si on prend plus de précautions maintenant sous ce rapport qu'avant l'accident fatal, et quelle en est la nature.

13. Si le gouvernement a donné quelqu'indemnité à la famille de cet étudiant infortuné, et le cas échéant, combien.

14. Si le club d'avion a donné quelqu'assistance financière à la famille, et, le cas échéant, combien.

15. Si les aéroplanes du gouvernement sont maintenant équipés avec des parachutes, et, dans l'affirmative, depuis quelle date.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Cantley pour M. MacNutt—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, de la correspondance, lettres, télégrammes, pétitions et autres documents que le gouvernement peut avoir en sa possession relativement au chemin de fer *Stewiacke Valley*, dans le comté de Colchester, du premier jour de janvier 1870 jusqu'à aujourd'hui.

Par M. Geary—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance qui ont trait à la nomination de J. L. Burgould en qualité d'inspecteur d'exploitation dans le département d'exploitation de la Commission des chemins de fer du Canada.

M. Lawson propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont séparément considérés en comité général, rapportés sans amendements, lus la troisième fois et passés sur division, savoir:—

Bill No 255 (H6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Rose Harrison."

Bill No 258 (K6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Wilson Reoch."

Bill No 268 (U6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Wilson Pickering."

Bill No 273 (Z6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wallace Wellington Corkum."

Bill No 286 (E7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Anne Tory."

Bill No 290 (I7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Edwin Wood."

Bill No 291 (J7 du Sénat), intulé: "Loi pour faire droit à Dora Chearnley Chearnley."

Bill No 295 (N7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Edgar Baird."

Bill No 267 (T6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Edward King."

Bill No 299 (R7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Laura Hewitt."

Bill No 303 (V7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Emery Anderson."

Bill No 304 (W7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Marion Gerrard."

Bill No 305 (X5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Beck."

Bill No 307 (Z7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George King."

Bill No 301 (T7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Jane Phelan."

Sur motion de M. Lawson, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles les bills ci-haut sont fondés.

Le Bill No 296 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edwin Walker" est considéré en comité général et sur rapport de progrès;

M. Sanderson propose,—Que le rapport ne soit maintenant reçu, mais que ledit bill soit référé de nouveau au comité des Bills Privés pour plus ample considération.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles lesdits bills sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill No 318 (G8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Gladstone."

Bill No 324 (M8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivian Elizabeth Pearce."

Bill No 325 (N8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Clark."

Bill No 326 (O8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Hambourg."

Bill No 327 (P8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Gertrude Singer."

Bill No 329 (R8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Elizabeth Reed Kendall."

Bill No 330 (S8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Henry Dunlop Ellis."

Bill No 331 (T8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Cowie."

Bill No 332 (U8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Enid Marjorie Judd."

Bill No 334 (W8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Adams Bourne."

Bill No 335 (X8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Agnes Townsend."

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King (Prince Albert) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXXVIII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Bassins des radoub

311	Bassin de radoub Champlain	97,000 00
	Bassin de radoub Lorne	42,000 00
	Bassin de radoub d'Esquimalt	81,400 00

Ports et rivières, travaux

312	Pont du chenal Burlington	8,500 00
	Barrage de la rivière des Français	6,500 00
	Kingston—Quais et ponts	10,100 00
	Rivière Montréal—Barrage à Latchford	4,300 00
	Rivière du Lièvre—Ecluse et barrage	4,400 00
	Rapides Saint-André—Ecluse et barrage	17,000 00
	Selkirk—Cale à réparations	3,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

En général

140	Ports et Rivières en général	30,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

A une heure p.m., M. l'Orateur déclare la séance de la Chambre suspendue jusqu'à huit heures p.m., ce jour.

Huit heures p.m.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée.

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXXVIII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Lignes télégraphiques et téléphoniques

313	Ile du Prince-Edouard et terre ferme	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terre et sous-mer, dans le bas du Saint-Laurent, et les Provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles	218,000 00
	Alberta et Saskatchewan	114,000 00
	Colombie-Britannique—Terre ferme	36,000 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver	132,000 00
	Colombie-Britannique—District du nord	88,000 00
	Réseau principal du Yukon	139,000 00
	Service télégraphique et téléphonique en général	5,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:

Wellingdon.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1930, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:

Wellingdon.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1930, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:

WELLINGDON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1930, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA.

Sur motion de M. Robb, lesdits messages et budgets supplémentaires sont référés au comité des Subsides.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 4 JUIN 1929

Onze heures a.m.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors la fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 342 (C du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies."

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1929:—1. Copie de bordereaux de salaire donnés par M. E. A. McPhee pour gages pour le travail exécuté aux Arsenaux d'état à Lindsay, aux dates et pour les sommes suivantes:—(*a*) décembre 1926, $508 30; (*b*) novembre 1925, $761.80.

2. Copie de la preuve fournie au département que l'on a appliqué la clause des salaires raisonnables inscrite dans le contrat avec E. A. McPhee, du 26 septembre 1927, pour les travaux à l'arsenal de l'état, Lindsay.

3. Etat détaillé des gages que ledit McPhee a payés en vertu dudit contrat.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929—Relevé faisant voir:—

1. Si le gouvernement a payé le prix d'achat de la propriété qu'il a acquis récemment dans la ville d'Ottawa et qui est bornée comme suit: au nord par la rue Wellington, à l'ouest par la rue Elgin, au sud par la rue Queen, et à l'est par le bureau de poste.

2. Si les diverses propriétés mentionnées à la question précédente sont maintenant inscrites au nom de la Couronne, libres de toutes charges, de toutes hypothèques ou servitudes.

3. Si le gouvernement sait que la corporation municipale de la ville d'Ottawa réclame des arrérages de taxes municipales sur les diverses propriétés mentionnées au numéro 1.

4. Si le gouvernement a reçu avis d'arrérages de taxes sur les diverses propriétés mentionnées au numéro 1, quel est le montant de ces taxes dues (*a*) sur l'immeuble de l'hôtel Russell, (*b*) sur la propriété de la succession McDougall, (*c*) sur la propriété de la succession Mitchell.

5. Si le gouvernement a payé quelques taxes à la ville d'Ottawa pour des arrérages sur les diverses propriétés mentionnées au numéro 1, le cas échéant, quel est le montant des arrérages de taxes ainsi payées.

6. Quelles sociétés légale a représenté le gouvernement pour l'achat des nombreuses propriétés mentionnées au numéro 1, et si ces avocats ont donné avis au gouvernement à l'effet que lesdites propriétés étaient libres de toutes charges, servitudes ou hypothèques.

7. Quels étaient les noms des locataires ou propriétaires des diverses propriétés mentionnées au numéro 1.

8. Lorsqu'on a exproprié ces diverses propriétés si on a payé une indemnité à quelques-uns des locataires ou propriétaires.

9. Et si l'on a payé des indemnités, quelle somme on a payée à chaque locataire ou propriétaire.

10. Si le gouvernement a reçu avis que lesdits locataires ou quelques-uns d'entre eux avaient des réclamations légales contre le gouvernement plutôt que contre le propriétaire pour leur indemnité.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1929—Relevé montrant:—

1. Combien de vapeurs les divers départements fédéraux ont nolisé de la Compagnie Hendry's Limitée d'Halifax, en 1927, 1928 et 1929.

2. Et à quelles conditions ils ont nolisé ces vapeurs.

3. Quels sont les noms des vapeurs, le tonnage, la date où il a été construit et le coût d'affretement de chacun.

4. Dans quelle mesure chaque navire est adopté au service où on l'a mis.

5. Si on a transféré le service de ces vapeurs d'un département à l'autre, et, le cas échéant, quels sont les changements et pourquoi ils ont été faits.

6. Si on a modifié le prix d'affretement, et le cas échéant, pourquoi; si l'on n'a effectué aucun changement, pourquoi.

7. Combien de vapeur *Hendry's Limited* possèdent ou ont nolisés et qui ont reçu des subsides du gouvernement fédéral en 1927, 1928 et 1929, et quels sont les noms, le tonnage, la route de chacun, le subside qu'il reçoit et la date où il a été construit.

8. Si chacun de ces navires a subi d'une manière favorable l'examen de l'Inspecteur fédéral des vapeurs.

9. Si le gouverenment déposera le rapport de cet examen.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1929—Etat indiquant:—

1. La somme totale d'argent payée au soldat George Gregory, No 160599, ou pour lui, depuis son licenciement à Calgary, Alberta, le 4 juin 1928, de l'Armée expéditionnaire d'outre-mer.

2. La somme d'argent payée directement à Gregory et à quelles fins, c'est-à-dire pension, etc.

3. La somme d'argent payée pour Gregory et à quelles fins, c'est-à-dire pour séjour à l'hôpital, etc.

Les bills suivants du Sénat, sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 337 (Z8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Ernest True."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 338 (A9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Glenville Wesley Potter."—M. *Boys.*

Bill No 339 (B9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Mitchell."—M. *Boys.*

Bill No 340 (C9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Enfield."—M. *Howden.*

Bill No 341 (D9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Elizabeth Barton."—M. *Boys.*

L'ordre étant lu pour que la troisième lecture du Bill No 254, Loi concernant la construction par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations terminus avec suppression des passages à niveau et autres ouvrages en la cité de Montréal et dans son voisinage.

M. Robb pour M. Dunning propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bennett, appuyé par M. Stevens propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit de nouveau référé au comité général avec instructions qu'il a le pouvoir d'ajouter l'article suivant:—

"Que cette loi viendra en force sur proclamation du Gouverneur en Conseil, après approbation des plans desdits travaux par le bureau des commissaires des chemins de fer."

Après débat la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 170, Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants sont respectivement pris en considération et agréés.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur-suppléant quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

BUDGET PRINCIPAL

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXXV—DIVERS

298	Colonne Asoka pour le Canada à Delhi, Indes..	3,000 00
301	Subvention à l'Association des chefs constables du Canada..	500 00
302	Pour aider à supprimer la traite des blanches..	1,500 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

Chemins de fer

24	Travaux publics—	
	Traitements	696.830 00
	Dépenses contingentes	75,000 00

XV—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ports et rivières

118	Esquimalt, C.-B.—Cale sèche	44,000 00
	Terminus des lacs inférieurs	1,500,000 00
	Saint-Laurent supérieur—Améliorations de la voie navigable	300.000 00
	Port-Arthur et Fort-William—Améliorations dans le port	550.000 00
	Port de Québec—Bassin Champlain—Pour terminer les travaux	120,000 00
	Sorel—Améliorations dans le port	440,000 00
	Toronto—Améliorations dans le port	125.000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifices publics

378	Ottawa—Deuxième immeuble nouveau du ministère	200.000 00

Havres et rivières

379	Sorel -Améliorations au havre—Crédit supplémentaire	250.000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics ....

Nouvelle-Ecosse

380	Springhill—Installation des garnitures	4,500 00

Nouveau-Brunswick

381	Buctouche—Edifice public—Crédit supplémentaire	5.000 00

Québec

382	Acton Vale—Edifice public—Modifications	2,000 00
	Arthabaska—Edifice public—Améliorations et réparations	3.000 00
	La Tuque—Edifice public	15,000 00
	Montréal—Maison de détention pour les immigrants—Améliorations au système de chauffage	5,000 00
	Québec—Edifice de la douane—Améliorations et réparations	8.000 00
	Québec—Améliorations au service postal et installation à la gare du C.P.R.—A voter de nouveau	6,500 00
	Richmond—Edifice public—Améliorations et réparations	2,500 00
	Shawinigan Falls—Edifice public—Améliorations et modifications	1,300 00
	St-Hyacinthe—Edifice public—Améliorations et réparations	4.000 00
	St-Lambert—Edifice public—Améliorations et réparations	3,000 00

Ontario

383	Barrie—Edifice public—Améliorations et réparations.. ..	4,000 00
	Hamilton—Tracteur pour service des postes..	1,300 00
	Kingston—C. M. R.—Quartiers pour le mess—Crédit supplémentaire..	55,000 00
	Oshawa—Edifice public—Installation d'un ascenseur et améliorations, etc.—Crédit supplémentaire..	1,000 00
	Ottawa—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales..	38,000 00
	Ottawa—Edifice de l'ouest—Ascenseur..	8,500 00
	Ottawa—Imprimerie nationale—Améliorations au chauffage.	6,300 00
	Ottawa—Edifices administratifs—Garnitures, etc.—Crédit supplémentaire..	25,000 00
	Stratford—Edifice public—Améliorations et réparations....	4,000 00
	Sudbury—Edifice public—Annexe et modifications—Crédit supplémentaire..	2,000 00
	St. Mary's—Edifice public—Améliorations et réparations..	5,000 00
	Walkerville—Edifice public—Améliorations et réparations..	4,500 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

94 Chemin de fer de la baie d'Hudson, y compris une somme de $2,500 à E. B. Jost: construction et améliorations et la tête de ligne.. .. .. 6,500,000 00

Prêts à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

336 Sommes ne dépassant pas $53,750,000.00 pour faire face aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées (quand les sommes disponibles provenant de recettes d'exploitation ou de placements peuvent être insuffisantes) par ou pour la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ci-après appelée "LA COMPAGNIE" ou toute compagnie désignée ou mentionnée au chapitre 172 des Statuts revisés du Canada, 1927, et au chapitre 13 du Statut de 1920 faisant partie maintenant ou devant faire partie à l'avenir des chemins de fer Nationaux du Canada, ou par la Compagnie relativement à tout chemin de fer, propriétés ou travaux confiés à la compagnie de temps à autre sous le régime des dispositions de l'article 19 du chapitre 172 des Statuts revisés du Canada, 1927, ou par l'une ou plus d'une de ces compagnies, pour l'un ou la totalité des comptes suivants, ces dépenses ou ces dettes étant par les présentes déclarées autorisées:—

(*a*) Intérêt sur valeurs, billets ou autres obligations; paiement de loyer de lignes et matériel;

(*b*) Matériel: paiement sur le principal, sur le fonds d'amortissement, les divers billets à échoir ou échus et autres obligations garanties ou non;

(*c*) Déficit sur les recettes d'exploitation prévu ou constaté;

(*d*) Construction et améliorations, y compris coordination, acquisition de biens réels ou personnels.

La somme autorisée par les présentes peut être appliquée de temps en temps à la discrétion du gouverneur en son conseil pour solder les dépenses autorisées:

(*a*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux confiés à la compagnie tel que susmentionné;

(*b*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux n'étant pas ainsi confiés à la compagnie, sous forme de prêts en espèces, ou par voie de garantie: ou en partie d'une façon et en partie de l'autre subordonnément toutefois aux conditions suivantes:—

Si sous forme de prêts de la part de Sa Majesté, le ou les montants avancés à une ou plusieurs desdites compagnies seront remboursables sur demande, avec intérêt au taux fixé par le gouverneur en son conseil payable semi-annuellement, garantis si le gouverneur en son conseil l'ordonne et quand il l'ordonnera, par une ou plusieurs hypothèques sur ces propriétés, sous telle forme et contenant tels termes et conditions, non incompatibles avec les présentes, à la discrétion du gouverneur en son conseil.

Si les prêts proviennent de personnes autres que Sa Majesté (sans la garantie de Sa Majesté), les montants termes et conditions de ces prêts seront tels que le gouverneur en son conseil peut approuver au besoin.

Si sous forme de garantie, cette garantie pourra être une garantie générale couvrant la somme totale de l'émission, ou une garantie séparée figurant sur chaque obligation et pourra être du principal, de l'intérêt et du fonds d'amortissement (s'il en existe) des billets et obligations ou garanties d'une ou de plusieurs desdites compagnies spécifiées par le gouverneur en son conseil, lesquels billets, obligations ou garanties les compagnies ainsi spécifiées sont par les présentes autorisées à faire et émettre, quand il y a lieu, pourvu que le total de leur montant principal en souffrance à une époque quelconque, n'excède pas, avec toute partie des prêts représentés en espèces, le montant total mentionné dans ce crédit, savoir $53,750,000.00; et ladite garantie peut être signée par le ministre des Finances ou toute autre personne autorisée par le gouverneur en son conseil, au nom de Sa Majesté sous telle forme et aux termes et conditions que le gouverneur en son conseil jugera convenables et applicables. Toute garantie ainsi signée constituera une preuve concluante, pour toute fin que les présentes dispositions ont été observées.

Si des prêts provisoires sont effectués ou négociés avant que le présent crédit soit périmé, de la part de Sa Majesté ou d'autres personnes, des billets, obligations ou valeurs garantis peuvent être émis ensuite, suivant les dispositions du paragraphe précédent du présent décret, pour renouveler, rembourser ou redresser ces prêts, en totalité ou en partie.

Toute compagnie ici mentionnée ou visée est par les présentes autorisée à aider et assister, de toute façon, toute autre ou toutes autres desdites compagnies, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, elle peut, pour ses propres besoins et pour les besoins desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières, de temps à autre;

(*a*) Emettre des billets, obligations ou autres valeurs, conjointement ou solidairement, à discrétion, pour les fins de toute garantie, offerte aux termes des présentes dispositions;

(*b*) Appliquer le produit de cette émission garantie, ou le montant des prêts reçus conformément à ces dispositions, au paiement des dépenses autorisées, pour son propre compte ou pour le compte d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières;

(*c*) Consentir des avances, pour faire face aux dépenses autorisées, à l'une quelconque de ces compagnies ou à toutes avec ou sans garanties, à discrétion.

Aucun acquéreur de ces billets, valeurs ou obligations garantis ne sera tenu de s'enquérir de l'application du produit de l'une quelconque des émissions de valeurs garanties.. .. .. 53,750,000 00

PRÊT À LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN, LTÉE.

337 Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée, remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le gouverneur en son conseil peut déterminer, et pour être appliqué au paiement:—

De déficits dans l'exploitation de la compagnie et des navires sous le contrôle de la compagnie pendant l'année finissant le 31 mars 1929, et de la dépense imputable sur le capital.. .. .. 969,000 00

PRÊT À LA CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LTD."

338 Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursable sur demande, avec intérêt à un taux que fixera le gouverneur en son conseil, suivant les termes et conditions que le gouverneur en son conseil peut établir et à être appliqué en paiement de:—

Déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1929, et ce qui est imputable sur l'intérêt.. .. .. 945,000 00

CHEMINS DE FER

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DANS LES PROVINCES MARITIMES

339 Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1929-30, la différence, évaluée par la Commission des chemins de fer et par elle certifiée au ministre des Chemins de fer et canaux lorsqu'il le demande, occasionnée par application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les tarifs de taxes et les

taxes normales (mentionnées à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1929, en vertu des tarifs approuvés, par les compagnies suivantes:
Atlantic Quebec & Western Railway.
Canada & Gulf Terminal Railway.
Chemins de fer Canadien du Pacifique, y compris la Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Co.
New Brunswick Coal and Railway Company.
Cumberland Railway & Coal Co.
Dominion Atlantic Railway.
Maritime Coal Railway & Power Co.
Quebec Oriental Railway Co.
Sydney & Louisburg Railway.
Temiscouata Railway.. .. .. 1,050,000 00

340 Pour solder au besoin, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, le déficit dans les recettes et revenus des lignes de l'Est, définies dans la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, occasionné en 1920 par suite de l'application de ladite loi;
(*a*) Montant du déficit (moins la partie dudit déficit spécifiquement prévue au paragraphe qui suit immédiatement) dans les recettes et revenus... .. 4,526,645 00
(*b*) Montant du déficit dans les recettes et revenus occasionné par suite de la diminution des taxes, en vertu de l'application de la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes.. .. .. 2,060,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

77 Administration.. .. .. 317,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Le Bill No 306 (Y7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Leonard Wiser" est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé sur division.

Sur motion de M. Casselman, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et la pétition sur laquelle le bill ci-haut est fondé.

Le Bill No 316 (E8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine McRae Beattie McRae" est lu la deuxième fois sur division, et référé au comité du Règlement.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 336 (Y8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Blight";

M. Neill propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Woodsworth, appuyé par M. Evans, propose,—Que les galeries soient évacuées.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

Après débat ultérieur, la question étant posée sur la motion,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et la pétition sur laquelle il est fondé, est référé au comité des Bills Privés.

Bills Publics

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 24, Loi modifiant la Loi de poinçonnage des métaux précieux, 1928, est pris en considération et agréé.

Ayant disposé de l'ordre pour les Bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

BUDGET PRINCIPAL

78	Services scolaires..	500,000 00
79	Dépense casuelle..	40,000 00
80	Services et ouvrages du génie..	830,000 00
81	Fournitures..	891,800 00
82	Etablissements de fabrication..	587,000 00
83	Milice active non permanente..	2,315,000 00
84	Troupe permanente..	4,950,000 00
85	Collège militaire royal..	375,000 00
86	Levés topographiques..	45,000 00
87	Transport et fret..	215,000 00

SERVICE NAVAL

88	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissements du service naval, y compris la marine Royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaire canadiens..	3,600,000 00

AÉRONAUTIQUE

89	Aéronautique militaire du Canada—Travaux et entraînement de l'effectif de l'aéronautique militaire du Canada et des aviateurs de l'aéronautique auxiliaire et de la réserve, y compris l'entraînement du personnel de l'aviation civile.	1,697,694 00
90	Aéronautique civile du Canada—Travaux et service pour les autres ministères du gouvernement, la photographie aérienne, patrouille forestière, et autres patrouilles concernant les fléaux des forêts et des céréales, le transport, contrôle de l'aviation civile, routes d'aviation, aérodromes et bases d'aviation, génie aéronautique, etc..	3,658,469 00

SERVICES GÉNÉRAUX

91	Pensions civiles—	
	Pension viagère à Robert Allen..	269 52
	Pension viagère à Walter Petitpas..	515 90
	Pension viagère à Florence Walker et enfants..	630 00
92	Divers—	
	Construction de poudrière, etc., à Halifax..	100,000 00

XXX—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

DÉFENSE NATIONALE

Bassin de MacKenzie

229	*Service de radio*—Entretien et exploitation du système de T.S.F. de la division du MacKenzie, ayant des postes à Dawson, Mayo, l'île Herschell, Aklavik, Fort-Simpson, Fort-Smith, Fort-Résolution et Edmonton..	140,500 00

XLI—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

334	Défense Nationale—	
	Services militaires..	130,000 00
	Services navals..	3,000 00

XXXV—DIVERS

294	Monuments de guerre..	170,000 00
295	Pour la part proportionnée du Canada aux dépenses faites par la Commission impériale des sépultures militaires, y compris contribution à la caisse destinée à l'entretien permanent des cimetières, sépultures et monuments...	573.780 00
296	Pour couvrir les dépenses légales, etc., au sujet de la réglementation de la navigation aérienne..	13,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 5 JUIN 1929

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Power, du comité spécial nommé pour étudier la Loi des élections fédérales, 1920, et ses amendements, et la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses, présente le cinquième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité s'est réuni le 27 février 1929, pour s'organiser, et durant le cours de ses séances, a examiné les dix témoins suivants:

Louis L. Pelletier, et Byron Baker, représentants des associations de transport par chemin de fer.

Dr T. E. Kaiser, M.P.

H. J. Barber, M.P.

A. W. Neill, M.P.

John D. Hunt, directeur général des élections, province d'Alberta.

Tom Moore, Président du Congrès des métiers et du travail du Canada.

O. M. Biggar, K.C.

E. E. Stockton, du personnel de l'Auditeur-général du Canada.

Jules Castonguay, Directeur-général des élections du Canada.

Messieurs Jules Castonguay et E. E. Stockton ont assisté à toutes les séances du comité, et votre comité désire remercier ces messieurs pour les informations, les conseils et l'assistance qu'ils étaient prêts à donner en tout temps, et il désire aussi exprimer leurs remerciements aux secrétaires du comité, messieurs A. A. Fraser et J. T. Dunn pour les services qu'ils ont rendus.

Monsieur O M. Biggar, K.C., a assisté continuellement aux séances et a rendu des services inappréciables en qualité de conseiller légal et d'avocat du comité.

M. E. E. Pelletier, au nom du comité législatif des associations de chemins de fer a soumis des projets d'amendements à la Loi des élections fédérales; de même que M. Neill, M.P., M. H. B. Adshead, M.P., au nom des députés travaillistes de la Chambre des Communes; et M. Jules Castonguay, directeur général des élections; M. D. M. Kennedy, M.P.; Dr T. E. Kaiser, M.P.; et M. O. M. Biggar, K.C.

Messieurs D. M. Kennedy, M.P., Tom Moore, John D. Hunt, Albert McCaughan et Francis King ont aussi fait des suggestions contenues au dossier au nom de la Dominion Marine Association, et M. D. F. Kellner M.P., a suggéré des amendements à la Loi des manœuvres frauduleuses. On a pris en considération tous ces projets d'amendements et ces suggestions. Il n'a pas été jugé à propos d'agir immédiatement en ce qui a trait à quelques uns, comme le vote obligatoire, l'enrégistrement, et le vote par délégué. On a accepté d'autres suggestions, en tout ou en partie, comme le prouveront les recommandations ci-incluses, et le quatrième rapport.

Votre Comité a aussi étudié la Loi des élections fédérales, et la Loi des manœuvres frauduleuses, clause par clause.

Dans son quatrième rapport, le Comité recommande que le Parlement adopte durant la présente session certaines recommandations qui ne peuvent être appliquées sans des préparatifs qui prendraient nécessairement une période considérable de temps. Dans le présent, rapport, le cinquième qui est aussi le rapport final, votre Comité soumet des amendements d'une importante nature, mais dont l'adoption peut-être retardée jusqu'à la prochaine session du Parlement sans causer de très grands inconvénients.

En conséquence le Comité recommande au Parlement de prendre en considération, durant la prochaine session, une Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1920, et une loi modifiant la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses qui sont contenues dans l'Appendice.

BILL No

Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses.

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. Est modifiée la *Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses* par l'abrogation de l'article huit de cette loi et son remplacement par ce qui suit:

8. La personne ou les personnes qui présentent une pétition à la Chambre des communes, doivent déposer entre les mains du comptable de la Chambre la somme de *cinq cents dollars.*

2. Il doit être annexé à chaque pétition, lors de sa présentation, un certificat, donné sous le seing dudit comptable, attestant que ledit dépôt de cinq cents dollars a été dûment fait.

2. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article douze de cette loi et son remplacement par ce qui suit:

12. Les commissaires doivent, *aussitôt que possible après leur nomination et dans un délai de soixante jours au plus après cette date*, commencer à tenir des assemblées aux fins de l'enquête ou dans un rayon de dix milles d'icelui, et ils peuvent ajourner ces assemblées à toute époque, et d'un endroit à un autre, dans ledit district ou dans un rayon de dix milles d'icelui, selon qu'ils le jugent à propos, *et ils doivent continuer de tenir ces assemblées selon que l'exigent les circonstances.*

3. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article trente-sept et son remplacement par ce qui suit:

37. Toute dépense que la présente loi autorise à faire doit être payée à même tous crédits non attribués qui forment partie du fonds du revenu consolidé du Canada.

BILL No

Loi modifiant la Loi des élections fédérales

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. Est modifiée ladite loi par l'addition, après l'article trois, de l'article suivant à titre d'article trois A:

3A. Tous avis, listes électorales ou autres documents dont l'affichage est requis par la présente loi peuvent, nonobstant les dispositions de toute loi fédérale ou provinciale ou de tout règlement municipal, être fixés au moyen de broquettes ou d'épingles à toute clôture en bois située le long ou immédiatement voisine d'une voie publique, ou au moyen de gomme ou colle sur tout poteau ou piquet ainsi situé; mais rien au présent article n'est censé justifier l'affichage d'un avis quelconque autrement que par les moyens spécifiés ci-dessus.

2. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article quatre, et son remplacement par le suivant:

4. Tout imprimé de la nature d'une brochure, d'une annonce, d'un prospectus, d'un placard, d'une affiche ou d'une circulaire ayant trait à une élection doit porter au recto le nom et l'adresse de l'imprimeur et de l'éditeur, et toute personne qui imprime, publie, distribue ou affiche, ou fait imprimer, publier, distribuer ou afficher un imprimé de cette nature, sans mentionner ce nom et cette adresse au recto, est coupable d'une infraction à la présente loi punissable, après déclaration sommaire de culpabilité, des peines y édictées.

3. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article huit, et son remplacement par le suivant:

8. Sont nuls et de nul effet en droit tous les contrats conventions, promesses ou entreprises exécutoires qui se recommandent, proviennent ou dépendent de quelque manière d'une élection tenue sous l'empire de la présente loi, même pour le paiement des frais légitimes ou l'accomplissement d'un acte licite; mais rien au présent article ne s'étend ni ne porte atteinte aux contrats, conventions, promesses ou entreprises exécutoires par un candidat ou l'agent officiel d'un candidat sur lesquels se trouvent un mémoire ou une note écrite et signée par ce candidat ou son agent officiel.

4. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article neuf.

5. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article seize et son remplacement par le suivant:

16. Aucune élection ne doit être déclarée nulle en raison de l'inexécution des prescriptions de la présente loi si les présentations ont été reçues et si un scrutin a été tenu essentiellement en conformité avec lesdites dispositions, ou si, chaque fois qu'il n'était pas nécessaire de tenir un scrutin, les présentations ont été ainsi reçues, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il n'apparaisse au tribunal connaissant de l'affaire que cette inexécution affectera probablement le retour au bref d'élection.

6. Est modifiée ladite loi par l'abrogation des paragraphes trois et quatre de l'article trente-trois, et leur remplacement par ce qui suit:

(3) Ces copies certifiées sont traitées sous tout rapport de la même manière que si elles étaient des listes préliminaires dressées conformément aux dispositions qui précèdent par les régistrateurs ruraux ou par des énumérateurs et des régistrateurs urbains comme ci-devant spécifié aux présentes, et elles doivent être distribuées, corrigées et revisées en conséquence.

7. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article trente-quatre, et son remplacement par le suivant:

34. Lorsqu'il appert à l'officier-rapporteur qu'il y a, dans un arrondissement de scrutin quelconque, plus d'environ trois cents électeurs habiles à voter et que, de l'avis de l'officier-rapporteur le nombre de ceux qui probablement voteront est tel qu'ils seront incapables de voter commodément à un seul bureau de scrutin, l'officier-rapporteur peut, avec l'approbation du directeur général des élections, installer dans l'arrondissement de scrutin deux bureaux de scrutin ou plus, contigus l'un à l'autre, et qui, si possible, doivent se trouver dans le même immeuble.

(2) Si dans un arrondissement de scrutin on se propose d'établir deux bureaux de scrutin ou plus, l'officier-rapporteur doit ordonner à l'énumérateur ou au régistrateur de partager sa liste pour cet arrondissement de scrutin en deux parties ou plus, chacune contenant des groupes de noms dont les lettres initiales sont différentes, comme, par exemple, de A à K et de L à Z, ou selon le cas, et chaque bureau de scrutin doit être désigné par la mention des lettres initiales des groupes de noms qui lui sont assignés.

(3) Un sous-officier-rapporteur doit être nommé pour chaque bureau de scrutin et l'on ne devra lui fournir que cette partie de la liste électorale, pour l'arrondissement de scrutin, qui contient les noms des votants dont les lettres initiales du nom de famille tombent dans le groupe de lettres qui désigne cet arrondissement de scrutin, et les électeurs de cet arrondissement de scrutin ont le droit de voter en conséquence.

8. Est modifiée ladite loi par l'abrogation des paragraphes deux et trois de l'article trente-cinq, et leur remplacement par ce qui suit:

(2) Nul n'est nommé secrétaire d'élection, *énumérateur*, régistrateur, sous-officier-rapporteur ou greffier du scrutin, s'il ne réside pas dans le district électoral où il est appelé à agir

9. Est modifiée ladite loi par l'abrogation du troisième paragraphe de l'article trente-neuf.

10. Est modifiée ladite loi par l'abrogation des paragraphes un et deux de l'article quarante-trois et leur remplacement par ce qui suit:

43. Tout candidat présenté peut se retirer en tout temps après sa présentation et avant la clôture des présentations à deux heures le jour des présentations en transmettant à l'officier-rapporteur une déclaration écrite à cet effet, signée de sa main. Le dépôt de tout candidat qui se retire ainsi doit être confisqué.

11. Est modifiée ladite loi par l'addition de l'alinéa (*f*) suivant à l'article quarante-cinq:—

(*f*) Une copie de la liste des électeurs qui ont droit de vote au bureau de scrutin dans lequel le sous-officier-rapporteur doit exercer ses fonctions.

12. Est modifiée ladite loi par l'abrogation du premier paragraphe de l'article cinquante et son remplacement par le suivant:

(50) Le bulletin de chaque électeur doit être un papier imprimé, dans la présente loi appelé bulletin de vote, sur lequel les noms, *adresses et professions* des candidats, disposés alphabétiquement dans l'ordre de leurs noms de famille, subordonnément aux dispositions qui suivent, doivent être imprimés exactement comme ils apparaissent sur le bulletin de présentation; le bulletin de vote doit être pourvu d'un talon et d'une souche et il doit y avoir une ligne perforée entre le bulletin et le talon et entre le talon et la souche, le tout suivant la formule n° 28.

13. Est modifié l'article cinquante de ladite loi par l'insertion du paragraphe deux A suivant:—

(2A) Tout candidat peut, dans l'espace d'une heure après la clôture des présentations, fournir par écrit à l'officier-rapporteur les détails relatifs à son adresse ou à sa profession qu'il considère avoir été insuffisamment ou inexactement mentionnés dans son bulletin de présentation ou il peut, par écrit, autoriser l'officier-rapporteur à omettre du bulletin de vote l'un quelconque de ses noms, ou à les indiquer par initiales seulement, et l'officier-rapporteur doit se conformer à toute pareille autorisation et doit insérer sur le bulletin de vote tous détails additionnels ou corrigés.

14. Est modifié l'article cinquante et un de ladite loi par l'insertion de l'alinéa (*bb*) suivant:—

(*bb*) n'étant pas une personne qui a droit, en vertu de la présente loi, d'être en possession d'un bulletin de vote officiel ou d'un bulletin de vote quelconque, a en sa possession un bulletin de vote officiel ou un bulletin de vote quelconque.

15. Est modifie l'article cinquante et un de ladite loi par l'abrogation de l'alinéa (*f*) et son remplacement par le suivant:

(*f*) fabrique ou contrefait un timbre officiel, légal ou autorisé, destiné à timbrer les bulletins de vote, ou se sert de ce timbre dans un autre but que celui de timbrer les bulletins de vote;

(*ff*) a en sa possession une contrefaçon ou une imitation d'un pareil timbre ou a en sa possession un pareil timbre, sans l'autorisation de l'officier-rapporteur;

16. Est modifié l'article cinquante et un de ladite loi par l'abrogation de l'alinéa (*i*) et son remplacement par le suivant:—

(*i*) étant autorisé par l'officier-rapporteur à imprimer les bulletins de vote pour une élection, imprime sans autorisation plus de bulletins de vote que l'officier-rapporteur a autorisé d'imprimer.

17. Est modifiée ladite loi par l'abrogation des paragraphes quatre, cinq et six de l'article soixante-trois.

18. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'alinéa (*b*) de l'article soixante-cinq et son remplacement par le suivant:—

(*b*) nommer par écrit et assermenter un constable spécial, s'ils le jugent nécessaire, afin d'assurer le fonctionnement régulier et paisible du bureau de scrutin et, dans le cas de troubles quelconques, nommer, dans le but d'enrayer les troubles, les constables spéciaux additionnels que les circonstances nécessitent; toutefois, pas plus d'un constable spécial par bureau de scrutin n'a droit à une rémunération pour ses services.

19. Est modifiée ladite loi par l'abrogation du paragraphe sept de l'article soixante-cinq et son remplacement par le suivant:—

(7) Tout greffier de scrutin est revêtu de l'autorité d'un constable pour la mise à exécution des dispositions de la présente loi.

20. Est modifiée ladite loi par l'insertion du paragraphe deux A suivant à l'article soixante-sept:—

(2A) Si, en dépouillant le scrutin, il est trouvé un bulletin de vote auquel est encore attaché le talon, le sous-officier-rapporteur doit dès lors l'enlever et le détruire sans l'examiner lui-même, en ayant soin que le numéro qui y est inscrit ne soit vu par nulle personne présente. Nul bulletin de vote ne doit être mis de côté par suite de l'oubli du sous-officier-rapporteur d'enlever le talon au moment du vote, mais rien en la présente loi ne doit exempter le sous-officier-rapporteur de la peine à laquelle il peut être devenu passible par suite de cet oubli.

21. Est modifié l'article soixante-neuf de ladite loi par l'insertion du paragraphe cinq A suivant:—

(5A) Si une boîte de scrutin ne semble pas contenir un relevé du scrutin, soit détaché soit dans son enveloppe séparée, tel que prévu ci-dessus, l'officier-rapporteur peut, dans le but de trouver un relevé du scrutin, ouvrir toute grande l'enveloppe trouvée dans la boîte de scrutin et qui semble renfermer divers documents. Si le pouvoir conféré par la présente loi est exercé, tous les documents autres que le relevé du scrutin, s'il est trouvé, doivent être mis par l'officier-rapporteur dans une grande enveloppe spéciale qui doit être scellée et dûment paraphée par lui. Rien dans le présent paragraphe ne doit autoriser l'ouverture d'une enveloppe quelconque qui semble ne renfermer que les bulletins de vote seulement, mais dans l'absence de tous autres renseignements, les inscriptions sur ces enveloppes peuvent être prises comme une indication du résultat du scrutin au bureau de scrutin en question.

22. Est modifiée ladite loi par l'abrogation du deuxième paragraphe de l'article soixante et onze et son remplacement par le suivant:—

(2) Le juge auquel peuvent être présentées des requêtes, sous le régime du présent article, est le juge, tel que défini à l'article deux de la présente loi, dans le district judiciaire duquel se trouve le lieu où la déclaration de l'élection a été faite, et tout juge qui a droit d'agir en vertu du présent article peut agir dans le district judiciaire en question ou en dehors.

23. Est modifiée ladite loi par l'insertion du paragraphe huit A suivant à l'article soixante et onze:—

(8A) Si, au cours du décompte, il est trouvé un bulletin de vote auquel le talon est encore attaché, le juge doit l'enlever, et nul bulletin de vote ne doit être mis de côté par suite de l'oubli du sous-officier-rapporteur d'en enlever le talon.

24. Est modifiée ladite loi par le retranchement du premier paragraphe de l'article soixante-douze et son remplacement par le suivant:—

72. Lorsqu'il y a eu omission, négligence ou refus de la part du juge de se conformer aux dispositions précédentes, relativement au décompte ou à l'addition définitive, ou de faire le décompte ou l'addition définitive des suffrages, la partie lésée peut, dans les huit jours suivants, présenter une requête au tribunel devant lequel serait entendu un appel d'un jugement de ce juge dans une action civile de son ressort; mais lorsque ce tribunal n'est pas en session la requête peut être faite dans ledit délai de dix jours à tout juge qui, si le tribunal était alors en session, pourrait être l'un de ses membres, et elle doit être par lui référée à la plus prochaine session du tribunal devant lequel la requête peut être entendue.

25. Est modifiée ladite loi par l'addition du paragraphe suivant à l'article soixante-douze à titre de paragraphe huit:—

(8) Lorsqu'un rapport du bref d'élection, à la date de l'émission d'une ordonnance en vertu du présent article, a été fait par l'officier-rapporteur au directeur général des élections sous les dispositions de l'article suivant, le directeur-général des élections doit, sur remise à lui d'une copie certifiée de cette ordonnance, retourner à l'officier-rapporteur tous les documents d'élection requis pour être utilisés au décompte. Au reçu du certificat du juge relativement au résultat du décompte, l'officier-rapporteur doit, ainsi qu'il est ci-dessus prescrit, faire et donner un avis régulier d'une nouvelle déclaration de l'élection, laquelle remplace toute déclaration antérieure, et si la décompte a pour résultat la proclamation de l'élection d'une autre personne que celle qui est nommée dans le premier rapport, un deuxième rapport du bref doit être fait par l'officier-rapporteur

et doit être traité de la même façon à tous égards et il a l'effet d'annuler le premier rapport; si, cependant, le décompte a pour résultat de confirmer le premier rapport, l'officier-rapporteur doit immédiatement retourner les documents au directeur-général des élections, mais il ne fait pas de second rapport du bref d'élection.

26. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'alinéa (*d*) du premier paragraphe de l'article soixante-treize et son remplacement par ce qui suit:—

(*d*) Toutes copies des listes électorales et relevés des changements et additions gardées en sa possession pendant l'élection selon les prescriptions de la présente loi;

(*e*) Tous autres documents et fournitures qui peuvent être ordonnés par le directeur-général des élections.

27. Est modifiée ladite loi par l'abrogation du paragraphe quatre de l'article soixante-treize et son remplacement par le suivant:—

(4) Nul rapport prématuré n'est censé avoir été reçu par le directeur-général des élections avant la date où ce rapport aurait dû lui être remis régulièrement, et si les circonstances l'exigent, le directeur-général des élections doit retourner ce rapport ainsi que tout document électoral s'y rattachant à l'officier-rapporteur pour que ce dernier les complète ou les corrige. En outre, le directeur-général des élections peut retourner à l'officier-rapporteur tout rapport qui n'est pas en tout point conforme aux dispositions de la présente loi.

28. Est modifiée la présente loi par l'abrogation de l'article soixante-quatorze et son remplacement par le suivant:

74. Si un officier-rapporteur diffère, néglige ou refuse volontairement de déclarer dûment élu député à la Chambre des communes pour quelque district électoral une personne qui doit l'être, et s'il a été décidé, par un tribunal compétent, que cette personne aurait dû être déclarée élue, l'officier-rapporteur qui a ainsi différé, négligé ou refusé volontairement de faire le rapport de son élection, doit payer à la personne lésée la somme de quinze cents dollars et les frais en sus de tous les dommages-intérêts qu'elle a soufferts dans une action civile instituée devant une cour de juridiction compétente.

29. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article soixante-quinze et son remplacement par le suivant:—

75. (1) Dans les dix jours qui suivent l'ouverture d'une session du Parlement, ou avant, le directeur-général des élections fait au président de la Chambre des communes un rapport concernant toute question ou événement qui a surgi ou est survenu relativement à l'administration de son service dans l'intervalle écoulé depuis la date de son dernier rapport et qu'il considère devoir être porté à l'attention de la Chambre, et il doit dans ce rapport suggérer les modifications qui, à son avis, seraient désirables en vue d'une plus commode application de la loi.

(2) Un candidat à une élection et un agent officiel d'un candidat ont le droit d'envoyer par écrit au directeur-général des élections toute plainte qu'ils peuvent avoir à faire à l'égard de la conduite de l'élection ou d'un officier d'élection, et de suggérer les changements et améliorations à la loi qu'ils peuvent juger désirables; toute plainte ou déclaration de cette nature doit être incluse dans le rapport suivant du directeur-général des élections au président de la Chambre des Communes en même temps que les recommandations, s'il en est, que le directeur-général des élections juge à propos de faire.

(3) Le président soumet immédiatement à la Chambre des Communes tout rapport reçu du directeur-général des élections.

30. Est modifiée ladite loi par l'abrogation du paragraphe trois de l'article soixante-dix-sept de cette loi et son remplacement par ce qui suit:—

(3) Ces droits, allocations et déboursés doivent être payés à même les deniers non attribués qui font partie du fonds du revenu consolidé du Canada et doivent être répartis conformément aux dispositions de la présente loi.

31. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'alinéa (a) du paragraphe quatre de l'article soixante-dix-neuf et son remplacement par ce qui suit:—

(a) par un candidat à même ses propres fonds pour ses dépenses personnelles jusqu'à un montant global d'au plus mille dollars, or.

32. Est modifiée ladite loi par l'insertion du paragraphe suivant dans l'article soixante-dix-neuf à titre de paragraphe quatre A de cet article:—

(4A) Rien de contenu dans l'article qui précède ne doit empêcher un candidat lui-même de payer toute somme raisonnable qui peut être requise pour la location des lieux ou de l'ameublement nécessaires pour la tenue d'une assemblée d'électeurs, ou pour l'éclairage ou le chauffage de tout lieu pendant le temps nécessaire, mais si le candidat effectue des paiements sous le régime du présent paragraphe, il doit en faire, sous serment, un rapport distinct semblable et assujetti aux mêmes dispositions et conditions, à tous égards, qui s'appliqueraient au rapport concernant les mêmes dépenses fait par son agent officiel tel que ci-après prescrit.

33. Est modifiée ladite loi par l'abrogation de l'article quatre-vingt-cinq de cette loi.

34. Est modifiée ladite loi par l'enlèvement des caractères imprimés dans la formule des bulletins des formules n°s 26 et 28 dans la première Annexe et son remplacement par ce qui suit:

FORMULES 26 et 28

(matière à lire relativement aux candidats sur la formule du bulletin):—

BROWN

(William Robert Brown, 636 rue Power, Ottawa, Avocat.)

HAMON

(Frank Hamon, R.R. n° Westboro, cultivateur.)

O'NEIL

(Joseph O'Neil, Eastview, gentilhomme.)

SMITH

(John R. Smith, 239 rue Wellington, Ottawa, marchand.)

(Pour les minutes et la preuve, voir Appendice aux Journaux, n° 5.)

M. Stewart (Edmonton-Ouest), du consentement de la Chambre présente un Bill No 343, Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Rinfret, le Bill No 342 (C du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies" est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Laflamme, ordonné.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre des communes a adopté le premier et dernier rapport du comité conjoint des deux Chambres sur le Restaurant, et prie Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre pour approuver ledit rapport.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

M. Elliott, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mai 1929:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, recommandations et autres documents relatifs aux travaux de dragage exécutés au quai de Brunner Mond, comté d'Essex Ontario.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1929:—Copie de tous rapports, correspondance et recommandations que l'ingénieur de district du ministère des Travaux publics a reçus à son bureau, à Halifax, qui ont trait à tout travail que le ministère des Travaux publics a exécutés dans le comté de Pictou ou ont quelque relation avec ce travail, durant les années 1927, 1928 et 1929.

2. Un relevé de toutes les nominations ou destitutions faites par ledit ingénieur de district ou en vertu de son autorité, avec un relevé des motifs, s'il y en a, de ces nominations ou destitutions, durant les années 1927, 1928 et 1929.

M. Veniot, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mai 1929:—Copie de toute la correspondance et de tous les autres documents qui ont trait à la fermeture du bureau de poste de Rear Big Pond.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Rennie—Ordre de la Chambre—Dossier faisant voir: Quelle est la somme d'argent que le gouvernement a dépensée chaque année de 1900 à aujourd'hui pour les havres suivants: (*a*) Montréal; (*b*) Québec; (*c*) St-John; (*d*) Toronto; (*e*) Vancouver; (*f*) Hamilton; (*g*) Halifax.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, demandes, notes de classification que la Commission du service civil et le ministère du Revenu national ont en leur possession, avec une copie du rapport, des procédures et décisions qui ont trait à la nomination de M. Richardson, assistant-estimateur de draperie, lingerie, bonnetterie, à Winnipeg, Manitoba.

Par M. Bell (Saint-Antoine)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le nombre d'automobiles saisies à la douane d'Athelstan durant les années 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927 et 1928; indiquant les noms des personnes entre les mains de qui on les a saisies; la date de la saisie; la date de la vente; les noms des acheteurs; la somme reçue; le temps où ils ont été en entrepôt; le nom de la personne propriétaire de l'entrepôt; le montant payé pour l'entreposage.

Par M. Cantley—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée durant les années 1928 et 1929 entre l'honorable ministre du Revenu national ou tout fonctionnaire de l'état, et toute ou toutes personnes du comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, et qui aurait trait de quelque manière à la destitution, au remplacement ou à la nomination d'agent du service de prévention dans les districts est et ouest du comté de Pictou.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Cahan, appuyé par M. Stewart (Leeds) propose en amendement:—Que tous les mots après "que" dans la motion de l'honorable Ministre des Finances soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre est d'avis qu'aucun fonctionnaire du service civil du Canada ne devrait être destitué de son emploi sur une accusation d'ingérence politique avant que les faits prétendus, sur lesquels cette accusation est basée, aient été examinés par un Commissaire nommé en vertu des dispositions de la seconde partie de la Loi des enquêtes, Chapitre 99 des Statuts Revisés du Canada, et avant aussi que le rapport du Commissaire sur ce sujet ait été soumis au Gouverneur en son conseil pour examen."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée.

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion principale,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, elle est agréée.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis de plusieurs membres, le notifiant des vacances suivantes survenues dans la représentation, savoir:—

De Richard Franklin Preston, écuier, député pour le district électoral de Lanark, décédé.

De l'honorable John Wesley Edwards, député pour le district électoral de Frontenac-Addington, décédé.

De Roch Lanctôt, écuier, député pour le district électoral de Laprairie-Napierville, décédé.

Et qu'il a en conséquence, émis ses mandats au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre de nouveaux brefs d'élection pour lesdits districts électoraux.

DISTRICT ELECTORAL DE LANARK

Dominion du Canada } Chambre des Communes
Savoir: }

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis qu'une vacance est survenue dans la représentation dans la Chambre des Communes, pour le district électoral de Lanark, dans la province de l'Ontario, par suite du décès de son représentant, le Dr R F. Preston.

Donné sous nos seigns et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 4e jour de juin 1929.

J. C. Elliott, (L.S.)
Député pour le district électoral de Middlesex-Ouest.

W. D. Euler (L.S.)
Député pour le district électoral de Waterloo-Nord

DISTRICT ELECTORAL DE FRONTENAC-ADDINGTON

Dominion du Canada } Savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis qu'une vacance est survenue dans la représentation dans la Chambre des Communes, pour le district électoral de Frontenac-Addington, par suite du décès de son représentant actuel, l'honorable J. W. Edwards.

Donné sous nos seigns et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 4e jour de juin 1929.

J. C. Elliott, (L.S.)
Député pour le district électoral de Middlesex-Ouest.

W. D. Euler (L.S.)
Député pour le district électoral de Waterloo-Nord

DISTRICT ELECTORAL DE LAPRAIRIE-NAPIERVILLE

Dominion du Canada } Savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis qu'une vacance est survenue dans la représentation dans la Chambre des Communes, pour le district électoral de Laprairie-Napierville, par suite du décès actuel de son représentant, M. Roch Lanctôt.

Donné sous nos seigns et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 4e jour de juin 1929.

P. J. Cardin (L.S.)
Député pour le district électoral de Richelieu.

Fernand Rinfret (L.S.)
Député pour le district électoral de Saint-Jacques.

Du consentement de la Chambre, il informe aussi la Chambre, qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 344 (E9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Blackwood Gibb."

Bill No 345 (F9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Spencley."

Bill No 346 (G9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Farrow."

Bill No 347 (H9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Warren."

Bill No 348 (I9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Coit Dargavel."

Bill No 349 (J9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Gendron."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles lesdits bills sont fondés; et les documents qui ont servi de preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. l'Orateur quitte alors le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En Comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

BUDGET PRINCIPAL

XL—COMMERCE

315	Loi des primes sur le cuivre, 1923, administration de la loi..	500 00
316	Loi des primes sur le chanvre, 1923, administration de la loi..	500 00
317	Service des nouvelles britanniques et étrangères..	32.000 00
319	Service de renseignements commerciaux (y compris diverses dépenses pour le développement et l'expansion du commerce canadien)..	750.000 00
320	Bureau de la Statistique fédérale..	140,000 00
321	Electricité et gaz, y compris la commission électro-technique internationale..	231.500 00
322	Administration de la loi de l'électricité et du courant (exportation de l'énergie électrique)..	1.000 00
323	Loi de poinçonnage de l'or et de l'argent..	6.000 00
324	Conseil cons. hon. des rec. scient. et in..	400,000 00
325	Bureau international des tarifs douaniers..	666 00
326	Bureau cinématographique..	75,000 00
327	Impressions des documents du Parlement et des ministères, y compris l'Annuaire du Canada..	130.000 00
328	Inspection des poids et mesures (y compris le Bureau international des poids et mesures)..	345,000 00
329	Publicité et annonce au Canada et à l'étranger, les pays européens exceptés..	100,000 00
330	Publicité et annonce dans les Iles britanniques..	150.000 00
331	Expositions, non compris la somme requise par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation..	265,000 00
332	Expositions en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, sommes requises par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation..	110.000 00
333	Edifice d'expositions, Londres, Angleterre..	25.000 00

XVII—SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTES ET AUX NAVIRES

Océan Atlantique

Service à vapeur entre le Canada et le Sud-Africain..	125.000 00
Service à vapeur entre le Canada et Terre-Neuve..	35,000 00
Service à vapeur entre l'est du Canada et le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine..	100,000 00

Océan Pacifique

Service à vapeur entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	100.000 00
Service à vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine Charlotte..	21,000 00

Service à vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	25,000 00
Service à vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..	15,000 00
Service à vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	24,800 00
Service à vapeur entre Vancouver et les ports sur Howe-Sound	5,000 00
Service entre Vancouver et les Antilles anglaises..	36,000 00
Services locaux	
Service à vapeur entre Baddeck et Iona..	10,500 00
Service à vapeur entre Charlottetown et Pictou..	35,000 00
Service à vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday..	5,000 00
Service entre Dalhousie, N.-B., et Carleton, Qué..	3,000 00
Service à vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme..	20,000 00
Service à vapeur entre Halifax, Canso et Guysborough.. ..	9,000 00
Service à vapeur entre Halifax, LaHave et les ports de la rivière LaHave..	6,000 00
Service à vapeur entre Halifax et Sherbrooke..	1,500 00
Service à vapeur entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..	6,000 00
Service à vapeur entre Halifax et la baie Saint-Laurent.. ..	3,600 00
Service à vapeur entre Halifax, Cap-Breton-sud et le lac Bras-d'Or..	5,000 00
Service à vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton	6,000 00
Service à vapeur entre les îles Miscou, Shippigan et la terre ferme..	2,000 00
Service à vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat..	13,000 00
Service à vapeur entre Mulgrave et Canso..	27,400 00
Service à vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale..	14,000 00
Service à vapeur d'hiver entre Murray Bay et la rive nord..	32,900 00
Service à vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, arrêts à tous les ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie de Miramichi..	4,500 00
150 Service à vapeur entre Parrsboro, Kingsport et Wolfville..	5,000 00
Service à vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme..	11,000 00
Service à vapeur entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp.. ..	11,000 00
Service de goélette entre Pictou, New-Glasgow et les ports du comté d'Antigonish..	1,000 00
Service à vapeur entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	50,000 00
Service à vapeur entre Port-Mulgrave, St-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain..	10,350 00
Service à vapeur entre Québec, Natashquan et Harrington et autres ports situés sur la rive nord du golfe St-Laurent.	85,000 00
Service à vapeur entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports de la rive sud du golfe St-Laurent..	60,000 00
Service à vapeur entre Rimouski et Pointe-aux-Outardes..	10,000 00
Service à vapeur entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord..	15,000 00
Service à vapeur entre Ste-Catharine's Bay et Tadoussac..	5,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Rivière à l'Ours et autres ports d'escale..	2,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et Bridgetown..	1,000 00

	Service à vapeur entre St-Jean et Centerville..	1,000 00
	Service à vapeur entre St-Jean et Digby..	15,000 00
	Service à vapeur entre St-Jean, Digby, Annapolis et Granville..	2,000 00
	Service à vapeur entre St-Jean, Margaretville et autres ports sur la baie de Fundy..	4,500 00
	Service à vapeur entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..	5,000 00
	Service à vapeur entre St-Jean et St-Andrews et autres ports d'escale..	4,000 00
	Service à vapeur entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale..	18,000 00
	Service à vapeur entre St-Jean et Weymouth..	1,500 00
	Service à vapeur entre Summerville, Burlington et Windsor, Nouvelle-Ecosse..	500 00
	Service à vapeur entre Sydney et la baie St-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale..	18,000 00
	Service à vapeur entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occ. du Cap-Breton..	18,000 00
	Service à vapeur entre Sydney et Whycocomagh..	16,000 00
	Service entre Trois-Pistoles et Les Escoumains..	1,000 00
	Octroi au gouvernement de la Colombie-Britannique pour l'amélioration du service postal sur les cours d'eau intérieurs..	3,000 00
	Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés..	5,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

28	Commerce—	
	Traitements..	572,625 00
	Dépenses contingentes..	40,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

SUBVENTION AUX PAQUEBOTS-POSTES ET AUX NAVIRES

402	Colombie-Britannique et Australie—Service entre..	80,000 00
	Est du Canada et Brésil, Uruguay et Argentine—Service à la vapeur entre—Crédit supplémentaire..	20,000 00
	Halifax et Baie St-Laurent—Service entre—Crédit supplémentaire..	1,200 00
	Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat—Service entre—Crédit supplémentaire..	2,000 00
	Rimouski et Pointe-aux-Outardes—Service entre—Cr-dit supplémentaire..	2,500 00
	Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway—Service à la vapeur entre—Crédit supplémentaire..	892 86

GOUVERNEMENT CIVIL

353	*Commerce*—	
	Traitements—	
	Pour nommer Karl G. Chamberlain, commis en chef du bureau de l'honorable ministre à $3,720 par année, à compter du 1er avril 1929..	3,720 00

COMMERCE

450	Bureau international des tarifs douanies—Crédit supplémentaire..	659 00
451	Impression des publications parlementaires et départementales, y compris l'annuaire du Canada—Crédit supplémentaire..	4,500 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XL—COMMERCE

318	Administration de la Loi des grains du Canada, y compris l'administration, l'exploitation, l'entretien et le matériel des élévateurs..	2,618,570 00

XVII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

151	Entretien et réparation de steamers et brise-glaces de l'Etat.	1,650,000 00
152	Remplacement de trois navires du gouvernement fédéral, qui ne sont plus en état de service..	550,000 00
153	Examen de capitaines et seconds..	20,500 00
154	Enquête sur les naufrages..	6,000 00
155	Dépenses des écoles de navigation..	9,000 00
156	Pour pourvoir au soutien temporaire des marins indigents..	5,000 00
157	Enregistrement des navires..	3,000 00
158	Enlèvement d'obstacles des eaux navigables..	5,000 00
159	Inspection des envois de bestiaux..	4,500 00
160	Continuer les subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique..	45,000 00
161	Dépenses imprévues et diverses..	12,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance.

Du consentement de la Chambre,—M. Brown pour M. Parent, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills privés suivants, et il a convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 300 (S7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Pearl Duncan."

Bill No 302 (U7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hurley Alexander Fummerton."

Bill No 314 (C8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Elise Sewell de la Penotière."

Bill No 315 (D8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Oliver Milton Martin."

Bill No 317 (F8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Teeson."

Bill No 319 (H8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Smolkin."

Bill No 320 (I8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Franklin McDonagh."

Bill No 321 (J8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Louis Philippe Corbeau."

Bill No 323 (L8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Thirza Edlund."

Bill No 328 (Q8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Bullis."

Bill No 333 (V8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Alice Griffin."

Bill No 318 (G8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Gladstone."

Bill No 324 (M8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivian Elizabeth Pearce."

Bill No 325 (N8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Clark."

Bill No 326 (O8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Hambourg."

Bill No 327 (P8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Gertrude Singer."

Bill No 329 (R8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Elizabeth Reed Kendall."

Bill No 330 (S8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Henry Dunlop Ellis."

Bill No 331 (T8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Cowie."

Bill No 332 (U8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Enid Marjorie Judd."

Bill No 334 (W8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Adams Bourne."

Bill No 335 (X8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Agnes Townsend."

Bill No 281 (L5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Royal Architectural Institute of Canada.*"

Votre comité a également étudié la question des droits prévus à l'article 93-(8) du Règlement en tant que s'appliquant au Bill No 307 (Z-7 du Sénat), Loi pour faire droit à George King, inclus dans le treizième rapport du Comité, présenté le vendredi, 31 mai, et il a convenu de recommander et il recommande que lesdits droits ne soient pas imposés.

Du consentement de la Chambre, M. Kay du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

COMITE DE L'AGRICULTURE

CHAMBRE DES COMMUNES,

LUNDI le 3 juin 1929.

Votre comité a l'honneur de soumettre le rapport suivant, savoir:

1. Que les recommandations suivantes soumises par la Commission des grains sous forme d'amendement à la *Loi des grains du Canada,* soient adoptées, savoir:

Que

L'article 5 soit modifié par le retranchement du mot "mensuellement" et son remplacement par le mot "semi-mensuellement".

L'article 6 soit abrogé et remplacé par le suivant:

"Le bureau principal de la Commission est situé à l'endroit choisi par la Commission, et la Commission peut quant il y a lieu établir des bureaux à d'autres endroits."

L'article 20 soit modifié par l'addition des mots suivants à cet article:

"Et elle peut établir des statuts et règlements pour la manutention du grain de quelque manière que ce soit."

L'article 29 soit modifié par l'addition des mots suivants à cet article:

"Les primes prélevées pour ce cautionnement sont payées par la Commission."

L'article 34 soit amendé par le retranchement des mots "inspecteur en chef", à la cinquième ligne, et leur remplacement par les mots suivants: "inspecteur de service".

L'article 55 soit modifié par l'addition des mots suivants:

"Et les primes prélevées pour ce cautionnement sont payées par la Commission."

Le paragraphe 6 de l'article 116 soit modifié par le retranchement des mots "l'ouverture de la navigation" et leur remplacement par les mots "d'accorder un permis"

Plaintes

2.

Que

Le paragraphe (1) de l'article 108—le paragraphe (1) de l'article 109—le paragraphe (4) de l'article 114 soient tous modifiés par le retranchement des mots "sous serment" partout où ces mots se présentent dans ces articles.

Que

Le paragraphe (1) de l'article 203 soit modifié par le retranchement des mots "attestée par un affidavit ou une déclaration statutaire", aux septième et huitième lignes de cet article.

Que

Soit ajouté un nouvel article 108A:

108A. Par dérogation à toute prescription contraire de la présente loi, la Commission peut exiger que toute plainte écrite soit attestée par un affidavit du plaignant.

Pouvoir de la Commission d'évaluer dégâts et dommages

3. Votre comité recommande que la loi soit modifiée par l'addition de l'article suivant:

18A. (1) Par dérogation à toute disposition contraire de la présente loi, la Commission peut, à la suite d'une plainte ou sans plainte, s'enquérir sous serment de toute question dont, au regard de la loi, la Commission peut ou doit s'enquérir, avec pouvoir d'évaluer les dégâts et dommages, et les conclusions de la Commission attestées sous le sceau de la Commission et par son président et son secrétaire sont définitives et deviennent exécutoires devant toute cour de juridiction compétente, à moins qu'un appel de ces conclusions n'ait été interjeté ainsi qu'il est prescrit au paragraphe suivant.

(2) La personne qui obtient des dommages ou qui est condamnée à en payer peut, dans les trente jours de la décision de la Commission, interjeter appel devant la cour de district ou de comté du district judiciaire où réside la personne qui interjette cet appel.

(3) Le Gouverneur en son conseil peut établir telles règles de pratique et de procédure qui lui paraissent opportunes pour la bonne conduite de cette enquête.

Types ou étalons—Bureaux des étalons

4. Votre comité recommande la constitution de bureaux d'étalons sur une base différente de celle qui a existé jusqu'ici et que ces bureaux soient autorisés à fixer définitivement les échantillons-types pour toutes les classes et non pour les types marchands seulement.

Que

La loi soit modifiée sur les points suivants de façon à donner effet à ces recommandations;

Que

Soit abrogé l'article 32 de la loi et remplacé par le suivant:

32. L'inspecteur en chef doit ordonner aux inspecteurs des différentes divisions et districts de prélever, aussitôt qu'il est possible et opportun, des échantillons de grains de la récolte de l'année courante, et sur ces échantillons l'inspecteur en chef doit choisir des échantillons constituant ou pour constituer les types statutaires de grains qui, lorsqu'approuvés par le bureau des étalons, constitueront les types statutaires et seront connus comme tels.

Que

Les articles 40, 41 et 42 de la loi soient abrogés et remplacés par les suivants:

40. (1) Il est constitué pour la division d'inspection de l'ouest un bureau connu sous le nom de bureau des étalons de grains de l'ouest ou bureau des étalons nommé par la Commission des grains, et composé des commissaires, des présidents des bureaux d'appel sur les grains, de l'inspecteur en chef, du chimiste en chef de la Commission et du céréaliste du Dominion à titre de membres d'office, ainsi que d'un représentant des meuniers, 4 représentants des producteurs de l'Alberta, 5 représentants des producteurs de la Saskatchewan, 3 représentants des producteurs du Manitoba et 1 représentant des producteurs de la Colombie-Britannique.

Mais si les personnes mentionnées ci-dessus ou l'une d'elles est incapable ou refuse d'agir comme membre ou d'assister à une assemblée du bureau des étalons, la Commission nomme un nombre suffisant d'autres personnes de la catégorie de celles qui sont nommées au présent article à titre de membres aux lieu et place desdites personnes. Cependant, la représentation des différentes catégories mentionnées ci-dessus dans le bureau des étalons doit toujours être maintenue.

(2) Tous les membres qui ne sont pas membres *ex-officio*, avant d'agir comme tels, prêtent un serment d'office libellé dans les termes prescrits par la Commission.

(3) Les membres sont nommés chaque année et le premier juillet au plus tard, et ils restent en fonction jusqu'au trente juin de l'année suivante.

(4) A toute assemblée du bureau des étalons, les deux tiers des membres dudit bureau forment quorum.

(5) Le bureau des étalons se réunit aux heures et endroits fixés par la Commission.

(6) Avis des réunions du bureau des étalons est donné aux membres par la Commission sous pli recommandé ou par télégramme.

(7) Les membres reçoivent leurs frais réels de transport pour se rendre aux réunions du bureau des étalons et en revenir et une allocation de vingt dollars par jour pendant le trajet et les réunions du bureau où ils assistent. Cependant, l'allocation par jour n'est pas payée aux membres qui sont fonctionnaires ou employés du gouvernement fédéral.

41. Les types officiels ne sont pas établis définitivement par le bureau des étalons avant que le chimiste en chef de la Commission ait fait rapport sur leur valeur de mouture et de cuisson.

42. (1) Les bureaux d'étalons doivent établir les types qui, lorsqu'ils sont destinés à s'appliquer aux autres classes que les classes statutaires, doivent être et sont connus sous l'appellation de types-étalons marchands.

(2) La Commission peut toujours permettre et ordonner au bureau des étalons d'établir des étalons de grains qui typifient les grains à destination des ports du Pacifique pour régir l'inspection et le classement de ces grains.

42A. Dans l'inspection des grains de types commerciaux, les officiers d'inspection doivent se guider d'après les type-étalons marchands.

42B. Dans l'inspection des grains de types statutaires, les officiers d'inspection doivent se guider d'après les échantillons-types, sauf lorsqu'il y a un écart entre ces échantillons et les définitions des types sous la présente loi, auquel cas le grain ayant le poids statutaire minimum, au boisseau et le minimum des proportions statutaires pour cent et équivalant sous tous autres rapports auxdits échantillons, doit être placé dans une classe égale au type représenté par ledit échantillon-type.

42C. L'inspecteur en chef doit distribuer aux personnes que la Commission désigne des portions de tous les échantillons-types et les inspecteurs doivent, sur demande, fournir des échantillons-types attestés par écrit sous leurs seings comme étant des échantillons du type officiel d'une classe spécifiée. Pour tous ces échantillons, les inspecteurs doivent exiger et percevoir la taxe que fixe la Commission.

Récépissés d'entrepôts

Que les paragraphes (1) et (2) de l'article 150 soient abrogés et remplacés par les suivants:

(1) Celui qui exploite un élévateur régional doit délivrer à toute personne qui lui livre réellement du grain pour l'emmagasinage ou l'expédition ou de récépissé ou des récépissés d'entrepôt *au nom de l'individu ou conjointement au nom de deux ou plusieurs individus désignés par la personne qui livre réellement le grain.* Ce ou ces récépissés portent la date du jour où le grain a été reçu et spécifient

(*a*) Le poids brut et le poids net de ce grain;

(*b*) La déduction pour saletés ou autres causes;

(*c*) La classe de ce grain lorsqu'il a été classé conformément au classement établi par la loi en vigueur aux têtes de ligne; et

(*d*) La réception en entrepôt du grain mentionné dans ce récépissé.

(2) Ce récipissé doit aussi énoncer à sa face même que le grain y spécifié a été reçu en entrepôt et que, sur remise du récépissé, et sur paiement ou offre de paiement de tous les frais légitimes de réception, d'emmagasinage, d'assurance, de livraison ou d'autre manutention de ce grain, lesquels frais peuvent s'être accumulés jusqu'à l'époque de la remise du récépissé, ce grain est livrable à l'individu ou aux individus nommés dans ledit *certificat d'entrepôt* ou à son ou leur ordre, soit de l'élévateur régional où il a été reçu pour emmagasinage, soit, si cette personne le désire, en quantités d'au moins un wagon plein sur la voie ferrée à tout élévateur de tête de ligne dans la division d'inspection de l'Ouest ou à un élévateur terminus convenable à ou près Duluth, dès que la compagnie de transport livre le grain à cet élévateur et que les certificats de classement et de poids sont retournés.

Que l'article 2 soit modifié par l'addition de l'alinéa suivant:

(*ff*) "Propriétaire", pour les fins des dispositions de la présente loi relativement à l'émission de récépissés d'entrepôt ou d'emmagasinage, signifie la personne qui a le droit d'exiger l'émission d'un pareil récépissé à lui-même ou à l'individu par lui désigné, ou après que pareil récépissé a été émis, signifie la personne à qui le grain est livrable conformément aux termes de ce récépissé. (Nouveau.)

Appels

Votre comité recommande l'adoption d'un nouvel article 31 pour établir clairement que les définitions des classes statutaires doivent être en définitive le facteur déterminant de l'appel:

Que

Soit abrogé l'article 31 de la présente loi et remplacé par le suivant:

31. Des échantillons-types de toutes les classes de grains en usage par le département d'inspection pour le classement du grain, doivent être fournis par l'inspecteur en chef aux différents bureaux d'appel et lesdits bureaux d'appel doivent faire usage desdits échantillons-types dans la décision des appels. Cependant, le grain ayant le poids statutaire minimum au boisseau et le minimum des proportions statutaires pour cent et équivalant sous tous autres rapports à l'échantillon-type, doit être placé dans une classe égale au type représenté par ledit échantillon.

Note explicative: Cette modification est proposée dans le but de rendre la loi conforme à la pratique suivie dans le classement du grain. D'après le témoignage de l'inspecteur en chef, ce n'est pas toujours possible de préparer des échantillons-types du poids minimum et du pourcentage requis dans la définition de la loi.

Classes d'orge

7. Votre comité recommande l'adoption des définitions revisées des classes d'orge telles que soumises par le sous-comité de classement du Comité national de l'orge, et que l'article 96 de la loi soit abrogé et que les nouvelles définitions des classes lui soient substituées.

Que

L'article 96 de la loi soit modifié par le retranchement des définitions contenues sous la rubrique "Orge", et leur remplacement par les suivants:

Les classes No 1, 2 et 3 Orge extra de l'Ouest canadien s'appliquent à l'orge qui est d'une bonne valeur utilitaire pour fins de maltage, et pour ces classes "saine" signifie exempte de grain frappé par la gelée, germé, chauffé, moisi ou séché artificiellement, et doit être presque exempte de grain brisé, écalé ou autrement avarié.

Orge à six rangs

L'orge No 1 à six rangs de l'Ouest canadien doit se composer de 95 pour cent d'orge à six rangs d'une seule variété ou type, et être égale en valeur, pour fins de maltage, à l'O.A.C. 21. Elle doit être saine, nette, presque exempte d'autre grain, pleine, brillante et peser au moins 50 livres au boisseau.

L'orge No 2 à six rangs de l'Ouest canadien doit se composer de 95 pour cent d'orge à six rangs d'une seule variété ou type, et être égale en valeur, pour fins de maltage, à l'O.A.C. 21. Elle doit être saine, raisonnablement nette, exempte d'autres grains mais non assez pleine ou brillante pour être classée No 1, et doit peser au moins 49 livres au boisseau.

L'orge extra No 3 à six rangs de l'Ouest canadien doit se composer de 90 pour cent d'orge à six rangs égale en valeur, pour fins de maltage, à l'O.A.C. 21. Elle doit être saine, raisonnablement nette, raisonnablement exempte d'autres grains, mais peut comprendre de l'orge tachée par le temps et légèrement contractée, et doit peser au moins 48 livres au boisseau.

Orge à deux rangs

L'orge No 1 à deux rangs de l'Ouest canadien doit se composer de 95 pour cent d'orge à deux rangs d'une seule variété ou type, et être égale en valeur, pour fins de maltage ou de perlage, à la Thorpe canadienne. Elle doit être saine, nette, presque exempte d'autres grains, pleine, brillante, et doit peser au moins 52 livres au boisseau.

L'orge No 2 à deux rangs de l'Ouest canadien doit se composer de 95 pour cent d'orge à deux rangs d'une seule variété ou type, et être égale en valeur, pour fins de maltage ou de perlage, à la Thorpe canadienne. Elle doit être saine, raisonnablement nette, raisonnablement exempte d'autres grains, mais non assez pleine ou brillante pour être classée No 1, et doit peser au moins 50 livres au boisseau.

L'orge extra No 3 à deux rangs de l'Ouest canadien doit se composer de 90 pour cent d'orge à deux rangs égale en valeur pour fins de maltage ou de perlage, à la Thorpe canadienne. Elle doit être saine, raisonnablement nette, raisonnablement exempte d'autres grains, mais peut comprendre de l'orge tachée par le temps et légèrement contractée, et doit peser au moins 48 livres au boisseau.

Classes Trebi

L'orge Trebi No 1 de l'Ouest canadien doit se composer de 95 pour cent d'orge du type Trebi, elle doit être pleine, brillante, saine, presque exempte d'autres grains et peser au moins 50 livres au boisseau mesuré.

L'orge Trebi No 2 de l'Ouest canadien doit se composer de 95 pour cent d'orge du type Trebi, elle doit être raisonnablement nette, saine, raisonnablement exempte d'autres grains, mais pas assez brillante ou pleine pour être classée No 1, et peser au moins 49 livres au boisseau mesuré.

L'orge Trebi extra No 3 de l'Ouest canadien doit se composer de 90 pour cent d'Orge du type Trebi, elle doit être raisonnablement nette, saine raisonnablement exempte d'autres grains, mais peut comprendre de l'orge tachée par le temps, et peser au moins 48 livres au boisseau mesuré.

Orges à bétail

L'orge No 3 de l'Ouest canadien doit se composer d'orge de toute variété ou type ou d'un mélange de variétés ou types; elle doit être fraîche, raisonnablement nette et raisonnablement exempte de tous autres grains; elle peut comprendre de l'orge tachée par le temps, pas mûre, contractée, légèrement frappée par la gelée et autrement détériorée, et doit peser au moins 47 livres au boisseau.

L'orge No 4 de l'Ouest canadien doit se composer d'orge de toute variété ou type ou d'un mélange de variétés ou types; elle doit être fraîche et peut comprendre de l'orge détériorée ou tachée et peser au moins 46 livres au boisseau.

L'orge No 5 de l'Ouest canadien comprend l'orge détériorée et fortement tachée par le temps, et doit peser au moins 42 livres au boisseau.

L'orge No 6 de l'Ouest canadien comprend toute orge rejetée des classes précédentes par suite du poids ou des mélanges.

L'orge déclarée à l'inspection comme étant "Hors classe", "Durcie" ou "Humide" et séchée artificiellement, ne doit pas être classée plus élevée que l'Orge No 3 de l'Ouest canadien.

Défense de mélanger les classes

Votre comité recommande qu'une loi soit adoptée à la présente session interdisant de toute façon le mélange dans les classes statutaires du blé rouge de printemps, et que cette loi devienne exécutoire le 1er août 1930.

Votre comité recommande aussi que la Commission soit priée d'adopter les règlements et de prescrire le personnel qui peuvent être requis pour la mise en vigueur de ladite interdiction de mélange.

Classements-types

Votre comité recommande que l'étalon à observer dans le classement des qualités statutaires et commerciales du blé rouge de printemps à sa sortie de tous les élévateurs, sauf des élévateurs régionaux, soit un échantillon égal à 75 pour cent de la qualité moyenne de la classe et 25 pour cent de la qualité minimum de cette classe au premier poste d'inspection.

Au sujet des recommandations précitées sur la défense du mélange des classes et relativement aux classements-types, votre comité recommande que la Commission reçoive des instructions d'avoir à faire une étude minutieuse de l'effet de l'exécution desdites recommandations au cours de la première année et de rapporter ses découvertes et recommandations au Ministre sur l'opportunité de continuer, d'étendre ou de modifier ces dispositions.

Teneur en protéine

9. Votre comité soumet les recommandations suivantes au sujet de la teneur en protéine du blé:

Que conformément à une requête incorporée dans le Rapport de 1928 du Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation, le Conseil National de Recherches a fait une enquête minutieuse sur le système qui existe aux Etats-Unis et qui consiste à payer des primes pour le blé à haute teneur de protéine, à le renvoyer au producteur et à tenir le Ministre au courant du fait.

Que votre comité considère que ce rapport est une addition précieuse aux renseignements que l'on possède déjà sur la question de protéine et recommande que le Conseil National de Recherches soit requis d'adopter les mesures qu'il juge les meilleures pour porter ce rapport à l'attention des personnes intéressées et le leur faire tenir.

Que dans ledit rapport du Conseil National de Recherches on a suggéré de faire une autre enquête sur la demande du blé à haute teneur de protéine dans les pays importateurs les plus considérables et votre comité, approuvant ces vues, recommande que le Conseil National de Recherches soit requis de diriger une enquête personnelle sur les marchés européens les plus importants et fasse rapport au Ministre avant la prochaine session du Parlement.

Wagons et livres de réquisitions de wagons

10. Votre comité recommande l'adoption des dispositions suivantes concernant le livre de réquisitions de wagons, ces recommandations étant celles de la Commission Royale de Brown, telles que revisées par votre comité.

Sont retranchés les articles de 179 à 191 (les deux compris) et remplacés par les suivants:

179. (1) A chaque station où se trouve un préposé du chemin de fer, et d'où le grain est expédié sous sa direction, il est tenu un livre des réquisitions de wagons pour chaque point d'expédition sous le contrôle de ce préposé. Il y est

inscrit toute réquisition pour un wagon destiné au transport du grain de ce point d'expédition, et ce livre doit être accessible au public. (Art. 179, par. 1, modifié.)

(2) Le livre des réquisitions de wagons doit être tenu selon la formule D de la première annexe à la présente loi.

(3) Dans le cas d'une halte ou d'une voie latérale d'où le grain est expédié, la Commission peut, à sa discrétion et pour la période ou les périodes de temps qu'elle juge nécessaires, obliger la compagnie de chemin de fer à placer à cette halte ou à cette voie latérale de chargement une personne compétente à qui il incombe

(a) De tenir ouvert, à l'usage des expéditeurs, à toute heure du jour, un livre des réquisitions de wagons prescrit par la présente Partie, dans lequel les demandes de wagons peuvent être inscrites en conformité des dispositions de la présente Partie;
(b) D'apposer les sceaux aux wagons quand le chargement en est achevé;
(c) De fournir aux expéditeurs la formule régulière des lettres de voiture; et
(d) Quand la lettre de voiture est régulièrement libellée par l'expéditeur, de la remettre au chef de train qui prend ce wagon ou ces wagons en remorque, ou de la déposer dans un lieu où ce chef de train puisse l'obtenir.

(4) La présent article ne s'applique pas aux voies latérales servant exclusivement à la rencontre des trains. (Pas de changement.)

(5) Tous les livres de réquisitions de wagons susdits doivent être fournis par la compagnie de chemin de fer. (Art. 179, par. 6, modifié.)

(6) Toute compagnie de chemin de fer qui néglige de fournir ou de tenir accessible un livre de réquisitions de wagons pour ces stations, haltes ou voies de garage où ce livre doit être tenu en exécution de la présente Partie, ou qui néglige de se conformer à quelque demande de la Commission, visé au troisième paragraphe du présent article, est coupable d'infraction et passible, après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au moins cinq cents dollars et d'au plus mille dollars. (Ancien par. 5, modifié.)

(7) Tout préposé ou employé de chemin de fer qui refuse d'utiliser ou néglige de tenir accessible un livre de réquisitions de wagons qui lui est fourni par cette station, halte ou voie de garage, est coupable d'une infraction et passible, après déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au moins cent dollars et d'au plus deux cents dollars. (Nouveau.)

180. (1) Toute réquisition pour un wagon doit être faite par le requérant en personne ou par son mandataire dûment nommé par écrit. (Nouveau.)

(2) Le mandataire du requérant doit résider dans le voisinage du point d'expédition pour lequel le wagon est réquisitionné, et si la réquisition de wagon est signée par le mandataire, la nomination de ce mandataire doit être immédiatement déposée entre les mains du préposé de chemin de fer. (Art. 181, par. 2, modifié.)

(3) Nulle personne agissant en qualité de mandataire régulièrement autorisé, ne doit, en même temps, réquisitionner un wagon pour plus d'un requérant, et nul requérant ou mandataire ne doit faire une inscription sur ledit livre avant que toute inscription antérieure faite par lui ou pour lui ait été remplie ou annulée selon les prescriptions qui suivent.

(4) Par dérogation à toute disposition précédente du présent article, une réquisition de wagon pour un élévateur régional peut être faite pour le compte de cet élévateur par l'exploitant local ou par toute autre personne qui en est momentanément en charge, et il n'est pas nécessaire pour cet exploitant ou cette autre personne d'obtenir ou de produire une nomination par écrit comme susdit. (Nouveau.)

(5) Les requérants ou leurs mandataires ont le droit de signer le livre de réquisitions de wagons dans l'ordre de leur arrivée à l'endroit où ledit livre est tenu, sans disparité entre le producteur, l'élévateur régional ou autrement. (Nouveau.)

181. Quiconque est un membre de l'une des organisations de producteurs de grain, connues sous le nom de sociétés coopératives ou de vente collective et constituées en corporation par une loi de la législature de l'une quelconque des provinces du Canada est censé, pour les fins de réquisition d'un wagon ou de wagons pour l'expédition du grain en exécution des dispositions de la présente Partie, être le propriétaire du grain livré par lui à cette organisation ou pour le compte de cette organisation. (Nouveau.)

(2) Si un groupe de deux producteurs de grain ou plus désire charger un wagon de grain, dont partie appartient à chacun d'entre eux, sans cloisonner le wagon et sans faire passer ce grain par un élévateur régional, alors, nonobstant les dispositions de l'article cent quatre-vingt, ce groupe, pour les fins de réquisition d'un wagon ou de wagons en vertu des dispositions de la présente Partie, doit être considéré comme une seule personne, et tout membre de ce groupe peut réquisitionner un wagon pour le compte de ce groupe s'il a obtenu des autres membres et s'il a déposé entre les mains du préposé du chemin de fer une autorisation écrite de le faire. (Nouveau.)

182. (1) Un requérant peut, selon ses besoins, réquisitionner un wagon de dimensions réglementaires en usage par la compagnie de chemin de fer, et il peut, dans sa réquisition, désigner l'élévateur régional, le quai de chargement, la voie latérale ou autre endroit favorable auquel la compagnie de chemin de fer, subordonnément aux dispositions de la présente loi, doit faire placer ou stationner pour lui le wagon ainsi réquisitionné. (Art. 180, par. 1, et partie de l'art. 186.)

(2) Le requérant, ou son mandataire régulièrement nommé par écrit de la manière susdite, doit fournir au préposé du chemin de fer, pour qu'ils soient inscrits au livre des réquisitions de wagons, le nom et l'adresse postale du requérant, l'endroit où doit être le wagon pour le chargement et la nature du grain qui doit être chargé, et dans sa réquisition de wagon, il doit déclarer que le requérant, au moment de cette réquisition, est le propriétaire actuel d'un wagon complet de grain de la nature désignée dans ladite réquisition et qu'à son avis, ledit grain pourra être chargé au moment où le wagon lui sera fourni. (Art. 181, par. 1, modifié.)

(3) A moins que le wagon ne soit destiné à un élévateur régional, le requérant ou sondit mandataire doit aussi fournir au préposé du chemin de fer, pour qu'elle soit inscrite au livre des réquisitions de wagons, une description par section, township, rang ou méridien, dans lesquels le grain a été récolté, et il doit aussi déclarer dans la réquisition de wagon que le requérant n'a au moment de cette réquisition, aucune réquisition non remplie de wagon destiné à l'expédition du grain récolté sur ladite terre, ou dans tout autre livre de réquisitions de wagons. (Nouveau.)

(4) Chaque réquisition doit être faite en triple expédition et doit être numérotée consécutivement dans le livre des réquisitions de wagons par le préposé du chemin de fer, au moment où le wagon est réquisitionné, et ledit préposé du chemin de fer doit aussi, en même temps, y inscrire tous les détails de la demande, sauf la signature du requérant qui doit être apposée par ce dernier ou par sondit mandataire. (Art. 181, par. 1, modifié.)

183. (1) Chaque réquisition de wagon doit aussi être signée personnellement par le préposé du chemin de fer qui doit enlever du livre des réquisitions de wagons la deuxième et la troisième copie, conserver la deuxième copie dans

un dossier séparé sous son propre contrôle et remettre la troisième copie au requérant ou à son mandataire, si la réquisition est faite par un mandataire. (Nouveau.)

(2) Si un livre de réquisitions de wagons est perdu, détruit, ou disparaît d'une autre manière, le préposé du chemin de fer doit immédiatement préparer un nouveau livre et y inscrire toutes les réquisitions qui n'ont pas été remplies ou annulées dans l'ordre de priorité à laquelle ces réquisitions ont droit, tel qu'il appert par la deuxième copie des réquisitions dans son dossier séparé. (Nouveau.)

(3) Le requérant doit conserver soigneusement la troisième copie de ladite réquisition et si le livre original des réquisitions et ladite deuxième copie des réquisitions ne peuvent être trouvés ou produits, le préposé du chemin de fer doit immédiatement afficher, dans un endroit visible de la gare ou autre lieu où ledit livre doit être gardé et dans le bureau de poste le plus rapproché, des avis écrits à l'effet que ledit livre et les doubles des réquisitions sont disparus et qu'il se propose de préparer un nouveau livre.

(4) Tous les requérants dont les réquisitions étaient inscrites dans le livre perdu et qui n'ont pas été remplies ou annulées doivent dès lors, dans les quarante-huit heures, produire les troisièmes copies de leurs réquisitions au préposé du chemin de fer qui doit, dès l'expiration dudit délai, préparer immédiatement un nouveau livre et y inscrire toutes les réquisitions qui n'ont pas été remplies ou annulées, autant qu'elles peuvent être connues de lui, dans l'ordre de priorité à laquelle ces réquisitions ont droit, tel qu'il appert par les troisièmes copies des réquisitions qui lui sont ainsi produites, et il doit après, et non avant, permettre à d'autres requérants d'y inscrire leurs réquisitions de wagons. (Nouveau.)

(5) Subordonnément aux dispositions précédentes du présent article, dans le cas d'un différend causé par la perte ou la destruction du livre des réquisitions de wagons ou de toute inscription audit livre ou de toute autre inscription qui en a été extraite, ou dans le cas de la négligence ou du refus d'un préposé du chemin de fer d'ouvrir un livre, la Commission doit dès lors donner telle autorisation ou prendre telle mesure pour assurer, aussi rapidement que possible, l'ouverture d'un livre approprié. (Nouveau—ajouté au Comité.)

184. (1) Nul wagon ne doit être fourni à un requérant quelconque pour l'expédition du grain, à moins que ledit requérant n'ait au préalable réquisitionné ce wagon conformément aux dispositions de la présente Partie. (Nouveau.)

(2) Les wagons ainsi réquisitionnés doivent être fournis aux requérants dans l'ordre chronologique dans lequel leurs réquisitions apparaissent au livre des réquisitions de wagons, sans distinction quant au lieu de chargement entre un élévateur régional, un quai de chargement ou ailleurs. (Art. 182, modifié.)

(3) Dans le cas où le requérant réquisitionne un wagon de dimensions réglementaires spéciales, ces dimensions doivent être mentionnées par le préposé du chemin de fer dans le livre des réquisitions de wagons, et la compagnie de chemin de fer doit fournir un wagon de ces dimensions au requérant, à son tour, dès que ledit wagon peut lui être fourni par la compagnie de chemin de fer. (Partie de l'art. 180, par. 1, modifiée.)

(4) Advenant que la compagnie de chemin de fer fournisse un wagon ou des wagons à une station et que ce wagon ou ces wagons ne soient pas des dimensions requises par le requérant qui y a droit en premier lieu, ce requérant ne perd pas sa priorité, mais a droit au premier wagon de dimensions requises qui peut être mis à sa disposition par la compagnie de chemin de fer. (Partie de l'art. 180, par. 2, modifiée.)

185. (1) Chaque requérant ou son mandataire, après avoir reçu avis du préposé du chemin de fer qu'un wagon lui a été attribué en bon état et en bonne condition doit déclarer, dans les trois heures, qu'il a l'intention et qu'il est en mesure de charger ledit wagon dans le délai prescrit ci-après. (Art. 183, par. 1.)

(2) Dans le cas où ce requérant ou son mandataire manque de déclarer ainsi qu'il a l'intention et qu'il est en mesure de charger le wagon qui lui est attribué, le préposé du chemin de fer doit dès lors annuler la réquisition en inscrivant, à l'encre, en travers de cette réquisition, le mot "Annulé", ainsi que la date de cette annulation, et il doit signer son nom au-dessous. (Art. 183, par. 2, modifié.)

(3) Si le requérant, après avoir déclaré son intention et son aptitude comme susdit, n'a pas commencé à charger le wagon dans les vingt-quatre heures qui suivent, le préposé du chemin de fer doit alors annuler la réquisition de la manière ci-dessus prescrite. (Art. 183, par. 3.)

(4) Après l'annulation d'une réquisition, en vertu de l'une quelconque des dispositions du présent article, le préposé du chemin de fer doit attribuer le wagon conformément aux dispositions suivantes:

(*a*) Si ce wagon a été stationné ou placé pour être chargé à l'endroit désigné dans la réquisition du requérant suivant qui a droit à un wagon, ledit wagon doit être attribué à ce requérant.

(*b*) Si ce wagon a été stationné ou placé pour être chargé à quelqu'autre endroit, ledit wagon doit, nonobstant les dispositions de l'article 184, être attribué au requérant suivant qui a réquisitionné un wagon, lequel wagon doit être stationné ou placé pour être chargé à l'endroit où ce wagon a été stationné ou placé: Toutefois, dans pareils cas, nul requérant à qui ledit wagon aurait été autrement attribué, ne doit perdre son droit de priorité, mais il a droit au prochain wagon de la dimension réquisitionnée par lui qui peut lui être fourni à l'endroit désigné dans sa réquisition. (Nouveau.)

186. (1) Dans l'attribution des wagons sous le régime des dispositions de la présente Partie, il ne doit être attribué dans chaque cas au requérant qu'un wagon seulement, sauf dans le cas d'un élévateur régional, qui a droit à deux wagons lors de chaque attribution. (Nouveau.)

(2) La Commission peut, à sa discrétion, annuler ou suspendre le privilège d'un élévateur régional d'obtenir deux wagons, lors d'une attribution, et limiter ladite attribution à un wagon en tout endroit où, à cause des conditions existantes, il est jugé à propos de ce faire. (Nouveau.)

(3) La Commission peut, à sa discrétion, lorsqu'il a insuffisance de wagons, ordonner aux compagnies de chemin de fer d'effectuer une répartition équitable des wagons à grain vides à toutes les stations ou voies latérales, proportionnellement à la quantiét de grain prêt à être expédié de ces stations ou voies latérales. (Art. 190.)

187. (1) Subordonnément aux dispositions de la présente loi, tout wagon doit être stationné ou placé pour le requérant par la compagnie de chemin de fer à l'élévateur régional, au quai de chargement, à une voie, latérale ou autre endroit désigné par ledit requérant dans sa réquisition de ce wagon. (Partie de l'article 186, modifiée.)

(2) Nul wagon n'est censé être fourni à un requérant, au sens de la présente Partie, tant qu'il n'a pas été stationné ou placé pour lui pour recevoir son chargement à l'endroit désigné dans sa réquisition de ce wagon et à moins qu'il ne soit en bon état pour recevoir et transporter le grain de la catégorie mentionnée dans ladite réquisition. (Art. 188, et partie de l'art. 182, modifiés.)

(3) Chaque personne à qui un wagon est attribué sous l'autorité des dispositions qui précèdent doit, avant de commencer à le charger, donner avis au préposé du chemin de fer de la destination qu'elle entend lui donner. (Art. 187.)

(4) Le délai pour le chargement d'un wagon obtenu sous le régime des dispositions de la présente Partie est de quarante-huit heures, sauf pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre, alors qu'il est de vingt-quatre heures. (Art. 191.)

188. (1) Lorsqu'un requérant a chargé un wagon qui lui est attribué ou que sa réquisition pour un wagon a été annulée, s'il a besoin d'un autre wagon, il a droit de réquisitionner de nouveau un wagon et de signer le livre des réquisitions de wagons de la manière précitée, et lorsque le deuxième wagon lui a été attribué et qu'il l'a chargé ou qu'il a annulé la réquisition, il peut de nouveau réquisitionner un autre wagon et signer le livre des réquisitions des wagons, tel que susdit, et ainsi de suite jusqu'à ce que ces commandes aient été remplies. (Partie de l'art. 189, modifiée.)

(2) Aucun requérant ne peut avoir, à un moment donné, plus d'une réquisition non remplie, au livre des réquisitions de wagons. (Art. 189, alinéa (*c*), modifié.)

189. Lorsque le wagon a été fourni, le préposé du chemin de fer doit régulièrement inscrire à l'encre sur le livre des réquisitions de wagons:

(*a*) La date et l'heure de l'attribution du wagon;
(*b*) Le numéro du wagon; et
(*c*) Une fois le wagon chargé, la date du chargement et la destination du wagon. (Art. 184, par. 3, modifié.)

190. La Commission peut, avec l'approbation du Gouverneur en son conseil, modifier par règlement toute disposition de la présente Partie de la manière qu'il sera jugé à propos, afin de mieux protéger les intérêts des producteurs de grain et de faciliter la distribution des wagons, sans distinciton, entre le producteur, l'élévateur régional ou autrement. (Nouveau.)

191. (1) Quiconque

(*a*) n'y ayant pas droit, réquisitionne un wagon pour expédier du grain;
(*b*) réquisitionne pour une personne fictive ou pour une personne qui n'y a pas droit, un wagon pour expédier du grain;
(*c*) a, à une époque quelconque, plus d'une réquisition non remplie au livre des réquisitions de wagons ou a, à un moment donné, une réquisition non remplie pour un wagon destiné à l'expédition du même grain sur plus d'un livre des réquisitions de wagons

est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au moins vingt-cinq dollars et d'au plus deux cents dollars et, à défaut de paiement, de l'emprisonnement pour une période d'au moins un mois et d'au plus deux mois. (Nouveau.)

(2) Le magistrat, devant qui cette personne a été déclarée coupable, doit, à la demande du dénonciateur ou de tout producteur de grain, émettre et livrer à celui qui en fait la demande un certificat de cette culpabilité et le préposé du chemin de fer, à qui est confié la réquisition de wagon relativement auquel ladite condamnation a été faite, doit, dès que ce certificat lui est livré, annuler immédiatement ladite réquisition. (Nouveau.)

(3) La Commission peut ordonner qu'une inscription au livre des réquisitions de wagons qui, après enquête, est constatée avoir été faite contrairement aux dispositions de la loi ou des règlements, soit rayée dudit livre et le préposé du chemin de fer, à qui ledit livre est confié, doit immédiatement exécuter l'ordre de la Commission. (Nouveau—ajouté au Comité.)

(4) Nulle annulation de réquisition de wagon par un préposé du chemin de fer n'est légitime à moins qu'elle ne soit faite de la manière prescrite à l'article 185 ou au présent article. (Art. 183, par. 4, modifié.)

Toutefois, la Commission peut ordonner la réinscription au livre des réquisitions de wagons de toute réquisition annulée par le préposé du chemin de fer, contrairement aux dispositions de la présente loi. Cette réquisition inscrite de nouveau doit, autant que possible, être dans le même ordre de préséance qu'elle serait si cette annulation n'avait pas été faite. (Nouveau—ajouté au Comité.)

Est abrogé l'article 231 et remplacé par le suivant:—

231. (1) Quiconque contrevient à toute disposition de la présente Partie ou à tout règlement établi sous son empire, sauf en ce qui touche aux questions énumérées à l'article 191 de la présente loi, est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au moins vingt-cinq dollars pour la première contravention, d'une amende d'au moins deux cent-cinquante dollars ou de deux mois de prison pour la deuxième contravention et d'une amende d'au moins cinq cents dollars ou de trois mois de prison pour la troisième ou toute contravention subséquente. (Art. 231, par. 1, modifié au Comité.)

"D"

REQUISITION DE WAGON

(Art. 179)

La Compagnie ....
Réquisition No.......................... ; Station............................
Date .... 19...............................
Heure,......................heure de................midi.

Je réquisitionne, par les présentes, un wagon de chemin de fer de.......... tonnes de capacité pour être fourni à.................................
de...................................(ci-après appelé le "requérant")
et placé à...
à........................., pour chargement de......................

Ledit grain a été récolté sur la section...........................
dans le township......................, Rang..........................,
du..........................méridien.

Et je déclare:

1. Que le requérant ci-dessus nommé est maintenant le propriétaire véritable d'un wagon plein de grain de la nature ci-dessus désignée et, à mon avis, ledit grain sera en état d'être chargé au moment où ledit wagon peut être mis à la disposition du requérant.

2. Que ledit requérant, en ce moment, n'a sur un autre livre de réquisition de wagons aucune réquisition non remplie pour un wagon destiné à l'expédition de grain récolté sur ladite terre.

....
(Signature du requérant ou de son mandataire dûment nommé par écrit.)

....
(Adresse de la personne signant cette réquisition.)

Je, par les présentes, signe cette réquisition au nom de la compagnie de chemin de fer susdite et en accuse réception à la date et à l'heure susdites.

....
(Signature du préposé du chemin de fer.)

La réquisition susdite a été dûment remplie le..........................
jour de..........................19...., à..........................
en fournissant au requérant le wagon n°.........................., qui fut
chargé le.......................jour de..........................19....

Commissaires—Sous-Commissaires

1. Est modifié l'article deux de la Loi des grains du Canada par l'insertion de l'alinéa suivant immédiatement après l'alinéa (*c*) de ladite loi, savoir:

"(*c*) "Commissaire adjoint" signifie un commissaire adjoint nommé sous le régime de la présente loi."

2. Est modifié l'article quatre de ladite loi par le retranchement du mot "dix", à la deuxième ligne du paragraphe huit de cette loi, et son remplacement par le mot "douze"; et par le retranchement du mot "huit", à la troisième ligne dudit paragraphe, et son remplacement par le mot "dix".

3. Est modifié en outre ledit article quatre par l'insertion, immédiatement après le paragraphe huit dudit article, du paragraphe suivant:

8A. (1) Il doit y avoir quatre commissaires adjoints qui sont nommés par le Gouverneur en son conseil et qui reçoivent les traitements annuels que détermine le Gouverneur en son conseil. Ces commissaires adjoints restent en fonctions durant bonne conduite et sont réputés des officiers de la Commission.

(2) Un commissaire adjoint aura son bureau principal dans la province de l'Alberta, un dans la Saskatchewan, un dans le Manitoba et un à la tête des Lacs.

4. Est modifié l'article sept de ladite loi par le retranchement des mots "le secrétaire" et son remplacement par les mots "les commissaires adjoints".

5. Est modifié l'article huit de ladite loi par l'insertion, après le mot "commissaires" à la première ligne, des mots "les commissaires adjoints".

6. Est en outre modifiée ladite loi par l'insertion, immédiatement après l'article 11, de l'article suivant:

11A. (1) Chacun des commissaires adjoints doit exercer les pouvoirs et remplir les fonctions de la Commission qu'autorise cette dernière avec l'approbation du Gouverneur en son conseil.

(2) La Commission peut, avec l'approbation du Gouverneur en son conseil, varier ou rescinder toute autorité conférée à l'un quelconque des commissaires adjoints.

(3) Quiconque n'est pas satisfait d'une décision rendue par l'un des commissaires adjoints peut en interjeter appel devant la Commission.

(4) La Commission peut établir des règlements gouvernant ces appels.

Billets et récépissé

1. Est modifié l'article cent soixante-dix de ladite loi par l'addition du paragraphe suivant:

4. La Commission doit, fournir ou autoriser une ou des personnes à fournir des billets ou récépissés, sur paiement pour iceux, aux propriétaires ou exploitants d'élévateurs régionaux, et aucun de ces propriétaires ou exploitants ne doit émettre ni employer aucun autre bill ou récépissé que ceux qui sont ainsi fournis ou autorisés d'être fournis.

2. Est abrogé l'article deux cent vingt-cinq de ladite loi et remplacé par le suivant:

"225. Quiconque émet un billet ou un récépissé sous une formule autre que celle qui est prescrite à la première Annexe de la présente loi, ou celle qui est autorisée par la Commission avec l'approbation du Gouverneur en son conseil, ou qui émet ou utilise un billet ou récépissé qui n'est pas fourni ou autorisé d'être fourni, conformément à l'article 170 de la présente loi, est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration de culpabilité par voie sommaire, d'une amende d'au moins deux cents dollars et d'au plus cinq cents dollars, ou de la confiscation de son permis, ou à la fois de l'amende et de la confiscation.

3. Le paragraphe quatre de l'article cent soixante-dix entrera en vigueur au jour fixé par proclamation du Gouverneur en son conseil, et nulle poursuite ne doit être intentée pour l'émission ou l'emploi d'un billet ou récépissé qui n'est pas fourni ou autorisé à être fourni conformément audit paragraphe quatre que lorsque ledit paragraphe sera en vigueur.

Echantillons à Montréal des cargaisons à destination extérieure

Votre comité recommande que les officiers d'inspection aient instruction de continuer et répandre le procédé, présentement en usage, d'extraire des échantillons de toutes les cargaisons de grain en partance du port de Montréal à destination d'outre-mer.

Brochure

Votre comité recommande que la Commission fasse faire la compilation, l'impression et la distribution d'une brochurette de renseignements utiles pour le public, le producteur et le commerce, et contenant un exposé de la Loi et des règlements établis sous son empire, les définitions statutaires des classes, les formules et autres renseignements que la Commission peut juger nécessaires.

Revision et codification de la Loi

Votre comité recommande que la Loi des grains du Canada soit entièrement revisée et codifiée à la prochaine session du Parlement.

Classement de l'avoine

Votre comité recommande:

Que dans le classement de l'avoine, dans la Division de l'inspection de l'ouest, les officiers d'inspection exigent un droit pour l'enlèvement des graines de mauvaises herbes au lieu de diminuer le classement à cause de la présence de ces graines.

Permis des exploitants des élévateurs régionaux

Votre comité recommande:

Que la Commission étudie le rapport de la commission royale Brown concernant les permis à accorder aux exploitants d'élévateurs régionaux, et elle recommande qu'il soit adoptée une mesure législative modificatrice ou autre, selon que la Commission le juge à propos.

Inspection des élévateurs de transbordement

Votre comité recommande que la Commission des grains doit s'enquérir avec soin sur l'opportunité de placer des inspecteurs à tous les élévateurs de transbordement entre la tête des lacs et la mer, pour prévenir tout mélange de grain de façon à ce que soient maintenues la qualité et la condition du classement telles que fixées par une inspection définitive.

Egalement elle doit enquérir sur l'opportunité de faire faire l'inspection de toutes les cargaisons de grain en partance des ports de mer canadiens, et en faire rapport au Ministre avant la session prochaine du Parlement.

Bill

Votre comité recommande qu'un Bill, incorporant toutes les recommandations du présent rapport qui exigent la sanction législative, soit préparé et présenté immédiatement à la Chambre et soit adopté à la présente session.

Impression des témoignages

Votre comité recommande:

Que 10,000 exemplaires en anglais et 1,000 en français, du présent rapport, ainsi que les témoignages entendus par le comité, soient imprimés sous forme de livre bleu, que la règle 64 soit suspendue à cet égard.

(*Une copie des minutes et de la preuve est annexée aux présentes pour l'information de la Chambre.*)

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Kay, ledit rapport est adopté.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 6 JUIN 1929

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Jacobs, du comité des Comptes publics, présente le quatrième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a entendu les témoins suivants et a recueilli la preuve concernant ce qui suit:

Un versement de $72,138.39 à A.-S. MacMillan, de Halifax, relativement à des travaux de construction à Bedford Basin, Nouvelle-Ecosse, tel qu'énoncé à la page O-27, Vol. II, du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1927; et

Un versement de $88,989.72 à A.-S. MacMillan, de Halifax, relativement à l'expédition de la Baie d'Hudson, tel qu'énoncé à la page O-27, Vol. II, du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1928; et

Un versement de $13,038.50 à S. Cunard & Company, de Halifax, relativement à des approvisionnements pour l'expédition de la Baie d'Hudson, tel qu'énoncé à la page O-26, Vol. II, du rapport de l'Auditeur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1928.

Votre Comité a tenu onze séances au cours desquelles douze témoins ont été entendus et les procès-verbaux et les témoignages rendus à ces séances ont été imprimés.

Votre Comité annexe au présent rapport une copie desdits témoignages pour l'information de la Chambre.

(Pour les minutes et les témoignages qui accompagnent ce rapport, voir Appendice aux journaux No 7).

Sur motion de M. Brown, ordonné,—Que pour la balance de la session tous les bills privés du Sénat alors qu'ils sont reçus par la Chambre soient lus la première et la deuxième fois et référés immédiatement, et que la règle 105 concernant l'affichage des bills soit suspendue à cet effet.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport, daté à Vancouver, le 7 mai 1929, du juge J. H. Ellis, l'un des commissaires nommé pour tenir une enquête à l'effet de savoir s'il est de l'intérêt public ou non que les filets à piège pour prendre le saumon soient autorisés dans cette partie de la Colombie-Britannique qui longe la ligne nord entre le Canada et les Etats-Unis.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1929—Relevé indiquant:—

1. Quelles ont été les exportations canadiennes à la Grande-Bretagne pour l'année terminée le 31 mars 1929.

2. Et quelles ont été les importations canadiennes de la Grande-Bretagne durant le même temps.

3. Quelles ont été nos exportations à la Grande-Bretagne et nos importations du même pays durant les années terminées le 31 mars 1927 et le 31 mars 1928.

4. Quelles ont été les exportations canadiennes aux Etats-Unis pour l'année terminée le 31 mars 1929.

5. Quelles ont été les importations canadiennes des Etats-Unis durant la même période.

6. Quelles ont été nos exportations aux Etats-Unis et nos importations du même pays durant les années terminées le 31 mars 1927 et le 31 mars 1928.

7. Quelle quantité des produits suivants on a exportés aux Etats-Unis pour l'année terminée le 31 mars 1929: (*a*) blé; (*b*) bois réduit en pâte; (*c*) bois à pâte; (*d*) minerai et matières d'argent; (*e*) peaux vertes; (*f*) billes; (*g*) fourrures vertes; (*h*) papier d'imprimerie; (*i*) cuir non manufacturé; (*j*) laine brute; (*k*) asbestos non manufacturé; (*l*) barres d'aluminium; (*m*) whiskey; (*n*) liqueurs au malt; (*o*) effets de colons.

8. Quelle quantité des produits suivants on a importés au Canada des Etats-Unis durant la période sus-mentionnée: (*a*) machines, montrant les diverses sortes; (*b*) véhicules moteurs; (*c*) parties de véhicules moteurs.

Sur motion de M. McIntosh, le troisième rapport du comité des Relations industrielles et internationales présenté à la Chambre, vendredi le 31 mai, est adopté.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première et la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 344 (E9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Blackwood Gibb."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 345 (F9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Spencley."—M. *Hepburn.*

Bill No 346 (G9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Farrow."—M. *Boys.*

Bill No 347 (H9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Warren."—M. *Speakman.*

Bill No 348 (I9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Coit Dargavel."—M. *Casselman.*

Bill No 349 (J9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Gendron."—M. *Hepburn.*

Le Bill No 343, Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVIII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

162	Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes..	80,000 00
163	Relevés hydrographiques, et entretien, et réparations des steamers employés à ces relevés..	495,000 00
164	Service radiotélégraphique et construction et entretien de postes de radiotélégraphie sur le littoral et administration générale des dispositions de la Loi et des règlements de radiotélégraphie, dans tout le Dominion..	843.505 00
165	Service de T.S.F.—Amélioration générale des conditions de réception pour les auditeurs patentés..	237,160 00
165*a*	Dépenses d'une commission chargée de faire enquête sur la situation de la radiofusion au Canada et de faire des recommandations quant à l'administration, à la gestion, au contrôle et aux dépenses..	10,000 00
166	Construction d'un brise-glaces pour le détroit d'Hudson...	759,000 00
167	Construction d'un nouveau brise-glaces pour le service du fleuve St-Laurent..	359,000 00
168	Frais des délégués canadiens à la conférence internationale sur la protection de la vie en mer..	25,000 00

XIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

169	Canal de navigation du fleuve St-Laurent—Entretien, fonctionnement, réparation de la flotte des dragues; navires, embarcations et outillages nécessaires; entretien, fonctionnement et réparation du chantier maritime de Sorel.	3,108,000 00
170	Construction de barrages de régularisation et de retenue dans le fleuve St-Laurent..	1,100,000 00

XX—PHARES ET SERVICE COTIER

171	Agences, loyers et dépense casuelle..	236,000 00
172	Salaires et allocations des gardiens des phares..	750,000 00
173	Somme requise pour verser une allocation de commisération à John Davidson, ex-gardien de phare à Cape Mudge, C.-B.	500 00
174	Entretien et réparation des phares..	900,000 00
175	Construction de phares et aide à la navigation, y compris la réglementation de la navigation aux endroits où la chose est jugée nécessaire..	930,000 00
176	Service des signaux..	120,000 00
177	Administration du pilotage..	250,000 00
178	Entretien et réparations des quais..	10,000 00
179	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et aux autres endroits jugés favorables à la navigation..	44,000 00

180 Somme requise pour payer une pension aux pilotes—Joseph Lapointe, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Joseph Plante, Victor Vézina, Raymond Paquet, Alfred LaRochelle, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Trefflé Délisle, Adjutor Baillargeon, F. X. Desmeules, Joseph Pouliot, Jules Asselin, Frédéric Bouffard, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Elzéar Normand, Philéas Lachance, L. H. Lapierre, J. T. St-Laurent, J. V. Gourdeau, Samuel Rioux, Joseph LaRochelle, Arthur Koenig, J. Alphonse Lachance, Raoul Lachance, J. O. Lachance, J. H. Talbot, J. B. Bernier, Alphonse Paquet, Joseph Vézina.. .. .. 9,900 00

181 Allocation au capitaine du port à Amherstburg pour surveillance des phares et des bouées sur la rivière Ste-Claire, la rivière Détroit et le lac Erié et autres services rendus en rapport au service du phare pendant la saison de navigation de 1929.. .. .. 600 00

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la Marine

186 Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $500 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa.. .. .. 330,000 00

XXII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

187 Inspection des bateaux à vapeur.. .. .. 145,080 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

14 Marine et Pêcheries—
Traitements.. .. .. 546,920 00
Dépenses contingentes.. .. .. 90,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

SERVICE OCEANIQUE ET FLUVIAL

403 Somme requise pour rembourser le Board of Trade britannique des dépenses contractées pour le soulagement des matelots canadiens nécessiteux et non autorisés par la loi de navigation au Canada.. .. .. 2,549 85

404 Pour rembourser la *Quebec Salvage and Wricking Company, Limited* d'une somme payée au gouvernement sur ses bénéfices nets en sus de celle stipulée par contrat.. .. 4,139 75

405 Levés hydrographiques et entretien, et réparations des steamers employés à ces levés—Crédit supplémentaire 65,000 00

406 Pour la construction d'un nouveau steamer pour les levés hydrographiques.. .. .. 400,000 00

407 Pour le paiement des dépenses d'une commission devant s'enquérir de la situation concernant l'émission radiotéléphique au Canada et formuler des suggestions relativement à l'administration, à la direction et surveillance et aux besoins financiers de ce service—Crédit supplémentaire 15,000 00

408	Pour l'établissement d'un service de patrouille pour étudier les conditions de navigation dans le détroit d'Hudson et la baie d'Hudhon (à voter de nouveau)..	20,000 00
409	Pour la construction d'un brise-glace pour le détroit d'Hudson—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau $195,-000)..	205,000 00
410	Pour la construction d'un nouveau brise-glace pour le service du fleuve St-Laurent—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau $400,000)..	440,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL—

MINISTERE DE LA MARINE

411	Canal de navigation du fleuve St-Laurent—Pour entretien, fonctionnement et réparations de la flotte des dragues, pour les bateaux et l'équipement nécessaires, ainsi que pour le maintien, le fonctionnement et la réparation du chantier Maritime de Sorel—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau)..	67,297 00
412	Somme requise pour indemniser Euclide Fréchette, ci-devant membre de l'équipage du navire M.M.G.C. "Bellechasse" de blessures subies dans l'exécution de ses fonctions..	1,237 10
413	Allocation de commisération à Jules Bernier, père de Josephat Bernier, ci-devant membre de l'équipage du chaland à trémie n° 3 du gouvernement fédéral..	1,000 00
414	Pour le paiement des frais de justice déboursés par dame Rose-Anne Cournoyer, relativement au décès de son époux, feu Pierre Péloquin, ci-devant employé au chantier maritime du gouvernement à Sorel..	201 00

PHARES ET SERVICE COTIER

415	Salaires et allocations des gardiens de phares—Crédit supplémentaire..	25,000 00
416	Entretien et réparation des phares—Crédit supplémentaire	50,000 00
417	Paiement supplémentaire pour brisement de glace dans la baie du Tonnerre, saison de 1928-29..	14,000 00
418	Somme requise pour rembourser certains marchands de Victoria (C.-B.), pour matériaux fournis et employés dans la construction pour le gouvernement de deux bateaux pour le service des phares..	8,459 77

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXIII—PECHERIES

188	Salaires et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries..	1,160,000 00
189	Pour construire des passes migratoires et déblayer les rivières	20,000 00
190	Frais de justice et dépense casuelle..	6,000 00
191	Pour aider à la conservation et au développement des pêcheries en eau profonde et de la demande du poisson..	130,000 00
192	Pour l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries..	5,000 00

193	Pisciculture..	442,000 00
194	Ostréiculture..	35,000 00
195	Pour le paiement de primes pour la destruction des phoques, à fourrure dans les eaux de marées..	50,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 350 (L9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Ainsworth".—M. *Lawson.*

Bill No 351 (M9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Berkovitz".—M. *Sanderson.*

Bill No 352 (N9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Wilson".—M. *McGregor.*

Bill No 353 (O9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Franklin Beattie".—M. *Spence.*

Bill No 354 (P9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John George Laney".—M. *Hepburn.*

Bill No 355 (Q9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Nott".—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 356 (R9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Thomas Legge".—M. *Geary.*

Bill No 357 (S9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Henderson".—M. *Heaps.*

Bill No 358 (T9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emil Henry Hornburg".—M. *Edwards* (Waterloo).

Et aussi.—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills ci-haut sont fondés, et les preuves qui ont servi à l'appui, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Jacobs, lesdits bills sont réparément lus la première et la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat s'unit à la Chambre des Communes pour approuver le premier et dernier rapport du comité conjoint des deux Chambres sur le Restaurant du Parlement.

A onze heures a.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 7 JUIN 1929

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le soixante-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 6 courant, et constate que vu que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés est expiré, elle ne peut être reçue:—

De Sydney James Black, de Peterborough, Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec Minnie Black (née McLean), de Toronto, Ontario, son épouse. —M. *Hay.*

Sur motion de M. Jacobs, ordonné,—Que la pétition de Sydney James Black, demandant une loi pour dissoudre le mariage entre le pétitionnaire et Minnie Black, avec le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport en vertu des dispositions de l'article 17, de la Loi des pensions de vieillesse, S.R.C., 1927, Chapitre 156—Montants payés sous ce rapport par la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et de Manitoba—Entente conclue avec le Manitoba—Décret du Conseil, C.P. 114, en date du 25 janvier 1929, concernant l'administration et le paiement de pensions dans les Territoires du Nord-Ouest.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mai 1929:—Copie de tous les rapports, lettres, notes de classification, décisions, mémoires et autres documents que la Commission du service civil, le ministère des Travaux publics ou tout autre ministère fédéral peut avoir dans ses dossiers au sujet de la nomination d'un ingénieur de chauffage, classe 2, annoncée le 20 mars 1928, et relativement à la nomination en mai 1929, d'un ingénieur gardien pour les édifices publics de Brandford, Ontario.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que le samedi, le 8 juin 1929, et tous les samedis suivants jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à 10.30 heures dans l'avant-midi, et que l'ordre des affaires et de la procédure sera le même que celui des vendredis.

M. Malcolm propose,—Que la Chambre se forme en comité général ce jour pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est opportun de présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi des grains du Canada, contenant des dispositions pour les traitements du Commissaire en chef et des autres commissaires, pour la nomination de quatre assistants commissaires et pour le paiement des dépenses de voyage et d'une allocation quotidienne aux membres des Bureaux des étalons de grains qui assistent aux séances desdits bureaux.

M. Malcolm, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme ce jour en comité pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des grains du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est opportun de présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi des grains du Canada, contenant des dispositions pour les traitements du Commissaire en chef et des autres commissaires, pour la nomination de quatre assistants commissaires et pour le paiement des dépenses de voyage et d'une allocation quotidienne aux membres des Bureaux des étalons de grains qui assistent aux séances desdits bureaux.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Malcolm, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 359, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, lequel est lu la première fois.

M. Malcom propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé.

M. Malcolm propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Campbell, appuyé par M. Evans propose, en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité général, avec instruction de biffer l'article 18.

Après débat, ladite motion en amendement, du consentement de la Chambre est retirée.

Et la question étant de nouveau posée:—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois;

M. Campbell, appuyé par M. Evans propose,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité général avec instruction qu'il a l'autorisation de biffer l'article 18 et de faire revivre l'article 31 dans sa forme originale.

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence référé de nouveau au comité général, rapporté avec d'autres amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

M. Kaiser propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont réparément considérés en comité général, rapportés sans amendements, lus la troisième fois et passés sur division, savoir:—

Bill No 300 (S7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Pearl Duncan."

Bill No 302 (U7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hurley Alexander Fummerton."

Bill No 314 (C8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Elise Sewell de la Penotière."

Bill No 315 (D8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Oliver Milton Martin."

Bill No 317 (F8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Teeson."

Bill No 319 (H8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Smolkin."

Bill No 320 (I8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Franklin McDonagh."

Bill No 321 (J8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Louis Philippe Corbeau."

Bill No 323 (L8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Thirza Edlund."

Bill No 328 (Q8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Bullis."

Bill No 333 (V8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Alice Griffin."

Bill No 318 (G8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sam Gladstone."

Bill No 324 (M8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vivian Elizabeth Pearce."

Bill No 325 (N8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Clark."

Bill No 326 (O8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Hambourg."

Bill No 327 (P8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Gertrude Singer."

Bill No 329 (R8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Elizabeth Reed Kendall."

Bill No 330 (S8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Henry Dunlop Ellis."

Bill No 331 (T8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Cowie."

Bill No 332 (U8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Enid Marjorie Judd."

Bill No 334 (W8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Adams Bourne."

Bill No 335 (X8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Agnes Townsend."

Sur motion de M. Clark, ordonné.—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles lesdits bills ci-haut sont fondés.

Le bill No 281 (L5 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Royal Architectural Institute of Canada* est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la deuxième fois, sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces du Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 337 (Z8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Ernest True."

Bill No 338 (A9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Glenville Wesley Potter."

Bill No 339 (B9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Mitchell."

Bill No 340 (C9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Enfield."

Bill No 341 (D9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Elizabeth Barton."

L'heure consacrée aux Bills privés et publics étant expirée;

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre.—Qu'un message est reçu Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 360 (Z9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Oretta Taaffe."

Bill No 361 (V9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank William Benson."

Bill No 362 (W9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Rebecca Allison."

Bill No 363 (X9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney James Black."

Bill No 364 (Z9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Llewellyn John Chubb.'

Aussi,—Un message communiquant à la la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills ci-haut sont fondés, et les preuves qui ont servi à l'appui, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 309, Loi concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada, et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Dominion of Canada General Insurance Company.*

Bill No 254, Loi concernant la construction par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations terminus avec suppression de passages à niveau et autres ouvrages en la cité de Montréal et dans son voisinage.

Et aussi,—Un message, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 313, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Version anglaise seulement.
2. Version anglaise seulement.
3. Version anglaise seulement.
4. Page 19, ligne 4. Remplacer "(4)" par "(3)".
5. Page 19, ligne 13. Remplacer "(4)" par "(3)".
6. Version anglaise seulement.
7. Version anglaise seulement.

Du consentement de la Chambre sur motion de Johnstone (Cap-Breton), les bills suivants sont séparément lus la première et la deuxième fois sur division, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill No 360 (U9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Oretta Taaffe."—M. *Donnelly.*

Bill No 361 (V9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Banson."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 362 (W9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Rebecca Allison."—M. *Jelliff.*

Bill No 363 (X9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney James Black."—M. *Kay.*

Bill No 364 (Y9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Llewellyn John Chubb."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Le comité reprend le cours de ses délibérations, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Brown pour M. Parent du comité des Bills privés, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills privés suivants, et il a convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 336 (Y8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Blight."

Bill No 344 (E9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Blackwood Gibb."

Bill No 345 (F9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Spencley."
Bill No 346 (G9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Farrow."
Bill No 347 (H9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Warren."
Bill No 348 (I9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Coit Dargavel."
Bill No 349 (J9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Gendron."
Bill No 350 (L9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Ainsworth."
Bill No 351 (M9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Bercovitz."
Bill No 352 (N9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Wilson."
Bill No 353 (O9 du Sénat), intitulé "Loi pour faire droit à Roy Franklin Beattie."
Bill No 354 (P9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John George Laney."
Bill No 355 (Q9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Nott."
Bill No 356 (R9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Thomas Legge."
Bill No 357 (S9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Henderson."
Bill No 358 (T9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emil Henry Hornburg."

Votre Comité a également étudié le Bill No 322 (K8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Elizabeth Greene", et, la preuve n'étant pas suffisante, il a convenu de faire rapport que le préambule dudit bill n'avait pas été prouvé.

Conformément à un ordre de la Chambre daté du 3 juin 1929, votre Comité a considéré de nouveau le Bill No 296 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edwin Walker," et il a convenu de rapporter ledit bill sans amendement.

Votre comité a donné considération à l'amende applicable sous le régime de la Règle 93—(3)—(*c*) sur les Bills suivants, et il recommande que ladite amende soit remboursée dans chaque cas, savoir:—

Bill No 334 (W8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Adams Bourne." (Le comité a fait rapport au sujet de ce Bill dans son quatorzième rapport, le 5 juin 1929).
Bill No 345 (F9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Spencley."
Bill No 349 (J9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Gendron."
Bill No 352 (N9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Wilson."
Bill No 355 (Q9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Nott."

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans poser la question, jusqu'à demain à 10.30 heures a.m., en vertu de la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI LE 8 JUIN 1929

Dix heures et trente, a.m.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le trente-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à la Règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter son trente-neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition ci-dessous en obtention d'un bill privé, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et il constate que les prescriptions de la Règle 95 ont été observées, savoir:—

De Sydney James Black, de Peterborough, Ontario, époux de Minnie Black (née MacLean).

M. Morin (St-Hyacinthe-Rouville) du comité du Règlement présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 316 (E-8 du Sénat), Loi pour faire droit à Catherine McRae Beattie McRae, et il a convenu de faire rapport comme suit:

Etant donné que l'Examinateur des Pétitions a fait rapport à la Chambre le 3 juin que cette Chambre n'avait reçu aucune pétition en conformité de la Règle 92, relativement audit Bill, votre Comité recommande que la pétition du Sénat reproduit dans le procès-verbal du même jour aux pages 533-4, soit substituée à celle de cette Chambre.

Selon les témoignages entendus devant le comité, la pétition régulière destinée à cette Chambre fut mise à la poste à Montréal vers les premiers jours de mars, mais n'est pas parvenue à destination. En raison de cette déclaration votre Comité a convenu de recommander que l'amende de $300 applicable en vertu de l'article 93—(8) et de l'article 93 (3)—(*a*) du Règlement soit remboursée pourvu que la déclaration susdite relativement; à l'expédition par la poste de la

requête soit corroborée par une preuve de ladite expédition ou par une déclaration devant être fournie à qui de droit dans cette Chambre par l'Agent parlementaire qui a pris sur lui de la faire.

Votre Comité a aussi considéré la pétition de Sydney James Black demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage contracté entre le requérant et Minnie Black, ainsi que le soixante-quatorzième rapport du greffier des Pétitions présenté à la Chambre le 7 juin.

Preuve a été soumise à votre Comité démontrant que la requête avait été retardée jusqu'à la première semaine d'avril, à cause du refus de l'un des témoins de dévoiler certains renseignements nécessaires à la preuve sur laquelle reposait la requête. Preuve a également été soumise indiquant que le requérant recevait un faible salaire mensuel. Votre comité a convenu de recommander que la Règle 92 soit suspendue et que la pétition soit reçue; et il recommande aussi que l'amende à cet effet, prévue par les Règlements, au montant de $300 soit remboursée.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 1er mai 1929:—Copie de tous télégrammes et correspondance échangés entre les membres du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique ou toute personne résidant dans cette province et le ministère des Travaux publics au sujet de la construction d'un chemin ou d'une route le long de la rivière Duncan, tel que pourvu par une approbation de $7,500.00 adopté durant la dernière session de ce Parlement.

Sur motion de M. MacKenzie, ordonné,—Que le Bill No 316 (E8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine McRae Beattie McRae" soit référé au comité des Bills privés.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 313, Loi modifiant la Loi des élections fédérales sont pris en considération et agréés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

17 Revenu National—	
Traitements..	745,840 00
Dépenses contingentes..	50,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 1 heure p.m., jusqu'à lundi à 11 heures a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 10 JUIN 1929

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Neill propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 140; agréé.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Objection étant prise en comité à une décision du président M. Johnston (Long-Lake), et appel étant fait à la Chambre:

M. l'Orateur prend le fauteuil, et le président fait le rapport suivant:—

"Alors que le Bill No 347 était sous considération en comité général, M. Hepburn proposa,—Que l'article un soit adopté. Objection étant prise que M. Hepburn n'est pas le parrain du bill, le président décide que dans un cas d'urgence aucun membre, autre que celui dont le nom apparaît sur le feuilleton peut servir de parrain d'un bill.

"Là-dessus, M. Woodsworth fait appel de la décision du président."

La question étant posée par M. l'Orateur: la décision du président sera-t-elle maintenue, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Bancroft,
Barber,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Blanchard,
Bock,
Bouchard,
Bowen,
Bradette,
Cahan,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Dickie,
Edwards (Waterloo-Sud),
Elliott,
Euler,
Fiset (sir Eugène),
Forke,
Foster,
Fraser,
Garland (Carleton),
Geary,
Glen,
Gray,
Grimmer,
Guthrie,
Hall,
Hepburn,
Jenkins,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),
Ladner,
Laflamme,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
MacLaren,
MacLean (Prince),

McKenzie, McMillan, McRae, Morrissy, Motherwell, Neill, Perras, Pettit, Plunkett, Ralston, Rennie, Robb, Robinson, Ross (Moose Jaw), Rowe, Sanderson, Senn, Simpson, Sinclair (Queens), Sinclair (Wellington-Nord), Smoke, Spence, Steedsman, Stewart (Edmonton-Ouest), Stewart (Leeds), Stirling, Telford, Thompson, Thorson, Tummon, White (London), Young (Saskatoon), Young (Weyburn)—71.

CONTRE:

Messieurs

Adshead, Campbell, Carmichael, Coote, Evans, Fansher (Last-Mountain), Fansher (Lambton-Est), Gardiner, Garland (Bow-River), Irvine, Kellner, Kennedy, Lucas, Luchkovich, Macphail, Speakman, Spencer, Woodsworth—18.

Le comité général sur les Bills privés reprend le cours de ses délibérations.

Les bills suivants sont séparément pris en considération, rapportés sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 336 (Y8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Blight."

Bill No 344 (E9 du Sénat) intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Blackwood Gibb."

Bill No 345 (F9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Spencley."

Bill No 346 (G9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Farrow."

Bill No 347 (H9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Warren."

Bill No 348 (I9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louis Coit Dargavel."

Bill No 349 (J9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Gendron."

Bill No 350 L9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Ainsworth."

Bill No 351 (M9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Bercovitz."

Bill No 352 (N9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Wilson."

Bill No 353 (O9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Franklin Beattie."

Bill No 354 (P9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John George Laney."

Bill No 355 (Q9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Nott."

Bill No 356 (R9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Thomas Legge."

Bill No 358 (T9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emil Henry Hornburg."

Bill No 296 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edwin Walker."

Bill No 357 (S9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Henderson."

Le Bill No 26, Loi modifiant la Loi des pêcheries est considéré en comité général, rapporté avec des amendements considéré, tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 81, Loi modifiant le Code criminel est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Robb, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXXVI—REVENU NATIONAL

	Appointements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil et édifices provis. douan. et loyers.. ..	7,815,975 00
	Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de forts et d'autres fonctionnaires du service d'inspection, et service se rattachant à la Commission des douanes; et montant requis pour créer des positions, nommer et payer appointements et dépenses des estimateurs fédéraux des enquêteurs et réclamations de remises....	1,175,755 00
	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas, instruments, etc., pour divers ports de déclaration, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules de loi, frais judiciaires, primes sur polices de garantie, et uniformes des douaniers..	700,000 00
308	Pour pourvoir aux frais d'entretien des croiseurs du revenu et du service de prévention, et un montant requis pour créer des positions et nommer des agents, ayant la mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes du revenu qui seront dénoncées, pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu..	2,007,933 00
	Montant devant être payés au ministère de la Justice, pour des fins de prévention, lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents chargés de réprimer la contrebande et de faire enquête sur les fraudes signalées sur le revenu, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, ces positions et ce personnel ainsi créés devant être soustraits à ladite loi.	100,000 00

	Administration de la Loi taxant les profits d'affaires 1916 et de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917, et de leurs modifications, et l'autorisation à cet effet de créer des positions et de faire des nominations en dépit de toute disposition contraire dans la Loi du service civil, et les positions susdites et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de $8,000 pour le commissaire de l'Impôt sur le revenu..	2,200,000 00
	Pour payer MM. Clarkson, Gordon, Dilworth, Guifoyle et Nash pour services rendus par enquêtes et poursuite des brasseurs..	15,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

REVENU NATIONAL

447	Pour pourvoir à la rémunération des services rendus par MM. Clarkson, Gordon, Dilworth, Guilfoyle et Nash, relatifs à la besogne entraînée par les rapport du comité spécial et de la Commission royale et relatifs aux investigations spéciales sur la taxe des ventes..	10,000 00
	Pour pourvoir au paiement intégral d'une allocation de commisération à la veuve de feu C. E. McDonald, sous-percepteur des douanes et de l'accise à Port-Borden, lequel a été tué accidentellement, lorsqu'il s'en revenait chez lui de son travail..	3,000 00
	Pour pourvoir au paiement intégral d'une allocation de commisération à la veuve de feu T. Ingalls, officier du service de surveillance des douanes et de l'accise, qui qui a été tué accidentellement au cours de ses fonctions.	3.000 00
	Pour pourvoir au paiement intégral d'une indemnité à Henry Mayo, ancien membre de l'équipage du bateau n° 3 de la patrouille des douanes—M. Mayo a été blessé à l'œil dans l'accomplissement de ses fonctions ce qui l'a rendu presque aveugle..	2,500 00
	Pour pourvoir au paiement intégral d'une indemnité à Edwin P. Clark, ancien membre de l'équipage du croiseur des douanes *Bayfield*. M. Clark a été blessé au dos, ce qui a été la cause d'une maladie ultérieure..	2,673 00
	Traitements et dépenses de voyage des inspecteurs des ports et des autres officiers en tournée d'inspection et relatifs à la Commission des douanes—Crédit supplémentaire.	55.100 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Ministère

199	Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs en vertu de la loi des explosifs, c. 62, S.R. 1927..	12,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Brown pour M. Parent du comité des Bills Privés, présente le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les Bills suivants, et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill No 337 (Z8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Ernest True."

Bill No 338 (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Glennville Wesley Potter."

Bill No 339 (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Mitchell."

Bill No 340 (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Enfield."

Bill No 341 (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Elizabeth Barton."

Bill No 360 (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Oretta Taaffe."

Bill No 361 (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank William Benson."

Bill No 362 (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Rebecca Allison."

Bill No 363 (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney James Black."

Bill No 364 (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Llewellyn John Chubb."

Bill No 316 (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine McRae Beattie McRae.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 11 JUIN 1929

Onze heures a.m.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Johnston (Long-Lake), président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1929—Etat montrant:—

1. Montant des billets de banque de la Puissance avancés en vertu de la Loi des Finances, et encore dus à la fin de mars, juin, septembre et décembre de chaque année de 1926 jusqu'à aujourd'hui.
2. Montant des garanties acceptées comme base des émissions précédentes de billets de banque.
3. Différentes sortes de garanties et les divers montants de chacune acceptées pour réescompte durant la même période.

M. Ralston, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1929—Relevé faisant voir:—

1. Si lorsque l'on invite des étudiants à joindre un club d'avions ou qu'on leur permet d'y entrer pour devenir aviateurs, le gouvernement assume quelque responsabilité en cas de mortalité.
2. Si l'assurance est exigée.
3. Si les avions sont assurés et pour combien.
4. Nature de l'accident fatal survenu au club d'avions de Walkerville dans l'automne de 1928.
5. Qui a été tué.
6. Si une assurance quelconque, gouvernementale ou autre, couvrait la vie du défunt.
7. Si une enquête a été faite.

8. Le cas échéant, (*a*) par qui; (*b*) qui a-t-on consulté; (*c*) et quelles choses l'enquête a divulguées.
9. Si l'aéroplane était équipé avec des parachutes.
10. Si le gouvernement a l'intention de fournir des aéroplanes avec parachutes.
11. Si on a pris des précautions pour que les étudiants soient convenablement surveillés en prenant leur cour.
12. Si on prend plus de précautions maintenant sous ce rapport qu'avant l'accident fatal, et quelle en est la nature.
13. Si le gouvernement a donné quelqu'indemnité à la famille de cet étudiant infortuné, et le cas échéant, combien.
14. Si le club d'avion a donné quelqu'assistance financière à la famille, et, le cas échéant, combien.
15. Si les aéroplanes du gouvernement sont maintenant équipés avec des parachutes, et, dans l'affirmative, depuis quelle date.

M. Glen, appuyé par M. Brown propose,—Que conformément à la règle 111, le Bill No 322 (K8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Elizabeth Greene", dont le préambule a été rapporté non prouvé par le comité des Bills privés, soit inscrit sur le feuilleton des Ordres pour être pris en considération par le comité général à huit heures p.m., ce jour.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Robb, propose,—Que M. l'Orateur-suppléant quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 359, Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Bill No 343, Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon.

M. l'Orateur-suppléant quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts de la somme ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

44 Fermes expérimentales, y compris les édifices nouveaux nécessaires.. .. .. 2,050,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur-suppléant prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Bills privés

Les bills suivants sont respectivement lus la troisième fois et passés sur division, savoir:—

Bill No 336 (Y8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Blight."

Bill No 344 (E9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Blackwood Gibb."

Bill No 345 (F9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Spenceley."

Bill No 346 (G9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Farrow."

Bill No 347 (H9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Warren."

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du Bill No 348 (I9 du Sénat), intitulé:' "Loi pour faire droit à Lewis Coit Dargevel."

M. Casselman propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Mlle Macphail, appuyée par M. Woodsworth propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois mais qu'il soit référé de nouveau au comité des Bills privés avec instruction de faire enquête plus approfondie.

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bancroft,	Fansher (Lambton-Est),	Lapierre,	Séguin,
Benoit,	Forke,	Lapointe,	Sinclair (Queens),
Bourassa,	Gardiner,	Lavigueur,	Speakman,
Bowman,	Gervais,	Letellier,	Spencer,
Campbell,	Girouard,	Lucas,	Stewart (Edmonton-Ouest),
Casgrain,	Guerin,	MacLean (Prince),	Sylvestre,
Chevrier,	Heaps,	Macphail,	Telford,
Delisle,	Heenan,	McMillan,	Tobin,
Deslauriers,	Irvine,	Morin (Bagot),	Veniot,
Evans,	Jelliff,	Perras,	Ward,
Fansher (Last-Mountain),	Kellner,	Pouliot,	Woodsworth—49.
	Lacombe,	Prévost,	
	Laflamme,	Ralston,	
		Roberge,	

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),	Edwards (Waterloo-Sud),	MacDonald (Cap-Breton-Sud),	Simpson,
Arthurs,	Fraser,	McGregor,	Spence,
Barber,	Garland (Carleton),	McRae,	Stewart (Leeds),
Bell (Saint-Antoine),	Gray,	Neill,	Stinson,
Bell (Saint-Jean-Albert),	Harris,	Peck,	Stirling,
Bowen,	Hepburn,	Plunkett,	Thompson,
Cantley,	Jenkins,	Robinson,	Tummon,
Casselman,	Johnston (Long-Lake),	Ross (Moose Jaw),	Young (Saskatoon),
Chaplin,	Ladner,	Rowe,	Young (Toronto-Nord-Est)—38.
	Lawson,	Sanderson,	

Ledit bill est conséquemment référé de nouveau au comité des Bills privés pour enquête plus approfondie.

Les bills suivants sont respectivement lus la troisième fois et passés sur division, savoir:—

Bill No 349 (J9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Gendron."

Bill No 350 (L9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Ainsworth."

Bill No 351 (M9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Bercovitz."

Bill No 352 (N9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Wilson."

Bill No 353 (O9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Franklin Beattie."

Bill No 354 (P9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John George Laney."

Bill No 355 (Q9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Nott."

Bill No 356 (R9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Thomas Legge."

Bill No 358 (T9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emil Henry Hornburg."

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 296 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edwin Walker" étant lu;

M. Sanderson propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Irvine, appuyé par M. Jelliff propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité des Bills privés, avec instruction de faire enquête plus approfondie.

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sui la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arthurs,
Benoit,
Bourassa,
Brown,
Cahan,
Campbell,
Coote,
Delisle,
Deslauriers,
Evans,
Fansher (Last-Mountain),
Fansher (Lambton-Est),
Forke,
Gardiner,
Girouard,
Guerin,
Heaps,
Irvine,
Jelliff,
Kennedy,
Lacombe,
Laflamme,
Lapointe,
Lucas,
Luchkovich,
Macphail,
Morin (Bagot),
Peck,
Perras,
Prévost,
Rinfret,
Séguin,
Speakman,
Spencer,
Sylvestre,
Tobin,
Woodsworth—37.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Bancroft,
Barber,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bock,
Bowen,
Bowman,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Foster,
Fraser,
Garland (Carleton),
Gray,
Harris,
Hepburn,
Jenkins,
Kaiser,
Ladner,
Lawson,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McGregor,
McKenzie,
McRae,
Neill,
Ralston,
Ross (Moose Jaw),
Rowe,
Sanderson,
Senn,
Sinclair (Queens),
Spence,
Spotton,
Stewart (Leeds),
Stirling,
Telford,
Thompson,
Totzke,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn)—42.

L'heure consacrée pour les Bills privés et publics étant expirée.

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

78597—39

No 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 12 JUIN 1929

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 juin 1929:—Copie de tous les documents correspondance qui ont trait à la nomination de J. L. Burgould en qualité d'inspecteur d'exploitation dans le département d'exploitation de la Commission des chemins de fer du Canada.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Robb, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

II—FRAIS DE GESTION

Bureaux des sous-receveurs généraux—	
Traitements	124,600 00
Dépense casuelle	10,000 00
Impression, signature, apposition des sceaux de destruction des billets du Dominion	550,000 00
Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc.	125,000 00
Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, vérification	105,000 00

1	Timbres anglais, frais de port, etc..	2,500 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil; et aussi payer une rémunération additionnelle à tout employé travaillant au lancement ou au rachat des emprunts pour le travail exécuté en dehors des heures réglementaires, au salaire qu'approuvera le Conseil du Trésor..	56,020 00
	Appointements de $3,670 par an, à un inspecteur spécial du ministère des Finances, ayant le pouvoir de faire prêter serment dans l'exercice de ses fonctions; et aussi pour prévoir aux dépenses contingentes de ce service, une somme additionnelle de $2,500..	6,170 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

4	Bureau de l'Auditeur général—	
	Traitements, y compris celui de l'Auditeur général, $10,000 de supplément à 7-8 Edouard VII, chap. 6.	367,510 00
	Dépenses contingentes..	64,000 00
7	Finance—	
	Traitements..	413,810 00
	Dépenses contingentes..	40,000 00
	Inspecteur général des banques, appointements et dépense casuelle..	30,000 00
10	Assurance—	
	Traitements..	95,515 00
	Dépenses contingentes..	59,000 00

X—PENSIONS

61	Annuité au Dr F. G. Banting..	7,500 00
62	Annuité au Dr Charles E. Saunders..	5,000 00
	Pensions—	
63	Sœur non mariée de feu le col. Harry Baker, député..	700 00
64	A la veuve de Thos. B. Flint..	500 00
65	A. J. Langlois Bell..	600 00
66	Au capitaine J.-E. Bernier..	2,400 00
67	James Elliott..	672 00
68	Mme Wm. McDougall..	1,200 00
69	Alice Morson Smith..	600 00
71	Pension à la Gendarmerie à cheval, aux Vol. de Prince-Albert et aux *Police Scouts* relat. à la rebellion de 1885..	829 15
72	Pensions aux familles de certains membres de la troupe qui ont perdu la vie alors qu'ils étaient en service—	
	Mme Mary Emma Bossange..	456 25
	Mme Margaret Johnson Brooke..	821 25
	Mme Margaret Cox..	500 63
	Mme Elizabeth Fitzgerald..	525 00
	Mme Myrtle L. Richards..	900 00
	Mme Amy Lillian Searle..	406 98
	Mme Caroline Elizabeth McIlree..	341 25
	Mme Letitia Kennedy..	423 50

XI—PENSIONS DE RETRAITE

76	Allocation de retraite aux anciens employés du département des impressions et de la papeterie publiques..	17,500 00

XXXIV—AFFAIRES EXTERIEURES

256	Pour pourvoir à la contribution du Canada au maintien de la Société des Nations, y compris le secrétariat, l'organisation internationale du travail et la cour permanente de justice internationale..	171,781 53
257	Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations..	21,000 00
258	Abonnement aux publications de la Société des Nations qui seront distribuées aux députés et subvention à l'Association canadienne de la Société des Nations..	3,000 00

XXXV—DIVERS

259	Pour indemniser feu E. Churchouse, commis au bureau du haut commissaire canadien à Londres, au lieu d'un congé de six mois avec paie avant la pension de retraite..	315 00
260	Subvention pour venir en aide au conseil général canadien de l'Association des Boy Scouts..	15,000 00
262	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'empire que l'on distribuera aux députés..	2,000 00
263	Subvention pour venir en aide au *Dominion Council of the Girl Guides*..	6,000 00
264	Subvention à l'*Interparliamentary Union for Peace*..	400 00
265	Dépenses occasionnées par les négociations des traités.. ..	20.000 00
266	Contribution pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique royale..	2.000 00
267	Académie Royale canadienne des Arts..	2,500 00
268	Subvention à la Société Royale du Canada..	8.000 00
269	Subvention pour venir en aide à la *St. John Ambulance Association*..	5,000 00
270	Pour couvrir les salaires et les dépenses des conseillers chargés de l'enquête sur le tarif. Les paiements peuvent être faits nonobstant les dispositions de la Loi du service civil et ses règlements..	120.000 00
271	Dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil du Trésor et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session..	80.000 00
272	Subvention au *Victorian Order of Nurses*..	10.000 00
273	Subvention à l'Institut National des Aveugles..	15.000 00
274	Somme requise pour les subventions à verser aux provinces	
	Nouvelle-Ecosse..	875.000 00
	Nouveau-Brunswick..	600.000 00
	Ile du Prince-Edouard..	125.000 00
	en attendant la décision sur la question des subsides aux provinces.	
275	Subvention à l'Association des aveugles de Montréal..	5.000 00
276	Subvention à l'Institut Nazareth de Montréal pour faciliter son travail en faveur des aveugles..	5.000 00

277	Pour pourvoir aux frais des travaux qui doivent être exécutés par le département des assurances pour prévenir les incendies..	10,000 00
278	Directeur général des élections—Traitement et dépense casuelle de bureau..	16,240 00
279	Comité de surveillance des contrats du gouvernement, y compris les appointements de L. R. Laflèche, secrétaire, à $6,000 et ceux de L. H. Beer, à $5,000, les frais de téléphone et télégraphe, de papeterie, de voyage, etc.. ..	21,200 00
280	Subvention à l'Association du bien-être de l'enfance..	10,000 00
281	Subvention au Conseil canadien d'hygiène dentaire..	5,000 00
282	Subvention au Conseil canadien d'hygiène sociale..	20,000 00
283	Allocation à l'Association Canadienne contre la tuberculose..	25,000 00
284	Allocation au Comité national canadien d'hygiène mentale..	20,000 00
285	Allocation au Conseil international des gardes-malades pour défrayer les dépenses de leur réunion en Canada durant 1929..	5,000 00
286	Administration de la loi des faillites..	3,000 00
287	Dépense se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice..	95,000 00
288	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres Angleterre..	500 00
290	Patent Record..	35,000 00
291	Office international pour la protection de la propriété industrielle et l'Union internationale du droit d'auteur.. ..	3,000 00
292	Subvention au *Canadian Institute of Mining and Metallurgy*.	3,000 00
293	Subvention à l'Institut Impérial..	12,849 00
297	Archives publiques..	78,000 00
303	Dépenses occasionnées par la Loi de tempérance du Canada.	10,000 00
305	Pour couvrir traitements et dépenses au sujet de l'application de la loi canadienne des prêts agricoles; tout paiement de ce chef doit se faire sous forme d'avance remboursable au Revenu consolidé à même les recettes de la Commission des prêts agricoles à mesure de leur rentrée..	50,000 00
306	Commission des champs de bataille nationaux—Pour achat de terrain formant entrée principale du parc des champs de bataille de Québec..	22,500 00
307	Paiement à Mme E. B. Hutcheson, matrone, nonobstant le fait que par suite de son grand âge elle ne puisse continuer à remplir les devoirs de sa charge, en reconnaissance des services éminents rendus par son défunt mari comme commissaire d'exposition..	1,200 00

XLI—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

335	Secrétariat d'Etat..	8,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

	Appointements et frais relatifs à l'administration du territoire y compris les arpentages..	64,700 00
	Subvention au conseil local..	45,000 00
	Subvention pour entretien et construction des chemins.. ..	73,000 00

230	Subvention pour le paiement d'une prime sur les loups et coyotes abattus conformément aux dispositions d'une ordonnance devant émaner du Commissaire en conseil, la prime ne devant pas dépasser $30.00 par loup ou coyote, les peaux devant être remises au gouvernement et les produits de la vente de ces peaux et tout solde non dépensé devant être placés au crédit du Revenu consolidé du Canada..	35,000 00

XXVIII—INDIENS

218	Nouvelle-Ecosse..	82,960 00
219	Nouveau-Brunswick..	67,824 00
220	Ile du Prince-Edouard..	7,255 00
221	Ontario et Québec..	365,185 20
222	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. du N.-O..	978,257 00
223	Colombie-Britannique..	527,100 00
224	Yukon..	19,000 00
225	En général..	281,500 00

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de l'Intérieur

Institutions scientifiques

182	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa..	71,550 00
	Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique..	23,300 00

Levés topographiques

183	Cartographie topographique des régions industrielles; relevés aériens, pour le développement des régions hydroélectriques, forestières et minières et pour la surveillance aérienne des incendies; dépenses de la Commission de géographie du Canada; classification des terres pour colonisation et sylviculture; triangulation des rivières et des lacs du nord pour l'administration des territoires du Nord-Ouest; arpentages pour l'administration des parcs fédéraux et des réserves de gibier; divers arpentages relatifs à la loi sur les terres fédérales; essai des mesures-étalons et réparations d'instruments; préparation et impression des plans, etc..	430,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

12	Justice—	
	Traitements..	268,470 00
	Dépense casuelle, y compris le bureau du Solliciteur général..	40,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

29	Dépenses diverses..	16,000 00
	Indemnités de subsistance du juge pour le district d'Atlin, C.B.	1,200 00
	Frais de voyage et indemnités de subsistance du juge McKay, en sa qualité de juge suppléant du district de Kenora..	337 50
	Frais de voyage et indemnités de subsistance aux juges des districts de Manitoulin et Algoma, en leur qualité de juges suppléants du district de Sudbury..	2,500 00

Cour Suprême du Canada

30	Dépense casuelle et déboursés, livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $350	7,500 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque, et reliure	10,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour Suprême	7,000 00

Cour de l'Echiquier du Canada

31	Dépenses casuelle—Frais de voyage des juges et des officiers de la cour, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et $150 pour les livres des juges	8,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la cour	2,000 00

Territoire du Yukon

32	Diverses dépenses, y compris indemnités de subsistance du juge et les appointements et allocations des fonctionnaires de la cour, etc	12,000 00

V—PENITENCIERS

33	Kingston	464,312 00
	St-Vincent de Paul	424,660 00
	Dorchester	302,000 00
	Manitoba	230,180 00
	Colombie-Britannique	205,500 00
	Alberta	3,120 00
	Saskatchewan	266,580 00
	En général	1,400 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

PENITENCIERS

355	Pénitenciers—Crédit supplémentaire	78,181 00
356	Pour l'acquisition d'un emplacement pénitentiaire de premier ordre et de la construction initiale d'édifices	150,000 00
357	Pour l'achat de la propriété Lussier et d'autres biens-fonds à Saint-Vincent-de-Paul	450,000 00
358	Pour subvenir aux dépenses de l'*American Prison Congress*, qui aura lieu à Toronto du 20 au 26 septembre 1929	1,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXIX—ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

	Solde de la gendarmerie (y compris les salaires de deux gendarmes, district de l'île Ellsmere, à $2.25 par jour pour protéger le service contre toute perte par suite de décès)	1,279,772 75
	Subsistance (y compris billets de logement et frais de voyage, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations et réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc.,	

	soins médicaux, hôpitaux, etc., transport, réparations aux bâtiments, dépense casuelle et enquêtes criminelles, établissement de nouveaux détachements et réfections)	1,625,452 50
227	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	10,000 00
	Pour aider à la mise en vigueur des lois fédérales—Les déboursés imputables sur ce crédit se rapportant à tels devoirs de police fédérale qui seront définis par le Gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Justice..	75,000 00
	Pour l'organisation de services spéciaux relativement à la loi concernant l'opium et les stupéfiants..	50,000 00
	Compensation à Wm. Pinsky pour soins médicaux à son enfant blessé mortellement par les chiens de la Gendarmerie à Fort Résolution..	500 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

432	Solde de la gendarmerie—Crédit supplémentaire pour couvrir la solde de l'inspecteur James Taylor du 1er au 15 septembre 1928, inclusivement..	2,800 83
	Entretien—Crédit supplémentaire, y compris allocation de rations de l'inspecteur James Taylor du 1er au 15 septembre 1928, inclusivement..	60,016 80

GOUVERNEMENT CIVIL

350	*Royale Gendarmerie à cheval du Canada*— Dépense casuelle— Crédit supplémentaire..	3,600 00

PENSIONS

366	Pension aux familles des membres de la Royale Gendarmerie du Canada qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—Crédit supplémentaire— Pension à Mme Maggie Nicholson représentant la moitié de la solde quotidienne régimentaire de feu son mari, du 1er janvier 1929 au 31 mars 1930..	682 50
	Allocation de commisération à Alice Margaret Dunlop Nicholson et Harold Alexander Nicholson, à $30 par année, du 1er janvier 1929 au 31 mars 1930..	75 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

26	Royale Gendarmerie à cheval—	
	Traitements..	37,840 00
	Dépenses contingentes..	8,900 00

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de l'Intérieur

Service géodésique du Canada

184	Recherches, triangulation, nivellement de précision, astronomie géodésique, etc.	267,300 00
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin	240 00

Frontières internationales

185	Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales	35,000 00

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Division des Mines

200	Etude des gisements de minerai et des ressources minérales; des industries métallurgiques et des mines et de la technologie minérale; gages, frais d'épreuve et des laboratoires; recherches par la commission fédérale du combustible y compris les traitements et toutes les autres dépenses	257,000 00
	Pour l'exploitation de la tourbière à Alfred, Ont	25,000 00
	Publication, versions anglaise et française des rapports; achat de livres, de fournitures du laboratoires, d'instruments; aide diverse et dépense casuelle	45,000 00
	Pour couvrir les frais de transport des envois de minerai expédiés des provinces éloignées à l'aide de préparation du minerai de la division des Mines à Ottawa pour en faire l'épreuve conformément aux règlements approuvés par le ministre des Mines	1,000 00
	Allocation à J. H. Fortune pour couvrir ses frais de logement, d'éclairage, de chauffage et d'eau en sa qualité de gardien de l'édifice de la division des mines, rue Sussex, vu la nécessité d'utiliser l'espace occupé par lui pour des fins de laboratoire et d'emmagasinage	400 00

Essayerie du Canada

201	Entretien de l'essayerie, Vancouver, C.-B	27,140 00

Commission géologique

202	Pour explorations, études et recherches, appointements des explorateurs, dessinateurs et autres	230,000 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc	55,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, frais d'expositions spéciales ayant trait aux ressources naturelles, achat de livres de référence, aide diverse et dépense casuelle	60,000 00
	Pour l'équipement du musée	15,000 00
	Pour achat de spécimens	3,000 00

XXVIII—INDIENS

226 Instruction des Indiens, y compris la construction de bâtiments scolaires.. .. .. 2,240,500 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que la Chambre ne s'ajournera pas à onze heures ce jour.

M. Mackenzie King (Prince-Albert), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la Commission royale sur le transfert des ressources naturelles du Manitoba.

L'ordre étant pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXX—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Ministère de l'Intérieur

228	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, y compris l'érection des bâtiments et travaux de recherches, écoles, secours aux miséreux, entretien des prisonniers et aliénés, administration de la Loi de chasse du Nord-Ouest et parc des bisons, etc..	190,000 00
	Explorations arctiques et administration des affaires des Esquimaux, y compris salaires, secours, soins, entretien, instruction, médicaments, frais de voyage, éducation, entretien des prisonniers et des aliénés, écoles, etc.. ..	190,000 00
	Dépenses pour l'achat, la garde et l'entretien de rennes pour les T.N.-O., y compris les salaires, la construction d'enclos, etc..	50,000 00
	Pour l'achat de peaux de castor comme mesure d'assistance des Indiens et Métis du district de Mackenzie sous l'autorité du C.P. 2146, du 28 novembre 1928; aussi pour le transport et autres dépenses associées à la vente de ces peaux, etc..	135,000 00

XXXII—TERRES ET PARCS FEDERAUX

	Appointements, service extérieur des terres fédérales.. ..	680,000 00
	Dépense casuelle, etc., terres fédérales..	205,000 00
	Somme requise pour payer les honoraires de la Commission des examens des candidats, arpenteurs fédéraux, du secrétaire, ses sous-examinateurs et frais de voyage, papeterie, impression, loyer et meubles, etc. (Les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey et Harry B. Parry, membres de la Commission et de J. A. Côté, secrétaire, doivent être payés à même cette somme)..	2,000 00
	Pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux..	125 00
	Protection du bois, arboriculture, inspection et aménagement des réserves forestières, relevés des ressources forestières, recherches sur la sylviculture et ses produits, etc.. ..	1,574,313 00
	Subvention à l'Association forestière canadienne..	4,000 00
	Etudes et enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, y compris arpentage hydrographique, et administration des lois fédérales concernant les forces hydrauliques, l'irrigation et l'assainissement des terres..	500,000 00
	Pour couvrir les dépenses autorisées par le Gouverneur en son conseil, les conseils *re* questions des eaux limitrophes internationales..	15,000 00
	Montant requis pour frais de la commission de contrôle du Lac des Bois..	10,000 00
231	Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins aux indigents dans les parcs, etc., et pour remboursement au gouvernement provincial pour le salaire des Magistrats de police à Banff et à Jasper..	1,358,000 00
	Administration de la loi des oiseaux migrateurs..	58,825 00
	Pour la construction du grand chemin Golden-Revelstoke. A voter de nouveau..	150,000 00
	Gravure, litographie, impression et préparation de cartes, plans et publications semblables du Dominion, y compris salaires, matériel nécessaire, etc..	271,960 00
	Coût du contentieux et frais judiciaires..	20,000 00
	Terres de l'Amirauté—Salaires et dépenses..	28,270 00
	Subvention au Club Alpin du Canada..	1,000 00
	Allocation de commisération à Mme E. S. Forbes égale à la moitié du salaire de son mari, payable mensuellement..	1,050 00
	Avances pour salaires et dépenses relatives aux grains de semence et perception des avances antérieures, etc.. ..	47,460 00
	Pour les dépenses du bureau de l'ingénieur surveillant des mines résultant des récentes activités dans le Nord du Manitoba et de la Saskatchewan..	104,565 00
	Pour les dépenses relatives au travail de la Commission nommée sous l'empire de la loi des enquêtes pour faire rapport sur l'administration et le contrôle des ressources naturelles de la province du Manitoba, y compris les services des comptables, ingénieurs, conseils techniques, commis, rapporteurs et assistants, etc..	35,000 00

XXVII—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

212	Impression, reliure des statuts annuels..	12,000 00
213	*Gazette du Canada*..	35,000 00
214	Matériel, réparations et renouvellements..	30,000 00

215	Nouveau matériel..	42,544 00
216	Distribution des documents parlementaires..	50,000 00
217	Impression et reliure des publications gouvernementales pour la vente et distribution aux ministères et au public..	40,000 00

XXV—DIVERS

304	Dépenses occasionnées par la Loi de naturalisation, 1914..	8,000 00
261	Canadian National Safety League..	10,000 00

XXVI—TRAVAIL

203	Loi des rentes viagères..	75,000 00
204	Loi d'enquête sur les coalitions..	20,000 00
205	Loi de la conciliation et du travail..	55,000 00
206	Administration: Loi de coordination des bureaux de placement	17,000 00
207	Justes salaires et inspection..	10,000 00
208	Loi des enquêtes en matière de différends industriels..	20,000 00
209	Conférence internationale du travail..	20,000 00
210	Conseils industriels mixtes..	5,000 00
211	Administration: loi des pensions aux vieillards..	10,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

13	Travail—	
	Traitements..	251,450 00
	Dépenses contingentes..	30,000 00
22	Archives publiques—	
	Traitements..	110,180 00
	Dépenses contingentes..	20,000 00
23	Imprimerie et papeterie publiques—	
	Appointements, y compris $500 à Fred Cook comme secrétaire du Comité des impressions et de la papeterie du Gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service Civil..	81,400 00
	Dépenses contingentes..	15,000 00
27	Secrétariat d'Etat—	
	Traitements, y compris Mme J. R. St-Denis, $1,380, nonobstant les dispositions de la loi du Service Civil..	347,375 00
	Dépenses contingentes..	58,500 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et adoptées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 12 heures a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,

Orateur.

No 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 13 JUIN 1929

Onze heures a.m.

Prières.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 26, Loi modifiant la Loi des pêcheries.

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1929—Etat indiquant:—

1. Combien de fonctionnaires le gouvernement a envoyés dans divers pays étrangers durant l'année passée pour représenter le pays à des conventions ou pour d'autres fins, ou que le gouvernement a envoyés outre-mer pour un travail de recherches d'un caractère scientifique.

2. Quels sont les noms desdits fonctionnaires, dans quel ministère ils travaillent, si le gouvernement a payé leurs dépenses ou s'ils les ont payées eux-mêmes.

3. Si le gouvernement a payé toutes ces dépenses, quel en a été le total.

4. Quel était le but spécial de ces visites auxdits pays étrangers et chacun de ces fonctionnaires a-t-il envoyé un rapport au gouvernement.

5. Si le gouvernement entend discontinuer cette pratique de donner à des membres du service civil l'occasion de faire un voyage outre-mer aux dépens de l'état, tel que mentionné plus haut.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 juin 1929—Dossier faisant voir: Quelle est la somme d'argent que le gouvernement a dépensée chaque année de 1900 à aujourd'hui pour les havres suivants: (*a*) Montreal; (*b*) Québec; (*c*) St-John; (*d*) Toronto; (*e*) Vancouver; (*f*) Hamilton; (*g*) Halifax.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Dans chaque département, quel est le nombre total de fonctionnaires (*a*) consacrant tout leur temps à leur position, (*b*) une partie de leur temps seulement et qui occupent des positions exemptées de l'application de la Loi du service civil.

2. Quels sont les noms, les salaires et les gages des commis et autres employés de tout autre département qui ont été employés comme manœuvres ou en toute autre qualité qui porte exemption, mais à qui l'on a confié des tâches qui ne sont pas exemptées de l'application de la Loi du service civil.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—Quel a été, pour l'année fiscale 1927-28, le montant total des achats effectués par les départements suivants, non compris les achats effectués pour eux par le Comité gouvernemental de la surveillance des contrats: (*a*) Affaires indiennes; (*b*) Intérieur; (*c*) Justice; (*d*) Marine; (*e*) Pêcheries; (*f*) Défense nationale; (*g*) Mines; (*h*) Gendarmerie royale canadienne à cheval; (*i*) Postes; (*j*) Travaux publics; (*k*) Imprimerie royale et papeterie; (*l*) Chemins de fer et Canaux; (*m*) Pensions et santé nationale.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

46	Entomologie..	25,000 00
47	Administration de la *Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux* et les édifices nécessaires..	580,000 00
48	Publications..	23,600 00
49	Institut International d'Agriculture..	13,500 00
50	Salaire et dépenses de l'agent des marchés de produits agricoles en Grande-Bretagne..	15,000 00
51	Economie rurale, y compris les marchés coopératifs agricoles.	10,000 00
52	Allocation à l'*Empire Bureau*..	25,000 00
53	Subvention au ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse pour appliquer à l'amortissement de la dette sur l'édifice des Sciences du collège agricole de Truro, N.-E..	8,389 08

XXIII—PECHERIES

196	Pour recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission Internationale des Pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique datée le 2 mars 1923..	31,500 00
197	Pour défrayer les dépenses de la cause soumise au conseil privé relativement aux pêcheries de la Colombie-Anglaise	15,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

Du consentement de la Chambre, M. Brown pour M. Parent, présente le dix-septième rapport du comité des Bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à un ordre de la Chambre en date du 11 juin 1929, votre Comité a étudié de nouveau le Bill No 348 (I9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Coit Dargavel", et il a convenu de le rapporter sans amendement.

M. Casselman, appuyé par M. Stewart (Leeds), propose,—Que le Bill No 348 (19 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Coit Dargavel" soit inscrit sur le feuilleton des ordres de la Chambre des Communes ce jour.

M. l'Orateur décide que ladite motion n'est pas recevable pour la raison qu'un avis de motion doit être donné pour inscrire un bill sur le feuilleton des Ordres.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXIII—PECHERIES

198	Commission biologique maritime du Canada—		
	(*a*) Travaux purement scientifiques..	$100,775	
	(*b*) Travail pratique et expérimental..	200,960	
	(*c*) Recherches sur la pisciculture..	47,150	
			348,885 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

PECHERIES

419	Commission biologique maritime du Canada—Crédit supplémentaire— (*a*) Travaux essentiellement scientifiques..	10,000 00
420	Pour indemniser Aimé Boudreau de la perte du bateau "Norge", détruit par un incendie alors qu'il était nolisé	1,000 00
346	*Marine et Pêcheries*— *Section des Pêcheries*— Dépense casuelle— Crédit supplémentaire..	3,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

IX—ETABLISSEMENT DES SOLDATS SUR LES TERRES

60	Avances aux soldats s'établissant sur des terres et coût de l'administration de la *Loi d'établissement des soldats*..	1,445,000 00
	Avances pour l'établissement sur des terres et frais d'administration de la Loi d'établissement sur les terres..	1,400,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

Sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert), résolu,—Que le Chambre ne s'ajournera pas à onze heures ce jour.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

38	Industrie laitière, y compris l'octroi de $5,000 au Conseil national de l'Industrie laitière	295,000 00
39	Entrepôts frigorifiques	467,837 00
40	Fruits, y compris l'octroi de $8,000 au Conseil canadien de l'Horticulture	336,000 00
41	Contrôle des grains de semences, fourrages et engrais, y compris octrois aux foires de semence, etc., et pour les édifices nécessaires, aussi un octroi de $13,000 à la *Canadian Seed Growers Association*	625,000 00
42	Expériences de déshydratation des fruits et légumes	29,000 00
43	Bestiaux, y compris les subventions aux expositions, expositions d'éleveurs, etc	1,530,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et adoptées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 12 heures a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 14 JUIN 1929

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Précis d'états des compagnies d'assurances au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1928. (Sujet à corrections).

M. Rinfret, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mai 1929:—Copie de tous les documents, correspondance et autres papiers qui ont trait à la promotion de M. Arthur Lovett, nommé inspecteur des Douanes à Halifax, en août 1925.

Le Bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 298 (B8 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite relativement à la localité d'un débiteur."—M. *Ferland*.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

DEFENSE NATIONALE

En général—

Divers—

372	Réparations aux ports et aux murs de Québec..	50,000 00
373	Allocation de commisération à C. F. Kilpatrick, ingénieur adjoint, casernes de Fort-Osborne, Winnipeg, pour blessures qui lui ont occasionné la perte d'un œil..	1,200 00
374	Allocation de commisération à Eugène Giroux pour blessures permanentes au genou gauche dans l'exercice de son travail comme ouvrier civil à Québec..	1,350 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Canaux

375	Contribution de $25.000 à la cité de Sainte-Catherines pour aider à la construction d'un appareil de filtration..	25,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Canaux

376	Améliorations au canal Lachine—Crédit supplémentaire. (A voter de nouveau, $13,500)	25,000 00

Divers

377	Services divers—Crédit supplémentaire..	50,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices Publics

Manitoba

384	Portage La-Prairie—Edifice public—Installation d'un ascenseur..	2,700 00
	Winnipeg—Casernes de Fort Osborne—Usine d'énergie—Crédit supplémentaire..	11,000 00
	Winnipeg—Casernes de Fort Osborne—Bâtiment pour le mess.	60,000 00
	Winnipeg—Gare Union—Tracteur..	1,300 00

Saskatchewan

385	Battleford—Edifice public—Améliorations au système de chauffage..	1,750 00
	Indian-Head—Poste du service forestier—Améliorations et réparations..	4,000 00
	Moose-Jaw—Edifice public—Améliorations et réparations...	2,500 00
	Regina—Arsenal—Crédit supplémentaire..	14,000 00
	Regina—Edifice public—Améliorations et réparations..	3,000 00
	Weyburn—Edifice public—Améliorations et réparation.. ..	3,500 00

Alberta

386	Calgary—Douane—entrepôt d'inspection—Améliorations et modifications..	4,000 00
	Falher—Edifice de l'immigration..	12,000 00

Colombie-Anglaise

387	Douglas—Edifice de l'immigration et de la douane—Pour compléter les améliorations—A voter de nouveau..	7,500 00
	Rossland—Edifice public—Reconstruction..	23,000 00
	Vancouver—Edifice public—Améliorations, réparations, etc.	17,500 00
	Vancouver—Bureau d'inspection des grains—Agrandissement.	2,000 00

Généralités

388	Achat d'une machine à oblitérer les timbres—Crédit sppplémentaire..	50,000 00

Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.

389	*Ottawa, Edifice publics et terrains*— Préposé d'ascenseur—Crédit supplémentaire..	10,000 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

390	Brooklyn—Prolongement du brise-lames..	25,000 00
	Digby—Dragage..	6,000 00
	Ile au Renard—Renouvellement des ouvrages de protection dans les ports..	2,000 00
	Grand-Désert—Prolongement du brise-lames..	1,000 00
	Guysborough—Dragage—Crédit supplémentaire..	3,900 00
	Ketch-Harbour—Quai—A voter de nouveau..	3,800 00
	Lower-Prospect—Quai—Réparations..	1,000 00
	Port-Grenville—Réparations au brise-lames et aux ouvrages de protection..	2,300 00
	Sandford—Réparations au brise-lames..	2,300 00
	Shag-Harbour—Quai—brise-lames—Parachèvement (A voter de nouveau, $1,300)..	3,100 00
	Sheet-Harbour-West—Réparations au quai..	1,500 00
	Shelburne—Réparations et améliorations au quai..	10,500 00
	West-Advocate—Prolongement au quai—brise-lames—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau)..	4,000 00
	Westport—Réparations au quai (à voter de nouveau)..	1,800 00
	Windsor—Réparations et améliorations au quai..	1,900 00

Ile du Prince-Edouard

391	Hurd's-Point—Prolongement au quai et entrepôt..	8,000 00

Nouveau-Brunswick

392	Grand-Anse—Réparations au brise-lames..	3,500 00
	Little-Aldouane-River—Dragage..	4,500 00
	North-Head—Réparations au brise-lames..	5,000 00

Québec

393	Bonaventure (Le fils)—Réparations et améliorations au brise-lames..	2,000 00
	Des Joachims—Reconstruction du quai..	6,000 00
	Donacona—Améliorations du port—Crédit supplémentaire—un tiers du coût à échoir à la *Donacona Paper Company*	50,000 00
	Gascons (Ouest)—Prolongement de la jetée de déviation..	2,000 00
	Havre St-Pierre—Réparations au quai..	3,500 00
	Ile Perrot-Sud—Reconstruction du quai..	4,000 00
	Ile Perrot—Dragage..	15,000 00
	Ile Perrot-Nord—Réparations au quai..	2,800 00
	Laprairie—Réparations à la digue..	7,000 00
	Miguesha inférieur—Quai—A compléter..	1,000 00
	Rivière Manicouagan—Quai et dragage—Un tiers du coût à échoir conjointement à l'*Ontario Paper Co., Ltd.*, et à l'*Anglo Canadian Pulp and Paper Co.*—A voter de nouveau..	50,000 00
	Natashquan—Réparations au quai et prolongement—Crédit supplémentaire..	11,000 00
	Rivière des îlots (Newport)—Réparations à la jetée..	3,800 00
	Roberval—Reconstruction et prolongement du brise-lames—A compléter..	3,000 00
	Ste-Flavie—Parachèvement du quai..	10,000 00
	St-François—Réparations au quai..	3,625 00

	St-Irenée—Reconstruction du quai..	43,000 00
	Ste-Luce—Réparations au quai..	1,500 00
	Verchères—Parachèvement du brise-lames—A voter de nouveau..	6,500 00

Ontario

394	Bayfield—Réparations aux jetées..	2,500 00
	Byng Inlet—Dragage—Crédit supplémentaire..	30,000 00
	Grand Bend—Réparations aux jetées..	11,900 00
	Honey Harbour—Améliorations au quai..	2,500 00
	Kincardine—Réparations et améliorations au port—Crédit supplémentaire..	1,200 00
	Kingston—Dragage—Crédit supplémentaire..	5,200 00
	Kingston—Dragage, baie de Cataraqui..	50,000 00
	Kingston—C.M.R.—Réparations et améliorations—Crédit supplémentaire..	500 00
	Mitchell's Bay—Dragage..	30,000 00
	Oshawa—Améliorations au port..	50,000 00
	Parry Sound—Dragage..	18,500 00
	Port Bruce—Réparations aux jetées—Crédit supplémentaire	1,200 00
	Port Dover—Améliorations au port—Crédit supplémentaire	15,000 00
	Port Hope—Réparations aux ouvrages du port	37,000 00
	Port Maitland—Reconstruction du brise-lames—Crédit supplémentaire..	6,000 00
	Port Stanley—Réparations et améliorations au port—Crédit supplémentaire..	30,000 00
	Rivière Saugeen—Réparations aux ouvrages du port—Crédit supplémentaire..	10,000 00
	South Lancaster—Réparations au quai..	2,500 00
	Thorah Island—Reconstruction du quai..	10,000 00
	Wheatley—Réparations à la jetée—Crédit supplémentaire	1,200 00

Manitoba

395	Rivière Assiniboine—Répar. aux digues et prolongement..	5,000 00
	St-Georges—Quais..	2,300 00
	Winnipeg—Parachèvement du quai..	6,000 00

Colombie-Britannique

396	Comox—Réparations au quai..	6,700 00
	Ford's Cove—Ile Hornby—Prolongement du quai et réparations..	2,700 00
	Ladner—Contribution au Gouvernement provincial de la Colombie-Britannique pour dragage..	8,000 00
	Lang-Bay—Prolongement du quai et réparations..	3,000 00
	Okanagan, barrage régulateur—Améliorations—Crédit supplémentaire—A voter de nouveau $5,600..	9,100 00
	Port Renfrew—Réparations au quai..	2,800 00
	Ragged Island et Grief Point—Améliorations..	11,000 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Nouvelle-Ecosse

397	Réseau téléphonique de Port-Hawkesbury à Queensville..	2,600 00

St-Laurent inférieur et provinces Maritimes

398	Navire pour la pose des câbles..	100,000 00

Alberta et Saskatchewan

399	Meadow-Lake—Ligne télégraphique de Green-Lake—installation d'un service téléphonique..	300 00

Colombie-Britannique

400	Bureau du réseau télégraphique de Barkerville—Améliorations et réparations..	500 00
	Invermere—Hangar pour service télégraphique..	400 00
	Nanaïmo—Ligne télégraphique de Parksville—Améliorations..	1,500 00
	Circuit téléphonique Matallicing entre Lillooet et Lytton..	6,300 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Réparations aux bâtiments à Whitehorse—A voter de nouveau..	800 00

DIVERS

401	Paiement de certains comptes de médecins et de frais d'hospitalisation pour des employés de ce ministère blessés dans la province de Québec antérieurement à la mise en vigueur de la Loi des accidents du travail de cette province en 1928..	1,123 00

MINES ET LEVÉS GÉOLOGIQUES

421	*Division des mines*—	
	Pour subvenir aux frais occasionnés par le mouvement houiller de l'Alberta à l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick à Québec et à l'Ontario, aux termes des arrêtés ministériels C.P. 439 et C.P. 539 (A voter de nouveau $126,681.73)..	250,000 00
422	*Levés géologiques*—	
	Pour l'aménagement du Musée—Crédit supplémentaire..	10,000 00

TRAVAIL

423	Administration de la loi concernant l'enseignement technique..	2,000 00
424	Loi d'enquête sur les coalitions de 1923—Crédit supplémentaire	10,000 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

425	Impression, reliure et distribution des statuts annuels—Crédit supplémentaire..	2,139 65

INDIENS

426	*Ontario et Québec*—	
	Soins, soins médicaux et hospitalisation—Crédit supplémentaire..	50,000 00
	Réfection des routes et des ponts, et drainage—Crédit supplémentaire..	10,300 00
	Frais généraux—Crédit supplémentaire pour subvenir aux dépenses de la Commission chargée de recevoir l'allégeance des Indiens du district de Patricia au traité N° 9 (aussi versement d'une indemnité de $15 par jour à un comptable de département qui est l'un des deux commissaires)..	8,000 00

427	*Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—*	
	Hôpitaux et hospitalisation, etc.—Crédit supplémentaire	25,000 00
	Provisions à distribuer aux Indiens nécessiteux—Crédit supplémentaire..	30,000 00
	Pour l'achat d'un roulant de ferme en faveur des diplômés des Ecoles indiennes..	15,000 00
	Levés—Crédit supplémentaire..	5,000 00
	Sioux—Crédit supplémentaire..	8,000 00
428	*Colombie-Britannique—*	
	Soins médicaux et hospitalisation—Crédit supplémentaire	50,000 00
429	*Généralités—*	
	Pour enrayer la contagion de la tuberculose—Crédit supplémentaire..	40,000 00
	Pour subvenir aux dépenses afférentes à l'épidémie de petite vérole et autres affections..	15,000 00
430	*Education des Indiens*—Crédit supplémentaire..	90,000 00
431	*Divers—*	
	Gratification à W. S. Hockley, ancien instructeur agricole à l'agence de Qu'Appelle, Sask...	500 00

GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

433	Salaires et dépenss relatives à l'administration du territoire du Yukon, y compris les levés—Crédit supplémentaire..	6,800 00
	Paiement à G. A. Jeckell, contrôleur, territoire du Yukon, allocation supplémentaire de subsistance pendant son stage comme commissaire de l'or, du 13 novembre 1927 au 24 avril 1928, au taux de $125 par mois..	675 00

TERRES ET PARCS FÉDÉRAUX

434	Dépenses relatives aux parcs nationaux du Canada, sites historiques, soin des indigents dans les parcs, etc.—Crédit supplémentaire, y compris un montant pour rembourser le gouvernement provincial pour le traitement du magistrat de police au parc des Lacs Waterton..	34,698 00
	Frais de litiges et de contentieux—Crédit supplémentaire..	15,000 00
	Somme requise pour payer les salaires et dépenses relatives aux perceptions de grains de semence et de secours, y compris la moitié des dépenses de la Commission des grains de semence et de distribution de secours—Crédit supplémentaire..	2,400 00
	Dépenses relatives au surintendant du bureau des ingénieurs miniers par suite des récents travaux miniers dans le nord du Manitoba et de la Saskatchewan—Crédit supplémentaire..	27,500 00
	Paiement à la province de Saskatchewan de la moitié du montant déboursé par cette province en secours aux colons nécessiteux..	47,969 23
	Arpentages requis dans le bassin de la rivière Roseau au sujet du renvoi de cette question par les gouvernements du Canada et des Etats-Unis à la Commission conjointe internationale..	15,000 00

	Dépenses occasionnées sous les dispositions de la loi de contrôle du lac des Bois, 1921, et de la convention entre le Dominion, l'Ontario et le Manitoba, confirmée par la loi de conservation du lac Seul, 1928, pour la construction d'un barrage à la décharge du lac Seul et son exploitation par la Commission de contrôle du lac des Bois, et la rémunération, au taux de $1,000 par année, chacun, de MM. J. T. Johnston et K. M. Cameron, membres fédéraux de cette commission, l'argent dépensé devant être remboursé au Dominion par les concessionnaires de chutes d'eau captées sur la rivière Winnipeg dans le Manitoba. (A voter de nouveau)..	144,091 10
	Dépenses relatives aux parcs nationaux du Canada, sites historiques, etc.—Crédit supplémentaire pour l'achat des terrassements des Indiens Southwold dans le comté d'Elgin..	2,500 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

435	Hôpitaux pour les marins, y compris les frais d'inhumation des marins décédés dans le dénuement et les octrois accordés aux institutions venant en aide aux marins—Crédit supplémentaire..	40,000 00
436	Administration des lois concernant les aliments et drogues, l'opium et les drogues narcotiques, et les médicaments brevetés ou "proprietary", y compris le laboratoire d'hygiène—Crédit supplémentaire..	13,500 00

DIVERS

437	Somme requise pour constituer la part du Canada de l'allocation de commisération devant être décernée à certains anciens officiers britanniques..	8,000 00
438	Octroi pour aider à la construction d'un monument à sir Louis-H. Lafontaine..	10,000 00
439	Crédit supplémentaire en vue de défrayer les dépenses entraînées par la visite de l'Association parlementaire de l'Empire au Canada, y compris $2,000 pour Arthur Beauchesne, secrétaire-trésorier..	46,873 20
440	Pour faire droit entièrement à la réclamation de William H. Hubbard, relativement à l'annulation du permis exclusif détenu par lui pour la fabrication et la vente de certains appareils électrolytiques, dont les brevets sont sous le contrôle du ministère de l'Intérieur.... ..	25,000 00
441	Octroi à John Thomas Miner (Jack Miner) pour l'aider dans son œuvre de conservation des animaux sauvages..	5,000 00
442	Octroi pour la restauration de la goélette *Nancy*..	3,000 00
443	Subvention accordée aux éleveurs des bestiaux de l'Ouest.. ..	5,000 00
444	Dépenses en vertu de la Loi de naturalisation—Crédit supplémentaire..	2,500 00
445	Pour pourvoir au paiement d'honoraires à Geo. W. Yates pour ses services supplémentaires comme sous-ministre intérimaire au ministre des Chemins de fer et Canaux durant la maladie de feu le major G. A. Bell..	1,000 00
446	Dépenses relatives à l'Exposition de documents historiques se rattachant aux anciennes colonies françaises..	2,500 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Ouvrages de ports et rivières

448	Kingston—Quais et ponts—Crédit supplémentaire..	1,700 00

POSTES—SERVICE EXTERIEUR

449	Indemnité à la veuve de feu Thomas Jackson, blessé fatale- par des bandits lors du vol du wagon-poste Toronto et Fort-William, dans le train n° 4, près Parry-Sound, Ont., le 18 août 1928..	1,000 00
	Allocations aux postiers ambulants en charge des wagons-postes, datant du 1er avril 1929, conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 394-487, en date du 21 mars 1929..	160,000 00
	Rajustement des appointements de certains employés des postes dans l'Ouest canadiens, révoqués en 1919 et subséquemment réintégrés, pour porter leurs émoluments aux taux payé aux autres employés exécutant le même travail, à dater du jour de leur réintégration..	100,000 00

COMMERCE

RAJUSTEMENT DE RECLAMATIONS DE GUERRE

452	Secrétaire d'Etat—Crédit supplémentaire..	4,320 00

MANDAT DU GOUVERNEUR GENERAL, 1928-29

453	Reconstruction d'un hangar à pommes de terre sur le quai du gouvernement à Charlottetown, I.P.-E. (Mandat du Gouverneur général du 30 juin 1928)..	80,000 00
454	Frais de l'enquête sur les ressources naturelles du Manitoba. (Mandat du Gouverneur, 1er août 1928)..	15,000 00
455	Réparations à la maçonnerie du bureau de poste général de Montréal. (Mandat du Gouverneur, 30 août 1928)	10,000 00
456	Secours aux sinistrés de l'ouragan, Antilles anglaises. (Mandat du Gouverneur, 4 oct. 1928)..	25,000 00
457	Frais de l'épreuve des vaches et destruction des sujets malades. (Mandat du Gouverneur, 18 oct. 1928)..	100,000 00
458	Frais relatifs à l'administration du service des terres de l'ouest—Division des terres et parcs fédéraux. (Mandat du Gouverneur, 22 décembre 1928)..	40,000 00
459	Frais de l'enquête sur les ressources naturelles du Manitoba —Crédit supplémentaire. (Mandat du Gouverneur général, 6 février 1929)..	10,000 00

ARTICLES NON PREVUS, 1927-28

460	Articles non prévus, 1927-28, d'après le rapport de l'Auditeur général, vol. 1, page 3, 1927-28..	109,406 72

FRAIS D'ADMINISTRATION

341	Bureaux des receveurs généraux adjoints—Traitements—Crédit supplémentaire..	4,000 00
	Impression, signature, scellage et macération des billets du Dominion—Crédit supplémentaire..	50,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

342 *Secrétariat du Gouverneur général—*
Dépense casuelle—Crédit supplémentaire.. .. .. 15,000 00

368 Pour pourvoir, nonobstant toutes dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification ou de toute autre loi, au paiement, à même le fonds du revenu consolidé, à Rébecca J. Farrow, veuve de feu Robinson Russell Farrow, d'une rente viagère de $1,411.60, à partir du 3 octobre 1929 jusqu'à la date du remariage ou du décès de la crédirentière.. .. .. 2,109 79

343 *Commission du service civil—*
Dépenses casuelles—
Crédit supplémentaire requis, y compris $1,500, pour défrayer le coût de la réception des délégués à la *National Assembly of Civil Service Commissions of the United States and Canada,* qui sera tenue à Ottawa en septembre 1929.. .. .. 16,500 00

344 *Affaires étrangères—*
Dépense casuelle—
Crédit supplémentaire.. .. .. 5,000 00

345 *Affaires indiennes—*
Dépense casuelle—
Crédit supplémentaire.. .. .. 1,500 00

347 *Pensions et Santé—*
Dépense casuelle—
Crédit supplémentaire.. .. .. 9,000 00

348 *Travaux publics—*
Dépense casuelle—
Crédit supplémentaire.. .. .. 15,000 00

349 *Chemins de fer et Canaux—*
Dépense casuelle—
Crédit supplémentaire.. .. .. 8,000 00

351 *Secrétaire d'Etat—*
Dépense casuelle—
Crédit supplémentaire.. .. .. 5,900 00

352 *Bureau des brevets d'invention et du droit d'auteur—*
Dépense casuelle—
Crédit supplémentaire.. .. .. 4,000 00

354 Pour subvenir à des traitements, y compris les promotions et reclassifications effectuées et approuvées antérieurement au 1er avril 1929.. .. .. 185,000 00

LEGISLATION

Sénat

359 Paiement intégral de l'indemnité de session pour la session de 1928 aux membres du Sénat pour les journées perdues par suite d'absence causée par maladie. Le paiement doit être effectué à la discrétion du Conseil du Trésor.. 8,000 00

Paiement à G. W. Yates d'une somme de $500 pour la préparation d'un précis de preuve et du rapport du comité des Cours d'eau du Saint-Laurent.. .. .. 500 00

Chambre des Communes

360	Paiement intégral de l'indemnité de session des membres de la Chambre des Communes—jours d'absence par suite de maladie, pour affaires publiques officielles, ou à cause de décès au cours de la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés de 1927. Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ou toute modification apportée à cette loi. Le paiement doit être effectué à la discrétion du Conseil du Trésor	40,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

3	Agriculture—	
	Traitements	873,045 00
	Dépenses contingentes	150,000 00
5	Commission du Service civil—	
	Traitements	222,475 00
	Dépenses contingentes	60,000 00
9	Affaires Indiennes—	
	Traitements	177,462 50
	Dépenses contingentes	20,000 00
11	Intérieur—	
	Traitements	1,504,580 00
	Dépenses contingentes	90,000 00
15	Mines—	
	Traitements	631,805 00
	Dépenses contingentes	12,000 00
16	Défense nationale—	
	Traitements	764,875 00
	Dépenses contingentes	70,000 00

VI—SERVICE LEGISLATIF

Sénat

34	Appointements et dépense casuelle	169,460 00

CHAMBRE DES COMMUNES

35	Appointements	254,790 00
	Dépenses des comités, commis supplémentaires de la session, etc	111,950 00
	Dépense casuelle	46,775 00
	Publication des Débats	60,000 00
	Budget du sergent d'armes	188,506 10

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

36	Appointements	47,425 00
	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure	18,000 00
	Livres pour la bibliothèque d'histoire de l'Amérique	1,000 00
	Dépense casuelle	12,000 00
	Pour l'impression des rapports	1,000 00

EN GÉNÉRAL

37	Impressions, papier à imprimer et reliure	60,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

DEFENSE NATIONALE

Service de l'Aéronautique—

370	Aviation royale du Canada—Crédit supplémentaire.. ..	250,000 00
371	Aviation civile—Crédit supplémentaire..	315,000 00
461	Pour pourvoir au paiement additionnel de réclamations d'indemnités pour pertes subies par la population civile du Canada pendant la dernière guerre, avec l'intérêt et les frais d'administration..	4,200,000 00

CHEMINS DE FER

Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes

462	Crédit supplémentaire pourvoyant au paiement à la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada des déficits en recettes et revenus des lignes de l'Est telles que définies dans la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, subis en 1928 en raison de l'application de ladite Loi..	221,527 75

Marine marchande du gouvernement canadien, limitée

463	Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée, remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le Gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le Gouverneur en son conseil pourra déterminer, et pour être appliqué au paiement— De déficits dans l'exploitation de la compagnie et des navires sous le contrôle de la compagnie pendant l'année finissant le 31 décembre 1928, et des dépenses à compte du capital et du capital d'exploitation—Crédit supplémentaire pour augmenter le montant du prêt autorisé par le crédit n° 409, Loi des Subsides n° 3, 1928..	750,000 00

AGRICULTURE

361	Santé des animaux—Crédit suppplémentaire..	500,000 00
362	Subvention au comité exécutif du Congrès mondial d'aviculture..	25,000 00
363	Subvention au comité exécutif du Congrès mondial des céréales..	100,000 00
	Compensation aux personnes suivantes, pour la perte d'animaux atteints de maladies ressortissant à la Loi des épizooties, qui sont morts ou ont été abattus dans des circonstances auxquelles il n'est pas pourvu dans la loi précitée et les règlements s'y rattachant:—	
	Harris, Wm., West Shefford, P.Q..	32 00
	Hamel, Frédéric, Lawrenceville, P.Q..	36 00
	Wilson, Melvin, Warden, P.Q..	24 00
	Thomas, J. J., Frelighsburg, P.Q..	8 00
	Succession J. W. Harvey, Frelighsburg, P.Q..	26 00
	Simoneau, Jos., Magog, P.Q..	38 00

	Simoneau, Jos., Magog, P.Q..	34 00
	Simoneau, Jos., Magog, P.Q..	30 00
	Patient, Alfred, Magog, P.Q..	34 00
	Corriveau, A., Magog, P.Q..	38 00
	Berthelette, Adélard, Magog, P.Q..	36 00
	Lussier, Hormisdas, Marieville, P.Q..	38 00
	Warren, H. B., Landsdowne, Ont..	84 00
	Brunelle, Ludger, Roxton Pond, P.Q..	34 00
	Choinière, Augustin, Grandby, P.Q..	34 00
	Vincelette, Michel, Roxton Falls, P.Q..	36 00
	De la Durantaye, E., Ange-Gardien, P.Q..	36 00
	Loiselle, J.-B., Roxton Falls, P.Q..	32 00
	Choquette, Ernest, Roxton Pond, P.Q..	28 00
	Rainville, Doriva, Abbotsford, P.Q..	38 00
	Cameron, Donald, Roxeby, Sask..	64 00
	Stronach, R. B., Melvern-Square, N.-E..	18 00
	Chandler, W. M., Sweetsburg, P.Q..	32 00
	Thouin, Hermenegilde, Repentigny, P.Q..	14 00
	Nadeau, Ludger, Sutton, P.Q...	38 00
	Smith, Joseph, Farnham, P.Q...	34 00
	Morin, Léon, East Bolton, P.Q...	38 00
	Larose, Orientis, Sutton, P.Q...	34 00
	Westover, E. D., Brome, P.Q...	38 00
	Laplante, Félix, E. Bolton, P.Q...	34 00
	Geoffrion, Arthur, Eastman, P.Q...	34 00
364	Cyr, Oscar, Bolton-Centre, P.Q...	36 00
	Larivière, Ambroise, Sutton, P.Q...	30 00
	Tibbits, Leslie, E. Knowlton, P.Q...	34 00
	O'Brien, Léon, Glen-Sutton, P.Q...	30 00
	Masseau, E., Dunham, P.Q...	6 00
	Petit, Alexis, South-Stukely, P.Q...	85 00
	Miller, R. H., Eburne, C.-B...	30 00
	Messier, Ernest, Marieville, P.Q...	38 00
	Miller, R. H., Eburne, C.-B...	28 00
	Ross, Wm. F., Truro, N.-E...	34 00
	Austin, James, Sutherland's-River, N.-E...	88 00
	Creighton, F. C., Halifax, N.-E...	30 00
	Grattan, Paul & J. P., St-Benoit, P.Q...	34 00
	Verge, N. B., Barss' Corners, N.-E...	36 00
	Hudon, E., Roxton-Falls, P.Q...	36 00
	Dolliver, Douglas, Lacy-Rood, N.-E...	30 00
	Singh, Harmnum, Calgary, Alta..	306 66
	Anderson, C. A., Hamilton, Ont...	1,381 00
	Dow, Norman, Gilbert-Plains, Man...	393 80
	St. Pierre, Henri, Frelighsburg, P.Q...	30 00
	Pickle, Dr F. H., Sweetsburg, P.Q...	22 00
	Fournier, Léo. A., West-Shefford, P.Q...	26 00
	Darrah Bros., Brome, P.Q...	32 00
	Darrah, Bros., Brome, P.Q...	32 00
	Biggs, Thos., Abercorn, P.Q...	12 00
	Lacasse, André, Adamsville, P.Q...	34 00
	Lacasse, André, Adamsville, P.Q...	32 00
	Lacasse, André, Adamsville, P.Q...	38 00
	Messier, Jos., Mansonville, P.Q.	38 00

	Brock, O. A., Glen-Sutton, P.Q.	80 00
	Lefebvre, Antoine, Magog, P.Q.	36 00
	McLeod, Norman D., New-Glasgow, N.-E.	80 00
	Blair, J. H., Truro, N.-E.	30 00
	Langevin, Arthur, Marieville, P.Q.	38 00
	Petit, Alexis, South-Stukely, P.Q.	38 00
	Courtemanche, Wm., Magog, P.Q.	32 00
365	Pour aider à l'établissement d'entrepôts pour le refroidissement préalable des fruits dans la C.-B.	15,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 14 juin 1929.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, ce jour, à 5 p.m., pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. C. MIEVILLE,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

45	Santé des animaux, administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires* et les édifices nécessaires	2,450,000 00

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

CONCOURS

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 24 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Nouvelle-Ecosse

119	Halifax—Edifice de l'Immigration—Payement au ministère des Chemins de fer et Canaux pour facilités..	25,000 00
	Halifax—Poste de quarantaine—Améliorations, réparations, etc..	15,000 00
	Halifax—Quartiers de la marine et de l'artillerie—Nouveaux édifices..	50,000 00
	Halifax—Réparation des édifices et quais aux baraques de la M.R.C. et à l'ar. de la marine de S.M..	46,000 00
	Halifax—Tracteur pour fins postales..	1,300 00
	Hantsport—Edifice public..	15,000 00
	Edifice public de North-Sydney—Annexe..	4,500 00
	Edifice public de Pictou—Améliorations, réparations..	5,500 00
	Sherbrooke—Edifice public..	15,000 00
	Edifice public de Truro—Annexe..	8,000 00

Ile du Prince-Edouard

120	Edifice public de Charlottetown—Améliorations et réparations..	2,500 00

Nouveau-Brunswick

121	Buctouche—Edifice public..	25,000 00
	Forest-City—Edifice devant servir à l'immigration et aux douanes..	4,000 00
	Sainte-Croix—Edifice devant servir à l'immigration et aux douanes, au pont International..	7,000 00
	Poste de quarantaine de Saint-Jean—Partridge-Island—Nouvelle canalisation..	60,000 00
	Poste de quarantaine de Saint-Jean—Partridge-Island—Approvisionnement d'eau..	4,500 00
	Poste de quarantaine de Saint-Jean—Patridge-Island—Améliorations, réparations, etc..	15,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 24 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Provinces maritimes en général

122	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	50,000 00

Québec

	Beauharnois—Edifice public..	10,000 00
	Cowansville—Edifice public..	10,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	110,000 00
	Farnham—Edifice public—Agrandissement..	30,000 00
	Grand'Mère—Edifice public..	54,000 00
	Poste de quarantaine de Grosse-Ile—Améliorations, réparations, etc..	20,000 00
	Huntingdon—Edifice public..	20,000 00
	Lennoxville—Edifice public..	12,000 00
	Maisonneuve—Edifice public..	25,000 00
	Montréal—Salle d'exer. de la rue Craig—Plancher en mastic.	20,000 00
	Montréal—Nouvel entrepôt d'inspection—Amélioration du du chauffage..	6,500 00
	Montréal—Station postale à Notre-Dame de Grâce..	15,000 00
	Montréal—Station postale de Saint-Henri..	15,000 00
	Montréal—Edifice Stephens—Améliorations, changement et outillage..	25,000 00
	Bureau de poste général de Montréal—Installation d'une table de relevage et changements aux organes accessoires..	8,500 00
	Montréal—Station postale dans la division d'Outremont..	27,000 00
123	Montréal—Station postale "B"—Améliorations et changements..	9,000 00
	Montréal—En vue de l'achat de l'immeuble Lavut pour la station postale "G"..	13,200 00
	Montréal—Ancien entrepôt d'inspection—Reconstruction..	75,000 00
	Citadelle de Québec—Quartiers du gouverneur général—Entretien, etc..	20,000 00
	Québec—Hôpital du parc Savard—Réparations, changements et annexe..	80,000 00
	Québec—Facilités pour les approvisionnements militaires..	100,000 00
	Edifice public de Québec—Installation d'une table de relevage.	3,500 00
	Rock-Island—Edifice de la douane et de l'accise..	15,000 00
	Sainte-Anne de Bellevue—Edifice public..	10,000 00
	Edifice public de Saint-Hyacinthe—Annexe et améliorations.	30,000 00
	Sainte-Marie de Beauce—Edifice public..	20,000 00
	Sainte-Martine (Châteauguay)—Edifice public..	10,000 00
	Saint-Romuald—Edifice public..	27,000 00
	Sainte-Rose—Edifice public..	25,000 00
	Saint-Roch de Québec—Edifice public—Améliorations et réparations..	3,000 00
	Saint-Pascal—Edifice public..	24,000 00
	Arsenal de Thetford Mines—Améliorations et réparations..	1,000 00
	Victoriaville—Edifice public..	30,000 00
	Waterloo—Edifice public..	20,000 00
	Westmount—Arsenal..	13,500 00

Ontario

	Edifice public de Chatham—Annexe..	20,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	125,000 00
	Exeter—Edifice public..	21,000 00
	Fort-Frances—Edifice public..	35,000 00
	Haileybury—Annexe à l'arsenal..	30,000 00
	Edifice public d'Hamilton—Changements et réparations..	11,000 00

	Edifice public de Hawkesbury—Annexe..	7,000 00
	Hespeler—Edifice public..	35,000 00
	Edifice public de Kenora—Améliorations du chauffage.. ..	1,600 00
	Collège Militaire Royal de Kingston—Facilité mess..	20,000 00
	Edifice public de Listowel—Améliorations et réparations..	1,600 00
	London—Hôpital Westminster—Pavage de la chaussée.. ..	10,000 00
	Edifice public de Midmay—Annexe et changements..	2,500 00
	Niagara-Falls—Edifice public..	95,000 00
	Edifice public d'Oshawa—Installation d'un ascenseur et améliorations, etc..	2,000 00
	Edifices départementaux d'Ottawa—Organes accessoires, etc..	60,000 00
	Ottawa—Matériel destiné au ministère des Postes..	26,000 00
	Ottawa—Laboratoire des produits forestiers—Annexe et améliorations..	10,000 00
124	Ottawa—Laboratoire d'Hygiène..	10,000 00
	Bureau de poste d'Ottawa—Installation d'une table de relevage..	3,500 00
	Ottawa—Laboratoire pour le département des Mines (rue Booth), et changements..	100,000 00
	Ottawa—En vue de l'achat d'un immeuble pour les ateliers fédéraux..	12,200 00
	Ottawa—En vue de l'achat de l'immeuble Daly..	112,000 00
	Edifice public de Parkhill—Améliorations du chauffage.. ..	2,000 00
	Edifice public de Port Arthur—Annexe et changements.. ..	23,000 00
	Rockland—Part que doit payer le Gouvernement quant au coût des améliorations locales..	1,200 00
	Edifice public de Sarnia—Améliorations de l'éclairage.. ..	3,500 00
	Sturgeon-Falls—Edifice public..	28,000 00
	Edifice public de Sudbury—Annexe et changements..	7,500 00
	Timmins—Edifice public..	30,000 00
	Toronto—Edifice des douanes..	750,000 00
	Toronto—Arsenal..	28,000 00
	Toronto—Station postale "A"—Installation mécanique.. ..	60,000 00

Manitoba

	Brandon—Edifice public..	50,000 00
	Edifice public de Dauphin—Annexe..	9,500 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	35,000 00
	Emerson—Edifices devant servir aux douanes et à l'immigration..	20,000 00
	Gretna—Edifice public..	25,000 00
125	Transcona—Edifice public..	27,000 00
	Winnipeg—Baraques de Port-Osborne—Usine de force motrice..	9,100 00
	Winnipeg—Hôpital pour le département des Pensions et de la Santé..	160,000 00
	Bureau de poste de Winnipeg—Agrandissement..	90,000 00
	Edifice public de Winnipeg—Améliorations et changements..	8,000 00

Saskatchewan

	Canora—Edifice public..	12,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	17,000 00
	Gravelbourg—Edifice public..	23,500 00
	Indian Head Forestry Building—Annexe..	18,000 00

126	Melville—Edifice public..	25,000 00
	North-Battleford—Edifice d'immigration..	15,000 00
	Prince-Albert—Edifice d'immigration..	38,000 00
	Prince-Albert—Edifice public—Annexe..	30,000 00
	Regina—Arsenal..	28,000 00
	Bureau de poste de Regina—Installation d'une table de relevage..	3,500 00
	Edifice public de Regina—Annexe..	100,000 00
	Rosthern—Edifice public..	32,000 00
	Bureau de poste de Saskatoon—Installation d'une table de relevage..	3,500 00
	Saskatoon—Edifice public..	400,000 00
	Swift-Current—Edifice public..	48,000 00
	Tisdale—Edifice public..	10,000 00
	Wilkie—Edifice public..	26,000 00
	Edifice public de Yorkton—Annexe..	12,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 26 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Alberta

127	Bureau de poste de Calgary—Installation d'une table de relevage..	3,500 00
	Calgary—Edifice public..	300,000 00
	Carway—Edifice public devant servir à l'immigration et aux douanes..	2,500 00
	Camrose—Edifice public..	35,000 00
	Coutts—Edifice public devant servir à l'immigration et aux douanes..	2,500 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	17,000 00
	Edmonton—Edifice devant servir à l'inspection des céréales..	5,000 00
	Edmonton—Edifice d'immigration..	65,000 00
	Edifice public d'Edmonton—Annexe..	100,000 00
	Redcliff—Facilités d'arsenal..	1,200 00
	Edifice public de Red Deer—Annexe et changements..	2,000 00
	Vègreville—Edifice public..	35,000 00
	Wainwright—Edifice public..	28,000 00

Colombie-Britannique

128	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	40,000 00
	Esquimalt—Réparations et améliorations générales aux baraques de la M.C.R. et à l'arsenal de la marine de S.M..	20,000 00
	Kimberley—Edifice public..	25,000 00
	Edifice public de Port-Alberni—Améliorations et changements	1,500 00
	Trail—Edifice public..	50,000 00
	Vancouver—Edifice public—En vue de défrayer les intérêts d'un an à cinq pour cent sur une hypothèque de $400,000.	20,000 00
	Poste de quarantaine de William-Head—Améliorations, réparations, etc..	4,000 00

En général

129	Fermes d'expérimentation—Remplacement de construction, réparations, améliorations, etc.	100,000 00
	Drapeaux pour des édifices publics fédéraux	5,000 00
	Edifices militaires—Réparations, organes accessoires et annexes	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations et améliorations	80,000 00
	Edifices publics—En général	45,000 00
	Achat d'un appareil pour oblitérer les timbres	55,000 00

Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.

130	*Edifices et terrains publics à Ottawa—*	
	Eau	45,000 00
	Préposés d'ascenseurs	104,000 00
	Eclairage, y compris les ponts et routes	100,000 00
	Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens	420,000 00
	Département en général—Nettoyage des édifices, y compris $150 à E. Snowden pour le tir du canon à midi.	385,000 00
	Réparations, améliorations annexes et entretien	700,000 00
	Rideau-Hall, y compris les terrains, améliorations, ameublements, entretien, etc	60,000 00
	Rideau-Hall—Allocation portant sur le combustible et l'éclairage	19,000 00
	Service téléphonique	105,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Edifices fédéraux d'immigration—Réparations, ameublement, etc	25,000 00
	Station fédérale de quarantaine—Entretien et réparations	15,000 00
	Installation, fournitures et ameublement en général	175,000 00
	Chauffage	405,000 00
	Eclairage	225,000 00
	Eenrgie électrique pour faire fonctionner les ascenseurs, machines à oblitérer les timbres, etc	85,000 00
	Loyers	1,800,000 00
	Salaires des gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc	1,100,000 00
	Fournitures aux gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc	50,000 00
	Eau	83,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, et salaires des gardiens	28,000 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Entretien, réparations et améliorations	3,000 00

XV—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifices publics

117	Ottawa—Nouvel édifice départemental	1,500,000 00
	Ottawa—Edifice du Parlement	90,000 00
	Ottawa—Laboratoire du Conseil national de recherches	750,000 00
	Ottawa—Annexe à l'installation du chauffage central	200,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 29 avril écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée et elle est comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

HAVRES ET RIVIÈRES

Ile du Prince-Edouard

132	Alberton—Réparation de quai..	4,200 00
	Charlottetown—Reconstruction du quai ferroviaire..	48.000 00
	Georgetown—Réparation du quai..	2,200 00
	Quai des Haggerties—Réparations..	2,700 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	20,000 00
	Quai Hayden—Reconstruction..	5,000 00
	Newport—Réparation du quai..	3,500 00
	Pownal Bay—Réparation du quai..	2,300 00
	Souris Harbour—Réparations au brise-lames..	60,000 00
	Victoria—Réparations au quai..	1,100 00
	West River Bridge—Reconstruction et prolongement du quai	8.200 00
	Westville—Quai..	10,600 00
	Wood Islands—Réparations au brise-lames..	2,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 3 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et passées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXXIX—POSTES—SERVICE EXTERIEUR

314	Salaires et allocations..	17,295,464 40
	Service postal, y compris le service postal aérien..	16,305,000 00
	Divers, y compris $1,500 à Lucien Pacaud, secrétaire du Haut Commissaire, en tant que représentant du gouvernement canadien dans la Commission du câble du Pacifique; $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions ou aux dépendants des employés tués en service, les paiements susdits ne devant être faits que sur autorisation spéciale du Gouverneur en son conseil..	1,176,175 00
	Territoire du Yukon..	150,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

20	Postes—	
	Traitements, y compris le montant requis pour payer l'opérateur, grade 2, de la machine à poinçonner les cartes, d'après le décret du conseil..	1,375,039 00
	Dépenses contingentes..	215,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 2 mai écoulé, rapportée, lue la deuxième fois et passée, et elle est comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Nouvelle-Ecosse

	Argyle South—Quai	1,800 00
	Arichat—Prolongement de l'éperon	1,100 00
	Nailey's Brook—Prolongement de la jetée	3,000 00
	Barrington Passage—Jetées de protection contre les glaces	35,000 00
	Blanche—Dragage du bassin	2,500 00
	Blue Rocks—Réparations au brise-lames	1.200 00
	Bridgewater—Réparations et réfection du quai ferroviaire	10,000 00
	Brooklyn—Dragage, *The Mersey Paper Co., Ltd.*, devant contribuer un tiers du coût	70,000 00
	Canning—Réparations et améliorations au quai	4,800 00
	Cap St. Mary's—Eperon	2,000 00
	Clarke's Harbour—Quai	6,000 00
	Charlos Cove—Prolongement du brise-lames	8,500 00
	Cheggogin Point—Prolongement du brise-lames	10,500 00
	Comeauville—Prolongement du brise-lames	1,500 00
	Digby—Améliorations à la jetée	33.000 00
	Digby—Réparations et rénovations à la jetée	6,000 00
	Diligent River—Réparations du quai	1,700 00
	Drum Head—Réparations au quai	4,000 00
	Dublin Shore—Réparations et prolongement du brise-lames	3,800 00
	Finlay Point—Amélioration du havre	2,500 00
	Five Islands—Réparations au quai	2,500 00
	Fourchu—Amélioration du havre—*The British Metals Corporation (Canada)* devant contribuer un tiers du coût	75,000 00
	Fourchu—Réparation du quai	1,900 00
	Fox Island—Réparations au brise-lames	1,000 00
	Glace Bay—Reconstruction du quai	16,000 00
	Graff Beach—Réparation du brise-lames	2,900 00
	Grand Etang—Réparations à la jetée	3,000 00
	Grass Cove—Brise-lames-quai	2,000 00
	Guysborough—Dragage	5,300 00
	Halifax—(Lawlor's Island—Station de quarantaine)—Réparations du quai	2,400 00
	Halifax—(Lawlor's Island—Station de quarantaine)—Remplacement du quai	3,000 00
	Hantsport—Réparations au quai	3,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	80,000 00
	Havre au Bouche—Réparations au quai	1,400 00
	Inverness—Réparations à l'aménagement du port	3,600 00
	Jeddore—Prolongement du quai	1,500 00
131	Little Anse—Réparations au brise-lames	19,000 00
	Little Bras d'Or—Quai	2,300 00
	Livingstone's Cove—Dragage	6,400 00
	Little Judique Ponds—Prolongement du brise-lames	6,400 00

Little River Harbour—Brise-lames..	1,500 00
Liverpool—Dragage..	30,000 00
Malignant Cove—Prolongement du quai à parachever..	1,200 00
Margaree Harbour—Réparations et extension de l'aménagement du port..	4,500 00
Margaree Island—Prolongement du quai..	3,200 00
Meteghan—Prolongement du brise-lames..	5,000 00
Morden—Réparations au brise-lames..	2,000 00
Murphy's Pond, Port Hood—Améliorations au port..	4,500 00
McNutt's Island—Réparations aux travaux de protection du port..	1,300 00
Newport Landing—Réparations au quai..	1,800 00
New Harbour (comté Antigonish-Guysboro)—Jetée..	4,200 00
Nyanza—Réparation du quai..	1,200 00
Osborne—Reconstruction du quai..	1,600 00
Owl's Head—Réparation du quai..	2,300 00
Parrsboro—Réparations aux ouvrages de protection du port..	3,500 00
Peas Brook—Quai..	14,000 00
Petit de Grat—Dragage..	16,500 00
Pleasant Harbour—Réparation du quai..	1,400 00
Pictou—Réparations au quai ferroviaire..	10,000 00
Port Maitland—Prolongement du brise-lames..	50.000 00
Pye's Head—Quai..	5,000 00
St-Francis Harbour—Prolongement du brise-lames, dragages et éperon..	33,000 00
Short Beach—Prolongement du brise-lames..	7,500 00
Ship Harbour East—Réparation du quai..	2,900 00
Sober Island—Réparation du quai..	1,500 00
South Bay, Ingonish—Achat, reconstruction et prolongement du quai Corson..	6,000 00
Sydney—Quai..	16,500 00
Upper Port Latour—Réparations du quai et construction d'un mur de revêtement..	8,500 00
Wallace—Réparation au quai..	1,400 00
Wedgeport—Réparation du quai..	5,000 00
West Advocate—Prolongement du brise-lames—Quai..	26,500 00
West Green Harbour—Quai..	1,100 00
Yarmouth Bar—Réparations aux brise-lames..	3,000 00
Yarmouth Harbour—Dragage..	25,100 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 10 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et adoptées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU

Havres et rivières

Nouveau-Brunswick

Anderson's Hollow (Waterside)—Réparations au brise-lames.	5,000 00
Beaver Harbour—Reconstruction du quai..	15,000 00
Blue Cove—Reconstruction du quai..	1,100 00
Black's Harbour—Brise-lames..	5,000 00
Brantville—Quai..	11,000 00

	Bouctouche—Réparation du quai..	2,500 00
	Burnt Church—Réparation du quai..	5,000 00
	Burton Court House—Réparation du quai..	3,000 00
	Caissi's Cape—Brise-lames et jetée..	15,000 00
	Cambridge—Réparation du quai..	4,000 00
	Campbellton—Dragage..	13,600 00
	Cape Bald—Réparation au brise-lames..	5,000 00
	Cape Bald—Prolongement du brise-lames et dragage..	10,000 00
	Ile de Cocagne—Quai..	4,000 00
	Day's Landing (Chrystal Beach)—Reconstruction du quai..	3,000 00
	Dipper Harbour—Réparation au brise-lames..	5,000 00
	Digdeguash Basin—Quai..	4,800 00
	Douglastown—Réparation du quai..	1,000 00
	Eel River—Parachèvement du quai..	1,500 00
	Escuminac—Prolongement du brise-lames..	40,000 00
	Grande Anse—Prolongement du brise-lames et jetée..	12,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	60,000 00
133	Kouchibouguac—Quai..	9,000 00
	Lamèque—Prolongement du quai..	59,000 00
	L'Etête—Cale flottante..	1,500 00
	Maugerville—Réparation du quai..	5,500 00
	Middle Caraquet—Quai..	10,000 00
	Oromocto—Réparation du quai..	1,500 00
	Quai Palmer—Réparations..	3,200 00
	Pointe du Chêne—Réparations au quai et au brise-lames..	2,500 00
	Pointe-Sapin—Réparations au brise-lames..	1,500 00
	Richibucto Beach (Nord)—Pour reconstruire et prolonger les mûrs de revêtement..	3,000 00
	Richibucto Beach (Sud)—Réparations au brise-lames..	1,600 00
	Rothesay—Réparation du quai..	1,000 00
	Rivière Saint-Jean—Améliorations..	2,000 00
	St-Stephen—Réparation du quai..	4,500 00
	Seal Cove—Prolongement du brise-lames..	18,000 00
	Havre de Shippigan—Dragage..	16,800 00
	Shippigan Gully—Réparations au brise-lames et aux murs de revêtement..	2,500 00
	Stonehaven—Réparations au brise-lames..	5,000 00
	Tabusintac—Prolongement du quai..	3,000 00
	Havre de Tracadie—Murs de revêt. et brise-lames..	3,000 00
	White Head—Dragage..	20,500 00
	White Head (Gull Cove)—Brise-lames..	10,000 00
	Woodward's Cove—Prolongement du brise-lames..	20,000 00

Québec

Amos—Réparations et améliorations au quai..	1,350 00
Anse à Beaufils—Réparations aux jetées..	2,500 00
Anse à Louise—Mur de revêt., au quai de déviation..	1,600 00
Anse à Louise—Quai..	15,000 00
Anse aux Griffons—Quai..	20,000 00
Anse à Valleau—Prolongement de la jetée de déviation..	9,300 00
Anse du Moulin (Aurigny)—Réparations au brise-lames..	1,800 00
Anse St-Jean—Réparations et prolongement du quai..	25,000 00
Bagotville—Réparations et améliorations au quai..	13,700 00
Baie St-Paul—Réparations et prolongement des murs de soutènement..	15,700 00
Barachois de Malbaie—Murs de revêtement..	4,000 00

Belœil Station—Reconstruction de la jetée de protection.. ..	1,600 00
Berthierville—Reconstruction de brise-glaces..	5,800 00
Berthierville—Mur de soutènement..	4,900 00
Bic—Dragage..	2,500 00
Bic—Réparations au quai et améliorations à parachever.. ..	2,500 00
Bois Brûlé—Cale inclinée..	1,000 00
Bonaventure—Réparation au brise-lames-quai..	4,000 00
Bradore Bay—Quai..	25,000 00
Ile Bryon—Cale inclinée d'attérissage..	1,000 00
Cabano—Réparation du quai..	2,400 00
Cacouna—Réparation du quai..	3,400 00
Cacouna-est—Prolongement du quai..	3,000 00
Cannes de Roches—Améliorations au quai..	2,500 00
Cap Chat—Réparations et améliorations du port..	8,500 00
Cap Chat—Améliorations au havre—Un tiers du coût à échoir à *The Canadian Paper Board Co*..	25,000 00
Cap aux Os—Voie d'accès au quai et à la chaussée..	4,500 00
Caplan, rivière,—Prolongement du brise-lames..	3,000 00
Cap St-Ignace—Réparations au quai..	2,600 00
Charlemagne—Dragage..	10,000 00
Colonie des Grèves—Améliorations au quai..	1,800 00
Contrecœur—Dragage—Versements en acquit..	7,000 00
Côte Ste-Catherine—Reconstruction du quai..	4,000 00
Cross Point—Réparation du quai..	1,900 00
D'Aiguillon—Prolongement du quai..	2,800 00
Dolbeau (Grosse Roche)—Réparation du quai..	1,800 00
Donnacona—Améliorations du port—un tiers du coût à échoir à la *Donnacona Paper Co*..	50,000 00
Doucet's Landing (Ste-Angèle de Laval)—Reconstruction du quai..	37,000 00
Douglastown—Prolongement du quai..	6,200 00
Dundee—Améliorations des drains..	7,000 00
Dune du Sud—Cale inclinée..	1,000 00
East Templeton—Réparation du quai..	1,700 00
Fabre—Réparation du quai..	1,700 00
Pointe-aux-Pères—Réparations et améliorations au quai.. ..	7,200 00
Fauvel—Améliorations du quai..	2,000 00
Gascons—Réparation du quai..	2,000 00
Bassin de Gaspé—Débarcadère de traversier..	3,000 00
Grande-Anse (comté de Gaspé)—Quai..	15,000 00
Grande-Baie (St-Alexis)—Réparation du quai..	2,000 00
Grande-Entrée—Prolongement du pilotage..	4,800 00
Grand'Mère—Débarcadère..	6,000 00
Grandes Piles—Réparation du quai..	2,500 00
Grande Rivière (comté de Gaspé)—Quai de déviation..	2,500 00
Grande Vallée—Jetée et mur de revêtement..	5,000 00
Grindstone—Réparation du quai..	3,800 00
Grondines—Parachèvement du quai..	18,000 00
Grosse-Ile—Réparation du quai..	2,600 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	100,000 00
Hudson—Reconstruction du quai..	3,900 00
Iberville—Réparation du quai..	1,200 00
Ile Verte—Réparation du quai..	2,600 00
Ile Verte (rivière des Vases)—Réparation du quai..	1,500 00
Kamouraska—Réparation du quai..	6,000 00
La Butte—Ouvrages de protection..	1,500 00

	Lachine—Réparation de quai	5,000 00
	Lac Megantic—Améliorations aux protections de la rive	1,600 00
	Lac St-Louis—Dragage	50,000 00
	Lac Tiblemount—Quai	2,000 00
	Lanoraie—Réparations au quai	1,900 00
	Les Eboulements—Réparations au quai	10,000 00
	Les Escoumains—Reconstruction du quai	39,000 00
	L'Hôpital (Lapeyrère)—Brise-lames—Quai	5,000 00
	L'Islet—Réparations au quai	7,200 00
	Petite Rivière Montréal—Dragage—Le gouvernement provincial à contribuer à part égale	15,000 00
	Louiseville—Reconstruction du quai	16,000 00
	Malbaie—Réparations au quai	5,500 00
	Marsboro (Victoria Bay)—Réparations au quai	1,100 00
	Marsouins—Quai	5,500 00
	Matane—Améliorations au havre	33,000 00
	Mechins—Prolongement et réparation du quai	20,000 00
	Miguesha—Réparations au quai	1,550 00
	Mille Vaches—Réparations au quai	2,000 00
	Moisie—Travaux de protection	5,000 00
	Mont Louis—Quai et réparations aux ouvrages de protection	3,200 00
	Montmagny—Réparations au quai	7,000 00
	Montmagny—Améliorations aux murs de revêtement	30,000 00
	Natashquan—Réparation au quai et prolongement	19,300 00
	Newport—Remplacement du quai	10,000 00
	New Richmond—Réparations au quai	2,000 00
134	Nicolet—Dragage	10,000 00
	Etang Norton—Dragage—Le gouvernement provincial à contribuer à part égale	28,000 00
	Norway Bay—Reconstruction du quai	6,000 00
	Papineauville—Réparations au quai	3,300 00
	Paspébiac—Prolongement du quai	6,200 00
	Paspébiac-Est—Prolongement du brise-lames	7,000 00
	Peel Head Bay—Réparations au quai	1,600 00
	Peninsula—Brise-lames-quai	3,500 00
	Péribonka—Réparations au quai	3,500 00
	Petit Bonaventure—Prolongement du quai	3,500 00
	Petit Cap—Brise-lames	10,000 00
	Petite Rivière Est—Brise-lames	21,000 00
	Petite Rivière au Renard—Améliorations au port	6,000 00
	Petite Vallée—Prolongement du quai—Versements en acquit.	2,500 00
	Philipsburg—Améliorations du quai	2,000 00
	Pointe au Pic (Murray Bay)—Réparations au quai	21,300 00
	Pointe aux Outardes—Quai	21,400 00
	Pointe Claire—Reconstruction du quai; à condition que la municipalité cède sans réserve le quai et son emplacement	5,100 00
	Pointe Frégate—Débarcadère	1,500 00
	Portage du Cap—Iles Madeleine—Pompe à sable	4,500 00
	Port Daniel-Ouest—Brise-lames	5,000 00
	Port Daniel—Réparations au quai	5,000 00
	Port Lewis—Dragage	15,600 00
	Rivière Richelieu—Améliorations	150,000 00
	Rigaud—Réparations au quai	1,200 00
	Rimouski—Réparations au quai et améliorations	11,000 00
	Rivière au Tonnerre—Quai	50,000 00

Rivière au Renard—Prolongement du quai..	20,000 00
Rivière des Prairies—Améliorations..	40,000 00
Rivière Blanche (St-Ulric)—Réparations au quai..	1,700 00
Rivière du Loup (en bas)—Réparations au quai..	18,000 00
Rivière Laguerre—Dragage—Le gouvernement provincial à contribuer à part égale..	25,000 00
Rivière Ouelle—Réparations au quai..	2,900 00
Rivière St-François—Dragages..	19,000 00
Rivière Saint-Jean—Mur de protection..	10,000 00
Roberval—Réparations et améliorations au quai..	30,000 00
Ruisseau LeBlanc—Brise-lames; versement en acquit..	2,900 00
St-André—Reconstruction du quai..	5,500 00
Ste-Anne de Bellevue—Améliorations du quai..	1,000 00
St-Antoine—Reconstruction du quai..	5,600 00
Ste-Anne du Lac—Mur de soutènement..	1,370 00
St-Antoine de Tilly—Dragage..	64,000 00
St-Charles—Reconstruction du quai..	4,600 00
St-Charles de Caplan (Robichaud)—Prolongement du quai..	3,200 00
St-Cœur de Marie—Quai..	9,500 00
St-Eloi (Pointe à la Loupe)—Réparations au quai..	1,900 00
St-Etienne de Malbaie—Prolongement du quai..	8,500 00
Ste-Famille—Réparations au quai..	11,000 00
St-Félicien—Réparations au quai..	3,000 00
Ste-Félicité—Réparations au quai..	1,200 00
St-François—Améliorations au quai..	2,200 00
St-George de Malbaie (Chien Blanc)—Prolongement du brise-lames..	2,000 00
St-Godfroy—Réparations au quai..	2,400 00
St-Grégoire de Montmorency—Reconstruction du mur de revêtement..	8,000 00
St-Ignace de Loyola—Réparations au quai..	1,700 00
St-Irénée—Réparations au quai..	1,800 00
St-Jean Port Joli—Réparations au quai..	1,400 00
St-Juste du Lac—Prolongement du quai..	2,300 00
St-Laurent—Réparations au quai..	10,000 00
St-Liguori—Réparations au brise-lames..	3,000 00
St-Marc—Reconstruction du quai..	4,800 00
St-Michel de Bellechasse—Réparations au quai..	4,600 00
St-Ours—Améliorations du quai..	1,100 00
St-Paul Ile au Noix—Améliorations au quai..	6,000 00
Ste-Pétronille—Réparations et améliorations au quai..	11,000 00
St-Placide—Reconstruction du quai..	7,500 00
St-Roch des Aulnaies—Réparations au quai..	2,100 00
St-Sulpice—Brise-glaces..	4,800 00
St-Simon—Pour parachever le quai..	4,500 00
St-Zotique—Jetée de protection contre les glaces..	2,600 00
Sacré-Cœur—Pour parachever le quai..	3,500 00
Shelter Bay—Dragage..	10,000 00
Sorel—Améliorations du quai..	6,500 00
Stratford Centre—Réparations au quai..	2,400 00
Tadoussac (Anse Tadoussac)—Réparations au quai..	6,800 00
Templeton—Dragage..	43,000 00
Thurso—Reconstruction du quai, parachèvement..	13,000 00
Trois Pistoles—Réparations au quai..	3,300 00
Valleyfield—Améliorations de la voie d'accès à la chaussée..	2,000 00

Valleyfield—Dragage	50,000 00
Varennes—Brise-glaces; ouvrages de protection et améliorations du quai	25,000 00
Verdun—Reconstruction du quai	2,200 00
Ville-Marie—Réparations au quai	8,000 00
Rivière Yamachiche—Dragage	20,000 00
Yamachiche—Plate-forme-débarcadère	1,700 00
Rivière Yamaska—Dragage	12,000 00

Ontario

Beaverton—Reconstruction des ouvrages du port	2,000 00
Brockville—Réparations au quai	9,600 00
Burlington Channel—Améliorations	500,000 00
Port Burlington Channel—Achat et installation de force motrice	10,000 00
Byng Inlet—Dragage	24,000 00
Chatham—Améliorations à la rivière Thames	30,000 00
Chatham—Réparations au mur de soutènement	30,000 00
Cobourg—Améliorations au port	75,000 00
Collingwood—Dragage	168,000 00
Rivière des Français—Contrib. à constr. d'une écluse, la province d'Ontario devant contr. une somme égale	25,000 00
Goderich—Améliorations au port	205,000 00
Gravenhurst—Améliorations au port	4,000 00
Hamilton—Améliorations au port	212,000 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	75,000 00
Kincardine—Réparations et améliorations au port	50,000 00
Kingston—Dragage	7,000 00
Kingston—C.M.R.—Réparations et améliorations	3,100 00
Kingston—Prolongement de cale sèche	60,000 00
Kingsville—Réparations aux jetées	11,000 00
Leamington—Réparations au quai	7,000 00
Lion's Head—Dragage, pour compléter le paiement	2,600 00
Lion's Head—Réparations au quai	4,000 00
Little Current—Dragage	80,000 00
L'Orignal—Réparations au quai	1,500 00
Manitowaning—Quai	12,000 00
135 Meaford—Reconstruction du mur de soutènement	10,000 00
Minaki—Réparations au quai	3,300 00
Oakville—Réparations aux jetées	7,800 00
Owen Sound—Réparations et améliorations au port	55,000 00
Ile Pelée—Réparations aux jetées	9,000 00
Pénétanghishene—Réparations au quai	3,500 00
Port Arthur—Pour compléter paiements aux entrepreneurs pour améliorations du port, la compagnie *Thunder Bay Paper* contribuant pour un tiers au coût	4,900 00
Port Bruce—Réparations aux jetées	2,800 00
Port Burwell—Réparations et améliorations au port	200,000 00
Port Colborne—Réparations aux ouvrages de port	120,000 00
Port Dover—Réparations au port	120,000 00
Port Elgin—Dragage	3,000 00
Port Maitland—Reconstruction du brise-lames	100,000 00
Port Stanley—Réparations et améliorations au port	75,000 00
Baie de Providence—Améliorations au quai	5,000 00

Rondeau—Réparations et améliorations au port..	31,000 00
Sarnia—Dragage..	70,000 00
Rivière Saugeen—Réparations aux ouvrages du port..	17,000 00
Rivière Ste-Marie—Réparations au port..	52,500 00
Rivière Sydenham—Dragage..	22,500 00
Baie Taylor—Quai..	2,700 00
Tobermory—Quai—Pour compléter paiements..	2,000 00
Toronto—Dragages..	29,000 00
Wheatley—Réparations à la jetée..	3,000 00
Whitby—Reconstruction de jetée d'entrée..	31,000 00
Windsor—Réparations et améliorations au quai..	68,000 00

Manitoba

Port Gull—Réparations au quai..	2,500 00
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	10,000 00
Killarney—Reconstruction de barrage et passe migratoire..	1,100 00
136 Lac Pélican—Dommages-intérêts pour inondation de propriétés..	5,000 00
Riverton—Prolongement de quai..	4,000 00
Rivière Roseau—Améliorations..	30,000 00
Selkirk—Reconstruction du quai..	25,000 00

Saskatchewan et Alberta

Rivière Athabasca—Améliorations..	67,000 00
Lac Cold—Quai..	3,100 00
Barrage Craven—Règlement au complet..	25,000 00
Faust—Quai..	1,400 00
Fort McMurray—Entretien et reconstruction du quai-ponton	1,800 00
137 Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	10,000 00
Lumsden—Contribution à travaux de digue sur la rivière Qu'Appelle à Lumsden, la ville de Lumsden devant contribuer 25 p. 100 du coût ou approximativement $1,500..	4,500 00
Rivière et Lac Waskesiu—Améliorations de la navigation.. ..	20,000 00

Colombie-Britannique

Alice Arm—Réparations au quai..	1,600 00
Beaton—Remplacement du quai..	7,400 00
Bella Coola—Réparations au quai..	10,000 00
Baie Buckley—Améliorations à la cale du bateau-passeur.. ..	4,000 00
Rivière Campbell—Radeau et brise-lames..	7,200 00
Canoe—Prolongement du quai..	1,700 00
Rivière Columbia, en aval de Burton—Ouvrages de protection	2,500 00
Rivière Courtenay—Dragage..	71,200 00
Carcroft—Réfection du quai flottant..	1,100 00
Baie Crawford—Réparations au quai..	1,600 00
Rivière Crooked, Pack et Parsnip—Améliorations..	3,500 00
Deep Cove—Quai flottant et abords..	3,000 00
Baie Degman—Quai flottant..	1,300 00
Ile Denman—Remplacement du quai flottant et améliorations au quai du bateau-passeur..	1,900 00
Ile Digby—Réparations aux abords du quai flottant..	5,700 00
Ile Digby—Brise-lames..	2,800 00
Elkin's Point—Quai flottant..	3,000 00
Lake Fraser—Prolongements du quai et améliorations..	1,200 00

138	Rivière Fraser—Bras nord—Dragage	100,000 00
	Rivière Fraser—Améliorations	300,500 00
	Rivière Fraser (en bas)—Emploi d'un déblayeur	30,000 00
	Glenannon—Quai	6,400 00
	Gibson's Landing—Réparations au quai	2,400 00
	Ginols—Quai	9,000 00
	Gower Point—Quai flottant	1,500 00
	Gray Creek—Remplacement du quai	7,200 00
	Halcyon—Reconstruction du quai	7,600 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	65,000 00
	Irvine's Landing—Port Harbour—Quai	12,000 00
	Johnson's Landing—Remplacement du quai	6,600 00
	Killiney—Réparations au quai	2,300 00
	Kuskanook—Réparations au quai	3,000 00
	Ile Minstrel—Quai flottant	3,300 00
	Lac Mirror—Reconstruction du quai	7,900 00
	Needles—Remplacement du quai	8,500 00
	New Massett—Réparations au quai	2,500 00
	New Westminster—Réparations au quai	2,000 00
	New Westminster—Prolongement du quai	2,800 00
	Ile Nicomen—Ouvrage de protection et digue	35,000 00
	Rivière Okanagan—Améliorations	2,200 00
	Barrage régulateur Okanagan—Améliorations	6,300 00
	Phipp's Point—Prolongement du débarcadère	1,900 00
	Port Alberni—Prolongement au quai flottant	7,300 00
	Port Essington—Rénovation du quai flottant	4,100 00
	Port Moody—Réparations au quai	3,200 00
	Port Mann—Quai flottant	2,100 00
	Port Washington—Réparations au quai	3,500 00
	Rivière Powell—Parachèvement du brise-lames. La Powell River Co., Ltd., ayant déjà contribué sa part du coût des travaux, tel que convenu	3,400 00
	Rivière Powell—Réparations au quai	5,000 00
	Prince Rupert—Quais flottants	16,000 00
	Quatsino—Réparations au quai	1,200 00
	Roberts Creek—Prolongement du quai	6,000 00
	Royston—Réparations au quai	7,300 00
	Baie Shoal—Prolongement du quai	2,000 00
	Baie Shusharti—Rénovation du quai flottant	3,900 00
	Sidney—Entretien du débarcardère du bat.-pas. pour auto	3,000 00
	Sorrento—Reconstruction du quai	8,000 00
	Ile South Pender—Réparations au quai	3,500 00
	Summerland—Réparations au quai	1,500 00
	Ile Stuart—Quai flottant	3,500 00
	Squirrel Cove—Reconstruction du quai flottant	1,000 00
	Baie Union—Réparations au quai	5,300 00
	Vancouver—Parc Stanley—Ouvr. de prot. à l'av.-gr	8,000 00
	Vancouver—Premier bras de mer—Dragage	124,500 00
	Vancouver—Câle au poste aéronautique	5,000 00
	Victoria—Améliorations aux jetées de Ogden Point	46,000 00
	William Head—Station de quarantaine—Réparations au quai	6,100 00

Yukon

139	Rivières Stewart et Yukon—Améliorations	5,000 00

Dragage

141	Dragage—Provinces maritimes..	650,000 00
	Dragage—Ontario—Ontario et Québec..	600,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	125,000 00
	Dragage—Colombie britannique..	375,000 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

Nouvelle-Ecosse

143	Lignes télégraphiques et téléphoniques du Cap-Breton—Réparations et améliorations géénrales..	8,000 00
	Boularderie—Ligne télégraphique du Cap-Breton—Réparations générales, remplacement de poteaux, etc..	3,400 00
	Ligne télégraphique de Framboise à Sterling..	750 00
	Circuit téléphonique entre Ottawa Brook et West Alba.. ..	1,000 00

Ile du Prince-Edouard

144	Câble téléphonique entre le cap Traverse, I.P.-E., et le cap Tormentine, N.-B..	33,000 00

Nouveau-Brunswick

145	Lamèque—Pigeon Hill—Ligne téléphonique..	1,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 20 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

2	Bureau du secrétaire du Gouverneur général—	
	Traitements..	34,335 00
	Dépenses contingentes, y compris allocations de logement de $1,500 par année au secrétaire du gouverneur général..	72,500 00
21	Conseil Privé—	
	Traitements..	55,170 00
	Dépenses contingentes..	7,000 00
18	Bureau du Premier Ministre —	
	Traitements..	29,255 00
6	Affaires extérieurs—	
	Traitements, y compris la nomination de Laurent Beaudry et de John E. Read, à $6,000 chacun, nonobstant les dispositions de la loi du Service civil..	98,890 00
	Dépenses contingentes..	50,000 00

XXXIV—AFFAIRES EXTERIEURES

Londres

251	Salaires et dépenses du bureau du Haut Commissaire du Canada, y compris $2,000 d'émoluments additionnels pour le Haut Commissaire en sus de ceux qui sont autorisés par le ch. 15, S.R.C..	117,260 00

Bureau des passeports

250 Salaires et dépenses.. .. .. 28,500 00

Washington

252 Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le salaire et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.. .. .. 100,000 00

Paris

253 Pour payer les frais de représentation à Paris, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, du secrétaire et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications.. .. .. 80,000 00

Tokio

254 Pour pourvoir aux frais d'une représentation à Tokio, y compris salaires et allocations du ministre plénipotentiaire, secrétaires et personnel, nonobstant tout ce qui est contenu dans la Loi du service civil et ses amendements.. .. .. 75,000 00

Genève

255 Salaires et dépenses du bureau, Conseiller technique canadien 22,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 28 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

8 Immigration et Colonisation—
Traitements.. .. .. 314,505 00
Dépenses contingentes.. .. .. 45,000 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

54 Service extérieur d'immigration—
Traitements 1,080,000 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

55 Dépense casuelle pour l'immigration et dépenses générales, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, aux hôtelleries de femmes, aux provinces, et prêts pour achat d'animaux et de matériel pour les jeunes cultivateurs canadiens, suivant l'autorisation du gouverneur général en conseil.. .. .. 1,300,000 00

56 Plan de colonisation de l'Empire, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, hôtelleries de femmes, etc., suivant l'autorisation du gouverneur en conseil.. .. .. 1,000,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 29 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

57	Immigration chinoise—Traitements et dépense casuelle.. ..	70,000 00
58	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	4,000 00
59	Edifices d'immigration à Saint-Jean, N.-B...	8,900 00

XIII—PENSIONS ET SANTE

Santé

244	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "Proprietary" ou brevetés..	150,000 00
245	Pollution des eaux intérieures..	16,000 00
246	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, y compris les frais funéraires et aides aux marins nécessiteux..	240,000 00
247	Quarantaine—Taitements et dépense casuelle pour des districts organisés et la salubrité publique en d'autres districts; léproseries et Tracadie et de l'île Bentinck; la lèpre en général et la Loi concernant l'hygiène dans les travaux publics..	210,000 00
248	Immigration: inspection médicale..	300,000 00
249	Maladies vénériennes..	100,000 00

Pensions

232	Soins des malades, examen médical des pensionnaires..	2,600,000 00
233	Salaires—	
	Administration..	1,180,000 00
	Assurance..	50,000 00
	Hôpitaux et cliniques..	1,720,000 00
234	Compensation—Solde et suppléments..	1,900,000 00
235	Prêts d'entraînement..	2,000 00
236	Intérêt sur gratification pour service de guerre et caisse d'administration..	5,000 00
237	Secours aux chômeurs..	250,000 00
238	Frais d'administration et capital d'exploitation..	300,000 00
239	Responsabilité des patrons..	75,000 00
240	Emploi protégé..	175,000 00
241	Commission fédérale d'appel..	130,000 00
242	Octroi à la Légion canadienne, Ligue du service dans l'Empire britannique..	10,000 00
243	Octroi au fonds d'inhumation des soldats..	20,000 00

X—PENSIONS

75	Guerre européenne et milice active..	42,000,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

19	Pensions et Santé Nationale—	
	Traitements..	204,230 00
	Dépenses contingentes..	60,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 30 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

X—PENSIONS

73	Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest de 1885 et pension en général	35,000 00
74	Pensions— Aviation civile	5,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Ponts et chemins

142	Routes et ponts du Dominion en général	5,000 00
	Pont international sur la rivière St-Jean entre Clair, N.-B., et Fort Kent, Maine, l'Etat du Maine devant contribuer la somme de $130,000	130,000 00
	Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de Québec et d'Ontario contribuent chacun un tiers du coût	40,000 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et des abords	12,000 00

Lignes téléphoniques et télégraphiques

Québec

146	Reconstruction du réseau télégraphique de la rive nord du St-Laurent, à partir de Murray Bay, en allant vers l'est	25,000 00
	Service téléphonique des îles de la Madeleine—Réparations et améliorations générales	5,000 00

Alberta—Saskatchewan

147	Lignes télégraphiques de l'Alberta et de la Saskatchewan—Réparations et améliorations en général	21,000 00
	Island Hill—Ligne télégraphique Ile à la Crosse—Essartage de l'emplacement	11,500 00
	Rivière à la Paix—Edifice pour service télégraphique	5,000 00
	Reconstruction de la ligne télégraphique Grouard—Rivière à la Paix	3,800 00
	Ligne télégraphique de la Rivière à la Paix à Fort Vermilion.	75,000 00

Colombie-Britannique

148	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations générales	17,450 00
	Colombie-Britannique—District de l'Ile Vancouver—Réparations et améliorations générales	14,000 00
	Lignes télégraphiques et téléphoniques sur la terre ferme—Réparations et améliorations générales	8,000 00
	Lignes téléphoniques de Dawson Creek à Sunset Prairie	2,650 00
	Lignes téléphoniques de Rolla à Rolla Landing	2,500 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Réparations et améliorations générales	18,870 00
	Prolongement de ligne téléphonique sur l'île Galiano	2,025 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 31 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts de la somme ci-dessous, moins $1,000,000*)

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Chemins de fer

93	Chemins de fer du gouvernement canadien: Pour un service additionnel de traverse de convois de chemin de fer, y compris l'outillage de ce service entre le continent et l'île du Prince-Edouard (A voter de nouveau $780,000.00)	3,500,000 00

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Canaux

95	Canal Trent: Construction et améliorations (A voter de nouveau $4,500)	13,300 00
	Canal maritime Welland:	
96	Construction (A voter de nouveau $1,500,000)	10,000,000 00
97	Pour régler la réclamation de la *Canadian Dredging Co., Ltd.*, en ce qui regarde son contrat pour la section No 5	166,143 75
98	Allocation de $32,000 à la ville de Thorold et de $18,000 au village de Merritton pour aider à la construction d'un appareil de filtration	50,000 00
99	Ecluse de Saint-Ours—Reconstruction	200,000 00

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Canaux

100	Ontario—Canaux du St-Laurent, amélior. à Williamsburg	72,000 00
101	Elévateur de Port Colborne—Améliorations	21,500 00
	Canaux dans Québec—	
102	Carillon-Grenville, améliorations	9,500 00
103	Chambly, améliorations	66,000 00
104	Lachine, améliorations	12,000 00
105	Ecluse de Sainte-Anne, améliorations ($700 à voter de nouveau)	3,700 00
106	Canal de Trent—Améliorations ($101,450 à voter de nouveau)	274,175 00
107	En vue du règlement des réclamations de T. A. Brown Co. Ltd., entrepreneurs chargés de la reconstruction de l'écluse de Young's Point	1,365 67
108	Canal Welland—Améliorations	30,000 00

Divers

109	Arbitrages et sentences arbitrales	2,000 00
110	Commission des chemins de fer du Canada, entretien et opération	309,220 00
111	Wagons du Gouverneur général	2,500 00
112	Services divers, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement	38,000 00

113	Travaux divers non prévus..	1,000 00
114	Impressions et papeterie..	7,000 00
115	Levés et inspection —Canaux, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement.. ..	10,000 00
116	Fonds de prévoyance des employés de chemin de fer: Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la loi dite *Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund Act*, de manière que le payement minimum durant la période s'étendant du 1er janvier 1929 au 31 mars 1930 soit de $30 par mois au lieu de $20, tel que fixé par ladite loi..	50,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

25	Chemins de fer et Canaux—	
	Traitements, y compris H. F. Alward, avocat et conseil à $6,000..	274,065 00
	Dépenses contingentes..	38,000 00

XXXVIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

309	Personnel et réparations..	2,690,812 00

X—PENSIONS

70	J. L. Weller..	3,500 00

XXXV—DIVERS

299	Pour payer les salaires et les dépenses pour les relevés et recherches au sujet du chenal maritime du Saint-Laurent, y compris le comité national consultatif du Canada et ses employés, y compris D. W. McLachlan $1,500, et G. W. Yates, secrétaire, $1.200..	60,000 00
300	Allocations de commisération pour le Cap. Charles Tupper Knowlton, employé retiré après 34 ans au service du gouvernement, dabord au ministère de la Marine et des Pêcheries, puis sur les chemins de fer du gouvernement..	2,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Divers

149	Division de la comptabilité—Appointements des agents et des commis, frais de voyage et dépense casuelle du service extérieur..	25,000 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	83,000 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	495,000 00
	Fonctionnement, entretien de bateaux servant à l'inspection..	20,000 00
	Entretien et fonctionnement de barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires, relevés et règlement des dommages causés aux terrains..	50,000 00
	Musée national du Canada..	130,000 00
	Monument national sur la place Connaught..	75,000 00

	Jaugeage et mesurages des rivières	30,000 00
	Relevés et inspections	120,000 00
	Pour couvrir le solde de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200	5,000 00
	Allocation de commisération pour Alphonsine Thibault, veuve de feu Paul Thibault, contremaître au Bic, P.Q., qui a été mortellement blessé dans un accident survenu au cours de l'exercice de ses fonctions	3,355 00

XXXVIII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

310	Perception du revenu des Travaux publics	3,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Bassins de radoub

311	Bassin de radoub Champlain	97,000 00
	Bassin de radoub Lorne	42,000 00
	Bassin de radoub d'Esquimalt	81,400 00

Ports et rivières, travaux

312	Pont du chenal Burlington	8,500 00
	Barrage de la rivière des Français	6,500 00
	Kingston—Quais et ponts	10,100 00
	Rivière Montréal—Barrage à Latchford	4,300 00
	Rivière du Lièvre—Ecluse et barrage	4,400 00
	Rapides Saint-André—Ecluse et barrage	17,000 00
	Selkirk—Cale à réparations	3,000 00

XXXVIII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

En général

140	Ports et Rivières en général	30,000 00

XXXVIII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Lignes télégraphiques et téléphoniques

313	Ile du Prince-Edouard et terre ferme	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terre et sous-mer, dans le bas du Saint-Laurent, et des Provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles	218,000 00
	Alberta et Saskatchewan	114,000 00
	Colombie-Britannique—Terre ferme	36,000 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver	132,000 00
	Colombie-Britannique—District du nord	88,000 00
	Réseau principal du Yukon	139,000 00
	Service télégraphique et téléphonique en général	5,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 4 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXXV—DIVERS

298	Colonne Asoka pour le Canada à Delhi, Indes..	3,000 00
301	Subvention à l'Association des chefs constables du Canada..	500 00
302	Pour aider à supprimer la traite des blanches..	1,500 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

Chemins de fer

24	Travaux publics—	
	Traitements..	696,830 00
	Dépenses contingentes..	75,000 00

XV—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ports et rivières

118	Esquimalt, C.-B.—Cale sèche..	44,000 00
	Terminus des lacs inférieurs..	1,500,000 00
	Saint-Laurent supérieur—Améliorations de la voie navigable.	300,000 00
	Port-Arthur et Fort-William—Améliorations dans le port...	550,000 00
	Port de Québec—Bassin Champlain—Pour terminer les travaux..	120,000 00
	Sorel—Améliorations dans le port..	440,000 00
	Toronto—Améliorations dans le port..	125,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifices publics

378	—Ottawa—Deuxième immeuble nouveau de ministère..	200,000 00

Havres et rivières

379	Sorel—Améliorations au havre—Crédit supplémentaire.. ..	250,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics ....

Nouvelle-Ecosse

380	Springhill—Installation des garnitures..	4,500 00

Nouveau-Brunswick

381	Buctouche—Edifice public—Crédit supplémentaire..	5,000 00

Québec

	Acton Vale—Edifice public—Modifications..	2,000 00
	Arthabaska—Edifice public—Améliorations et réparations..	3,000 00
	La Tuque—Edifice public..	15,000 00

382	Montréal—Maison de détention pour les immigrants—Améliorations au système de chauffage..	5,000 00
	Québec—Edifice de la douane—Améliorations et réparations.	8,000 00
	Québec—Améliorations au service postal et installation à la gare du C.P.R.—A voter de nouveau..	6,500 00
	Richmond—Edifice public—Améliorations et réparations..	2,500 00
	Shawinigan Falls—Edifice public—Améliorations et modifications..	1,300 00
	St-Hyacinthe—Edifice public—Améliorations et réparations.	4,000 00
	St-Lambert—Edifice public—Améliorations et réparations..	3,000 00

Ontario

383	Barrie—Edifice public—Améliorations et réparations.. ..	4,000 00
	Hamilton—Tracteur pour service des postes..	1,300 00
	Kingston—C. M. R.—Quartiers pour le mess—Crédit supplémentaire..	55,000 00
	Oshawa—Edifice public—Installation d'un ascenseur et améliorations, etc.—Crédit supplémentaire..	1,000 00
	Ottawa—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales..	38,000 00
	Ottawa—Edifice de l'ouest—Ascenseur..	8,500 00
	Ottawa—Imprimerie nationale—Améliorations au chauffage.	6,300 00
	Ottawa—Edifices administratifs—Garnitures, etc.—Crédit supplémentaire..	25,000 00
	Stratford—Edifice public—Améliorations et réparations....	4,000 00
	Sudbury—Edifice public—Annexe et modifications—Crédit supplémentaire..	2,000 00
	St. Mary's—Edifice public—Améliorations et réparations..	5,000 00
	Walkerville—Edifice public—Améliorations et réparations..	4,500 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Chemins de fer

94 Chemin de fer de la baie d'Hudson, y compris une somme de $2,500 à E. B. Jost: construction et améliorations et la tête de ligne.. .. .. 6,500,000 00

Prêts à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

336 Sommes ne dépassant pas $53.750.000.00 pour faire face aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées (quand les sommes disponibles provenant de recettes d'exploitation ou de placements peuvent être insuffisantes) par ou pour la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ci-après appelée "LA COMPAGNIE" ou toute compagnie désignée ou mentionnée au chapitre 172 des Statuts revisés du Canada, 1927, et au chapitre 13 du Statut de 1920 faisant partie maintenant ou devant faire partie à l'avenir des chemins de fer Nationaux du Canada, ou par la Compagnie relativement à tout chemin de fer, propriétés ou travaux confiés à la compagnie de temps à autre sous le régime des dispositions de l'article 19 du chapitre 172

des Statuts revisés du Canada, 1927, ou par l'une ou plus d'une de ces compagnies, pour l'un ou la totalité des comptes suivants, ces dépenses ou ces dettes étant par les présentes déclarées autorisées:—

(*a*) Intérêt sur valeurs, billets ou autres obligations; paiement de loyer de lignes et matériel;

(*b*) Matériel: paiement sur le principal, sur le fonds d'amortissement, les divers billets à échoir ou échus et autres obligations garanties ou non;

(*c*) Déficit sur les recettes d'exploitation prévu ou constaté;

(*d*) Construction et améliorations, y compris coordination, acquisition de biens réels ou personnels.

La somme autorisée par les présentes peut être appliquée de temps en temps à la discrétion du gouverneur en son conseil pour solder les dépenses autorisées;

(*a*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux confiés à la compagnie tel que susmentionné;

(*b*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux n'étant pas ainsi confiés à la compagnie, sous forme de prêts en espèces, ou par voie de garantie: ou en partie d'une façon et en partie de l'autre subordonnément toutefois aux conditions suivantes:—

Si sous forme de prêts de la part de Sa Majesté, le ou les montants avancés à une ou plusieurs desdites compagnies seront remboursables sur demande, avec intérêt au taux fixé par le gouverneur en son conseil payable semi-annuellement, garantis si le gouverneur en son conseil l'ordonne et quand il l'ordonnera, par une ou plusieurs hypothèques sur ces propriétés, sous telle forme et contenant tels termes et conditions, non incompatibles avec les présentes, à la discrétion du gouverneur en son conseil.

Si les prêts proviennent de personnes autres que Sa Majesté (sans la garantie de Sa Majesté), les montants termes et conditions de ces prêts seront tels que le gouverneur en son conseil peut approuver au besoin.

Si sous forme de garantie, cette garantie pourra être une garantie générale couvrant la somme totale de l'émission, ou une garantie séparée figurant sur chaque obligation et pourra être du principal, de l'intérêt et du fonds d'amortissement (s'il en existe) des billets et obligations ou garanties d'une ou de plusieurs desdites compagnies spécifiées par le gouverneur en son conseil, lesquels billets, obligations ou garanties les compagnies ainsi spécifiées sont par les présentes autorisées à faire et émettre, quand il y a lieu, pourvu que le total de leur montant principal en souffrance à une époque quelconque, n'excède pas, avec toute partie des prêts représentés en espèces, le montant total mentionné dans ce crédit, savoir $53,750,000.00; et ladite garantie peut être

signée par le ministre des Finances ou toute autre personne autorisée par le gouverneur en son conseil, au nom de Sa Majesté sous telle forme et aux termes et conditions que le gouverneur en son conseil jugera convenables et applicables. Toute garantie ainsi signée constituera une preuve concluante, pour toute fin que les présentes dispositions ont été observées.

Si des prêts provisoires sont effectués ou négociés avant que le présent crédit soit périmé, de la part de Sa Majesté ou d'autres personnes, des billets, obligations ou valeurs garantis peuvent être émis ensuite, suivant les dispositions du paragraphe précédent du présent décret, pour renouveler, rembourser ou redresser ces prêts, en totalité ou en partie.

Toute compagnie ici mentionnée ou visée est par les présentes autorisée à aider et assister, de toute façon, toute autre ou toutes autres desdites compagnies, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, elle peut, pour ses propres besoins et pour les besoins desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières, de temps à autre;

(*a*) Emettre des billets, obligations ou autres valeurs, conjointement ou solidairement, à discrétion, pour les fins de toute garantie, offerte aux termes des présentes dispositions;

(*b*) Appliquer le produit de cette émission garantie, ou le montant des prêts reçus conformément à ces dispositions, au paiement des dépenses autorisées, pour son propre compte ou pour le compte d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières;

(*c*) Consentir des avances, pour faire face aux dépenses autorisées, à l'une quelconque de ces compagnies ou à toutes avec ou sans garanties, à discrétion.

Aucun acquéreur de ces billets, valeurs ou obligations garanties ne sera tenu de s'enquérir de l'application du produit de l'une quelconque des émissions de valeurs garanties.. .. .. 53,750,000 00

PRÊT À LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN, LTÉE

337 Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée, remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le gouverneur en son conseil peut déterminer, et pour être appliqué au paiement:—

De déficits dans l'exploitation de la compagnie et des navires sous le contrôle de la compagnie pendant l'année finissant le 31 mars 1929, et de la dépense imputable sur le capital.. .. .. 969,000 00

PRÊT À LA "CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LTD."

338 Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamship, Limited", remboursable sur demande, avec intérêt à un taux que fixera le gouverneur en son conseil, suivant les

termes et conditions que le gouverneur en son conseil peut établir et à être appliqué en paiement de:—

Déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1929, et ce qui est imputable sur l'intérêt.. .. .. 945,000 00

CHEMINS DE FER

Loi des taux de transport dans les provinces maritimes

339 Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1929-30, la différence, évaluée par la Commission des chemins de fer et par elle certifiée au ministre des Chemins de fer et canaux lorsqu'il le demande, occasionnée par application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les tarifs de taxes et les taxes normales (mentionnées à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1929, en vertu des tarifs approuvés, par les compagnies suivantes:

Atlantic Quebec & Western Railway.
Canada & Gulf Terminal Railway.
Chemins de fer Canadien du Pacifique, y compris la Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Co.
New Brunswick Coal and Railway Company.
Cumberland Railway & Coal Co.
Dominion Atlantic Railway.
Maritime Coal Railway & Power Co.
Quebec Oriental Railway Co.
Sydney & Louisburg Railway.
Temiscouata Railway.. .. .. 1,050,000 00

340 Pour solder au besoin, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, le déficit dans les recettes et revenus des lignes de l'Est, définies dans la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, occasionné en 1920 par suite de l'application de ladite loi;

(*a*) Montant du déficit (moins la partie dudit déficit spécifiquement prévue au paragraphe qui suit immédiatement) dans les recettes et revenus.. .. .. 4,526,645 00

(*b*) Montant du déficit dans les recette et revenus occasionné par suite de la diminution des taxes, en vertu de l'application de la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes.. .. .. 2,060,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

77 Administration.. .. .. 317,000 00

BUDGET PRINCIPAL

78 Services scolaires.. .. .. 500,000 00
79 Dépense casuelle.. .. .. 40,000 00
80 Services et ouvrages du génie.. .. .. 830.000 00
81 Fournitures.. .. .. 891,800 00
82 Etablissements de fabrication.. .. .. 587,000 00

83	Milice active non permanente..	2,315,000 00
84	Troupe permanente..	4,950,000 00
85	Collège militaire royal..	375,000 00
86	Levés topographiques..	45,000 00
87	Transport et fret..	215,000 00

SERVICE NAVAL

88	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissements du service naval, y compris la marine Royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaires canadiens..	3,600,000 00

AÉRONAUTIQUE

89	Aéronautique militaire du Canada—Travaux et entraînement de l'effectif de l'aéronautique militaire du Canada et des aviateurs de l'aéronautique auxiliaire et de la réserve, y compris l'entraînement du personnel de l'aviation civile	1,697,694 00
90	Aéronautique civile du Canada—Travaux et service pour les autres ministères du gouvernement, la photographie aérienne, patrouille forestière, et autres patrouilles concernant les fléaux des forêts et des céréales, le transport, contrôle de l'aviation civile, routes d'aviation, aérodromes et bases d'aviation, génie aéronautique, etc..	3,658,469 00

SERVICES GÉNÉRAUX

91	Pensions civiles—	
	Pension viagère à Robert Allen..	269 52
	Pension viagère à Walter Petitpas..	515 90
	Pension viagère à Florence Walker et enfants..	630 00
92	Divers—	
	Construction de poudrière, etc., à Halifax..	100,000 00

XXX—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

DÉFENSE NATIONALE

Bassin de MacKenzie

229	*Service de radio*—Entretien et exploitation du système de T.S.F. de la division du MacKenzie, ayant des postes à Dawson, Mayo, l'île Herschell, Aklavik, Fort-Simpson, Fort-Smith, Fort-Résolution et Edmonton..	140,500 00

XLI—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

334	Défense Nationale—	
	Services militaires..	130,000 00
	Services navals..	3,000 00

XXXV—DIVERS

294	Monuments de guerre..	170,000 00
295	Pour la part proportionnée du Canada aux dépenses faites par la Commission impériale des sépultures militaires, y compris contribution à la caisse destinée à l'entretien permanent des cimetières, sépultures et monuments..	573,780 00
296	Pour couvrir les dépenses légales, etc., au sujet de la réglementation de la navigation aérienne..	13,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 5 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

XL—COMMERCE

315	Loi des primes sur le cuivre, 1923, administration de la loi..	500 00
316	Loi des primes sur le chanvre, 1923, administration de la loi..	500 00
317	Service des nouvelles britanniques et étrangères..	32,000 00
319	Service de renseignements commerciaux (y compris diverses dépenses pour le développement et l'expansion du commerce canadien)..	750,000 00
320	Bureau de la Statistique fédérale..	140,000 00
321	Electricité et gaz, y compris la commission électro-technique internationale..	231,500 00
322	Administration de la loi de l'électricité et du courant (exportation de l'énergie électrique)..	1,000 00
323	Loi de poinçonnage de l'or et de l'argent..	6,000 00
324	Conseil cons. hon .des rec. scient. et in..	400,000 00
325	Bureau international des tarifs douaniers..	666 00
326	Bureau cinématographique..	75,000 00
327	Impressions des documents du Parlement et des ministères, y compris l'Annuaire du Canada..	130,000 00
328	Inspection des poids et mesures (y compris le Bureau international des poids et mesures)..	345,000 00
329	Publicité et annonce au Canada et à l'étranger, les pays européens exceptés..	100,000 00
330	Publicité et annonce dans les Iles britanniques..	150,000 00
331	Expositions, non compris la somme requise par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation..	265,000 00
332	Expositions en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, sommes requises par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation..	110,000 00
333	Edifice d'expositions, Londres, Angleterre..	25,000 00

XVII—SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTES ET AUX NAVIRES

Océan Atlantique

Service à vapeur entre le Canada et le Sud-Africain..	125,000 00
Service à vapeur entre le Canada et Terre-Neuve..	35,000 00
Service à vapeur entre l'est du Canada et le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine..	100,000 00

Océan Pacifique

Service à vapeur entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	100,000 00
Service à vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine Charlotte..	21,000 00
Service à vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	25,000 00
Service à vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..	15,000 00

Service à vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	24,800 00
Service à vapeur entre Vancouver et les ports sur Howe-Sound..	5,000 00
Service entre Vancouver et les Antilles anglaises..	36,000 00
Services locaux	
Service à vapeur entre Baddeck et Iona..	10.500 00
Service à vapeur entre Charlottetown et Pictou..	35,000 00
Service à vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday..	5,000 00
Service entre Dalhousie, N.-B., et Carleton, Qué..	3,000 00
Service à vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme..	20,000 00
Service à vapeur entre Halifax, Canso et Guysborough..	9,000 00
Service à vapeur entre Halifax, LaHave et les ports de la rivière LaHave..	6,000 00
Service à vapeur entre Halifax et Sherbrooke..	1,500 00
Service à vapeur entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..	6.000 00
Service à vapeur entre Halifax et la baie Saint-Laurent..	3.600 00
Service à vapeur entre Halifax, Cap-Breton-Sud et le lac Bras-d'Or..	5.000 00
Service à vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton	6,000 00
Service à vapeur entre les îles Miscou, Shippigan et la terre ferme..	2.000 00
Service à vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat..	13.000 00
Service à vapeur entre Mulgrave et Canso..	27,400 00
Service à vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale..	14.000 00
Service à vapeur d'hiver entre Murray Bay et la rive nord..	32,900 00
Service à vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, arrêts à tous les ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie de Miramichi..	4.500 00
150 Service à vapeur entre Parrsboro, Kingsport et Wolfville..	5.000 00
Service à vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme..	11.000 00
Service à vapeur entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp..	11,000 00
Service de goélette entre Pictou, New-Glasgow et les ports du comté d'Antigonish..	1,000 00
Service à vapeur entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	50,000 00
Service à vapeur entre Port-Mulgrave, St-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain..	10,350 00
Service à vapeur entre Québec, Natashquan et Harrington et autres ports situés sur la rive nord du golfe St-Laurent	85.000 00
Service à vapeur entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports de la rive sud du golfe St-Laurent..	60.000 00
Service à vapeur entre Rimouski et Pointe-aux-Outardes..	10.000 00
Service à vapeur entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord..	15.000 00
Service à vapeur entre Ste-Catharine's Bay et Tadoussac..	5.000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Rivière à l'Ours et autres ports d'escale..	2,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et Bridgetown..	1,000 00
Service à vapeur entre St-Jean en Centreville..	1,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et Digby..	15,000 00

Service à vapeur entre St-Jean, Digby, Annapolis et Granville..	2,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Margaretville et autres ports sur la baie de Fundy..	4,500 00
Service à vapeur entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..	5,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et St-Andrews et autres ports d'escale..	4,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale..	18,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et Weymouth..	1,500 00
Service à vapeur entre Summerville, Burlington et Windsor, Nouvelle-Ecosse..	500 00
Service à vapeur entre Sydney et la baie St-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale..	18,000 00
Service à vapeur entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occ. du Cap-Breton..	18,000 00
Service à vapeur entre Sydney et Whycocomagh..	16,000 00
Service entre Trois-Pistoles et Les Escoumains..	1,000 00
Octroi au Gouvernement de la Colombie-Britannique pour l'amélioration du service postal sur les cours d'eau intérieurs..	3,000 00
Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés..	5,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

28 Commerce—

Traitements..	572,625 00
Dépenses contingentes..	40,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

SUBVENTION AUX PAQUEBOTS-POSTES ET AUX NAVIRES

	Colombie-Britannique et Australie—Service entre..	80,000 00
	Est du Canada et Brésil, Uruguay et Argentine—Service à la vapeur entre—Crédit supplémentaire..	20,000 00
	Halifax et Baie St-Laurent—Service entre—Crédit supplémentaire..	1,200 00
402	Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat—Service entre—Crédit supplémentaire..	2,000 00
	Rimouski et Pointe-aux-Outardes—Service entre—Crédit supplémentaire..	2,500 00
	Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway—Service à la vapeur entre—Crédit supplémentaire..	892 86

GOUVERNEMENT CIVIL

353 *Commerce*—

Traitements—

Pour nommer Karl G. Chamberlain, commis en chef du bureau de l'honorable ministre à $3,720 par année, à compter du 1er avril 1929..	3,720 00

COMMERCE

450	Bureau international des tarifs douaniers—Crédit supplémentaire..	659 00
451	Impression des publications parlementaires et départementales, y compris l'annuaire du Canada—Crédit supplémentaire..	4,500 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XL—COMMERCE

318	Administration de la Loi des grains du Canada, y compris l'administration, l'exploitation, l'entretien et le matériel des élévateurs..	2,618,570 00

XVII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

151	Entretien et réparation de steamers et brise-glaces de l'Etat.	1,650,000 00
152	Remplacement de trois navires du gouvernement fédéral, qui ne sont plus en état de service..	550,000 00
153	Examen de capitaines et seconds..	20,500 00
154	Enquête sur les naufrages..	6,000 00
155	Dépenses des écoles de navigation..	9.000 00
156	Pour pourvoir au soutien temporaire des marins indigents..	5,000 00
157	Enregistrement des navires..	3,000 00
158	Enlèvement d'obstacles des eaux navigables..	5,000 00
159	Inspection des envois de bestiaux..	4,500 00
160	Continuer les subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique..	45,000 00
161	Dépenses imprévues et diverses..	12,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 6 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVIII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

162	Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes..	80,000 00
163	Relevé hydrographiques, et entretien, et réparations des steamers employés à ces relevés..	495,000 00
164	Service radiotélégraphique et construction et entretien de postes de radiotélégraphie sur le littoral et administration générale des dispositions de la Loi et des règlements de radiotélégraphie, dans tout le Dominion..	843,505 00
165	Service de T.S.F.—Amélioration générale des conditions de réception pour les auditeurs patentés..	237,160 00
165*a*	Dépenses d'une commission chargée de faire enquête sur la situation de la radiofusion au Canada et de faire des recommandations quant à l'administration, à la gestion, au contrôle et aux dépenses..	10,000 00

166	Construction d'un brise-glaces pour le détroit d'Hudson...	759,000 00
167	Construction d'un nouveau brise-glaces pour le service du fleuve Saint-Laurent..	359,000 00
168	Frais de délégués canadiens à la conférence internationale sur la protection de la vie en mer..	25,000 00

XIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

169	Canal de navigation du fleuve St-Laurent—Entretien, fonctionnement, réparation de la flotte des dragues; navires, embarcations et outillages nécessaires; entretien, fonctionnement et réparation du chantier maritime de Sorel.	3,108,000 00
170	Construction de barrages de régularisation et de retenue dans le fleuve St-Laurent..	1,100,000 00

XX—PHARES ET SERVICE COTIER

171	Agences, loyers et dépense casuelle..	236,000 00
172	Salaires et allocations des gardiens des phares..	750.000 00
173	Somme requise pour verser une allocation de commisération, à John Davidson, ex-gardien de phare à Cape Madge, C.-B.	500 00
174	Entretien et réparation des phares..	900,000 00
175	Construction de phares et aide à la navigation, y compris la réglementation de la navigation aux endroits où la chose est jugée nécessaire..	930,000 00
176	Service de signaux..	120,000 00
177	Administration du pilotage..	250.000 00
178	Entretien et réparations des quais..	10,000 00
179	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et aux autres endroits jugés favorables à la navigation..	44,000 00
180	Somme requise pour payer une pension aux pilotes—Joseph Lapointe, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Joseph Plante, Victor Vézina, Raymond Paquet, Alfred LaRochelle, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Treffié Délisle, Adjutor Baillargeon, F. X. Desmeules, Joseph Pouliot, Jules Asselin, Frédéric Bouffard, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Elzéar Normand, Philéas Lachance, L. H. Lapierre, J. T. St-Laurent, J. V. Gourdeau, Samuel Rioux, Joseph LaRochelle, Arthur Koenig, J. Alphonse Lachance, Raoul Lachance, J. O. Lachance, J. H. Talbot J, B. Bernier, Alphonse Paquet, Joseph Vézina..	9,900 00
181	Allocation au capitaine du port à Amherstburg pour surveillance des phares et des bouées sur la rivière Ste-Claire, la rivière Détroit et le lac Erié et autres services rendus en rapport au service du phare pendant la saison de navigation de 1929..	600 00

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la marine

186	Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $500 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa...	330,000 00

XXII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

187	Inspection des bateaux à vapeur..	145,080 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

14	Marine et Pêcheries—	
	Traitements..	546,920 00
	Dépenses contingentes..	90,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

SERVICE OCEANIQUE ET FLUVIAL

403	Somme requise pour rembourser le Board of Trade britannique des dépenses contractées pour le soulagement des matelots canadiens nécessiteux et non autorisés par la loi de navigation au Canada..	2,549 85
404	Pour rembourser la *Quebec Salvage and Wrecking Company, Limited* d'une somme payée au gouvernement sur ses bénéfices nets en sus de celle stipulée par contrat.. ..	4,139 75
405	Levés hydrographiques et entretien, et réparations des steamers employés à ces levés—Crédit supplémentaire..	65,000 00
406	Pour la construction d'un nouveau steamer pour les levés hydrographiques..	400,000 00
407	Pour le paiement des dépenses d'une commission devant s'enquérir de la situation concernant l'émission radiotéléphonique au Canada et formuler des suggestions relativement à l'administration, à la direction et surveillance et aux besoins financiers de ce service—Crédit supplémentaire	15,000 00
408	Pour l'établissement d'un service de patrouille pour étudier les conditions de navigation dans le détroit d'Hudson et la baie d'Hudson (à voter de nouveau)..	20,000 00
409	Pour la construction d'un brise-glace pour le détroit d'Hudson—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau $195,000)..	205,000 00
410	Pour la construction d'un nouveau brise-glace pour le service du fleuve St-Laurent—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau $400,000)..	440,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL—MINISTERE DE LA MARINE

411	Canal de navigation du fleuve St-Laurent—Pour entretien, fonctionnement et réparations de la flotte des dragues, pour les bateaux et l'équipement nécessaires, ainsi que pour le maintien, le fonctionnement et la réparation du chantier Maritime de Sorel—Crédit supplémentaire (à voter de nouveau)..	67,297 00
412	Somme requise pour indemniser Euclide Fréchette, ci-devant membre de l'équipage du navire M.M.G.C. "Bellechasse" de blessures subies dans l'exécution de ses fonctions....	1,237 10
413	Allocation de commisération à Jules Bernier, prère de Josaphat Bernier, ci-devant membre de l'équipage du chaland à trémie n° 3 du gouvernement fédéral..	1,000 00

414	Pour le paiement des frais de justice déboursés par dame Rose-Anne Cournoyer, relativement au décès de son époux, feu Pierre Péloquin, ci-devant employé au chantier maritime du gouvernement à Sorel..	201 00

PHARES ET SERVICE COTIER

415	Salaires et allocations des gardiens de phares—Crédit supplémentaire..	25,000 00
416	Entretien et réparation des phares—Crédit supplémentaire..	50,000 00
417	Paiement supplémentaire pour brisement de glace dans la baie du Tonnerre, saison de 1928-29..	14,000 00
418	Somme requise pour rembourser certains marchands de Victoria (C.-B.), pour matériaux fournis et employés dans la construction pour le gouvernement de deux bateaux pour le service des phares..	8,459 77

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXIII—PECHERIES

188	Salaires et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries..	1,160.000 00
189	Pour construire des passes migratoires et déblayer les rivières	20.000 00
190	Frais de justice et dépense casuelle..	6.000 00
191	Pour aider à la conservation et au développement des pêcheries en eau profonde et de la demande du poisson..	130,000 00
192	Pour l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries..	5,000 00
193	Pisciculture..	442,000 00
194	Ostriculture..	35,000 00
195	Pour le paiement de primes pour la destruction des phoques, à fourrure dans les eaux de marées..	50,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 8 juin écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, et elle est comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

17	Revenu National—	
	Traitements..	745,840 00
	Dépenses contingentes..	50,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 10 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXXVI—REVENU NATIONAL

Appointements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil et édifices provis. douan. et loyers.. ..	7,815,975 00

	Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection, et service se rattachant à la Commission des douanes; et montant requis pour créer des positions, nommer et payer appointements et dépenses des estimateurs fédéraux des enquêteurs et réclamations de remises..	1,175,755 00
	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas, instruments, etc., pour divers ports de déclaration, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules de loi, frais judiciaires, primes sur polices de garantie, et uniformes des douaniers..	700,000 00
308	Pour pourvoir aux frais d'entretien des croiseurs du revenu et du service de prévention, et un montant requis pour créer des positions et nommer des agents, ayant la mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes du revenu qui seront dénoncées, pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu..	2,007,933 00
	Montants devant être payés au ministère de la Justice, pour des fins de prévention, lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents chargés de réprimer la contrebande et de faire enquête sur les fraudes signalées sur le revenu, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, ces positions et ce personnel ainsi créés devant être soustraits à ladite loi	100,000 00
	Administration de la Loi taxant les profits d'affaires 1916 et de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917, et de leurs modifications, et l'autorisation à cet effet de créer des positions et de faire des nominations en dépit de toute disposition contraire dans la Loi du service civil, et les positions susdites et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de $8,000 pour le commissaire de l'Impôt sur le revenu..	2,200,000 00
	Pour payer MM. Clarkson, Gordon, Dilworth, Guilfoyle et Nash pour services rendus par enquêtes et poursuites des brasseurs..	15,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

REVENU NATIONAL

Pour pourvoir à la rémunération des services rendus par MM. Clarkson, Gordon, Dilworth, Guilfoyle et Nash, relatifs à la besogne entraînée par les rapports du comité spécial et de la Commission royale relatifs aux investigations spéciales sur la taxe des ventes..	10,000 00

447	Pour pourvoir au paiement intégral d'une allocation de commisération à la veuve de feu C. E. McDonald, sous-percepteur des douanes et de l'accise à Port-Borden, lequel a été tué accidentellement, lorsqu'il s'en revenait chez lui de son travail..	3,000 00
	Pour pourvoir a upaiement intégral d'une allocation de commisération à la veuve de feu T. Ingalls, officier du service de surveillance des douanes et de l'accise, qui a été tué accidentellement au cours de ses fonctions..	3,000 00
	Pour pourvoir au paiement intégral d'une indemnité à Henry Mayo, ancien membre de l'équipage du bateau n° 3 de la patrouille des douanes—M. Mayo a été blessé à l'œil dans l'accomplissement de ses fonctions ce qui l'a rendu presque aveugle..	2,500 00
	Pour pourvoir au paiement intégral d'une indemnité à Edwin P. Clark, ancien membre de l'équipage du croiseur des douanes *Bayfield*, M. Clark a été blessé au dos, ce qui a été la cause d'une maladie ultérieure..	2,673 00
	Traitements et dépenses de voyage des inspecteurs des ports et des autres officiers en tournée d'inspection et relatifs à la Commission des douanes—Crédit supplémentaire.	55,100 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Ministère

199	Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs en vertu de la loi des explosifs, c. 62, S.R. 1927..	12,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 11 juin écoulé, est rapportée lue la deuxième fois et agréée, et elle est comme suit:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts de la somme ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

44	Fermes expérimentales, y compris les édifices nouveaux nécessaires..	2,050,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu.—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1930, la somme de $243,168,149.17 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

M. Robb, présente alors un Bill No 365, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930,—lequel est lu une première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, référé au comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

M. l'Orateur dépose sur la Table l'organisation et l'établissement des positions permanentes du personnel de la Chambre des Communes, 1929.

Organisation et établissement des positions permanentes du personnel de la Chambre des Communes, 1929

Hauts fonctionnaires de la Chambre.

Greffier de la Chambre.
Sous-greffier.
Sergent d'armes.

Division des Lois.

2 Greffiers légistes conjoints.
1 Commis, Classe 4.
1 sténographe, Classe 3.

Service de traduction, division des Lois.

1 traducteur en chef.
2 traducteurs parlementaires.

Division de traduction générale.

1 traducteur en chef.
10 traducteurs parlementaires.

Division des Journaux.

1 Chef des journaux anglais.
1 sous-chef des journaux anglais.
1 Secrétaire de la division, premier commis.
1 Chef des journaux français.
1 Sous-chef des journaux français.
1 Greffier des Ordres et avis.

Division des comités et de la législation privée.

1 Chef de la Division.
1 Sous-chef.
1 Greffier sénior des Comités.
1 Greffier des comités.
1 Greffier des pétitions.
1 Commis, Classe 3.

Division du reportage.

1 Rédacteur des Débats en chef de la division.
1 Rédacteur conjoint et rapporteur.
7 Rapporteurs parlementaires.
1 Rapporteur parlementaire et rapporteur senior des Comités.
3 Assistants rapporteurs parlementaires.
1 Rédacteur des Débats français et chef du personnel de reportage français.
1 Rapporteur parlementaire (Français).

Service de traduction des Débats.

1 Chef de la Division.
1 Sous-chef de la Division.
14 Traducteurs parlementaires.

Division du comptable.

1 Comptable en chef de la Chambre des Communes.
1 Comptable de division, Classe 2.
1 Commis, Classe 3.

Division des documents parlementaires.

1 Chef de la Division des documents parlementaires.
1 Commis, Classe 4.

Division de la papeterie.

1 Chef de la Division.
1 Commis, Classe 4.
1 Commis, Classe 2.

Division du service de la sténographie des députés.

1 Chef de la Division.
2 Sténographes, Classe 3.

Division des postes.

1 Maître de poste.
1 Assistant du maître de poste.
1 Commis.

Division de la salle de lecture.

1 Gardien de la salle de lecture.
2 Assistants du gardien de la salle de lecture.

Secrétaires.

1 Secrétaire de Son Honneur le Président de la Chambre.
(A être nommé par monsieur le Président).
1 Secrétaire du Greffier de la Chambre.

Service conjoint de la distribution des documents parlementaires.

1 Chef de la Division.
1 Sous-chef de la Division.
1 Commis, Classe 3.
1 Commis, Classe 2.

Division du sergent d'armes.

1 Assistant du Sergent d'armes.
1 Administrateur du restaurant parlementaire conjoint.
1 Secrétaire du Sergent d'armes.
1 Chef des messagers parlementaires et Concierge.
1 Sous-chef des messagers parlementaires.
3 Messagers confidentiels.
2 Chefs des pages.
2 Surveillants du ménage.
2 Concierges parlementaires.
3 Messagers parlementaires.

1 Chef du service de protection.
1 Sous-chef du service de protection.
4 Sergents du service de protection.

Sur motion de M. Rinfret, résolu,—Que l'organisation et l'établissement des positions permanentes du personnel de la Chambre des Communes, déposée sur la Table de la Chambre ce jour, soit adoptée.

M. Mackenzie King (Prince-Albert) propose,—Que la Chambre procède aux bills privés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Les bills privés sont en conséquence appelés.

Le Bill No 357 (S9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabelle Henderson," est lu la troisième fois et passé.

M. Brown propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 140; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, sur division, savoir:

Bill No 337 (Z8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Ernest True."

Bill No 338 (A9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Glenville Wesley Potter."

Bill No 339 (B9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Mitchell."

Bill No 340 (C9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Enfield."

Bill No 341 (D9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Elizabeth Barton."

Bill No 360 (U9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Oretta Taaffe."

Bill No 361 (V9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Alexander Banson."

Bill No 362 (W9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Rebecca Allison."

Bill No 363 (X9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney James Black."

Bill No 364 (Y9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Llewellyn John Chubb."

Bill No 316 (E8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine McRae Beattie McRae."

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Sanderson, pour la troisième lecture du Bill No 296 (O7) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edwin Walker."

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Baldwin,	Kay,	Robb,	Steedsman,
Bancroft,	Kellner,	Ross (Kingston Cité),	Stewart (Leeds),
Bell (Saint-Antoine),	McLean (Melfort),	Ryerson,	Stirling,
Bock,	McIntosh,	Sanderson,	Taylor,
Bowen,	McKenzie,	Senn,	Telford,
Bowman,	McPhee,	Simpson,	Therson,
Casselman,	McRae,	Sinclair	Totzke,
Elliott,	Malcolm,	(Wellington-Nord),	Vallance,
Fraser,	Neill,	Smoke,	Ward,
Hepburn,	Ralston,	Spotton,	Young
Johnston (Long-Lake),			(Saskatoon—40.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,	Coote,	Garland (Bow-River),	Lucas,
Benoit,	Fansher	Heaps,	Luchkovich,
Bourassa,	(Last-Mountain),	Jelliff,	Smith (Stormont),
Brown,	Forke,	Kennedy,	Speakman,
Campbell,	Gardiner,	Letellier,	Spencer—19.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 348 (I9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Coit Dargavel," est considéré en comité général, rapporté sans amendement;

M. Casselman propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bancroft,	Kay,	Robb,	Steedsman,
Bell (Saint-Antoine),	McLean (Melfort),	Ross (Kingston Cité),	Stewart (Leeds),
Bock,	McIntosh,	Ryerson,	Stirling,
Bowen,	McKenzie,	Sanderson,	Taylor,
Bowman,	McPhee,	Senn,	Telford,
Casselman,	McRae,	Simpson,	Thorson,
Elliott,	Malcolm,	Sinclair	Totzke,
Fraser,	Neill,	(Wellington-Nord),	Vallance,
Hepburn,	Ralston,	Spotton,	Young
Johnston (Long-Lake),			(Saskatoon)—36.

CONTRE:

Messieurs

Adshead,	Coote,	Garland (Bow-River),	Letellier,
Baldwin,	Fansher	Heaps,	Lucas,
Benoit,	(Last-Mountain),	Jelliff,	Luchkovich,
Bourassa,	Forke,	Kellner,	Smith (Stormont),
Brown,	Gardiner,	Kennedy,	Speakman,
Campbell,			Spencer—21.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Sur motion de M. Casselman, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles les bills suivants sont fondés.

Bill No 336 (Y8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William John Blight."

Bill No 344 (E9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Blackwood Gibb."

Bill No 345 (F9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Spencley."

Bill No 346 (G9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Farrow."

Bill No 347 (H9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn May Warren."

Bill No 348 (I9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lewis Coit Dargavel."

Bill No 349 (J9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Maud Gendron."

Bill No 350 (L9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Ainsworth."

Bill No 351 (M9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sarah Bercovitz."

Bill No 352 (N9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Frederick Wilson."

Bill No 353 (O9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roy Franklin Beattie."

Bill No 354 (P9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John George Laney."

Bill No 355 (Q9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Nott."

Bill No 356 (R9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Thomas Legge."

Bill No 358 (T9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emil Henry Hornburg."

Bill No 296 (O7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Edwin Walker."

Bill No 337 (Z8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Ernest True."

Bill No 338 (A9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Glennville Wesley Potter."

Bill No 339 (B9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Mitchell."

Bill No 340 (C9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Enfield."

Bill No 341 (D9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Elizabeth Barton."

Bill No 360 (U9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Oretta Taaffe."

Bill No 361 (V9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank William Benson."

Bill No 362 (W9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Rebecca Allison."

Bill No 363 (X9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney James Black."

Bill No 364 (Y9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Llewellyn John Chubb."

Bill No 316 (E8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine McRae Beattie McRae."

Bill No 287 (F7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Milson Ruggles."

Bill No 322 (K8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Elizabeth Greene."

Bill No 113 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antoine Joseph Bourdon."

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 365, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.
Loi pour faire droit à Calvert Mitchell Carruthers.
Loi pour faire droit à Florence Jane Sheppard.
Loi pour faire droit à William Ernest Foulkes.
Loi pour faire droit à Harry Babington Millward.
Loi pour faire droit à Alla Chretter.
Loi pour faire droit à Myrtle Virginia Maulson.
Loi pour faire droit à Claude Le Cheminant.
Loi pour faire droit à Alice Gladys Barkey.
Loi pour faire droit à Irene Mabel Usher.
Loi pour faire droit à Anna Estella Denike.
Loi pour faire droit à Elizabeth Spain.
Loi pour faire droit à Louisa Hitchman.
Loi pour faire droit à Minerva Elliott.
Loi pour faire droit à Edyth May Shields.
Loi pour faire droit à Mary Melvina Guerin
Loi pour faire droit à Marion Ruth Laidman.
Loi pour faire droit àSophia Love.
Loi pour faire droit à Harry Freeman Switzer.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé sur l'embranchement de Murray Harbour à un point situé dans la subdivision de Georgetown des Chemins de fer du gouvernement canadien, dans la province de l'Ile du Prince-Edouard.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de Sunny-Brae à Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé dans la subdivision de Dundas, près Brantford, à un point situé dans la subdivision de Dunnville, près Cainsville, dans la province d'Ontario.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé sur l'embranchement de Garson à Falconbridge Mine, dans la province d'Ontario.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé sur l'embranchement de Sudbury à un point situé dans le township de Fairbank, dans la province d'Ontario.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé près Melfort à un point situé près Aberdeen, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé près Central-Butte ou Mawer à un point situé dans le township 18 ou 19, rang 10, 11 ou 12, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de Neithpath à un point situé sur le chemin de fer Canadien du Pacifique près Swift-Current, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de Ridgedale, dans la province de la Saskatchewan, à trente milles vers Le Pas, dans la province du Manitoba.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé près Unity à un point situé près la frontière provinciale dans le township 36 ou 37, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé près Hamlin à un point situé près Glenbush, Medstead ou Robin-Hood, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de St-Walburg, dans la province de la Saskatchewan, à Bonnyville, dans la province d'Alberta.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de Alliance à un point situé près de Youngstown ou Dobson, dans la province d'Alberta.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé à ou près Bulwark à un point situé dans le township 38 ou 39, rang 8, à l'ouest du quatrième méridien, dans la province d'Alberta.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de Hemaruka à Scapa, dans la province d'Alberta.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada d'un point situé près Swift-Creek à un point situé près Tête-Jaune, dans la province de la Colombie-Britannique.

Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer Nationaux du Canada de New-Westminster à un point situé sur l'île Lulu, dans la province de la Colombie-Britannique, avec embranchements qui s'en détachent.

Loi modifiant la Loi du Service civil (Secrétaires particuliers).

Loi concernant *The Toronto Terminals Railway Company*.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer *Quebec, Montreal and Southern*.

Loi pour autoriser le consentement à la vente de certaines entreprises de télégraphe par câble et sans fil établies en vertu des lois dites *Pacific Cable Acts*, 1901 à 1924, (Imp.) et *West Indian Islands (Telegraph) Act, 1924*, (Imp.).

Loi pour faire droit à Agnes Victoria Leader.

Loi pour faire droit à Adèle Cawthra Rogers.

Loi pour faire droit à Madelaine Virginia Lumsden.

Loi pour faire droit à Edgar Charles Buchanan.

Loi pour faire droit à Isabel Honor Gilderoy.

Loi pour faire droit à Harvey Baden Powell Haney.

Loi pour faire droit à John Campbell.

Loi pour faire droit à Joseph Nicholl.
Loi pour faire droit à Marjory Laviana Bradford.
Loi pour faire droit à Patrizio Nardini.
Loi pour faire droit à Constance Mary Kearns.
Loi pour faire droit à Edna Louise Brown.
Loi pour faire droit à Wallace Evered Gillespie
Loi pour faire droit à Florence May Forbes.
Loi pour faire droit à Susannah Musson Savery
Loi pour faire droit à Maud Parker.
Loi pour faire droit à Eleanor Vair.
Loi pour faire droit à Lillian Augusta Dunn.
Loi pour faire droit à Catherine Goring.
Loi pour faire droit à Mary-Bertha Dupuis Ranger.
Loi pour faire droit à Ivy Georgina Lloyd.
Loi pour faire droit à Helen Steele.
Loi pour faire droit à Annie Forbes Sangster.
Loi pour faire droit à Charles Stanley Cuneo.
Loi pour faire droit à William Allan Griffith
Loi pour faire droit à Sydney Bishop.
Loi pour faire droit à Walter Henry Lyne Dixon.

Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pourvoyant au remboursement de certaines obligations financières à échoir.

Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson.

Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du Havre de Vancouver.

Loi pourvoyant à un prêt aux Commissaires du port de Trois-Rivières.

Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port de Chicoutimi.

Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du port d'Halifax.

Loi concernant l'administration de la justice dans le territoire du Yukon.

Loi pourvoyant à un prêt ultérieur aux Commissaires du Havre de Montréal.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi de l'accise.

Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company*.

Loi concernant *The Premier Guarantee and Accident Insurance Company of Canada*.

Loi concernant un certain brevet de Zebulum Colvin Ketchum.
Loi pour faire droit à Frederick Rutherfoord Zoppi.
Loi pour faire droit à Thomas Southwood.
Loi pour faire droit à Bessie Ruth Glass.
Loi pour faire droit à Edith Marie McFarlane.
Loi pour faire droit à Cleoniki Paleologou Drakoulas.
Loi pour faire droit à Nanette Coffey.
Loi pour faire droit à James Graham McCreadie.
Loi pour faire droit à Stephen Dymon.
Loi pour faire droit à Marion Isabel Kemp.
Loi pour faire droit à Elizabeth Crawford Copping.
Loi pour faire droit à Arthur Alderton.

Loi pour faire droit à Elias Abraham, autrement connu sous le nom d'Elie Abraham Allen.

Loi pour faire droit à Claude Frederick Burgin.
Loi pour faire droit à Mary Addie Linton.
Loi pour faire droit à Edna Maud James.

Loi pour faire droit à Helen Jane Sim Pittendreich.
Loi pour faire droit à Alfred Roy Edwards.
Loi pour faire droit à Molly Vaughan.
Loi pour faire droit à Myrtle Mary Jane McLean.
Loi pour faire droit à Jeanie Mathieson Howell.
Loi pour faire droit à Gordon Asher True.
Loi pour faire droit à Ida Rosenberg.

Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition des chemins de fer Québec Oriental et Atlantique, Québec et Occidental.

Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pour autoriser l'acquisition du *Saint John and Quebec Railway*.

Loi concernant certains employés du service des postes ou de la poste ambulante du Canada.

Loi modifiant et codifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques.

Loi modifiant une loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Grand'Mère et East Barrills, dans la province de Québec.

Loi modifiant une loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, qui doit être une section mixte, depuis Rosedale, vers le sud-est, dans la province d'Alberta.

Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer Kent Northern.

Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant l'acquisition du chemin de fer Inverness.

Loi concernant un certain brevet de la *Cobb Connector Company.*
Loi concernant un certain brevet de Jean Baptiste Hurteau.
Loi pour faire droit à Marie-Rose Beffre Baer.
Loi pour faire droit à Ethel Evelyn Farrow.
Loi pour faire droit à John Alfred Neary.
Loi pour faire droit à Charles Storey.
Loi pour faire droit à Eva Alexandra Grayson Smith.
Loi pour faire droit à Ernest Gillespie Simpson.
Loi pour faire droit à Laura Grace Osborne Lea.
Loi pour faire droit à Gertrude Helena Martin.
Loi pour faire droit à Laura Warren.
Loi pour faire droit à Ethel Elizabeth Kelley.
Loi pour faire droit à Andrew Ralph Wilson.
Loi pour faire droit à Marion Jane Stewart.
Loi pour faire droit à Mildred Muriel Lange.
Loi pour faire droit à Linda Lydia Snowdon Pascoe.
Loi pour faire droit à John Carbery Hickman.
Loi pour faire droit à Lydia Alice Hinch.
Loi pour faire droit à Allan Plant.
Loi pour faire droit à Pansy Jean Van Luven.
Loi pour faire droit à William Treslove.
Loi pour faire droit à Annie Latticia Smith.
Loi pour faire droit à Frederick Herman Schelke.
Loi pour faire droit à Jennie White.
Loi pour faire droit à Alma Berlinda Swayne.
Loi pour faire droit à Gladys Evelyn Lawrence
Loi pour faire droit à Daniel Ray Bouvier.
Loi pour faire droit à Edyth Viola Beacock.
Loi pour faire droit à Bertha Nichols.
Loi pour faire droit à George Nelson Brown.
Loi pour faire droit à Albert Victor Walter Holman Homan.

Loi pour faire droit à James Duncan Gerard.
Loi pour faire droit à Frances Vera Carter Van Luven.
Loi pour faire droit à Violet Haney.
Loi pour faire droit à James Thompson Clark.
Loi pour faire droit à James Collingwood Darroch.
Loi pour faire droit à Ross James Smalley.
Loi pour faire droit à Alexander James Purse.
Loi pour faire droit à Wilfred Keith Black.
Loi pour faire droit à Fanny Green Fuchs Webber.
Loi pour faire droit à Henry Lawrence Jones.
Loi pour faire droit à Dean William Moncrieff.
Loi pour faire droit à William John Brett.
Loi pour faire droit à Grace Viola Byers.
Loi pour faire droit à Mildred Soden.
Loi pour faire droit à Mabel Graham.
Loi pour faire droit à Velma Stella Seadon.
Loi pour faire droit à Emma O'Grady.
Loi pour faire droit à Edna Marguerite Stroud Robinson.
Loi pour faire droit à Gordon Hanna.
Loi pour faire droit à Joseph Richardson.
Loi pour faire droit à Angus John Archibald Blaine.
Loi pour faire droit à Thomas Horace Sillery.
Loi pour faire droit à George Melville Fulton.
Loi pour faire droit à Elizabeth Boyd.
Loi pour faire droit à Annie Fraser Rice.
Loi pour faire droit à Clarence Spurgeon White.
Loi pour faire droit à Gertrude Georgeanna Anderson.
Loi pour faire droit à Lloyd Edward Angel.
Loi pour faire droit à George Stanley Warner.
Loi pour faire droit à Vincenzina Gramigna.
Loi pour faire droit à Kenneth Evan Thompson.
Loi pour faire droit à Thomas Matthews Moland.
Loi pour faire droit à Andrew Townsley Hirsch.

Loi constituant en corporation la *Northern Alberta Railways Company*, et concernant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi pourvoyant au paiement de réclamations d'indemnités pour pertes subies par la population civile du Canada pendant la dernière guerre.

Loi modifiant la Loi de l'assurance des soldats de retour.

Loi concernant les chutes d'eau des provinces d'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême.

Loi modifiant la Loi des caisses de petite économie (dites Penny Banks).

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi modifiant la Loi des assurances.

Loi concernant la *Central Finance Corporation.*

Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company.*

Loi concernant l'Alliance Nationale.

Loi ratifiant et confirmant l'organisation et l'élection des directeurs du *Family Trust*, et changeant le nom de cette compagnie en celui de *Financial Trust Company.*

Loi constituant en corporation le Collège Royal des Médecins et Chirurgie du Canada.

Loi pour faire droit à Henry Feldman.
Loi pour faire droit à Marion Rose Harrison.

Loi pour faire droit à Robert Wilson Reoch.
Loi pour faire droit à William Edward King.
Loi pour faire droit à John Wilson Pickering.
Loi pour faire droit à Wallace Wellington Corkum.
Loi pour faire droit à Marion Anne Terry.
Loi pour faire droit à Joseph Edwin Wood.
Loi pour faire droit à Dora Chearnley Chearnley.
Loi pour faire droit à William Edgar Baird.
Loi pour faire droit à Edith Laura Hewitt.
Loi pour faire droit à Bertha Jane Phelan.
Loi pour faire droit à Roland Emory Anderson.
Loi pour faire droit à Olive Marion Gerrard.
Loi pour faire droit à John Beck.
Loi pour faire droit à George King.
Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.
Loi concernant les jeunes délinquants.
Loi modifiant la Loi du poinçonnage des métaux précieux, 1928.
Loi pour faire droit à Ruth Leonard Wiser.

Loi concernant la construction par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada de certaines installations terminus avec suppression des passages à niveau et autres ouvrages en la cité de Montréal et dans son voisinage.

Loi concernant la Compagnie de Garantie et d'Assurance contre les accidents de la Puissance du Canada, et ayant pour objet de changer son nom en celui de *The Dominion of Canada General Insurance Company.*

Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le territoire du Yukon.
Loi modifiant la Loi des grains du Canada.
Loi modifiant la Loi des élections fédérales.
Loi concernant l'Institut Royal d'Architecture du Canada.
Loi pour faire droit à Stella Pearl Duncan.
Loi pour faire droit à Hurley Alexander Fummerton.
Loi pour faire droit à Barbara Elise Sewell de la Penotière.
Loi pour faire droit à Oliver Milton Martin.
Loi pour faire droit à Mary Jane Teeson.
Loi pour faire droit à Sam Gladstone.
Loi pour faire droit à Charles Smolkin.
Loi pour faire droit à James Franklin McDonagh.
Loi pour faire droit à Joseph-Louis-Philippe Corbeau.
Loi pour faire droit à Frances Thirza Edlund.
Loi pour faire droit à Vivian Elizabeth Pearce.
Loi pour faire droit à Alice Clarke.
Loi pour faire droit à Kathleen Mary Hambourg.
Loi pour faire droit à Florence Gertrude Singer.
Loi pour faire droit à Mabel Bullis.
Loi pour faire droit à Fanny Elizabeth Reed Kendall.
Loi pour faire droit à Robert Henry Dunlop Ellis.
Loi pour faire droit à Evelyn Cowie.
Loi pour faire droit à Marjorie Judd.
Loi pour faire droit à Vera Alice Griffin.
Loi pour faire droit à Christiana Adams Bourne.
Loi pour faire droit à Ruth Agnes Townsend.
Loi pour faire droit à William John Blight.
Loi pour faire droit à Kenneth Blackwood Gibb.
Loi pour faire droit à Edith Spencley.
Loi pour faire droit à Annie Farrow.
Loi pour faire droit à Evelyn Mae Warren.

Loi pour faire droit à Vera Maud Gendron.
Loi pour faire droit à Lillian Ainsworth.
Loi pour faire droit à Sarah Berkovitz.
Loi pour faire droit à George Frederick Wilson.
Loi pour faire droit à Roy Franklin Beattie.
Loi pour faire droit à John George Laney.
Loi pour faire droit à Albert Nott.
Loi pour faire droit à John Thomas Legge.
Loi pour faire droit à Emil Henry Hornburg.
Loi modifiant la Loi des pêcheries.
Loi pour faire droit à Catherine McRae Beattie McRae.
Loi pour faire droit à Edward Ernest True.
Loi pour faire droit à Glennville Wesley Potter.
Loi pour faire droit à Elizabeth Mitchell.
Loi pour faire droit à Edith Mary Enfield.
Loi pour faire droit à Lillian Elizabeth Barton.
Loi pour faire droit à Isabella Henderson.
Loi pour faire droit à Ruth Oretta Taaffe.
Loi pour faire droit à Frank William Benson.
Loi pour faire droit à Hilda Rebecca Allison.
Loi pour faire droit à Sydney James Black.
Loi pour faire droit à Lleyellyn John Chubb.
Loi pour fair droit à Charles Edwin Walker.
Loi pour faire droit à Lewis Coit Dargavel.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session du seizième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

Je tiens à vous exprimer mon appréciation sur la célérité avec laquelle vous avez expédié les délibérations de la session du Parlement qui vient de s'achever et pour le soin que vous avez apporté à l'exécution de vos devoirs absorbants.

C'est une source de satisfaction de constater qu'il a été possible d'effectuer une nouvelle réduction des impôts ainsi qu'une diminution importante de la dette publique.

L'amélioration de la situation financière du Canada a marché de pair avec celle qui s'est fait constamment sentir dans l'état financier des chemins de fer Nationaux du Canada, et avec l'essor soutenu de nos industries manufacturières et de notre commerce domestique et étranger. Les mesures législatives adoptées pour l'élaboration d'un nouveau programme étendu de construction d'embranchements par les deux réseaux ferroviaires, pour l'acquisition par le réseau National du Canada de certaines lignes de chemin de fer en diverses provinces, pour l'établissement d'installations terminales adéquates à Montréal, pour le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson et des ouvrages du havre à Fort-Churchill, et celles qui ont été sanctionnées en vue d'octroyer de nouveaux prêts aux commissanres de nos havres nationaux, indiquent assez que vous avez reconnu la légitimité de la demande urgente qui s'est exercée en faveur de facilités de transport et de commerce plus adéquates.

La politique tendant à favoriser l'expansion du commerce en aidant à l'établissement de services de navigation à vapeur entre le Canada et l'étranger a été abondamment justifiée. Le service National du Canada, inauguré l'an dernier entre le Canada et les ports de l'Amérique du Sud, a nécessité l'adjonction d'un plus grand nombre de navires qu'on ne l'avait d'abord jugé nécessaire. Par ailleurs, le service de navigation avec les Indes occidentales a provoqué un mouvement d'exportation sans cesse grandissant. Des dispositions ont été prises pour accroître le service de navigation avec les ports de l'Afrique du Sud et aussi en vue d'établir une nouvelle liaison avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il a été prévu également à l'augmentation du nombre des commissaires du commerce à l'étranger.

Pour faire suite à l'enquête complète et au rapport unanime du comité permanent de la Chambre des communes chargé d'étudier les questions ressortissant à l'agriculture et à la colonisation, des modifications ont été apportées à la Loi des grains du Canada en ce qui concerne l'emmagasinement, l'expédition, le mélange, l'inspection et le classement des céréales, mesures qui, espère-t-on, tendront à mieux protéger les types légaux de céréales canadiennes et à procurer des avantages aux producteurs.

En vue de perfectionner le régime électoral actuel un comité spécial de la Chambre des communes a été chargé d'examiner la Loi des élections fédérales et la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses. Après avoir consacré beaucoup de temps et d'étude aux divers sujets qui lui ont été soumis, ce comité a aussi présenté un rapport unanime dont les recommandations ont donné naissance à d'importantes modifications à la Loi des élections fédérales. Au nombre des autres modifications introduites par cette législation, une disposition a été adoptée afin de confier à l'avenir la nomination des officiers-rapporteurs au directeur général des élections, et de pourvoir au choix d'une méthode plus efficace dans la préparation des listes électorales dans les centres urbains.

Parmi les autres mesures législatives qui ont été sanctionnées se trouvent des projets de loi concernant des pensions de retraite aux employés des chemins de fer Nationaux du Canada, ainsi que des modifications à la Loi relative aux drogues narcotiques, à la Loi des pêcheries, à la Loi des assurances et à la Loi des jeunes délinquants.

Le rapport de la Commission royale instituée pour examiner la question des rajustements financiers se rattachant au transfert à la province du Manitoba de ses ressources naturelles a été déposé sur le bureau de la Chambre des communes. Ce rapport servira de base aux négociations qui auront lieu entre le gouvernement du Dominion et celui de la province pour la conclusion d'une entente définitive.

Une convention postale, récemment conclue entre le Canada et la France, a pourvu à l'abaissement du tarif postal entre ces deux pays.

Le Parlement a donné son approbation au traité général pour la renonciation à la guerre, au protocole interdisant l'usage à la guerre des gaz asphyxiants, délétères ou autres gaz, et des méthodes bactériologiques de guerre. Il a aussi approuvé la convention et le protocole entre le Canada et les Etats-Unis concernant les chutes et la rivière Niagara.

Membres de la Chambre des Communes:

Je vous remercie des crédits généreux que vous avez voté pour le service public.

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des communes:

Il y a lieu de remercier vivement la Providence pour les progrès accomplis depuis quelques mois par la convalescence de Sa Majesté. Je partage votre sincère espoir que la complication qui a survenue dans l'état de Sa Majesté soit de brève durée et que la santé lui soit sous peu complètement rendue.

En prenant congé de vous en ce moment, je prie la Divine Providence de répandre ses bénédictions sur vos labeurs.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:—

Honorables messieurs du Sénat:

Membres de la Chambre des communes:

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à mercredi, le 24e jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence prorogé jusqu'au mercredi, le 24 juillet prochain.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

INDEX

DU

SOIXANTE ET SIXIÈME VOLUME

19-20 GEORGE V

Journaux de la Chambre des Communes

(Troisième session du seizième parlement)

A

C

D

Divorce, Bills de:

Divorce, Bills de—*Suite*

E

F

I

M

P

R

W

APPENDICE

AU

SOIXANTE-SIXIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DOMINION DU CANADA

SESSION 1929

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1929

LISTE DES APENDICES—SESSION FÉVRIER-JUIN 1929

N° 1.—Comité permanent des Relations industrielles et internationales; deuxième rapport recommandant l'impression de 750 copies en anglais et 200 en français de ce rapport et de la preuve sur laquelle il est basé, en forme de livre bleu, et que la règle 64 qui s'y rapporte soit suspendue. Imprimé sous forme de livre bleu seulement, *Vide* Journaux, pages 338, 457.

N° 2.—Comité conjoint des deux Chambres sur les Impressions du Parlement: Deuxième rapport recommandant que le document sessionnel n° 279, copie de correspondance entre le Gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne et le Gouvernement de Sa Majesté en Canada relativement à une convention entre Sa Majesté le Roi et le Président des Etats-Unis d'Amérique concernant le règlement du trafic des liqueurs qui a été signé à Washington, E.-U.-A., le 23 janvier 1924, etc., soit imprimé comme appendice aux Journaux de la présente session. *Vide* Journaux, pages 494-5.

N° 3.—Comité permanent des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle; Troisième et dernier rapport donnant ses conclusions sur les crédits concernant les Chemins de fer nationaux du Canada, les services Canadiens nationaux des Indes-occidentales; la Marine marchande du Gouvernement du Canada, et les besoins de la Loi des taux de fret maritimes. Copie de la preuve prise par le comité est attachée à ce rapport. Non imprimé. *Vide* Journaux, pages 513-6.

N° 4.—Comité permanent sur les Relations industrielles et internationales; Troisième rapport recommandant l'impression de 500 copies en anglais et 500 en français soient imprimées sous forme de livre bleu, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet. Imprimé sous forme de livre bleu seulement. *Vide* Journaux, pages 524-5, 584.

N° 5.—Comité spécial nommé pour étudier la Loi des élections fédérales, 1920 et ses amendements, et la Loi des enquêtes sur les manœuvres fraululeuses, conformément aux recommandations contenues dans le deuxième et dernier rapport du comité permanent des Privilèges et Elections, qui a été adopté par la Chambre le 5 juin 1928; Cinquième et dernier rapport soumettant et recommandant pour la considération du Parlement à la prochaine session, des amendements à la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses et aussi des amendements à la Loi des élections fédérales. Non imprimé. *Vide* Journaux, pages 551-8.

N° 6.—Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation; Quatrième rapport recommandant l'impression de 10.000 copies en anglais et 1,000 en français de ce rapport et de la preuve prise par ce comité, soient imprimées sous forme de livre bleu, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet. Imprimé sous forme de livre bleu seulement. *Vide* Journaux, pages 566-582.

N° 7.—Comité permanent des Comptes publics; Quatrième et dernier rapport relativement à un paiement concernant des travaux de construction au Bassin Bedford, Nouvelle-Ecosse, et aussi à certains paiements en rapport avec l'expédition de la Baie d'Hudson. Non imprimé. *Vide* Journaux, pages 583.


GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart